

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1891-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

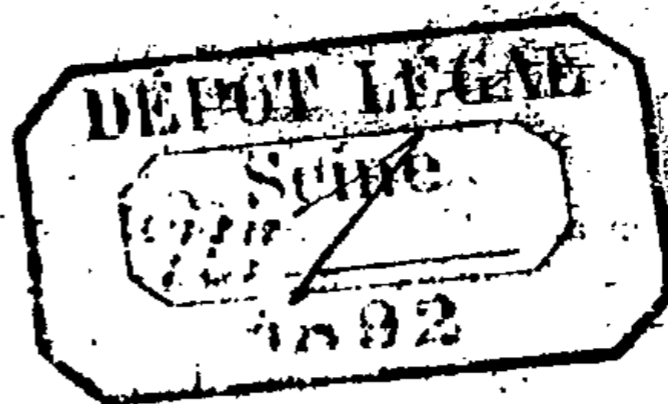
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1891.

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages
LOI du 19 juin 1890 portant approbation de la Convention signée à Londres, le 4 décembre 1889, entre la France, la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande pour l'échange des télégrammes entre les trois pays en cas d'interruption complète ou partielle de leurs communications télégraphiques directes. — Décret du 19 juin 1890 y relatif.	638
DÉCRET du 28 décembre 1891 portant : 1° extension du service des colis postaux aux relations avec les Nouvelles-Hébrides; 2° réduction de la taxe des colis postaux pour Terre-Neuve.	640
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Arcachon.	641
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bolbec.	641
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Lillebonne.	641
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Hautvillers.	642
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies modifiant l'étendue du périmètre des réseaux de Dieppe, Grenoble, Vienne, Dijon, Charleville-Mézières, Sedan, Fontenay-sous-bois et Clichy.	642
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies portant création d'un réseau téléphonique à Bone.	643
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies portant création d'un réseau téléphonique au Bouscat, annexe de celui de Bordeaux.	643
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies portant création d'un réseau téléphonique à Pantin, annexe de celui de Paris.	644
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies portant création d'un réseau téléphonique à Rouba, annexe de celui d'Alger.	644
ARRÊTÉ du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies fixant la taxe de conversation entre Hussein-Dey et Alger.	645
ARRÊTÉ ministériel du 3 décembre 1891 relatif à la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne.	645
ARRÊTÉ du 10 décembre 1891 déterminant les conditions à remplir par les dames employées du télégraphe, du téléphone ou des bureaux secondaires pour passer dans un autre service de l'exploitation.	645

DEUXIÈME PARTIE.

TÉMOIGNAGE de satisfaction accordé à des agents du service ambulant.	647
CIRCULAIRE n° 41, du 5 décembre 1891, relative à la clôture de l'exercice 1891.	648
SÉRIE des prix des pièces détachées d'appareils télégraphiques applicable du 1 ^{er} janvier 1892 au 31 décembre 1896.	649
NOTIFICATIONS concernant le service télégraphique international.	651
MODIFICATION à l'instruction T.	654
FRANCHISES TÉLÉGRAPHIQUES: 1° Ministère des travaux publics. — Ingénieurs, commis et autres agents préposés à la surveillance administrative des chemins de fer, même résidant à Paris; — 2° Ministère de l'intérieur. — Directeur du dépôt de mendicité de Faulx (Meurthe-et-Moselle).	654

MISE en activité d'un bureau de poste et de télégraphe à Paris, n° 91	655
VALEURS déclarées pour Shang-Hai.	655
PAQUEBOTS-POSTE français des Antilles	656
PAQUEBOTS-POSTE français de la côte occidentale d'Afrique.	656
PAQUEBOTS-POSTE français. — Lignes circulaires de la Méditerranée. — Reprise du service normal.	656
PAQUEBOTS-POSTE français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1892	660
MODIFICATIONS aux itinéraires des lignes de paquebots de l'Indo-Chine.	663
PAQUEBOTS-POSTE français. — Modification des itinéraires des lignes de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, de la côte orientale d'Afrique et embranchements.	677
OBJETS de correspondances relatifs au service public expédiés sans affranchissement par des fonctionnaires à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonctionnaires ne possèdent pas la franchise postale.	691
FRANCHISES POSTALES. — Correspondance officielle du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies avec les administrateurs, directeurs ou présidents des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers	691
FRANCHISES POSTALES. — Échange de la correspondance de service confidentielle entre les commandants de corps d'armée et les autorités militaires immédiatement placées sous leurs ordres.	692
PUBLICATION d'un 148 ^e supplément au Manuel des franchises postales (agents des forêts avec les agents-voyers départementaux, chefs du service vicinal)	693
PUBLICATION d'un 149 ^e supplément au manuel des franchises postales. — Service du nivellement général de la France.	694
EXTENSION du service des colis postaux aux Nouvelles-Hébrides. — Réduction de taxe pour les colis postaux à destination de Terre-Neuve.	694
INSTRUCTION n° 415 relative au recouvrement des frais d'entretien et des droits d'usage de lignes d'intérêt privé.	695
MODIFICATIONS à la nomenclature des rues de Paris, n° 207	697
RAPPEL aux prescriptions réglementaires relatives à l'émission de mandats à destination de la Grande-Bretagne.	697
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — Demande de changement de série au profit d'une succursale. — Emploi de la nouvelle formule n° 14 septièmes lilas.	698
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — Départements rattachés à une succursale de plein exercice. .	698
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — Mise en activité de deux succursales	699
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — Additions à l'Instruction n° 24.	699
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — Modifications à l'Instruction sur le service des succursales étrangères.	700
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — Tableau des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1891	700

PREMIÈRE PARTIE.

DIVISION DU MATÉRIEL, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.—1^{er} BUREAU.—CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

CONVENTION du 4 décembre 1889 entre la France, la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande pour l'échange des télégrammes entre les trois pays en cas d'interruption complète ou partielle de leurs communications télégraphiques directes.

1^o

Loi portant approbation de la convention signée à Londres, le 4 décembre 1889, entre la France, l'Angleterre et la Belgique.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE UNIQUE. — Le Président de la République est autorisé à approuver et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention signée à Londres, le 4 décembre 1889, entre la France, l'Angleterre et la Belgique, relativement à l'échange des télégrammes entre les trois pays, en cas d'interruption complète ou partielle de leurs communications télégraphiques directes.

Une copie authentique de cette convention demeurera annexée à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 19 juin 1890.

CARNOT.

Par le Président de la République:

Le Ministre des affaires étrangères,

A. RIBOT.

2°

Décret de promulgation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du Ministre des affaires étrangères,

DÉCRÈTE:

ART. 1^{er}. — Le Sénat et la Chambre des députés ayant approuvé la convention signée à Londres, le 4 décembre 1889, entre la France, la Belgique et la Grande-Bretagne, relativement à l'échange des télégrammes entre les trois pays en cas d'interruption complète ou partielle de leurs communications télégraphiques directes, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

CONVENTION.

Le gouvernement de la République française, le gouvernement de S. M. le roi des Belges et le gouvernement de S. M. la reine du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande désirant faciliter l'échange des télégrammes entre le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, la France et la Belgique, et usant des pouvoirs qui leur sont accordés par l'article 17 de la convention télégraphique internationale de Saint Pétersbourg du 10 (22) juillet 1875, sont convenus des dispositions ci-après:

ART. 1^{er}. — Dans les cas d'interruption des lignes directes reliant deux des États contractants, les taxes de transit seront les suivantes pour les télégrammes ordinaires:

Les télégrammes échangées entre la Grande-Bretagne et la France, en passant par le réseau télégraphique de la Belgique, seront soumis à une taxe de transit terrestre de 2 centimes par mot à porter au crédit de ce dernier pays.

Les télégrammes qui seront transmis entre la Grande-Bretagne et la Belgique, par la voie de France, seront soumis à une taxe de transit terrestre de 2 centimes 75 par mot à bonifier à ce dernier pays.

Pour les télégrammes qui seront échangés entre la France et la Belgique, par la voie anglaise, il sera attribué à la Grande-Bretagne une taxe de transit terrestre de 2 centimes 75 par mot.

Dans les différents cas énumérés ci-dessus, la taxe du transit sous-marin par

les câbles anglo-français ou anglo-belges sera de 4 centimes par mot, à répartir en parts égales entre les administrations propriétaires des câbles.

ART. 2. — Les différentes administrations régleront, de commun accord, le mode de décompte à adopter pour les correspondances susdites.

ART. 3. — Les télégrammes qui seront détournés de la voie directe, à la demande de l'expéditeur, seront soumis aux taxes et aux dispositions de la convention télégraphique internationale de Saint-Petersbourg et du règlement de service en vigueur.

ART. 4. — La présente convention sortira ses effets à partir du 1^{er} avril 1889 et restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'une année à compter du jour où elle aura été dénoncée par une des parties contractantes.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont dressé la présente convention et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait en triple exemplaire, à Londres, le 4 décembre 1889.

(L. S.) Signé: WADDINGTON.

(L. S.) Signé: SOLVYNS.

(L. S.) Signé: SALISBURY.

ART. 2. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 juin 1890.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre des affaires étrangères,

A. RIBOT.

DÉCRET portant : 1^o extension du service des colis postaux aux relations avec les Nouvelles-Hébrides ; 2^o réduction de la taxe des colis postaux pour Terre-Neuve.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu le décret du 26 août 1890,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. — A partir du 1^{er} janvier 1892, des colis postaux pourront être acceptés pour les Nouvelles-Hébrides aux mêmes conditions d'affranchissement que pour les îles Fiji.

ART. 2. — A dater de la même époque, la taxe des colis postaux de 0 à 3 kilogrammes à destination de Terre-Neuve sera réduite de 75 centimes.

ART. 3. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 28 décembre 1891.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie
et des Colonies,*

JULES ROCHE.

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées,
à Arcachon.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes;

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Arcachon* (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue du réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 16 novembre 1891.

JULES ROCHE.

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées,
à Bolbec.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes;

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Bolbec*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue du réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 20 novembre 1891.

JULES ROCHE.

*Arrêté portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées,
à Lillebonne.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes;

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891.

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Lillebonne*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue du réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 20 novembre 1891.

JULES ROCHE.

Arrêté portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées, à Hautvillers.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes;

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890, et 23 mars 1891,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Hautvillers* (Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue du réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 20 novembre 1891.

JULES ROCHE.

Arrêté modifiant l'étendue du périmètre des réseaux de Dieppe, Grenoble, Vienne, Dijon, Charleville-Mézières, Sedan, Fontenay-sous-bois et Glichy.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes;

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;

Vu les arrêtés ministériels des 19, 20 février, 3 mai, 15 juillet, 31 juillet 1890, portant création d'un réseau téléphonique aérien dans les villes de Dieppe, Grenoble, Vienne (Isère), Dijon, Charleville-Mézières et Sedan;

Vu les arrêtés ministériels des 1^{er} juillet et 2 septembre 1890, portant création

à Fontenay-sous-Bois et à Clichy d'un réseau annexe au réseau téléphonique de Paris,

ARRÊTE :

Le périmètre des réseaux dont les noms suivent, précédemment fixé aux limites de distribution gratuite des télégrammes est étendu à tout le territoire de la commune, siège du réseau : Dieppe, Grenoble, Vienne (Isère), Dijon, Charleville-Mézières, Sedan, Fontenay-sous-Bois et Clichy.

Fait à Paris, le 24 novembre 1891.

JULES ROCHE.

ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique à Bone.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes ;

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau téléphonique est autorisée à *Bone* (Constantine).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue du réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal est fixé à deux cents francs (200^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 12 décembre 1891.

JULES ROCHE.

ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique au Bouscat, annexe de celui de Bordeaux.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes ;

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 2 mars, 31 mai et 7 novembre 1890,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau annexe au réseau téléphonique de Bordeaux est autorisée au *Bouscat* (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue du réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 16 novembre 1891.

JULES ROCHE.

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique à Pantin,
annexe de celui de Paris.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,
Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes;
Vu la loi du 16 juillet 1889;
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau annexe au réseau téléphonique de Paris est autorisée à *Pantin*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue du réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 11 décembre 1891.

JULES ROCHE.

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique à Rouïba,
annexe de celui d'Alger.*

LE MINISTRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,
Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes;
Vu la loi du 16 juillet 1889;
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La création d'un réseau annexe au réseau téléphonique d'Alger est autorisée à *Rouïba* (Alger).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue du réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150^f).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 11 décembre 1891.

JULES ROCHE.

ARRÊTÉ fixant la taxe de conversation entre Hussein-Dey et Alger.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes;
Vu le décret du 19 octobre 1889,

ARRÊTE :

Par application de l'article 2 du décret du 19 octobre 1889, la taxe des conversations téléphoniques interurbaines échangées entre *Hussein-Dey* et *Alger* est fixée à cinquante centimes (0^f50) par unité de conversation de cinq minutes.Fait à Paris, le 1^{er} décembre 1891.

JULES ROCHE.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Arrêté ministériel du 3 décembre 1891 relatif à la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu le décret du 14 décembre 1889 relatif à la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne dans les départements de la métropole.

Sur la proposition du Directeur général des Postes et des Télégraphes.

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — Des succursales de la Caisse nationale d'épargne sont créées dans les départements désignés ci-après : Aude, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Drôme, Loire-Inférieure, Nord, Haute-Savoie et Haute-Vienne.

ART. 2. — Le Directeur général des postes et des télégraphes déterminera la date de mise en activité de chacune de ces succursales.

ART. 3. — Ampliation du présent arrêté sera transmise au Directeur général des postes et des télégraphes, pour exécution.

Fait à Paris, le 3 décembre 1891.

JULES ROCHE.

ARRÊTÉ du 10 décembre 1891 déterminant les conditions à remplir par les dames employées du télégraphe, du téléphone ou des bureaux secondaires pour passer dans un autre service de l'exploitation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu :

La décision du 9 mai 1890 relative à l'admission des dames employées des bureaux mixtes et des bureaux téléphoniques dans les postes exclusivement télégraphiques;

L'arrêté du 6 décembre 1890 déterminant les conditions d'admission à l'emploi de dame télégraphiste ou téléphoniste;

L'arrêté du 21 février 1891 soumettant aux mêmes conditions les aspirantes à l'emploi d'auxiliaire dans les bureaux d'ordre secondaire;
Le Conseil d'administration entendu,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — Les postulantes admises à se présenter à l'examen prescrit par l'arrêté du 6 décembre 1890, pour l'obtention d'un emploi de télégraphiste ou de téléphoniste dans une ville pourvue des services télégraphique et téléphonique, peuvent opter pour l'un de ces services, avant l'examen.

Celles d'entre elles qui ont été déclarées admissibles peuvent encore, avant de commencer leur stage, faire connaître le service auquel elles désirent être attachées.

Il est fait droit à ces demandes suivant le cours des vacances.

A défaut d'option, les postulantes sont affectées par l'Administration à l'un ou à l'autre des deux services, selon les besoins.

ART. 2. — Les dames stagiaires, auxiliaires et employées télégraphistes ou téléphonistes qui, après un certain temps de stage ou de service, désirent, pour des raisons personnelles, passer du télégraphe au téléphone ou du téléphone au télégraphe, ou d'un bureau secondaire dans un de ces deux services, ne peuvent faire inscrire leur candidature qu'après avoir justifié devant une commission spéciale qu'elles sont aptes aux fonctions qu'elles sollicitent.

A Paris, cette commission est constituée à la Direction régionale.

Dans les départements, elle est constituée à la Direction.

ART. 3. — Si l'examen professionnel dont il sera question dans les articles 4 et 5 est favorable aux postulantes, leur candidature est inscrite dans les conditions suivantes :

a. S'il reste encore à placer dans l'emploi sollicité des postulantes admises au même concours d'admission, au rang déterminé par le classement de ce même concours;

b. S'il ne reste plus de postulantes du même concours à pourvoir de l'emploi sollicité, en tête de la liste des postulantes provenant des concours ultérieurs.

ART. 4. — En exécution de l'article 2, les téléphonistes et les auxiliaires des bureaux secondaires qui demandent à passer dans le service télégraphique ont à subir un examen professionnel portant à la fois sur la pratique et les règlements de ce service (*Installation d'un poste, mécanisme des appareils qui le composent, entretien de la pile, transmission et lecture. — Règles de service, tarifs et applications.*)

Dans les départements, ces examens peuvent être subis isolément.

A Paris, ils sont passés exclusivement à l'issue des cours organisés pour les postulantes télégraphistes et concurremment avec ces dernières.

Par dérogation aux dispositions générales de l'article 3 et uniquement pour le service télégraphique de Paris, le rang obtenu dans le classement général résultant de ces épreuves détermine l'ordre de nomination.

ART. 5. — Les télégraphistes et les auxiliaires des bureaux secondaires qui sollicitent leur changement pour le service téléphonique sont soumises à un examen pratique. Elles doivent être en état d'assurer le service des communications dans un bureau téléphonique.

ART. 6. — Les stagiaires, les auxiliaires et les employées télégraphistes ou téléphonistes de Paris et des départements, déjà pourvues d'un emploi rétribué ou non, qui veulent, en effectuant un stage, ou en suivant le cours spécial de télégraphie, acquérir les connaissances professionnelles nécessaires pour l'in-

scription de leur candidature dans un autre service, sont autorisées à suspendre leur stage ou mises en disponibilité sur leur demande.

Elles ne reçoivent donc aucun traitement ou rétribution pendant la durée de ce nouveau stage.

Elles sont réintégrées ensuite, le cas échéant, dans leur ancien service dès que le cours des vacances le permet, qu'elles soient ou non reconnues aptes à l'autre service; les admissibles peuvent ainsi attendre plus facilement que leur tour de nomination soit arrivé.

ART. 7. — Par mesure transitoire, les téléphonistes et les employées auxiliaires des bureaux secondaires qui, en raison de la date de leur nomination, n'ont pas subi, à leur entrée dans l'Administration, soit l'examen prescrit par l'arrêté du 6 décembre 1890, soit un des examens antérieurs équivalents, et qui ont l'intention de solliciter un emploi de télégraphiste, doivent, au préalable, satisfaire aux épreuves de l'examen dont le programme est fixé par l'arrêté susindiqué et qu'elles peuvent être admises à subir isolément.

ART. 8. — Le présent arrêté sera déposé au Bureau du Personnel pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 10 décembre 1891.

Signé : J. DE SELVES.

DEUXIÈME PARTIE.

BUREAU DU PERSONNEL.

Témoignage de satisfaction accordé à des agents du service ambulancier.

A l'occasion du déraillement survenu le 11 novembre 1891, près de la gare de Marçon-Vouvray, MM. Ragey, commis principal, Lenogré, commis, et Fouquet, gardien de bureau à la ligne de l'Ouest, ont fait preuve de beaucoup d'énergie et de dévouement.

A peine sortis, au moyen d'une échelle, du wagon-poste qui avait été précipité sur le côté, au bas d'un remblai de six mètres, ils n'ont pas hésité à s'y faire redescendre sans avoir pris d'autre repos que celui nécessaire au pansement de leurs blessures.

M. Ragey, blessé à l'épaule, au bras droit et au genou et ne pouvant, par conséquent, faire aucun mouvement, a guidé MM. Lenogré et Fouquet, également blessés, dans leurs recherches en vue de mettre en sûreté les correspondances et surtout les objets chargés. Ce n'est qu'après avoir accompli cette tâche qu'ils ont consenti à se faire remonter. MM. Lenogré et Fouquet ont poursuivi ensuite leur voyage jusqu'à Thouars en assurant le service des correspondances. M. Ragey a dû rentrer à Paris.

Désireux de donner à ces agents et sous-agent un témoignage de satisfaction pour l'énergie dont ils ont fait preuve dans cette circonstance, le directeur général a saisi de l'affaire le Conseil d'administration, qui a émis l'avis, sur sa proposition, que leur ancienneté serait majorée d'un an, c'est-à-dire qu'ils obtiendraient leur prochain avancement de classe un an plus tôt qu'ils ne l'auraient reçu d'après les délais normaux.

En conséquence, le traitement du gardien de bureau Fouquet, très bien noté,

a été élevé de 1,400 à 1,500 francs à dater du 1^{er} novembre 1891, après un an et dix mois. Quant à MM. Ragey et Lenogré, leur ancienneté respective à 3,000 et à 2,100 francs est reportée aux 16 novembre et 1^{er} novembre 1889.

Le Directeur général des postes et des télégraphes,
J. DE SELVES.

DIVISION DU MATÉRIEL, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —
MATÉRIEL ET CONSTRUCTION. — 2^e BUREAU.

Circulaire n° 41, du 5 décembre 1891, relative à la clôture de l'exercice 1891.

La clôture des diverses opérations budgétaires est avancée de 4 mois à partir de l'exercice courant (loi du 25 janvier 1889). Par suite il est indispensable que les pièces de comptabilité du 4^e trimestre 1891 et notamment celles relatives aux avances (états 1064 et 1067) soient établies et envoyées à l'Administration centrale dans le plus bref délai possible.

Il est recommandé, d'ailleurs, à MM. les directeurs, en vue d'éviter des retards dans la liquidation et le remboursement des dépenses, de n'user, en ce qui concerne les travaux exécutés pour le compte des Ministères, qu'exceptionnellement et seulement en cas d'urgence absolue; de la faculté accordée par l'article 11 du règlement sur la comptabilité des Postes et des Télégraphes.

Il y aura donc lieu, lorsque les travaux dont il s'agit n'auront pu être terminés avant le 31 décembre, d'arrêter à cette date les dépenses en deniers à liquider au titre de l'exercice et de produire immédiatement les états 1064 correspondants. Afin de permettre aux Ministères intéressés d'utiliser la plus grande partie possible des crédits mis à leur disposition, les états 1067 comprendront la valeur, non seulement des objets du matériel utilisés, mais encore de ceux dont l'emploi ne fera aucun doute et qui figurent soit sur le devis, soit sur les états n°s 971, 971 bis, etc., quand bien même ces objets ne pourraient être mis en place que plus tard.

En ce qui concerne les travaux entrepris en fin d'année pour le compte du service téléphonique, les dépenses réellement faites en deniers et en matériel seront, sans exception, arrêtées au 31 décembre. En conséquence, les devis et demandes de matériel seront réglés à cette date et renvoyés immédiatement à l'Administration avec les états 1064 et 1067.

Il est entendu d'ailleurs que, dans les deux cas, les dépenses restant à effectuer en main-d'œuvre et en matériel pour l'achèvement des travaux seront liquidées sur le budget suivant et feront l'objet de nouveaux devis et états de matériel qui seront transmis sans retard.

DIVISION DU MATÉRIEL, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —
MATÉRIEL ET CONSTRUCTION. — 2° BUREAU.

Série des prix des pièces détachées d'appareils télégraphiques, applicable
du 1^{er} janvier 1892 au 31 décembre 1896:

(Rabais de 52 fr. 61 p. o/o sur les prix du bordereau joint à l'arrêté ministériel
du 8 septembre 1891.)

NUMÉROS de la nomen- clature.	DÉSIGNATION DES PIÈCES.	UNITÉ	PRIX	
		APPLI- CABLE.	de L'UNITÉ.	
			fr.	c.
1° APPAREIL À CADRAN.				
204-1	Aiguilles pour cadran.....	Nombre.	0	29
208-3	Roues d'échappement.....	Idem.	0	60
211-3	Ressorts de barillets pour cadran.....	Idem.	0	48
212-1	Vis assorties pour appareil à cadran..... (le cent).	Idem.	1	85
2° APPAREILS MORSE.				
221-1	Barillets Morse n° 1 (1) sans arbre.....	Nombre.	1	55
221-2	———— n° 3 (2) sans arbre.....	Idem.	1	31
221-3	———— n° 1 (Arbres en acier pour).....	Idem.	1	43
221-4	———— n° 3 (Arbres en acier pour).....	Idem.	1	08
223-1	Clefs de récepteur Morse (taraudées).....	Idem.	0	83
224-1	Cliquets de récepteur Morse.....	Idem.	0	48
225-1	Contre-pivots en agate.....	Idem.	0	15
226-1	Croix de Malte d'appareil Morse.....	Idem.	0	72
227-1	Doigts d'arrêt de récepteur Morse.....	Idem.	0	95
228-1	Guide-papier pour appareil Morse.....	Idem.	0	95
230-2	Pignons de molette.....	Idem.	0	72
234-1	Ressorts de barillet n° 1, qualité supérieure.....	Idem.	3	32
234-2	———— n° 2, idem.....	Idem.	2	85
234-3	———— n° 3, idem.....	Idem.	2	61
234-4	Ressorts d'encliquetage de récepteur Morse.....	Idem.	0	83
235-1	Roues de vis sans fin.....	Idem.	0	62
238-1	Vis sans fin.....	Idem.	0	43
238-2	Vis assorties pour appareil Morse.....	Idem.	1	66
239-1	Volants complets.....	Idem.	3	80
3° APPAREIL HUGHES.				
244-1	Armatures d'appareil Hughes (sans leurs ressorts).....	Nombre.	1	90
245-1	Boules de régulateur.....	Idem.	1	19
246-1	Cames correctrices finies, non trempées.....	Idem.	0	12
246-2	———— correctrices (Boîtes de), finies, avec vis.....	Idem.	1	90
246-3	———— d'impression, non trempées.....	Idem.	0	12
246-4	———— de progression finies, non trempées.....	Idem.	1	43
248-1	Chaînes d'appareil Hughes, rodées.....	Mètre.	2	85
248-3	———— (Traverses pour).....	Nombre.	0	05
250-2	Chariots à déclenchement mécanique complet (avec roue d'angle).....	Idem.	16	59
251-1	Cliquets de détente finis, sans axe, non trempés.....	Idem.	0	95
251-2	———— (Axes pour).....	Idem.	0	43
251-3	Cliquets de correction finis, non trempés.....	Idem.	1	43
251-4	———— d'avancement du papier, finis, non trempés.....	Idem.	1	19
253-1	Crapaudine d'appareil Hughes, avec ressort.....	Idem.	0	48
254-1	Crémaillères d'appareil Hughes.....	Idem.	0	72
255-2	Crochets de poids d'appareil Hughes.....	Idem.	1	19
256-1	Cylindre d'impression avec axe.....	Idem.	2	61

(1) Modèle Dignoy.
(2) Modèle Moulleron.

NUMÉROS de la nomen- clature.	DÉSIGNATION DES PIÈCES.	UNITÉ	PRIX
		APPLI- CABLE.	de L'UNITÉ.
			fr. c.
258-1	Équerres isolantes avec double ressort et pièce isolée.....	Nombre.	1 43
259-1	Fers doux de réglage d'appareil Hughes.....	Idem.	0 48
260-1	Filières pour vis d'appareil Hughes et Morse, avec fente de dégagement.	Idem.	18 96
261-1	Freins d'appareils Hughes, finis.....	Idem.	2 85
262-2	Goujons de distributeur finis et trempés.....	Idem.	0 53
263-1	Guide-papier pour appareil Hughes, avec centre.....	Idem.	0 95
264-1	Leviers de rappel au blanc, dégrossis.....	Idem.	2 85
264-3	— de détente sans axe, dégrossis.....	Idem.	1 43
264-4	— d'impression, dégrossis.....	Idem.	1 19
264-5	— d'avancement du papier, dégrossis.....	Idem.	1 66
264-6	— de la pièce de changement, dégrossis.....	Idem.	1 43
265-1	Lèvres supérieures du chariot avec monture et tourillons d'acier aux pivots.....	Idem.	1 78
265-2	Lèvres supérieures du chariot sans monture.....	Idem.	0 48
267-1	Patins du chariot mécanique finis et trempés.....	Idem.	1 43
268-1	Pièces de changement.....	Idem.	0 72
269-1	Pignons de crémaillère.....	Idem.	0 72
269-2	— du 2° mobile.....	Idem.	1 78
269-3	— du 3° mobile.....	Idem.	1 66
269-4	— du 4° mobile (de la roue des types).....	Idem.	1 43
269-5	— du 5° mobile (de la roue du volant).....	Idem.	1 43
271-1	Plans inclinés.....	Idem.	0 48
272-1	Plaques d'échappement.....	Idem.	2 85
273-1	Poulies (grandes) avec chape pour grosse chaîne.....	Idem.	2 37
274-1	Presse-papier complets, avec courbes en ivoire.....	Idem.	1 90
274-2	— (Courbes en ivoire pour).....	Idem.	0 83
275-1	Pupitres d'appareil Hughes.....	Idem.	1 90
276-1	Remontoirs complets d'appareils Hughes.....	Idem.	14 30
277-1	Ressorts courbes de détente, finis, non trempés, un seul trou percé.	Idem.	0 83
277-3	— antagonistes d'armature, finis et trempés.....	Idem.	0 15
277-4	— de dessus d'armature.....	Idem.	0 05
277-5	— doubles, platinés, pour équerre isolante.....	Idem.	0 60
277-7	— courbes de correction, finis, non trempés, un seul trou percé.	Idem.	0 83
277-8	— de la pièce de changement.....	Idem.	0 72
277-11	— en U, finis et trempés.....	Idem.	0 95
277-15	— disques du rochet de correction.....	Idem.	0 95
278-1	Rochets de détente finis, trempés et cardés.....	Idem.	1 43
278-2	— de correction.....	Idem.	1 66
280-1	Roues d'angle de l'axe du chariot.....	Idem.	1 43
280-2	— d'angle du 4° mobile.....	Idem.	1 43
280-3	— dentées du 1° mobile.....	Idem.	4 74
280-4	— du 2° mobile.....	Idem.	3 56
280-5	— du 3° mobile.....	Idem.	3 09
280-6	— du 4° mobile.....	Idem.	2 85
280-7	Roues de chaîne, en fonte, 1° mobile.....	Idem.	2 14
280-8	— correctrices finies et trempées, avec double manchon et levier inversour.....	Idem.	8 54
280-9	— des types.....	Idem.	11 38
280-10	— à tampon sans montures.....	Idem.	1 90
280-11	— à tampon (Monture pour).....	Idem.	1 19
281-1	Tarauts d'appareil Hughes, assortis.....	Idem.	0 12
282-1	Tiges vibrantes en acier, pour appareil Hughes.....	Idem.	2 85
284-1	Vis-butoirs avec écrou du levier de détente.....	Idem.	0 12
284-2	Vis assorties pour appareil Hughes..... (1e cent).	Idem.	2 37
PIÈCES DIVERSES.			
375-6	Chevilles pour commutateur bavarois.....	Nombre.	0 48
377-4	Aiguilles avec chape en agate pour galvanomètre horizontal.....	Idem.	0 48
216-6	Manches en corne pour manipulateur Morse.....	Idem.	0 27
	— pour commutateur rond.....	Idem.	0 19

DIVISION DU MATÉRIEL, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.
EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Notifications concernant le service télégraphique international
(déjà insérées dans le Bulletin bimensuel n° 24 du 25 décembre 1891).*

Modifications au tarif télégraphique français.

Entre les pages 26 et 27. — *Carte de l'Europe.* — Placer *Tunara* sur la côte d'Espagne entre Gibraltar et Tarifa. — Placer *Ceuta* sur le point de la côte du Maroc qui se trouve en face de Gibraltar. — Relier *Tunara* à *Ceuta* par un trait noir figurant un câble.

Sur la côte du Maroc, à une très petite distance à l'ouest de Melilla, placer *Albucemas*, et, à une très petite distance à l'ouest d'*Albucemas*, placer *Penon de la Gomera*. — Relier ensuite Melilla à *Albucemas* et *Albucemas* à *Penon de la Gomera* par un trait noir figurant un câble.

Page 30. — *Espagne.* — Dans le renvoi (3), après Melilla, ajouter : *Albucemas*, *Penon de la Gomera* et *Ceuta*.

Page 33. — *Maroc.* — Dans le renvoi (1), après Melilla, ajouter : *Albucemas*, *Penon de la Gomera* et *Ceuta*.

Page 35. — *Russie d'Europe et du Caucase.* — Dans la colonne 5, ajouter la mention MP aux mentions caractérisant les télégrammes spéciaux admis pour la Russie. — Dans la même colonne, remplacer le mot *Express* par le mot *Estafette*.

Entre les pages 47 et 48. — *Carte de l'Amérique.* — Relier *Galveston* (États-Unis) à *Coatzacoalcos* (Mexique) par un trait noir figurant un câble et mettre à côté de ce trait le chiffre 38 qui indique que le nouveau câble appartient à la compagnie « Mexican Telegraph ».

A côté du câble qui joint l'île de la Trinité à Demerara (Guyane anglaise) mettre entre parenthèses « 2 câbles ».

Page 53. — *Antilles.* — Sous le titre « Antilles ou Indes occidentales », mettre entre parenthèses « voir aussi page 55 ».

Même page. — *Guadeloupe.* — En regard de « Pointe-à-Pitre » et de « autres bureaux » remplacer 18.20 par 17.60 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.

Page 54. — *Antilles (suite).* — Sous le titre « Antilles ou Indes occidentales », mettre entre parenthèses « voir aussi page 56 ».

Même page. — *Marie-Galante.* — Substituer 18.05 à 18.70 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.

Page 55. — *Antilles.* — Sous le titre *Antilles* ou *Indes occidentales*, mettre entre parenthèses « voir aussi page 53 ».

En tête des colonnes 6, 7, 8 et 9, remplacer la mention « voie Galveston - Jamaïque » par la mention « voie Galveston - Jamaïque - Porto-Rico ».

Même page. — *Antigua (Antigoa).* — Substituer 16.80 à 17.10 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.

- Même page.** — *Barbades.* — Substituer 17.00 à 19.40 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Même page.** — *Curaçao.* — Inscrire 17.90 dans les colonnes 2, 3, 4 et 5.
- Même page.** — *Dominique.* — Substituer 15.95 à 17.95 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Même page.** — *Grenade.* — Substituer 16.90 à 19.30 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Même page.** — *Guadeloupe.* — Substituer 15.65 à 17.60 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Page 56.** — *Antilles (suite).* — Sous le titre *Antilles ou Indes occidentales*, mettre entre parenthèses « voir aussi page 54 ».
En tête des colonnes 6, 7, 8 et 9, remplacer la mention « voie Galveston – Jamaïque » par la mention « voie Galveston – Jamaïque – Porto-Rico ».
- Même page.** — *Jamaïque.* — A côté de Jamaïque, mettre l'indice (3) et porter au bas de la page le renvoi suivant : « (3) La mention de voie à indiquer pour la Jamaïque est simplement « voie Key-West » ou « voie Galveston ».
- Même page.** — *Marie-Galante.* — Substituer 16.15 à 18.10 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Même page.** — *Martinique.* — Substituer 15.65 à 18.15 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Même page.** — *Porto-Rico.* — Mettre à côté de Porto-Rico l'indice (4) et porter au bas de la page le renvoi suivant : « (4) La mention de voie à indiquer pour Porto-Rico est simplement « voie Key-West-Jamaïque » ou « voie Galveston – Jamaïque ».
- Même page.** — *République d'Haïti.* — En regard de Môle-Saint-Nicolas, de Cap-Haïtien et de Port-au-Prince, mettre 16.45 dans les colonnes 2, 3, 4 et 5.
- Même page.** — *République dominicaine.* — Mettre 15.85 dans les colonnes 2, 3, 4 et 5.
- Même page.** — *Sainte-Lucie.* — Substituer 16.05 à 18.45 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Même page.** — *Saint-Vincent.* — Substituer 16.35 à 18.75 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Même page.** — *Trinité.* — Substituer 17.50 à 20.00 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.
- Page 57.** — *Guatemala.* — A côté de Guatemala, après l'indice (1), mettre l'indice (3) et porter au bas de la page le renvoi suivant : « (3) les télégrammes pour Guatemala peuvent être transmis par les lignes terrestres au delà du Mexique. La taxe à appliquer dans ce cas est de 3 fr. 65 par mot et la mention « voie Mexique » doit être mise en préambule.
- Entre les pages 57 et 58.** — *Carte de l'Amérique centrale et des Antilles.* — Relier Galveston (Etats-Unis) à Coatzacoalcos (Mexique) par un trait noir figurant un câble, et mettre à côté de ce trait le chiffre 38 qui indique

que le nouveau câble appartient à la Compagnie «Mexican Telegraph».

Mettre le chiffre 41 à côté de chacun des trois câbles suivants : de Aguadores à Guantanamo; — de Môle-Saint-Nicolas au cap Haïtien; — de la Martinique à la Guadeloupe.

Carte de l'Amérique du Sud. — Effacer le câble direct de Rio-Grande-do-Sul à Montevideo, dont la pose a été annoncée par la notification F (bulletin bimensuel du 25 octobre). A côté du câble de Chuy à Maldonado et du câble de Maldonado à Montevideo, mettre entre parenthèses «2 câbles».

Page 59. — *Bolivie.* — Dans le milieu des colonnes 2, 3, 4, et 5, remplacer la mention «Voie Key-West-Jamaïque» par la mention «Voie Key-West-Jamaïque-Panama».

Page 60. — *Brésil.* — En tête des colonnes 10, 11, 12 et 13, remplacer la mention «Voie Key-West-Haïti» par la mention «Voie Key-West-Haïti-Vizeu».

Page 61. — En tête des colonnes 10, 11, 12 et 13, remplacer la mention «Voie Key-West-Jamaïque» par la mention «Voie Key-West-Jamaïque-Panama».

Page 62. — Dans le milieu des colonnes 6, 7, 8 et 9, remplacer la mention «Voie Galveston-Jamaïque» par la mention «Voie Galveston-Jamaïque-Porto-Rico».

Même page. — *Guyane anglaise (Voie Galveston-Jamaïque-Porto-Rico).* — Substituer 19,60 à 22,10 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.

Même page. — *Guyane française (Voie Key-West-Jamaïque).* — Mettre 15.55 dans les colonnes 10, 11, 12 et 13.

Même page. — *Guyane hollandaise (Voie Galveston-Jamaïque-Porto-Rico).* — Substituer 17.90 à 20.35 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.

Même page. — *Guyane hollandaise (Voie Key-West-Jamaïque).* — Substituer 12.35 à 15.85 dans les colonnes 10, 11, 12 et 13.

Même page. — *Paraguay.* — Dans les colonnes 10, 11, 12 et 13, remplacer la mention «Voie Key-West-Haïti» par la mention «Voie Key-West-Haïti-Vizeu».

Page 63. — *Pérou.* — En tête des colonnes 6, 7, 8 et 9, remplacer la mention «Voie Key-West-Jamaïque» par la mention «Voie Key-West-Jamaïque-Panama».

Page 64. — *République Argentine et Uruguay.* — En tête des colonnes 10, 11, 12 et 13, remplacer la mention «Voie Key-West-Haïti» par la mention «Voie Key-West-Haïti-Vizeu».

Page 65. — *Vénézuéla.* — En tête des colonnes 6, 7, 8 et 9, remplacer la mention «Voie Key-West-Jamaïque» par la mention «Voie Key-West-Jamaïque-Porto-Rico».

En regard de la Guayra, de Caracas et de «autres bureaux» mettre 20.40 dans les colonnes 6, 7, 8 et 9.

Entre les pages 65 et 66. — *Carte de l'Asie.* — Dans la Corée, joindre Séou à Wou-San par un trait noir.

- Page 68.** — *Bélouchistan.* — Effacer les taxes inscrites dans les colonnes 5, 6 et 7 et mettre dans la colonne 9 « Voir Indoustan, — Indes Britanniques, page 80 ».
- Page 80.** — *Indoustan.* — A côté de « Indes Britanniques », mettre entre parenthèses « y compris le Bélouchistan ».
- Page 83.** — *Russie d'Asie.* — Dans la colonne 8, ajouter la mention M P et remplacer *Exprès* par *Estafette*.
- Page 92.** — *Amérique du Nord.* — *Télégrammes de presse.* — Substituer à la rédaction actuelle de la note (A) placée en tête de cette page la rédaction suivante :

« (A). Les télégrammes de presse échangés avec l'Amérique par les voies du Nord doivent, pour être admis au tarif réduit, remplir les conditions suivantes :

« Ces télégrammes doivent être adressés à un journal ou à une agence de publicité par un correspondant autorisé et porteur, en France, d'une carte semblable à celle qui est délivrée pour la correspondance de presse intérieure. (Bulletin mensuel de juillet 1886, page 375.)

« Ils doivent être rédigés en langage clair et sans aucune abréviation, soit en français ou en anglais, soit en français et en anglais.

« Les cours de marchés ou de bourse peuvent y être insérés, mais le langage convenu ou chiffré n'est pas admis.

« Ces télégrammes ne doivent contenir que des nouvelles ou des renseignements exclusivement destinés à la publicité et qui devront être effectivement publiés.

« Si l'une de ces conditions n'était pas remplie, les télégrammes seraient taxés, soit avant, soit après leur transmission, d'après le tarif ordinaire.

« Sur les lignes françaises aussi bien que sur les lignes sous-marines, les télégrammes de presse ne doivent être transmis qu'après écoulement de la correspondance officielle et de la correspondance privée taxée à plein tarif. »

Modification à l'Instruction T.

ARTICLE 55 bis. — Télégrammes à remettre en mains propres (M P). — Dans le troisième alinéa, après « la Roumanie » ajouter « la Russie ».

Dans le quatrième alinéa, après « les Indes néerlandaises » ajouter la Russie d'Asie ».

DIVISION DU MATÉRIEL, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —
EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.

Franchises télégraphiques.

Page 79 (ancienne édition) et page 107 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Substituer aux indications actuelles le libellé suivant :

Les ingénieurs, commissaires et autres agents préposés à la surveillance administrative des chemins de fer, même résidant à Paris.

Limitée aux dépêches relatives aux accidents sur les voies ferrées et adressées au Ministre des travaux publics, aux ingénieurs du contrôle dont ils ressortissent, ainsi qu'au préfet du département, au sous-préfet et au procureur de la République de l'arrondissement dans lequel les accidents se sont produits.

Pages 49 (ancienne édition) et page 63 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Ajouter les indications suivantes :

Directeur du dépôt de mendicité de Faulx (Meurthe-et-Moselle).

Limitée aux dépêches administratives urgentes adressées au préfet du département, au procureur de la République et au chef de la brigade de gendarmerie du ressort.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — BUREAU DE L'ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Mise en activité d'un bureau de poste et de télégraphe à Paris, n° 91.

Le bureau de poste et de télégraphe créé par décision du 29 décembre 1890, dans le quartier du Père-Lachaise et situé n° 200, rue des Pyrénées, a été mis en activité le 16 octobre dernier.

Le nouveau bureau prendra la dénomination de Paris, rue des Pyrénées, et le n° d'ordre 91.

Il y a lieu de modifier en conséquence la nomenclature des bureaux de Paris insérée au Bulletin mensuel de janvier 1885, page 67.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Valeurs déclarées pour Shang-Hai.

Des lettres de valeurs déclarées pourront être, dorénavant, admises, en France et en Algérie, à destination de Shang-Hai, et, au bureau français de Shang-Hai, à destination de la France et de l'Algérie. Les lettres de valeurs déclarées dont il s'agit acquitteront le droit proportionnel de 20 centimes par 100 francs fixé par le décret du 23 juillet 1890.

Les lettres de valeurs déclarées, à destination ou provenant de Shang-Hai, ne pourront être acheminées que par la voie des paquebots-poste français et par l'intermédiaire des agents des postes embarqués sur ces paquebots.

Les agents devront inscrire ce qui suit au Tarif international des postes, page 95 :

Shang-Hai (Chine).....	10,000	0,25	0,25	0,20
------------------------	--------	------	------	------

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

Paquebots-poste français des Antilles.

A partir du mois de décembre 1891, la compagnie générale Transatlantique a doublé le service que ses paquebots effectuent, à titre libre, sur la ligne de Marseille à Colon.

Les départs de France auront lieu, à l'avenir, deux fois par mois, aux dates du 12 et du 26.

Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.

A partir de l'année 1892, les paquebots de la compagnie Fraissinet, partant de Marseille, en service libre, tous les deux mois, aux dates des 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre, pour la côte occidentale d'Afrique, ne desserviront plus l'escale de Loango. Leur parcours sera limité à Libreville.

Paquebots-poste français. — Lignes circulaires de la Méditerranée. — Reprise du service normal.

Les mesures quaranténaires prises en Égypte contre les provenances de Lattaquié et d'Alexandrette ayant été levées, les paquebots des lignes circulaires A et B ont repris, à partir du mois de décembre 1891, leur service normal, et touchent régulièrement à l'île de Chypre ainsi qu'aux escales de Mersina, Alexandrette, Lattaquié et Tripoli de Syrie.

Les agents trouveront ci-après le tableau du mouvement des paquebots de ces lignes pour l'année 1892.

LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.			PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.												
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.		PORT-SAÏD.	JAFFA.	BEYROUTH.	BEYROUTH.	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE.		MERSINA.		LARNACA.	SMYRNE.*	SMYRNE.
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
SAMEDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.
2 janvier.	7 janvier.	9 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	12 janvier.	13 janvier.	14 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	16 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	20 janvier.	21 janvier.
16 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} février.	3 février.	4 février.
30 —	4 février.	6 février.	7 février.	8 février.	9 février.	10 février.	11 février.	11 février.	12 février.	13 février.	13 février.	14 février.	15 —	17 —	18 —
13 février.	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	2 mars.	3 mars.
27 —	3 mars.	5 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	16 —	17 —
12 mars.	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	30 —	31 —
26 —	31 —	2 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	13 avril.	14 avril.
9 avril.	14 avril.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —
23 —	28 —	30 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	11 mai.	12 mai.
7 mai.	12 mai.	14 mai.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —
21 —	26 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	8 juin.	9 juin.
4 juin.	9 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —
18 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	6 juillet.	7 juillet.
2 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —
16 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	3 août.	4 août.
30 —	4 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	11 août.	11 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	15 —	17 —	18 —
13 août.	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 ^{er} septembre.
27 —	1 ^{er} septembre.	3 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	14 septembre.	15 —
10 septembre.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —
24 —	29 —	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	12 octobre.	13 octobre.
8 octobre.	13 octobre.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —
22 —	27 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} novembre.	2 novembre.	3 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	9 novembre.	10 novembre.
5 novembre.	10 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —
19 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} décembre.	1 ^{er} décembre.	2 décembre.	3 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	7 décembre.	8 décembre.
3 décembre.	8 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —
17 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} janv. 1893.	2 janv. 1893.	4 janv. 1893.	5 janv. 1893.
31 —	5 janv. 1893.	7 janv. 1893.	8 janv. 1893.	9 janv. 1893.	10 janv. 1893.	11 janv. 1893.	12 janv. 1893.	12 janv. 1893.	13 janv. 1893.	14 janv. 1893.	14 janv. 1893.	15 —	16 —	18 —	19 —

(*) Correspondance avec le paquebot de la ligne libre venant de Marseille et allant à Constantinople et à Odessa.

LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.										PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					
JAFFA.	BEYROUTH.	BEYROUTH.	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE.		MERSINA.		LARNACA.	SMYRNE.*	SMYRNE.	SALONIQUE.		LE PIRÉE.	MARSEILLE.
Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	JEUDI.
11 janvier.	12 janvier.	13 janvier.	14 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	16 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	28 janvier.
25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} février.	3 février.	4 février.	5 février.	6 février.	7 février.	11 février.
8 février.	9 février.	10 février.	11 février.	11 février.	12 février.	13 février.	13 février.	14 février.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	25 —
22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	10 mars.
7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	24 —
21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	7 avril.
4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	16 —	17 —	21 —
18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} mai.	5 mai.
2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	15 —	19 —
16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	2 juin.
30 —	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	16 —
13 juin.	14 juin.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	30 —
27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	14 juillet.
11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	28 —
25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	11 août.
8 août.	9 août.	10 août.	11 août.	11 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	25 —
22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	8 septembre.
5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	14 septembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	22 —
19 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	6 octobre.
3 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	15 —	16 —	20 —
17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	3 novembre.
31 —	1 ^{er} novembre.	2 novembre.	3 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	17 —
14 novembre.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	1 ^{er} décembre.
28 —	29 —	30 —	1 ^{er} décembre.	1 ^{er} décembre.	2 décembre.	3 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	15 —
12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	29 —
26 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} janv. 1893.	2 janv. 1893.	4 janv. 1893.	5 janv. 1893.	6 janv. 1893.	7 janv. 1893.	8 janv. 1893.	12 janv. 1893.
9 janv. 1893.	10 janv. 1893.	11 janv. 1893.	12 janv. 1893.	12 janv. 1893.	13 janv. 1893.	14 janv. 1893.	14 janv. 1893.	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	26 —

Constantinople et à Odessa.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES CIRCULAIRES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE, POUR L'ANNÉE 1892.

COMBINAISON DES PARCOURS RÉGLEMENTAIRES DE MARSEILLE À SMYRNE ET DE MARSEILLE À BEYROUTH

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

LIGNE CIRCULAIRE A.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.										
MARSEILLE.	LE PIRÉE.	SALONIQUE.		SMYRNE.*	SMYRNE.	LARNACA.	MERSINA.		ALEXANDRETTE.	LATTAQUIÉ.	TRIPOLI.		BEYROUTH.	BEYROUTH.	JAFFA.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.
9 janvier.	13 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	24 janvier.	26 janvier.	27 janvier.
23 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	2 février.	3 février.	4 février.	5 février.	6 février.	6 février.	7 février.	7 février.	9 février.	10 février.
6 février.	10 février.	11 février.	12 février.	13 février.	14 février.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	23 —	24 —
20 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	5 mars.	6 mars.	6 mars.	8 mars.	9 mars.
5 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	13 mars.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	20 —	22 —	23 —
19 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	2 avril.	3 avril.	3 avril.	5 avril.	6 avril.
2 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	19 —	20 —
16 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} mai.	1 ^{er} mai.	3 mai.	4 mai.
30 —	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	8 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	14 mai.	15 —	15 —	17 —	18 —
14 mai.	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	31 —	1 ^{er} juin.
28 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	5 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	14 juin.	15 —
11 juin.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	28 —	29 —
25 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	12 juillet.	13 juillet.
9 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	26 —	27 —
23 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	6 août.	7 août.	7 août.	9 août.	10 août.
6 août.	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	14 août.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	23 —	24 —
20 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 —	31 —	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	3 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	4 septembre.	6 septembre.	7 septembre.
3 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	20 —	21 —
17 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} octobre.	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	2 octobre.	4 octobre.	5 octobre.
1 ^{er} octobre.	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	15 —	15 —	16 —	16 —	18 —	19 —
15 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} novembre.	2 novembre.
29 —	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	13 novembre.	15 —	16 —
12 novembre.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	29 —	30 —
26 —	30 —	1 ^{er} décembre.	2 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	11 décembre.	13 décembre.	14 décembre.
10 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	27 —	28 —
24 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} janv. 1893.	3 janv. 1893.	4 janv. 1893.	5 janv. 1893.	6 janv. 1893.	7 janv. 1893.	7 janv. 1893.	8 janv. 1893.	8 janv. 1893.	10 janv. 1893.	11 janv. 1893.

(*) Correspondance avec le paquebot de la ligne libre venant de Batoum et de Constantinople et allant à Marseille.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES CIRCULAIRES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE, POUR L'ANNÉE 1892.

EXPLOITATION POSTALE.

3^e BUREAU.

SERVICES MARITIMES.

REUNION DES PARCOURS RÉGLEMENTAIRES DE MARSEILLE À SMYRNE ET DE MARSEILLE À BEYROUTH.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

LIGNE CIRCULAIRE A.

SMYRNE.*	PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.									PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					
	SMYRNE.	LARNACA.	MERSINA.		ALEXANDRETTE.	LATTAQUIÉ.	TRIPOLI.		BEYROUTH.	BEYROUTH.	JAFFA.	PORT-SAÏD.	ALEXANDRIE.		MARSEILLE.
	Arrivée. 5	Départ. 6	Arrivée et départ. 7	Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée et départ. 10	Arrivée et départ. 11	Arrivée. 12	Départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée et départ. 16	Arrivée et départ. 17	Arrivée. 18	Départ. 19
SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	JEUDI.
16 janvier.	17 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	24 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	31 janvier.	4 février.
30 —	31 —	2 février.	3 février.	4 février.	5 février.	6 février.	6 février.	7 février.	7 février.	9 février.	10 février.	11 février.	12 février.	14 février.	18 —
13 février.	14 février.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	3 mars.
27 —	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	5 mars.	6 mars.	6 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	13 mars.	17 —
12 mars.	13 mars.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	31 —
26 —	27 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	2 avril.	3 avril.	3 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	10 avril.	14 avril.
9 avril.	10 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	28 —
23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} mai.	1 ^{er} mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	8 mai.	12 mai.
7 mai.	8 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	14 mai.	15 —	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	26 —
21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	5 juin.	9 juin.
4 juin.	5 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	14 juin.	15 —	16 —	17 —	19 —	23 —
18 —	19 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	3 juillet.	7 juillet.
2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	17 —	21 —
16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	4 août.
30 —	31 —	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	6 août.	7 août.	7 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.	14 août.	18 —
13 août	14 août.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	1 ^{er} septembre.
27 —	28 —	30 —	31 —	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	3 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	4 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	11 septembre.	15 —
10 septembre.	11 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	29 —
24 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} octobre.	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	2 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	9 octobre.	13 octobre.
8 octobre.	9 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	15 —	15 —	16 —	16 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	27 —
22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} novembre.	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	6 novembre.	10 novembre.
5 novembre.	6 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	13 novembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	24 —
19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	29 —	30 —	1 ^{er} décembre.	2 décembre.	4 décembre.	8 décembre.
3 décembre.	4 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	11 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —	18 —	22 —
17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} janv. 1893.	5 janv. 1893.
31 —	1 ^{er} janv. 1893.	3 janv. 1893.	4 janv. 1893.	5 janv. 1893.	6 janv. 1893.	7 janv. 1893.	7 janv. 1893.	8 janv. 1893.	8 janv. 1893.	10 janv. 1893.	11 janv. 1893.	12 janv. 1893.	13 janv. 1893.	15 —	19 —

*inople et allant à Marseille.

*Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York
pendant l'année 1892.*

Les agents trouveront ci-après le tableau du mouvement des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York, pendant l'année 1892.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS
PENDANT

DE LA LIGNE DU HAVRE A NEW-YORK,
L'ANNÉE 1892.

DÉPARTS DU HAVRE.			ARRIVÉES À NEW-YORK.		DÉPARTS DE NEW-YORK.		ARRIVÉES AU HAVRE.		OBSERVATIONS.
JOURS.	DATES.	HEURES effectives.	JOURS.	DATES.	JOURS.	DATES.	JOURS.	DATES.	
		h. min.							
ALLER.					RETOUR.				
2 janvier		9 35 m.	Lundi	11 janvier.	Samedi	16 janvier.	Lundi	25 janvier.	
9		4 n m.	Idem	18.	Idem	23.	Idem	1 ^{er} février.	
16		9 42 m.	Idem	25.	Idem	30.	Idem	8.	
23		3 2 s.	Idem	1 ^{er} février.	Idem	6 février.	Idem	15.	
30		8 44 m.	Idem	8.	Idem	13.	Idem	22.	
6 février		2 38 s.	Idem	15.	Idem	20.	Idem	29.	
13		8 52 m.	Idem	22.	Idem	27.	Idem	7 mars.	
20		Midi 52	Idem	29.	Idem	5 mars.	Idem	14.	
27		7 51 m.	Idem	7 mars.	Idem	12.	Idem	21.	
5 mars		Midi 54	Idem	14.	Idem	19.	Idem	28.	
12		8 4 m.	Idem	21.	Idem	26.	Idem	4 avril.	
19		11 27 m.	Idem	28.	Idem	3 avril.	Idem	11.	
26		6 54 m.	Idem	4 avril.	Idem	9.	Idem	18.	
2	avril	11 32 m.	Idem	11.	Idem	16.	Idem	25.	
9		7 7 m.	Idem	18.	Idem	23.	Idem	2 mai.	
16		10 24 m.	Idem	25.	Idem	30.	Idem	9.	
23		5 40 m.	Idem	2 mai.	Idem	7 mai.	Idem	16.	
30		10 24 m.	Idem	9.	Idem	14.	Idem	23.	
7 mai		5 57 m.	Idem	16.	Idem	21.	Idem	30.	
14		9 29 m.	Idem	23.	Idem	28.	Idem	6 juin.	
21		4 n m.	Idem	30.	Idem	4 juin.	Idem	13.	
28		9 24 m.	Idem	6 juin.	Idem	11.	Idem	20.	
4 juin		4 5 m.	Idem	13.	Idem	18.	Idem	27.	
11		8 38 m.	Idem	20.	Idem	25.	Idem	4 juillet.	
18		2 38 s.	Idem	27.	Idem	2 juillet.	Idem	11.	
25		8 30 m.	Idem	4 juillet.	Idem	9.	Idem	18.	
2 juillet		2 20 s.	Idem	11.	Idem	16.	Idem	25.	
9		7 46 m.	Idem	18.	Idem	23.	Idem	1 ^{er} août.	
16		Midi 57	Idem	25.	Idem	30.	Idem	8.	
23		7 42 m.	Idem	1 ^{er} août.	Idem	6 août.	Idem	15.	
30		Midi 26	Idem	8.	Idem	13.	Idem	22.	
6 août		6 51 m.	Idem	15.	Idem	20.	Idem	29.	
13		11 35 m.	Idem	22.	Idem	27.	Idem	5 septembre.	
20		6 55 m.	Idem	29.	Idem	3 septembre.	Idem	12.	
27		11 n m.	Idem	5 septembre.	Idem	10.	Idem	19.	
3 septembre		5 46 m.	Idem	12.	Idem	17.	Idem	26.	
10		10 23 m.	Idem	19.	Idem	24.	Idem	3 octobre.	
17		6 2 m.	Idem	26.	Idem	1 ^{er} octobre.	Idem	10.	
24		9 53 m.	Idem	3 octobre.	Idem	8.	Idem	17.	
1 ^{er} octobre		4 40 s.	Idem	10.	Idem	15.	Idem	24.	
8		9 16 m.	Idem	17.	Idem	22.	Idem	31.	
15		4 39 m.	Idem	24.	Idem	29.	Idem	7 novembre.	
22		8 55 m.	Idem	31.	Idem	5 novembre.	Idem	14.	
29		2 15 s.	Idem	7 novembre.	Idem	12.	Idem	21.	
5 novembre		8 14 m.	Idem	14.	Idem	19.	Idem	28.	
12		3 16 s.	Idem	21.	Idem	26.	Idem	5 décembre.	
19		8 2 m.	Idem	28.	Idem	3 décembre.	Idem	12.	
26		Midi 30	Idem	5 décembre.	Idem	10.	Idem	19.	
3 décembre		7 13 m.	Idem	12.	Idem	17.	Idem	26.	
10		1 10 s.	Idem	19.	Idem	24.	Idem	2 janv. 1893.	
17		7 8 m.	Idem	26.	Idem	31.	Idem	9.	
24		11 21 m.	Idem	2 janv. 1893.	Idem	7 janv. 1893.	Idem	16.	
31		6 11 m.	Idem	9.	Idem	14.	Idem	23.	

Modifications aux itinéraires des lignes de paquebots de l'Indo-Chine.

A partir du 10^e janvier prochain, les itinéraires des lignes des paquebots de l'Indo-Chine et du Japon seront modifiés conformément aux tableaux ci-après :

Le trajet dans le canal de Suez a été réduit de 30 heures à 20 heures et l'arrivée des paquebots à Yokohama et à Marseille se trouvera, par suite, avancée.

En 1892, le mouvement des paquebots de ces lignes s'effectuera suivant les indications contenues dans les tableaux également ci-joints.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée... 3,378 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 6,756 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 87,836 2/3 lieues marines.

LIGNE DE MARSEILLE
 (MOUSSON DE S.-O. —

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse... ..

À YOKOHAMA (N).
 D'AVRIL À SEPTEMBRE.)

ministérielle du 4 décembre 1891.

réglementaire... 13 milles par heure.
 effective... .. { 13 milles 22 par heure à l'aller.
 12 milles 80 par heure au retour.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	4 s.	"	
Alexandrie....	469 1/3	1,408	108	Vendredi.	4 m.	3	Vendredi.	7 m.	111	
Port-Saïd....	53 1/3	160	12	Vendredi.	7 s.	4	Vendredi.	11 s.	16	
Suez.....	* 29	* 87	* 20	Samedi..	7 s.	3	Samedi..	10 s.	23	
Aden.....	436	1,308	101	Jedi....	3 m.	12	Jedi....	3 s.	113	
Colombo (1)..	698 1/3	2,095	159	Jedi....	6 m.	20	Vendredi.	2 m.	179	
Singapore (2)..	523 1/3	1,570	119	Mercredi.	1 m.	18	Mercredi.	7 s.	137	
Saigon (3)...	212 1/3	637	48	Vendredi.	7 s.	36	Dimanche	7 m.	84	
Hong-Kong...	305	915	69	Mercredi..	4 m.	24	Jedi....	4 m.	93	
Shang-Hai (Woods)	290	870	62	Samedi..	6 s.	28	Dimanche	10 s.	90	
Kobé.....	251 2/3	755	57	Mercredi..	7 m.	24	Jedi....	7 m.	81	
Yokohama....	110	330	25	Vendredi.	8 m.	"	"	"	25	
TOTAUX...	3,378 1/3	10,135	780			172			952	Ou 39 j. 16 h
SÉJOUR..... 217 h. ou 9 j. 1 h.										

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Hai (Woodsung). A l'arrivée à Woodsung, il rencontre le paquebot parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Hai (Woodsung) à Marseille après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

Les dates et heures des départs de Marseille, à l'aller; de Yokohama, de Shang-Hai et de Hong-Kong, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent local de la Compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

Dans le cas où, à l'arrivée à Alexandrie, l'état de la mer ne permettrait pas de franchir les passes, le paquebot venant de France poursuivrait son voyage sur Port-Saïd. Celui venant de Chine continuerait sur Marseille.

Les passes d'Alexandrie n'étant pas praticables de nuit, le séjour dans ce port pourra être abrégé toutes les fois qu'il y aura avantage à le faire pour éviter de passer une nuit dans le port d'Alexandrie.

Pour le même motif, le séjour des paquebots à Port-Saïd, au retour, pourra être abrégé ou augmenté dans

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Yokohama....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	9 m.	"	
Kobé.....	110	330	27	Lundi...	Midi.	24	Mardi...	Midi.	51	
Shang-Hai....	251 2/3	755	60	Jedi....	Minuit.	38	Samedi..	2 s.	98	
Hong-Kong...	290	870	62	Mardi...	4 m.	32	Mercredi.	Midi.	94	
Saigon (4)....	305	915	72	Samedi..	Midi.	24	Dimanche	Midi.	96	
Singapore (5)..	212 1/3	637	49	Mardi...	1 s.	18	Mercredi.	7 m.	67	
Colombo (6)..	523 1/3	1,570	123	Lundi...	10 m.	24	Mardi...	10 m.	147	
Aden.....	436	1,308	101	Mardi...	5 s.	12	Mercredi.	5 m.	187	
Suez.....	* 29	* 87	* 20	Dimanche	10 m.	3	Dimanche	1 s.	104	
Port-Saïd....	53 1/3	160	12	Lundi...	9 m.	4	Lundi...	1 s.	24	
Alexandrie....	469 1/3	1,408	104	Mardi...	1 m.	3	Mardi...	4 m.	15	
Marseille....				Samedi..	Midi.	"	"	"	104	
TOTAUX...	3,378 1/3	10,135	805			182			987	Ou 41 j. 3 h.

la mesure nécessaire pour que le paquebot arrive de jour à Alexandrie et puisse en repartir en temps utile pour franchir les passes durant le jour.

Aux voyages qui ne correspondent pas avec la ligne annexe de Calcutta, le séjour à Colombo, à l'aller et au retour, pourra être réduit à douze heures, à la condition que le stationnement alloué à cette escale comprendra toujours un minimum de six heures de jour.

* Le trajet dans le canal de Suez n'est pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

(1) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Calcutta.
 (2) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Batavia.
 (3) Correspondance avec le paquebot colonial allant au Tonkin.
 (4) Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin.
 (5) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Batavia.
 (6) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Calcutta.

** NOTA. Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Indo-Chine.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 952 h.
 Séjour..... 217
 Retour..... 987

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 2,156 h. ou 89 j. 20 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE DE MARSEILLE
(MOUSSON DE N.-E. —

Par traversée... 3,378 1/3 lieues marines.
Par voyage... 6,756 2/3 lieues marines.
Annuellement... 87,836 2/3 lieues marines.

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse....

A YOKOHAMA (N).
D'OCTOBRE À MARS.)

ministérielle du 4 décembre 1891.

réglementaire... 13 milles par heure.
effective... 12 milles 38 par heure à l'aller.
13 milles 68 par heure au retour.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	4 s.	"	
Alexandrie....	469 1/3	1,408	108	Vendredi.	4 m.	3	Vendredi.	7 m.	111	
Port-Saïd....	53 1/3	160	12	Vendredi.	7 s.	4	Vendredi.	11 s.	16	
Suez.....	* 29	* 87	* 20	Samedi..	7 s.	3	Samedi..	10 s.	23	
Aden.....	436	1,308	101	Jedi....	3 m.	12	Jedi....	3 s.	113	
Colombo (1)...	698 1/3	2,095	168	Jedi....	3 s.	20	Vendredi.	11 m.	188	
Singapore (2)...	523 1/3	1,570	126	Mercredi.	5 s.	18	Jedi....	11 m.	144	
Saigon (3)....	212 1/3	637	53	Samedi..	4 s.	36	Lundi..	4 m.	89	
Hong-Kong...	305	915	82	Jedi....	2 s.	24	Vendredi.	2 s.	106	
Shang-Haï(Woos)	290	870	75	Lundi..	5 s.	28	Mardi..	9 s.	103	
Kobé.....	251 2/3	755	60	Vendredi.	9 m.	24	Samedi..	9 m.	84	
Yokohama....	110	330	26	Dimanche	11 m.	"	"	"	26	
TOTAUX...	3,378 1/3	10135	831			172			1,003	Ou 41 j. 19 h.
SÉJOUR..... 166 h. ou 6 j. 22 h.										

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Haï (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Haï (Woosung) à Marseille, après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

Les dates et heures des départs de Marseille, à l'aller; de Yokohama, de Shang-Haï et de Hong-Kong, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent local de la Compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

Dans le cas où, à l'arrivée à Alexandrie, l'état de la mer ne permettrait pas de franchir les passes, le paquebot venant de France poursuivrait son voyage sur Port-Saïd. Celui venant de Chine continuerait sur Marseille.

Les passes d'Alexandrie n'étant pas praticables de nuit, le séjour dans ce port pourra être abrégé toutes les fois qu'il y aura avantage à le faire, pour éviter de passer une nuit dans le port d'Alexandrie.

Pour le même motif, le séjour des paquebots à Port-Saïd, au retour, pourra être abrégé ou augmenté dans

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Yokohama....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	9 m.	"	
Kobé.....	110	330	26	Lundi..	11 m.	24	Mardi..	11 m.	50	
Shang-Haï....	251 2/3	755	58	Jedi....	9 s.	41	Samedi..	2 s.	99	
Hong-Kong...	290	870	58	Lundi..	Minuit.	36	Mercredi.	Midi.	94	
Saigon (4)....	305	915	63	Samedi..	3 m.	24	Dimanche	3 m.	87	
Singapore (5)...	212 1/3	637	46	Mardi..	1 m.	18	Mardi....	7 s.	64	
Colombo (6)...	523 1/3	1,570	112	Dimanche	11 m.	24	Lundi..	11 m.	136	
Aden.....	698 1/3	2,095	150	Dimanche	5 s.	12	Lundi..	5 m.	162	
Suez.....	436	1,308	101	Vendredi.	10 m.	3	Vendredi.	1 s.	104	
Port-Saïd....	* 29	* 87	* 20	Samedi..	9 m.	4	Samedi..	1 s.	24	
Alexandrie....	53 1/3	160	12	Dimanche	1 m.	3	Dimanche	4 m.	15	
Marseille....	469 1/3	1,408	108	Jedi....	4 s.	"	"	"	108	
TOTAUX...	3,378 1/3	10135	754			189			943	Ou 39 j. 7 h.

la mesure nécessaire pour que le paquebot arrive de jour à Alexandrie et puisse en repartir en temps utile pour franchir les passes durant le jour.

Aux voyages qui ne correspondent pas avec la ligne annexe de Calcutta, le séjour à Colombo, à l'aller et au retour, pourra être réduit à douze heures, à la condition que le stationnement alloué à cette escale comprendra toujours un minimum de six heures de jour.

* Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

- (1) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Calcutta.
- (2) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Batavia.
- (3) Correspondance avec le paquebot colonial allant au Tonkin.
- (4) Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin.
- (5) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Batavia.
- (6) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Calcutta.

** NOTA. Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Indo-Chine.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	1,003 h.
Séjour.....	166
Retour.....	943

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 2,112 h. ou 88 j.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE DE COLOMBO

Par traversée... 473 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 946 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 12,306 2/3 lieues marines.

Approuvé par décision

Service toutes les quatre semaines. —

À CALCUTTA (O).

ministérielle du 12 décembre 1890.

Vitesse { réglementaire... 11 milles 5 par heure.
 effective... { 12 milles 03 par heure à l'aller.
 11 milles par heure au retour.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
				h.	h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Colombo (1)...	"	"	"	"	"	"	Samedi.	6 m.	"	
Pondichéry...	186 2/3	560	47	Lundi.	5 m.	17	Lundi.	10 s.	64	
Madras.....	30	90	7	Mardi.	5 m.	10	Mardi.	3 s.	17	
Calcutta.....	256 2/3	770	64	Vendr.	7 m.	"	"	"	64	
TOTAUX...	473 1/3	1,420	118			27			145	Ou 6 j. 1 h.
Séjour..... 215 h. ou 8 j. 23 h.										

(1) Correspondance avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne devra, dans aucun cas, quitter Colombo avant l'arrivée du paquebot venant de France.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
				h.	h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Calcutta.....	"	"	"	"	"	"	Dimanc. (2)	6 m.	"	
Madras.....	256 2/3	770	70	Mercre.	4 m.	17	Mercre.	9 s.	87	
Pondichéry...	30	90	8	Jaudi.	5 m.	13	Jaudi.	6 s.	21	
Colombo (3)...	186 2/3	560	51	Samedi.	9 s.	"	"	"	51	
TOTAUX...	473 1/3	1,420	129			30			159	Ou 6 j. 15 h.

(2) La date du départ de Calcutta est seule impérative.

(3) Correspondance avec le paquebot venant de Chine.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Indo-Chine.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	145 h.
Séjour.....	215
Retour.....	159

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 519 h. ou 21 j. 15

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée... 183 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 366 2/3 lieues marines.
 Annuellement. 4,766 2/3 lieues marines.

LIGNE DE SINGAPORE
 prolongée facultativement

Approuvé par décision

Service toutes les quatre semaines*. Vitesse.

À BATAVIA (P)
 jusqu'à Samarang.

ministérielle du 12 décembre 1890.

réglementaire 11 milles 5 par heure.
 effective..... 11 milles 5 par heure.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE de la station.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ALLER.										
Singapore (1)...	"	"	"	"	"	"	Jeu. di...	6 m.	"	"
Batavia.....	183 1/3	550	48	Samedi.	6 m.	27	Dimanche.	9 m.	75	} <i>Parcours facultatif.</i>
Samarang.....	80	240	21	Lundi.	6 m.	"	"	"	21	
TOTAUX.....	183 1/3	550	69			27			96	
SÉJOUR.....										75 h. ou 3 j. 3 h.

(1) Correspondance avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne devra, dans aucun cas, quitter Singapore avant l'arrivée du paquebot venant de France.

* **NOTA.** Indépendamment de ce service réglementaire, la Compagnie exécute entre Singapore et Batavia seulement un service libre alternant avec le service réglementaire, afin d'assurer la correspondance à Singapore, tant à l'aller qu'au retour, avec tous les paquebots français de la ligne de l'Indo-Chine.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE de la station.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
RETOUR.										
Samarang.....	"	"	"	"	"	"	Jeu. di.	9 m.	"	} <i>Parcours facultatif.</i>
Batavia.....	80	240	21	Vendredi.	6 m.	28	Samedi. (2).	10 m.	49	
Singapore (3)...	183 1/3	550	48	Lundi.	10 m.	"	"	"	48	
TOTAUX....	183 1/3	550	69			28			97	O 4 j. 1 h.

(2) La date du départ de Batavia est seule impérative.

(3) Correspondance avec le paquebot venant de Chine.

** **NOTA.** Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Indo-Chine.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 96 h.
 Séjour..... 75
 Retour..... 97

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 268 h. ou 11 j. 4 h.

CARTE DES ITINÉRAIRES
DU SERVICE MARITIME POSTAL
DE L'INDO-CHINE
AVEC SES EMBRANCHEMENTS.

PARCOURS ANNUEL :

	Lieues marines.
Ligne de Marseille à Yokohama	175,673 1/3
Embranchement de Colombo à Calcutta	12,306 2/3
Embranchement de Singapore à Batavia	4,766 2/3
TOTAL.....	192,746 2/3

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DES LIGNES DES INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1893

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE À YOKOHAMA.																				COLOMBO À	
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.	PORT-SAÏD.	SUËZ.	ADEN.	COLOMBO*.		SINGAPORE**.		SAÏGON***.		HONG-KONG.		SHANG-HAÏ (WOOSUNG).		KOBÉ.		YOKOHAMA.	COLOMBO.	FONDICHÉRY.		
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.		
DIMANCHE.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	LUNDI.	JEUDI.	VENDREDI.	LUNDI.	MARDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	SAMEDI.	LUNDI.		
10 janv.	15 janv.	15 janv.	16 janv.	21 janv.	28 janv.	29 janv.	3 fév.	4 fév.	6 fév.	8 fév.	11 fév.	12 fév.	15 fév.	16 fév.	19 fév.	20 fév.	21 fév.	30 janv.	1 ^{er} fév.		
24 —	29 —	29 —	30 —	4 fév.	11 fév.	12 fév.	17 —	18 —	20 —	22 —	25 —	26 —	29 —	1 ^{er} mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	27 fév.	29 fév.		
7 fév.	12 fév.	12 fév.	13 fév.	18 —	25 —	26 —	2 mars.	3 mars.	5 mars.	7 mars.	10 mars.	11 mars.	14 mars.	15 —	18 —	19 —	20 —	20 —	29 fév.		
21 —	26 —	26 —	27 —	3 mars.	10 mars.	11 mars.	16 —	17 —	19 —	21 —	24 —	25 —	28 —	29 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	27 fév.	29 fév.		
6 mars.	11 mars.	11 mars.	12 mars.	17 mars.	24 mars.	25 mars.	30 mars.	MERCREDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	26 mars.	28 mars.		
20 —	25 —	25 —	26 —	31 —	7 avril.	8 avril.	13 avril.	30 mars.	1 ^{er} avril.	3 avril.	6 avril.	7 avril.	9 avril.	10 avril.	13 avril.	14 avril.	15 avril.	23 avril.	25 avril.		
3 avril.	8 avril.	8 avril.	9 avril.	14 avril.	21 —	22 —	27 —	13 avril.	15 —	17 —	20 —	21 —	23 —	24 —	27 —	28 —	29 —	23 avril.	25 avril.		
17 —	22 —	22 —	23 —	28 —	5 mai.	6 mai.	11 mai.	11 mai.	13 mai.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	25 —	26 —	27 —	21 mai.	23 mai.		
1 ^{er} mai.	6 mai.	6 mai.	7 mai.	12 mai.	19 —	20 —	25 —	25 —	27 —	29 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	4 juin.	5 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	21 mai.	23 mai.		
15 —	20 —	20 —	21 —	26 —	2 juin.	3 juin.	8 juin.	8 juin.	10 juin.	12 juin.	15 —	16 —	18 —	19 —	22 —	23 —	24 —	21 mai.	23 mai.		
29 —	3 juin.	3 juin.	4 juin.	9 juin.	16 —	17 —	22 —	22 —	24 —	26 —	29 —	30 —	30 —	31 —	30 —	31 —	31 —	18 juin.	20 juin.		
12 juin.	17 —	17 —	18 —	23 —	30 —	1 ^{er} juillet.	6 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	10 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	16 —	17 —	20 —	21 —	22 —	18 juin.	20 juin.		
26 —	1 ^{er} juillet.	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	7 juillet.	14 juillet.	15 —	20 —	20 —	22 —	24 —	27 —	28 —	30 —	31 —	30 —	31 —	31 —	16 juillet.	18 juillet.		
10 juillet.	15 —	15 —	16 —	21 —	28 —	29 —	3 août.	3 août.	5 août.	7 août.	10 août.	11 août.	13 août.	14 août.	17 —	18 —	19 —	13 août.	15 août.		
24 —	29 —	29 —	30 —	4 août.	11 août.	12 août.	17 —	17 —	19 —	21 —	24 —	25 —	27 —	28 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	13 août.	15 août.		
7 août.	12 août.	12 août.	13 août.	18 —	25 —	26 —	31 —	31 —	2 sept.	4 sept.	7 sept.	8 sept.	10 sept.	11 sept.	14 sept.	15 —	16 —	10 sept.	12 sept.		
21 —	26 —	26 —	27 —	1 ^{er} sept.	8 sept.	9 sept.	14 sept.	14 sept.	16 —	18 —	21 —	22 —	24 —	25 —	28 —	29 —	30 —	10 sept.	12 sept.		
4 sept.	9 sept.	9 sept.	10 sept.	15 sept.	22 sept.	23 sept.	28 sept.	JEUDI.	SAMEDI.	LUNDI.	JEUDI.	VENDREDI.	LUNDI.	MARDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	8 oct.	10 oct.		
18 —	23 —	23 —	24 —	29 —	6 oct.	7 oct.	12 oct.	29 sept.	1 ^{er} oct.	3 oct.	6 oct.	7 oct.	10 oct.	11 oct.	14 oct.	15 oct.	16 oct.	8 oct.	10 oct.		
2 oct.	7 oct.	7 oct.	8 oct.	13 oct.	20 —	21 —	26 —	13 oct.	15 —	17 —	20 —	21 —	24 —	25 —	28 —	29 —	30 —	8 oct.	10 oct.		
16 —	21 —	21 —	22 —	27 —	3 nov.	4 nov.	9 nov.	27 —	29 —	31 —	3 nov.	4 nov.	7 nov.	8 nov.	11 nov.	12 nov.	13 nov.	5 nov.	7 nov.		
30 —	4 nov.	4 nov.	5 nov.	10 nov.	17 —	18 —	23 —	10 nov.	12 nov.	14 nov.	17 —	18 —	21 —	22 —	25 —	26 —	27 —	5 nov.	7 nov.		
13 nov.	18 —	18 —	19 —	24 —	1 ^{er} déc.	2 déc.	7 déc.	23 —	26 —	28 —	1 ^{er} déc.	2 déc.	5 déc.	6 déc.	9 déc.	10 déc.	11 déc.	3 déc.	5 déc.		
27 —	2 déc.	2 déc.	3 déc.	8 déc.	15 —	16 —	21 —	8 déc.	10 déc.	12 déc.	15 —	16 —	19 —	20 —	23 —	24 —	25 —	3 déc.	5 déc.		
11 déc.	16 —	16 —	17 —	22 —	29 —	30 —	4 janv.1893	22 —	24 —	26 —	29 —	30 —	2 janv.1893	3 janv.1893	6 janv.1893	7 janv.1893.	8 janv.1893	31 déc.	2 janv.1893		
25 —	30 —	30 —	31 —	5 janv.1893	12 janv.1893	13 janv.1893	18 —	5 janv.1893	7 janv.1893	9 janv.1893	12 janv.1893	13 janv.1893	16 —	17 —	20 —	21 —	22 —	31 déc.	2 janv.1893		
								19 —	21 —	23 —	26 —	27 —	30 —	31 —	3 fév.	4 fév.	5 fév.				

* Point d'embranchement de la ligne annexe de Calcutta. (Voir colonne n° 19.)
 ** Point d'embranchement de la ligne annexe de Batavia. (Voir colonne n° 23.)
 *** Correspondance avec le paquebot colonial allant de Saïgon au Tonkin.

*** Correspondance tous les 28 jours avec le paquebot colonial allant de Saïgon à Manille à dater du 6 février.
 Nota. La date du départ de Marseille est seule impérative, le service postal devant profiter de toute avance obtenue.
 Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la compagnie exécute à titre de faveur.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

EXPLOITATION POSTALE.

3^e BUREAU.

SERVICES MARITIMES.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE À YOKOHAMA.												COLOMBO À CALCUTTA.				SINGAPORE À BATAVIA ET À SAMARANG.			
LOMBO*.	SINGAPORE**.		SAIGON***.		HONG-KONG.		SHANG-HAI (WOOSUNG).		KOBÉ.		YOKOHAMA.	COLOMBO.	FONDICHÉRY.	MADRAS.	CALCUTTA.	SINGAPORE.	BATAVIA.		SAMARANG.
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
VENDREDI. 29 janv.	MERCREDI. 3 fév.	JEUDI. 4 fév.	SAMEDI. 6 fév.	LUNDI. 8 fév.	JEUDI. 11 fév.	VENDREDI. 12 fév.	LUNDI. 15 fév.	MARDI. 16 fév.	VENDREDI. 19 fév.	SAMEDI. 20 fév.	DIMANCHE. 21 fév.	SAMEDI. 30 janv.	LUNDI. 1 ^{er} fév.	MARDI. 2 fév.	VENDREDI. 5 fév.	JEUDI. 4 fév.	SAMEDI. 6 fév.	DIMANCHE. 21 fév.	LUNDI. 22 fév.
12 fév.	17 —	18 —	20 —	22 —	25 —	26 —	29 —	1 ^{er} mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	27 fév.	29 fév.	1 ^{er} mars.	4 mars.	18 —	20 —	21 mars.	22 fév.
26 —	2 mars.	3 mars.	5 mars.	7 mars.	10 mars.	11 mars.	14 mars.	15 —	18 —	19 —	20 —	27 fév.	29 fév.	1 ^{er} mars.	4 mars.	3 mars.	5 mars.	20 mars.	21 mars.
11 mars.	16 —	17 —	19 —	21 —	24 —	25 —	28 —	29 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	27 fév.	29 fév.	1 ^{er} mars.	4 mars.	17 —	19 —	20 mars.	21 mars.
25 mars.	30 mars.	30 mars.	1 ^{er} avril.	3 avril.	6 avril.	7 avril.	9 avril.	10 avril.	13 avril.	14 avril.	15 avril.	26 mars.	28 mars.	29 mars.	1 ^{er} avril.	31 mars.	2 avril.	17 avril.	18 avril.
8 avril.	13 avril.	13 avril.	15 —	17 —	20 —	21 —	23 —	24 —	27 —	28 —	29 —	23 avril.	25 avril.	26 avril.	29 avril.	14 avril.	16 —	17 avril.	18 avril.
22 —	27 —	27 —	29 —	1 ^{er} mai.	4 mai.	5 mai.	7 mai.	8 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	23 avril.	25 avril.	26 avril.	29 avril.	28 —	30 —	15 mai.	16 mai.
6 mai.	11 mai.	11 mai.	13 mai.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	25 —	26 —	27 —	21 mai.	23 mai.	24 mai.	27 mai.	12 mai.	14 mai.	15 mai.	16 mai.
20 —	25 —	25 —	27 —	29 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	4 juin.	5 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	21 mai.	23 mai.	24 mai.	27 mai.	26 —	28 —	12 juin.	13 juin.
3 juin.	8 juin.	8 juin.	10 juin.	12 juin.	15 —	16 —	18 —	19 —	22 —	23 —	24 —	18 juin.	20 juin.	21 juin.	24 juin.	9 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.
17 —	22 —	22 —	24 —	26 —	29 —	30 —	3 juillet.	3 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	18 juin.	20 juin.	21 juin.	24 juin.	23 —	25 —	10 juillet.	11 juillet.
1 ^{er} juillet.	6 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	10 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	16 —	17 —	20 —	21 —	22 —	16 juillet.	18 juillet.	19 juillet.	22 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.
15 —	20 —	20 —	22 —	24 —	27 —	28 —	30 —	31 —	3 août.	4 août.	5 août.	16 juillet.	18 juillet.	19 juillet.	22 juillet.	21 —	23 —	10 juillet.	11 juillet.
29 —	3 août.	3 août.	5 août.	7 août.	10 août.	11 août.	13 août.	14 août.	17 —	18 —	19 —	13 août.	15 août.	16 août.	19 août.	4 août.	6 août.	7 août.	8 août.
12 août.	17 —	17 —	19 —	21 —	24 —	25 —	27 —	28 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	13 août.	15 août.	16 août.	19 août.	18 —	20 —	4 sept.	5 sept.
26 —	31 —	31 —	2 sept.	4 sept.	7 sept.	8 sept.	10 sept.	11 sept.	14 sept.	15 —	16 —	13 août.	15 août.	16 août.	19 août.	1 ^{er} sept.	3 sept.	4 sept.	5 sept.
9 sept.	14 sept.	14 sept.	16 —	18 —	21 —	22 —	24 —	25 —	28 —	29 —	30 —	10 sept.	12 sept.	13 sept.	16 sept.	15 —	17 —	4 sept.	5 sept.
23 sept.	28 sept.	29 sept.	1 ^{er} oct.	3 oct.	6 oct.	7 oct.	10 oct.	11 oct.	14 oct.	15 oct.	16 oct.	8 oct.	10 oct.	11 oct.	14 oct.	29 sept.	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.
7 oct.	12 oct.	13 oct.	15 —	17 —	20 —	21 —	24 —	25 —	28 —	29 —	30 —	8 oct.	10 oct.	11 oct.	14 oct.	13 oct.	15 —	30 oct.	31 oct.
21 —	26 —	27 —	29 —	31 —	3 nov.	4 nov.	7 nov.	8 nov.	11 nov.	12 nov.	13 nov.	5 nov.	7 nov.	8 nov.	11 nov.	27 —	29 —	30 oct.	31 oct.
4 nov.	9 nov.	10 nov.	12 nov.	14 nov.	17 —	18 —	21 —	22 —	25 —	26 —	27 —	5 nov.	7 nov.	8 nov.	11 nov.	24 —	26 —	27 nov.	28 nov.
18 —	23 —	24 —	26 —	28 —	1 ^{er} déc.	2 déc.	5 déc.	6 déc.	9 déc.	10 déc.	11 déc.	5 nov.	7 nov.	8 nov.	11 nov.	24 —	26 —	27 nov.	28 nov.
2 déc.	7 déc.	8 déc.	10 déc.	12 déc.	15 —	16 —	19 —	20 —	23 —	24 —	25 —	3 déc.	5 déc.	6 déc.	9 déc.	8 déc.	10 déc.	25 déc.	26 déc.
16 —	21 —	22 —	24 —	26 —	29 —	30 —	2 janv.1893	3 janv.1893	6 janv.1893	7 janv.1893	8 janv.1893	3 déc.	5 déc.	6 déc.	9 déc.	22 —	24 —	25 déc.	26 déc.
30 —	4 janv.1893	5 janv.1893	7 janv.1893	9 janv.1893	12 janv.1893	13 janv.1893	16 —	17 —	20 —	21 —	22 —	31 déc.	2 janv.1893	3 janv.1893	6 janv.1893	5 janv.1893	7 janv.1893	25 déc.	26 déc.
13 janv.1893	18 —	19 —	21 —	23 —	26 —	27 —	30 —	31 —	3 fév.	4 fév.	5 fév.	31 déc.	2 janv.1893	3 janv.1893	6 janv.1893	5 janv.1893	7 janv.1893	22 janv.1893	23 janv.1893

*** Correspondance tous les 28 jours avec le paquebot colonial allant de Saïgon à Manille à dater du 6 février.
 Nota. La date du départ de Marseille est seule impérative, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.
 Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la compagnie exécute à titre facultatif.

RETOUR.

SAMARANG À BATAVIA ET À SINGAPORE.				CALCUTTA À COLOMBO.				YOKOHAMA À MARSEILLE.													
SAMARANG.	BATAVIA.		SINGAPORE*.	CALCUTTA.	MADRAS.	PONDICHERY.	COLOMBO**.	YOKOHAMA.	KOBÉ.		SHANG-HAI.		HONG-KONG.		SAÏGON***.		SINGAPORE.		COLOMBO.		ADEN.
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	LUNDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	JEUDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MERCREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MARDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	DIMANCHE.
28 janv.	29 janv.	16 janv.	18 janv.	17 janv.	20 janv.	21 janv.	23 janv.	3 janv.	4 janv.	5 janv.	7 janv.	9 janv.	11 janv.	13 janv.	16 janv.	17 janv.	19 janv.	19 janv.	24 janv.	25 janv.	31 janv.
25 fév.	26 fév.	13 fév.	15 —	14 fév.	17 fév.	18 fév.	20 fév.	17 —	18 —	19 —	21 —	23 —	25 —	27 —	30 —	31 —	2 fév.	2 fév.	7 fév.	8 fév.	14 fév.
24 mars.	25 mars.	12 mars.	14 mars.	13 mars.	16 mars.	17 mars.	19 mars.	14 fév.	15 —	16 —	18 —	20 —	22 —	24 —	27 —	28 —	1 ^{er} mars.	1 ^{er} mars.	6 mars.	7 mars.	13 mars.
21 avril.	22 avril.	9 avril.	11 avril.	10 avril.	13 avril.	14 avril.	16 avril.	13 mars.	14 mars.	15 —	17 —	19 —	21 —	23 —	26 —	27 —	29 —	29 —	30 —	31 —	28 —
		7 mai.	9 mai.	8 mai.	11 mai.	12 mai.	14 mai.	27 —	28 —	29 —	31 —	2 avril.	4 avril.	6 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.	12 avril.	17 —	18 —	24 —
		19 mai.	20 mai.	21 —	23 —	24 —	26 —	10 avril.	11 avril.	12 avril.	14 avril.	16 —	18 —	20 —	23 —	24 —	26 —	26 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	8 mai.
		16 juin.	17 juin.	18 —	20 —	20 —	22 —	24 avril.	25 avril.	26 avril.	28 avril.	30 avril.	MARDI.	MARDI.	MERCREDI.	LUNDI.	MARDI.	MARDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.
		14 juillet.	15 juillet.	16 —	18 —	18 —	20 —	8 mai.	9 mai.	10 mai.	12 mai.	14 mai.	17 —	18 —	21 —	22 —	24 —	25 —	30 —	31 —	7 juin.
		11 août.	12 août.	13 août.	15 —	15 —	17 —	23 —	23 —	24 —	26 —	28 —	31 —	1 ^{er} jum.	3 juin.	5 juin.	7 juin.	8 juin.	13 juin.	14 juin.	21 —
		8 sept.	9 sept.	10 sept.	12 sept.	12 sept.	14 sept.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	9 juin.	11 juin.	14 juin.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	27 —	28 —	5 juillet.
								19 —	20 —	21 —	23 —	25 —	28 —	29 —	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	19 —
								3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	16 —	17 —	19 —	20 —	25 —	26 —	2 août.
								17 —	18 —	19 —	21 —	23 —	26 —	27 —	30 —	31 —	3 août.	3 août.	8 août.	9 août.	16 —
								31 —	1 ^{er} août.	2 août.	4 août.	6 août.	9 août.	10 août.	13 août.	14 août.	16 —	17 —	22 —	23 —	30 —
								14 août.	15 —	16 —	18 —	20 —	23 —	24 —	27 —	28 —	30 —	31 —	3 sept.	6 sept.	13 sept.
								28 —	29 —	30 —	1 ^{er} sept.	3 sept.	6 sept.	7 sept.	10 sept.	11 sept.	13 sept.	14 sept.	19 —	20 —	27 —
								11 sept.	12 sept.	13 sept.	15 sept.	17 sept.	19 sept.	21 sept.	24 sept.	25 sept.	27 sept.	27 sept.	DIMANCHE.	LUNDI.	DIMANCHE.
								25 —	26 —	27 —	29 —	1 ^{er} oct.	3 oct.	5 oct.	8 oct.	9 oct.	11 oct.	11 oct.	16 —	17 —	23 —
								9 oct.	10 oct.	11 oct.	13 oct.	15 —	17 —	19 —	22 —	23 —	25 —	25 —	30 —	31 —	6 nov.
								23 —	24 —	25 —	27 —	29 —	31 —	2 nov.	5 nov.	6 nov.	8 nov.	8 nov.	13 nov.	14 nov.	20 —
								6 nov.	7 nov.	8 nov.	10 nov.	12 nov.	14 nov.	16 —	19 —	20 —	22 —	22 —	27 —	28 —	4 déc.
								20 —	21 —	22 —	24 —	26 —	28 —	30 —	3 déc.	4 déc.	6 déc.	6 déc.	11 déc.	12 déc.	18 —
								4 déc.	5 déc.	6 déc.	8 déc.	10 déc.	12 déc.	14 déc.	17 —	18 —	20 —	20 —	25 —	26 —	1 ^{er} janv.1893
								18 —	19 —	20 —	22 —	24 —	26 —	28 —	31 —	1 ^{er} janv.1893	3 janv.1893	3 janv.1893	8 janv.1893	9 janv.1893	15 —

* Correspondance avec le paquebot de la ligne principale venant de Yokohama et allant à Marseille. (Voir colonne 19.)
 ** Correspondance avec le paquebot de la ligne principale venant de Yokohama et allant à Marseille. (Voir colonne 21.)
 *** Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin.
 Nota. Les dates des départs de Yokohama, de Shang-Hai, de Hong-Kong, de Batavia et de Calcutta sont seules impératives, le reste des dates indiquées en italiques sont des dates non obligatoires que la Compagnie exécute à titre facultatif.

RETOUR.

YOKOHAMA A MARSEILLE.

YOKOHAMA.	KOBÉ.		SHANG-HAI.		HONG-KONG.		SAIGON ***.		SINGAPORE.		COLOMBO.		ADEN.		SUEZ.	PORT-SAÏD.	ALEXANDRIE.	MARSEILLE.
Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée. 12	Départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée. 16	Départ. 17	Arrivée. 18	Départ. 19	Arrivée. 20	Départ. 21	Arrivée. 22	Départ. 23	Arrivée et départ. 24	Arrivée et départ. 25	Arrivée et départ. 26	Arrivée. 27
DIMANCHE. 3 janv.	LUNDI. 4 janv.	MARDI. 5 janv.	JEUDI. 7 janv.	SAMEDI. 9 janv.	LUNDI. 11 janv.	MERCREDI. 13 janv.	SAMEDI. 16 janv.	DIMANCHE. 17 janv.	MARDI. 19 janv.	MARDI. 19 janv.	DIMANCHE. 24 janv.	LUNDI. 25 janv.	DIMANCHE. 31 janv.	LUNDI. 1 ^{er} fév.	VENDREDI. 5 fév.	SAMEDI. 6 fév.	DIMANCHE. 7 fév.	JEUDI. 11 fév.
17 —	18 —	19 —	21 —	23 —	25 —	27 —	30 —	31 —	2 fév.	2 fév.	7 fév.	8 fév.	14 fév.	15 —	19 —	20 —	21 —	25 —
31 —	1 ^{er} fév.	2 fév.	4 fév.	6 fév.	8 fév.	10 fév.	13 fév.	14 fév.	16 —	16 —	21 —	22 —	28 —	29 —	4 mars.	5 mars.	6 mars.	10 mars.
14 fév.	15 —	16 —	18 —	20 —	22 —	24 —	27 —	28 —	1 ^{er} mars.	1 ^{er} mars.	6 mars.	7 mars.	13 mars.	14 mars.	18 —	19 —	20 —	24 —
28 —	29 —	1 ^{er} mars.	3 mars.	5 mars.	7 mars.	9 mars.	12 mars.	13 mars.	15 —	15 —	20 —	21 —	27 —	28 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	7 avril.
13 mars.	14 mars.	15 —	17 —	19 —	21 —	23 —	26 —	27 —	29 —	29 —	3 avril.	4 avril.	10 avril.	11 avril.	15 —	16 —	17 —	21 —
27 —	28 —	29 —	31 —	2 avril.	4 avril.	6 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.	12 avril.	17 —	18 —	24 —	25 —	29 —	30 —	1 ^{er} mai.	5 mai.
10 avril.	11 avril.	12 avril.	14 avril.	16 —	18 —	20 —	23 —	24 —	26 —	26 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	8 mai.	9 mai.	13 mai.	14 mai.	15 —	19 —
24 avril.	25 avril.	26 avril.	28 avril.	30 avril.	MARDI. 3 mai.	4 mai.	7 mai.	8 mai.	10 mai.	MERCREDI. 11 mai.	LUNDI. 16 mai.	MARDI. 17 mai.	MARDI. 24 mai.	MERCREDI. 25 mai.	DIMANCHE. 29 mai.	LUNDI. 30 mai.	MARDI. 31 mai.	SAMEDI. 4 juin.
8 mai.	9 mai.	10 mai.	12 mai.	14 mai.	17 —	18 —	21 —	22 —	24 —	25 —	30 —	31 —	7 juin.	8 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	18 —
22 —	23 —	24 —	26 —	28 —	31 —	1 ^{er} juin.	4 juin.	5 juin.	7 juin.	8 juin.	13 juin.	14 juin.	21 —	22 —	26 —	27 —	28 —	2 juillet.
5 juin.	6 juin.	7 juin.	9 juin.	11 juin.	14 juin.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	27 —	28 —	5 juillet.	6 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	16 —
19 —	20 —	21 —	23 —	25 —	28 —	29 —	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	19 —	20 —	24 —	25 —	26 —	30 —
3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	16 —	17 —	19 —	20 —	25 —	26 —	2 août.	3 août.	7 août.	8 août.	9 août.	13 août.
17 —	18 —	19 —	21 —	23 —	26 —	27 —	30 —	31 —	2 août.	3 août.	8 août.	9 août.	16 —	17 —	21 —	22 —	23 —	27 —
31 —	1 ^{er} août.	2 août.	4 août.	6 août.	9 août.	10 août.	13 août.	14 août.	16 —	17 —	22 —	23 —	30 —	31 —	4 sept.	5 sept.	6 sept.	10 sept.
14 août.	15 —	16 —	18 —	20 —	23 —	24 —	27 —	28 —	30 —	31 —	5 sept.	6 sept.	13 sept.	14 sept.	18 —	19 —	20 —	24 —
28 —	29 —	30 —	1 ^{er} sept.	3 sept.	6 sept.	7 sept.	10 sept.	11 sept.	13 sept.	14 sept.	19 —	20 —	27 —	28 —	2 oct.	3 oct.	4 oct.	8 oct.
11 sept.	12 sept.	13 sept.	15 sept.	17 sept.	LUNDI 19 sept.	21 sept.	24 sept.	25 sept.	27 sept.	MARDI. 27 sept.	DIMANCHE. 2 oct.	LUNDI. 3 oct.	DIMANCHE. 9 oct.	LUNDI. 10 oct.	VENDREDI. 14 oct.	SAMEDI 15 oct.	DIMANCHE. 16 oct.	JEUDI. 20 oct.
25 —	26 —	27 —	29 —	1 ^{er} oct.	3 oct.	5 oct.	8 oct.	9 oct.	11 oct.	11 oct.	16 —	17 —	23 —	24 —	28 —	29 —	30 —	3 nov.
9 oct.	10 oct.	11 oct.	13 oct.	15 —	17 —	19 —	22 —	23 —	25 —	25 —	30 —	31 —	6 nov.	7 nov.	11 nov.	12 nov.	13 nov.	17 —
23 —	24 —	25 —	27 —	29 —	31 —	2 nov.	5 nov.	6 nov.	8 nov.	8 nov.	13 nov.	14 nov.	20 —	21 —	25 —	26 —	27 —	1 ^{er} déc.
6 nov.	7 nov.	8 nov.	10 nov.	12 nov.	14 nov.	16 —	19 —	20 —	22 —	22 —	27 —	28 —	4 déc.	5 déc.	9 déc.	10 déc.	11 déc.	15 —
20 —	21 —	22 —	24 —	26 —	28 —	30 —	3 déc.	4 déc.	6 déc.	6 déc.	11 déc.	12 déc.	18 —	19 —	23 —	24 —	25 —	29 —
4 dec.	5 dec.	6 dec.	8 dec.	10 dec.	12 dec.	14 dec.	17 —	18 —	20 —	20 —	25 —	26 —	1 ^{er} janv. 1893	2 janv. 1893	6 janv. 1893	7 janv. 1893	8 janv. 1893	12 janv. 1893
18 —	19 —	20 —	22 —	24 —	26 —	28 —	31 —	1 ^{er} janv. 1893	3 janv. 1893	3 janv. 1893	8 janv. 1893	9 janv. 1893	15 —	16 —	20 —	21 —	22 —	26 —

*** Correspondance tous les 28 jours avec le paquebot colonial venant de Manille à dater du 17 janvier.
 NOTA. Les dates des départs de Yokohama, de Shang-Hai, de Hong-Kong, de Batavia et de Calcutta sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.
 Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la Compagnie exécute à titre facultatif.

Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires des lignes de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, de la côte orientale d'Afrique et embranchements.

A partir du 1^{er} janvier prochain, les itinéraires des lignes de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, de la côte orientale d'Afrique et embranchements seront modifiés conformément aux tableaux ci-après.

Le départ pour l'Australie, qui devait avoir lieu le 1^{er} janvier 1892, sera retardé, par suite de l'emploi du paquebot à grande vitesse *Polynésien*, jusqu'au 3 janvier à quatre heures du soir.

LIGNE DE MARSEILLE

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée... 3,784 2/3 lieues marines.
 Par voyage... 7,569 1/3 lieues marines.
 Annuellement... 90,832 lieues marines.

Service mensuel. — Vitesse.....

Approuvé par décision ministérielle du 22 décembre 1891.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	(1) 1 ^{er}	4 s.	"	Date impérative
Port-Saïd (2)...	501	1,503	116	6	Midi.	(2) 4	6	4 s.	120	
Suez.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	7	Midi.	3	7	3 s.	23	
Aden.....	436	1,308	101	11	8 s.	12	12	8 m.	113	
Mahé (Seychelles) (5)....	465	1,305	107	16	7 s.	12	17	7 m.	110	
King-George's-Sound.....	1,307 1/3	3,922	302	29	9 s.	6	30	3 m.	308	
Adélaïde (4)...	341 2/3	1,025	79	3*	10 m.	(4)12	3*	10 s.	91	
Melbourne (4)...	160	480	37	5*	11 m.	(4)30	6*	5 s.	67	
Sydney.....	192	576	44	8*	1 s.	41	10*	6 m.	85	
Nouméa.....	352 2/3	1,058	81	13*	3 s.	"	"	"	81	
TOTAUX....	3,784 2/3	11,354	887			120			1,007	Ou 41 j. 23 h.

Séjour..... 69 h. ou 2 j. 21 h.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

(1) Les dates des départs de Marseille, à l'aller; de Nouméa (service supplémentaire) et d'Adélaïde, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation. Lorsque le voyage sera effectué par un des grands paquebots du nouveau type, la date des départs des points extrêmes, c'est-à-dire de Marseille à l'aller; de Nouméa (service supplémentaire), de Sydney et d'Adélaïde au retour, sera retardée de deux jours.

* Les dates marquées d'un astérisque * se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède sera un mois de 31 jours.

(2) La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

(3) Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

(4) Dans le cas où la présence des paquebots à Adélaïde et à Melbourne correspondrait à un dimanche ou à un jour de fête légale en Australie, la durée du séjour pourrait être augmentée dans la mesure nécessaire pour permettre au paquebot d'accomplir ses opérations.

A NOUMÉA (T).

{ réglementaire... 13 milles par heure.
 effective..... 13 milles par heure.

— Mis à exécution à dater du 1^{er} janvier 1892.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
RETOUR.										
Nouméa.....	"	"	"	"	"	"	16	Midi.	"	
Sydney.....	352 2/3	1,058	81	19	9 s.	(6)139	(1) 25	4 s.	220	
Melbourne (4)...	192	576	44	27	Midi.	(4) 48	29	Midi.	92	
Adélaïde (4)...	160	480	37	1*	1 m.	(4) 12	(1) 1 ^{er} *	1 s.	49	Date impérative.
King-George's-Sound.....	341 2/3	1,025	79	4*	8 s.	6	5*	2 m.	85	
Mahé (Seychelles) (5)....	1,307 1/3	3,922	302	17*	4 s.	16	18*	8 m.	318	
Aden (7).....	465	1,395	107	22*	7 s.	12	23*	7 m.	119	
Suez (2).....	436	1,308	101	27*	Midi.	(2) 3	27*	3 s.	104	
Port-Saïd.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	28*	11 m.	4	28*	3 s.	24	
Marseille.....	501	1,503	116	3*	11 m.	"	"	"	116	
TOTAUX....	3,784 2/3	11,354	887			240			1,127	Ou 46 j. 23 h.

(5) Correspondance avec le paquebot de la ligne annexe de Mahé à la Réunion et à Maurice (ligne U).

(6) Le paquebot séjourne 139 heures à Sydney, d'où il repart, après avoir reçu les dépêches apportées par le paquebot supplémentaire parti de Nouméa le 20, à midi.

(7) Correspondance avec le paquebot de la ligne annexe d'Aden à Bombay (ligne Q).

NOTA. — En cas de retard dans l'arrivée des paquebots des lignes annexes, le paquebot venant d'Australie partira pour l'Europe après un délai d'attente qui ne devra pas excéder vingt-quatre heures en sus de la date fixée par l'itinéraire. Ce délai sera concerté entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent local de la compagnie.

Afin d'assurer la coïncidence avec les paquebots des lignes annexes à Mahé et à Aden, le départ de Sydney et d'Adélaïde, au voyage de retour du mois de février, sera avancé d'un ou de deux jours, suivant que l'année sera ou non bissextile.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 1,007 h.
 Séjour..... 69
 Retour..... 1,127

DURÉE TOTALE du voyage..... 2,203 h. ou 91 j. 19 h.

ITINÉRAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE

Service

LA LIGNE DE SYDNEY À NOUMÉA.

mensuel.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	DATES des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	DATES des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
ALLER.										
Sydney.....	"	"	"	"	"	"	" (1)	"	"	"
Nouméa.....	352 2/3	1,058	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	352 2/3	1,058	"	"	"	"	"	"	"	"

(1) Le départ de Sydney pour Nouméa du paquebot annexe qui effectue le service local a lieu à la convenance de la compagnie, mais toutefois de manière qu'il puisse être utilisé pour le transport des dépêches expédiées de France par voie anglaise à destination de la Nouvelle-Calédonie.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	DATES des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	DATES des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
RETOUR.										
Nouméa.....	"	"	"	"	"	"	20 (2)	Midi.	"	"
Sydney (3)....	352 2/3	1,058	100	24	4 s.	"	"	"	100	"
TOTAUX....	352 2/3	1,058	100	"	"	"	"	"	100	Ou 4 j. 4 h.

(2) Lorsque le voyage de la ligne principale sera effectué par un des grands paquebots du nouveau type, la date de départ de Nouméa (service supplémentaire) sera retardée de deux jours.

(3) Correspondance avec le paquebot partant de Sydney pour Marseille. (Ligne T.)

LIGNE DE MAHÉ À LA RÉUNION ET À MAURICE (U).

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée... 373 1/3 lieues marines.
 Par voyage... 746 2/3 lieues marines.
 Annuellement... 8,960 lieues marines.

Service mensuel. — Vitesse.....

réglementaire... 12 milles par heure.
 effective..... 12 milles par heure.

Approuvé par décision ministérielle du 22 décembre 1891.

— Mise à exécution à dater du 17 janvier 1892.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Mahé (Seychelles) (1)....	"	"	"	"	"	"	17	Minuit.	"	
La Réunion...	328 1/3	985	82	21	10 m.	7	21	5 s.	89	
Maurice.....	45	135	11	22	4 m.	"	"	"	11	
TOTAUX...	373 1/3	1,120	93		7		100	Ou 4 j. 4 h.

Séjour (2)..... 40 h. ou 1 j. 16 h.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR (3).										
La Réunion....	"	"	"	"	"	"	8	"	"	
Maurice.....	"	"	"	9	"	"	12*	8 s.	"	
La Réunion (4).	45	135	11	13*	7 m.	8	(5) 13*	3 s.	10	
Mahé (Seychelles) (1)....	328 1/3	985	82	17*	1 m.	"	"	"	82	
TOTAUX...	373 1/3	1,120	93		8		101	Ou 4 j. 5 h.

(1) Correspondance: 1° avec le paquebot venant de France et allant à Nouméa (ligne T); 2° avec le paquebot venant de Nouméa et rentrant en France (Ligne T).
 En cas de retard dans l'arrivée de ces paquebots à Mahé, le départ du bateau de la ligne annexe pour la Réunion ne peut être différé de plus de quarante-huit heures après la date fixée par l'itinéraire.
 (2) Le paquebot, après avoir séjourné 40 heures à Maurice, effectue le retour sur France de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice (ligne V).
 (3) Service effectué par le paquebot de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice (ligne V) qui a séjourné à la Réunion depuis le 16 du mois précédent.

(4) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice (ligne V) venant de France.
 (5) La date du départ de la Réunion pour Mahé (Seychelles) est seule impérative; toutefois, en cas de retard dans l'arrivée du paquebot de la ligne V venant de France, le départ de la Réunion pour Mahé ne peut être retardé de plus de 24 heures après la date fixée par l'itinéraire.
 * Lorsque le mois précédent a 31 jours, le départ de Maurice a lieu le 11 et celui de la Réunion le 12, dans ce cas les dates marquées d'un astérisque * doivent être en conséquence avancées d'un jour afin d'éviter tout retard à Mahé au paquebot venant de Nouméa et rentrant en France.

LIGNE DE MARSEILLE À LA

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée... 2,180 2/3 lieues marines.
Par voyage... 4,361 1/3 lieues marines.
Annuellement... 52,336 lieues marines.

Service mensuel. — Vitesse.....

(Approuvé par décision ministérielle du 22 décembre 1891.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHES et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	12(1)	4 s.	"	Date impérative.
Port-Saïd (2)...	501	1,503	125	17	9 s.	(2) 4	18	1 m.	129	
Suez.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	18	9 s.	3	18	Minuit.	23	
Obock.....	420	1,260	105	23	9 m. (4)	6	23	3 s.	111	
Aden (5).....	40	120	10	24	1 m.	8	24	9 m.	18	
Zanzibar.....	591 2/3	1,775	148	30	1 s.	24	1 ^{er} *	1 s.	172	
Mayotte.....	186 2/3	560	47	3*	Midi (4)	6	3*	6 s.	53	
Nossi-Bé (6)...	58 1/3	175	14	4*	8 m. (4)	12	4*	8 s.	26	
Diégo-Suarez..	52 1/3	157	13	5*	9 m. (4)	18	6*	3 m.	31	
Sainte-Marie..	105	315	26	7*	5 m.	4	7*	9 m.	30	
Tamatave.....	28	84	7	7*	4 s.	22	8*	2 s.	29	
La Réunion (7)...	123 2/3	371	31	9*	9 s.	24	10*	9 s.	55	
Maurice.....	45	135	11	11*	8 m.	"	15	"	11	
La Réunion (8)...	"	"	"	16	"	"	"	"	"	
TOTAUX...	2,180 2/3	6,542	557			131			688	Ou 28 j. 16 h.

Séjour..... 300 h. ou 12 j. 12 h.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours sera déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la merée.
* Les dates marquées d'un astérisque * se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède sera un mois de 31 jours.

(1) Les dates des départs de Marseille, à l'aller; et de la Réunion, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

(2) La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez pourra être abrégée lorsqu'il y aura convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

(3) Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

(4) En cas d'arrivée de nuit à Obock, à Mayotte, à Nossi-Bé ou à Diégo-Suarez, le stationnement prévu par l'itinéraire, dans ces escales, pourra être augmenté de manière à donner un séjour minimum de deux heures de jour à Obock, de six heures de jour à Mayotte, de dix heures de jour à Nossi-Bé et de douze heures de jour à Diégo-Suarez.

(5) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Bombay (ligne Q).

RÉUNION ET A MAURICE (V).

réglementaire... 11 milles 5 par heure.
effective..... 12 milles par heure.

— Mis à exécution à dater du 12 janvier 1892. —

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHES et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
RETOUR (9).										
Maurice (10)...	"	"	"	"	"	"	23	8 s.	"	Date impérative.
La Réunion (10)	45	135	11	24	7 m.	26	25 (1)	9 m.	37	
Tamatave.....	123 2/3	371	31	26	4 s.	24	27	4 s.	55	
Sainte-Marie..	28	84	7	27	11 s.	4	28	3 m.	11	
Diégo-Suarez..	105	315	26	29	5 m. (4)	13	29	6 s.	39	
Nossi-Bé (11)...	52 1/3	157	13	30	7 m. (4)	12	30	7 s.	25	
Mayotte.....	58 1/3	175	14	1 ^{er} *	9 m. (4)	10	1 ^{er} *	7 s.	24	
Zanzibar.....	186 2/3	560	47	3*	6 s.	24	4*	6 s.	71	
Aden.....	591 2/3	1,775	148	10*	10 s.	8	11*	6 m.	156	
Obock.....	40	120	10	11*	4 s. (4)	6	11*	10 s.	16	
Suez (2).....	420	1,260	105	16*	7 m.	3	16*	10 m.	108	
Port-Saïd.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	17*	6 m.	4	17*	10 m.	24	
Marseille.....	501	1,503	125	22*	3 s.	"	"	"	125	
TOTAUX...	2,180 2/3	6,542	557			134			691	Ou 28 j. 19 h.

(6) Correspondance avec le paquebot du service annexe de navigation sur la côte ouest de Madagascar allant à Nossi-Vé.

(7) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Mahé (Seychelles) (ligne U).

(8) Le paquebot séjourne à la Réunion jusqu'au 8 du mois suivant; il en repart pour assurer le retour sur Mahé de la ligne annexe de Mahé à la Réunion et à Maurice (ligne U).

(9) Service effectué par le paquebot venant de Mahé (Seychelles) (ligne U).

(10) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Mahé (Seychelles) (ligne U).

(11) Correspondance avec le paquebot du service annexe de navigation sur la côte ouest de Madagascar venant de Nossi-Vé.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	688 h.
Séjour.....	300
Retour.....	691

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,679 h. ou 69 j. 23 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée... 654 lieues marines.
Par voyage... 1,308 lieues marines.
Annuellement... 15,696 lieues marines.

Service mensuel. — Vitesse.....

(Approuvé par décision ministérielle du 22 décembre 1891.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Aden (1).....	"	"	"	"	"	"	25	7 m.	"	
Kurrachee....	490 2/3	1,472	123	30	10 m.	24	1**	10 m.	147	
Bombay.....	163 1/3	490	41	3*	3 m.	"	"	"	41	
TOTAUX...	654	1,962	164			24			188	Ou 7 j. 20 h.
Séjour..... 228 h. ou 9 j. 12 h.										

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice venant de France (Ligne V).

Le paquebot de cette ligne ne pourra, en aucun cas, quitter Aden avant l'arrivée du paquebot de la ligne de la Réunion et Maurice venant de France.

* Les dates marquées d'un astérisque * se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède sera un mois de 31 jours.

KURRACHEE ET A BOMBAY (Q).

{ réglementaire... 12 milles par heure.
effective..... 12 milles par heure.

Mis à exécution à dater du 25 janvier 1892.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Bombay.....	"	"	"	"	"	"	12* (2)	3 s.	"	
Kurrachee....	163 1/3	490	41	14*	8 m.	24	15*	8 m.	65	
Aden (3).....	490 2/3	1,472	123	20*	11 m.	"	"	"	123	
TOTAUX...	654	1,962	164			24			188	Ou 7 j. 20 h.

(2) La date du départ de Bombay pour Aden est seule impérative. Pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, les départs de Bombay seront avancés de deux jours à raison de la mousson de S.-O.

(3) Correspondance avec le paquebot d'Australie rentrant en France (ligne T).

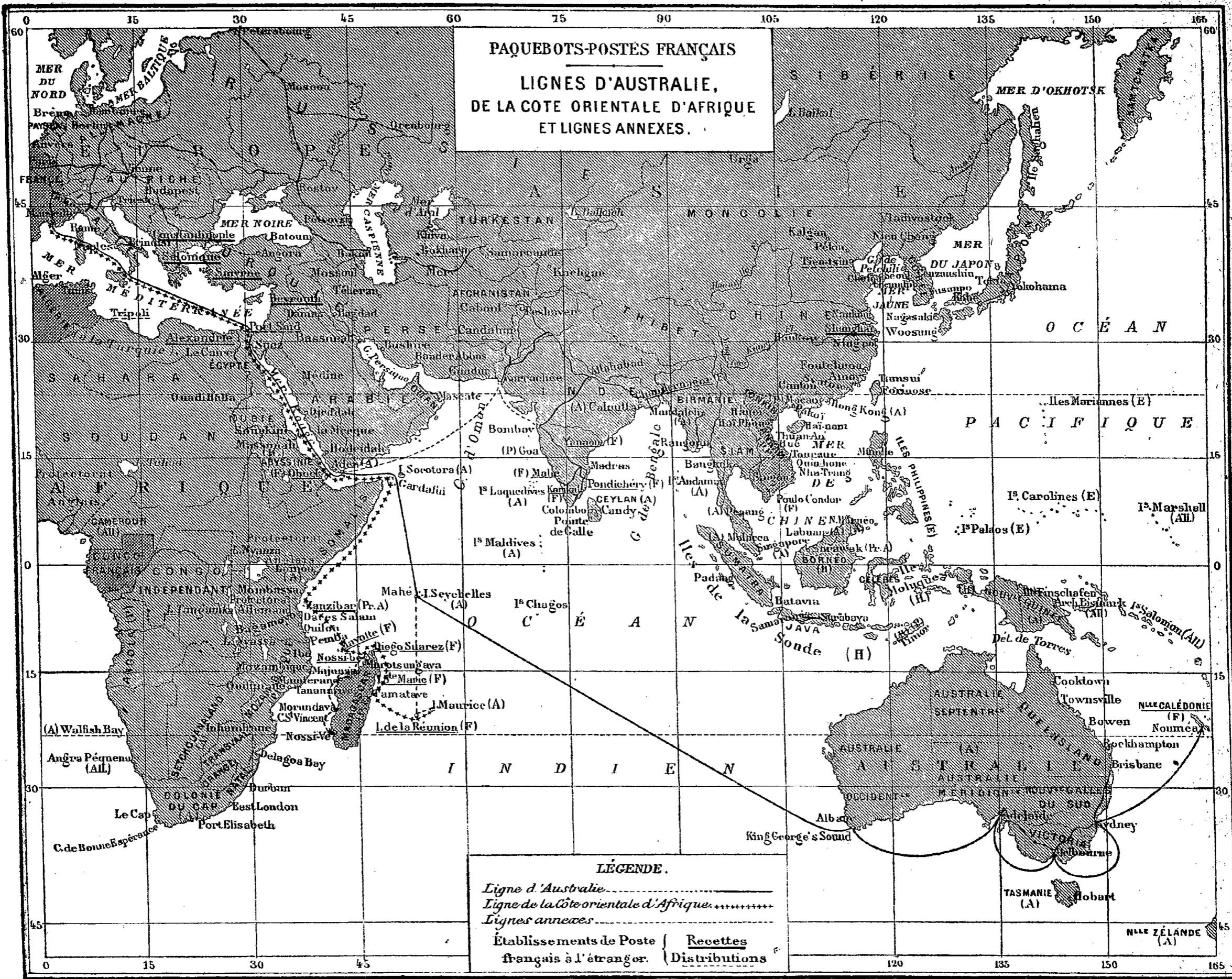
RÉCAPITULATION.

Aller..... 188 h.
Séjour..... 228
Retour..... 188

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 604 h. ou 25 j. 4 h.

CARTE DES ITINÉRAIRES
DES SERVICES MARITIMES POSTAUX
DE L'AUSTRALIE
ET DE LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
AVEC LEURS EMBRANCHEMENTS.

PARCOURS ANNUEL :	
	Lignes marines.
Ligne d'Australie.....	90,832
Ligne de la côte orientale d'Afrique.....	52,336
Embranchement d'Aden à Bombay.....	15,096
Embranchement de Mahé à Maurice.....	8,960
TOTAL.....	167,824



PAQUEBOTS-POSTES FRANÇAIS
LIGNES D'AUSTRALIE,
DE LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE
ET LIGNES ANNEXES.

LEGENDE.

Ligne d'Australie
Ligne de la Côte orientale d'Afrique
Lignes annexes

Établissements de Poste français à l'étranger.	{	<u>Recettes</u>
	{	<u>Distributions</u>

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES
ET COLIS POSTAUX.

Objets de correspondances relatifs au service public expédiés sans affranchissement par des fonctionnaires à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonctionnaires ne possèdent pas la franchise postale.

L'Administration a rappelé par la voie des bulletins mensuels de juillet 1889 (page 493) et de mars 1890 (page 436), que, d'après la loi du 29 mars 1889 (Bulletin mensuel d'avril 1889, page 299), les objets de correspondance régulièrement contresignés par les fonctionnaires désignés dans le décret du 16 avril suivant (même bulletin et même page) et adressés à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonctionnaires ne possèdent pas la franchise postale, devaient être soumis à une taxe égale à la taxe d'affranchissement préalable dont lesdits objets étaient passibles.

Elle a en même temps adressé de pressantes recommandations en vue d'éviter que les objets de correspondance dont il s'agit ne soient taxés comme lettres ordinaires non affranchies.

Cependant, l'Administration continue à être saisie, soit par les destinataires soit par les fonctionnaires expéditeurs de fréquentes réclamations démontrant que les prescriptions de la loi du 29 mars précitée ne sont pas partout régulièrement appliquées.

Il importe que de semblables irrégularités ne se renouvellent pas. En conséquence, l'Administration appelle encore très sérieusement l'attention des agents sur ce point et elle n'hésiterait pas, le cas échéant, à prendre des mesures de rigueur à l'égard de ceux qui ne tiendraient pas compte de ces nouvelles recommandations.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES
ET COLIS POSTAUX.

Franchises postales. — Correspondance officielle du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies avec les administrateurs, directeurs ou présidents des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers.

L'Administration est informée que des dépêches officielles, régulièrement contresignées par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies et adressées aux administrateurs, directeurs ou présidents des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers sont, parfois, taxées dans le service.

Cependant une décision ministérielle du 29 janvier 1886 (pages 48 et 49 du Bulletin mensuel de février 1886 et page 521, renvoi F, du Manuel des franchises) a concédé la franchise pour la correspondance expédiée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies aux personnes susdésignées.

Les agents sont donc invités à ne plus perdre de vue ces dispositions et à en faire, à l'avenir, une stricte application.

**DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS FRANCHISÉS
ET COLIS POSTAUX.**

Franchises postales. — Échange de la correspondance de service confidentielle entre les commandants de corps d'armée et les autorités militaires immédiatement placées sous leurs ordres:

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies a décidé, le 12 décembre 1891, que la correspondance de service confidentielle échangée entre les commandants de corps d'armée, d'une part, et les gouverneurs de places fortes, commandants supérieurs de la défense, les commandants des divisions d'infanterie et de cavalerie, les inspecteurs généraux permanents de cavalerie et les commandants des brigades de cavalerie et d'artillerie de corps d'armée, d'autre part, pourra être expédiée dans des sacs fermés et scellés.

Ces sacs devront porter sur leur suscription, outre le contreseing de l'expéditeur, la mention : *Correspondance confidentielle*, et ils seront soumis à la formalité du chargement en franchise.

Les agents sont invités à assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de cette décision.

148^e SUPPLÉMENT AU

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			
INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises. 1	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service. 2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE de service des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4
43	Agents voyers départe- mentaux chefs du ser- vice départemental...	I (au-dessous de la première acco- lade).....	Gardes généraux des forêts *..... Gardes généraux stagiaires des forêts *..... Inspecteurs des forêts *..... Inspecteurs adjoints des forêts *..... Conservateurs des forêts *.....
197	Conservateurs des forêts.	J (en regard du contresignataire).	Agents voyers départementaux chefs du service vicinal *.
365	Gardes généraux des fo- rêts.....	F (en regard du contresignataire).	Agents voyers départementaux chefs du service vicinal *.
367	Gardes généraux sta- giaires des forêts.....	B (en regard du contresignataire).	Agents voyers départementaux chefs du service vicinal *.
433	Inspecteurs adjoints des forêts.....	G (au-dessous de la 5 ^e accolade).....	Agents voyers départementaux chefs du service vicinal *.
453	Inspecteurs des forêts...	J (en regard du contresignataire).	Agents voyers départementaux chefs du service vicinal *.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES
ET COLIS POSTAUX.

Publication d'un 148^e supplément au Manuel des franchises postales (agents des forêts avec les agents voyers départementaux, chefs du service vicinal).

Par décret du 14 décembre 1891, la franchise postale a été accordée aux agents des forêts pour la correspondance de service qu'ils ont à échanger avec les agents voyers départementaux, chefs du service vicinal.

Ce décret fait l'objet d'un 148^e supplément au Manuel des franchises postales.

Les agents devront reporter avec soin les indications de ce supplément au Manuel des franchises.

MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
	6	7	8	9	
S. B.	"	Conservation forestière.	"	"	Décret du 14 décembre 1891.
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Conservation forestière.	"	"	
S. B.	"	Conservation forestière.	"	"	
S. B.	"	Conservation forestière.	"	"	
S. B.	"	Conservation forestière.	"	"	
S. B.	"	Conservation forestière.	"	"	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES ET COLIS POSTAUX.

Publication d'un 149^e supplément au Manuel des franchises postales. — Service du nivellement général de la France.

Le 149^e supplément au Manuel des franchises postales publié ci-après, contient

149^e SUPPLÉMENT AU MANUEL

INDI- GATION des pages du Manuel des fran- chises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service. 2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE de service des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4
163	Commis des ponts et chaussés attachés au service du nivellement général de la France....	B (au-dessous de la 8 ^e accolade) ...	Ingénieur en chef du service du nivellement général de la France à Paris.....
193	Conducteurs des ponts et chaussées attachés au service du nivellement général de la France..	C (au-dessous de la 1 ^{re} accolade....	Ingénieur en chef du service du nivellement général de la France à Paris.....
411	Ingénieur en chef du service du nivellement général de la France....	I (au-dessous de la dernière accolade).....	Commis des ponts et chaussées attachés au service du nivellement général de la France..... Conducteurs des ponts et chaussées attachés au service du nivellement général de la France..... Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au service du nivellement général de la France.....
423	Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au service du nivellement général de la France.....	A (au-dessous de la 2 ^e accolade) ...	Ingénieur en chef du service du nivellement général de la France à Paris.....

EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — COLIS POSTAUX.

Extension du service des colis postaux aux Nouvelles-Hébrides. — Réduction de taxe pour les colis postaux à destination de Terre-Neuve.

Aux termes du Décret du 28 décembre 1891, dont le texte est reproduit ci-dessus, le service des colis postaux est étendu aux relations avec les Nouvelles-Hébrides, à partir du 1^{er} janvier 1892.

La taxe à percevoir en France, en Corse et en Algérie pour les Nouvelles-Hébrides sera la même que pour les îles Fiji, qui participent déjà au trafic des colis postaux.

Dès le 1^{er} janvier 1892, également, les taxes afférentes aux colis à destination de la colonie anglaise de Terre-Neuve subiront une diminution de 0 fr. 75.

notification d'un décret en date du 18 décembre 1891, qui concède les franchises postales nécessaires pour assurer le service du nivellement général de la France.

Les indications de ce supplément devront être reportées au Manuel des franchises.

DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
S. B.	"	"	"	"	Décret du 18 décembre 1891.
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	France, Algérie et Tunisie.	"	"	
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	
S. B.	"	"	"	"	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

INSTRUCTION N° 415

relative au recouvrement des frais d'entretien et des droits d'usage de lignes d'intérêt privé.

L'Instruction n° 391, insérée au Bulletin mensuel n° 11 de novembre 1889, a concédé aux permissionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé la faculté de verser soit à la caisse du receveur particulier des finances de leur arrondissement, soit à celle du receveur des postes et des télégraphes de leur résidence, les contributions dues à l'État, à titre de fonds de concours pour frais d'établissement et d'entretien.

Il a été décidé, après entente avec le Ministère des finances (direction générale

rale de la comptabilité publique), que les versements concernant les frais d'entretien de lignes d'intérêt privé cesseraient d'être considérés comme fonds de concours et seraient, à partir du 1^{er} janvier 1892, classés au nombre des recettes budgétaires; la conséquence de cette mesure est la suppression, pour les concessionnaires, de la faculté d'opérer leurs versements soit à la caisse du receveur des finances, soit à celle du receveur des postes et des télégraphes. A partir du 1^{er} janvier 1892, tous les versements relatifs aux frais d'entretien des lignes d'intérêt privé devront être faits exclusivement à la caisse des comptables des postes et des télégraphes.

Toutefois, si les redevances de l'espèce concernant l'exercice 1891 restaient à percevoir après le 31 décembre de l'année courante, elles continueraient à être encaissées, au titre de l'exercice 1891, dans la forme et suivant le mode actuellement adopté pour les fonds de concours, jusqu'au 30 avril inclus, date de la clôture de cet exercice.

Les frais d'entretien relatifs à l'année 1892 seront mis en recouvrement en même temps et de la même manière que les droits d'usage de lignes d'intérêt privé et, à cet effet, les deux redevances figureront distinctement sur les titres de perception établis par l'Administration centrale.

Les chefs de service départementaux feront la répartition de ces titres, qui leur parviendront en double expédition; ils adresseront une expédition de chaque titre au receveur chargé d'effectuer l'encaissement, et la deuxième au concessionnaire intéressé.

Lorsqu'un concessionnaire n'aura pas versé la somme réclamée dans la quinzaine qui suivra la remise du titre à son domicile, le receveur établira et lui fera présenter une déclaration n° 1108 quittancée à l'avance, et le facteur ne se dessaisira de cette quittance que contre le versement intégral de la somme due. Si cette démarche reste sans résultat, le receveur fera connaître aussitôt, à la direction, les raisons invoquées par le concessionnaire pour justifier ou expliquer son refus de s'acquitter. Le directeur transmettra sans retard ce rapport à l'Administration centrale (division de la comptabilité, bureau de la vérification des produits), qui statuera et examinera les mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts du Trésor.

Tout encaissement des recettes de l'espèce sera constaté au moyen de l'établissement de trois déclarations n° 1108; la première expédition sera adressée, le jour même, à la direction départementale, pour être aussitôt transmise à l'Administration centrale (Division de la comptabilité, bureau de la vérification des produits); la deuxième expédition sera conservée pour être jointe, en fin de mois, avec le titre de perception correspondant, au bordereau n° 1104 (ancien 40-32), et la troisième expédition, revêtue d'un timbre quittance de 0 fr. 25, si la somme encaissée excède dix francs, sera remise à la partie versante, à titre de récépissé.

En fin de journée, le total des recettes de l'espèce sera porté au sommier n° 1101, article 8, intitulé: « Recettes diverses et accidentelles. — Télégraphes. »

En fin de mois, le montant des recettes encaissées pendant la période mensuelle sera reporté à l'article 8 du bordereau n° 1104 (ancien 40-32), et le receveur principal le comprendra à l'article correspondant du bordereau n° 1206, ligne 15, intitulé: « Droits d'usage et frais d'entretien de lignes d'intérêt privé. »

Il est bien entendu que les modifications apportées par la présente instruction à l'encaissement des frais d'entretien de lignes d'intérêt privé, jusqu'ici considérés comme fonds de concours, n'intéressent nullement les contributions suivantes, qui doivent toujours continuer à être traitées comme fonds de concours: (Bulletin mensuel de février 1889, page 119.)

« Arrérages de rentes affectées aux dépenses du laboratoire d'électricité.

« Participation de diverses communes aux frais d'établissement de bureaux municipaux.

« Contributions relatives aux frais de construction et d'établissement de lignes d'intérêt privé.

« Contributions de diverses villes aux frais d'installation des réseaux municipaux pour le service des eaux et des incendies. »

Ces contributions continueront à être encaissées d'après les instructions en vigueur pour les fonds de concours; l'attention des agents est appelée d'une façon toute spéciale sur ce point.

Toutes les dispositions antérieures et contraires aux prescriptions ci-dessus, concernant le recouvrement des frais d'entretien de lignes d'intérêt privé, sont et demeurent abrogées.

Paris, le 18 décembre 1891.

Le Directeur général des postes et des télégraphes,
J. DE SELVES.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Modifications à la nomenclature des rues de Paris, n° 207.

L'Administration notifie ci-après au service les premières modifications à apporter à la Nomenclature des rues de Paris, n° 207, du dernier tirage de juillet 1891.

Il est recommandé aux receveurs de tenir très exactement au courant cette Nomenclature, d'après les notifications qui paraîtront successivement au Bulletin mensuel.

Page 45, 2^e colonne, 11^e ligne :

Supprimer « *impasse et* » en maintenant « *Hélène (rue)* ».

Page 69, 2^e colonne :

Après la rue Pirouette, ajouter :

Pierre-Ginier (rue) (84).

Page 84, 2^e colonne :

Après « *Avenue des Ternes* » ajouter :

Ternes (rue des) (74).

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à l'émission des mandats à destination de la Grande-Bretagne.

Un certain nombre d'agents paraissent avoir perdu de vue les dispositions du règlement de détail et d'ordre inséré au Bulletin mensuel n° 12 du mois de décembre 1882, article 5 (page 725), concernant l'émission des mandats à destination de la Grande-Bretagne.

Des erreurs nombreuses sont signalées chaque jour par l'Office anglais et elles ont pour résultat de retarder le paiement des mandats dans une mesure parfois très judiciaire aux intérêts des bénéficiaires.

Il est rappelé aux agents que les mandats de l'espèce doivent :

- 1° Etre rédigés sur formule n° 1404;
- 2° Indiquer le montant du dépôt en monnaie française, *en toutes lettres et en chiffres*, tant sur le mandat que sur l'avis d'émission;
- 3° Les avis doivent être toujours adressés sous l'enveloppe spéciale n° 1418 au bureau de « Londres E. C. » qui est seul chargé d'opérer la conversion en monnaie anglaise du montant des dépôts et de diriger ensuite lesdits avis sur leur destination respective;

4° S'assurer de l'exactitude du nom du bureau payeur en consultant la nomenclature;

5° Indiquer sur l'avis les *nom et prénoms* du destinataire et de l'envoyeur, à moins qu'il ne s'agisse d'une maison de commerce, suffisamment désignée sous sa raison sociale ou d'une Compagnie désignée par le *nom* de son directeur ou de son secrétaire.

Enfin il est recommandé d'une façon toute particulière aux receveurs de vérifier les avis avant de les expédier et de s'assurer de leur parfaite exactitude (*voir la notification insérée au Bulletin mensuel n° 4, d'avril 1883, page 309*).

DIRECTION CENTRALE DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Demandes de changement de série au profit d'une succursale. — Emploi de la nouvelle formule n° 14 septiès lilas.

Il sera fait emploi, à partir du 1^{er} janvier prochain, pour les demandes de changement de série au profit d'une succursale, du nouveau modèle n° 14 *septiès lilas* comprenant deux parties : demande de virement intégral et autorisation de virement intégral.

Le receveur qui enregistrera sur le livre n° 4 des premiers versements une demande de changement de série annexera au livret à échanger une demande de virement n° 14 *septiès lilas* dont il remplira la partie qui le concerne.

Cette demande de virement sera complétée par le directeur du département, pour la partie qui lui est réservée.

Avant de passer écritures d'une autorisation de virement n° 14 *septiès*, le comptable s'assure que les deux parties de cette formule sont revêtues des timbres-visa en usage pour valider les autorisations de remboursement intégral.

Jusqu'à nouvel avis, les dispositions qui précèdent seront appliquées *seulement* dans les départements érigés en succursales de la Caisse nationale d'épargne et dans les départements rattachés à une succursale.

Le Directeur général des postes et des télégraphes.

J. DE SELVES.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Départements rattachés à une succursale de plein exercice.

Par décision du Directeur général, en date du 3 décembre 1891, exécutoire à partir du 16 du même mois, le Directeur du département de l'Ain émettra des livrets appartenant à la série de la succursale de Lyon;

Le Directeur du département du Lot émettra des livrets appartenant à la série de la succursale de Toulouse;

Le Directeur du département de Vaucluse émettra des livrets appartenant à la série de la succursale de Marseille.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Mise en activité de deux succursales de la Caisse nationale d'épargne.

La date de mise en activité des succursales de plein exercice de la Caisse nationale d'épargne, créées en vertu de l'arrêté ministériel du 3 décembre 1891, dans les départements de l'Aude et de la Charente-Inférieure, est fixée au 1^{er} janvier 1892.

Les opérations des déposants seront constatées sur des livrets formant une série spéciale à chaque succursale. Les nouvelles séries porteront les numéros suivants formés du numéro indicatif du département (Instruction n° 24, art. 72) augmenté de 200 :

Succursale de Carcassonne, série n° 211.

Succursale de la Rochelle, série n° 217.

L'Instruction n° 68, insérée au Bulletin mensuel d'avril 1890, page 576, est applicable aux succursales ci-dessus désignées.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Addition à l'Instruction n° 24.

140 bis. Toute procuration générale mise à l'appui d'une demande de remboursement partiel portant sur un livret de série de succursale de plein exercice est remplacée, auprès de l'autorisation à adresser au bénéficiaire, par une copie ou un extrait établi par le caissier et certifié conforme par le directeur de la succursale. L'original est annexé à la demande de livret.

140 ter. Lorsque la procuration générale est produite seulement au moment du paiement et que le remboursement est effectué par un bureau ne relevant pas de la succursale qui l'a autorisé, cette pièce est renvoyée au caissier de la succursale d'origine du compte par le caissier de la succursale où le remboursement a été fait.

Le caissier qui se dessaisit ainsi d'une procuration générale en établit au préalable une copie ou un extrait certifié conforme par le chef de service et dont il appuie la quittance de remboursement.

L'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne (section de la vérification des quittances) procède de la même manière à l'égard des procurations générales qui lui parviennent jointes à des remboursements partiels intéressant les séries de succursales de plein exercice.

DIRECTION CENTRALE DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Modifications à l'Instruction sur le service des succursales étrangères.

Les caissiers des succursales étrangères de la Caisse nationale d'épargne ne seront plus approvisionnés de timbres-épargne modèle G. Étr. pour la constatation des versements ultérieurs sur les livrets.

Ces timbres-épargne sont remplacés par les timbres-épargne à souche du modèle n° 10, approuvé par l'arrêté ministériel du 16 février 1889.

Les caissiers des succursales étrangères seront approvisionnés de carnets n° 10 par le receveur principal des postes de la Seine, sur demande visée par le directeur du département.

Ils auront à se conformer, en ce qui concerne le mode de vérification des carnets à leur réception et le mode d'emploi des formules y contenues, aux prescriptions de l'Instruction n° 62, insérée au Bulletin mensuel de mai 1889.

Le Directeur général,

J. DE SELVES.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

Tableau des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1891.

Versements reçus de 172,585 déposants, dont 36,057 nouveaux	26,298,549 ^f 80 ^c
Remboursements à 74,082 déposants, dont 15,394 pour solde.....	21,186,525 ^f 06 ^c
Rentes achetées à 356 déposants pour un capital de.....	449,907 70
	21,636,432 76
	Excédent de recettes:..... 4,662,117 04

Nombre de comptes existant au 30 novembre 1891 : 1,702,840.

R R R

1891.

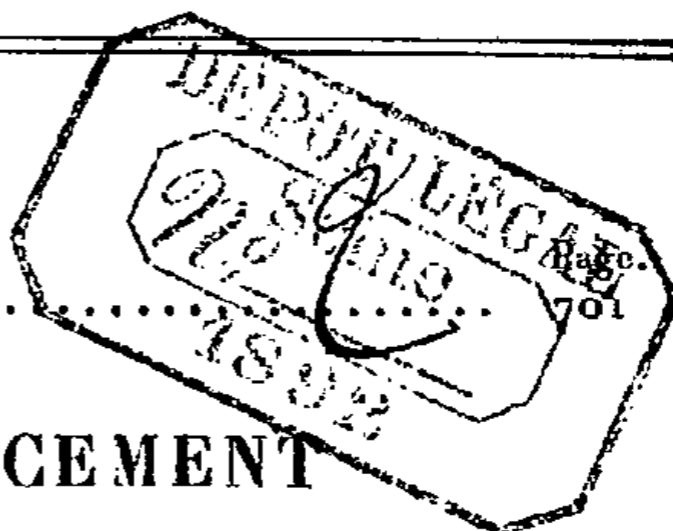
N° 12 SUPPLÉMENTAIRE.

N° 12 SUPP.

BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1891.

Sixième tableau d'avancement de classe.....



SIXIÈME TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.

NOTA. — Les anciennetés sont arrêtées au 31 octobre 1891 inclus.

Les agents portés au choix sont ceux dont les noms sont inscrits en lettres *italiques*. Ces agents sont classés au rang que leur donne sur la liste un bénéfice de six mois sur leur ancienneté réelle.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 1890, les agents bien notés en dehors de la catégorie du choix (demi-choix) sont classés avec une bonification d'ancienneté de trois mois.

Les agents recevront leur avancement dans l'ordre indiqué au présent tableau et suivant les disponibilités budgétaires.

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
I. — Choix exceptionnel.										
1	<i>M. Carles (T.-H.)</i>	Commis ...	Marseille, central.	11	7	„	3	7	„	2,400
II. — Choix, demi-choix et ancienneté.										
PREMIER GROUPE.										
CHEFS DE BRIGADE ET COMMIS PRINCIPAUX DE TOUTES CLASSES (SAUF À 4,000 FR.). — AGENTS DU SERVICE MARITIME (DE 2,700 FR. INCLUS À 3,600 FR.).										
1	<i>MM.</i> Goulu	Comm. prin- cipal.	Agen.....	28	7	3	6	10	„	3,000
2	Pâquet (J.-A.) ...	<i>Idem.</i>	Paris 12.....	36	11	„	5	5	„	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.									
3	Bourges (H.-M.)	Comm. prin- cipal.	Marseille R. P. . . .	34	5	#	5	5	#	3,300
4	Mariani (P.)	Idem.	Bastia	26	4	#	4	5	#	3,300
5	Grisouard (N.) . . .	Idem.	Nancy, direction. . .	27	2	15	4	3	21	3,600
6	Le Go (A.)	Idem.	Brest, central. . . .	29	5	#	4	3	#	3,600
7	Dore (J.-J.)	Idem.	Hendaye, gare. . . .	32	4	15	4	8	22	3,000
8	Olivier (A.)	Idem.	Paris R. P.	25	2	#	4	5	18	3,300
9	Girard (J.-A.)	Idem.	Caen R. P.	18	#	7	4	8	7	2,700
10	Périssé (P.-E.) . . .	Idem.	Toulouse R. P. . . .	27	6	5	4	5	#	3,000
11	Raynaud (J.-P.) . . .	Idem.	Nice, central.	27	2	15	4	5	#	3,300
12	Clerc (F.-J.-H.) . .	Idem.	Paris 6	22	2	#	4	5	#	3,000
13	Lautier (J.-A.) . . .	Chef de bri- gade.	Lig. des Pyrénées. .	20	3	#	4	5	#	3,000
14	Taguet (F.-F.) . . .	Comm. prin- cipal.	Brive.	19	6	#	4	5	#	3,000
15	Planus (J.-B.-E.) . .	Idem.	Direction de la Seine.	23	8	#	4	7	#	3,300
16	Poulet (J.-T.)	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon. . . .	21	3	15	3	10	#	3,000
17	Boissier (G.-A.) . . .	Comm. prin- cipal.	Le Puy.	27	1	#	4	3	14	3,300
18	De Roubin (J.-M.) . .	Idem.	Béziers.	29	5	#	4	6	#	3,300
19	Rouart (A.-E.-L.) . .	Idem.	Paris R. P.	26	5	15	4	5	#	3,300
20	Petitjean (Cl.-A.) . .	Idem.	Ligne de l'Est. . . .	15	11	15	3	11	#	2,700
21	Bienvenu (M.-E.) . . .	Idem.	Montélimar	24	2	#	3	10	#	3,000
22	Hamant (J.-M.-T.) . .	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Est. . . .	21	10	15	3	10	#	3,000
23	Mathieu (J.-M.-V.) . .	Idem.	Ligne de Lyon. . . .	20	2	#	3	10	#	3,000
24	Dura (B.-E.)	Comm. prin- cipal.	Ligne du Nord. . . .	17	4	15	3	10	#	2,700
25	Strabach (Ch.-V.) . .	Idem.	Ligne de l'Est. . . .	15	8	15	3	10	#	2,700
26	Goubaux (J.-F.) . . .	Idem.	Ligne du Nord. . . .	15	5	5	3	10	#	2,700
27	Philippe (A.-H.) . . .	Idem.	Le Mans R. P.	19	11	15	3	9	28	3,000
28	Cleroy (L.-G.)	Idem.	Tours R. P.	24	1	11	3	9	16	3,000
29	Laborde (J.)	Idem.	Tarbes.	24	7	15	3	9	#	3,300
30	Pitet (J.-B.-E.) . . .	Idem.	Dieppe.	24	#	#	3	9	#	3,300
31	Laporte (L.-P.)	Idem.	Lorient.	21	1	15	3	8	25	3,000
32	Soulier (F.)	Idem.	Lyon R. P.	26	2	15	3	11	#	3,000
33	Saint-Paul (N.-C.) . .	Idem.	Paris R. P.	25	10	#	3	8	#	3,300
34	Soulier (A.-B.)	Idem.	Mostaganem.	25	7	15	3	11	#	3,000
35	Lespinats (P.-L.) . .	Idem.	Paris 84.	21	7	#	3	8	#	3,000
36	Laurent (F.-S.) . . .	Idem.	Bayeux.	21	#	#	3	8	#	3,000
37	Guerbert (S.-P.) . . .	Idem.	St-Quentin	20	8	#	3	11	#	3,000
38	Desmoulins (A.-A.) . .	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon. . . .	20	2	11	3	8	#	3,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
39	MM. André (Louis)....	Comm. prin- cipal.	Alais.....	20	2	"	3	8	"	3,000
40	Seguin (J.-T.)....	Idem.....	Bordeaux, central	19	4	"	3	8	"	3,000
41	Pez (C.-J.).....	Idem.....	Ligne de la Médi- terranée.	15	7	"	3	11	"	2,700
42	Wuart (L.-F.-F.)..	Idem.....	Ligne de l'Est...	15	6	"	3	8	"	2,700
43	Collay (Benoit)...	Idem.....	Ligne de Lyon...	15	5	19	3	11	"	2,700
44	Gout (C.-A.)....	Idem.....	Paris 50.....	24	1	"	3	10	6	3,000
45	Courtin (L.-F.)..	Idem.....	Marseille, central.	31	11	"	3	10	"	3,300
46	Favier (Ch.-G.)...	Idem.....	Bourg.....	28	11	"	3	7	"	3,300
47	Schmidt (Edmond)	Idem.....	Roubaix.....	25	1	15	3	7	"	3,000
48	Voiturier (J.-B.- A.-V.).	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord...	22	7	"	3	10	"	3,000
49	Bourgeois (Henri).	Comm. prin- cipal.	Ligne de Lyon...	21	2	"	3	10	"	3,000
50	Salin (A.-J.)....	Chef de bri- gade.	Ligne de la Médi- terranée.	19	5	"	3	10	"	3,000
51	Beaudoin (E.-A.) .	Idem.....	Ligne des Pyré- nées.	18	11	"	3	7	"	3,000
52	Ducasse (D.-A.)..	Comm. prin- cipal.	Ligne du S.-O...	16	6	"	3	7	"	2,700
53	Claude (Ch.-Ph.)..	Idem.....	Lyon, central....	32	11	15	3	6	"	3,600
54	Astorg (Maurice)..	Idem.....	Bordeaux R. P...	31	11	"	3	6	"	3,600
55	Puech (P.-J.)....	Idem.....	Castres.....	28	11	"	3	9	"	3,600
56	Odoul (J.-B.-J.-L.)	Idem.....	Alger R. P.....	28	4	15	3	6	"	3,300
57	Ribreau (L.-H.)..	Idem.....	Paris 24.....	27	11	"	3	6	"	3,300
58	Cristini (Ch.-A.)..	Idem.....	Marseille R. P...	26	10	"	3	6	"	3,300
59	Poursain (J.-F.)..	Idem.....	Lille R. P.....	21	7	15	3	9	"	3,000
60	Hugues (U.-V.)...	Idem.....	Ligne de l'Est...	15	11	"	3	6	"	2,700
61	Bèche (J.-A.)....	Idem.....	Privas.....	28	7	15	3	8	25	3,300
62	De Masini (R.-E.)..	Idem.....	Cannes.....	30	7	"	3	8	"	3,300
63	Thibault (S.-E.-F.)	Idem.....	Avranches.....	24	7	15	3	5	"	3,300
64	Gabis (B.-L.)....	Idem.....	Toulon.....	24	7	"	3	8	"	3,000
65	Renault (V.-E.)..	Idem.....	Ligne du N.-O...	19	4	"	3	5	"	3,000
66	Mielle (A.-A.)...	Idem.....	Mâcon.....	27	10	"	3	4	28	3,000
67	Pyard (Joseph)...	Idem.....	Paris 73.....	26	6	"	3	7	27	3,300
68	Belissime (S.-A.)..	Idem.....	Nice R. P.....	24	5	24	3	4	25	3,300
69	Aymet (E.-J.-A.)..	Idem.....	Carcassonne...	28	8	"	3	4	"	3,300
70	Sauquet (J.-T.)..	Idem.....	Niort.....	28	"	15	3	4	"	3,300
71	Rocquemont (M.- A.).	Idem.....	Paris 3.....	27	"	"	3	4	"	3,300
72	Sabourain (J.-A.)..	Idem.....	Paris 6.....	25	1	15	3	4	"	3,300
73	Guyon (Édouard)..	Idem.....	Laon R. P.....	25	1	15	3	4	"	3,300
74	Butherin (Gustave).	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord...	22	10	"	3	4	"	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. Francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
75	MM. Kerbrat (Yves)...	Comm. prin- cipal.	Rennes, central..	22	10	"	3	7	"	3,000
76	François (E.-E.)..	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Est...	22	"	10	3	4	"	3,300
77	D'Autricourt (H.- M.-G.-A.).	Comm. prin- cipal.	Tours, gare.	21	7	15	3	4	"	3,000
78	Roig (J.-J.-G.)...	Idem.....	Marseille, central.	21	3	15	3	4	"	3,000
79	Laget (P.-J.)....	Idem.....	Paris 42.	21	3	15	3	4	"	3,000
80	Bourdet (J.-A.)..	Idem.....	Paris 31.....	21	"	"	3	4	"	3,000
81	Beaudry (E.-J.)..	Idem.....	Paris 14.....	20	8	"	3	7	"	3,000
82	Leroux (H.-J.-M.)	Idem.....	Paris 9.....	20	3	"	3	4	"	3,000
83	Beaugeois (O.-A.).	Idem.....	Amiens.....	20	1	"	3	4	"	3,000
84	Mulson.....	Idem.....	Périgueux.....	19	8	15	3	4	"	3,000
85	Pultier (I.-N.)..	Idem.....	Paris 21.....	19	7	15	3	4	"	3,000
86	Cléret (J.-M.-G.).	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Est...	19	1	15	3	4	"	3,000
87	Guizard (G.-F.)..	Comm. prin- cipal.	Ligne du Nord...	15	4	20	3	7	"	2,700
88	Belmon (G.-Z.-B.).	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	14	11	"	3	4	"	2 700
89	Palazi (S.-L.)...	Idem.....	Ligne de Lyon...	14	10	5	3	4	"	2.700
90	Laurencin (P.-A.).	Idem.....	Brest, central....	26	3	15	3	6	27	3,000
91	Bruneau (J.-L.)..	Idem.....	Paris 3.....	28	11	"	3	6	21	3,300
92	Rinuy (P.-H.)...	Idem.....	Amiens.....	20	11	"	3	3	16	3,600
93	Bonnesœur (C.-G.).	Idem.....	Direct ^{on} régionale de Paris.	25	7	16	3	3	"	3,600
94	Arnaud (H.-Z.)..	Idem.....	Paris R. P. (Téleg.)	25	2	15	3	3	"	3,600
95	Adamistre (P.-A.).	Idem.....	Paris 18.....	24	1	15	3	3	"	3,300
96	Hémeray (V.-F.-T.)	Chef de bri- gade.	Ligne du S.-O...	23	"	"	3	3	"	3,300
97	Rothé (L.-H.-L.)..	Comm. prin- cipal.	Vesoul.	22	9	"	3	3	"	3,300
98	Preuvost (A.-F.)..	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord ..	19	5	2	3	3	"	3,000
99	Cabrol (M.-M.-G.)	Comm. prin- cipal.	Montpellier, direc- tion.	18	10	25	3	3	"	3,000
100	Léger (Marius)...	Idem.....	Lyon R. P.	18	3	15	3	3	"	3,000
101	Caron (J.-D.-P.).	Chef de bri- gade.	Ligne du N.-O...	17	8	"	3	3	"	3,000
102	Boussineau (A.-M.- J.).	Comm. prin- cipal.	Ligne du S.-O...	14	11	25	3	3	"	2,700
103	Cunault (Apoli- naire).	Idem.....	Lézignan.	31	2	14	3	2	15	3,000
104	Calvet (J.-B.-I.)..	Idem.....	Paris 32.....	22	9	"	3	2	15	3,000
105	Lalanne (B.-J.-E.- E.).	Idem.....	Pau.....	25	2	15	3	2	5	3,300

NUMÉROS de classement	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
106	MM. Dumas (J.-J.-M.-C.).	Comm. principal.	Direct ^{on} régionale de Paris.	29	1	15	3	2	„	3,600
107	Labbé (P.-V.-J.-A.).	Idem.....	Idem.....	28	8	27	3	2	„	3,600
108	Albert (Auguste).	Idem.....	Le Havre, central.	25	1	15	3	5	„	3,000
109	Massonnier (S.-J.-A.).	Idem.....	Lyon, central...	24	2	15	3	5	„	3,300
110	Oudin (O.-D.)...	Idem.....	Dépôt du matériel.	22	1	15	3	2	„	3,300
111	Milly (J.-E.)...	Idem.....	Paris 98.....	21	3	15	3	5	„	3,000
112	Renard (J.-V.)...	Idem.....	Paris 47.....	20	3	„	3	7	„	3,000
113	Arricu (F.-X.)...	Idem.....	Ligne du S.-O...	15	8	„	3	5	„	2,700
114	Lamouroux (G.-L.).	Idem.....	Idem.....	13	5	„	3	2	„	2,700
115	Marandet (E.-M.).	Idem.....	Ligne du Nord...	12	11	15	3	2	„	2,700
116	Ferry (N.-E.)...	Idem.....	Paris 51.....	22	„	15	3	4	12	3,000
117	Aubry (H. A.)...	Idem.....	Lons-le-Saunier..	34	11	„	3	7	10	3,600
118	Amans (J.-P.-A.).	Idem.....	Paris 62.....	26	10	„	3	1	4	3,600
119	Anthony (Georges)	Chef de brigade.	Ligne de Lyon...	28	9	„	3	4	„	3,600
120	Vert (J.-J.-M.-P.-F.).	Comm. principal.	Paris 7.....	28	7	15	3	4	„	3,600
121	Gallerand (Emmanuel).	Idem.....	Paris R. P.....	25	2	15	3	1	„	3,300
122	Lajeune (J.-G.-X.).	Idem.....	Saint-Germain-en-Laye.	24	8	„	3	4	„	3,000
123	Lanes (E.-E.)...	Idem.....	Toulouse R. P...	23	10	„	3	1	„	3,300
124	Simonin (Ch.-L.).	Idem.....	Paris, central...	22	1	15	3	1	„	3,300
125	Chardon (F.-J.)...	Idem.....	Paris 15.....	21	„	„	3	4	„	3,000
126	Amalry (François)	Idem.....	Marseille-Préfect.	20	8	„	3	4	„	3,000
127	Barou (L.-T.)...	Chef de brig.	Ligne du S.-O...	20	1	17	3	4	„	3,000
128	Ponty (Jules)...	Com. princ.	Saint-Denis.....	18	11	„	3	1	„	3,000
129	Leste (J.-P.)...	Idem.....	Moulins, direction	18	9	27	3	1	„	3,000
130	osse (M.-M.-G.)	Idem.....	Ligne du Nord...	17	2	„	3	1	„	2,700
131	Yung (C.-J.)...	Idem.....	Idem.....	15	9	10	3	1	„	2,700
132	Lions (S.-P.)...	Idem.....	Ligne du N.-O...	15	7	10	3	1	„	2,700
133	Franciosi (G.-P.-P.).	Agent embarqué.	Ligne du Brésil et de la Plata.	15	3	„	3	4	„	2,700
134	Gerle (François)..	Comm. principal.	Ligne de Lyon...	15	1	„	3	1	„	2,700
135	Despeisse (J.-P.)..	Idem.....	Idem.....	14	9	24	3	1	„	2,700
136	Chambe (Antoine)	Idem.....	Ligne de l'Est...	14	1	15	3	1	„	2,700
137	Pizard (L.-E.)...	Idem.....	Paris 21.....	28	9	„	3	„	18	3,600
138	Mayzou (M.-J.)...	Idem.....	Paris 98.....	22	10	„	3	„	18	3,300
139	Krébel (J.-L.)...	Idem.....	Caunes.....	28	9	„	3	3	15	3,600
140	Grosclaude (J.-F.-A.).	Idem.....	Paris 24.....	23	„	15	3	„	9	3,300
141	Chamballon (V.-C.).	Idem.....	Poitiers.....	22	1	15	3	3	4	3,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
2° GROUPE.									
COMMIS ORDINAIRES DE TOUTES CLASSES (SAUF À 2,700 ^f).									
	MM.								
1	Pauté (E.-E.)	Fontenay-le-Comte	7	4	11	7	4	11	1,500
2	Pichoud (C.-F.)	Nevers	9	4	16	7	2	16	1,800
3	Ponsot (V.-A.-E.)	Le Mans R. P.	7	1	"	7	1	"	1,500
4	Fabry (Henri)	Chaumont	34	6	"	6	9	"	2,400
5	Pascal (F.-A.-E.)	Épinal R. P.	14	4	"	6	8	"	2,100
6	Bouveron (E.-L.)	Le Havre, port	8	11	1	6	7	1	1,800
7	Delacour (J.-B.-M.)	Laon R. P.	21	"	"	6	2	29	2,400
8	Leclerc (C.-T.)	Aurillac	20	1	27	6	2	"	2,400
9	Gratias (P.-J.-B.)	Libourne	9	1	15	6	1	"	1,800
10	Boudet (P.-E.)	Mantes	27	5	3	6	"	19	2,400
11	Pelenc (E.-F.)	Sidi-bel-Abbès	10	10	9	6	"	"	2,100
12	Auguste dit Brun (E.-A.)	Aix-Provence	5	11	15	5	11	15	1,500
13	Doublemart (C.-I.)	Ligne Nord-Ouest	9	"	15	5	9	26	1,800
14	Pons (J.-F.-A.)	Niort	11	8	27	5	9	"	2,100
15	Dussert (F.-F.-A.)	Caen R. P.	5	8	15	5	8	15	1,500
16	Imbert (J.-M.-A.-M.)	Clermont-Ferrand, c ^{ul}	10	9	"	5	8	"	2,100
17	Carrère (F.-X.-J.)	Lyon R. P.	8	"	3	5	5	18	1,800
18	Etenaud (J.-M.-L.-F.)	Fontainebleau	11	11	"	5	5	"	2,100
19	Hébert (C.-M.)	Evreux	12	6	11	5	4	19	2,400
20	Toernig (P.-G.)	Limoges	9	5	"	5	4	"	1,800
21	Bernard (B.-L.)	Paris 45	7	8	24	5	4	"	1,800
22	Gerbié (Henri)	Roanne	10	1	"	5	3	15	2,100
23	Bollereda (H.-Ch.-V.)	Annonay	5	3	5	5	3	"	1,500
24	Naquard (P.-E.-M.)	Nancy, central	5	2	20	5	2	20	1,500
25	Habouzit (Joseph)	Paris R. P.	5	2	15	5	2	15	1,500
26	Sarcey (A.-H.-H.)	Lyon R. P.	5	2	15	5	2	15	1,500
27	Christelle (A.-J.)	Paris, central	5	1	15	5	1	15	1,500
28	Favraud	Elbeuf	5	1	15	5	1	15	1,500
29	Desgorces (Paul)	Niort	8	4	"	5	1	"	1,800
30	Marty (C.-F.)	Le Creusot	9	8	25	5	"	"	1,800
31	Molinery (A.-A.)	Paris R. P.	11	3	"	4	11	15	2,100
32	Nogues (J.-L.-J.)	Menton	4	11	15	4	9	23	1,500
33	Sagnes (E.-L.)	Paris R. P.	8	8	"	4	8	18	1,800
34	Vielledent (E.-M.-F.-A.)	Idem	7	7	20	4	5	17	1,800
35	Issanchou (T.-F.)	Paris, central	6	8	20	4	5	12	1,800
36	Molié (F.-P.-E.)	Caen R. P.	11	6	10	4	11	"	2,100
37	Ruckebusch (L.-J.-J.)	Alençon	4	5	"	4	5	"	1,500
38	Frayard (C.-J.-B.)	Paris R. P.	4	5	"	4	5	"	1,500
39	Micoulean (Victor)	Annonay	14	1	15	4	4	15	1,500
40	Darrouzet (B.-C.)	Tours R. P.	7	9	25	4	10	15	1,800
41	Castérès (J.-Th.)	Auch	4	4	15	4	4	15	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
42	<i>Birkenstock (J.-P.)</i>	Paris 15.	4	4	15	4	4	15	1,500
43	<i>Hucquedieu (N.-L.-J.)</i>	Paris 7.....	4	7	10	4	7	10	1,500
44	<i>Wattremez (Jules)</i>	Philippeville.....	4	4	15	4	4	8	1,500
45	<i>Malère (P.-P.)</i>	Paris 7.....	4	7	5	4	7	5	1,500
46	<i>Delpech (A.-B.-G.)</i>	Toulouse R. P.....	10	10	15	4	10	"	2,100
47	<i>Miquel (C.-S.)</i>	Paris 19.....	4	7	"	4	7	"	1,500
48	<i>Lauquin (E.-A.)</i>	Chalon-sur-Saône.....	4	7	"	4	7	"	1,500
49	<i>Montagnac (A.-J.)</i>	Épernay.....	4	7	"	4	7	"	1,500
50	<i>Géral (J.-L.)</i>	Paris 4.....	4	7	"	4	7	"	1,500
51	<i>Borgnes (N.-E.)</i>	Arles.....	4	4	"	4	4	"	1,500
52	<i>Dupuy (J.-M.-J.)</i>	Auch.....	4	4	"	4	4	"	1,500
53	<i>Pelissard (E.-H.)</i>	Levallois-Perret.....	7	1	13	4	9	13	1,800
54	<i>Galinier (L.-J.)</i>	Paris R. P.....	4	8	"	4	6	11	1,500
55	<i>Boutier (G.-P.)</i>	Le Mans R. P.....	4	6	5	4	6	5	1,500
56	<i>Cazottes (A.-H.-M.)</i>	Ligne de Lyon.....	8	"	15	4	6	1	1,800
57	<i>Brichoux (E.-A.-I.)</i>	Oran.....	14	2	"	4	9	"	2,400
58	<i>Espinasse (Henri)</i>	Senlis.....	14	1	"	4	9	"	2,400
59	<i>Cassagnau (T.-L.-A.)</i>	Agen.....	7	8	7	4	6	"	1,800
60	<i>Cayrade (P.-E.-O.-M.)</i> ...	Libourne.....	7	8	"	4	6	"	1,800
61	<i>Delbreil (N.-J.)</i>	Pamiers.....	7	8	"	4	6	"	1,800
62	<i>Bétry (E.-A.)</i>	Joigny.....	7	1	"	4	6	"	1,800
63	<i>Danican Philidor (A.-A.)</i> ...	Paris 3.....	10	10	"	4	5	29	2,100
64	<i>Saint-Eve (F.-E.)</i>	Besançon R. P.....	4	7	"	4	5	28	1,500
65	<i>Pradel (P.-L.-H.)</i>	Nîmes R. P.....	7	7	20	4	5	27	1,800
66	<i>Marty dit Gaubert (A.)</i>	Paris, central.....	4	5	25	4	5	25	1,800
67	<i>Vergne (Jean)</i>	Bordeaux R. P.....	4	5	25	4	5	25	1,500
68	<i>Geoffroy (E.-A.-M.-N.)</i> ...	Paris 25.....	7	7	"	4	5	22	1,800
69	<i>Dieudonné (A. L.)</i>	Paris, central.....	7	2	4	4	8	22	1,800
70	<i>Bailly (P.-C.)</i>	Ligne du Nord.....	7	"	5	4	5	20	1,800
71	<i>Chiron (André)</i>	Lyon-Terreaux.....	6	3	20	4	2	20	1,800
72	<i>Maffat-Jeandot (A.)</i>	Paris 12.....	8	5	15	4	8	17	1,800
73	<i>Blanquet (A.-J.)</i>	Ligne de Lyon.....	6	5	"	4	2	15	1,800
74	<i>Pons (M.-H.-P.)</i>	Bordeaux, central....	4	8	15	4	8	15	1,500
75	<i>Hurbliu (A.-M.-F.)</i>	Paris 26.....	4	5	15	4	5	15	1,500
76	<i>Bigot (Félix)</i>	Louviers.....	4	5	15	4	5	15	1,500
77	<i>La Blanchetière (E.-J.)</i> ...	Rouen R. P.....	4	5	15	4	5	15	1,500
78	<i>Yvon (A.-J.)</i>	Ligne du Nord.....	4	5	15	4	5	15	1,500
79	<i>Salles (J.-M.)</i>	Mont-de-Marsan.....	4	5	15	4	5	15	1,500
80	<i>Lacourt (H.-L.-A.)</i>	Ligne du Nord.....	4	5	12	4	5	12	1,500
81	<i>Trunel (P.-M.-A.-G.-A.- A.-M.)</i>	Djerba.....	8	2	"	4	5	11	1,800
82	<i>Parigot (Alphonse)</i>	Auxerre, direction....	6	5	10	4	2	10	1,800
83	<i>De Gislain (C.-H.)</i>	Bastia, central.....	5	1	15	4	8	10	1,500
84	<i>Paingaud (D.-A.)</i>	Paris, R. P.....	4	5	10	4	5	10	1,500
85	<i>Maury (J.-P.-A.)</i>	Ligne du Sud-Ouest...	7	7	26	4	5	8	1,800

NOMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de TRAITEMENT.			TRAITE- MENTS. Francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
86	Lortholary (Ernest)...	Monaco, télégraphe...	7	7	13	4	5	7	1,800
87	Nogarede (A.-Ch.-F.)...	Marseille, central.....	12	7	"	4	5	5	2,400
88	Halin (J.-L.).....	Paris 36.....	4	2	5	4	2	5	1,500
89	Dupny (Jules).....	Ligne du-Sud-Ouest ..	9	"	"	4	5	4	1,800
90	D'Heemery (F.-M.).....	Paris 70.....	10	3	"	4	5	3	2,100
91	Blanc (A.-A.-A.).....	Béziers.....	4	5	5	4	5	3	1,500
92	Renault (L.-A.-F.).....	Mayenne.....	11	4	5	4	5	"	2,400
93	Dutard (J.-G.).....	Alger, central.....	7	3	"	4	5	"	1,800
94	Ramel (C.-E.).....	Lyon, central.....	6	8	"	4	5	"	1,800
95	Costeroux (A.-Y.-M.-A.)...	Ligne de l'Ouest.....	6	5	15	4	2	"	1,800
96	Sompayrac (Jean).....	Paris 24.....	6	5	"	4	5	"	1,800
97	Valier (A.).....	Idem.....	4	5	"	4	5	"	1,500
98	Pujolle-Campardon (F.)	Bordeaux, central.....	4	5	"	4	5	"	1,500
99	Gabillard (M.-J.-M.)...	Alençon.....	4	5	"	4	5	"	1,500
100	Bou (A.-A.).....	Paris R. P.....	4	5	"	4	5	"	1,500
101	Callais (E.-J.-B.).....	Nancy R. P.....	4	5	"	4	5	"	1,500
102	Guilloton (Alexandre).	Rennes, central.....	4	8	22	4	4	27	1,500
103	Chappard (Léopold)...	Paris 34.....	4	4	25	4	4	25	1,500
104	Point J.-M.).....	Fécamp.....	8	"	20	4	7	23	1,800
105	Nadal (L.-A.).....	Orléansville.....	4	4	23	4	4	23	1,500
106	Cuche (A.-L.).....	Vienne.....	4	1	20	4	1	20	1,500
107	Combes (E.-M.-O.)...	Paris 70.....	7	9	10	4	4	19	1,800
108	Signat (J.-J.).....	Bordeaux R. P.....	4	6	"	4	4	17	1,500
109	Chevallier (Ch.-H.)...	Dieppe.....	6	9	15	4	4	15	1,800
110	Rainon (M.-A.).....	Bar-le-Duc.....	6	9	15	4	7	15	1,800
111	Razou (A.-G.).....	Caen R. P.....	6	6	15	4	1	15	1,800
112	Autret (A.-L.-J.).....	Brest, poste.....	5	9	15	4	4	15	1,800
113	Kozerawski (Charles)...	Paris 20.....	4	7	15	4	7	15	1,500
114	Vieljeux (E.-A.).....	Paris 1.....	4	4	15	4	4	15	1,500
115	Chasselin (Edmond)...	Saint-Dié.....	4	4	15	4	4	15	1,500
116	Durousseau (A.-L.)...	Bordeaux, central.....	4	4	15	4	4	15	1,500
117	Joly (H.-A.).....	Ligne du Nord.....	4	4	15	4	4	15	1,500
118	Roger (L.-M.-J.).....	Beauvais, direction...	4	4	15	4	4	15	1,500
119	Léonard (Auguste)...	Lig. de la Méditerranée	4	4	15	4	4	15	1,500
120	Daure (A.-J.-J.).....	Bordeaux R. P.....	4	4	15	4	4	15	1,500
121	Nouvel (Antonin).....	Calais.....	7	4	10	4	4	10	1,800
122	Fabeyres (Jean).....	Paris R. P.....	4	10	20	4	4	10	1,500
123	Hébert (E.-N.).....	Vitry-le-François.....	4	5	"	4	4	10	1,500
124	Mollié (E.-G.-A.).....	Auch.....	4	4	10	4	4	10	1,500
125	Cobigot.....	Ligne de l'Ouest.....	4	4	10	4	4	10	1,500
126	Lemaire (J.-A.).....	Rouen, hôtel-de-ville..	4	4	10	4	4	10	1,500
127	Pagès (Pierre).....	Nantes R. P.....	4	4	10	4	4	10	1,500
128	Noel (Ch.-V.).....	Lunéville.....	4	4	10	4	4	10	1,500
129	Maréchal (J.-J.).....	Dijon, direction.....	6	4	21	4	4	6	1,800
130	Plouzané (P.-A.-J.)...	Brest, poste.....	4	4	15	4	4	6	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
131	Mathieu (V.-B.-A.-P.)	Nîmes R. P	12	11	"	4	4	"	2,400
132	Thomas (Georges)	Paris 21	9	6	20	4	4	"	2,100
133	Vié (Étienne)	Marseille, central	6	11	"	4	4	"	1,800
134	Paget (Grégoire)	Bordeaux R. P	6	10	25	4	4	"	1,800
135	Lestelle (G.-B.-H.-A.)	Poitiers	6	5	"	4	4	"	1 800
136	Flamant (L.-J.)	Caen R. P	6	4	15	4	4	"	1,800
137	Vautier (G.-P.-L.-M.)	Calais	6	"	15	4	4	"	1,500
138	Pied (P.-T.)	Saumur	4	4	"	4	4	"	1,500
139	Roy (Édouard)	Nantes R. P	4	4	"	4	4	"	1,500
140	Larrivière (Jean)	Le Mans, gare	4	4	"	4	4	"	1,500
141	Cadaillon (Jean)	Paris 22	4	4	"	4	4	"	1,500
142	Bordières (P.-R.-P.)	Toulouse, R. P	4	4	"	4	4	"	1,500
143	Seguy (L.-J.)	Tulle	4	4	"	4	4	"	1,500
144	Imbs (M.-F.-A.-M.)	Marseille R. P	4	4	"	4	4	"	1,500
145	Violettes (A.-M.-C.)	Ligne de Lyon	4	4	"	4	4	"	1,500
146	Cubat (A.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	4	4	"	4	4	"	1,500
147	Verdier (J.-M.-J.-L.-E.)	Poitiers	4	4	"	4	4	"	1,500
148	Falière (Pierre)	Mascara	4	4	"	4	4	"	1,500
149	Araud (J.-J.)	Cannes	4	4	"	4	4	"	1,500
150	Joulié (P.-J.-B.)	Ligne de Lyon	4	4	"	4	4	"	1,500
151	Fontaine (Eugène)	Ancey	4	3	25	4	3	25	1,500
152	Mathieu (J.-E.)	Laon R. P	4	3	21	4	3	21	1,500
153	Dumilieu (A.-G.-L.)	Direction régionale, télé- phones.	4	"	21	4	"	21	1,500
154	Trébutien (M.-D.-A.-E.)	Paris R. P	8	9	7	4	6	20	1,800
155	Rivière (François)	Paris, central	8	8	"	4	3	20	2,100
156	Riquier (P.-F.)	Marseille, central	7	"	5	4	3	20	1,800
157	Teulière	Ligne du Sud-Ouest	4	3	20	4	3	20	1,500
158	Leforestier (J.-M.)	Ligne de l'Ouest	4	3	20	4	3	20	1,500
159	Moulis (J.-J.)	Saint-Gaudens	4	3	20	4	3	20	1,500
160	Girollet (M.-E.)	Paris 14	4	3	20	4	3	20	1,500
161	Delbouis (A.-A.-P.-L.- M.-J.)	Cahors, direction	4	"	19	4	"	19	1,500
162	Clavel (Francisque)	Paris 89	4	4	"	4	3	15	1,500
163	Lavialle (Paul)	Bordeaux, R. P	4	3	15	4	3	15	1,500
164	Canié (A.-Ch.-M.)	Paris 67	4	3	15	4	3	15	1,500
165	Segonin (E.-F.)	Paris, 20	4	3	15	4	3	15	1,500
166	Tavernier (J.-B.-A.)	Tours R. P	4	3	15	4	3	15	1,500
167	Couderc (Firmin)	Ligne du Sud-Ouest	4	3	15	4	3	15	1,500
168	Lacombe (C.)	Paris, R. P	4	3	15	4	3	15	1,500
169	Limouzin (Joseph)	Paris 98	4	3	15	4	3	15	1,500
170	Olivier (J.-H.-L.)	Lyon, central	4	3	15	4	3	15	1,500
171	Desdoutils (E.-G.)	Gournay-en-Bray	4	"	11	4	"	11	1,500
172	Bigot (A.-E.)	Pont-Audemer	4	3	10	4	3	10	1,500
173	Chenel (Claudius)	Paris 2	4	3	10	4	3	10	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
174	MM. Ramond (J.-J.)	Ligne du Sud-Ouest...	6	4	24	4	3	9	1,80
175	Devaux (G.-C.)	Calais, principal	4	3	9	4	3	9	1,500
176	Fontane (J.-A.)	Lisieux	4	6	5	4	6	5	1,500
177	Brethenet (J.-P.)	Paris 88.	4	3	5	4	3	5	1,500
178	Faivre (M.-Ch.)	Belfort, faub ^e de France	4	6	4	4	6	4	1,500
179	Dom (A.-C.)	Paris 4.	7	6	20	4	5	3	1,800
180	Larchevêque (Eugène)	Paris 16.	4	3	3	4	3	3	1,500
181	Le Sidaner (Ch.-G.-M.)	Brest, poste.	27	7	#	4	3	#	2,400
182	Puech (J.-M.-C.)	Lig. de la Méditerranée	8	9	#	4	6	#	1,800
183	Valroff (L.-M.-J.)	Châlons-gare.	8	7	#	4	6	#	1,800
184	Mangin (P.-J.-B.)	Nantes, R. P.	7	10	20	4	6	#	1,800
185	Moncourrier (P.-J.)	Tours, gare.	7	9	15	4	6	#	1,800
186	Crestey (E.-F.-A.)	Rouen, central.	7	8	#	4	6	#	1,800
187	Laporte (M.-F.-R.)	Ligne du Sud-Ouest...	6	7	#	4	#	#	1,800
188	Trinet (M.-A.)	Douai	4	3	#	4	3	#	1,500
189	Paquot (Henri)	Châlons-s ^r -Marne, dir ^{on} .	4	3	#	4	3	#	1,500
190	Castaing (J.-L.)	Mont-de-Marsan.	4	3	#	3	3	#	1,500
191	Chenevier (M.-A.-F.)	Valence.	4	3	#	4	3	#	1,500
192	Guillaume (C.-E.)	Paris, g ^{re} Montparnasse.	4	3	#	4	3	#	1,500
193	Cabot (J.-C.-J.)	Ligne du Sud-Ouest..	4	3	#	4	3	#	1,500
194	Moissenot (L.-A.)	Ligne de Lyon.	4	3	#	4	3	#	1,500
195	Chervet (Philibert)	Lyon, Guillotière.	4	2	28	4	2	28	1,500
196	Farjas (J.-C.)	Lyon, central.	3	11	27	3	11	27	1,500
197	Carpentier (Auguste)	Avesnes-sur-Helpe	6	10	25	4	2	25	1,800
198	Janvier (A.-A.)	Le Havre, central	6	5	5	3	11	25	1,800
199	Decroix (M.-J.-J.)	Ligne du Sud-Ouest...	4	2	25	4	2	25	1,500
200	Hamaide (C.-J.-J.)	Amiens	4	2	25	4	2	25	1,500
201	Blavier (L.-A.-O.)	Laon.	4	3	#	4	2	24	1,500
202	Dufeutrelle (E.-A.)	Saint-Germain-en-Laye.	4	2	24	4	2	24	1,500
203	Mauguin (Pierre)	Paris, central.	7	3	15	4	2	21	1,800
204	Roux (Jean)	Marseille, Baille	7	10	#	4	2	20	1,800
205	Fourcail (A.-E.-A.)	Ligne du Nord-Ouest..	6	3	24	4	2	19	1,800
206	Seguy (E.-J.-M.)	Idem.	6	8	#	3	11	15	1,800
207	Duhamel (G.-M.)	Paris, central.	6	2	15	3	11	15	1,800
208	Cambournac (Casimir)	Ligne du Nord-Ouest..	4	2	15	4	2	15	1,500
209	Lecourtier (M.-C.-V.)	Nancy R. P.	4	2	15	4	2	15	1,500
210	Montanard (E.-M.-A.)	Marseille R. P.	4	2	15	4	2	15	1,500
211	Dumont (Charles)	Paris, central.	4	2	12	4	2	12	1,500
212	Aurignac	Paris R. P.	6	9	10	4	2	10	1,800
213	Garrigues (L.-C.)	Ligne du Sud-Ouest..	6	5	9	4	2	10	1,800
214	Serrières (Fernand)	Alais	4	2	10	4	2	10	1,500
215	Dussac (J.-P.)	Alger, central.	4	2	10	4	2	10	1,500
216	Jolivet (Auguste)	La-Roche-sur-Yon	4	4	#	4	2	6	1,500
217	Coutelle (L.-J.)	Le Mans, central.	8	9	5	4	2	5	2,100
218	Moreau (E.-E.)	Paris, central.	4	4	15	4	2	5	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
219	Chiris.....	Draguignan, direction.	13	4	#	3	11	#	2,400
220	Giraud (H.-G.).....	Grenoble, direction...	12	7	10	3	11	#	2,400
221	Petit (C.-N.).....	Mézières, direction...	12	4	15	3	11	#	2,400
222	Nicolas (M.-A.).....	Ligne du Nord.....	11	5	20	3	11	#	2,100
223	Bustarret (J.-B.-M.-V.)	Agen, direction.....	8	#	10	3	11	#	1,800
224	Lacroix (J.-B.).....	Issoire.....	7	7	#	4	5	#	1,800
225	Pons (A.-F.).....	Cannes.....	6	10	15	4	2	#	1,800
226	Fabre (F.-F.-T.).....	Montpellier, direction..	6	7	15	4	2	#	1,800
227	Bouillez (A.-G.).....	Maubeuge.....	6	7	15	4	2	#	1,800
228	Lhermite (D.-J.).....	Paris 80.....	6	5	20	4	2	#	1,800
229	Moullignier (Jean).....	Lisieux.....	4	5	#	4	5	#	1,500
230	Roberget (J.-B.-E.).....	Bône.....	4	2	#	4	2	#	1,500
231	Rigaud (J.-M.-B.).....	La Roche-sur-Yon.....	4	2	#	4	2	#	1,500
232	Delhoume.....	Limoges.....	4	2	#	3	2	#	1,500
233	Verrien (A.-C.).....	Salonique.....	3	11	#	3	11	#	1,500
234	Hogard (Clément).....	Paris 83.....	8	10	29	4	1	29	2,100
235	Coste (F.-J.-C.).....	Perpignan.....	4	7	5	4	4	29	1,500
236	Norroy (Charles).....	Paris 25.....	4	7	5	4	1	28	1,500
237	Barrel (Jean).....	Autibes.....	4	2	10	4	1	26	1,500
238	Loitron (Th.-L.).....	Paris 49.....	3	11	#	3	10	25	1,500
239	Marquié (P.-F.).....	Toulouse, bourse.....	14	1	10	3	10	20	2,400
240	Vagnon (Claude).....	Moulins.....	4	1	20	4	1	20	1,500
241	Lalorgue (P.-J.).....	Ligne de l'Ouest.....	4	1	20	4	1	20	1,500
242	Albert (E.-L.).....	Tours, R. P.....	4	1	20	4	1	20	1,500
243	Bassou (G.-P.).....	Perpignan.....	4	1	20	4	1	20	1,500
244	Restuit (Antoine).....	Paris 5.....	9	9	17	3	10	19	2,100
245	Barbaroux (M.-A.).....	Marseille, Chapitre...	4	1	19	4	1	19	1,500
246	Lancelin (L.-J.).....	Lyon R. P.....	26	7	#	4	6	15	2,100
247	Wintérier (Ch.-L.).....	Versailles R. P.....	7	1	15	4	1	15	1,800
248	Braidy (J.-I.).....	Rouen, Gambetta.....	6	9	15	4	1	15	1,800
249	Geoffroy (L.-E.).....	Langres.....	6	6	15	4	1	15	1,800
250	Cambray (P.-H.-L.-J.)	Paris R. P.....	5	10	15	3	10	15	1,800
251	Castanier (J.-A.-G.)...	Paris, central.....	4	4	15	4	4	15	1,500
252	Bonnesoy (H.-J.).....	Paris 68.....	4	4	15	4	4	15	1,500
253	Perrier de la Bathie (M.- F.).	Paris, 83.....	4	4	15	4	4	15	1,500
254	Fauvel (A.-L.-M.).....	Saumur.....	4	4	15	4	4	15	1,500
255	Moreau (Célestin).....	Poitiers.....	4	4	15	4	4	15	1,500
256	Floury (H.-P.).....	Fougères.....	3	10	15	3	10	15	1,500
257	Loude (Pierre).....	Bordeaux, R. P.....	4	1	10	4	1	10	1,500
258	Coutave (J.-L.).....	Chambéry.....	3	10	10	3	10	10	1,500
259	Anquetin (C.-A.).....	Paris, service officiel..	4	3	15	4	1	6	1,500
260	Cérede (A.-M.).....	Paris 26.....	4	1	5	4	1	5	1,500
261	Nogarède (E.-A.-R.-F.)	Nîmes, R. P.....	6	11	20	4	1	4	1,800
262	Delacour (D.-S.).....	Rouen, R. P.....	20	5	#	3	10	#	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
263	Catalogne-Lashortes (J.)	Ligne du Nord-Ouest..	13	4	15	3	10	#	2,400
264	Seigland (P.-E.)	Auch..	13	4	#	3	10	#	2,400
265	Lahaye (R.-B.)	Ligne du Nord-Ouest..	13	3	27	3	10	#	2,400
266	Courssières (Ph.-A.)	Albi, direction..	13	3	20	3	10	#	2,400
267	Tréhot (Jacques.)	Ligne de Lyon..	13	2	#	3	10	#	2,400
268	Willemain (C.-L.-Z.)	Dijon R. P..	12	9	15	3	10	#	2,100
269	Vignerons (J.-B.-J.)	Troyes, direction..	12	5	15	3	10	#	2,400
270	Bessard (C.-A.)	Montbéliard..	12	1	20	3	10	#	2,400
271	François (Prosper)	Pont-à-Mousson..	12	#	#	3	10	#	2,400
272	Rouneau (Gaspard.)	Moulins, direction..	12	#	#	3	10	#	2,400
273	Vergier (G.-M.-V.)	Mâcon, direction..	11	11	15	3	10	#	2,400
274	Pée de Saint-Aumont (Ch.-G.)	Tarbes..	11	11	#	3	10	#	2,400
275	Sabaith (J.-A.)	Alger, central..	11	10	#	3	10	#	2,400
276	Brunet (M.-E.-V.)	Lyon, direction..	11	10	#	3	10	#	2,400
277	Roux (J.-D.)	Inspection générale..	11	3	#	3	10	#	2,400
278	Dardennes (F.-E.-A.)	Reims, central..	10	2	#	3	10	#	2,100
279	Bochet (E.-L.)	Mezières..	9	11	15	3	10	#	2,100
280	Bonhoure (J.-E.)	Nîmes, direction..	9	10	#	3	10	#	2,100
281	Catonne (A.-V.)	Lille R. P..	7	8	4	4	6	#	1,800
282	Deletete.	Amiens, direction..	7	8	#	3	10	#	1,800
283	Micheau (François)	Montluçon..	7	8	#	3	10	#	1,800
284	Connes (A.-H.)	Paris 2..	7	7	25	3	10	#	2,100
285	Fouque (R.-L.-M.)	Marseille, direction..	7	7	#	3	10	#	1,800
286	Ferrier (D.-E.)	Moulins..	7	7	#	3	10	#	1,800
287	Champeval (Antoine.)	Oran, direction..	7	7	#	3	10	#	1,800
288	Bugey (L.-M.)	Constantine..	7	6	19	3	10	#	1,800
289	Dubois (P.-J.-O.)	Saint-Quentin..	6	8	#	4	1	#	1,800
290	Baume (V.-A.-E.)	Melun..	6	6	#	4	1	#	1,500
291	Molinier (Louis)	Orléans R. P..	4	4	#	4	4	#	1,500
292	Husson (Louis-E.)	Paris 98..	4	1	#	4	1	#	1,500
293	Barnavon (A.-A.)	Paris 53..	4	1	#	4	1	#	1,500
294	Castel (L.-P.-E.-M.-J.)	Ligne du Sud-Ouest..	4	5	#	4	#	20	1,500
295	Mignard (Amable)	Paris 50..	12	1	#	3	9	25	2,400
296	Perret (A.-M.)	Dijon R. P..	6	9	15	4	#	25	1,800
297	Thissier (J.-X.)	Besançon R. P..	6	7	#	4	#	25	1,800
298	Chagny (P.-H.)	Mâcon..	6	1	25	3	9	25	1,800
299	Deflaccellière (A.-M.-L.-A)	Vérification du matér..	4	3	15	4	2	25	1,500
300	Cottard (E.-J.)	Rouen Saint-Sever..	6	10	5	4	#	24	1,800
301	Allier (L.-F.)	Paris, central..	4	#	20	4	#	20	1,500
302	Carrière (J.-B.)	Ligne de Lyon..	4	#	20	4	#	20	1,500
303	Ravier (J.-L.)	Paris R. P..	3	9	19	3	9	15	1,500
304	Michel (V.-T.)	Lyon, central..	21	7	15	4	#	15	2,400
305	Poturat (V.-J.)	Paris 70..	7	#	15	4	#	15	1,800
306	Fontugne (L.-M.-V.)	Lyon..	6	#	1	3	9	15	1,800

NOMBRES de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
307	Garnier (F.-E.)	Enghien-les-Bains	4	15	4	15	1,500		
308	Quillou (J.-L.-G.)	Trouville	4	12	4	12	1,500		
309	Vidal (J.-E.)	Pézenas	8	4	4	3	1,800		
310	Charaux (E.-F.)	Paris, 98	6	3	4	10	1,800		
311	Dricot (A.-A.)	Laon, R. P.	6	25	4	10	1,800		
312	Camboulives (M.-A.)	Paris R. P.	5	9	4	3	1,500		
313	Burde (Benoit)	Montbrison	4	2	4	10	1,500		
314	Gemin (Stéphane)	Lyon, central	4	10	4	10	1,500		
315	Marchand (L.-P.-G.)	Havre, principal	4	6	4	6	1,500		
316	De Cappe (M.-L.-M.)	Leval	4	5	4	5	1,500		
317	Paradis (G.-E.)	Moulins	4	4	4	3	1,500		
318	Fouquet (Alphonse)	Lig. de la Méditerranée	13	7	3	9	2,400		
319	Lotte (E.-J.)	Lille, direction	12	7	3	9	2,400		
320	Moyse (Charles)	Paris, direct. régionale	12	1	3	9	2,400		
321	Vanhaecke (F.-L.-Ch.)	Lille, R. P.	12	5	3	9	2,400		
322	Quennesson (Charles)	Valenciennes	11	11	3	9	2,400		
323	Lechon (Edouard)	Clerm.-Ferrand, gare	11	10	3	9	2,400		
324	Hamon (A.-L.-M.)	Paris, central	11	10	3	9	2,400		
325	Pochet (A.-J.)	Fourmies	10	5	3	9	2,100		
326	Privost (C.-J.-B.)	Avesnes-sur-Helpe	10	4	3	9	2,100		
327	Estève (A.-J.-F.)	Tunis	9	11	3	9	2,100		
328	Sicard (Joseph)	Alger, central	9	10	3	9	2,100		
329	Miquel (C.-M.)	Paris, 57	9	10	3	9	2,100		
330	Natucci (C.-A.)	Ligne de l'Est	9	9	3	9	2,100		
331	Esquirol (J.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	9	8	3	9	2,100		
332	Agostini (N.-A.-M.-A.-M.)	Paris, 16	9	7	3	9	2,100		
333	Mercier (F.-A.-R.)	Paris, direct. départ ^{le}	9	7	3	9	2,100		
334	Salmon (Ch.-M.-J.)	Bar-le-Duc, direction	7	8	3	9	1,800		
335	Lendormy (M.-A.-H.)	Paris, 5	6	10	4		1,800		
336	Delheil (L.-E.)	Paris, 10	6	3	4		1,800		
337	Meyer (F.-H.)	Marseille, central	6	3	4		1,800		
338	Roux (A.-E.)	Ligne du Sud-Ouest	6	1	4		1,800		
339	Guerillot (J.-T.-E.)	Château-Gontier	4	3	4	3	1,500		
340	Maisons (L.-Z.)	Étampes	4		4		1,500		
341	Lavergne (R.-A.)	Paris, central	4		4		1,500		
342	Lamboley (F.-M.-P.)	Vesoul	4	5	4	2	1,500		
343	Berthou (C.-E.-M.)	Paris, central	11	10	3	8	2,400		
344	Auproux (J.-B.-A.)	Paris R. P.	7	7	3	8	1,800		
345	Mauvais (J.-L.)	Belfort, ville	3	11	3	11	1,500		
346	Dubuc (E.-A.-O.)	Paris R. P.	7	11	3	8	2,100		
347	Bolard (F.-V.)	Paris, central	7	8	3	11	1,800		
348	Galzy (F.-A.-G.)	Lyon R. P.	6	7	3	11	1,800		
349	Debia (J.-A.-E.-A.)	Tourcoing	4	2	4	2	1,500		
350	Vigier (E.-A.-G.)	Louviers	3	11	3	11	1,500		

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
351	Vayssac (S.-L.)	Paris 74	3	11	17	3	11	17	1,500
352	Borda (Jean)	Ligne du Sud-Ouest	6	10	15	3	11	15	1,800
353	Puech (Th.-H.)	Bordeaux R. P.	4	2	15	4	2	15	1,500
354	Chaumard (A.-F.)	Pontarlier	4	2	15	4	2	15	1,500
355	Cazalet (J.-A.-F.-J.)	Paris 83	4	3	"	4	2	14	1,500
356	Gatherine (G.-Ch.)	Paris, central	10	3	"	3	8	12	2,100
357	Debref (A.-F.-E.)	Paris 46	3	11	10	3	11	10	1,500
358	Lussert (J.-E.)	Ligne de Lyon	12	"	"	3	8	7	2,400
359	Champel (F.-A.)	Paris R. P.	6	8	21	3	11	0	1,800
360	Collignon jeune (J.-B.)	Nancy central	6	6	5	3	11	5	1,800
361	Cadet (L.-I.)	Saint-Omer	10	8	25	3	8	2	2,100
362	Lagnerre (A.-J.-P.)	Paris central	16	7	2	3	11	"	2,400
363	Julien (Louis)	Ligne de Lyon	13	3	"	3	11	"	2,400
364	Sallot (M.-Ch.-A.)	Paris, central	12	7	"	3	8	"	2,400
365	Delpeyroux (Henri)	Bordeaux central	12	7	"	3	11	"	2,400
366	Périal (E.-J.-B.)	Ligne de Lyon	12	6	"	3	11	"	2,400
367	Gâté (Jacques)	Paris R. P.	12	2	10	3	8	"	2,400
368	Vendôme (S.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	12	2	"	3	8	"	2,400
369	Pierson (M.-N.-M.)	Mirecourt	12	1	"	3	11	"	2,400
370	Marchand (A.-H.)	Alençon	11	11	"	3	11	"	2,400
371	Vinas (Lucien)	Nîmes, direction	11	10	"	3	8	"	2,400
372	Tallandean (L.-G.-M.)	Paris, direction rég ^l	11	10	"	3	8	"	2,400
373	Littre (A.-J.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	11	9	20	3	8	"	2,400
374	Tournier (J.-A.)	Lyon R. P.	11	9	20	3	8	"	2,400
375	Collin (P.-H.)	Paris, direction rég ^l	11	9	15	3	8	"	2,400
376	Delaunay (L.-T.)	Mantes-sur-Seine	11	7	"	3	11	"	2,100
377	Macherey (F.-E.)	Ligne de Lyon	10	2	"	3	11	"	2,100
378	Viger (J.-L.)	Ligne du Nord-Ouest	10	1	25	3	8	"	2,100
379	Magniette (J.-J.-B.)	Charleville	9	10	"	3	8	"	2,100
380	Henricet (F.-L.-N.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	9	7	25	3	11	"	2,100
381	Maisonneuve (A.-D.)	Grenoble	8	5	"	3	11	"	1,800
382	Gros (L.-J.)	Saint-Affrique	8	4	"	3	11	"	1,800
383	Pichot (Charles)	Clermont-Ferrand R. P.	8	4	"	3	11	"	1,800
384	Portais (L.-A.-A.)	Cherbourg	8	2	15	3	11	"	1,800
385	Leca (A.-F.)	Constantine	8	"	5	3	11	"	1,800
386	Perrenet (P.-A.-A.)	Ligne du Nord	7	10	15	3	11	"	1,800
387	Berthier (E.-E.)	Paris 42	7	7	"	3	8	"	1,800
388	Bruat (Martial)	Le Puy	7	7	"	3	8	"	1,800
389	Buhot (A.-E.)	Elbeuf	7	7	"	3	8	"	1,800
390	Maillet (V.-E.)	Saint-Quentin	7	7	"	3	8	"	1,800
391	Téchené (Joseph)	Toulouse, central	7	6	20	3	8	"	1,800
392	Caumartin (D.-E.-S.)	Paris R. P.	7	6	"	3	8	"	1,800
393	Bousquet (T.-A.-F.)	Ligne des Pyrénées	7	6	"	3	8	"	1,800
394	Noblet (L.-R.-B.)	Laval	7	5	"	3	8	"	1,800
395	Guichénné (H.-C.-E.)	Marseille R. P.	6	1	"	3	11	"	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
396	Tisserant (J.-B.-L.)	Nancy R. P.	5	10	15	3	8	#	1,800
397	Buisson (J.-A.)	Neuilly-sur-Seine	4	2	#	4	1	#	1,500
398	Gardaïre (A.-J.)	Paris 20.	3	11	#	3	11	#	1,500
399	Parabis (B.-F.)	Pau	3	11	#	3	11	#	1,500
400	Pellas (F.-J.-B.-V.)	Aix-Provence	3	11	#	3	11	#	1,500
401	Defretin (J.-B.-F.-A.)	Lille, central	3	11	#	3	11	#	1,500
402	Ponneau (J.-M.)	Paris, central	3	11	#	3	11	#	1,500
403	Calot (Victor)	Nancy, central	3	11	#	3	11	#	1,500
404	Dubay (M.-H.)	Limoges	3	11	#	3	11	#	1,500
405	Souhaut (E.-A.)	Ligne de l'Est	3	11	#	3	11	#	1,500
406	Cabuzac (C.-H.)	Paris, central	3	11	#	3	11	#	1,500
407	Hot (F.-M.)	Marseille R. P.	8	1	20	3	10	29	1,800
408	Bricadet (B.)	Paris, central	11	4	#	3	7	28	2,100
409	Stoëhr (J.-B.)	Lyon, central	3	11	10	3	10	28	1,500
410	Vabre (S.-J.-A.)	Paris 88	11	5	5	3	10	27	2,100
411	Charrier (V.-E.)	Saint-Jean-d'Angély	7	5	#	3	7	26	1,800
412	Tollard Alcide	Bar-le-Duc	11	10	#	3	7	25	2,400
413	Picon (L.-M.)	Marseille R. P.	3	10	25	3	10	25	1,500
414	Hannotin (René)	Paris, central	8	3	15	3	10	24	2,100
415	Le Gac (A.-M.)	Cannes	3	11	#	3	10	24	1,500
416	Calas	Montauban	3	10	24	3	10	24	1,500
417	Arrangé (L.-A.)	Saint-Quentin	7	9	25	3	10	21	1,800
418	Miégemolle (A.-Cl.-B.)	Paris 4.	4	3	#	3	10	21	1,500
419	Humbert (J.-E.)	Nancy R. P.	3	10	20	3	10	20	1,500
420	Roy (R.-A.)	Paris, central	11	9	#	3	7	19	2,400
421	Revers (J.-L.-A.)	Saint-Malo	3	10	15	3	10	15	1,500
422	Joly	Paris 3	3	10	15	3	10	15	1,500
423	Molinié (A.-P.)	Ligne du Nord	3	10	15	3	10	15	1,500
424	Gramont (Louis)	Paris 5	10	9	#	3	10	12	2,100
425	Dumont (Claude)	Chambéry	3	10	10	3	10	10	1,500
426	Rabdeau (L.-J.)	Paris 11	3	10	10	3	10	10	2,100
427	Payen (F.-C.-A.)	Lille, central	3	10	10	3	10	10	1,500
428	Pasquier (Louis)	Mâcon	3	10	10	3	10	10	1,500
429	Daunis (A.-J.-M.)	Lyon R. P.	3	10	10	3	10	10	1,500
430	Honoré (A.-L.)	Rouen, central	7	8	#	4	1	7	1,800
431	Grégoire (Jacques)	Marmande	4	#	15	3	10	7	1,500
432	Bellon (P.-F.-M.)	Rennes	12	11	10	3	10	6	2,400
433	Amary (Louis)	Dijon, central	7	2	20	3	10	5	1,800
434	Gassanné (B.-E.)	Blois	6	1	4	3	10	4	1,800
435	Fréchet (J.-I.)	Hyères	4	4	#	4	1	3	1,500
436	Babaud (R.-P.)	Paris 5	3	11	#	3	10	2	1,500
437	Roualdès (J.-M.-J.)	Constantine, direction.	14	2	15	3	7	#	2,400
438	Bellon (P.-G.-A.)	Arles	14	2	#	3	10	#	2,400
439	Maschrez (E.-F.-A.)	Direction de la Seine	12	10	15	3	10	#	2,400
440	Vidal (P.-Y.)	Alais	12	10	#	3	10	#	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
441	Salgues (L.-G.)	Auxerre	12	7	„	3	10	„	2,400
442	Prost (A.-A.)	Le Havre, principal	12	6	10	3	7	„	2,400
443	Herbouillé (J.-E.)	Angoulême	12	5	20	3	10	„	2,400
444	Quédrué (A.-E.)	Ligne du Nord	12	3	15	3	7	„	2,400
445	Biguct (A.-F.-X.)	Arras	12	3	15	3	10	„	2,400
446	Masclét (C.-M.-V.)	Marseille, central	12	3	„	3	10	„	2,400
447	Decourtye (P.-J.)	Rouen, central	12	1	„	3	10	„	2,400
448	Gauthier (E.-F.-J.)	Mâcon, direction	12	„	16	3	10	„	2,400
449	Labatut (A.-A.)	Toulouse, central	12	„	„	3	10	„	2,400
450	Detuncq (E.-J.-A.)	Abbeville	11	11	10	3	10	„	2,400
451	Bèche (M.-F.-A.)	Marseille, central	11	11	6	3	10	„	2,400
452	Albitreccia (Antoine)	Alger, pl. Gouvernem ^t	11	10	„	3	10	„	2,400
453	Brun (L.-S.-M.)	Toulon-sur-Mer	11	10	„	3	10	„	2,400
454	Carles (T.-H.)	Marseille, central	11	7	„	3	7	„	2,400
455	Doyhambéhère (J.-B.)	Ligne des Pyrénées	11	3	„	3	10	„	2,100
456	Delord (T.-L.)	Ligne de Lyon	10	5	8	3	10	„	2,100
457	André (Charles)	Paris 66	10	5	„	3	10	„	2,100
458	Faure (B.-J.-L.)	Ligne du Sud-Ouest	9	11	15	3	10	„	2,100
459	Gély (Alexandre)	Montpellier, central	9	10	„	3	10	„	2,100
460	Bouloc (L.-H.)	Lyon, Brotteaux	8	7	„	3	10	„	1,800
461	Narbonne (J.-F.)	Narbonne	8	6	25	3	10	„	2,100
462	Lefèvre (J.-Ch.)	Monte-Carlo	8	5	15	3	10	„	1,800
463	du Fayet de la Tour (J.-B.-A.-P.)	Paris R. P.	7	8	„	3	7	„	1,800
464	Tarrié (Antoine)	Ligne de Lyon	7	7	„	3	7	„	1,800
465	Tissinier (J.-M.-L.)	Toulouse R. P.	7	7	„	3	7	„	1,800
466	Martin (E.-L.-G.)	Alger, R. P.	7	7	„	3	10	„	1,800
467	Rambeau (J.-V.)	Neufchâteau	7	6	25	3	7	„	1,800
468	Lombart (L.-G.)	Paris R. P.	7	5	25	3	7	„	1,800
469	Laborit (H.-F.)	Poitiers, direction	7	5	4	3	7	„	1,800
470	Blachère (L.-H.)	Paris R. P.	7	5	„	3	7	„	1,800
471	Bouilloc (H.-E.-E.)	Paris 67	6	6	„	3	10	„	1,800
472	Tergoresse (Charles)	Pont-à-Mousson	6	1	15	3	10	„	1,800
473	Blachère (J.-E.)	Givet	5	10	15	3	10	„	1,800
474	Hirn (F.-D.-J.)	Bone	3	10	„	3	10	„	1,500
475	Imbert (M.-E.-L.)	Marseille, central	3	10	15	3	9	29	1,500
476	Rieux (M.-A.)	Roanne	3	10	20	3	9	26	1,500
477	Milloux (C.-F.)	Laon, direction	10	2	22	3	9	25	2,100
478	Buquet (L.-D.)	Le Havre, principal	3	9	25	3	9	25	1,500
479	Guiraudou (X.-J.)	Lézignan	3	9	25	3	9	25	1,500
480	Dubigny (P.-O.)	Guise	3	9	25	3	9	25	1,500
481	Alaux (A.-C.)	Neuilly-sur-Seine	3	10	20	3	9	23	1,500
482	Macé (P.-N.-F.)	Rennes R. P.	13	11	„	3	9	22	2,400
483	Soudart (E.-A.)	Paris, central	8	11	5	3	9	22	2,100
484	Mourié (J.-H.)	Toulouse, central	12	9	15	3	9	20	2,400

NUMÉROS du classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
485	MM. Phélipot (P.-L.-M.)	Vannes	10	7	15	3	9	20	2,100
486	Deumié (J.-E.)	Narbonne	10	4	"	3	9	20	2,100
487	Dumont (J.-E.)	Lunéville	7	9	22	3	9	20	1,800
488	Rambal (J.-R.)	Paris 64	3	9	20	3	9	20	1,500
489	Cabardos (J.-S.)	Ligne du Nord-Ouest	6	9	"	3	9	19	1,800
490	Ribard (J.-E.)	Lyon, central	12	10	"	3	6	18	2,400
491	Dauphin (H.-A.-E.)	Paris R. P.	4	4	15	4	4	15	1,500
492	Bouil et (L.-G.-A.)	Besançon R. P.	3	9	15	3	9	15	1,500
493	Leroy (J.-C.)	Donai	3	9	15	3	9	15	1,500
494	Gaudinet (F.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	3	9	15	3	9	15	1,500
495	Caldier (J.-P.-A.)	Agde	4	1	15	4	"	14	1,500
496	Delhoume (Pierre)	Poitiers	3	10	4	3	9	11	1,500
497	Conniet (R.-P.-M.)	Orléansville	3	10	15	3	9	10	1,500
498	Hermier (L.-E.-A.)	Châteaudun	3	9	9	3	9	9	1,500
499	Serve (Jean)	Paris, central	12	7	"	3	9	7	2,400
500	Bayon (J.-B.)	Saint-Étienne	10	4	"	4	"	5	1,500
501	Dindeleux (A.-P.)	Cambrai	3	9	5	3	9	5	1,500
502	Lemosi (J.-F.)	Paris 32	3	9	5	3	9	5	1,500
503	Micheli (P.)	Lyon R. P.	7	6	22	3	9	3	1,800
504	Douset (L.-A.)	Paris 26	32	4	"	3	9	"	2,400
505	Marchand (F.-A.)	Ligne du Nord-Ouest	13	9	25	3	6	"	2,400
506	Thierry (P.-P.)	Vincennes	13	1	"	3	9	"	2,400
507	Ribouet (C.-L.)	Draguignan, direction	13	"	4	3	9	"	2,400
508	Seguin (Bernard)	Ligne des Pyrénées	12	10	"	3	9	"	2,400
509	Melle (L.-A.-M.)	Dépôt central du matér.	12	5	13	3	6	"	2,400
510	Daran (E.-P.)	Ligne du Sud-Ouest	12	1	15	3	9	"	2,400
511	Tamalet (G.-J.)	Toulouse, direction	11	10	"	3	6	"	2,400
512	Marican (F.-M.-T.)	Ligne du Sud-Ouest	11	9	15	3	9	"	2,400
513	Rondonneau (L.-M.-J.)	Montpellier, central	11	6	"	3	6	"	2,400
514	Rover (A.-A.-A.)	Ligne du Nord	10	10	15	3	9	"	2,100
515	Caillavet (J.-A.)	Agen	10	4	"	3	9	"	2,100
516	Fourcade (Pierre)	Brive	10	3	15	3	9	"	2,100
517	Cassé (Antonin)	Paris 74	10	1	"	3	9	"	2,100
518	Girod de Novillars (M.-E.)	Besançon R. P.	10	1	"	4	"	"	2,100
519	Hico (O.-J.)	Le Havre, central	9	10	"	3	6	"	2,100
520	Prigent (H.-A.)	Nantes, direction	9	10	"	3	9	"	2,100
521	Loustalet (F.-M.-F.)	La Roche-sur-Yon, dir.	9	7	"	3	6	"	2,100
522	Veurrier (Jean)	Lyon, central	9	7	"	3	6	"	2,100
523	Durand (G.-J.-B.)	Grenoble	7	8	"	3	9	"	1,800
524	Gouirant (A.-V.)	Saint-Étienne	7	8	"	3	9	"	1,800
525	Sarrère (J.-A.)	Valence	7	8	"	3	9	"	1,800
526	Vieillot (J.-C.)	Le Havre, central	7	8	"	3	9	"	1,800
527	Domec (Th.-E.-G.)	Coutras, gare	7	8	"	3	9	"	1,800
528	Geffroy (F.-R.-A.-M.)	Ligne de l'Ouest	7	8	"	3	9	"	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
529	Simon (E.-C.-G.).....	Le Havre, central....	7	6	17	3	9	#	1,800
530	Delecroix (A.-Ch.).....	Lille, Saint-Martin...	7	4	15	3	6	#	1,800
531	Gatget (J.-U.-V.-J.)...	Ligne du Sud-Ouest...	7	4	9	3	6	#	1,800
532	Lefèvre (L.-E.).....	Charleville.....	7	4	#	3	6	#	1,800
533	Mouilleron (Alfred)...	Cognac.....	6	9	#	3	9	#	1,800
534	Fournier (E.-A.).....	Paris 66.....	6	2	15	3	9	#	1,800
535	De Condé (H.-C.).....	Châlons-sur-Marne....	6	2	#	3	9	#	1,800
536	Billard (G.-A.).....	Paris 84.....	6	#	#	3	9	#	1,800
537	Sevin (Ch.-A.).....	Bordeaux R. P.....	5	9	15	3	9	#	1,800
538	Bonnet (J.-L.-H.).....	Paris R. P.....	3	9	#	3	9	#	1,500
539	Delépine (L.-A.-M.)...	Oran.....	3	9	#	3	9	#	1,500
540	Ferrier (Daniel).....	Paris 7.....	3	9	#	3	9	#	1,500
541	Henriet (J.-M.-E.-J.)..	Paris 28.....	3	8	29	3	8	29	1,500
542	Averton (Henri).....	Paris 98.....	7	8	#	3	8	26	1,800
543	Dumas (J.-A.).....	Caen R. P.....	7	8	25	3	8	25	1,800
544	Devieille (L.-G.-A.-A.)..	Péronne.....	5	11	25	3	8	25	1,800
545	David (E.-E.-M.).....	Chartres.....	3	8	25	3	8	25	1,500
546	Duno (P.-M.-P.).....	Lisieux.....	3	8	22	3	8	22	1,500
547	Constant (A.-C.).....	Épinal R. P.....	11	6	#	3	8	20	2,100
548	Signard (J.-A.).....	Paris, direct. régionale.	6	2	15	3	8	20	1,800
549	Leroux (J.-A.).....	Rethel.....	3	8	20	3	8	20	1,500
550	Erbe (B.-R.-J.).....	Argentan.....	6	6	15	3	8	18	1,800
551	Huet (J.-F.-E.).....	Le Mans, central....	5	11	15	3	8	15	1,800
552	Pecondon (A.-A.).....	Paris, central.....	3	8	15	3	8	15	1,500
553	Pécot (Pierre).....	Limoges.....	3	8	15	3	8	15	1,500
554	Rebout (L.-F.).....	Fourmies.....	3	5	15	3	5	15	1,500
555	Ourse (M.-J.-A.).....	Paris, dir. de la Seine..	3	5	15	3	5	15	1,500
556	Dabo (H.-J.-V.).....	Marseille R. P.....	5	10	26	3	8	11	1,800
557	Chavanon (A.).....	Bordeaux (Saint-Jean)..	10	5	#	3	8	10	2,100
558	Rey (F.-B.).....	Ligne du Sud-Ouest...	5	10	25	3	8	10	1,800
559	Docquincourt (F.-V.-D.)	Amiens.....	6	7	9	3	8	9	1,800
560	Voisenat (E.-E.).....	Ligne du Nord.....	11	10	#	3	8	7	2,400
561	Barincou (E.-A.).....	Paris 98.....	6	#	6	3	8	6	1,800
562	Duchêne (M.-E.).....	Ligne de l'Est.....	5	8	6	3	5	6	1,800
563	Verdier (Th.-A.-P.)...	Paris 16.....	12	#	#	3	8	5	2,400
564	Lambert (F.-A.-E.)...	Abbeville.....	6	#	5	3	8	5	1,800
565	Dupy (L.-J.-J.).....	Cette.....	3	8	5	3	8	5	1,500
566	Mangin (A.-H.-J.)...	Paris R. P.....	3	5	5	3	5	5	1,500
567	Jarniou (A.-V.).....	Saint-Nazaire.....	9	7	#	3	5	2	2,100
568	Puillet (Cl.-M.).....	Paris R. P.....	16	#	#	3	11	#	1,800
569	Parot (L.-A.).....	Paris, service officiel..	13	4	#	3	11	#	2,400
570	Barbier (F.-A.).....	Bellegarde, gare.....	13	2	27	3	8	#	2,400
571	Prudent (J.-M.-E.-A.)..	Ligne de Lyon.....	12	11	25	3	5	#	2,400
572	Cagé (Émile).....	Amiens.....	12	10	#	3	8	#	2,400
573	Plantier (J.-F.).....	Paris 6.....	12	9	10	3	5	#	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années	Mois.	Jours.	
	MM.								
574	Siret (Nicolas).....	Ligne du Nord.....	12	7	2	3	5	#	2,400
575	Guillo (M.).....	Lorient.....	12	7	#	3	5	#	2,100
576	Cristofini (Jean).....	Bastia (poste).....	12	4	10	3	5	#	2,400
577	Thiébaud (L.-E.).....	S ^t -Quentin.....	11	10	5	3	8	#	2,400
578	Mouton (Émile).....	Valence.....	11	10	#	3	5	#	2,400
579	Wartel (H.-J.).....	Lille, central.....	11	10	#	3	8	#	2,400
580	Costes (J.-J.-H.).....	Toulouse, central.....	11	10	#	3	8	#	2,400
581	Duchesne (V.-L.).....	Le Havre, central.....	11	10	#	3	8	#	2,400
582	Rapatel (P.-A.).....	Paris, service officiel..	10	10	#	3	8	#	2,100
583	Fronton (P.-E.).....	Ligne des Pyrénées...	10	10	#	3	8	#	2,100
584	Romieux (L.-G.).....	Paris, central.....	10	9	#	3	5	#	2,100
585	Signoret (Jean).....	Orléans R. P.....	10	5	19	3	5	#	2,100
586	Mouis (M.-J.).....	Nice R. P.....	10	5	#	3	11	#	2,100
587	Lailheugue (Jean).....	Bordeaux-Saint-Jean..	10	4	#	3	5	#	2,100
588	Bodereau (Ch.-A.).....	Paris R. P.....	10	1	#	3	5	#	2,100
589	Bruyère (Émile).....	Valenciennes.....	10	1	#	3	5	#	2,100
590	Didou (Marie).....	Paris 31.....	10	#	#	3	5	#	2,100
591	Bascou (J.-A.).....	Bordeaux, central.....	10	#	#	3	8	#	2,100
592	Dubeauclard (Antoine).	Paris R. P.....	9	10	15	3	5	#	2,100
593	Laget (H.-D.).....	Nîmes, direction.....	9	10	#	3	5	#	2,100
594	Bry (A.-L.).....	Le Mans, central.....	9	10	#	3	8	#	2,100
595	Galibert (A.-E.-P.).....	Ligne du Nord.....	9	10	#	3	8	#	2,100
596	Chavigné (P.-F.).....	Ligne du Sud-Ouest..	9	9	25	3	5	#	2,100
597	Peyrat (F.-J. B.).....	Brive.....	9	9	#	3	5	#	2,100
598	Uguen (F.-M.).....	Brest, central.....	9	9	#	3	8	#	2,100
599	Veurier (Alphonse)....	Lyon, central.....	9	7	#	3	5	#	2,100
600	Jacob (F.-E.-A.).....	Nancy, central.....	9	7	#	3	8	#	2,100
601	Blayac (M.-J.-E.-M.)...	Montauban.....	9	7	#	3	8	#	2,100
602	Latour (F.-G.).....	Angoulême.....	9	2	2	3	8	#	2,100
603	Bazin (E.-V.-J.-B.)...	Paris 43.....	8	5	16	3	11	#	1,800
604	Cloedt (A.-L.-A.).....	Dunkerque.....	8	#	15	3	11	#	1,800
605	Mathias (Charles).....	Maubeuge.....	7	10	#	3	11	#	1,800
606	Camart (F.-P.).....	Constantine.....	7	10	#	3	11	#	1,800
607	Lepagneul (L.-M.).....	Paris 33.....	7	7	#	3	8	#	1,800
608	Courtemanche (A.-M.)..	Vannes, direction.....	7	7	#	3	8	#	1,800
609	Cruciani (X.-J.-M.)...	Paris 13.....	7	7	#	3	8	#	1,800
610	Blaquier (E.-M.-G.)...	Lig. de la Méditerranée.	7	7	#	3	8	#	1,800
611	Rabréaud (A.-A.-P.)...	Alençon.....	7	7	#	3	8	#	1,800
612	Parizot (N.-P.).....	Paris R.-P.....	7	7	#	3	8	#	1,800
613	Piacentino (F.-P.).....	Nice, central.....	7	7	#	3	8	#	1,800
614	Regimbaud (M.-F.)...	Marseille, Chapitre...	7	7	#	3	8	#	1,800
615	Grignon (Auguste)....	Nantes R. P.....	7	7	#	3	8	#	1,800
616	Colin (J.-E.).....	Paris 66.....	7	6	15	3	8	#	1,800
617	Blondeau (C.-E.).....	Paris 18.....	7	6	#	3	8	#	1,800
618	Metternich (J.-B.)....	Blois R. P.....	6	2	15	3	8	#	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
619	Philippe (A.-P.-M.)...	Caen R. P.....	3	11	„	3	11	„	1,500
620	Jalade (F.-J.).....	Carcassonne.....	3	11	„	3	11	„	1,500
621	Fille (M.-F.).....	Libourne.....	3	7	25	3	7	25	1,500
622	Bénac (J.-A.-G.).....	Ligne des Pyrénées....	3	7	25	3	7	25	1,500
623	Peynaud (J.).....	Paris, central.....	3	11	„	3	10	24	1,500
624	Vernhet (M.).....	Ligne du Sud-Ouest..	3	7	24	3	7	24	1,500
625	Barbier (A.-C.).....	Nantes R. P.....	15	1	19	3	4	22	2,100
626	Verzura (E.-J.).....	Paris, central.....	3	9	9	3	7	22	1,500
627	Carbasse (M.-P.-C.)...	Paris 5.....	8	4	„	3	10	20	1,800
628	Ledu (J.-L.).....	Paris 3.....	3	10	20	3	10	20	1,500
629	Boulo (F.-L.).....	Quimper, direction...	3	4	20	3	4	20	1,500
630	Corrotte (Ch.-J.-B.)...	Fontainebleau.....	10	5	„	3	10	19	2,100
631	Roux (Jean).....	Paris, 7.....	3	7	20	3	7	16	1,500
632	Thomas (A.-H.).....	Nancy, direction.....	9	8	15	3	7	15	1,800
633	Pillard (H.-E.).....	Paris 24.....	5	11	„	3	7	15	1,800
634	Mansis (H.-P.).....	Salon.....	5	9	15	3	4	15	1,800
635	Billaz (P.-H.-E.).....	Paris, central.....	5	8	25	3	4	15	1,800
636	Guichon (Ch.-A.-V.-E.)..	Rouen, central.....	3	10	15	3	10	15	1,500
637	Martin (C.-P.).....	Nice R. P.....	3	10	15	3	10	15	1,500
638	Picquet (A.-A.).....	Ligne du Nord.....	3	7	15	3	7	15	1,500
639	Duvignau (J.-P.-H.)...	Saint-Germain-en-Laye.	3	7	15	3	7	15	1,500
640	Luigi (S.).....	Oran R. P.....	3	4	15	3	4	15	1,500
641	Trois-Gros (A.).....	Ligne de Lyon.....	3	4	15	3	4	15	1,500
642	Nérot (H.-V.).....	Paris, central.....	6	7	14	3	7	14	1,800
643	Morati (A.-T.).....	Roanne.....	5	10	10	3	4	10	1,800
644	Odde (H.).....	Marseille R. P.....	3	9	20	3	7	10	1,500
645	Régnier (L.-M.).....	Trouville.....	3	4	10	3	4	10	1,500
646	Dortet (A.-L.-E.).....	Épernay.....	17	9	10	3	10	8	2,400
647	Rousset (L.-G.).....	Nîmes, R. P.....	8	5	„	3	10	5	1,800
648	Parikmiler (A.-J.).....	Ligne du Nord.....	3	7	5	3	7	5	1,500
649	Thibault (P.-L.).....	Rochefort-sur-Mer....	6	3	„	3	7	4	1,800
650	Hamon (L.-A.-M.).....	Paris 80.....	6	1	9	3	9	4	1,800
651	Clapiès (Jean).....	Nîmes R. P.....	6	6	5	3	7	2	2,400
652	Jacquot (A.-O.).....	Paris R. P.....	3	11	15	3	7	2	1,500
658	Luguet (J.-Th.).....	Bordeaux R. P.....	22	8	28	3	7	„	2,400
654	Rastouilh (E.-J.-P.-G.)..	Castres.....	14	7	„	3	10	„	2,400
655	Garnier (J.).....	Paris R. P.....	14	6	25	3	6	„	2,400
656	Quibeuf (L.-H.).....	Paris R. P.....	13	4	15	3	4	„	2,400
657	Blaquière (M.).....	Millau.....	13	4	15	3	10	„	2,400
658	Seure (J.J.).....	Rouen, bourse.....	13	3	„	3	4	„	2,400
659	Him (A.).....	Toulouse, central....	12	7	„	3	4	„	2,400
660	Bizet (E.-Ch.-E.).....	Charleville, gare.....	12	7	„	3	10	„	2,400
661	Silly (A.-S.).....	Blois, direction.....	12	3	15	3	10	„	2,400
662	Cartier (J.-B.-A.).....	Ligne du Sud-Ouest..	12	2	„	3	4	„	2,400
663	Ripert (E.-A.).....	Ligne de la Méditerranée	12	2	„	3	4	„	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
664	Fourmentaux (A.-L.)	Blois R. P.	12	2	„	3	10	„	2,400
665	Mathiaud (A.)	Ligne du Nord.	12	„	„	3	4	„	2,400
666	Veillet-des-Landelles.	Ligne de l'Ouest.	11	11	15	3	4	„	2,400
667	Perrin (F.-E.-J.)	Autun.	11	11	10	3	4	„	2,400
668	Carel (L.-F.)	Guéret.	11	11	„	3	7	„	2,400
669	Causse (Ch.-J.-F.)	Ligne de la Méditerranée	11	10	15	3	4	„	2,400
670	Tarbouriech (J.-M.)	Marseille, direction.	11	10	„	3	4	„	2,400
671	Plaisant (O.)	Amiens.	11	10	„	3	4	„	2,400
672	Bonnard (J.-C.)	Mâcon, téléphones.	11	10	„	3	4	„	2,400
673	Guilbert (A.-L.)	Ligne du Nord.	11	9	15	3	4	„	2,400
674	Lemozy (P.)	Paris, central.	11	8	15	3	4	„	2,400
675	Hastey (M.-J.)	Tours, direction.	11	7	„	3	4	„	2,400
676	Harent (S.-M.-A.)	Abbeville.	11	6	25	3	4	„	2,400
677	Duménil (A.-A.)	Chatillon-sur-Seine	11	6	22	3	4	„	2,400
678	Dozat (G.)	Clermont-Ferrand, dir ^{on} .	11	6	„	3	4	„	2,400
679	Collongues (F.-J.)	Ligne des Pyrénées.	11	6	„	3	4	„	2,400
680	Ernult-Lanoé (P.-E.-P.)	Évreux, direction.	11	6	„	3	4	„	2,400
681	Huguenin (N.)	Épinal, direction.	11	5	10	3	4	„	2,400
682	Beneyton (G.-G.)	Paris, central.	11	5	„	3	4	„	2,400
683	Desramcaux (J.)	Nice, central.	11	4	„	3	4	„	2,400
684	Gras (Ch.)	Montpellier, central.	11	3	„	3	4	„	2,400
685	Oly (J.-B.-F.)	Paris, téléphones.	11	3	„	3	4	„	2,400
686	Lemaistre (F.-L.)	Ligne de Lyon.	11	„	25	3	4	„	2,400
687	Barbier (F.-E.)	Marseille, central.	10	4	„	3	7	„	2,100
688	Sylvestre (M.-J.)	Ligne de l'Est.	10	1	„	3	4	„	2,100
689	Henri (J.-F.)	Bergerac.	9	11	„	3	4	„	2,100
690	Rebourset (J.-A.)	Paris 36.	9	10	15	3	4	„	2,100
691	Bourg (E.)	Charleville.	9	10	„	3	4	„	2,100
692	Pagès (J.)	Ligne du Sud.-Ouest.	9	9	20	3	4	„	2,100
693	Liebeaux (J.-H.)	Nenfchâteau.	9	9	15	3	4	„	2,100
694	Ploncard (J.-A.)	Ligne de Lyon.	9	9	15	3	4	„	2,100
695	Pionnier (A.)	Ligne de l'Est.	9	9	15	3	4	„	2,100
696	Fanton (L.-L.)	Paris, 82.	9	9	„	3	4	„	2,100
697	Levavasseur (A.-E.)	Brest, central.	9	8	„	3	4	„	2,100
698	Maurel (L.)	Marseille R. P.	9	7	„	3	4	„	2,100
699	Laguillaumie (J.)	Saint-Flour	9	7	„	3	4	„	2,100
700	Lailhugue (J.-M.-A.)	Montluçon.	9	6	„	3	4	„	2,100
701	Bellanger (R.-Y.)	Paris, central.	9	6	„	3	4	„	2,100
702	Guillaume (A.-J.)	Paris, central.	9	6	„	3	4	„	2,100
703	Blot.	Alger R. P.	9	5	„	3	4	„	2,100
704	Vitu (N.-Ch.)	Ligne de Lyon.	9	5	„	3	4	„	2,100
705	Bussière (J.-B.)	Paris R. P.	9	5	„	5	4	„	2,100
706	Barutel (P.)	Bordeaux, central.	9	4	15	3	4	„	2,100
707	Cuq (Ch.-A.)	Albi.	9	4	„	3	4	„	2,100
708	Huard (A.-G.-L.-S.)	La Rochelle.	9	4	„	3	4	„	2,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
709	Roy (A.-E.)	Paris, direct. régionale.	9	3	20	3	4	#	2,100
710	Grignon (L.-E.)	Oran.	9	3	15	3	4	#	2,100
711	Husson (A.-M. E.-S.)	Nancy, direction	9	3	#	3	4	#	2,100
712	Ferrière (E.-L.)	Paris 84.	9	1	15	3	4	#	2,100
713	Bastier (Ch.)	Bordeaux, Bourse	9	1	8	3	4	#	2,100
714	Defrance (E.)	Dijon, central	9	#	8	3	4	#	2,100
715	Vernazobres (Ch.-E.)	Marseille, gare	7	10	#	3	7	#	1,800
716	Évangélista (T.)	Marseille, Préfecture	7	9	5	3	10	#	1,800
717	Montané (P.)	Capdenac, gare	7	7	#	3	7	#	1,800
718	Arnould (J.-B.-C.-E.)	Nancy, gare	7	7	#	3	7	#	1,800
719	Labadesse (P.-P.)	Paris 50.	7	7	#	3	7	#	1,800
720	Dalby (Ch.-C.)	Grenoble, c. Berriat	7	6	4	3	7	#	1,800
721	Torset (J.)	Châteauroux	7	6	2	3	7	#	1,800
722	Druilles (D.-B.)	Ligne du Nord	7	6	#	3	4	#	1,800
723	Benat (J.)	Mâcon	7	5	15	3	4	#	1,800
724	Bérenger (F.-E.-M.-J.-J.)	Draguignan, direction	7	5	#	3	4	#	1,800
725	Charbonnel (P.)	Paris R. P.	7	5	#	3	4	#	1,800
726	Lagny (L.-E.)	Neufchâteau	7	5	#	3	4	#	1,800
727	Amblard (H.)	Alger R. P.	7	5	#	3	7	#	1,800
728	Capelle (N.-M.-M.)	Paris, central	7	4	15	3	7	#	1,800
729	Moisson (A.)	Nice R. P.	7	4	15	3	7	#	1,800
730	Mathieu (F.)	Inspection générale	7	3	#	3	4	#	1,800
731	Lastretto (P.-Ch.)	Marseille, central	6	7	28	3	7	#	1,300
732	Gaucher (L.-A.-O.)	Saint-Denis	6	6	#	3	7	#	1,800
733	Billiet (J.-M.)	Chambéry, direction	6	1	15	3	4	#	1,800
734	Boutolle (E.-E.)	Chartres	6	#	15	3	4	#	1,800
735	Boude (P.-F.)	Montpellier, central	6	#	#	3	7	#	1,800
736	Tropenat (J.)	Paris 20.	5	11	#	3	7	#	1,800
737	Faurou (F.-G.-M.)	Tunisie	3	7	#	3	7	#	1,500
738	Grados (G.)	Troyes	3	7	#	3	7	#	1,500
739	Bœhler (P.-F.)	Bourges	3	7	#	3	7	#	1,500
740	Moncet (G.-J.-M.)	Paris 24.	3	7	#	3	7	#	1,500
741	Christol (E.-G.)	Châteauroux	3	7	#	3	7	#	1,500
742	Blanc (R.-M.)	Privas, direction	3	4	#	3	4	#	1,500
743	Parent.	Nîmes R. P.	3	4	#	3	4	#	1,500
744	Cas (Louis)	Paris 84.	3	7	#	3	6	27	1,500
745	Bertrand (S.-F.-Ch.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	6	4	#	3	6	26	1,800
746	Roussel (M.-F.)	Oran, direction	11	6	#	3	3	25	2,400
747	Poite (R.-A.)	Lyon-Brotteaux	8	3	20	3	6	25	2,100
748	Raynaud (L.-A.)	Ligne de Lyon	3	6	25	3	6	25	1,500
749	Bosquet (R.-F.-L.)	Le Havre, central	10	5	#	3	3	22	2,100
750	Giannardi (C.-G.-J.-D.)	Bastia, central	11	4	#	3	3	20	2,400
751	Le Pape (Ch.-J.-M.)	Ligne de l'Ouest	9	4	15	3	3	20	2,100
752	Malga (F.)	Bordeaux R. P.	7	6	20	3	6	20	1,800
753	Adam (Ch.-J.)	Dieppe	6	4	20	3	6	20	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
754	Benoist (E.-L.)	Rouen R. P.	3	6	20	3	6	20	1,500
755	Dufaitre	Ligne de la Méditerranée	19	3	"	3	6	19	2,400
756	Petit-Roche	Grenoble	7	7	"	3	6	15	1,800
757	Ledien (Ch.-C.)	Ligne du Nord	7	4	"	3	6	15	1,800
758	Lapeyre (J.)	Paris 25	7	3	"	3	3	15	1,800
759	Petit-Barrat	Lyon-Guillotière	6	9	24	3	6	15	1,800
760	Bourgat (M.-J.-F.)	Perpignan	6	4	15	3	6	15	1,800
761	Salaün (Louis)	Saint-Brieuc	5	6	15	3	6	15	1,800
762	Langlet (J.-M.)	Yvetôt	4	"	15	4	"	15	1,500
763	Tassin (Jules)	Rouen, b. Cauchoise	3	6	15	3	6	15	1,500
764	Delatre (A.-A.-G.)	Lille-Saint-Martin	3	6	15	3	6	15	1,500
765	Le Rumeur (J.)	Quimper	3	3	15	3	3	15	1,500
766	Habert	Melun	3	3	15	3	3	15	1,500
767	Cocard (A.-S.-Q.)	Meaux	3	3	15	3	3	15	1,500
768	Salze (L.-F.)	Montpellier R. P.	3	3	15	3	3	15	1,500
769	Coquet (J.-M.-L.)	Paris, téléphones	9	9	"	3	3	14	2,100
770	Hugot (C.-A.-H.)	Dijon, central	9	6	"	3	3	13	2,100
771	Anel (J.)	Nice-Grimaldi	7	7	"	3	6	12	1,800
772	Guillaume (M.)	Paris, central	3	9	15	3	9	10	1,500
773	Pégouret (P.)	Niort	3	6	10	3	6	10	1,500
774	Crozat (I.)	Tulle	3	3	10	3	3	10	1,500
775	Soulas (X.)	Montpellier, central	7	6	6	3	6	9	1,800
776	Gaston (L.-M.)	Toulouse R. P.	6	5	9	3	6	6	1,800
777	Lange (L.-A.)	Châlons-sur-Marne	3	6	5	3	6	5	1,500
778	Mercadier (J.-B.-P.-F.)	Paris, 2	6	7	"	3	6	1	1,800
779	Delmas (H.-J.-E.-C.)	Toulouse R. P.	15	4	8	3	6	"	2,400
780	Arendt (P.)	Bordeaux, central	15	4	"	3	6	"	2,400
781	Peretti (J.-Ch.)	Paris R. P.	15	4	"	3	6	"	2,400
782	Canac (H.-P.-E.)	Toulouse R. P.	14	8	"	3	6	"	2,400
783	Bouvet (E.-P.-M.)	Ligne de l'Ouest	14	6	10	3	6	"	2,400
784	Rezell (B.-A.-T.)	Clermont-Ferrand	14	2	"	3	6	"	2,400
785	Machaux (E.-H.)	Reims, central	14	2	"	3	6	"	2,400
786	Gressin (M.-L.-E.)	Ligne de Lyon	14	"	"	3	6	"	2,400
787	Hufty (L.-A.-J.)	Ligne de l'Est	14	"	"	3	6	"	2,400
788	Pierrisnard (J.-A.)	Avignon, direction	13	10	20	3	6	"	2,400
789	Manuel (L.-E.)	Montpellier, direction	13	6	"	3	6	"	2,400
790	Laplanche (P.-P.-A.)	Paris 4	12	10	15	3	6	"	2,400
791	Birand (A.-M.)	Rennes, central	12	10	"	3	6	"	2,400
792	Baumelle (A.-H.)	Montpellier, central	12	10	"	3	6	"	2,100
793	Albert (J.-A.)	Moulins, direction	12	7	"	3	6	"	2,400
794	Raoul (P.-J.)	Béziers	12	7	"	3	6	"	2,400
795	Le Chais (F.-Y.-M.)	Rennes, central	12	7	"	3	6	"	2,400
796	Lageste (J.)	Bordeaux, direction	11	9	25	3	3	"	2,400
797	Rimé (E.-L.-D.)	Ligne du Nord	11	8	10	3	3	"	2,400
798	Schils (J.-T.)	Vérification du matériel	11	6	"	3	3	"	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			FRAITE- MENTS. Francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM,								
799	Marie (J.-B.-G.)	Paris R. P.	11	3	#	3	3	#	2,400
800	Fabre (M.-J.-M.)	Tunis.	11	3	#	3	3	#	2,400
801	Gerniche (C.-E.)	Montpellier, central.	11	3	#	3	3	#	2,400
802	Ducos (J.-P.)	Paris R. P.	11	1	#	3	3	#	2,400
803	Honoré (X.-A.)	Paris 34.	10	7	21	3	3	#	2,400
804	Vincent (E.)	Ligne de Lyon.	10	1	15	3	3	#	2,100
805	Patrois (L.-E.)	Paris 92.	9	9	#	3	3	#	2,100
806	Perrot (F.-L.-M.)	Avignon.	9	9	#	3	6	#	2,100
807	Leducq (A.-F.-J.)	Paris R. P.	9	6	15	3	3	#	2,100
808	Vaillé (A.-F.-M.-A.)	Cette.	9	1	#	3	11	#	1,800
809	Maucourt (P.-A.-E.)	Paris R. P.	9	#	15	3	3	#	2,100
810	Vattaire (E.-G.)	Paris R. P.	8	11	15	3	3	#	2,100
811	Treuilhé (G.-H.)	Alger, direction.	7	5	#	3	3	#	1,800
812	Petit (N.-M.)	Alger R. P.	7	4	23	3	3	#	1,800
813	Laloyer (J.-T.-M.)	Pont-Audemer.	7	#	#	3	6	#	1,800
814	Brunet (Jean)	Saint-Amand-Montrond	6	6	#	3	6	#	1,800
815	Prieux (L.-M.)	Paris R. P.	3	6	#	3	6	#	1,500
816	Declerc (V.-J.)	Nancy-Gare.	3	6	#	3	6	#	1,500
817	Combes (E.-J.-L.)	Vienne.	3	3	#	3	3	#	1,500
818	Lallouette (L.-I.)	Havre-Ingouville.	3	3	#	3	3	#	1,500
819	Duc Bourru (L.-M.)	Constantine, direction.	3	3	#	3	3	#	1,500
820	Feraud (Ch.-F.)	Dra guignan.	3	3	#	3	3	#	1,500
821	Lorenzi (G.-J.-L.)	Marseille-Chapitre.	3	3	#	3	3	#	1,500
822	Alméras (J.)	Paris R. P.	3	3	#	3	3	#	1,500
823	Potel (M.-A.)	Paris 2.	3	3	#	3	3	#	1,500
824	Boutal (P.-N.)	Paris R. P.	14	2	#	3	5	29	2,400
825	Colombié (P.-H.)	Paris, directi ^{on} régionale	7	8	#	3	5	29	1,800
826	Bardon (L.)	Senlis.	4	4	15	4	2	29	1,500
827	Schneyder (J.)	Orléans R. P.	6	4	12	3	2	27	2,100
828	Lorin (J.-A.)	Nantes R. P.	6	#	15	3	8	27	1,800
829	Vince (H.-E.)	Paris 98.	13	4	#	3	5	26	2,400
830	Bénézech (F.)	Cette.	6	1	26	3	5	26	1,800
831	Guérin (V.)	Marseille R. P.	12	7	15	3	5	25	2,400
832	Dilly (A.-G.)	Lille R. P.	9	9	#	3	2	25	2,100
833	Valentin (S.)	Ligne du Nord-Ouest.	3	5	25	3	5	25	1,500
834	Nevoret (F.-A.)	Ligne de l'Ouest.	3	5	25	3	5	25	1,500
835	Meunier (J.-P.)	Nice, direction.	11	10	10	3	5	24	2,400
836	Bérenger-Gaston (H.-M.)	Caen R. P.	3	5	22	3	5	22	1,500
837	Léoni (B.)	Bastia.	20	5	27	3	8	20	2,100
838	Chaumier (E.)	Joigny.	5	10	20	3	5	20	1,800
839	Primo (L.-J.)	Besançon R. P.	3	7	#	3	5	20	1,500
840	Voillery (F.)	Dijon R. P.	3	6	4	3	5	19	1,500
841	Herblot (L.-M.)	Paris R. P.	15	10	15	3	2	16	2,400
842	Payroulou (J.-P.)	Blidah.	13	4	#	3	5	16	2,100
843	Salvis (E.)	Nice.	3	11	#	3	5	16	1,500

NOMBRES de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitements.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	M. is.	Jours.	
844	MM. Durand (A.).....	Paris, central.....	11	5	#	3	2	15	2,400
845	Valette (M.-Ch.-H.)...	Beziers.....	5	8	#	3	5	15	1,800
846	Montori I (E.-P.-G.)..	Paris, central.....	3	5	15	3	5	15	1,500
847	Seigé (M.-J.-J.-N.)....	Orléans, direction....	3	5	15	3	5	15	1,500
848	Roussel (E.)	Bar-le-Duc.....	3	5	15	3	5	15	1,500
849	Favier (J.).....	Marseille, central.....	3	5	15	3	5	15	1,500
850	Poulaine (L.-A.).....	Paris, central.....	3	2	15	3	2	15	1,500
851	Parde (J.-A.).....	Gisor	7	8	#	3	5	13	1,800
852	Coffin (A.-M.-J.).....	Ligne du Nord.....	6	5	15	3	5	13	1,800
853	Camou (F.-M.-M.).....	Paris R. P.....	7	6	#	3	5	12	1,800
854	Halary (P.)	Lyon, cent al.....	5	10	25	3	8	12	1,800
855	Lagorce (P.)	Ligne du Sud-Ouest...	5	8	10	3	5	10	1,800
856	Latapie (A.).....	Ligne des Pyrénées ...	3	6	#	3	5	6	1,500
857	Texier (A.-P.-G.).....	Quimper.....	3	10	25	3	5	5	1,500
858	Defrance (M.-F.-J.) ...	Calais-Pontinettes....	3	5	5	3	5	5	1,500
859	Derro (Ch.-A.-V).....	Paris R. P.....	3	5	5	3	5	5	1,500
860	Estage (J.-J.).....	Tulle.....	7	5	#	3	2	4	1,800
861	Cornillet (R.-J.M.)....	Saint-Brieuc.....	5	9	4	3	5	4	1,800
862	Arteaux (E.-A.).....	Paris 98.....	11	7	15	3	2	1	2,400
863	Peyrou (J.-B.).....	Paris 91.....	17	10	5	3	10	#	2,400
864	Hébrard (L.-M.).....	Carcassonne, direction.	16	1	#	3	2	#	2,400
865	Purance (P.-J.-B.)....	Mézières, direction....	13	11	10	3	2	#	2,400
866	Vaur (A.-A.).....	Ligne du Nord.....	13	1	#	3	5	#	2,400
867	Lallement (J.-B.).....	Idem	13	1	#	3	5	#	2,400
868	Jamey (C.-F.-E.).....	Paris, central.....	12	6	#	3	8	#	2,400
869	Issanchou (L.-H.)....	Ligne du Sud-Ouest ..	12	3	15	3	5	#	2,400
870	Chaput (J.-B.).....	Clermont-Ferrand, cent.	12	3	#	3	8	#	2,400
871	Pantet (P.).....	Carcassonne.....	11	10	#	3	2	#	2,400
872	Musard (A.-G.).....	Lyon-Perrache-Gare...	11	10	#	3	5	#	2,400
873	Lapique (P.-L.-J.-F.)..	Châlons-Gare.....	11	10	#	3	5	#	2,400
874	Libouret (R.-A.).....	Vitry-le-François	11	10	#	3	5	#	2,400
875	Peyre (J.-L.).....	Paris 98	11	7	#	3	2	#	2,400
876	Barrat (C.-A.).....	Lille, central.....	11	6	20	3	2	#	2,400
877	Reichling (C.-J.).....	Paris, téléphones.....	11	5	#	3	2	#	2,400
878	Thérouanne (C.-F.-F.)..	Arras, direction.....	10	9	15	3	2	#	2,400
879	Courjaret (G.-M.).....	Angers R. P.....	10	9	15	3	5	#	2,100
880	Laroze (P.-F.).....	Paris 98	10	9	#	3	2	#	2,400
881	Piovanacci (A.-M.)....	Bone	10	9	#	3	5	#	2,100
882	Roustan (T.-H.-A.-V.)..	Nice, central.....	10	9	#	3	5	#	2,100
883	Michelet (J.-B.-L.)....	Ligne du Nord.....	10	8	#	3	2	#	2,400
884	Hubert (A.-H.).....	Paris 64	10	8	#	3	2	#	2,400
885	Charpy (A.-E.).....	Cherbourg.....	10	5	#	3	5	#	2,100
886	Abadie (J.).....	Tarbes.....	10	5	#	3	5	#	2,100
887	Barnoin (P.-J.-F.)....	Marseille, préfecture..	10	4	15	3	2	#	2,100
888	Cazenave (P.).....	Mont-de-Marsan.....	10	4	5	5	5	#	2,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
889	Barange (J.).....	Lig. de la Méditerranée	10	4	#	3	2	#	2,100
890	Depierre (Ch.-A.).....	Dunkerque	10	4	#	3	5	#	2,100
891	Leroy (F.-Ch.-J.).....	Nancy, gare.	10	4	#	3	5	#	2,100
892	Bataille (L.-U.)	Carcassonne.....	10	4	#	3	5	#	2,100
893	Feuillet (J.-J.)	Niort.....	10	2	#	3	5	#	2,100
894	Meurin (E.-A.-J.).....	Valenciennes.	10	1	#	3	5	#	2,100
895	Thomas (J.-P.)	Paris 25.....	10	1	#	3	5	#	2,100
896	Aubin (H.-L.-J.)	Le Mans, garc.	10	1	#	3	5	#	2,100
897	Joubert (P.-E.-M.).....	Périgueux	10	#	5	3	5	#	2,100
898	Gasquet (E.-A.-L.)	Marseille R. P.	9	11	#	3	5	#	2,100
899	Odet (H.-M.)	Paris R. P.	9	10	16	3	5	#	2,100
900	Bringuier (J.-M.-O.)... .	Montpellier, direction..	9	10	#	3	8	#	2,100
901	Henry (P.-T.)	Paris 73	9	9	#	3	5	#	2,100
902	Espitalier (A.-E.)	Lyon, direction.	9	9	#	3	5	#	2,100
903	Dazet (A.)	Monte-Carlo.....	9	7	15	3	5	#	2,100
904	Giraud (E.-A.)	Niort, direction	9	2	#	3	2	#	2,100
905	Collet (L.-A.-J.)	Versailles R. P.	8	10	#	3	2	#	2,100
906	Boucher (L.-F.)	Évreux, direction	7	4	15	3	2	#	1,800
907	Serres (M.-R.)	Bordeaux, central.	5	11	#	3	5	#	1,800
908	Terrien (J.-M.)	Ligne de l'Ouest.	3	7	#	3	5	#	1,500
909	Herpin (G.-D.-L.-J.)	Béthune.....	3	5	#	3	5	#	1,500
910	Ordioni (D.-F.)	Paris 25.....	3	5	#	3	5	#	1,500
911	Pineaux (P.)	Sidi-bel-Abbès	3	2	#	3	2	#	1,500
912	Ourmade (J.-M.-L.-A.)	Paris, central.....	3	5	10	3	4	29	1,500
913	Manquat (L.-E.)	Idem.....	8	9	25	3	1	25	2,100
914	Pillard (P.-G.)	Paris 1	12	5	25	3	1	23	2,400
915	Walter (E.-L.)	Marseille, central	3	5	#	3	4	22	1,500
916	Buffet (F.-J.-M.-V.)	Ligne du Nord	3	4	22	3	4	22	1,500
917	Laubersac (P.-C.)	Ligne du Sud-Ouest... .	5	7	20	3	4	20	1,800
918	Saint-Laurens (F.-B.)	Idem.	3	4	20	3	4	20	1,500
919	Lapoujade (J.-B.-H.)	Paris R. P.	11	9	#	3	4	#	1,800
920	Pignard (M.-V.-E.)	Montpellier R. P.	12	1	19	3	4	15	2,400
921	Lanteyrès (A.-P.-F.)	Paris R. P.	8	1	#	3	4	15	1,500
922	Le Guiastrenec (L.-M.)	Ligne de l'Ouest.	5	11	15	3	4	15	1,800
923	Recouvreur (A.)	Langres.	5	10	15	3	4	15	1,800
924	Masse (Ch.-F.)	Beauvais	3	4	15	3	4	15	1,500
925	Mallibas (J.-A.)	Angoulême	3	4	15	3	4	15	1,500
926	Lamorlette (F.-E.)	Paris 88	3	4	15	3	4	15	1,500
927	Montet (T.-J.-L.)	Marseille, préfecture..	3	4	15	3	4	15	1,500
928	Marchais (A.)	Bordeaux-Salinières... .	3	4	15	3	4	15	1,500
929	Esquier (M.-L.-J.)	Marseille R. P.	6	2	28	3	4	13	1,800
930	Rességuier (L.-F.)	Lézignan.	3	4	15	3	4	12	1,500
931	Cabrol (P.-L.)	Montpellier, central.	3	5	#	3	4	10	1,500
932	Poggi (A.-M.)	Nice, central	12	4	#	3	7	8	2,100
933	Allard (F.-A.)	Oran.	11	6	10	3	4	7	2,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
934	MM. Bouilhières (M.-G.-A.)	Paris, central.	3	4	20	3	4	7	1,500
935	Mouren (L.-M.-Ch.)	Marseille R. P.	3	5	#	3	4	5	1,500
936	Marguet (L.-G.)	Valence.	3	4	5	3	4	5	1,500
937	Thomas (J.-M.)	Belfort, ville.	3	4	5	3	4	5	1,500
938	Dorey (L.-A.)	Cherbourg.	7	9	5	3	7	4	1,800
939	Grenu (J.-A.-A.-N.)	Paris 75.	7	4	#	3	4	3	1,800
940	Balsan (A.-A.)	Montpellier.	13	3	#	3	4	#	2,400
941	Garret (E.-C.-J.)	Vesoul.	13	#	15	3	4	#	2,100
942	Templeux (L.-E.)	Charleville.	12	11	20	3	4	#	2,400
943	Aigrain (L.-G.)	Dieppe.	12	11	#	3	4	#	2,400
944	Baradat (J.-M.-M.-A.)	Mont-de-Marsan, direct.	12	5	24	3	4	#	2,400
945	Thomas (J.)	Tours R. P.	12	5	15	3	1	#	2,400
946	Guillot (E.-A.)	Ligne de Lyon.	12	5	15	3	4	#	2,400
947	Ledoux (F.-A.)	Nevers.	11	11	15	3	4	#	2,400
948	Vesnier (G.)	Blois R. P.	11	10	5	3	4	#	2,400
949	Dequen (A.-L.-M.)	Lille, central.	11	10	#	3	4	#	2,400
950	Archambeau (E.-J.)	Tours, direction.	11	10	#	3	4	#	2,400
951	Clugnet (J.-A.-X.)	Boulogne-sur-Mer.	11	10	#	3	4	#	2,400
952	Dupin (J.-L.)	Paris 98.	11	10	#	3	4	#	2,400
953	Pinsonneau (A.-C.-P.)	Lons-le-Saunier.	11	10	#	3	4	#	2,400
954	Delestaing (J.-E.-A.-V.)	Ligne du Sud-Ouest.	11	9	15	3	4	#	2,100
955	Francès (H.-A.)	Toulouse, central.	11	7	#	3	4	#	2,400
956	Bosse (P.-J.)	Marseille, direction.	11	3	#	3	1	#	2,400
957	Vitauz (T.-H.-G.)	Chaumont, direction.	11	3	#	3	1	#	2,400
958	Boissel (F.)	Ligne de Lyon.	10	11	5	3	1	#	2,400
959	Morgand (J.-B.-F.)	Marseille, central.	10	10	#	3	1	#	2,400
960	Millot (A.-F.)	Paris, central.	10	9	#	3	4	#	2,400
961	Beaujon (M.-P.-Ch.)	Paris, 63.	10	8	25	3	1	#	2,400
962	Robert (E.-V.)	Lille, central.	10	4	14	3	4	#	2,100
963	Merville (J.-A.)	Amiens.	10	4	9	3	4	#	2,100
964	Marquay (H.-A.)	Lille, central.	10	4	3	3	4	#	2,100
965	Ventron (D.-S.)	Marseille, central.	10	4	#	3	1	#	2,400
966	Augias	Lig. de la Méditerranée.	10	3	5	3	4	#	2,100
967	Roubaud (F.)	Paris 98.	10	#	#	3	4	#	2,100
968	Riser (H.-E.)	Ligne de Lyon.	9	11	15	3	4	#	2,100
969	Christelle (E.)	Ligne du Nord.	9	10	15	3	4	#	2,100
970	Jusforgues (L.-J.-B.)	Pau, direction.	9	10	#	3	1	#	2,100
971	Héricotte (A.-S.-A.)	Paris, central.	9	10	#	3	1	#	2,100
972	Bonnet (M.-M.-G.-P.-J.- B.-F.)	Clermont-Ferrand, gare.	9	10	#	3	1	#	2,100
973	Rieubon (J.-B.-L.)	Marseille, central.	9	10	#	3	4	#	2,100
974	Petauton (V.-E.)	Montluçon.	9	10	#	3	4	#	2,100
975	Waguet (J.-A.)	Calais.	9	10	#	3	4	#	2,100
976	Lagarrigue (F.-F.)	Paris, téléphones.	9	10	#	3	4	#	2,100
977	Marty (J.-F.)	Carcassonne.	9	10	#	3	4	#	2,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
978	MM. Careiron (L.-E.)	Hyères	9	10	„	3	4	„	2,100
979	Delacotte (P.-A.-F.)	Caen R. P.	9	10	„	3	4	„	2,100
980	Noualy (S.)	Lyon R. P.	9	10	„	3	4	„	2,100
981	Fignac (F.-S.-M.)	Toulouse, central.	9	10	„	3	4	„	2,100
982	Delhay (P.-J.)	Ligne de Lyon.	9	9	15	3	4	„	2,100
983	Boulesteix (J.-B.-F.)	Angoulême	9	9	15	3	4	„	2,100
984	Gasc (L.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	9	9	15	3	4	„	2,100
985	Bordes (J.-M.)	Paris 65.	9	9	15	3	4	„	2,100
986	Barès (E.-L.)	Alais	9	9	„	3	1	„	2,100
987	Duffau (J.-A.)	Ligne du Sud-Ouest.	9	9	„	3	4	„	2,100
988	Savagnac (F.-L.)	Agen.	9	9	„	3	1	„	2,100
989	Bonnotte (L. C.-A.)	Paris 1.	9	9	„	3	4	„	2,100
990	Desmoucron (J.-H.-F.)	Lille R. P.	9	9	„	3	4	„	2,100
991	Couyba (H.)	Agen.	9	9	„	3	4	„	2,100
992	Carreirou (L.-A.)	Lyon R. P.	9	9	„	3	4	„	2,100
993	Génard (J.-A.)	Lyon, central.	9	7	„	3	4	„	2,100
994	Vivier (A.-L.)	Lyon R. P.	9	7	„	3	4	„	2,100
995	Lestelle (F.-X.-P.-A.)	Bordeaux, central.	9	5	15	3	4	„	2,100
996	Thibaudat (P.)	Nevers.	9	5	15	3	4	„	2,100
997	Dupontreué (V.-G.)	Paris R. P.	9	2	„	3	4	„	2,100
998	Beray (L.-J.)	Ligne de Lyon.	8	10	15	3	1	„	2,100
999	Millo (S.-Z.)	Nice, direction	8	9	5	3	1	„	2,100
1000	Lacroix (L.-H.)	Marseille, direction.	8	6	„	3	1	„	2,100
1001	Laroussinie (G.-F.)	Clermont-Ferrand, cent.	7	8	„	3	4	„	1,800
1002	Thomas (J.-J.)	Paris 74	7	7	„	3	4	„	1,800
1003	Ailhaud (M.-E.)	Valence, direction.	7	7	„	3	4	„	1,800
1004	Luzy (J.-A.)	Villefranche-sur-Saône.	7	6	18	3	7	„	1,800
1005	Prunier (P.-G.)	Bordeaux R. P.	7	6	5	3	7	„	1,800
1006	Capitaine (J.-B.-L.)	Aurillac.	7	6	„	3	4	„	1,800
1007	Fauchon (J.-J.-M.)	Paris, central	7	6	„	3	4	„	1,800
1008	Racine (M.-D.-A.)	Paris, central.	7	6	„	3	4	„	1,800
1009	Moreau (A.-J.-R.)	Paris 14.	7	6	„	3	4	„	1,800
1010	Granier (J.-F.-M.)	Voiron.	7	6	„	3	4	„	1,800
1011	Carrié (M.-J.-G.)	Paris 4	7	5	26	3	4	„	1,800
1012	Rivoire (J.-P.)	Lyon R. P.	7	5	25	3	4	„	1,800
1013	Pénègre (J.-B.)	Limoges	7	5	15	3	4	„	1,800
1014	Martin (J.-L.)	Bellegarde.	7	5	15	3	4	„	1,800
1015	Bernard (A.-G.)	Marseille, direction.	7	5	„	3	4	„	1,800
1016	Hautehache (A.)	Condom.	7	5	„	3	4	„	1,800
1017	Girard (Ch.-L.-M.)	Versailles.	7	5	„	3	4	„	1,800
1018	Ledanois (G.-F.)	Le Havre, central.	7	5	„	3	4	„	1,800
1019	Lœw (P.-E.)	Paris 43	7	5	„	3	4	„	1,800
1020	Roux (C.)	Chambéry	7	5	„	3	4	„	1,800
1021	Chorier (J.-M.)	Lyon-Terreaux.	7	5	„	3	4	„	1,800
1022	Louis (Ch.-D.)	Vitry-le-François.	7	5	„	3	4	„	1,800
1023	Bénazet (C.-J.-M.)	Béziers.	7	5	„	3	4	„	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1024	Rudelle (M.-J.-A.) . . .	Paris R. P.	7	4	„	3	1	„	1,800
1025	Lhuillier (A.-P.-V.) . . .	Paris R. P.	7	4	„	3	1	„	1,800
1026	de Courson (F.-J.-J.-M.)	Tours. direction	7	4	„	3	1	„	1,800
1027	Boy (P.-G.)	Lons-le-Saunier	7	1	„	3	4	„	1,800
1028	Roy (F.-P.-A.)	La Roche-s ^r -Yon, direct.	7	1	„	3	4	„	1,800
1029	Simonet (F.-A.)	Paris 14	7	1	„	3	4	„	1,800
1030	Berger (A.)	Beaufort, f. de France . . .	7	1	„	3	4	„	1,800
1031	Lafont (C.-H.)	Paris R. P.	6	9	„	3	4	„	1,800
1032	Gathelier (D.)	Dijon R. P.	6	6	„	3	4	„	1,800
1033	Poutonnet (L.-E.)	Paris, central	6	3	15	3	4	„	1,800
1034	Exbrayat (L.)	Le Puy, direction	6	2	12	3	4	„	1,800
1035	Durieux (P.-G.)	Bougie	6	2	„	3	1	„	1,800
1036	Schaeffer (J.-Ch.)	Besançon R. P.	6	„	„	3	4	„	1,800
1037	Sabarots (B.-G.)	Paris, central	5	8	„	3	1	„	1,800
1038	Janin (J.-G.)	Lyon, central	3	7	„	3	7	„	1,500
1039	Martin (E.-A.-P.-H.) . . .	Nevers	3	4	„	3	4	„	1,500
1040	Masson (L.-O.)	Vesoul	3	4	„	3	4	„	1,500
1041	Rey (J.)	Voiron	3	4	„	3	4	„	1,500
1042	Garraud (J.)	Paris, téléphones	3	4	„	3	4	„	1,500
1043	Rebreyend (Ch.-A.)	Lyon R. P.	3	4	„	3	4	„	1,500
1044	Vaissié (S.)	Ligne du Sud-Ouest	3	4	„	3	4	„	1,500
1045	Lacombe (L.-M.)	Paris 43	3	4	„	3	4	„	1,500
1046	Couvbes (M.-C.-I.)	Ligne des Pyrénées	3	4	„	3	4	„	1,500
1047	Duffort (G.)	Ligne des Pyrénées	3	4	„	3	4	„	1,500
1048	Girard (L.-V.-A.)	Saintes	3	4	„	3	4	„	1,500
1049	Lagarde (J.-P.)	Béziers	3	4	„	3	4	„	1,500
1050	Valette (M.-P.-E.)	Paris 13	3	4	„	3	4	„	1,500
1051	Rolland (F.-M.)	Paris, central	3	4	„	3	4	„	1,500
1052	Eveillard (O.-H.)	Caen R. P.	3	4	„	3	4	„	1,500
1053	Rigaux (A.-J.-L.)	Lille R. P.	3	4	„	3	4	„	1,500
1054	Giraud (Ch.-A.)	Paris, central	3	4	„	3	4	„	1,500
1055	Jové (A.-F.)	Paris, central	3	4	„	3	4	„	1,500
1056	Larcher (F.-A.)	Bar-le-Duc	3	4	„	3	4	„	1,500
1057	Dulieu (A.-E.)	Paris, central	3	1	„	3	1	„	1,500
1058	Bourrouilh Junqua (J.- A.)	Bordeaux, central	3	1	„	3	1	„	1,500
1059	Fourgeot (G.-A.)	Tours R. P.	3	1	„	3	1	„	1,500
1060	Perillon (R.-H.)	Nice, central	10	6	19	3	„	29	2,400
1061	Fouques (C.-E.)	Marseille, central	9	10	„	3	3	29	2,100
1062	Jacquet (P.-V.)	Paris 2	7	6	„	3	3	29	1,800
1063	Bonnesserre (J.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	10	1	„	3	3	26	2,100
1064	Remy (G.-E.)	Paris 51	9	7	12	3	7	25	2,100
1065	Crespon	Paris 5	5	10	25	3	3	25	1,800
1066	Lacroix (A.-L.)	Troyes	3	3	25	3	3	25	1,500
1067	Mirabel (P.-J.-C.)	Saint-Étienne	3	3	25	3	3	25	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
1068	Laymé (A.-J.)	Lyon, central.	6	2	9	3	3	24	1,800
1069	Monziols (Louis)	Marseille, central.	9	9	"	3	3	22	2,100
1070	Billoud (J.)	Chambéry	3	3	22	3	3	22	1,500
1071	Bertrand (E.)	Paris, central.	7	5	"	3	3	21	1,800
1072	Chimier (Pierre)	Paris R. P.	3	7	21	3	6	21	1,500
1073	Bros (F.-E.-A.)	Rodez	10	9	10	3	"	20	2,400
1074	Winterer (M.-A.-A.)	Neuilly-sur-Seine	6	1	3	3	3	20	1,800
1075	Girard (G.-N.)	Ligne du Nord-Ouest	5	11	20	3	3	20	1,800
1076	Grammont (J.-C.)	Bordeaux-Chartrons	3	4	"	3	3	20	1,500
1077	Rousseaux (E.)	Caen R. P.	3	3	20	3	3	20	1,500
1078	Oudet (Ch.-V.-A.)	Saint-Denis	3	3	20	3	3	20	1,500
1079	Demai (F.)	Clermont-Ferrand, cent.	3	3	20	3	3	20	1,500
1080	Jacques (H.-E.)	Nancy, central.	11	1	"	3	"	18	2,400
1081	Ledent (A.-J.)	Paris 95	7	5	20	3	3	18	1,800
1082	Garle (M.-F.)	Marseille, gare	7	5	"	3	3	18	1,800
1083	Chaussin (J.-H.)	Paris, central.	9	9	"	3	3	17	2,100
1084	Rétif (J.)	Paris 98	7	1	"	3	3	17	1,800
1085	Cicion (V.)	Nice, central.	7	5	"	3	3	17	1,800
1086	Pollier (G.)	Lyon, central	3	7	"	3	3	17	1,500
1087	Bertrand (V.-E.)	Paris R. P.	13	3	5	3	3	16	2,100
1088	Perceval (A.)	Paris R. P.	7	1	20	3	3	16	1,800
1089	Jean (F.-E.-F.)	Valence	5	11	15	3	3	15	1,800
1090	Lerouge (J.-A.)	Paris 38	5	8	"	3	3	15	1,800
1091	Coulonges (Jean)	Ligne de l'Est.	5	6	15	3	3	15	1,800
1092	Sibran (A.-L.-A.)	Bressuire	3	3	15	3	3	15	1,500
1093	Foury (C.-G.)	Ligne du Nord-Ouest.	3	3	15	3	3	15	1,500
1094	Micas (L.)	Paris 15	3	3	15	3	3	15	1,500
1095	Turpin (E.-A.)	Coutances	3	3	15	3	3	15	1,500
1096	Héli Julien	Bordeaux R. P.	3	3	15	3	3	15	1,500
1097	Pauquet (E.-J.)	Abbeville.	3	3	15	3	3	15	1,500
1098	Boulin (Jacques)	Lig. de la Méditerranée.	3	3	15	3	3	15	1,500
1099	Cayla (J.-A.)	Paris 82	3	3	15	3	3	15	1,500
1100	Dubois (A.)	Paris, Dir ^{on} régionale	3	3	15	3	3	15	1,500
1101	Gastaud (V.-F.)	Cannes.	3	3	15	3	3	15	1,500
1102	Lartigue (J.)	Bordeaux R. P.	3	3	15	3	3	15	1,500
1103	Delouyè (Ch.-A.)	Paris 41	3	3	15	3	3	15	1,500
1104	François (A.)	Paris 17	3	3	15	3	3	15	1,500
1105	Blanc (G.-J.)	Paris R P	13	3	"	3	3	13	2,400
1106	Lebland (P.-Ch.-G.)	Paris 35	9	10	13	3	3	12	2,100
1107	Richard (E.-L.)	Épinal, R. d'Arches	3	3	15	3	3	11	1,500
1108	Gal (M.-J.-A.)	Lyon Saint-Jean	10	10	"	3	"	10	2,400
1109	Brisset (Henri)	Paris 20.	5	10	10	3	3	10	1,800
1110	Tallet (C.)	Paris 43.	3	6	10	3	6	10	1,500
1111	Clavier (A.-E.)	Ligne de l'Est.	3	3	10	3	3	10	1,500
1112	Houbart (C.-L.)	Paris, central.	5	10	20	3	3	9	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
1113	Lebeuffe (J.-B.-R.) . . .	Mantes-sur-Seine. . . .	3	3	9	3	3	9	1,500
1114	Arcis (M.-A.-G.)	Paris 51	12	2	#	3	3	8	2,400
1115	Lubac (C.-A.)	Ligne du Sud-Ouest. . .	11	10	5	3	3	8	2,400
1116	Rouillard (G.-E.)	Paris, central.	7	5	10	3	3	8	1,800
1117	Fournier (V.-L.-M.) . . .	Ligne de Lyon.	7	5	10	3	3	7	1,800
1118	Froument (P.-B.)	Paris, central.	3	4	15	3	3	7	1,500
1119	Pellé (M.-R.-A.)	Paris R. P.	6	2	20	3	3	5	1,800
1120	Delcourt (H.)	Paris R. P.	3	3	5	3	3	5	1,500
1121	Donzé (Ch.)	Boulogne-sur-Mer	3	3	5	3	3	5	1,500
1122	Ponchon (A.)	Lyon, central.	9	10	#	3	3	3	2,100
1123	Revire (E.-A.)	Ligne de Lyon.	3	3	2	3	3	2	1,500
1124	Lebreton (V.-P.)	Paris 15	11	11	15	3	3	1	2,400

3^e GROUPE.

RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.

(Pour mémoire, ce tableau n'étant pas publié.)

4^e GROUPE.

RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES (SAUF LES RECEVEURS À TRAITEMENT MAXIMUM).

1	M ^{mes} Marivingt.	Saint-Jean-le-Blanc. . . .	19	3	1	10	2	#	1,200
2	Bouix.	Capbreton	19	11	21	9	3	6	1,200
3	Olivieri.	Pero-Casevecchie	11	4	#	9	#	#	1,000
4	Michal.	Robertville.	8	10	#	8	10	#	1,000
8	Guerric.	Couthures-sur-Garonne. .	11	1	15	6	11	#	1,000
6	M ^{lles} Camescasse.	Neuilly-Saint-Front. . . .	28	6	10	6	8	15	1,800
7	Pichon.	Lavau	12	8	#	6	7	#	1,200
8	M ^{me} Robin	Ticheville.	6	7	16	6	6	20	800
9	M ^{lle} Carrière.	Pignan.	6	6	#	6	6	#	800
10	M. Gandrey.	Ligny-en-Briennais. . . .	9	3	#	6	5	#	800
11	M ^{me} Badimon.	Prayssas	10	9	#	6	4	#	1,000
12	M ^{lle} Chausy	Montmort	9	6	#	6	3	24	1,000
13	M. Montels.	Poussan.	11	4	16	6	3	#	1,200
14	M ^{lle} Dupuy.	Sornac.	6	2	20	6	2	8	800
15	M ^{me} Mesplié.	Dun.	11	9	25	6	2	7	1,200
16	M ^{lle} Bory.	Montaudin.	11	4	#	6	1	15	1,200
17	M. Beretti.	Porto-Vecchio	6	#	19	6	#	19	800
18	M ^{mos} Robin	Neulise.	8	10	15	6	#	#	1,000
19	Capgrand.	Le Bousquet-d'Orb	19	5	#	5	11	#	1,200
20	M ^{lles} Boyé	Levignac.	5	9	15	5	9	15	800
21	Dubosq.	Villers-Bretonneux. . . .	13	8	#	5	9	#	1,600
22	Ortala	Soler.	5	8	18	5	8	18	800
23	Borel.	Bellou-en-Houlme.	7	11	15	5	8	15	1,000
24	M ^{me} Gourronc.	Groix.	7	11	9	5	8	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
25	M ^{lle} Bessac	St-Germain-d'Esteuil . .	8	1	#	5	8	#	1,000
26	M. Carbonnier (Jean)	La Bourboule	8	9	15	5	7	15	1,800
27	M ^{lles} Brunet (L.-E.) . . .	Beaulou	5	7	15	5	7	15	800
28	Billon	Le Houlme	5	7	#	5	7	#	800
29	Desvignes	Neuville de Poitou . . .	18	7	13	5	6	15	1,600
30	M ^{mes} Véron	Pellevoisin	5	6	3	5	6	3	800
31	Delage	Azay-le-Ferron	10	1	#	5	6	#	1,200
32	M ^{lle} Lefebvre	Oisseau-le-Petit	5	6	#	5	6	#	800
33	M ^{mes} Chopard	Imphy	12	1	25	5	4	#	1,200
34	Bourgeois	Nivillers	11	1	21	5	4	#	1,200
35	Isoard	Les Arcs	11	1	#	5	4	#	1,200
36	Gondre	Ribiers	9	4	15	5	3	21	1,000
37	M ^{lle} Andrieu	Guyotville	5	4	6	5	3	21	1,000
38	M ^{mes} Jeasse	Fourmigières	5	3	#	5	3	#	800
39	Guichard	Lezinnes	5	2	10	5	2	10	800
40	M ^{lle} Frault	Torigni-sur-Vire	28	9	26	5	2	#	1,800
41	M ^{mes} Garnier	Cerans l'ouletour e. . .	5	2	#	5	2	#	800
42	Carli	Sari di Porto-Vecchio . .	5	2	20	5	1	10	800
43	M ^{lle} Echard	Saint-Berthevin	5	1	3	5	1	3	800
44	M ^{mes} Tarbouriech	Saint-Gervais-sur-Mare .	14	8	#	5	1	#	1,200
45	de Peretti	Villefranche-de-Comblent	8	2	10	5	#	26	1,000
46	M ^{lle} Smet-Jamar	Darguies	5	#	13	5	#	13	800
47	M ^{mo} Voillemier	Etival	5	#	#	5	#	#	800
48	M ^{lle} Sanguinède	Bizot	4	11	15	4	11	15	1,000
49	M ^{mo} Bourelly	Pont-de-Claix	4	11	#	4	11	#	800
50	M ^{llos} Mareschal	Saint-Julien-l'Ars	4	10	5	4	10	5	800
51	Moreau	Le Teich	9	11	15	4	10	#	1,200
52	Toitot (M.-M.)	Saône	4	11	27	4	11	27	800
53	M ^{mes} Bernon	Ajain	4	8	15	4	8	15	800
54	Isnard	L'Arbresle	25	9	15	4	11	#	1,800
55	M ^{lle} Grégoire (Élisab.) . .	Port-Sainte-Marie	10	1	5	4	5	#	1,600
56	M ^{mes} Crespin	Chanac	11	2	15	4	11	#	1,200
57	Bergeret	Gyé-sur-Seine	4	8	#	4	8	#	800
58	M. Vauris	Lezay	4	8	#	4	8	#	800
59	M ^{mes} David	Morris	4	10	21	4	10	21	1,200
60	Presse	Collinée	4	10	20	4	10	20	800
61	M ^{lles} Champiaux	Allassac	4	7	8	4	7	8	800
62	Perrin	Saint-Samsou-de-Bou- fossé	4	7	3	4	7	3	800
63	Remy	Les-Baux-de-Breteuil . .	4	7	15	4	7	1	800
64	Panier	Quarré les-Tombes	11	4	15	4	10	#	1,200
65	Larue	Tureane	10	10	20	4	10	#	1,200
66	Reignier	Cransac	10	7	#	4	10	#	1,200
67	M ^{mes} Baly	Dely Ibrahim	8	10	#	4	7	#	1,200
68	Chalbos	Bab-el-Oued	8	10	#	4	7	#	1,200

NUMÉROS de classement	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
69	M ^{lles} Reynaud	Gières	7	9	3	4	7	#	1,000
70	Grac.	Le Puget-sur-Argens	4	10	#	4	10	#	800
71	Le Bihan	Lambezellec	4	7	#	4	7	#	800
72	MM. Le Crecq	Mortain	25	3	9	4	6	24	1,800
73	Ortoli	Colonne Randon Sainte- Anne.	7	9	12	4	9	23	1,200
74	M ^{lle} Gache	Lagraulière	4	3	20	4	3	20	800
75	M ^{me} Lèbre	Berrias	7	9	5	4	6	15	1,000
76	M ^{lles} Rousset	Pont-de-Montvert	4	9	13	4	9	13	800
77	Aymes (M.-A.)	Abriès	4	9	6	4	9	6	800
78	de Cadenet	Saint-Jouan-de-l'Isle	4	6	3	4	6	3	800
79	M ^{mes} Dèche	Castera Verduzan	4	6	2	4	6	2	800
80	Gleyes	Decazeville	23	8	#	4	3	#	1,600
81	M. Bernard	Sennecey-le-Grand	18	5	4	4	6	#	1,600
82	M ^{me} Ponsolle	Prévenchères	10	6	15	4	9	#	1,200
83	M ^{lle} Thollon	Hamman-Rhira	9	#	#	4	6	#	1,200
84	M ^{me} Imbert	La Salvetat-sur-Agout	4	6	#	4	6	#	800
85	M ^{lles} Lecomte	Lamnay	4	3	#	4	3	#	800
86	Coumoul	Allanche	4	2	25	4	2	25	800
87	M ^{me} Peyrol	Lalbenque	11	2	6	4	8	24	1,200
88	M ^{lles} Réglat	Escource	10	7	#	4	8	23	1,200
89	Halet	Frossay	4	2	21	4	2	21	800
90	Brionne	Sainte-Pience	4	8	20	4	8	20	800
91	M ^{me} Broët	Grigny	4	5	20	4	5	20	800
92	M ^{lles} Ricard	Caromb	4	5	25	4	5	17	800
93	Osterberger	La Chapelle-Gauthier	7	8	15	4	5	15	1,000
94	M ^{me} Magnan	Satillieu	7	8	11	4	5	15	1,000
95	M ^{lles} Anjou	Putanges	7	8	8	4	5	15	1,000
96	Blanchot	Roussillon	4	5	15	4	5	15	800
97	Noley	Anjou	4	5	15	4	5	15	800
98	Cuinet (M.-J.)	Damprichard	4	2	15	4	2	15	800
99	M ^{mes} Azam	Pezens	4	6	5	4	5	10	800
100	Levavasseur	Sainté-Marie-du-Mont	4	5	10	4	5	10	800
101	M ^{lles} Lemonnier	La Bazoge	4	5	10	4	5	10	800
102	M ^{mes} Hagolle	Aramits	4	8	6	4	8	6	800
103	Verron	Manciet	4	5	6	4	5	6	800
104	M ^{lle} Tacussel	Le Pouget	11	1	#	4	5	5	1,200
105	M ^{me} Dumont	Theys	4	5	1	4	5	1	800
106	M ^{lle} Tisserand	Claye-Souilly	22	4	#	4	5	#	1,600
107	MM. Turin	Pertuis	19	4	#	4	5	#	1,600
108	Gilles	Denain	17	2	15	4	5	#	2,200
109	Campocasso	Oletta	7	9	20	4	5	#	1,000
110	M ^{mes} Testut	Casseneuil	7	5	19	4	8	#	1,000
111	Bonneau	Chéméré-le-Roi	4	8	#	4	8	#	800
112	M ^{lle} Dron	Fontanges	4	5	#	4	5	#	800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
113	M. Génot	Cons-la-Granville	4	5	#	4	5	#	800
114	M ^{me} Beney, Marie	Volvic	4	5	#	4	5	#	800
115	M ^{lle} Benoit-Gonin	Montmiry-le-Château	4	4	27	4	4	27	800
116	M ^{me} Chatot-M-A	Nans-sous-Sainte-Anne	4	4	26	4	4	26	800
117	M Laurent	La Chambre	4	4	21	4	4	21	800
118	M ^{lles} Caujolle	La Tour-de-Carol	4	4	21	4	4	21	800
119	Rudeau	Picguy-Pluviers	4	4	20	4	4	20	800
120	M. André	Sengouagnet	6	9	#	4	4	17	800
121	M ^{mes} Dupont	Montivilliers	29	2	#	4	7	15	1,600
122	Bigear	Coucy-le-Château	13	1	8	4	7	15	1,400
123	M ^{lles} Gensterblœm	Montharrey	4	7	15	4	7	15	800
124	Blandin	Pont-de-Pany	4	7	15	4	7	15	800
125	Bailly	Fauverney	4	7	15	4	7	15	800
126	M ^{me} Varlet	Ecourt-Saint-Quentin	4	4	15	4	4	15	800
127	M ^{lles} Giband	Saint-Voy	4	4	14	4	4	14	800
128	Cousin	Contrézeville	13	4	3	4	4	13	1,400
129	Azéma	Chavagnes-en-Paillers	4	4	13	4	3	13	800
130	M ^{me} Lalance	Hautvillers	4	1	12	4	1	12	1,000
131	M ^{lles} Barrier	Meyzériat	4	6	#	4	4	10	800
132	Lagriffoul	S ^t -Laurent-de-la-Cabre- risse	4	8	#	4	7	5	800
133	M ^{me} Jouteur	Joncy	7	2	28	4	4	4	1,200
134	M ^{lle} Berthaud	Montlieu	4	4	4	4	4	4	800
135	MM. Duru	Creil	28	4	15	3	7	#	2,400
136	Leruneur	Nemours	16	3	15	4	1	#	2,200
137	Borrel	S ^t -Pierre-d'Albigny	13	1	#	4	4	#	1,000
138	Fleury	Birkadem	12	7	10	4	7	#	1,200
139	M ^{lle} Royer	S ^t -Vincent-de-Connezac	9	5	9	4	4	#	1,200
140	M. Fiorini	El-Milia	8	11	#	4	7	9	1,200
141	M ^{me} Jacob	Sidi-Moussa	8	10	#	4	7	#	1,200
142	M ^{lle} Huet	Villevêque	7	11	#	4	7	#	1,000
143	M ^{me} Samouël	Beton-Bazoches	7	9	18	4	7	#	1,000
144	M ^{lle} Dalichoux	Saint-Aubin-de-Blaye	7	1	9	4	7	#	1,000
145	M ^{me} Breton	Bons	6	6	3	4	4	#	1,000
146	M ^{lle} Jeunet	Morbier	4	4	#	4	4	#	800
147	M. Perrotin	Challes-les-Faux	4	4	#	4	4	#	800
148	M ^{mes} Cassain	Valenton	4	6	27	4	6	27	800
149	Dive	Corgolom	4	5	24	4	5	24	800
150	MM. Madon	Piolene	4	#	23	4	#	23	800
151	Vouillon	Saint-Vincent-de-Reins	4	3	21	4	3	21	800
152	M ^{me} Buisson	Luc-en-Diois	4	9	15	4	6	20	800
153	M ^{lle} Renaut	Larzacourt	4	3	20	4	3	20	800
154	M ^{me} Fouilland	Grand-Croix	4	3	20	4	3	20	800
155	M ^{lle} Amagat	Acquigny	4	3	18	4	3	18	800
156	M ^{me} Peyramaure	Laurière	7	9	15	4	6	15	1,000
157	M ^{lles} Frings	Ceyzérieu	4	6	15	4	6	15	800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Annés.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
158	M ^{me} Leconte.....	Coulanges-sur-Yonne .	4	6	15	4	6	15	800
159	M ^{lles} Barrère.....	Labrit.....	4	6	15	4	6	15	800
160	Emelina.....	Le Broc.....	4	8	20	4	3	10	800
161	Picard, Alice.....	Novant.....	4	3	21	4	3	10	800
162	Foncin.....	Hondouville.....	4	6	8	4	6	8	800
163	Morel.....	Chailly-en-Biere.....	4	6	6	4	6	6	800
164	Desriot.....	Doyet.....	4	3	3	4	3	3	800
165	M. Marteau.....	Bellevaux.....	4	3	1	4	3	1	800
166	M ^{lle} Villien.....	Saint-Jeoire-Faucigny..	4	"	1	4	"	1	800
167	M. Mas.....	Cerbère.....	13	11	"	4	3	"	1,600
168	M ^{lle} Fleuriot.....	Issé.....	11	10	22	4	6	"	1,200
169	MM. Soubrillard.....	Akbou.....	11	9	"	4	6	"	1,200
170	Laguerre.....	Beni-Méred.....	10	1	"	4	6	"	1,200
171	M ^{mes} Dubrez.....	Mercier-Lacombe...	8	10	"	4	6	"	1,200
172	Lépinos.....	Lambèse.....	8	10	"	4	6	"	1,200
173	M ^{lles} Baur.....	Martigny-les-Bains....	8	7	"	4	6	"	1,000
174	Delzons.....	Le Loroux-Bottereau...	7	11	20	4	6	"	1,000
175	M ^{mes} Saccalais.....	Villeneuve-le-Comte...	7	9	26	4	6	"	1,000
176	Garrier.....	Villiers-Saint-Benoît..	7	9	"	4	6	"	1,000
177	M ^{lle} Guillaume.....	Pleurs.....	7	4	"	4	6	"	1,000
178	M ^{me} Lucas.....	Thaon.....	7	1	"	4	6	"	1,000
179	M ^{lles} Villemam.....	Plousgasnou.....	4	3	"	4	3	"	800
180	Baby.....	Rennes-les-Bains.....	4	3	"	4	3	"	800
181	Brette.....	Cintegabelle.....	4	3	"	4	3	"	800
182	Michal.....	Chéragas.....	8	10	"	4	2	26	1,200
183	Fourdrain.....	Matigny.....	4	2	25	4	2	25	800
184	Simonaire.....	Thervay.....	4	6	20	4	2	22	800
185	Souteyrand.....	Sainte-Sigolène.....	4	2	22	4	2	22	800
186	Boumard.....	Gesté.....	4	5	20	4	5	20	800
187	M ^{mo} Jolivet.....	Chabons.....	4	2	20	4	2	20	800
188	M. Rampini.....	Douéra.....	5	10	11	4	5	19	1,200
189	M ^{lle} Hue.....	Tinchebray.....	25	9	"	4	2	15	1,600
190	M ^{mes} Besnard.....	Ain-Tédéles.....	8	10	"	4	5	15	1,200
191	Bizal-Deldon - de Pradelle.	Jumillac-le-Grand....	4	5	15	4	5	15	800
192	M ^{lles} Bergès.....	Pibrac.....	4	3	15	4	2	15	800
193	May.....	Availles-Limouzine....	4	2	15	4	2	15	800
194	Girard.....	Menotey.....	4	2	15	4	2	15	800
195	M ^{me} Durand.....	S ^t Julien-Molin-Molette	4	2	11	4	2	11	1,600
196	M ^{lles} Boné.....	Rieux.....	7	9	20	4	5	5	1,000
197	Bonfante.....	Saorge.....	4	3	20	4	2	5	800
198	M ^{me} Norel.....	Hermies.....	4	2	3	4	2	3	1,000
199	M ^{lles} Prangé.....	Tourouvre.....	4	2	2	4	2	2	800
200	Comont.....	S ^t -Genis-des-Fontaines.	4	2	2	4	2	2	800
201	M ^{mo} Cabaret dit Mon- teau.	Bellême.....	24	6	15	4	2	"	1,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
202	M ^{me} Henriet	Issy-sur Seine	24	5	#	4	5	#	1,600
203	M ^{lle} Pétreau	Cauderan	20	3	13	3	11	#	1,800
204	MM. Pinçon	Terrasson	19	6	22	3	11	#	1,800
205	Bédos	Chalabre	14	6	20	3	11	#	1,400
206	M ^{lle} de Barral de Mon- tauvard	Lyons-la-Forêt	14	6	15	3	11	#	1,400
207	MM. Laboureau	Montmorency	14	1	#	3	11	#	2,400
208	Barillot	Montmorillon	12	10	10	3	11	#	2,400
209	M ^{me} de Bréville-Duparc .	Déville-les-Rouen	12	4	#	3	11	#	1,400
210	M ^{me} Cau	Raissac-d'Aude	4	2	#	4	2	#	800
211	M ^{lle} Bourgade	Bizanet	4	2	#	4	2	#	800
212	M ^{me} Piétri	Piedicorte-di-Gaggio . . .	4	1	26	4	1	26	800
213	Pradeilles	Saint-Étienne-de-Fursac	4	4	25	4	4	25	800
214	Besson	Roquefort-des-Corbières	4	2	#	4	1	25	1,000
215	MM. Berger	Quiévy	4	1	21	4	1	21	800
216	Aulonès	Maury	4	2	5	4	1	20	800
217	M ^{lles} de Jammes - Du- mouriez	Bordas	4	1	19	4	1	19	800
218	Gaillard	Molinges	4	1	17	4	1	17	800
219	Brière	Dourlers	4	1	16	4	1	16	800
220	M ^{me} Basseras	Rosny-sous-Bois	5	7	16	4	1	15	800
221	M ^{lle} Barad	Pexonne	4	1	15	4	1	15	800
222	M ^{me} Alanjou	Montfaucon-du-Lot	4	3	7	4	3	7	800
223	M ^{lle} Blancart	Saint-Martin-du-Bois . . .	4	1	7	4	1	7	800
224	M ^{me} Lechevalier	Les Pieux	4	1	6	4	1	6	800
225	M ^{lles} Bonis	Sainte-Gécile	4	4	5	4	4	5	800
226	Moron	Bussièrès	4	1	5	4	1	5	800
227	Normandière	Juvigné	3	10	5	3	10	5	800
228	Laléous	Plenéc-Jugon	4	1	4	4	1	4	800
229	Bézar	Hambye	4	1	3	4	1	3	800
230	Loiret	Vieillevigne	4	1	1	4	1	1	800
231	Foret	Bourgueil	31	8	12	4	6	#	1,800
232	MM. Meinié	Pont-Saint-Esprit	28	6	#	3	10	#	1,800
233	Pelletier	Manosque	26	6	#	3	10	#	2,400
234	M ^{lle} Krantz	Ay (Marne)	26	4	10	3	10	#	1,800
235	M. Fromentin	Beaugency	25	10	#	4	1	#	1,800
236	M ^{lle} Mansion	Gaillon	23	9	15	3	10	#	1,800
237	M ^{me} Brach	Croix	12	7	#	3	10	#	1,400
238	M. Dubreuil	Verneuil-sur-Avre	11	#	#	3	10	#	1,800
239	M ^{me} Treillard	Hauville	10	10	#	3	10	#	1,200
240	M ^{lles} Levesque	Gorron	10	3	25	3	10	#	1,200
241	Antier	Artemare	10	3	19	3	10	#	1,200
242	Sauvageot	Ferrières-Gatinais	10	3	#	4	1	#	1,200
243	M ^{me} Drion	Neufchâtel (Pas-de-Cal.)	4	4	#	4	4	#	1,000
244	M ^{lle} Gaucher	Mesland	4	4	#	4	4	#	800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
245	M ^{lles} Jolivet	Lullin	4	1	#	4	1	#	800
246	Dambron	Flechin	4	1	#	4	1	#	800
247	M ^{me} Doucet	Octeville	3	10	#	3	10	#	800
248	M ^{lles} Girard	Sainte-Même	4	1	21	4	#	27	800
249	Robert	Hiersac	4	#	27	4	#	27	800
250	M ^{me} Millard	Grand-Serre	4	10	15	4	3	25	800
251	M ^{lle} Doyen (M.-P.)	Manois	4	#	21	4	#	21	800
252	M ^{me} Tourné	Colayrac-saint-Cirq	4	#	21	4	#	21	1,000
253	M ^{lles} Putod	Jarnioux	4	#	20	4	#	20	800
254	Vuillaume	Pothières	4	#	16	4	#	16	800
255	M. Gauthier	Valbonne	4	#	15	4	#	15	800
256	M ^{lles} Dumas	Rimogne	4	#	11	4	#	11	800
257	Thomas	Lussant	4	3	10	4	3	10	800
258	Aubert	Trosly-Loire	3	9	10	3	9	10	800
259	M ^{me} Monnet	Monein	4	9	6	4	#	6	1,000
260	M ^{lle} Boniface	Inchy	4	3	6	4	3	6	800
261	M ^{me} Aula	Wardrecques	4	#	6	4	#	6	800
262	M ^{lle} Lafitte	Navarrenx	22	11	17	3	9	#	1,800
263	M ^{me} Huet (L.-J.-M.)	Châtillon-en-Vendelais	10	9	#	3	9	#	1,200
264	M ^{lle} Vassard	Épône	10	3	5	3	9	#	1,200
265	M ^{me} Legros	Verton	10	2	#	3	9	#	1,200
266	M ^{lles} Montels	Bou-Sfer	8	1	#	3	9	#	1,200
267	Malaussène	Les Milles	4	3	#	4	3	#	800
268	Brion (E.-M.)	Médréac	4	#	#	4	#	#	800
269	M. Royer	Vicherey	4	#	#	4	#	#	800
270	M ^{me} Bardet	Rillé	7	8	16	4	2	27	1,000
271	M ^{lle} Langlade	Riotord	3	11	27	3	11	17	800
272	M ^{mes} Prié	Preuilly	24	4	20	3	8	22	1,800
273	Coudere	Tricot	4	2	21	4	2	21	1,000
274	Gautier	Ballans	4	2	20	4	2	20	800
275	M ^{lles} Menut	Lavilledieu	3	10	#	3	8	20	800
276	Laine (A.-E.)	Plerguer	4	2	15	4	2	15	800
277	Aubry	Yffiniac	3	11	15	3	11	15	800
278	M ^{me} Bertrand	Trèves	4	2	10	4	2	10	800
279	M ^{lle} Benoît-Gonin (M.- E.)	Villebois	3	11	6	3	11	6	800
280	M ^{me} Guillouzie	Doulon	4	1	20	3	11	5	800
281	M ^{lle} Millet	Longchaumoisi	3	11	5	3	11	5	800
282	M. Bablet	Henrichemont	28	1	#	3	11	#	1,400
283	M ^{lles} Filleau	Montendre	27	#	23	3	11	#	1,800
284	Dubrulle	Haubourdin	25	#	19	3	11	#	1,600
285	MM. Lalardie	Saint-Privat-des-Prés	18	8	#	3	11	#	1,200
286	Mamet	Saint-Just-en-Chaussée	18	7	#	3	8	#	1,600
287	Hergat	Arcis-sur-Aube	18	7	#	3	11	#	2,200
288	Touques	Gourdon	16	3	#	3	8	#	2,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
289	M ^{lle} Deverny.....	Tergnier.....	16	2	1	3	8	#	1,600
290	M ^{me} Roure.....	Villefort.....	15	1	0	3	11	#	1,400
291	M ^{lle} Beaujeu.....	Brienon-sur-Armançon.....	14	8	19	3	11	#	1,600
292	M ^{me} Dufeul.....	Sains-Richaumont.....	13	1	#	3	11	#	1,400
293	M ^{lles} Gérazet.....	Aunay-sur-Odon.....	11	4	#	3	11	#	1,400
294	Camper.....	Mareuil-sur-Lay.....	10	1	20	3	8	#	1,200
295	Guary.....	Vic-sur-Cère.....	10	#	10	3	8	#	1,200
296	M ^{mes} Girard.....	Pélussin.....	9	10	#	3	11	#	1,200
297	Troubat.....	Couzeix.....	4	2	#	4	2	#	800
298	M ^{lles} Ricard.....	Saint-Christoly-de-Blaye.....	4	2	#	4	2	#	800
299	Cormon.....	Les Petites-Loges.....	3	11	#	3	11	#	800
300	M ^{me} Porte.....	Ville-sur-Terre.....	3	11	#	3	11	#	800
301	M ^{lle} Jarny.....	Vix.....	3	11	#	3	11	#	800
302	M. Brauwers (Henri).	Le Donjon.....	11	5	15	3	10	27	1,200
303	M ^{me} Simoni.....	S ^{te} -Barbe-du-Tlélat.....	8	4	10	4	1	25	1,200
304	M. Remy.....	Saint-Galais.....	25	9	15	3	10	22	2,200
305	M ^{me} Vernis.....	Cologne-du-Gers.....	3	10	21	3	10	21	800
306	Fesq.....	Roquefort.....	4	1	19	4	1	19	800
307	M ^{lle} Maigrot (M.-R.)..	Hortes.....	4	1	18	4	1	18	800
308	M ^{mo} Lécuret.....	Tranayes.....	4	2	#	4	1	17	800
309	M ^{lles} Moncla.....	Rio Salado.....	4	1	15	4	1	15	1,000
310	Leymarie.....	Issac.....	4	1	15	4	1	15	800
311	Lecoq (E.-M.-F.)..	S ^t -Jouan-des-Guérets... ..	3	10	15	3	10	15	800
312	M ^{me} Legru.....	La Plaine-Saint-Denis..	16	6	#	3	10	14	1,600
313	M ^{lles} Brochet.....	Mouilleron-en-Pareds..	4	1	12	4	1	12	800
314	Duport.....	Abancourt.....	4	1	11	4	1	11	800
315	Giovanetti.....	Murato.....	8	1	#	3	7	10	1,000
316	M ^{me} Houin.....	Sivry-sur-Meuse.....	4	1	10	4	1	10	1,000
317	M. Flory.....	Coursegoules.....	18	6	#	3	10	8	800
318	M ^{lles} Revel.....	S ^t -Rome-sur-Tarn.....	3	7	7	3	7	7	800
319	Lavergne.....	Pompignau.....	3	11	15	3	10	5	800
320	Colson.....	Payns.....	3	10	11	3	10	4	800
321	M ^{me} Pariat.....	S ^t -Martin-de-Bossenay..	3	10	2	3	10	2	800
322	M. Maissonave.....	Saint-Foy-la-Grande... ..	27	1	5	3	9	#	2,200
323	M ^{lles} Bérard.....	Lavardac.....	25	4	15	3	10	#	1,800
324	Léridon.....	Chef-Boutonne.....	23	9	12	3	7	#	1,600
325	M ^{me} Lefèvre.....	Sées.....	22	9	15	3	7	#	1,800
326	M. Rousseau.....	Nuits.....	19	9	#	3	7	#	2,000
327	Luquet.....	Saint-Geniez.....	19	4	15	3	7	#	1,800
328	MM. Bouncefoi.....	S ^t -Didier-la-Seaube... ..	17	2	13	3	10	#	1,400
329	Leroy.....	Saint-Mandé.....	16	7	15	3	7	#	2,200
330	M ^{lles} Sochaczewski... ..	Sainte-Maure.....	13	4	#	3	10	#	1,400
331	Rousselet.....	Beaumont-sur-Sarthe..	12	7	4	3	10	#	1,400
332	Alin.....	Biozat.....	11	3	15	3	10	#	1,200
333	M ^{me} Maurin.....	Marseille-le-Petit... ..	10	11	10	3	10	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OÙ SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
334	M ^{lles} Marchandou.....	Nouart.....	10	6	17	3	10	#	1,200
335	Renard.....	Macau.....	10	4	#	3	10	#	1,200
336	M ^{me} Vilarem.....	Banyuls-sur-mer.....	10	4	#	3	10	#	1,200
337	M ^{lles} Burguet.....	Compreignac.....	10	4	#	3	10	#	1,200
338	Renaud.....	Jarville.....	10	#	#	3	7	#	1,200
339	Erbe.....	Sainte-Gauburge.....	9	10	15	3	7	#	1,200
340	de Lasalle.....	Ailly-sur-Noye.....	9	10	15	3	7	#	1,200
341	M ^{me} Roland.....	Francheval.....	8	10	#	3	10	#	1,200
342	M ^{lles} Arrivière.....	Bonnat.....	8	#	15	4	1	#	1,000
343	Nicolas.....	Mesquer.....	7	9	15	3	7	#	1,000
344	Gerbaud.....	Grambois.....	4	1	#	4	1	#	800
345	M ^{me} Charlochet.....	Cruzy-le-Châtel.....	4	1	#	4	1	#	800
346	M. Bonneton.....	Chambon-Feugerolles.....	25	5	#	3	9	28	1,600
347	M ^{me} Meunier.....	Cluses.....	16	3	11	3	6	28	1,600
348	M ^{lles} Bigot.....	Verdes.....	4	#	28	4	#	28	800
349	Prebay.....	Pierrefitte.....	8	1	13	4	#	27	1,000
350	M. Kaddour-bel-Aid..	Sebdu.....	4	#	27	4	#	27	1,000
351	M ^{lles} Llopet.....	Saint-Bertrand.....	7	9	5	3	6	25	1,000
352	Junger.....	Tantonville.....	3	6	20	3	6	20	800
353	M ^{me} Grégoire.....	Allemans.....	7	6	#	3	9	15	1,000
354	M. Sirot.....	Cherchell.....	3	9	15	3	9	15	1,000
355	M ^{lle} Saint-Jean.....	Balaruc-les-Bains.....	3	9	11	3	9	11	800
356	M ^{mes} Letourneux.....	La Boussac.....	3	9	10	3	9	10	800
357	Bibault.....	Sommières-du-Clain... ..	3	9	6	3	9	6	800
358	Bonnardel.....	Monétier-de-Briançon..	4	#	4	4	#	4	800
359	Martel (L.-Z.-M.)..	Perthes.....	4	#	1	4	#	1	800
360	M. de Wouilt.....	Eughien-les-Bains.....	31	1	#	3	9	#	2,400
361	M ^{lle} Deltombes.....	Saint-Pol-de-Léon.....	25	6	24	3	9	#	1,800
362	M ^{mes} Goudeau.....	Sancois.....	22	10	12	3	9	#	1,800
363	Delcour.....	Noisy-le-Sec.....	21	2	#	3	9	#	1,800
364	M ^{lle} Balenbois.....	Fruges.....	20	5	2	3	9	#	1,800
365	M ^{mes} Delbrel.....	Sainte-Livrade.....	20	#	10	3	0	#	1,600
366	Laforest.....	Montchanin-les-Mines..	19	7	16	3	6	#	1,600
367	Bédaine.....	Saint-Amour.....	18	#	17	3	9	#	1,600
368	M. Dethon.....	Office Tunisien.....	16	11	5	3	9	#	2,000
369	M ^{me} Poulain (C. - C. - O.).	Combourg.....	12	5	#	3	9	#	1,400
370	M ^{me} de Vassal.....	Penne.....	10	9	15	3	9	#	1,200
371	M ^{lle} Chauvel.....	Le Gua.....	10	7	20	3	9	#	1,200
372	M ^{me} Berger.....	Les Quatre Routes.....	10	4	2	3	6	#	1,200
373	M ^{lle} Auchier.....	Pucasquier.....	10	3	15	3	9	#	1,200
374	M ^{me} Félix dite Lamy..	Vitry-aux-Loges.....	10	3	15	3	9	#	1,200
375	M ^{lle} Guillemain.....	Navilly.....	10	3	#	3	9	#	1,200
376	M ^{me} Déroulède.....	Villebois-la-Valette... ..	10	2	#	3	9	#	1,200
377	M ^{lle} Bidart.....	Bardos.....	10	2	#	3	9	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
378	M ^{lles} Bulot.....	Saint - Christophe - en - Brionnais.	9	9	25	3	6	#	1,200
379	Barbe (Marguerite)	Vallery.....	9	9	20	3	6	#	1,200
380	Gary.....	Marbache.....	9	9	#	3	6	#	1,200
381	M. Lassausaie.....	Saint-Fargeau.....	8	5	#	3	9	#	1,600
382	M ^{lles} Miogros (Marie)..	Messeix.....	8	4	#	3	9	#	1,000
383	Méchain.....	Port-d'Envaux.....	7	8	#	3	6	#	1,000
384	Reniez.....	Estrée-Blanche.....	7	7	2	3	6	#	1,000
385	Lemétais.....	Saint-Georges-du-Viévre	4	#	#	4	#	#	800
386	M ^{me} Lionnet.....	Saint-Avit.....	4	#	#	4	#	#	800
387	M ^{lles} Welcker.....	Bourogne.....	4	#	#	4	#	#	1,000
388	Gallery de la Trem- blaye.	Pont-Hébert.....	3	9	#	3	9	#	800
389	Gensonnet.....	Saint - Médard-de-Gui- zières.	3	9	#	3	9	#	800
390	M ^{me} Léonard.....	Saint-Sorlin-Leulac...	3	9	#	3	9	#	800
391	M ^{lle} Leponthois.....	Avessac.....	3	9	#	3	9	#	800
392	M ^{mes} Roy.....	Archigny.....	3	9	#	3	9	#	800
393	Bayne.....	Buzet.....	3	8	25	3	8	25	1,000
394	M ^{lles} Morissat.....	Dampierre.....	3	8	25	3	8	25	800
395	Hugues.....	Lançon.....	3	8	15	3	8	15	800
396	Le Roux.....	Saint-Sauveur.....	3	8	14	3	8	14	800
397	Fabre.....	La Tour-d'Aigues.....	3	8	7	3	8	7	800
398	Rivalland.....	Puch.....	3	8	7	3	8	7	800
399	Faratte.....	Villotte.....	3	8	6	3	8	6	800
400	M ^{me} Adam.....	Suresnes.....	29	5	23	3	8	#	2,000
401	M ^{lles} Brouwer.....	Braisne.....	29	5	20	3	11	#	1,800
402	Broutta.....	Joinville-le-Pont.....	28	2	#	3	11	#	1,800
403	Gigon.....	Ponancé.....	27	2	29	3	11	#	1,800
404	M. Potier.....	Chagny.....	25	9	#	3	8	#	2,000
405	M ^{lles} Larrieu.....	Vic-Fezensac.....	24	9	#	3	8	#	1,600
406	Leroy.....	Bains-en-Vosges.....	24	8	#	3	8	#	1,600
407	M ^{me} Lucas.....	Doudeville.....	23	9	15	3	8	#	1,800
408	MM. Bonjour.....	Gournay-en-Bray.....	23	4	#	3	11	#	1,800
409	Seurre.....	Brienne-le-Chateau...	18	2	#	3	8	#	1,400
410	M ^{lle} Larrieu.....	Mauvezin.....	15	8	8	3	8	#	1,400
411	M. Sabatier.....	Le Cheylard.....	14	10	15	3	8	#	1,400
412	M ^{lle} Gay.....	Hasparren.....	11	11	26	3	8	#	1,200
413	M ^{lles} Demurat.....	S ^t -Remy-les-Chevreuse.	10	5	#	3	8	#	1,200
414	Parrot.....	Mézières-sur-Issoire...	10	4	#	3	11	#	1,000
415	Gravier.....	La Rochette.....	10	2	25	3	8	#	1,200
416	M ^{me} Nizart.....	Aubigny-en-Artois...	10	1	15	3	8	#	1,200
417	M ^{lle} Palis.....	Cressensac.....	10	1	15	3	8	#	1,200
418	M ^{me} Thériat.....	Fresnes-sur-Apance...	10	1	#	3	8	#	1,200
419	M ^{lle} Pédron.....	Plouagat.....	10	#	15	3	8	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAI- TEMENTS francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
420	M ^{lle} Marmagne.....	Coubert.....	10	#	15	3	8	#	1,200
421	M ^{lles} Rouyer.....	Ussy.....	9	8	#	3	5	#	1,200
422	Rouët.....	Hérépian.....	7	7	#	3	5	#	1,000
423	M ^{me} Féraud.....	Barcillonnette.....	7	6	15	3	5	#	1,000
424	M ^{lle} Carré.....	Étang-sur-Arroux.....	7	6	15	3	5	#	1,000
425	M ^{mes} Housseau.....	Chemazé.....	3	8	#	3	8	#	800
426	Saucier.....	Soisy-sous-Etiolles.....	3	8	#	3	8	#	800
427	M ^{lles} Reynaud.....	Mirabeau.....	3	8	#	3	8	#	800
428	Chabaud.....	Baixas.....	3	8	#	3	8	#	800
429	Thidet.....	Saint-Galmier.....	21	7	1	3	7	29	1,800
430	Guibaud.....	Fondouck.....	8	4	#	3	7	28	1,200
431	M. Cauro.....	Ain-Temouchent.....	16	8	#	3	10	25	1,800
432	M ^{lle} Mazuel.....	Sexcles.....	3	9	8	3	7	25	800
433	M ^{me} Laulanie.....	Ligné.....	3	4	25	3	4	25	1,000
434	M ^{lle} Leblanc.....	Lucy-le-Bois.....	3	10	21	3	10	21	800
435	M. Faure.....	Bourg-d'Oisans.....	3	7	21	3	7	21	800
436	M ^{lles} Achintre.....	Leigné-sur-Usseau.....	3	7	21	3	7	21	800
437	Terrien.....	Parçay.....	10	1	#	3	7	15	1,200
438	Bidault.....	La Courneuve.....	3	7	15	3	7	15	800
439	Bailleul.....	S ^t -Julien-le-Faucon.....	3	4	13	3	4	13	800
440	Bonenfant.....	Sarrians.....	9	9	#	3	4	10	1,200
441	Barbey.....	Tourville.....	3	4	6	3	4	6	800
442	MM. Préaud.....	Évian-les-Bains.....	36	4	#	3	4	#	2,000
443	Courtiel.....	Fréjus.....	31	4	#	3	4	#	2,400
444	Cassegrain.....	Brignoles.....	29	8	#	3	4	#	2,400
445	M ^{mes} Oberlend.....	Choisy-le-Roi.....	29	6	10	3	4	#	2,400
446	Laurent.....	Eymoutiers.....	28	10	15	3	10	#	1,800
447	MM. Thomas.....	Melle.....	27	1	#	3	7	#	1,800
448	Laget.....	Fos.....	25	3	#	3	10	#	1,200
449	Aubry.....	Auxonne.....	24	#	#	3	4	#	2,400
450	Monier.....	Craponne.....	22	#	1	3	7	#	1,800
451	M ^{lle} Defabry.....	Calvisson.....	21	9	#	3	7	#	1,800
452	MM. Guibert.....	La Machine.....	18	7	#	3	4	#	1,200
453	Cabanon.....	Frontignan.....	17	2	25	3	7	#	1,600
454	M ^{lles} Vercamer.....	Estaires.....	11	7	#	3	4	#	1,400
455	Dedet.....	Bellenaves.....	11	#	#	3	10	#	1,200
456	M. Chameau.....	Crécy-sur-Serre.....	10	8	1	3	4	#	1,400
457	M ^{lle} Manchet.....	Isle-sur-Serein.....	10	6	7	3	7	#	1,200
458	M ^{mes} Seveyrac.....	Thueyts.....	10	4	11	3	10	#	1,200
459	Comte.....	Ruoms.....	10	3	24	3	10	#	1,200
460	M ^{lles} Burlet.....	Auchel.....	10	3	#	3	4	#	1,200
461	Huet.....	Poix-Terron.....	10	1	#	3	4	#	1,200
462	Maitrehut.....	Saint-Germainmont.....	10	#	#	3	4	#	1,200
463	M ^{me} Baldié.....	Nogent-les-Vierges.....	9	11	15	3	7	#	1,200

NUMÉROS de classement.	DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
464	M ^{me} Maureil-Parot . . .	Chasseneuil	9	11	"	3	7	"	1,200
465	M ^{lle} Bois	Sain-Bel	9	11	"	3	7	"	1,200
466	M ^{me} Petit	Saint-Etienne-de-Tinee .	9	10	25	3	7	"	1,200
467	M ^{lles} Jacob	Bourgneuf-de-Chalon . .	9	9	"	3	4	"	1,200
468	Marissal	Felleries	9	7	"	3	4	"	1,200
469	M ^{me} Guenordeau	La Feuillie	9	6	15	3	4	"	1,200
470	MM. Pinfort	Lambesc	9	6	5	3	4	"	1,200
471	Larcher	Valdahon	9	6	2	3	4	"	1,200
472	M ^{lles} Larbouillat	Noyers-sur-Serein	9	4	3	3	4	"	1,200
473	Aubry	Auvillers-les-Forges . . .	9	4	2	3	4	"	1,200
474	Chandelier	Saint-Martin-de-Bos- cherville.	9	4	"	3	4	"	1,200
475	Brieu	Rauzan	9	4	"	3	4	"	1,200
476	M ^{me} Mouret	Saint-Amans-des-Cots . .	8	10	5	3	10	"	1,000
477	M ^{lles} Lefebvre	Guillaucourt	7	5	15	3	4	"	1,000
478	Laumonier	Vendeuvre-du-Poitou . .	7	4	22	3	4	"	1,000
479	Maupoix	Beaulieu-les-Fontaines .	7	4	21	3	4	"	1,000
480	M ^{mes} Cornot	Blain	7	4	"	3	4	"	1,000
481	Maupomé	Saint-Clar	7	3	20	3	4	"	1,200
482	Lanarès	Rouffignac	7	3	"	3	4	"	1,000
483	M ^{lles} Nicolle	La Haye-Pesuel	6	9	2	3	4	"	1,000
484	Moreau	Mailly-la-Ville	3	11	"	3	10	"	800
485	MM. Tessier	Goarec	3	7	"	3	7	"	800
486	Cazenave	Duvivier	3	7	"	3	7	"	1,000
487	M ^{mes} Jamin	Cressanges	3	6	28	3	6	28	1,000
488	Le Guirot	Équeurdreville	9	7	"	3	3	27	1,200
489	M ^{lle} Langlois	Planchez-du-Morvan . . .	3	9	25	3	9	25	800
490	M. Belisari	Isle-Rousse	21	8	22	3	9	21	1,600
491	M ^{mes} Dousset	Haute-Rivoire	3	6	20	3	6	20	800
492	Reymond	S ^t -Maurice-de-Lignon . .	3	6	16	3	6	16	800
493	M ^{lle} Gozola	La Mothe-Achard	3	6	15	3	6	15	800
494	M ^{mes} Morillon	Ambrault	3	6	10	3	6	10	800
495	Rollin	Montceau-le-Comte	8	1	"	3	6	9	1,200
496	M ^{lles} Rostain	Rochefort-en-Yvelines . .	3	9	5	3	9	5	1,000
497	Béhague	Linselles	3	3	5	3	3	5	800
498	Enée	Carentan	26	5	9	3	3	1	2,400
499	Malou	Sainte-Sévère	3	9	1	3	9	1	800
500	M. Lenzi	Surgères	35	10	"	3	3	"	2,400
501	M ^{mes} Tissot-Guerraz	Charlieu	25	9	4	3	6	"	1,800
502	Héguilus	Aniane	25	7	9	3	9	"	1,800
503	Ricard	Fontenay-sous-Bois	24	"	10	3	3	"	1,800
504	M. Lloubes	Port-Vendres	19	8	"	3	3	"	1,800
505	M ^{lle} Lesterpt	Le Dorat	17	8	"	3	3	"	1,800
506	M ^{mes} Bollé	Montsault	12	7	"	3	11	"	1,200
507	Rome	Courtenay	12	5	18	3	6	"	1,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
508	M ^{me} Fréchon.....	Beauval.....	11	11	#	3	9	#	1,200
509	M ^{lle} Achalme.....	Saint-Rambert.....	10	5	15	3	6	#	1,200
510	M ^{mes} Dupuis.....	Guines.....	10	4	15	3	6	#	1,200
511	Pépin.....	Neuilly-sur-Marne.....	10	4	4	3	6	#	1,200
512	M ^{lles} Millot.....	Blesmes.....	10	4	#	3	6	#	1,200
513	Fontaine.....	Bucey-les-Gy.....	10	4	#	3	6	#	1,200
514	M ^{me} Camus.....	Juniville.....	9	2	15	3	3	#	1,200
515	M ^{lle} Podevin.....	Andrésy.....	9	2	15	3	9	#	1,000
516	M ^{me} Courteau.....	Meysac.....	9	2	#	3	3	#	1,200
517	M ^{lles} Feuillet.....	Ponthierry.....	9	2	#	3	3	#	1,200
518	Droussent.....	Liomer.....	8	9	15	3	6	#	1,200
519	M ^{mes} Nicolas.....	Gabian.....	8	6	16	3	9	#	1,000
520	Grénier.....	Villecomtal.....	8	5	#	3	9	#	1,000
521	Ledergerber.....	Oued-el-Alleg.....	7	8	15	3	6	#	1,200
522	Bader.....	Celles-sur-Plaine.....	7	7	15	3	6	#	1,000
523	de Courson.....	Saint-Symphorien.....	7	2	#	3	3	#	1,000
524	M ^{lle} Bichet.....	L'Étang-Vergy.....	7	1	#	3	3	#	1,000
525	Pérot.....	Condé-en-Barrois.....	6	10	13	3	3	#	1,000
526	Teston.....	Saint-Fons.....	6	9	17	3	3	#	1,000
527	Lesassier.....	Tuffé.....	6	9	5	3	3	#	1,000
528	Jardon.....	Naillat.....	3	6	#	3	6	#	800
529	Bobier.....	Lison.....	3	6	11	3	5	26	800
530	M ^{mes} Berruet.....	Dammarie.....	10	4	#	3	5	22	1,200
531	Mahé.....	Le Vivier-sur-Mer.....	3	5	20	3	8	20	800
532	Lassime.....	Langeais.....	12	7	#	3	5	19	1,400
533	Bouvet.....	Boissy-Maugis.....	3	9	20	3	8	16	800
534	Pouette.....	Montfort-sur-Risle.....	3	5	16	3	5	16	800
535	M ^{lles} Turriès.....	Malijai.....	3	8	15	3	8	15	800
536	Robert.....	Sault-Brenas.....	3	8	15	3	8	15	800
537	Poitou.....	Vandenesse.....	3	5	15	3	5	15	800
538	Tangry.....	Pleudihen.....	3	2	15	3	2	15	800
539	M ^{me} Palies.....	S ^t -Rome-sur-Cernon.....	3	5	12	3	5	12	800
540	M ^{lle} Gallien.....	La Voute-sur-Loire.....	8	5	10	3	5	10	800
541	M. Finidori.....	Aleria.....	3	8	10	3	8	10	800
542	M ^{lles} Barchet.....	Vandeléville.....	3	2	6	3	2	6	800
543	Dubief.....	Bruyères-l.-Châtel.....	3	5	1	3	5	1	800
544	Guillot.....	Sully-sur-Loire.....	32	1	20	3	2	#	1,800
545	Lépine.....	Blamont.....	26	8	#	3	5	#	1,800
546	MM. Ricard.....	Murat.....	24	11	12	3	2	#	2,200
547	Meunier.....	Belley.....	24	7	#	3	2	#	2,200
548	Bouzon.....	Saint-Marcellin.....	23	11	#	3	5	#	2,000
549	Petit.....	Paimbœuf.....	19	8	#	3	2	#	1,800
550	Demonjot.....	Piney.....	19	7	#	3	5	#	1,200
551	M ^{es} Salis.....	Vertus.....	18	4	#	3	2	#	1,600
552	Levert.....	Dun-sur-Auron.....	18	3	15	3	5	#	1,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
553	M ^{lle} Throude	Beuzeville	17	5	15	3	5	#	1,800
554	MM. Hérils	Livarot	13	3	15	3	2	#	1,600
555	Bonnardel	Pithiviers	12	10	9	3	2	#	2,400
556	M ^{mes} Ponceau	Nogent-sur-Vernisson . .	12	4	26	3	5	#	1,400
557	Maury	Rivière	10	5	15	3	5	#	1,200
558	M ^{lle} Vallet	La Haye-Descartes	10	5	10	3	8	#	1,200
559	M ^{mes} Courbassier	La Cadière	10	5	#	3	8	#	1,200
560	Maquer	Arques	10	4	#	3	5	#	1,200
561	M ^{lles} Caron	Saint-Omer-en-Chaussée	10	3	20	3	5	#	1,200
562	Protais	Estrées-Saint-Denis . . .	10	1	#	3	5	#	1,200
563	M ^{mes} Liautaud	S ^t -Martin-du-Var	10	1	#	3	5	#	1,200
564	Carles	Uchaud	9	11	2	3	5	#	1,200
565	M. Causepé	Quarante	9	9	15	3	5	#	1,200
566	M ^{me} Dauxion	Saint-Lys	9	9	#	3	2	#	1,200
567	M ^{lles} Monnier	Les Rousses	9	8	20	3	5	#	1,200
568	Simas	Le Chatelet-en-Brie . . .	9	8	#	3	5	#	1,200
569	M ^{mes} Gayot	Saint-Georges-de-Re- neins.	9	1	#	3	2	#	1,200
570	Roussel	Gallargues	8	3	#	3	5	#	1,200
571	M ^{lle} Jaume	Saint-Xandre	7	9	5	3	2	#	1,000
572	M ^{mes} Boulet	Saint-Simon	7	7	#	3	5	#	1,000
573	Lançon	Saint-Lupicin	7	6	15	3	5	#	1,000
574	M ^{lle} Barthe	Monsépur	6	6	3	3	2	#	1,000
575	M. Martrou	Latour-de-France	6	4	21	3	2	#	1,000
576	M ^{lle} Réchet	La Rivière-Saint-Sau- veur.	6	4	15	3	2	#	1,000
577	M. Michel	Jonquières	6	4	8	3	2	#	1,000
578	M ^{lles} Soulas	S ^t -Étienne-les-Orgues . .	3	6	#	3	5	#	800
579	Bouillard	Aron	3	5	#	3	5	#	800
580	M ^{me} Vergriète	Marsquel	3	2	#	3	2	#	800
581	M ^{lles} Fréard	Villers-sur-Mer	26	4	14	3	4	28	1,800
582	Jean	Gouville	9	8	10	3	4	26	1,200
583	M ^{mes} Bouillet	Garches	10	5	10	3	4	22	1,200
584	Balagna	Saint-Jory	3	4	20	3	4	20	1,000
585	M ^{lles} Bonnel-Laborie	Pierre-Buffière	3	1	20	3	1	20	800
586	Bridiau	Reignac	6	6	#	3	1	16	1,000
587	Tirard	Villevoence	3	7	16	3	7	16	800
588	Bouvot	S ^t -Pierre-de-Vouvray . .	3	4	16	3	4	16	800
589	Plée	Chambourg	3	4	15	3	4	15	800
590	Radet	Saint-Hilaire-de-Ville- franche.	3	4	15	3	4	15	800
591	M ^{me} Bulle	Indevillers	3	4	15	3	4	15	800
592	M ^{lle} Foussard	Jouy	3	1	15	3	1	15	800
593	M ^{mes} Gabert	Méridol	3	9	#	3	7	14	800
594	Berger	Saint-Sulpice-Laurière .	10	1	#	3	4	9	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
595	M ^{lles} Chomilier	Fournols	3	7	5	3	7	5	800
596	Baud	Bromont-Lamothe	3	7	5	3	7	5	800
597	Bach	Saint-Côme-sur-le-Lot	3	4	1	3	4	1	800
598	Pignon	Douchy	3	4	1	3	4	1	800
599	M. Jau	Lavaur	37	9	"	3	4	"	2,000
600	M ^{lle} du Chambge	Hénin-Liétard	31	3	5	3	4	"	1,800
601	MM. Perret	Avallon	26	7	"	3	4	"	2,400
602	Spitz	Bourbonne-les-Bains	26	1	15	3	4	"	2,400
603	M ^{mes} Pradelle	Les Martigues	23	5	15	3	4	"	1,800
604	Henrat	Crépy-en-Valois	22	11	20	3	4	"	1,800
605	M ^{lles} Massicot	Saint-Féréol	21	10	18	3	4	"	1,200
606	Ladouce	Héricourt	21	9	13	3	7	"	1,600
607	M. Roche	Thiviers	17	9	3	3	4	"	1,800
608	M ^{lle} Faunières	Arlanc	16	6	"	3	7	"	1,600
609	M. Rousset	Estagel	14	6	"	3	4	"	1,200
610	M ^{mes} Lalo	Rugles	12	8	15	3	4	"	1,400
611	Libessart	Flers-sur-Escrebieux	12	7	"	3	7	"	1,400
612	Théry	Sartrouville	10	11	15	3	4	"	1,200
613	M ^{lle} Ritourel	Salies-du-Salat	10	11	10	3	1	"	1,400
614	MM. Thomas	Vigneulles	10	10	"	3	4	"	1,200
615	Ramet	Mahdia (Tunisie)	10	6	"	3	4	"	2,000
616	M ^{lle} Henry	Ris-Orangis	10	5	29	3	4	"	1,200
617	M. Fadenilhe	Lesparre	10	5	"	3	1	"	2,200
618	M ^{lle} Crastre	Espira-de-l'Agly	10	4	"	3	4	"	1,200
619	M ^{mo} Mathieu	Moyenmoutier	10	4	"	3	4	"	1,200
620	M. Gadel	Blenod-les-Toul	10	3	15	3	4	"	1,200
621	M ^{me} Deltour	Saint-Laurent-d'Olt	10	3	15	3	4	"	1,200
622	M ^{lles} Colletaz	Neuville-les-Dames	10	3	"	3	4	"	1,200
623	Mazet	Valigny	10	3	"	3	4	"	1,200
624	Lefèvre	Boège	10	2	25	3	4	"	1,200
625	Boutan	Barcelonne-du-Gers	10	2	15	3	4	"	1,200
626	Geffray de Ville- blanche.	S ^t -Vincent-des-Landes	10	2	"	3	4	"	1,200
627	M. Savy	La Selle-en-Hermois	10	2	"	3	4	"	1,200
628	M ^{lles} Depond	Brézé	10	2	"	3	4	"	1,200
629	Meyer	Ecos	10	1	10	3	4	"	1,200
630	M ^{mo} Dardenne	Saint-Venant	10	1	4	3	4	"	1,200
631	M ^{lle} Janvier	Ménéac	10	1	"	3	4	"	1,200
632	M ^{me} Toufflin	Damblain	10	1	"	3	4	"	1,200
633	M ^{lles} Raudon	Camarès	10	"	"	3	4	"	1,200
634	Girard	Le Breil-sur-Mérize	10	"	"	3	4	"	1,200
635	Delesalle	Pérenchies	9	9	25	3	1	"	1,200
636	M ^{mes} Mouly	Pontgibaud	9	8	6	3	4	"	1,200
637	Payon	Septmonts	9	7	"	3	4	"	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. Francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
638	M. Macron.....	Saint-Riquier.....	9	6	15	3	4	"	1,200
639	M ^{lle} Henrotel.....	Louvroil.....	9	6	15	3	4	"	1,200
640	M. Baillet.....	Maretz.....	9	6	"	3	4	"	1,200
641	M ^{lles} Petitot.....	Saint-Lieu-d'Esserent..	9	5	15	3	4	"	1,200
642	<i>Crouzeilles</i>	Thèze.....	8	9	9	3	1	"	1,200
643	M ^{mes} Boncourt.....	Einville.....	8	6	4	3	1	"	1,200
644	Resseiguiet.....	La Palme.....	8	2	"	3	4	"	1,000
645	Biessy.....	Mane.....	8	"	15	3	4	"	1,200
646	M ^{lle} Simonin.....	Malbuisson.....	8	"	15	3	4	"	1,000
647	M ^{mes} Cadot.....	Combrée.....	7	11	"	3	4	"	1,000
648	<i>Fafournoux</i>	Saint-Anthème.....	7	7	5	3	1	"	1,000
649	M ^{lle} Lepage.....	Raddon.....	7	6	2	3	4	"	1,000
650	M. Plougoum.....	Pont-l'Abbé-Lambour..	7	6	"	3	4	"	1,800
651	M ^{lle} Maillot.....	Sancey-le-Grand.....	7	5	15	3	4	"	1,000
652	M ^{mes} Roussel.....	S ^t -Pierre-de-Plesguen..	7	4	6	3	4	"	1,000
653	Thomas.....	Belle-Isle-en-Terre....	7	4	4	3	4	"	1,000
654	M ^{lle} Guérin.....	Le Luc-en-Provence....	7	4	3	3	4	"	1,000
655	M ^{me} Richer.....	Villeperdue.....	7	4	"	3	4	"	1,000
656	M ^{lles} Fournié.....	Saint-Saturnin.....	7	3	21	3	4	"	1,000
657	Clencharl.....	Guillaumes.....	7	3	15	3	4	"	1,000
658	M ^{me} Dénoyer.....	Arc-les-Gray.....	7	3	4	3	4	"	1,000
659	M ^{lle} Wasselet.....	Thônes.....	7	2	15	3	4	"	1,000
660	M ^{me} Milon.....	Marlotte-Bourron.....	6	5	27	3	4	"	1,000
661	M ^{lles} Mougeot.....	Girecourt-sur-Durbion..	6	4	"	3	1	"	1,000
662	<i>Charrière</i>	Contres.....	6	"	10	3	1	"	1,000
663	M. Révol.....	Saint-Donat.....	3	4	"	3	4	"	800
664	M ^{lles} Cloché.....	Pompey.....	3	4	"	3	4	"	800
665	Fouillade.....	Trizac.....	3	4	"	3	4	"	800
666	M ^{me} Proux.....	Limoise.....	3	4	"	3	4	"	800
667	M ^{lles} Huck.....	Saint-Julien-du-Sault..	3	1	"	3	1	"	800
668	<i>Macé</i>	Villefranche-sur-Cher..	3	1	"	3	1	"	800
669	<i>Launay</i>	Champsecret.....	3	1	"	3	1	"	800
670	Boillon.....	Hôpitaux-Neufs.....	10	3	15	3	3	27	1,200
671	M. Roux.....	Banon.....	3	"	25	3	"	25	800
672	M ^{lles} Bodinier.....	Saint-Pierre-la-Cour... .	3	6	22	3	6	22	800
673	Maurin.....	Fix-Saint-Geney.....	3	3	21	3	3	21	800
674	Carbonnol.....	Boulbon.....	7	2	15	3	3	20	1,000
675	Guignard.....	Chamblay.....	3	6	20	3	6	20	800
676	M. Poli.....	Borgo.....	9	1	"	3	"	18	1,000
677	M ^{lle} Marc.....	Saint-Bazeille.....	10	6	"	3	6	16	1,200
678	MM. Raynaud.....	Brassac.....	22	5	"	3	3	15	1,800
679	Collier.....	Arracourt.....	5	11	"	3	3	15	1,000
680	M ^{lle} Mathelin.....	Onville.....	3	6	15	3	6	15	800
681	M ^{me} Jannin.....	Lanmeur.....	3	3	15	3	3	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
682	M ^{lles} Ungerer	Rilly-la-Montagne	8	6	26	3	2	13	1,200
683	Brierre	Saint-Ay	3	4	15	3	3	7	800
684	M ^{mes} Pascault	Angles-sur-l'Anglin	3	3	5	3	3	5	800
685	Brivet	Pierre-de-Bresse	3	4	1	3	4	1	800
686	MM. Dugua	La Chaise-Dieu	3	3	1	3	3	1	800

5° GROUPE.

COMMIS AUXILIAIRES.

MM.									
1	Susini (B.)	Marseille R. P.	3	9	25	3	9	22	1,200
2	Meusy (L.-M.)	Lyon R. P.	4	"	"	4	"	"	1,200
3	Maussan (J.-P.-O.)	Ligne de Lyon	3	10	15	3	10	15	1,200
4	Monbounous (L.-F.)	Alais	11	8	"	3	6	11	1,200
5	Midelet (Eugène)	Laon R. P.	10	1	"	3	4	"	1,200
6	Danays (A.-V.)	Paris R. P.	5	6	15	3	4	3	1,000
7	Guérin (Jean)	Tunis	2	11	20	2	11	20	1,000
8	Pelatan (Marius)	Aix-en-Provence	6	4	28	2	10	"	1,000
9	Jamont (R.-F.-M.)	Rouen, central	6	"	5	2	9	5	1,200
10	Viel (P.-L.-J.)	Idem	7	3	"	2	7	"	1,200
11	Tourel (A.-Th.)	Angers R. P.	7	"	25	2	9	25	1,200
12	Darbets-Cubet (J.)	Mauléon-Soule	9	3	"	2	5	25	1,000
13	Caron (J.-B.)	Tlemcen	5	9	24	2	1	24	1,000
14	Burdin (E.-J.-F.)	Vérification du matériel roulant.	22	5	"	2	4	"	1,800
15	Lechapt (H.-G.)	Châlons-sur-Marne	11	9	15	2	6	"	1,400
16	Dufrene (L.-Th.)	Granville	10	4	"	2	3	15	1,200
17	Riehl (Eugène)	Paris, central	9	9	"	2	3	15	1,200
18	Deck (J.-J.)	Grenoble R. P.	7	11	1	2	3	1	1,000
19	Leuquet (G.-G.)	Bordeaux, central	10	8	8	2	3	"	1,000
20	Dupanloup (Joseph)	Mont-de-Marsan	8	11	"	2	6	"	1,000
21	Mouret (O.-M.)	Lig. de la Méditerranée	7	3	15	2	3	"	1,400
22	Arbus (Antoine)	Toulouse, central	5	5	15	2	2	15	1,000
23	Bordron (Th.-A.-A.)	La Rochelle	10	9	"	2	5	13	1,200
24	Chéroux (L.-P.-F.)	Paris, central	10	3	"	2	2	9	1,400
25	Lacomme (P.-F.-J.)	Alger, central	8	"	15	2	2	"	1,200
26	Grasset (C.-P.)	Paris 16	4	10	"	2	5	"	1,000
27	Huet (A.-V.)	Rennes, central	7	10	25	2	1	25	1,000
28	Charles (Alexandre)	Paris 4	9	8	"	2	1	15	1,400
29	Boucly (A.-Ch.)	Lille, central	6	3	10	2	1	15	1,000
30	Lambert (A.-A.)	Sétif	11	6	"	1	10	"	1,400
31	Pernot (Edouard)	Paris R. P.	11	"	15	1	10	"	1,400
32	Potin (L.-J.-M.)	Paris, central	8	8	20	2	"	15	1,000
33	Peyre (V.-Th.)	Mustapha	6	4	24	2	"	15	1,000
34	Petit (G.-J.-L.)	Calais-Fontinettes	4	2	20	2	"	5	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
35	Berbey (L.-A.).....	Marseille-Préfecture...	11	9	10	2	3	4	1,000
36	Barthet (Raymond)...	Foix.....	9	9	#	2	3	#	1,200
37	Peyrebère (F.-J.-L.)...	Lectoure.....	5	11	20	1	8	20	1,000
38	Chazot (Samuel).....	Saint-Étienne, central.	7	1	#	1	11	8	1,000
39	Le Doré (H.-J.-L.-M.)..	Paris, central.....	5	10	7	1	11	7	1,000
40	Broquaire (Pierre)....	Blaye.....	10	2	#	1	8	#	1,200
41	Frey (U.-P.).....	Lyon, central.....	5	#	#	1	11	#	1,000
42	Many (A.-F.).....	Challans.....	5	9	29	2	1	29	1,000
43	Duverneuil (Th.).....	Paris, central.....	9	5	#	2	1	17	1,200
44	Gaudry (F.-D.).....	La Charité.....	7	7	14	1	10	15	1,000
45	Grimaud (L.-J.-M.)...	Marseille, central.....	4	5	19	2	1	7	1,000
46	Depond (Cl.-I.-D.)....	Cherchell.....	5	7	20	1	10	5	1,000
47	Ricordel (F.-H.).....	Bordeaux, central.....	10	5	#	1	7	#	1,400
48	Boillot (L.-J.-M.-J.)...	Paris R. P.....	7	5	#	1	10	#	1,400
49	Presty (H.-M.).....	Toulon-sur-Mer.....	6	1	#	1	10	#	1,200
50	Millot (Albert).....	Tébessa.....	5	8	#	1	10	#	1,000
51	Corvé (N.-P.).....	Brest, central.....	5	4	22	2	#	22	1,000
52	Cornuel (E.-A.).....	Reims, Dieu-Lumière..	11	5	20	1	9	19	1,000
53	Fouray (J.-L.).....	Rouen, central.....	18	5	#	1	9	15	1,000
54	Truchy (G.-F.).....	Paris 24.....	17	7	10	1	9	15	1,000
55	Giraud (L.-S.).....	Ligne de l'Ouest.....	7	5	#	1	9	15	1,400
56	Nacha (M.-E.).....	Bagnères-de-Luchon..	10	2	19	1	9	13	1,200
57	Marchand (J.-M.).....	Paris, central.....	8	5	5	1	9	2	1,200
58	Couraule (François)..	Bordeaux-Aquitaine...	13	3	15	1	9	#	1,400
59	Lerche (E.-L.).....	Rouen, central.....	11	2	#	1	9	#	1,400
60	Planson (L.-Ch.-A.)..	Paris R. P.....	8	8	#	1	9	#	1,400
61	Benoit (E.-H.).....	Lille, central.....	9	4	#	1	8	22	1,200
62	Ouhayoun (I.).....	Alger R. P.....	13	4	14	1	8	15	1,000
63	Saint-Ignan (J.-H.-F.).	Toulouse, central.....	10	6	#	1	8	15	1,200
64	Chevallier (André)....	Jussey.....	6	4	10	1	8	10	1,000
65	Duvignau (J.-B.).....	Dax.....	11	11	#	1	8	#	1,400
66	Sangi (A.-B.).....	Bastia, central.....	10	3	#	1	8	#	1,200
67	Jean (Y.-M.).....	Saint-Brieuc.....	9	7	#	1	8	#	1,200
68	Blanc (L.-C.-H.).....	Marseille, central.....	9	1	#	1	8	#	1,200
69	Duminil (Georges)....	Paris 73.....	5	11	15	1	8	#	1,000
70	Galland (L.-A.).....	Bellegarde-gare.....	19	8	#	1	10	#	1,000
71	Audirac (J.-M.).....	Ligne du Sud-Ouest..	13	5	#	1	7	#	1,400
72	Moulin (A.-M.-J.-T.)..	Havre, central.....	11	3	#	1	7	#	1,400
73	Seguinel.....	Bergerac.....	8	5	17	1	7	#	1,200
74	Battu (V.-M.).....	Paris R. P.....	7	10	#	1	7	#	1,400
75	Haudrechy (E.-A.-P.)..	Amiens.....	8	7	#	1	6	21	1,200
76	Ballay (A.-F.).....	Paris 62.....	6	8	19	1	9	19	1,200
77	Weniger (Oscar).....	Paris 96.....	8	10	15	1	6	17	1,200
78	Jacquemin (L.-E.)....	Toulouse, central.....	12	3	#	1	6	#	1,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
79	MM. Picard (Maurice).	Louviers	10	9	#	1	9	#	1,400
80	Bernicot (Charles).	Brest, central,	5	7	15	1	6	#	1,000

6° GROUPE.

DAMES EMPLOYÉES. (Non compris les téléphonistes.)

1	M ^{mes} Margerie (G.-L.-M.).	Paris, central.	5	4	24	3	1	9	1,000
2	Tellier.	Direction de la Seine . .	3	#	20	3	#	20	800
3	Poircuite (M.-A.-E.).	Lyon, central.	12	2	10	2	10	6	1,000
4	M ^{lles} Castel (C.-M.-S.).	Marseille, central.	9	4	5	2	10	#	1,200
5	Enjalbert (M.-J.).	Toulouse, central.	9	4	#	2	7	#	1,200
6	Anotaux (B.-E.).	Paris, central.	9	9	15	2	9	26	1,200
7	M ^{me} Moriau (E.-L.-J.).	Paris 98	18	#	12	2	8	27	1,200
8	M ^{lles} Cochener.	Paris, central.	2	8	20	2	8	20	800
9	Dumoulin (J.-L.).	Lille, central.	10	7	#	2	5	7	1,300
10	Gautier (M.-B.).	Paris, central	7	7	#	2	8	6	1,000
11	M ^{me} Amm (M.-E.-B.).	Paris 98	26	10	#	2	7	17	1,200
12	M ^{lle} Lebrun (M.-A.).	Lille, central.	11	10	2	2	7	13	1,400
13	M ^{mes} Santucci.	Direction de la Seine..	9	9	15	2	7	10	1,200
14	Porte (M.-E.-V.).	Rodez	2	7	10	2	7	10	800
15	M ^{lles} Debæzeler (H.-M.-J.).	Paris, central	2	7	5	2	7	5	800
16	Ripaux (M.-A.-V.).	Idem.	2	7	5	2	7	5	800
17	M ^{me} Dusson (C.-L.-M.).	Bordeaux, central.	11	5	15	2	7	#	1,400
18	M ^{lles} Paulin (B.-M.-N.-D.).	Toulouse, central.	9	1	#	2	7	#	1,200
19	Bouvier (M.-M.).	Paris 98	8	4	15	2	7	#	1,100
20	Estévenin (R.).	Martigues.	7	5	#	2	4	#	900
21	Bugni (M.-P.).	Paris, central	2	7	#	2	7	#	800
22	Favre Petit Mermet (M.-R.-V.).	Idem.	2	7	#	2	7	#	800
23	Wagner (A.-M.-E.).	Idem.	2	7	#	2	7	#	800
24	M ^{me} Bacqué (Marie).	Toulouse, central	2	7	#	2	7	#	800
25	M ^{lles} Chanson (A.-A.).	Paris, central.	2	7	#	2	6	26	800
26	Durieux (A.-P.).	Lyon, central	7	7	#	2	3	19	1,100
27	Guillot (A.-A.).	Paris, central.	2	8	20	2	6	17	800
28	Rousselot (J.-D.).	Idem.	2	11	15	2	6	16	800
29	Sincholle (L.-J.).	Rodez	5	5	#	2	3	15	900
30	Brillon.	Alger, central.	5	5	#	2	3	15	1,100
31	M ^{me} Martin (M.-L.-A.-C.).	Idem.	5	5	#	2	3	15	1,100
32	M ^{lle} Delbert (J.-C.-M.).	Bordeaux, central	2	6	15	2	6	15	800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
33	M ^{lle} Le Floch (A.-T.-V.)	Paris, central.....	13	#	#	2	3	13	1,500
34	M ^{me} Hasse (E.).....	Idem.....	2	8	20	2	6	10	800
35	M ^{lles} Léonard (A.-J.)..	Idem.....	2	6	10	2	6	10	800
36	Thibaux (A.-E.)..	Idem.....	5	8	#	2	3	9	900
37	Barthe (V.-M.)...	Idem.....	10	8	#	2	3	8	1,300
38	Audoin (M.-M.-B.)	Idem.....	2	7	#	2	6	6	800
39	M ^{me} Warneck (C.-J.-H.)	Nantes-Rollin.....	2	7	24	2	6	4	800
40	M ^{lles} Parrot (M.-C.)...	Bellac.....	10	4	15	2	6	#	900
41	Narbonne (E.)...	Toulouse, central....	9	4	#	2	6	#	1,200
42	M ^{me} Philibert.....	Idem.....	9	4	#	2	6	#	1,200
43	M ^{lle} Sensamat (M.-J.-A.)	Idem.....	9	3	15	2	6	#	1,200
44	M ^{me} Cortey.....	Direction de la Seine..	8	4	15	2	6	#	1,100
45	M ^{lles} Rantonnet (M.)..	Lyon, central.....	8	2	#	2	6	#	1,100
46	Comby (P.-A.)...	Paris, central.....	2	6	#	2	5	27	800
47	Canonne (L.)...	Lille, central.....	10	5	15	2	5	25	1,300
48	Sauvoy (E.-G.)...	Paris, central.....	6	8	#	2	2	22	1,000
49	Pinot (L.-M.)...	Idem.....	9	11	15	2	2	19	1,300
50	Dutoit (C.-E.)...	Lille, central.....	8	2	25	2	5	17	1,100
51	Guichard (L.-M.)..	Marseille, central....	6	3	#	2	2	10	1,000
52	Belval (M.-A.-C.)..	Lille, central.....	5	4	#	2	5	8	900
53	Pelitin (B.-M.-J.)	Marseille, central....	6	11	15	2	5	7	1,000
54	Langon (G.-M.-T.)	Lyon, central.....	2	7	15	2	5	6	800
55	M ^{me} Dubuc (A.-C.-A.)..	Paris, central.....	10	5	#	2	5	5	1,300
56	M ^{lles} André (M.-C.)...	Idem.....	9	9	15	2	2	5	1,300
57	Lestages (C.-H.)..	Idem.....	2	6	#	2	5	5	800
58	M ^{me} Mayer.....	Direct. de la Seine....	10	9	15	2	5	3	1,200
59	M ^{lles} Riffand (M.-C.)...	Bordeaux, central....	9	2	#	2	5	2	1,200
60	Bourne (J.-H.-P.)..	Lyon, central.....	11	2	#	2	2	#	1,400
61	Filihol (M.-A.)...	Idem.....	11	2	#	2	5	#	1,300
62	Bouchet (M.)...	Nantes R. P.....	10	4	#	2	5	#	1,300
63	M ^{me} Rault (M.-A.-J.)..	Idem.....	6	11	#	2	5	#	1,000
64	M ^{lle} Thaler (M.-A.)...	Paris, central.....	6	6	#	2	2	#	1,000
65	M ^{me} Cante (M.).....	Le Bugue.....	6	5	15	2	2	#	800
66	M ^{lles} Carlus (L.-H.-B.)..	Paris, central.....	6	2	15	2	2	#	1,000
67	Boinet (M.-G.)...	Havre, central.....	5	7	#	2	5	#	900
68	George (L.-P.)...	Lille, central.....	5	7	#	2	5	#	900
69	Gaucheron (M.-A.)	Angers R. P.....	2	5	#	2	5	#	800
70	M ^{me} Hardouin (M.-M.)..	Havre, central.....	10	3	25	2	1	29	1,300
71	M ^{lles} Lemâtre (L.-J.)..	Paris, central.....	5	8	#	2	4	29	900
72	Poncelin (M.)...	Idem.....	8	8	15	2	4	28	1,100
73	Négrier (E.-S.)...	Idem.....	5	8	#	2	4	28	900
74	Philip (M.-L.-F.)..	Bordeaux, central....	11	6	15	2	4	27	1,400
75	Garry (R.-M.)...	Idem.....	5	9	10	2	4	22	900
76	Levenard (J.-E.-J.)	Paris, central.....	5	8	#	2	4	21	900
77	M ^{me} Taillade (L.-E.)...	Bordeaux, central....	11	7	#	2	4	20	1,400

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
78	M ^{mes} Merle (J.-E.)	Toulouse, central	11	6	15	2	4	20	1,400
79	Lefèvre (L.-J.-P.)	Saint-Ouen	7	"	"	2	1	20	900
80	M ^{lles} Abadie - Gasquin (M.-L.)	Paris, central	11	10	16	2	4	16	1,300
81	Rebondin (A.-M.)	Nantes R. P.	5	9	"	2	4	15	900
82	Monchablon (L.-A.)	Paris, central	5	4	"	2	1	15	900
83	Crouzet (M.-A.)	Nantes R. P.	6	11	"	2	4	14	1,000
84	Simonet (M.-E.)	Paris, central	6	6	"	2	1	13	1,000
85	Pertuis (L.-A.-G.)	Idem	9	9	15	2	4	10	1,200
86	Montheil (M.-E.)	Idem	6	6	"	2	1	9	1,000
87	M ^{mes} Delatre (H.-A.)	Lille, central	10	7	15	2	4	8	1,300
88	M ^{lle} Picard (M.-A.)	Paris, central	5	8	"	2	4	8	900
89	M ^{mes} Dupuch (M.-M.)	Bordeaux, central	6	10	"	2	4	7	1,000
90	Mallet (M.-E.)	Lille, central	6	6	15	2	1	7	1,000
91	Clerc (J.)	Bordeaux, central	10	"	"	2	4	2	1,300
92	Lalau (L.-M.)	Lille, central	7	1	"	2	4	2	1,000
93	Thouvenot (F.-D.) L.-M.)	Paris, central	13	"	15	2	4	"	1,500
94	M ^{lle} Pouilh (L.-M.-M.)	Toulouse, central	9	4	"	2	4	"	1,200
95	Riel (J.)	Lyon, central	7	7	"	2	4	"	1,100
96	Weber (F.-J.)	Paris, central	5	6	15	2	4	"	900
97	Fiévée (E.-L.)	Alger, central	5	6	"	2	4	"	1,100
98	Chaillou (M.-M.)	Paris, central	5	8	20	2	3	29	900
99	Crélin (L.-M.-R.)	Idem	5	8	"	2	3	29	900
100	Ruzand (C.-C.-C.- V.-M.-C.)	Lyon, central	10	11	15	2	3	26	1,300
101	M ^{mo} Lafon (L.)	Paris, central	7	8	25	2	"	26	1,000
102	M ^{lles} Guilmin (M.-A.)	Toulouse, central	9	3	15	2	3	15	1,200
103	Laffont (M.-A.-M.- T.)	Idem	9	"	15	2	3	15	1,200
104	Cosson	Paris, central	6	8	"	2	3	15	1,000
105	Ducros (M.-J.)	Idem	6	7	15	2	"	15	1,000
106	Duponchelle (L.-F.)	Lille, central	6	6	"	2	"	15	1,000
107	Fromont (J.-E.)	Bourg	6	5	15	2	"	15	1,000
108	Lizeroux (M.-E.)	Idem	6	5	15	2	"	15	1,000
109	Haehl (J.)	Alger, central	5	5	"	2	3	15	1,100
110	Albouy (M.-R.)	Rodez	5	5	"	2	3	15	900
111	M ^{me} Tétin (M.)	Paris, central	5	8	"	2	3	13	900
112	M ^{lle} Dersé (J.)	Paris 98	11	4	"	2	3	11	1,400
113	M ^{me} Petit (P.)	Alger, central	5	5	"	2	3	9	1,100
114	M ^{lle} Leclair (M.-L.)	Paris, central	6	6	"	2	"	8	1,000
115	M ^{mes} Loubet	Direction de la Seine	9	7	"	2	3	5	1,200
116	Gazagne (J.-F.-C.- L.)	Marseille, central	11	8	"	2	3	4	1,400
117	Taferna (J.-M.)	Paris, central	10	7	"	2	3	3	1,300

NUMÉRO de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
118	M ^{me} Teisseire	Direction de la Seine..	24	9	13	2	3	#	1,600
119	M ^{lles} Bergeron (M.) . . .	Marseille, central	12	1	#	2	3	#	1,400
120	Albessard (A.-E.- L.-A.).	Lyon, central	11	2	#	2	3	#	1,400
121	Saget (L.-M.-A.) . . .	Nantes R. P.	10	4	15	2	3	#	1,300
122	Clergue (F.-L.) . . .	Toulouse, central	9	#	15	2	3	#	1,200
123	Gusman (M.-N.) . . .	Alger, central	5	5	#	2	3	#	1,100
124	Sirven (A.-L.) . . .	<i>Idem.</i>	5	4	15	2	3	#	1,100
125	Policand (B.-C.) . . .	<i>Idem.</i>	5	4	15	2	3	#	1,100
126	Loncle (L.-A.) . . .	Paris, central	2	3	#	2	3	#	800
127	Darigrand (M.-L.) . . .	Bordeaux, central	2	3	#	2	3	#	800
128	Givaudan (E.-T.) . . .	Marseille, central	11	6	#	2	5	22	1,200
129	M ^{me} Coupard (M.-E.) . . .	Paris, central	9	2	15	2	2	22	1,200
130	M ^{lle} Pécoil (M.)	<i>Idem.</i>	9	2	15	1	11	20	1,200
131	M ^{lles} Eygazier (M.-A.- G.).	Marseille, central	12	2	15	2	2	19	1,400
132	Baudoin (M.-B.-C.) . . .	<i>Idem.</i>	12	1	#	2	5	19	1,300
133	Dessus (E.-M.) . . .	<i>Idem.</i>	6	10	15	2	2	19	1,000
134	M ^{mes} Deslais (E.-D.) . . .	Nantes R. Lanoue	2	2	25	2	2	17	800
135	Mienné	Alger, central	5	5	#	2	2	15	1,100
136	M ^{lles} Monnier (M.-J.) . . .	Paris, central	2	2	12	2	2	12	800
137	Bourdillon (L.) . . .	Paris 98	2	2	12	2	2	12	800
138	Beauvoir (M.-E.) . . .	Lille, central	12	2	15	2	2	11	1,400
139	M ^{me} Laberny	Paris, central	7	1	26	2	2	11	1,200
140	M ^{lles} Richaud (L.-M.) . . .	Marseille, central	6	10	#	2	2	10	1,000
141	Cornette (A.-M.) . . .	Lille, central	7	4	#	2	2	9	1,000
142	Couré (C.-F.)	Paris, central	11	4	#	2	2	8	1,300
143	Guigon (M.-M.) . . .	Marseille, central	9	11	15	2	2	8	1,300
144	Chauvin (M.-P.-Z.) . . .	<i>Idem.</i>	5	4	15	2	2	8	900
145	Aufauvre (M.-A.) . . .	Paris, central	2	2	12	2	2	6	800
146	Vaudebrande (J.- M.-E.).	<i>Idem.</i>	10	6	#	2	2	4	1,300
147	Crevoisier (L.) . . .	<i>Idem.</i>	2	3	#	2	2	4	800
148	Peyrouzelle (M.-L.) . . .	Toulouse, central	9	#	6	2	2	#	1,200
149	M ^{me} Lacoste	<i>Idem.</i>	8	10	8	2	2	#	1,200
150	M ^{lles} Saulge (B.-M.) . . .	Bordeaux, central	6	#	#	2	2	#	900
151	Vadin (G.-A.)	Paris, central	5	4	#	2	2	#	900
152	Gasnier (M.)	<i>Idem.</i>	5	4	#	2	2	#	900
153	Teyssieré (B.-A.) . . .	Toulouse, central	5	3	#	2	2	#	900
154	M ^{lle} Pinot (M.-F.)	Paris, central	12	8	#	2	3	26	1,400
155	M ^{me} Thiaucourt (A.) . . .	<i>Idem.</i>	5	4	#	2	1	26	900
156	M ^{lle} Demeusy (M.-J.-A.) . . .	Paris 98	5	4	#	2	1	25	900
157	M ^{mes} Roques (S.-P.) . . .	Paris, central	5	4	#	2	1	23	900
158	Marguié (M.-J.) . . .	Toulouse, central	9	1	15	2	1	20	1,200
159	Bourgogne (L.-C.) . . .	Paris, central	5	8	#	2	1	16	900

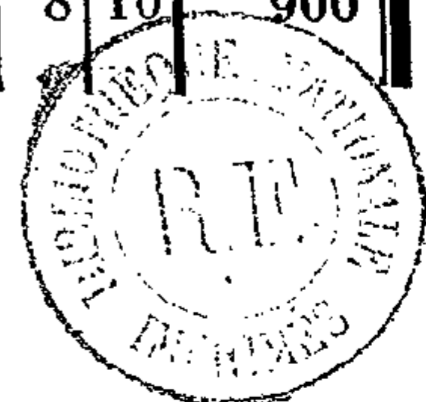
NUMÉRO de classement.	NOM DES AGENTS.	RÉSIDENCES] [OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
160	M ^{lles} Jaulain (H.)	Bordeaux, central	11	5	//	2	1	15	1,400
161	Jacquot (G.-A.)	Paris, central	9	9	15	2	1	15	1,300
162	Rossignol (M.-V.)	<i>Idem</i>	9	7	15	2	1	15	1,200
163	M ^{me} Ruamps (M.-J.-C.)	Toulouse, central	9	//	15	2	1	15	1,200
164	M ^{lles} Lerichomme (G.- G.)	Paris, central	6	7	15	2	1	15	1,000
165	Toussaint (A.-G.)	Alger, central	5	2	15	2	1	15	1,100
166	Grosgrain (J.-A.)	Paris, central	2	2	12	2	1	15	800
167	Tavernier (J.-H.)	Lyon, central	2	1	15	2	1	15	800
168	Beaujard (E.-V.)	Paris, central	10	9	15	2	1	14	1,400
169	Delpech-de-Frais- sinet	Lyon, central	7	7	15	2	4	14	900
170	Jaclot (A.-V.-L.)	Alger, central	5	2	15	2	1	13	1,100
171	Leturque (A.-A.-M)	Paris, central	6	7	15	2	1	11	1,000
172	M ^{me} Dubois (M.-E.-J.- P.)	<i>Idem</i>	2	2	12	2	1	11	800
173	M ^{lles} Battaudier (O.-P.)	<i>Idem</i>	2	1	22	2	1	11	800
174	Crétin (C.-M.)	<i>Idem</i>	2	1	17	2	1	9	800
175	Mouchel (G.-A.-M)	<i>Idem</i>	9	1	5	2	1	6	1,200
176	Dauvé (M.-J.-J.)	<i>Idem</i>	2	2	12	2	1	5	800
177	Brot (E.-C.)	Direction de la Seine . .	11	3	15	2	1	3	1,200
178	Albert (J.-E.-F.- A.-A.)	Marseille, central	9	11	//	2	1	3	1,200
179	Garet (J.-G.)	Paris, central	5	4	//	2	1	3	900
180	M ^{mes} Thierry (M.-L.-C.)	Lyon, central	11	2	//	2	4	//	1,300
181	Léger (J.-M.-L.)	Saint-Valery-en-Caux . .	7	7	10	1	10	//	800
182	M ^{lles} Marchetti (M.-C.-L)	Lyon, central	7	7	//	1	10	//	1,100
183	Tellier (J.-O.)	Paris, central	7	3	15	1	10	//	1,100
184	Hubaine (M.-C.)	Suresnes	6	2	15	1	10	//	800
185	Pihouée (M.-L.-C.)	Maisons-Laffitte	6	1	20	1	10	//	800
186	Jullien (P.-M.-M.)	Largentière	6	//	20	1	10	//	800
187	Roche (M.-S.)	Alger, central	5	2	15	2	1	//	1,100
188	Enard (L.-G.)	Sèvres	4	1	//	1	10	//	800
189	Canard (T.)	Villeneuve-St-Georges . .	2	11	5	1	10	//	800
190	Répin (M.-H.-C.)	Paris, central	2	1	//	2	1	//	800
191	Meynier (Z.-M.-L.)	<i>Idem</i>	2	1	15	2	//	29	800
192	Laty (J.-M.-C.)	Alger, central	5	4	15	2	//	28	1,100
193	M ^{mes} Louis (M.-M.)	Paris, central	2	8	20	2	3	28	800
194	Brémont (M.-G.)	Paris 98	11	4	//	2	3	27	1,400
195	M ^{lle} Clerf (M.-J.-M.)	<i>Idem</i>	10	9	15	2	//	26	1,400
196	M ^{mes} Nicolas (M.-L.)	Bordeaux, central	11	7	//	2	//	22	1,400
197	Lançon (M.-C.)	<i>Idem</i>	11	6	15	2	//	22	1,400
198	M ^{lle} Rouger (A.-M.-L.)	La Rochelle	6	4	//	1	9	22	1,000
199	M ^{me} Guichou (G.-V.)	Alger, central	5	5	//	2	//	21	1,100
200	M ^{lle} Lorthioir (E.)	Paris, central	5	4	//	2	//	21	900

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
201	M ^{lle} Antoine (A.-M.-O).	Paris, central	2	2	12	2	#	16	800
202	M ^{me} Ardant (M.-A.-G.).	Rochechouart.	25	3	19	1	9	15	1,100
203	M ^{lles} Nicolle (M.-L.).	Lyon, central	11	#	15	1	9	15	1,400
204	Destarac (J.-A.-M.- C.).	Toulouse, central	9	#	15	2	3	15	1,200
205	M ^{me} Loppin (A.-L.-S.).	Sainte-Ménehould	8	8	#	2	#	15	1,000
206	M ^{lles} Pariselle (L.). . . .	Le Raincy	8	7	15	2	#	15	900
207	Dhainaut (J.).	Lille, central.	6	11	15	2	#	15	1,000
208	Dubois (A.).	Idem.	6	11	15	2	#	15	1,000
209	Couteaux (M.-L.).	Idem.	6	7	#	2	#	15	900
210	Ribanier (E.-M.).	Paris, central	6	5	25	1	9	15	1,000
211	Bacri (M.).	Alger, central.	5	1	15	2	#	15	1,100
212	Poncin (M.).	Bourg	5	1	10	2	#	15	900
213	M ^{me} Poissonnier (M.-P.)	Paris, central.	2	3	#	2	#	15	800
214	M ^{lles} Naudin (M.-L.).	Idem.	6	6	#	1	9	14	1,000
215	Montabret (A.-J.).	Idem.	6	5	#	1	9	12	1,000
216	Bruissant (A.-A.).	Marseille, central.	5	4	#	2	#	11	900
217	M ^{me} Lagardère (J.-L.- O.).	Bordeaux, central.	8	6	29	2	#	8	1,100
218	M ^{lle} Maurisset (M.-L.).	Saint-Pierre-d'Oléron. .	11	7	#	2	#	7	1,000
219	M ^{mes} Colonna (A.-P.).	Alger, central.	5	5	#	2	3	3	1,100
220	Gilles (A.-L.).	Lille, central.	6	6	#	2	#	2	1,000
221	Donjon (E.-R.).	La Rochelle.	6	#	12	2	#	2	800
222	Gignet (M.-M.-L.).	Paris, central	12	6	#	2	#	#	1,400
223	Ehret.	Direction de la Seine. .	11	4	#	1	9	#	1,300
224	M ^{lles} Large (M.-M.). . . .	Lyon, central	6	4	#	1	9	#	1,000
225	Berthier (H.-J.).	Alger, central	5	5	#	2	3	#	1,100
226	M ^{mes} Rostiaux (M.-A.).	Paris, central	7	7	#	2	2	20	1,000
227	Broussard (M.-H.- S.-A.).	La Rochelle.	6	3	15	1	8	27	1,000
228	M ^{lles} Baptiste (L.-P.). . .	Lyon, central.	6	1	15	1	8	26	1,000
229	Piednoir (M.-V.).	Paris, central.	5	1	10	1	11	25	900
230	Cadier (M.-A.-J.).	Idem.	6	7	15	1	11	23	1,000
231	Fieschi (J.-A.-N.).	Alger.	5	2	15	1	11	23	1,100
232	M ^{me} Thoër (J.).	Paris, central	5	8	#	1	11	22	900
233	M ^{lle} Guiot (M.).	Idem.	4	11	#	1	8	21	900
234	M ^{me} Demarcy (M.-L.-J.)	Lille, central.	6	6	15	1	11	19	1,000
235	M ^{lles} Pellandini (L.-D.).	Paris, central	6	6	#	1	8	15	1,000
236	Lasserre	Boissy-Saint-Léger. . . .	5	4	15	1	8	15	800
237	Vincent (C.).	Bordeaux, central.	1	11	15	1	11	15	800
238	Dornier (M.-J.-H.).	Sceaux.	1	8	15	1	8	15	800
239	Janton (L.).	Vitry-sur-Seine.	1	9	#	1	8	13	800
240	Dubéchet (F.-J.-L.- A.).	Paris, central.	6	6	#	1	11	11	1,000
241	Patrice (M.-H.).	Alger, central	5	5	#	2	2	7	1,100

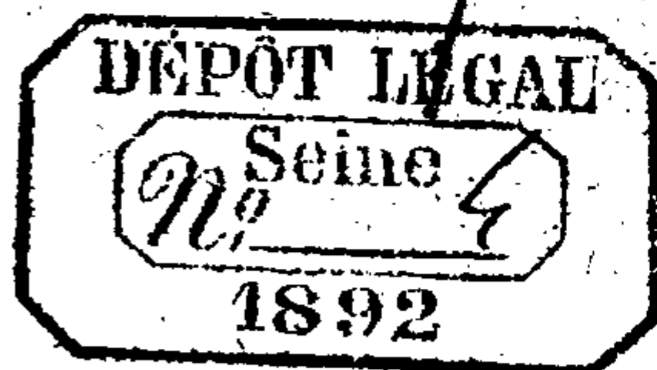
NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
242	M ^{lles} Perfettini (A.-M.-L)	Paris, central	6	7	15	2	2	2	1,000
243	Grouard (J.-J.) . . .	Idem	8	8	15	1	8	#	1,200
244	Bégusseau (L.-E.-B.) .	La Rochelle	6	4	#	1	8	#	1,000
245	Bégusseau (M.-L.-E.) .	La Rochelle	6	4	#	1	8	#	1,000
246	Bourgoin (E.-A.) . . .	Alger, central	5	5	#	2	2	#	1,100
247	Colombet (M.)	Saint-Étienne	1	11	#	1	11	#	800
248	Coulouvat (J.-H.) . . .	Idem	1	11	#	1	11	#	800
249	Buisson (C.-E.-M.-R.) .	Idem	1	11	#	1	11	#	800
250	Matray (M.-P.)	Idem	1	11	#	1	11	#	800
251	Poilecot (M.-A.)	Paris, central	11	4	#	1	10	28	1,400
252	Berthon (M.-A.)	Idem	9	9	15	1	7	26	1,300
253	Joz (L.-E.-A.)	Bourg	1	11	#	1	10	26	800
254	Junet (P.-M.)	Saint-Étienne	1	11	#	1	10	26	800
255	Collet (M.-J.-E.)	Idem	1	11	#	1	10	26	800
256	Pupier (J.-M.-J.)	Idem	1	11	#	1	10	25	800
257	M ^{me} Pellet (J.-M.)	Paris, central	6	4	5	1	7	24	1,000
258	M ^{lles} Leclerc (M.-F.-J.) . . .	Idem	2	1	22	2	1	22	800
259	Pietrucci (M.-C.-J.) . . .	Alger, central	5	6	#	2	1	21	1,100
260	Duc (A.)	Saint-Étienne	1	11	#	1	10	21	800
261	Corbineau (C.-M.)	Nantes R. P.	6	11	#	1	10	20	1,000
262	Bourand (D.-M.-Z.)	La Rochelle	6	4	15	1	7	18	1,000
263	Lair (L.-C.)	Paris, central	6	3	15	1	7	18	1,000
264	Ollier (A.-L.-E.)	Saint-Étienne	1	11	#	1	10	17	800
265	André (M.-L.-C.)	Idem	1	11	#	1	10	3	800
266	Puel (F.-L.-A.)	Marseille, central	12	2	15	1	10	#	1,400
267	M ^{me} Jacob (J.-A.)	Trévoux	10	7	5	1	10	#	800
268	M ^{lle} Castelnau (M.-L.)	Toulouse, central	8	3	#	1	10	#	1,200
269	M ^{me} Bousenard (R.)	La Tremblade	6	10	25	1	10	#	800
270	M ^{lles} Michel (J.-R.)	Saint-Tropez	6	4	#	1	10	#	800
271	Léger (L.-E.-M.)	Saint-Valery-en-Caux	5	8	#	1	10	#	800
272	Emmanuelli (L.-T.-M.-J.)	Saint-Tropez	5	6	15	1	10	#	800
273	M ^{me} Cauvet (M.-L.-B.-P.)	Albert	4	10	15	1	10	#	800
274	M ^{lles} Guilloux (M.)	Villeneuve-S ^t -Georges	4	8	20	1	10	#	800
275	Colin (M.-C.)	Clichy-la-Garenne	4	3	25	1	10	#	800
276	M ^{me} Branger (B.-J.-B.)	Le Raincy	4	3	2	1	10	#	800
277	M ^{lles} Renaud (M.-V.)	Champagnole	4	1	#	1	10	#	800
278	Garde (M.-F.)	Tain	4	1	#	1	10	#	800
279	Fétaz (A.-M.-A.)	Ambérieu	3	7	5	1	10	#	800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
280	M ^{lles} Labrousse (A.)...	Mussidan.....	3	5	15	1	10	#	800
281	Carval (M.-N. M.)	Saint-Pol-de-Léon....	3	3	#	1	10	#	800
282	M ^{me} Périlhou (E.-T.)..	Terrasson.....	3	#	#	1	10	#	800
283	M ^{lles} Garcin (J.).....	Les Lilas.....	2	6	#	1	10	#	800
284	Sabaille (J.).....	Saint-Junien.....	2	5	#	1	10	#	800
285	Aumont (T.).....	Marans.....	2	5	#	1	10	#	800
286	Guillery (L.-M.)..	<i>Idem</i>	2	5	#	1	10	#	800
287	Bourbon (A.-S.)..	La Tremblade.....	2	#	25	1	10	#	800
288	M ^{me} Rouède.....	Direction de la Seine..	1	11	20	1	10	#	800
289	M ^{lle} Jullien (M.-R.-M.- L.)	Buis-les-Baronnies....	1	7	#	1	7	#	800
290	M ^{me} Delerue (F.-E.)..	Lille, central.....	12	2	15	2	#	28	1,400
291	M ^{lles} Chapet (M.).....	Saint-Étienne.....	1	11	#	1	9	28	800
292	M ^{me} Gaspard (A.)....	Toulouse, central....	9	4	#	2	#	25	1,200
293	M ^{lles} Picard (M.-E.- G.)	Paris, central.....	6	3	#	1	6	25	1,000
294	Laurin (F.-J.-E.)..	Bougival.....	4	10	#	1	9	24	800
295	M ^{me} Curnier (E.-M.-J.)	Marseille, central....	12	2	15	1	9	22	1,400
296	M ^{lle} Bressollette (F.- M.-E.)	Paris, central.....	5	8	#	1	9	20	900
297	M ^{me} Bouillon (E.-P.)..	Nanterre.....	5	7	15	1	9	20	800
298	M ^{lles} Dedet (L.-B.-L.)..	Paris, central.....	1	9	20	1	9	20	800
299	Salgues (B.-J.)...	Marseille, central....	1	9	20	1	9	20	800
300	Olivier (L.-A.-C.)..	Paris 98.....	1	9	20	1	9	19	800
301	M ^{lles} Lemaitre (B.-V.)..	Paris, central.....	6	3	#	1	6	18	1,000
302	Bourdereau (M.- C.-A.)	<i>Idem</i>	1	9	20	1	9	16	800
303	Thuillier (J.-E.)..	Lyon, central.....	11	2	#	1	9	15	1,400
304	Encausse (B.-J.- M.)	Toulouse, central....	9	3	15	1	9	15	1,200
305	M ^{me} Rouquié (M.)....	<i>Idem</i>	9	#	15	2	#	15	1,200
306	M ^{lles} Liefquin (L.-H.)..	Paris, central.....	7	7	#	1	9	15	1,100
307	Desbulois (M.-C.)..	Bourg.....	6	5	#	1	9	15	1,000
308	M ^{me} Torlais (R.-V.)...	La Rochelle.....	6	4	15	1	9	15	1,000
309	M ^{me} Lecasse (L.).....	Lille, central.....	4	9	10	1	6	15	900
310	M ^{lles} Waroqueaux (M.)..	Paris, central.....	1	9	15	1	9	15	800
311	Stef (A.-E.).....	<i>Idem</i>	1	9	20	1	9	12	800
312	Dufraise (J. H.)..	<i>Idem</i>	1	9	15	1	9	12	800
313	Jaeger (M.-M.-E.)	<i>Idem</i>	1	9	15	1	9	12	800
314	Danne (E.-F.)...	<i>Idem</i>	6	7	#	1	9	11	1,000
315	Silvestre (A.-M.)..	Alger, central.....	5	2	15	2	#	9	1,100
316	Felon (L.-M.)...	Paris, central.....	1	9	15	1	9	9	800
317	Coquet (E.-C.)...	Direction de la Seine..	1	11	#	1	9	8	800
318	Crépeaux.....	La Rochelle.....	1	10	#	1	9	6	800
319	M ^{me} Trunel.....	Alger, central.....	5	4	15	2	#	4	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
320	M ^{lles} Dubois (M.-M.-H.)	Paris 98.....	4	6	15	1	9	4	800
321	Villemaine (J.-M.)	Paris, central.....	1	9	15	1	9	4	800
322	Stacky (C.-J.)....	<i>Idem</i>	1	9	15	1	9	3	800
323	Marmagne (L.-R.- A.).	<i>Idem</i>	1	9	20	1	9	2	800
324	Jaillet (M.).....	<i>Idem</i>	1	9	15	1	9	1	800
325	Lainé.....	<i>Idem</i>	1	9	15	1	9	1	800
326	Bugat.....	Bordeaux, central....	9	11	15	1	9	"	1,300
327	Vidal (A.-R.-H.- E.-M.).	Toulouse, central....	9	3	15	1	9	"	1,200
328	Mouton (M.-B.)..	Paris, central.....	7	7	"	1	9	"	1,100
329	Dutoit (A.-S.)..	Lille, central.....	7	6	"	1	9	"	1,100
330	Philippe (J.-F.-M.- S.).	La Rochelle.....	6	4	15	1	9	"	1,000
331	Sicre (M.-F.)....	Alger, central.....	5	1	"	1	9	"	1,100
332	Savary (M.-L.-P.).	Lille, central.....	4	11	"	1	9	"	900
333	Brasier.....	Paris, central.....	6	6	"	1	8	29	1,000
334	Lefrancq (M.-L.- A.).	Paris, central.....	1	9	"	1	8	29	800
335	Armand (B.)....	<i>Idem</i>	6	5	"	1	8	28	1,000
336	Volpesnil - Bonnin B.-L.-M.-J.).	Paris, central.....	6	5	25	1	8	27	1,000
337	Labesse (D.-M.-M.)	<i>Idem</i>	4	2	15	1	8	27	1,000
338	M ^{me} Ternant (J.-J.)..	Ivry-Port.....	5	1	15	1	8	25	800
339	M ^{lles} Fournier (J.-R.)..	Courbevoie.....	1	8	25	1	8	25	800
340	Maquenhem (M.- C.).	Paris, central.....	6	5	"	1	8	24	1,000
341	Meyer (Alice)...	Paris 98.....	5	"	"	1	8	23	900
342	M ^{me} Émeric (M.-L.)..	Paris, central.....	2	2	12	1	11	23	800
343	M ^{lles} Coulais (R.)....	La Rochelle.....	6	4	"	1	8	22	1,000
344	M ^{mes} Violot (B.-E.)....	Nogent-sur-Marne....	5	3	"	1	8	22	800
345	Béraud (A.-M.)..	Marseille, central....	4	9	15	1	8	21	900
346	Gacon.....	Direction de la Seine..	10	5	"	1	8	20	1,300
347	M ^{lles} Deroise (M.)....	Paris, central.....	1	8	20	1	8	20	800
348	Dupuy (J.-E.)...	<i>Idem</i>	5	7	"	1	11	19	900
349	Signoret (M.-L.- A.).	<i>Idem</i>	1	8	21	1	8	17	800
350	Piel (M.-L.)....	<i>Idem</i>	1	9	15	1	8	15	800
351	De Bonnay de Con- dé (B.-M.-A.).	<i>Idem</i>	6	7	15	1	8	13	1,000
352	Lattard (P.-J.-M.- J.).	Marseille, central....	1	9	15	1	8	11	800
353	Hervé (E.-L.)...	Paris, central.....	1	8	20	1	8	11	800
354	Riffaud (M.-C.)..	Bordeaux, central....	10	"	"	1	8	10	1,300
355	M ^{me} Chevalier (A.-B.).	Marseille, central....	5	7	"	1	8	10	900



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
356	M ^{lles} Dussure (A.-M.)	Alger, central.....	5	1	15	1	11	7	1,100
357	Fabrique (M.-M.)	Marseille, central.....	1	9	15	1	8	6	800
358	M ^{mes} Revillet (V.-A.)..	Alger, central.....	5	4	15	1	11	2	1,100
359	Dauphin (P.-E.)	Paris, central.....	1	8	20	1	8	2	800
360	Genevet (J.-P.)...	Lyon, central.....	11	2	"	1	8	"	1,300
361	Couget (M.-A.)..	Bordeaux, central....	9	11	15	1	8	"	1,300
362	M ^{lles} Jacob (V.-C.)....	Paris 98.....	9	9	15	1	8	"	1,300
363	Dimanche (F.-M.)	Paris, central.....	7	7	"	1	8	"	1,100
364	Monoury (O.-M.- M.).	La Rochelle.....	6	3	"	1	8	"	1,000
365	de Voulx (O.-E.- M.-E.).	Alger, central.....	4	10	15	1	8	"	1,100
366	M ^{me} Tavant (M.-T.)...	Paris, central.....	2	1	22	2	1	"	800
367	M ^{lles} Duvey (L.-A.)...	Idem.....	5	"	"	1	7	28	900
368	Toulouse (M.-A.)	Idem.....	2	1	"	1	10	27	800
369	M ^{me} Héritier (A.-L.)..	Nantes R. P.....	6	5	"	1	7	26	1,000
370	M ^{lles} Vian (M.-L.-V.)..	Marseille, central....	9	11	"	1	7	25	1,300
371	Barbe (M.-V.)...	Saint-Étienne.....	1	11	"	1	10	25	800
372	Raffat (A.-M.)...	Paris, central.....	1	8	20	1	7	25	800
373	M ^{mes} Bellanger (M.-E.)	Idem.....	2	2	15	1	7	24	800
374	Lemozy (M.)...	Idem.....	5	3	"	1	10	22	900
375	M ^{lle} Mariage (E.-J.)..	Lille, central.....	4	10	15	1	7	22	900
376	M ^{mes} Benguères.....	Direction de la Seine..	4	10	1	1	7	22	900
377	Walter (M.-T.-G.)	Marseille, central....	1	9	20	1	7	22	800
378	M ^{lle} Willemmin (A.)...	Alger, central.....	5	2	15	1	10	19	1,100
379	M ^{me} Fischesser (M.-L.- L.).	Paris, central.....	4	11	15	1	10	18	1,000
380	M ^{lles} Labey (M.-E.-J.)	Idem.....	6	2	15	1	7	17	1,000
381	Ghyselincq (M.- C.).	Idem.....	9	9	15	1	7	15	1,300
382	M ^{mes} Rigaux (M.-H.)..	Lille, central.....	6	3	15	1	7	15	1,000
383	Bourgeois (G.-E.)	Idem.....	9	11	15	1	7	14	1,300
384	M ^{lles} Odras (M.-F.)...	Paris, central.....	9	9	15	1	7	14	1,300
385	Bontemps de Men- signac.	Bordeaux, central....	11	6	15	1	7	10	1,400
386	M ^{mes} Gauder (A.-E.- M.).	Paris, central.....	7	7	"	1	7	9	1,100
387	Plantivert.....	Direction de la Seine..	9	8	7	1	7	7	1,300



1891.

N° 12, 2° SUPPLÉMENT.

N° 12,
2° SUPP.

BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1891.

SOMMAIRE. — Règles à suivre en matière de comptabilité téléphonique..... 759

DIVISION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — BUREAU DES CORRESPONDANCES
TÉLÉPHONIQUES.

Règles à suivre en matière de comptabilité téléphonique.

Les directeurs ne sauraient trop appeler l'attention de leurs collaborateurs sur les règles à observer pour la comptabilité téléphonique. Ces règles sont contenues notamment dans l'Instruction du 31 décembre 1890 (*Bulletin mensuel* de novembre 1890 supplémentaire) et le règlement du 15 octobre 1880 sur la comptabilité des postes et des télégraphes, dont les dispositions doivent être appliquées dans tous les cas non prévus dans l'Instruction spéciale de la comptabilité téléphonique. Elles sont précisées et complétées par la présente note qui ne comporte d'innovations que sur quelques points de détail secondaires. Les articles auxquels cette note se réfère sont ceux de l'Instruction précitée du 31 décembre 1890, et les formules visées sont celles indiquées dans ladite instruction. Les imprimés continuent à porter le même numéro précédé du n° 1392 qui appartient à tous les imprimés spéciaux au service téléphonique.

Les pièces de la comptabilité téléphonique mensuelle doivent parvenir à l'Administration le 10 au matin au plus tard (art. 35 de l'Instruction du 31 décembre 1890). Tout retard dans l'envoi de ces documents entrave l'établissement de la comptabilité générale des téléphones.

Les pièces de la comptabilité mensuelle doivent être envoyées à l'adresse du Directeur général des Postes et des Télégraphes, service de l'agent comptable des téléphones, ainsi que les avis journaliers de paiement de mandats de régie et les pièces justificatives desdits mandats.

Observations générales.

1. — Les directeurs doivent, dès la réception des présentes instructions, mettre en recouvrement toutes les recettes de 1891 restant à recouvrer, notamment le montant des décomptes afférents aux abonnements mis en service dans les derniers jours de 1891. Les directeurs devront dresser à la date du 1^{er} mai le relevé prescrit par l'article 53. Ce relevé établi sur formule n° 1392-5 bis, comporte pour les chapitres I et V les recettes effectuées et pour les autres chapitres les droits constatés. Il est essentiel que cet état soit établi avec le plus grand soin,

ainsi que le relevé des restes à recouvrer, car ils servent de base aux comptes de recettes de l'agent comptable.

2. — Les directeurs doivent, comme ils y ont été invités par une circulaire en date du 10 octobre 1891, hâter la liquidation et la régularisation de toutes les dépenses de l'exercice 1891 et faire connaître le 1^{er} février 1892 toutes les dépenses téléphoniques, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'exercice 1891, restant à liquider ou à mandater dans leur service.

3. — L'exercice 1891 devant être clos, en ce qui concerne les paiements le 30 avril 1892, les dépenses de cet exercice, qui seraient comprises dans la comptabilité des receveurs postérieurement à cette date, seraient rejetées des écritures à moins qu'elles n'aient été mandatées sur les crédits des exercices clos.

4. — La comptabilité des bureaux *téléphoniques municipaux* reste en dehors des prescriptions de l'Instruction du 31 décembre 1890.

5. — L'Administration centrale (Bureau des correspondances téléphoniques) est seule chargée de l'ordonnancement de toutes les dépenses. Les receveurs sont chargés de la perception des recettes et du paiement des dépenses, mais ces opérations, quels que soient l'exercice et le chapitre auxquels elles se rapportent, sont comprises dans leur comptabilité comme *opérations de trésorerie effectuées pour le compte de l'agent comptable des téléphones*, dans des conditions analogues à ce qui se pratique pour le service de la Caisse nationale d'épargne.

6. — L'Instruction du 31 décembre 1890 contient des dispositions intéressant le service départemental, celui de l'Administration centrale et celui de l'agent comptable des téléphones. Les premières sont contenues principalement dans les chapitres I (Dispositions générales), IV (Service départemental), V (Recettes budgétaires) et VI (dépenses budgétaires). Les articles des deux premiers chapitres indiquent nettement les opérations de comptabilité générale à effectuer par les receveurs principaux et ordinaires et par les directeurs.

Recettes budgétaires téléphoniques.

(Articles 46 et 75 de l'Instruction du 31 décembre 1890.)

7. — Les directeurs tiennent un registre 1392-1 indiquant le nom de chaque abonné, les sommes dont chacun d'eux est redevable et le montant des versements faits pour chaque semestre (art. 28 et 72 de l'Instruction sur la comptabilité des téléphones).

8. — Ils en extraient, au commencement du dernier mois de chaque semestre, les renseignements à porter sur l'état 1392-11 (art. 51) notifiant à chaque receveur les recouvrements d'abonnements afférents au semestre suivant, qu'il a à effectuer. La copie de ce relevé ne doit être envoyée à l'Administration que sur sa demande.

9. — Pour le calcul des abonnements afférents à la période comprise entre la date de la mise en service d'une ligne et la fin du semestre, les mois doivent être comptés comme étant de trente jours et les ordres d'encaissement relatifs à ces abonnements et aux nouveaux abonnements sont établis sur formule 1392-11 *bis*.

10. — L'avis adressé aux redevables n'est pas une pièce justificative suffisante pour permettre aux administrations publiques abonnées d'ordonnancer valablement le montant de leurs abonnements téléphoniques. Les directeurs devront établir des titres de perception certifiés exacts par eux toutes les fois qu'ils leur seront réclamés.

11. — Il est rappelé à ce sujet que la création d'un budget annexe des téléphones ne permet plus aux administrations de l'État de solder leurs abonnements téléphoniques par voie de virement de compte.

Les récépissés afférents aux versements faits par des administrations de l'État ne sont, pas plus que leurs contrats d'abonnement, passibles du droit du timbre.

12. — Le nombre et la valeur des tickets reçus sont portés à la troisième partie du registre n° 1392-2 et le total de chaque envoi, déduction faite de la remise de 1 p. 100, est reporté à sa date à la première partie de ce registre où doivent être inscrites toutes les recettes téléphoniques dans leur ordre chronologique. Une colonne séparée est consacrée à l'inscription de chaque nature de produits.

13. — Les recettes téléphoniques autres que les produits de tickets donnent lieu à la délivrance de récépissés n° 1392-3.

14. — Les recettes afférentes aux parts contributives doivent toujours faire l'objet de récépissés spéciaux afin de permettre l'ouverture de crédits (art. 75).

15. — Les autres produits, même appartenant à des chapitres ou exercices différents peuvent, lorsqu'ils sont versés simultanément par la même personne, faire l'objet d'un seul récépissé sur lequel ils sont décrits avec détail; les sommes doivent être portées séparément dans chacune des colonnes des états de recette réservées à ces divers produits.

16. — Par dérogation aux prescriptions de l'article 50, 4^e alinéa, la deuxième partie de la formule 1392-3 doit être transmise *jour par jour* au directeur départemental, pour permettre à ce chef de service de tenir régulièrement le registre d'abonnement n° 1392-1.

17. — Les receveurs inscrivent le total des recettes téléphoniques de toute nature encaissées pendant chaque journée et décrites sur le registre 1392-2 à l'article 21 *bis* de leur sommier des recettes en une seule somme. A la fin de chaque mois et, par exception, à la fin de chaque quinzaine des mois de janvier et de juillet, les receveurs envoient à la Direction, dans le délai de quatre jours, le relevé sur état 1392-2 *bis* des recettes faites dans le mois ou la quinzaine en y joignant la troisième partie des récépissés n° 3, annexés, le cas échéant, aux titres de perception correspondant. Les totaux du mois ou de la quinzaine doivent être récapitulés par exercice.

18. — Les 1^{er} février et 1^{er} août de chaque année, les directeurs dressent, pour les chapitres II, III et V des recettes de chacun des exercices en cours, une situation indiquant les droits constatés, les recouvrements effectués et les restes à recouvrer au commencement du mois jointe à un relevé nominatif et explicatif de ces restes (art. 52).

19. — En fin d'exercice, c'est-à-dire le 1^{er} mai de la seconde année, les directeurs départementaux dressent le relevé général indiqué plus haut au paragraphe 1.

20. — Pour l'exercice 1892, les recettes téléphoniques sont divisées ainsi qu'il suit :

CHAPITRE I. — Produit de la taxe des conversations téléphoniques, comprenant :

1° Le produit *net* des tickets;

2° Autres produits des conversations téléphoniques (Provisions versées par des abonnés pour messages ou conversations interurbaines; abonnements mensuels

pour conversations téléphoniques de nuit, abonnements annuels pour conversations à partir des cabines publiques, soldes des comptes internationaux).

CHAPITRE II. — Produit des abonnements téléphoniques urbains et interurbains (principaux, supplémentaires, y compris le premier semestre d'abonnement, redevances pour accessoires et lignes greffées ou en dehors des limites des réseaux, appels directs, perception à domicile, abonnements pour communication permanente entre deux réseaux principaux, abonnements à conversations taxées).

CHAPITRE III. — Abonnements supplémentaires pour transmission des télégrammes par téléphone (à Paris et à Lyon).

CHAPITRE IV. — Recettes diverses et accidentelles (recettes sur exercice clos, versements de divers pour service de nuit ou service supplémentaire, produit de la vente du matériel téléphonique hors d'usage, remboursements de frais de déplacement ou de réparation d'appareils, de frais d'entretien d'appareils hors des limites des réseaux, etc).

CHAPITRE V. — Part contributive des abonnés aux frais de premier établissement de leurs lignes (à l'exclusion des postes téléphoniques).

CHAPITRE VI. — Avances faites par les villes, établissements publics et syndicats pour l'établissement de réseaux et de lignes téléphoniques interurbaines.

21. — Les produits des chapitres I, IV, V et VI appartiennent en général à l'exercice pendant lequel ils sont encaissés; le produit des abonnements de diverses natures, qu'ils appartiennent aux chapitres I, II ou III, est imputable sur les recettes de l'exercice auquel appartient la période de l'abonnement. Les soldes de comptes internationaux appartiennent également à l'exercice auquel se réfère la période qu'ils concernent.

22. — Après la clôture d'un exercice, fixée au 30 avril de la deuxième année, les recettes afférentes à cet exercice doivent être comprises dans les recettes diverses et accidentelles. Il en résulte que, pendant les quatre premiers mois de 1892, il pourra être encaissé des recettes de l'exercice 1891 sur les chapitres I, II, III et IV de cet exercice, et des recettes de l'exercice 1893 sur les mêmes chapitres, sauf le chapitre IV, à partir du 1^{er} juillet 1892 (1^{er} semestre des nouveaux abonnements).

23. — Les directeurs doivent établir un état 1392-5 *bis* spécial pour chacun des exercices qui ont donné lieu à recette. Au pied de chacun de ces états doit être reporté, sur deux lignes distinctes, le total des droits constatés et des recettes effectuées pour chaque exercice :

- 1° Depuis le commencement de l'année;
- 2° Antérieurement.

24. — Ils doivent porter exactement, chaque mois le montant des droits constatés dans les colonnes réservées à cet effet sur le registre 1392-5 et l'état 1392-5 *bis*.

25. — Le total du montant des droits constatés et des recettes effectuées est porté chaque mois, par les receveurs, à la deuxième partie du registre n° 1392-2.

26. — Les abonnements téléphoniques sont, en général, exigibles dans les 15 premiers jours de chaque semestre. Afin de simplifier et d'accélérer le contrôle des recouvrements, il est prescrit de mettre en recouvrement chaque semestre d'abonnement dans la première quinzaine du mois qui précède le commencement de chaque semestre, tout en indiquant dans les avis aux abonnés qu'ils ont jusqu'au 15 du mois suivant pour s'acquitter. L'expérience démontre

que la grande masse des recettes de l'espèce est effectuée dans les premiers jours de la mise en recouvrement et dans les derniers jours qui précèdent le délai extrême; le service se trouve de ce chef allégé au moment du renouvellement de l'année.

27. — Les parts contributives et l'abonnement afférents à la période entre la mise en service et la fin du semestre, doivent être mis en recouvrement immédiatement après la mise en service et payés dans la quinzaine de cette dernière date. Les abonnés des nouveaux réseaux doivent payer, dans la quinzaine de la mise en service du réseau, leurs parts contributives, l'abonnement du semestre suivant et en plus le décompte afférent à la fin du semestre en cours.

Lorsqu'un abonné a signé sa police à la fin d'un semestre, il doit payer l'abonnement afférent au semestre suivant et la communication peut néanmoins n'être mise en service que pendant le courant de ce dernier semestre; l'imputation de la recette ne doit pas être modifiée, mais la déclaration de versement afférente au décompte, doit être libellée ainsi qu'il suit :

Abonnement du..... (date de la mise en service)	
au..... (dernier jour du semestre suivant)....	//
A déduire, un semestre d'abonnement déjà perçu.....	//
	<hr/>
RESTE.....	//
	<hr/>

28. — Le lendemain du jour où expirent les délais précités, un avis rose n° 1392-37 doit être adressé par le receveur aux retardataires, avec invitation de payer dans un délai de cinq jours au maximum.

29. — Les communications doivent être suspendues d'office lorsque l'abonné ne s'est pas acquitté dans le délai susmentionné à moins qu'il ne soit une administration publique. L'Administration doit être immédiatement avisée des retards apportés dans le paiement des sommes dues, ainsi que des versements effectués après les délais réglementaires.

30. — Lorsqu'un abonné, débiteur envers le Trésor, est déclaré en faillite ou en liquidation judiciaire, il importe que l'Administration en soit immédiatement informée, afin que la production de la créance près du syndic de la faillite ou du liquidateur puisse être faite en temps utile.

31. — Aux termes de l'article 14 de l'Instruction du 31 décembre 1890, le produit de la vente du matériel hors d'usage appartenant au service téléphonique constitue une recette au profit du budget annexe.

32. — Lors des ventes du matériel hors d'usage, il y a lieu de faire une distinction entre le matériel utilisé pour le service téléphonique et celui qui provient de lignes et de bureaux télégraphiques.

33. — Les ventes ne doivent avoir lieu qu'après l'autorisation de l'Administration qui adresse les instructions nécessaires. Lorsque du matériel utilisé précédemment par le service téléphonique (notamment les piles et appareils) aura été remis en service après réparation ou pour tout autre motif, sa valeur ne devra pas être comprise dans les états de matériel employé ou les états de cession; mention devra en être faite seulement pour mémoire.

34. — A partir de 1892, les produits afférents aux remboursements de frais de déplacement de poste ou d'appareils, de réparation d'appareils et de frais d'entretien de postes situés en dehors des limites des réseaux, qui étaient précédemment compris dans les recettes pour parts contributives, sont compris dans les recettes diverses et accidentelles.

35. — Les titres de perception de parts contributives continuent à être établis en double expédition sur formules 1392-15 qui doivent être arrêtées en toutes lettres et signées par les directeurs; l'une d'elles est transmise à l'Administration jointe à l'état 1392-44 D, la seconde est jointe à la déclaration de versement annexée à la comptabilité téléphonique. Quant aux frais de déplacement de postes, ils donnent lieu à l'établissement d'une formule n° 1392-15 *ter* qui, comme tous les titres de perception de recettes téléphoniques est jointe au récépissé annexé à l'état 1392-2 *bis*.

36. — Les prescriptions rappelées dans le *Bulletin mensuel* d'août 1891, pages 500 et 501, ne doivent pas être perdues de vue afin d'éviter toute confusion entre les fonds de concours ordinaires et les parts contributives des abonnés des réseaux téléphoniques qui ne doivent en aucun cas être versées aux caisses des receveurs des finances.

Avances faites par les villes.

(Articles 76, 77, 79, 80, 81 et 82.)

37. — Les avances versées par les villes, établissements publics ou syndicats pour l'établissement de réseaux téléphoniques ou de lignes téléphoniques interurbaines, sont encaissées par les receveurs des postes et des télégraphes pour le compte de l'agent comptable des téléphones et inscrites au chapitre 6 des états de recettes téléphoniques.

38. — Toutes les recettes dont le produit est destiné au remboursement des avances sont confondues avec les produits budgétaires correspondants dans la comptabilité des receveurs et des directeurs.

39. — En ce qui concerne les conversations interurbaines et les conversations taxées échangées entre un réseau principal et un réseau annexe, dont le produit doit servir à rembourser des avances, ce produit représenté par des tickets ou imputé sur les provisions versées par les abonnés, ne peut être établi au moment de la perception.

Les relevés statistiques du nombre des conversations de l'espèce doivent donc être établis et contrôlés avec le plus grand soin: les conversations payantes doivent être nettement séparées des conversations gratuites.

Dépenses.

(Articles 88 à 112.)

40. — Toutes les dépenses imputables sur le budget téléphonique sont mandatées exclusivement par l'Administration centrale (bureau des correspondances téléphoniques) mais les mandats, soit collectifs, soit individuels, sont préparés par les directeurs départementaux.

41. — Les mandats de dépenses périodiques doivent parvenir à l'Administration le 20 de chaque mois au plus tard. Les mémoires en double expédition, dont une sur timbre, et autres pièces relatives aux dépenses éventuelles sont adressés à l'Administration avec le projet de mandat correspondant au fur et à mesure de leur établissement. Néanmoins il est préférable qu'ils parviennent les 1^{er}, 5, 10, 15 et 25 de chaque mois.

42. — Les mandats individuels doivent énoncer le nom, le grade et la résidence du titulaire de la créance et contenir dans la colonne «*Objet de la dépense*» l'indication du mois, ainsi que le montant annuel du traitement, de la rétribution ou du salaire; s'il s'agit d'un salaire journalier, le nombre de jours et le taux de la journée.

43. — Il est préférable d'établir des mandats individuels lorsqu'il n'y a dans le même bureau que deux agents à payer sur une même ligne de dépense. Dans le cas de mandats individuels, il ne doit pas être dressé d'état d'émargement.

Les traitements des commis et dames tant titulaires qu'auxiliaires, devant être, à partir de l'exercice 1892, payés sur une même ligne du budget téléphonique, feront l'objet d'un seul mandat collectif.

44. — Les mandats collectifs doivent être établis au nom de l'agent chargé d'en toucher le montant : c'est dans la colonne « Objet de la dépense » que doit être portée, avec l'indication de la période qu'elle concerne, la mention descriptive de la dépense.

45. — Les mandats doivent être tous visés par le receveur principal, même lorsqu'ils sont payables à la recette principale ; ils doivent être frappés du timbre à date du bureau payeur.

46. — Les timbres mobiles concernant les mandats collectifs doivent être apposés sur les états d'émargement et non sur les mandats ; ils doivent être oblitérés par le bureau payeur.

47. — Le résumé placé au bas de la dernière page des états collectifs de traitement doit être rempli lors du paiement. Mention des déductions doit également être portée au verso des états collectifs 19 *quater*. En cas de non-émargement, la mention « pour quittance de la somme ci-dessus », portée sur le mandat, doit être remplacée par « pour quittance de la somme de..... », en toutes lettres.

48. — Les retenues effectuées pour opposition sur les mandats du service téléphonique doivent donner lieu à un versement spécial à la Caisse des dépôts et consignations, le récépissé qui doit mentionner le nom et le montant des retenues de chacune des parties intéressées doit être joint à l'un des mandats qu'il concerne et le numéro de ce dernier mandat est rappelé sur les autres mandats frappés d'opposition.

49. — Les dépenses périodiques se liquident en général par mois.

Par exception :

Les frais de régie, les frais de tournées afférents à l'entretien, les remises pour perception à domicile et les remises aux gérants des cabines se liquident par trimestre ;

Les remises sur les recettes téléphoniques se liquident par semestre.

50. — Les dépenses d'impression sont supportées par les directeurs et les receveurs, dont les frais de régie sont calculés en conséquence.

Seules, les impressions de listes d'abonnés et d'avis d'enquête relatifs à des travaux neufs, sont payées par l'Administration, après approbation.

51. — Les indemnités allouées aux receveurs des bureaux simples chargés de réseaux annexes se composent de deux parties qui sont mandatées simultanément par trimestre : l'une est basée sur le nombre des abonnés principaux et supplémentaires (autres que les abonnés au réseau local) existant au 1^{er} jour du trimestre, elle est de 2 fr. 50 par abonné et par trimestre ; l'autre est fixée par l'arrêté du 14 décembre 1891 pour l'ensemble de l'année 1892.

52. — Les remises de 10 et de 15 centimes pour perception à domicile font l'objet d'états émargés par les intéressés. Ces états seront dressés en double expédition, dont l'une sera conservée comme valeur en caisse par le receveur principal et l'autre, transmise à la Direction, donnera lieu à l'établissement d'un projet de mandat de régularisation émis chaque trimestre au nom du receveur

principal. A cet effet, le projet de mandat et les états justificatifs seront transmis par les directeurs à l'Administration centrale à la fin de chaque trimestre.

53. — Le décompte de la remise de 0 fr. 05 par communication, accordée aux gérants des cabines étrangers à l'Administration, devra être également établi par trimestre sur formule n° 1372 en double expédition.

54. — Les projets de mandats relatifs aux frais de remplacement et d'intérim devront être accompagnés d'états n° 905 en double expédition. Ces états devront mentionner l'ordre en vertu duquel l'intérim a été autorisé.

55. — Les mémoires de fournisseurs doivent indiquer la date de la livraison, le numéro et la date d'approbation du devis auquel ils se réfèrent. Les fournitures et travaux doivent être détaillés de manière à faire connaître tous les éléments qui déterminent le prix. Il est rappelé qu'un marché est nécessaire pour justifier les dépenses dépassant 1,500 francs.

56. — La classification des dépenses de l'exercice 1892 est fixée conformément à la nomenclature suivante :

CHAPITRE I. Personnel de l'Administration centrale. Traitements.	}	Article unique.....	1
CHAPITRE II. Personnel des services extérieurs. Traitements.	}	Article unique.	§ 1. Ingénieurs et inspecteurs..... 2 § 2. Commis principaux et ordinaires. — Dames téléphonistes.. 3 § 3. Mécaniciens, surveillants, facteurs, etc..... 4
	}	Article 1. Indemnités de l'Administration centrale..	5
	}	Article 2. Indemnités fixes.	§ 1. Indemnités à un médecin. — Honoraires de l'architecte.. 6 § 2. Salaire des femmes de service et indemnités aux sous-agents préposés au service d'ordre des cabines..... 7 § 3. Frais de séjour..... 8 § 4. Frais de tournées pour le service de l'exploitation et de l'entretien..... 9
CHAPITRE III. Indemnités et dépenses diverses.	}	Article 3. Indemnités éventuelles.	§ 1. Indemnités pour travaux extraordinaires et service de nuit. 10 § 2. Frais de déjeuner aux téléphonistes à Paris..... 11 § 3. Frais de remplacement et d'intérim..... 12 § 4. Remises pour frais de perception téléphonique et indemnités à divers pour participation au service téléphonique 13
	}	Article 4. Dépenses diverses.	§ 1. Secours..... 14 § 2. Frais judiciaires..... 15 § 3. Dépenses accidentelles..... 16

CHAPITRE IV. Matériel. Exploitation et entretien.	Article 1. Chaussure et habillement des sous-agents..		17	
		Article 2.	§ 1. Loyers.....	18
			§ 2. Frais de régie.....	19
			§ 3. Entretien et renouvellement des bâtiments et du mobilier	20
			§ 4. Chauffage et éclairage.....	21
	§ 5. Fournitures de bureau et me- nues dépenses.....		22	
	Article 3. Impressions et fabrication de tickets téléphoniques.....		23	
		Article 4.	§ 1. Matériel.— Entretien des appa- reils et des piles.....	24
			§ 2. Matériel.— Entretien des lignes	25
			§ 3. Salaire des ouvriers d'équipe pour l'entretien.....	26
			§ 4. Salaire des ouvriers tempo- raires, déplacements et dé- couchers des sous-agents et ouvriers d'équipe.— Menues dépenses en régie.....	27
			§ 1. Frais de déplacement alloués aux agents pour travaux neufs.....	28
	§ 2. Construction de bâtiments, installation et agrandisse- ment de bureaux.....		29	
CHAPITRE V. Matériel. Dépenses de 1 ^{er} établissement.	Article unique.	§ 3. Matériel de poste (Appareils, piles, etc.).....	30	
		§ 4. Matériel de ligne (Câbles, fils, isolateurs, etc.).....	31	
		§ 5. Salaire des ouvriers d'équipe pour travaux neufs.....	32	
		§ 6. Salaire des ouvriers tempo- raires, déplacements et dé- couchers des sous-agents et ouvriers d'équipe. — Me- nues dépenses en régie. — Travaux neufs.....	33	
		CHAPITRE VI. — Article unique. — Annuité à la Caisse des dépôts et consignations.....		34
CHAPITRE VII. — Article unique. — Remboursements sur produits télé- phoniques.....		35		
CHAPITRE VIII. — Article unique. — Dépenses des exercices périmés..		36		
CHAPITRE IX. — Article unique. — Dépenses des exercices clos.....		37		
CHAPITRE X. — Article unique. — Excédent constaté des recettes sur les dépenses à reporter à l'exercice 1893.....		38		
57. — Les articles 21, 22 et 91 à 95 de l'instruction du 31 décembre 1890 précisent la responsabilité respective des receveurs et de l'agent comptable en ce qui concerne les dépenses téléphoniques. Les receveurs effectuant le paiement				

matériel des dépenses doivent exiger la production des actes de société, procurations, pièces d'hérédité, etc., justifiant la qualité de ceux qui se présentent pour toucher un mandat au nom d'une société ou comme mandataires ou ayants droit du titulaire du mandat.

58. — Les pièces dont il s'agit doivent être jointes au mandat qu'elles concernent; à défaut, ce dernier doit relater le numéro et la date du mandat auquel elles sont jointes; il n'est pas nécessaire que ce dernier mandat appartienne à la comptabilité téléphonique, il peut appartenir à la comptabilité d'un receveur des postes et des télégraphes et même à celle d'un autre comptable du Trésor. Dans ces derniers cas, mention expresse doit être faite du comptable qui a payé le mandat primitif et de la gestion à laquelle ce mandat est joint.

59. — Dans le cas où la société, au nom de laquelle est établi un mandat, n'a pas été constituée par un acte authentique, il doit être suppléé à ce dernier par un certificat de notoriété établi par le maire. Ce certificat n'est pas nécessaire lorsque toutes les personnes désignées nominativement comme faisant partie de la société ont signé le mandat.

60. — Les mandats payés dans des conditions irrégulières ne peuvent être compris par l'agent comptable dans sa comptabilité. Ils sont renvoyés pour être complétés ou régularisés (art. 137, 138, 139).

61. — Les articles 101 et 102 fixent les règles applicables aux oppositions sur les mandats de dépenses du service téléphonique.

Dans le cas où des receveurs recevraient une opposition de l'espèce, ils devront informer l'huissier qu'elle doit être faite entre les mains de l'agent comptable des Téléphones, informer immédiatement ce dernier et surseoir au paiement du mandat sur lequel il doit être fait opposition. Si la dépense devait être payée par un régisseur, celui-ci serait immédiatement informé de l'incident.

62. — En fin de mois, les mandats et ordres de paiement payés par les receveurs sont récapitulés sur des états n° 1392-4, par les receveurs et n° 1392-4 bis par les directeurs. La dernière colonne porte le montant net du mandat, l'avant-dernière indique les retenues pour pensions civiles. Les mandats doivent être classés dans l'ordre de leur inscription sur l'état n° 1392-4 bis.

63. — Dans les départements qui ont plus de quatre bureaux participant au service du paiement des dépenses téléphoniques, l'état 1392 4 bis peut porter, au lieu de la nomenclature des mandats payés, celle des bureaux payeurs avec l'indication du montant brut des mandats payés, celles des retenues pour pensions civiles et le montant net des paiements effectués.

64. — Les états de situation n° 1071 afférents aux dépenses téléphoniques doivent continuer à être adressés le 1^{er} de chaque mois, en simple expédition, au bureau des correspondances téléphoniques. Ces états doivent indiquer au paragraphe intitulé «Etat de situation» pour toutes les lignes du budget pouvant entraîner, dans le département, des dépenses éventuelles sur les chapitres III et IV: dans la colonne 5, le montant des dépenses engagées à la fin du mois précédent, et, dans la colonne 6, les dépenses prévues pour le mois, même si l'ordonnement ne doit en être effectué que le mois suivant. Les dépenses du chapitre V (Travaux neufs) doivent être portées au paragraphe 2, sauf les devis de régularisation qui sont inscrits page 3 au paragraphe 3. Il ne doit rien être porté à la récapitulation placée au bas de la 3^e page. Enfin, le relevé de la page 4 ne doit comprendre que la situation des lignes 27 et 33 «Dépenses en régie». La colonne d'observations doit indiquer les mandats de régie à émettre ainsi que leurs coupures.

65. — Les devis de prévision et de régularisation afférents à des travaux téléphoniques sont établis dans les mêmes conditions que ceux du service général, seulement le matériel spécialement téléphonique fait l'objet d'états spéciaux de demandes de matériel.

Dépenses en régie.

(Articles 109 à 112, 140, 141.)

66. — Dans les départements, les régisseurs du service ordinaire sont chargés de la régie des dépenses téléphoniques. Les directeurs ont, en conséquence, à surveiller ce service dans les conditions indiquées par l'article 111 de l'instruction.

67. — Les dépenses payables en régie sont les frais de déplacement des sous-agents techniques et ouvriers, les salaires des ouvriers temporaires et les dépenses techniques de 50 francs et au-dessous à l'exclusion des frais de tournées et de déplacement des ingénieurs, inspecteurs et commis qui donnent toujours lieu à l'émission de mandats directs.

68. — Le montant des mandats d'avances à délivrer aux régisseurs doit être porté chaque mois sur l'état de situation n° 1071. Il peut être délivré simultanément plusieurs mandats d'avances sur la même ligne pour restreindre les cas de versements. Les versements qui donnent lieu à l'établissement des formules prévues par le règlement du 15 octobre 1880 doivent être faits aux caisses des receveurs des postes.

69. — Ces mandats sont délivrés :

1° sur le chapitre IV, ligne 27, pour les dépenses d'entretien technique ;

2° sur le chapitre V, ligne 33, pour les travaux neufs y compris l'extension.

Ces deux comptes de régie sont indépendants l'un de l'autre, le numérotage des bordereaux justificatifs doit être spécial pour chacun d'eux.

70. — Les régisseurs doivent justifier des avances qu'ils touchent dans le mois *du paiement*. En conséquence, avis de la date de paiement d'un mandat doit être immédiatement donné à l'agent comptable et les pièces justificatives, accompagnées d'un bordereau n° 1392-58 en double expédition, doivent lui être envoyées dès que ce bordereau est établi, sans attendre l'expédition de la comptabilité mensuelle.

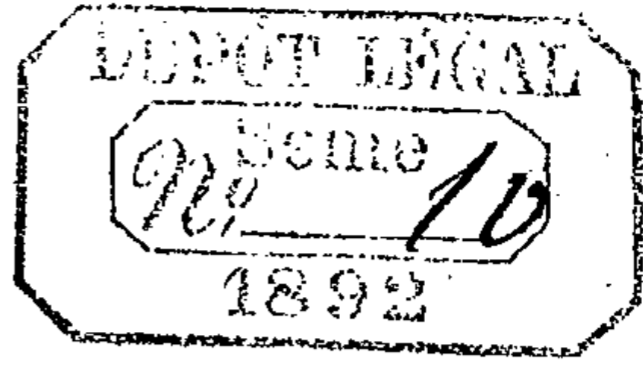
71. — Il est essentiel que toutes les pièces de dépense, qu'elles soient payées en régie ou mandatées directement par la direction, indiquent nettement si elles se réfèrent à des travaux neufs ou à des dépenses d'entretien et mentionnent la date d'approbation de l'état de situation ou du devis, ainsi que le numéro de ce dernier.

72. — Les timbres de quittances apposés sur les pièces justificatives des dépenses de régie doivent être oblitérés avant que ces dernières soient transmises à l'agent comptable.

920

— 771 —

1



TABLES
DU BULLETIN MENSUEL
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

MAI 1878 À DÉCEMBRE 1891.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES BULLETINS.

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1878	Mai	1	1	1 à 4..	1 ^{er}
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	1 supplémentaire ..	49 à 94..	
<i>Idem.</i>	Juin	3	2	95 à 132..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	2 supplémentaire.	133 à 140..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5	2, 2 ^e supplément.	141 à 148..	
<i>Idem.</i>	Juillet	6	3	149 à 180..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	3 supplémentaire.	181 à 188..	
<i>Idem.</i>	Août	8	4	189 à 236..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	9	4 supplémentaire.	237 à 260..	
<i>Idem.</i>	Septembre	10	5	261 à 288..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11	5 supplémentaire.	289 à 306..	
<i>Idem.</i>	Octobre	12	6	307 à 364..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	13	6 supplémentaire.	365 à 376..	
<i>Idem.</i>	Novembre	14	7	377 à 408..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	15	7 supplémentaire.	409 à 420..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	16	7, 2 ^e supplément.	421 à 432..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	17	7, 3 ^e supplément.	433 à 444..	
<i>Idem.</i>	Décembre	18	8	445 à 474..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	19	8 supplémentaire.	475 à 478..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	20	8, 2 ^e supplément.	479 à 543..	
1879	Janvier	1	9	1 à 38..	2 ^e
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	9 supplémentaire.	39 à 60..	
<i>Idem.</i>	Février	3	10	61 à 92..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	10 supplémentaire.	93 à 100..	
<i>Idem.</i>	Mars	5	11	101 à 128..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	6	11 supplémentaire ..	129 à 264..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	11, 2 ^e supplément.	265 à 274..	
<i>Idem.</i>	Avril	8	12	275 à 318..	
<i>Idem.</i>	Mai	9	13	319 à 366..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	10	13 supplémentaire.	367 à 408..	
<i>Idem.</i>	Juin	11	14	409 à 460..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.	
1879.....	Juin.....	12	14 supplémentaire...	461 à 470..	2°	
Idem.....	Idem.....	13	14, 2° supplément...	471 à 492..		
Idem.....	Idem.....	14	14, 3° supplément...	493 à 496..		
Idem.....	Juillet.....	15	15.....	497 à 528..		
Idem.....	Idem.....	16	15 supplémentaire...	529 à 540..		
Idem.....	Août.....	17	16.....	541 à 582..		
Idem.....	Septembre.....	18	17.....	583 à 620..		
Idem.....	Idem.....	19	17 supplémentaire...	621 à 636..		
Idem.....	Octobre.....	20	18.....	637 à 666..		
Idem.....	Novembre.....	21	19.....	667 à 714..		
Idem.....	Idem.....	22	19 supplémentaire...	715 à 728..		
Idem.....	Idem.....	23	19, 2° supplément...	729 à 760..		
Idem.....	Décembre.....	24	20.....	761 à 790..		
Idem.....	Idem.....	25	20 supplémentaire...	791 à 792..		
Idem.....	Idem.....	26	20, 2° supplément...	793 à 804..		
Idem.....	Idem.....	27	20, 3° supplément...	805 à 814..		
1880.....	Janvier.....	1	21.....	1 à 40..		3°
Idem.....	Idem.....	2	21 supplémentaire...	41 à 56..		
Idem.....	Février.....	3	22.....	57 à 96..		
Idem.....	Idem.....	4	22 supplémentaire...	97 à 108..		
Idem.....	Mars.....	5	23.....	109 à 220..		
Idem.....	Idem.....	6	23 supplémentaire...	221 à 268..		
Idem.....	Idem.....	7	23, 2° supplément...	269 à 282..		
Idem.....	Avril.....	8	24.....	283 à 386..		
Idem.....	Mai.....	9	25.....	387 à 430..		
Idem.....	Idem.....	10	25 supplémentaire...	431 à 438..		
Idem.....	Juin.....	11	26.....	439 à 492..		
Idem.....	Idem.....	12	26 supplémentaire...	493 à 536..		
Idem.....	Idem.....	13	26, 2° supplément...	537 à 664..		
Idem.....	Juillet.....	14	27.....	665 à 724..		
Idem.....	Idem.....	15	27 supplémentaire...	725 à 732..		
Idem.....	Août.....	16	28.....	733 à 760..		
Idem.....	Septembre.....	17	29.....	761 à 808..		
Idem.....	Octobre.....	18	30.....	809 à 836..		
Idem.....	Idem.....	19	30 supplémentaire...	837 à 848..		
Idem.....	Novembre.....	20	31.....	849 à 894..		
Idem.....	Idem.....	21	31 supplémentaire...	895 à 904..		
Idem.....	Idem.....	22	31, 2° supplément...	905 à 982..		
Idem.....	Décembre.....	23	32.....	983 à 1040..		

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1881	Janvier	1	33	1 à 48.	
Idem	Idem	2	33 supplémentaire	49 à 92.	
Idem	Février	3	34	93 à 128.	
Idem	Mars	4	35	129 à 186.	
Idem	Idem	5	35 supplémentaire	187 à 208.	
Idem	Idem	6	35, 2° supplément	209 à 210.	
Idem	Avril	7	36	211 à 284.	
Idem	Idem	8	36 supplémentaire	285 à 358.	
Idem	Idem	9	36, 2° supplément	359 à 442.	
Idem	Mai	10	37	443 à 496.	
Idem	Idem	11	37 supplémentaire	497 à 544.	
Idem	Juin	12	38	545 à 612.	
Idem	Idem	13	38 supplémentaire	613 à 626.	
Idem	Juillet	14	39	627 à 682.	
Idem	Idem	15	39 supplémentaire	683 à 744.	
Idem	Idem	16	39, 2° supplément	745 à 770.	
Idem	Idem	17	39, 3° supplément	771 à 778.	
Idem	Idem	18	39, 4° supplément	779 à 780.	4°
Idem	Août	19	40	781 à 882.	
Idem	Idem	20	40 supplémentaire	883 à 906.	
Idem	Idem	21	40, 2° supplément	907 à 938.	
Idem	Septembre	22	41	939 à 982.	
Idem	Idem	23	41 supplémentaire	983 à 1062.	
Idem	Octobre	24	42	1063 à 1120.	
Idem	Idem	25	42 supplémentaire	1121 à 1412.	
Idem	Idem	26	42, 2° supplément	1413 à 1452.	
Idem	Idem	27	42, 3° supplément	1453 à 1470.	
Idem	Idem	28	42, 4° supplément	1471 à 1472.	
Idem	Novembre	29	43	1473 à 1510.	
Idem	Idem	30	43 supplémentaire	1511 à 1524.	
Idem	Idem	31	43, 2° supplément	1525 à 1530.	
Idem	Idem	32	43, 3° supplément	1531 à 1534.	
Idem	Décembre	33	44	1535 à 1630.	
Idem	Idem	34	44 supplémentaire	1631 à 1664.	
1882	Janvier	1	1	1 à 52.	
Idem	Février	2	2	53 à 82.	
Idem	Mars	3	3	83 à 166.	
Idem	Avril	4	4	167 à 212.	
Idem	Mai	5	5	213 à 246.	
Idem	Juin	6	6	247 à 302.	
Idem	Juillet	7	7	303 à 318.	
Idem	Idem	7 sup.	7 supplémentaire	319 à 426.	5°
Idem	Août	8	8	427 à 534.	
Idem	Septembre	9	9	535 à 570.	
Idem	Octobre	10	10	571 à 596.	
Idem	Novembre	11	11	597 à 680.	
Idem	Idem	11 sup.	11 supplémentaire	681 à 718.	
Idem	Décembre	12	12	719 à 798.	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1883	Janvier	1	1	1 à 60	6°
<i>Idem</i>	Février	2	2	61 à 152	
<i>Idem</i>	Mars	3	3	153 à 296	
<i>Idem</i>	Avril	4	4	297 à 326	
<i>Idem</i>	Mai	5	5	327 à 364	
<i>Idem</i>	Juin	6	6	365 à 396	
<i>Idem</i>	Juillet	7	7	397 à 434	
<i>Idem</i>	Août	8	8	435 à 490	
<i>Idem</i>	Septembre	9	9	491 à 504	
<i>Idem</i>	Octobre	10	10	505 à 536	
<i>Idem</i>	Novembre	11	11	537 à 564	
<i>Idem</i>	Décembre	12	12	565 à 594	
1884	Janvier	13	13	595 à 646	7°
<i>Idem</i>	Février	14	14	647 à 666	
<i>Idem</i>	Mars	15	15	667 à 698	
<i>Idem</i>	Avril	16	16	699 à 722	
<i>Idem</i>	Mai	17	17	723 à 756	
<i>Idem</i>	Juin	18	18	757 à 786	
<i>Idem</i>	Juillet	19	19	787 à 828	
<i>Idem</i>	Août	20	20	829 à 868	
<i>Idem</i>	Septembre	21	21	869 à 900	
<i>Idem</i>	Octobre	22	22	901 à 940	
<i>Idem</i>	Novembre	23	23	941 à 992	
<i>Idem</i>	Décembre	24	24	993 à 1015	
1885	Janvier	1	1	1 à 76	8°
<i>Idem</i>	Février	2	2	77 à 130	
<i>Idem</i>	Mars	3	3	131 à 150	
<i>Idem</i>	Avril	4	4	151 à 162	
<i>Idem</i>	Mai	5	5	163 à 184	
<i>Idem</i>	Juin	6	6	185 à 234	
<i>Idem</i>	Juillet	7	7	235 à 266	
<i>Idem</i>	Août	8	8	267 à 284	
<i>Idem</i>	Septembre	9	9	285 à 308	
<i>Idem</i>	Octobre	10	10	309 à 330	
<i>Idem</i>	Novembre	11	11	331 à 344	
<i>Idem</i>	Décembre	12	12	345 à 375	
1886	Janvier	1	1	1 à 14	9°
<i>Idem</i>	Février	2	2	15 à 52	
<i>Idem</i>	Mars	3	3	53 à 206	
<i>Idem</i>	Avril	4	4	207 à 230	
<i>Idem</i>	Mai	5	5	231 à 302	
<i>Idem</i>	Juin	6	6	303 à 370	
<i>Idem</i>	Juillet	7	7	371 à 398	
<i>Idem</i>	Août	8	8	399 à 426	
<i>Idem</i>	Septembre	9	9	427 à 434	
<i>Idem</i>	Octobre	10	10	435 à 444	
<i>Idem</i>	Novembre	11	11	445 à 490	
<i>Idem</i>	Décembre	12	12	491 à 534	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1887.....	Janvier.....	1	1.....	1 à 38	10 ^e
<i>Idem.</i>	Février.....	2	2.....	39 à 78	
<i>Idem.</i>	Mars.....	3	3.....	79 à 92	
<i>Idem.</i>	Avril.....	4	4.....	93 à 118	
<i>Idem.</i>	Mai.....	5	5.....	119 à 136	
<i>Idem.</i>	Juin.....	6	6.....	137 à 150	
<i>Idem.</i>	Juillet.....	7	7.....	151 à 220	
<i>Idem.</i>	Août.....	8	8.....	221 à 228	
<i>Idem.</i>	Septembre.....	9	9.....	229 à 282	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	9 sup.	9 supplémentaire.....	283 à 370	
<i>Idem.</i>	Octobre.....	10	10.....	371 à 390	
<i>Idem.</i>	Novembre.....	11	11.....	391 à 402	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11 sup.	11 supplémentaire.....	403 à 486	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11 sup.	Annexe.....	487 à 502	
<i>Idem.</i>	Décembre.....	12	12.....	503 à 533	
1888.....	Janvier.....	1	1.....	1 à 20	11 ^e
<i>Idem.</i>	Février.....	2	2.....	21 à 36	
<i>Idem.</i>	Mars.....	3	3.....	37 à 68	
<i>Idem.</i>	Avril.....	4	4.....	69 à 88	
<i>Idem.</i>	Mai.....	5	5.....	89 à 120	
<i>Idem.</i>	Juin.....	6	6.....	121 à 154	
<i>Idem.</i>	Juillet.....	7	7.....	155 à 198	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7 sup.	7 supplémentaire.....	199 à 238	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7, 2 ^e sup.	7, 2 ^e supplément.....	239 à 272	
<i>Idem.</i>	Août.....	8	8.....	273 à 298	
<i>Idem.</i>	Septembre.....	9	9.....	299 à 310	
<i>Idem.</i>	Octobre.....	10	10.....	311 à 338	
<i>Idem.</i>	Novembre.....	11	11.....	339 à 372	
<i>Idem.</i>	Décembre.....	12	12.....	373 à 384	
1889.....	Janvier.....	1	1.....	1 à 110	12 ^e
<i>Idem.</i>	Février.....	2	2.....	111 à 150	
<i>Idem.</i>	Mars.....	3	3.....	151 à 198	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3 sup.	3 supplémentaire.....	199 à 278	
<i>Idem.</i>	Avril.....	4	4.....	279 à 326	
<i>Idem.</i>	Mai.....	5	5.....	327 à 434	
<i>Idem.</i>	Juin.....	6	6.....	435 à 464	
<i>Idem.</i>	Juillet.....	7	7.....	465 à 496	
<i>Idem.</i>	Août.....	8	8.....	497 à 542	
<i>Idem.</i>	Septembre.....	9	9.....	543 à 566	
<i>Idem.</i>	Octobre.....	10	10.....	567 à 598	
<i>Idem.</i>	Novembre.....	11	11.....	599 à 654	
<i>Idem.</i>	Décembre.....	12	12.....	655 à 694	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1890	Janvier	1	1	307 à 342	13 ^e
Idem.	Idem.	1 sup.	1 supplémentaire	1 à 306	
Idem.	Février	2	2	343 à 420	
Idem.	Mars	3	3	421 à 460	
Idem.	Idem.	3 sup.	3 supplémentaire	461 à 574	
Idem.	Avril	4	4	575 à 604	
Idem.	Mai	5	5	605 à 654	
Idem.	Juin	6	6	655 à 688	
Idem.	Idem.	6 sup.	6 supplémentaire	689 à 732	
Idem.	Idem.	6, 2 ^e sup.	6, 2 ^e supplément.	733 à 740	
Idem.	Juillet	7	7	741 à 804	
Idem.	Août	8	8	805 à 910	
Idem.	Idem.	8 sup.	8 supplémentaire	911 à 914	
Idem.	Septembre	9	9	915 à 950	
Idem.	Octobre	10	10	951 à 964	
Idem.	Novembre	11	11	965 à 1010	
Idem.	Idem.	11 sup.	11 supplémentaire	1011 à 1048	
Idem.	Décembre	12	12	1049 à 1102	
Idem.	Idem.	12 sup.	12 supplémentaire	1103 à 1110	
1891	Janvier	1	1	1 à 48	14 ^e
Idem.	Février	2	2	49 à 86	
Idem.	Idem.	2 sup.	2 supplémentaire	87 à 114	
Idem.	Mars	3	3	115 à 138	
Idem.	Idem.	3 sup.	3 supplémentaire	139 à 192	
Idem.	Avril	4	4	193 à 266	
Idem.	Mai	5	5	267 à 314	
Idem.	Idem.	5 sup.	5 supplémentaire	315 à 428	
Idem.	Juin	6	6	429 à 450	
Idem.	Juillet	7	7	451 à 494	
Idem.	Août	8	8	495 à 514	
Idem.	Idem.	8 sup.	8 supplémentaire	515 à 518	
Idem.	Septembre	9	9	519 à 556	
Idem.	Octobre	10	10	557 à 584	
Idem.	Novembre	11	11	585 à 630	
Idem.	Idem.	11 sup.	11 supplémentaire	631 à 636	
Idem.	Décembre	12	12	637 à 700	
Idem.	Idem.	12 sup.	12 supplémentaire	701 à 758	
Idem.	Idem.	12, 2 ^e sup.	12, 2 ^e supplément.	759 à 770	

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

(De mai 1878 à décembre 1891 inclusivement.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....	13	"	320	
Décret et instruction à ce sujet.....	13	57	320	
Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....	3 sup.	60	389	
Interdiction aux receveurs de n'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....	14	"	435	
Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....	14, 2° sup.	"	484	
Interprétation des dispositions de l'instruction n° 57 concernant les abonnements aux journaux. — Le droit de 3 p. o/o ne doit être perçu que sur les mandats d'abonnement exclusivement.....	14, 2° sup.	"	484	
Rédaction des mandats d'abonnement. — Indication du nom et du domicile de l'abonné.....	14, 2° sup.	"	484	
Extension à l'Algérie du service des abonnements aux journaux par la poste. — Participation à ce service des distributeurs et des facteurs-boîtiers en Algérie et des facteurs-boîtiers en France. — Décret et instruction à ce sujet.....	15	69	499	2° 1879.
Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats d'abonnement pour la France et l'Algérie.....	16	73	546 et 547	
Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service des abonnements aux journaux.....	17	74	589	
Recommandation aux directeurs pour la prompt transmission de la statistique des mandats d'abonnement.	19	"	688	
Irrégularités commises dans le service des abonnements aux journaux.....	19	"	689	
Participation des bureaux français du Levant au service des mandats d'abonnement.....	19, 2° sup.	"	759	

Abonnements.

Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....

Décret et instruction à ce sujet.....

Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Interdiction aux receveurs de n'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....

Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....

Interprétation des dispositions de l'instruction n° 57 concernant les abonnements aux journaux. — Le droit de 3 p. o/o ne doit être perçu que sur les mandats d'abonnement exclusivement.....

Rédaction des mandats d'abonnement. — Indication du nom et du domicile de l'abonné.....

Extension à l'Algérie du service des abonnements aux journaux par la poste. — Participation à ce service des distributeurs et des facteurs-boîtiers en Algérie et des facteurs-boîtiers en France. — Décret et instruction à ce sujet.....

Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats d'abonnement pour la France et l'Algérie.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service des abonnements aux journaux.....

Recommandation aux directeurs pour la prompt transmission de la statistique des mandats d'abonnement.

Irrégularités commises dans le service des abonnements aux journaux.....

Participation des bureaux français du Levant au service des mandats d'abonnement.....

Abonnements. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume	de l'année.
19, 2° sup.	"	759 et 760	2°	1879
22	"	75 et 76	3°	1880
25	"	404 et 405		
34	"	103 et 104	4°	1881
44	"	1574		
27 sup.	121	728	3°	1880
31	"	873		
20, 2° sup.	86	793	2°	1879
24	104	313	3°	1880
25	108	390		
29	122	762		
29	123	771		
31	127	850		
35	149	143		
40	185	807		
33	"	20	4°	1881
33	"	20 et 21		
37	"	466		
22	"	929	7°	1884
39, 2° sup.	177	765	4°	1881
44	"	1574 et 1576		
6	"	297	5°	1882
23 sup.	"	255	3°	1880
30	"	827		
34	"	114	4°	1881
37	"	466		
1	"	38	5°	1882
2	"	65		
12	"	780	3°	1880
32	"	1029		
34	"	114	4°	1881
36	"	244		
37	"	466 et 467		
38	"	593		

Abonnements. (Suite.)

	du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
	38 sup.	"	622		
	40	"	850		
Liste d'abonnements aux journaux suisses.....	41	"	963	4 ^e	1881
	42	"	1084		
	43	"	1486		
..... aux journaux suédois.....	33	"	34		
Réimpression de la liste des journaux suisses.....	4	"	110		
..... belges.....	5	"	134	10 ^e	1887

Abus de franchise.

Dispositions relatives aux abus de franchise télégraphique.....	3 sup.	21	183 et 184	1 ^{er}	1878
Avis concernant les abus de franchise télégraphique..	6	"	311 et 312		
Abus de franchise postale.....	4	"	160	8 ^e	1885

Accidents sur les voies ferrées.

Les avis à donner par le télégraphe, relativement aux accidents survenus sur les voies ferrées, sont limités aux cas où le service télégraphique est intéressé.	6	"	311	1 ^{er}	1878
Droits des agents blessés. — Mesure à prendre....	2	"	140	12 ^e	1889
Circulation dans les gares et sur les voies ferrées...	4	"	597		
Note-circulaire relative aux mesures à prendre lorsque des agents ou sous-agents sont victimes d'accidents de chemins de fer dans l'exercice de leurs fonctions.....	10	"	953	13 ^e	1890

Adjudications et marchés.

Règlement du 15 octobre 1880. — Modifications...	3	"	279	6 ^e	1883
--	---	---	-----	----------------	------

Administration centrale.

Attributions des différents services de l'Administration centrale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	5 à 15	1 ^{er}	1878
Arrêté modifiant l'organisation des services de l'Administration centrale.....	17 sup.	"	621	2 ^e	1879
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions.....	35 sup.	"	189		
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations, à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....	43, } 3 ^e sup.	"	1532	4 ^e	1881
Arrêté déterminant la répartition des services de la division supprimée.....	43, } 3 ^e sup.	"	1533		
Réunion au service de l'agent comptable de la fabrication des timbres-poste, du magasin central des timbres-poste et du magasin général des formules de mandats d'articles d'argent.....	2	"	129	8 ^e	1885

Administration centrale. (Suite.)

Décret portant suppression du service central et de la direction du personnel et répartissant les attributions de ces deux directions entre les autres services du ministère.

Décret portant réorganisation de l'Administration centrale de la Direction générale des postes et télégraphes.

Attributions des bureaux

Répartition des divers bureaux du service central . . .

Décision du Directeur général modifiant les attributions des divers bureaux du service central

Décret concernant l'organisation de l'Administration centrale

Nomination d'un directeur et d'un administrateur à l'Administration centrale

Modifications dans les attributions de divers bureaux de l'Administration centrale

Décision modifiant les attributions de divers bureaux de l'Administration centrale

Arrêté ministériel nommant le secrétaire particulier du directeur général des postes et des télégraphes

Arrêté relatif : 1° au rattachement de divers services du Secrétariat, au Bureau du Personnel et aux Divisions de l'exploitation postale et de l'exploitation électrique ; 2° à la réunion de la Division du matériel et de la construction à celle de l'exploitation électrique

Arrêté chargeant M. Broquisse, secrétaire particulier, de remplir les fonctions de chef du cabinet du directeur général

Admission.

Conditions d'admission à l'École supérieure de télégraphie et aux cours préparatoires

Conditions d'âge pour l'admission à l'École supérieure

Publication d'un arrêté rapportant celui du 23 octobre 1878 et déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire ; 2° à l'emploi de commis titulaire ; 3° à divers emplois supérieurs

Arrêté modifiant les conditions d'admission à certains emplois du Ministère des postes et des télégraphes . . .

Arrêté fixant les conditions d'admission des contrôleurs aux fonctions de sous-ingénieur

Arrêté modifiant les conditions d'admission des ouvriers stagiaires et des ouvriers d'équipe de 1^{re} et de 2^e classe . .

Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
3	"	58	9 ^e	1886
7	"	152	10 ^e	1887
7	"	155		
2	"	25	11 ^e	1888
11	"	340		
8	"	504	12 ^e	1889
8	"	508		
11	"	609		
1	"	309		
2	"	371	13 ^e	1890
7	"	744		
9	"	917		
2,	" 2 ^e sup.	144 et 145	1 ^{re}	1878
3				
6	"	310		
19	" sup.	715	2 ^e	1879
43				
44	" sup.	1474 et 1475 1654 et 1655	4 ^e	1881
3				
3	"	104	5 ^e	1882
4	"	174 et 175		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	de volume.	de l'année.
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents.....	6	"	257	
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de contrôleurs du service technique.....	7	"	304	
Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes ; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..	9	"	538	5° 1882.
Arrêté modifiant les conditions d'admission à une recette de début.....	12	"	769	
Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....	12	"	771 et 772	
Note indiquant les conditions d'admission à l'emploi de dame télégraphiste et téléphoniste.....	1	"	315	
Arrêté déterminant les conditions d'admission et la situation des commis auxiliaires.....	4	"	579	
Admission des dames employées des bureaux mixtes et des bureaux téléphoniques dans les postes exclusivement télégraphiques.....	5	"	611	13° 1890.
Programme des conditions d'admission à l'emploi de dames <i>télégraphiste</i> ou <i>téléphoniste</i> , déterminées par l'arrêté du 6 décembre 1890.....	12	"	1057	
Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire et date d'un concours.....	1	"	7	
Arrêté déterminant les conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire.....	1	"	7	
Admission des aspirantes à l'emploi d'auxiliaire dans les bureaux d'ordre secondaire.....	2	"	69	
Fixation de la taille minimum des aspirantes à l'emploi de dame <i>télégraphiste</i> , <i>téléphoniste</i> et d' <i>auxiliaire dans les bureaux d'ordre secondaire</i>	4	"	246	
Arrêté du 29 mai 1891 portant à deux le nombre des élèves pouvant être admis au concours de la 2° section de l'école professionnelle supérieure en 1891.....	5	"	301	14° 1891.
Arrêté ministériel du 19 juin 1891 relatif à la nomination de deux élèves ingénieurs des postes et des télégraphes.....	6	"	435	
Agents admis à la première section de l'école professionnelle supérieure pour la session 1891-1892.....	7	"	454	
Résultats du concours des 16 et 17 avril 1891 pour l'admission au surnumérariat des postes et des télégraphes.....	7	"	464	
Date d'un concours pour le surnumérariat. — Conditions d'admission.....	11	"	592	
Adresses convenues ou abrégées.				
Abonnement applicable à la remise des télégrammes internationaux avec adresse convenue ou abrégée.....	31	"	366	3° 1880.
Avis concernant les adresses de télégrammes abrégées ou convenues.....	44	"	1555	4° 1881.
	1	"	30	5° 1882.

Adresses convenues ou abrégées. (Suite.)

Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste. — Recommandations à ce sujet.

Rectifications d'adresses des correspondances transmises à l'étranger. — Libellé de l'adresse.....

Rectification de l'adresse des correspondances à destination ou provenant de l'étranger.....

Affranchissement.

Insuffisance d'affranchissement pour des lettres provenant de pays qui appliquent la progression par demi-once.

Affranchissement des journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Avis relatif à l'affranchissement des lettres pour l'étranger.....

Conditions d'admission au tarif réduit des circulaires et avis obtenus par la chromographie, la polygraphie, etc.

Interdiction d'admettre à l'affranchissement à prix réduit les « Relevés de facture » portant l'indication d'une date de paiement.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....

Fixation au 1^{er} octobre de la date à partir de laquelle la taxe applicable aux objets de correspondance de toute origine, non affranchis ou insuffisamment affranchis, devra être exclusivement représentée par des chiffres-taxes.

Affranchissement en numéraire. — Fusion en une seule formule des trois formules n^{os} 29, 46 et 262, et du registre n^o 26 D servant à la constatation des perceptions.

Communications faites aux agents par des industriels, en vue de les intéresser aux placements de leurs produits.

Affranchissement des journaux à expédier en dernière limite d'heure.....

Arrêté relatif aux conditions d'admission des objets affranchis à prix réduit.....

Affranchissement des correspondances pour l'Australie.

Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie.....

Affranchissement des correspondances pour la côte occidentale d'Afrique.....

Affranchissement des lettres pour l'extérieur.....

Lettres pour les militaires et marins.....

Correspondances non affranchies ou insuffisamment affranchies pour l'extérieur.....

Nouvelles recommandations relatives à la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
10	"	326	8°	1885.
12	"	530	10°	1887.
6	"	688	13°	1890.
2 sup.	"	136		
4	"	215	1 ^{er}	1878.
6	"	315		
22 sup.	"	101 et 102	3°	1880.
26	115	454	3°	1880.
3	229	121		
9	"	552	5°	1882.
11	260	624		
5	"	362	6°	1883.
19	"	823	7°	1884.
1	"	3		
2	"	122	8°	1885.
7	"	256		
4	"	106	10°	1887.
6	"	146	10°	
7	371	157	11°	1888.
3	"	434		
6	"	687	13°	1890.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Affranchissement. (Suite.)				
Tarifs d'affranchissement à l'étranger.....	10	"	958	13° 1890.
Timbrage et affranchissement préalable des bandes de journaux publiés à Paris et destinés à être expédiés en dernière limite d'heure.....	10	"	959	
Jurisprudence. — Expédition d'effets de commerce mention « sans frais ».....	12	"	1053	
Instruction n° 406. — Affranchissement en numéraire. — Création d'un registre à souche n° 1288 et d'un bordereau n° 1289.....	4	406	255	14° 1891.
Affranchissement en numéraire. — Complément à l'instruction n° 406.....	6	"	448	
Tarif d'affranchissement de diverses colonies anglaises	10	"	580	
Affranchissement en numéraire.....	11	"	621	
Objets de correspondances relatifs au service public expédiés sans affranchissement par des fonctionnaires à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonctionnaires ne possèdent pas la franchise postale.....	12	"	691	
Agent judiciaire du Trésor.				
Contrôle des créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....	9	253	548	5° 1882.
Agents secondaires.				
Création d'emplois d'agents secondaires des postes et des télégraphes. (Arrêté du 29 juin 1878.).....	2, 2° sup.	16	141	1° 1878.
Allocations. (Voir INDEMNITÉS.)				
Appareils télégraphiques.				
Emploi des appareils à transmission rapide.....	1	2	21	1° 1878.
Remplacement, réparation des appareils, augmentation du nombre des appareils dans un bureau.....	5 sup.	30	298 et 299	
La manœuvre des appareils télégraphiques ne doit pas être abandonnée par des receveurs à des personnes inexpérimentées.....	6	31	308	
Allocations de primes aux employés qui font le service des appareils à miroir.....	25	"	397 et 398	3° 1880.
Soins à apporter à l'entretien des appareils télégraphiques.....	25	"	406 et 407	3° 1880.
	35	148	133	4° 1181.
Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....	2	"	102	6° 1883.
Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....	11	"	482	9° 1886.

Appareils téléphoniques.

Nomenclature des transmetteurs et récepteurs téléphoniques admis pour les installations des postes privés placés chez les abonnés aux réseaux téléphoniques de l'État.....

Archives.

Classement, délais de conservation et destruction...
 Notification faisant suite à l'instruction n° 222.....
 Extrait d'une circulaire relative à la remise aux domaines de divers documents.....
 Réduction du délai de conservation des registres, carnets et imprimés relatifs au service des chargements...

Arrangements. (Voir CONVENTIONS.)

Arrêtés.

Arrêté relatif aux lettres expédiées après les levées générales.....
 Arrêté portant allocation d'une indemnité aux directeurs départementaux pour le service de la Caisse nationale d'épargne.....
 Arrêtés fixant les conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communications télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.....
 Arrêté relatif à la réduction des taxes de dépêches de presse destinées à être publiées en Algérie et en Tunisie.....
 Arrêté concernant la vente à prix réduit ou la livraison gratuite au public de cartes-lettres-annonces, des cartes postales et enveloppes-annonces.....
 Arrêté concernant les échantillons.....
 Arrêté érigeant le bureau de poste français de Tanger en succursale de la Caisse nationale d'épargne.....
 Arrêté concernant les échantillons de produits industriels. — Marques de fabrique, de propriété.....
 Arrêté déterminant les conditions de fonctionnement des bureaux auxiliaires de poste.....
 Arrêté instituant un conseil d'administration.....
 Arrêté relatif au tableau d'avancement des agents des services extérieurs.....
 Arrêté instituant une commission consultative des postes et des télégraphes.....
 Arrêté nommant les membres de cette commission..
 Arrêté créant des bibliothèques départementales des postes et des télégraphes.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
6	"	667	13°	1890.
1	222	8	5°	1882.
3	"	137		
4	"	202		
1	"	10 et 11	11°	1888.
3	"	79	10°	1887.
3	"	82		
4	"	94		
5	"	119		
5	"	121		
5	"	122		
5	"	123		
5	"	134		
7	"	164		
9 sup.	"	290		
9 sup.	"	290		
9 sup.	"	295		
9 sup.	"	296		
12	"	521		

INDIGATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Arrêté déterminant les conditions des congés pour cause de maladie.....	12	" 523	10°	1887.
Arrêté portant autorisation d'installation de boîtes aux lettres supplémentaires, aux frais de la municipalité de Limoges, chez les débitants de tabac de cette ville..	12	" 524		
Arrêté relatif au tableau d'avancement des services extérieurs.....	5	" 89	11°	1888.
Arrêté accordant aux receveurs de l'Algérie une indemnité de 10 centimes pour chaque télégramme de transit.....	6	" 128		
Arrêté modifiant l'arrêté du 19 octobre 1887 relatif à l'institution du Conseil d'administration.....	1	" 8	12°	1889.
Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....	1	" 8		
Arrêté fixant le nombre maximum des candidats à admettre, en 1889, à l'école professionnelle supérieure (première section) et réglant la tenue des examens....	1	" 9		
Arrêté modifiant la forme des timbres-épargne.....	2	" 111		
Arrêté ministériel autorisant certaines mentions sur le recto des cartes postales.....	5	" 328		
Arrêté créant une succursale de la Caisse nationale d'épargne au bureau français de Constantinople.....	7	" 476		
Arrêté relatif au Conseil d'administration.....	8	" 506		
Arrêté ministériel nommant le secrétaire particulier du directeur général des postes et des télégraphes....	2	" 371		
Arrêté ministériel fixant les hautes payes des facteurs-boitiers locaux et ruraux.....	2	" 371		
Décision du 7 décembre 1889, relative à l'indemnité de 0 fr. 75 cent. allouée aux sous-agents et ouvriers prenant part à des travaux de lignes souterraines en tranchée ou sous-tunnels.....	2	" 372		
Arrêté ministériel régularisant la situation dans l'Administration des postes et des télégraphes des anciens agents et sous-agents de la société générale des téléphones.....	3	" 422	13°	1890.
Arrêté ministériel modifiant l'article 17 de l'arrêté du 28 juillet 1888 relatif à la composition du jury d'examen de sortie de l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section).....	3	" 423		
Arrêté nommant les membres du jury d'examen de sortie de l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section) pour 1890.....	3	" 424		
Arrêté modifiant certaines des dispositions relatives aux tableaux d'avancement.....	3	" 425		

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté déterminant les conditions des congés pour cause de maladie.....

Arrêté portant autorisation d'installation de boîtes aux lettres supplémentaires, aux frais de la municipalité de Limoges, chez les débitants de tabac de cette ville..

Arrêté relatif au tableau d'avancement des services extérieurs.....

Arrêté accordant aux receveurs de l'Algérie une indemnité de 10 centimes pour chaque télégramme de transit.....

Arrêté modifiant l'arrêté du 19 octobre 1887 relatif à l'institution du Conseil d'administration.....

Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Arrêté fixant le nombre maximum des candidats à admettre, en 1889, à l'école professionnelle supérieure (première section) et réglant la tenue des examens....

Arrêté modifiant la forme des timbres-épargne.....

Arrêté ministériel autorisant certaines mentions sur le recto des cartes postales.....

Arrêté créant une succursale de la Caisse nationale d'épargne au bureau français de Constantinople.....

Arrêté relatif au Conseil d'administration.....

Arrêté ministériel nommant le secrétaire particulier du directeur général des postes et des télégraphes....

Arrêté ministériel fixant les hautes payes des facteurs-boitiers locaux et ruraux.....

Décision du 7 décembre 1889, relative à l'indemnité de 0 fr. 75 cent. allouée aux sous-agents et ouvriers prenant part à des travaux de lignes souterraines en tranchée ou sous-tunnels.....

Arrêté ministériel régularisant la situation dans l'Administration des postes et des télégraphes des anciens agents et sous-agents de la société générale des téléphones.....

Arrêté ministériel modifiant l'article 17 de l'arrêté du 28 juillet 1888 relatif à la composition du jury d'examen de sortie de l'École professionnelle supérieure (1^{re} section).....

Arrêté nommant les membres du jury d'examen de sortie de l'École professionnelle supérieure (1^{re} section) pour 1890.....

Arrêté modifiant certaines des dispositions relatives aux tableaux d'avancement.....

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté concernant l'allocation, aux commis auxiliaires désignés d'office pour remplir un intérim en dehors de leur résidence, des indemnités prévues par l'arrêté du 31 juillet 1878 et la circulaire du 10 avril 1880

Arrêté modifiant l'article 2 de l'arrêté du 21 septembre 1885 relatif aux conditions de passage, aux frais de l'Administration, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie.....

Arrêté relatif à la nomination du secrétaire particulier du Directeur général aux fonctions de secrétaire adjoint du Conseil d'administration des postes et des télégraphes .

Arrêté autorisant la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne

Arrêté déterminant les conditions d'admission et la situation des commis auxiliaires

Arrêté déterminant la composition des comités d'examen qui auront à constater l'aptitude professionnelle des dames télégraphistes ou téléphonistes ayant demandé à changer de service par application de la décision du 9 mai 1890 ..

Arrêté relatif aux élèves de l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes.....

Arrêté concernant la 2^e section de l'École professionnelle supérieure

Arrêté ministériel fixant l'étendue de chaque réseau téléphonique urbain

Arrêté ministériel fixant la taxe des conversations téléphonique interurbaines.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversations entre Paris et Versailles.....

Arrêté ministériel fixant les conditions de délivrance des cartes d'admission à la communication gratuite ou payante à partir des cabines téléphoniques publiques..

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Grenoble

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Vienne

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Puteaux, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Dijon

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Valenciennes.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Dieppe

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
3	"	426		
3	"	426		
3	"	427		
4	"	575		
4	"	579		
5	"	612		
6	"	655		
6	"	657		
6 sup.	"	722	13 ^e	1890
6 sup.	"	722		
6 sup.	"	723		
6 sup.	"	723.		
6 sup.	"	724		
6 sup.	"	724		
6 sup.	"	725		
6 sup.	"	725		
6 sup.	"	726		
6 sup.	"	726		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Arrêté fixant les conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques urbains.....	6 sup.	726		
Arrêtés relatifs à la création et à l'organisation de l'Inspection générale des postes et des télégraphes.....	6 2 ^e sup	737 et 740		
Arrêté fixant la rétribution accordée aux gérants des bureaux auxiliaires pour chaque demande de livret de la Caisse nationale d'épargne.....	7	744		
Arrêté relatif: 1° au rattachement de divers services du Secrétariat, au Bureau du personnel et aux Divisions de l'exploitation postale et de l'exploitation électrique; 2° à la réunion de la Division du matériel et de la construction à celle de l'exploitation électrique.....	7	744		
Arrêté fixant les conditions et la nature des examens que doivent subir les candidats désirant suivre les cours d'une faculté des sciences ou d'un établissement supérieur de l'État pour se préparer au concours d'admission à la deuxième section de l'École professionnelle supérieure...	7	745		
Arrêté fixant, pour l'année 1890, la date des examens de capacité que doivent subir les agents demandant l'autorisation de suivre les cours pour se préparer à la deuxième section de l'École professionnelle supérieure, ainsi que la composition du jury.....	7	746		
Arrêté fixant le nombre des élèves à admettre, en 1891, à l'École professionnelle supérieure (2 ^e section) par la voie du concours, et réglant l'ordre et la tenue des épreuves...	7	747	13 ^e	1890
Arrêtés du 26 juillet 1890. — Mutations. — Rattachement du service de la fabrication des timbres-poste au service de la vérification et de la réception du matériel...	8	816		
Arrêté ministériel concernant la location des fils télégraphiques du réseau intérieur.....	8	817		
Arrêté chargeant M. Broquisse, secrétaire particulier, de remplir les fonctions de chef du cabinet du directeur général.....	9	917		
Arrêté accordant un avancement hors tour, au moment de leur promotion, aux facteurs chefs, aux brigadiers chargeurs et aux sous-agents du matériel.....	9	917		
Arrêté ministériel modifiant l'article 14 de l'arrêté du 28 juillet 1888 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'École professionnelle supérieure.....	10	952		
Arrêté ministériel relatif aux incompatibilités communes à tous les agents, aux mariages des receveuses et à l'obligation de faire agréer le mari en qualité d'aide.....	11	986		
Arrêté ministériel relatif à la participation du bureau de Paris, rue Saint-Romain, au service des articles d'argent.....	11	987		

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté fixant les conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques urbains.....

Arrêtés relatifs à la création et à l'organisation de l'Inspection générale des postes et des télégraphes.....

Arrêté fixant la rétribution accordée aux gérants des bureaux auxiliaires pour chaque demande de livret de la Caisse nationale d'épargne.....

Arrêté relatif: 1° au rattachement de divers services du Secrétariat, au Bureau du personnel et aux Divisions de l'exploitation postale et de l'exploitation électrique; 2° à la réunion de la Division du matériel et de la construction à celle de l'exploitation électrique.....

Arrêté fixant les conditions et la nature des examens que doivent subir les candidats désirant suivre les cours d'une faculté des sciences ou d'un établissement supérieur de l'État pour se préparer au concours d'admission à la deuxième section de l'École professionnelle supérieure...

Arrêté fixant, pour l'année 1890, la date des examens de capacité que doivent subir les agents demandant l'autorisation de suivre les cours pour se préparer à la deuxième section de l'École professionnelle supérieure, ainsi que la composition du jury.....

Arrêté fixant le nombre des élèves à admettre, en 1891, à l'École professionnelle supérieure (2^e section) par la voie du concours, et réglant l'ordre et la tenue des épreuves...

Arrêtés du 26 juillet 1890. — Mutations. — Rattachement du service de la fabrication des timbres-poste au service de la vérification et de la réception du matériel...

Arrêté ministériel concernant la location des fils télégraphiques du réseau intérieur.....

Arrêté chargeant M. Broquisse, secrétaire particulier, de remplir les fonctions de chef du cabinet du directeur général.....

Arrêté accordant un avancement hors tour, au moment de leur promotion, aux facteurs chefs, aux brigadiers chargeurs et aux sous-agents du matériel.....

Arrêté ministériel modifiant l'article 14 de l'arrêté du 28 juillet 1888 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'École professionnelle supérieure.....

Arrêté ministériel relatif aux incompatibilités communes à tous les agents, aux mariages des receveuses et à l'obligation de faire agréer le mari en qualité d'aide.....

Arrêté ministériel relatif à la participation du bureau de Paris, rue Saint-Romain, au service des articles d'argent.....

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté ministériel rapportant les dispositions autorisant l'échange, contre des timbres-poste, des enveloppes timbrées, des cartes-postales, des cartes-lettres, des cartes-télégrammes et des bandes timbrées.....

Arrêté relatif au conseil d'administration.....

Arrêté du 13 janvier 1891 relatif à la constitution des comités techniques électrique et postal.....

Décision du 5 janvier 1891 relative aux heures d'ouverture des bureaux télégraphiques secondaires.....

Arrêté relatif à la création de quatre nouvelles succursales de plein exercice de la Caisse nationale d'épargne.

Arrêté fixant le nombre maximum des candidats à admettre, en 1891, à l'École professionnelle supérieure (1^{re} section) et réglant la tenue des examens.....

Arrêté déterminant les conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire.....

Arrêté fixant la remise à allouer aux receveurs sur la vente des tickets téléphoniques. — Circulaire y relative.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Douai.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Charleville-Mézières.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Sedan.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Menton.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Fécamp.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Arras.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Denis, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Saint-Denis.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Montmorency, annexe de celui de Paris....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Choisy-le-Roi, annexe de celui de Paris....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Choisy-le-Roi.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Fontenay-sous-Bois, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Ivry, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe d'Ivry.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	1052	13 ^e	1890
12 sup.	"	1103		
1	"	2		
1	"	5		
1	"	5		
1	"	6		
1	"	7		
2	"	69		
2 sup.	"	95		
2 sup.	"	95		
2 sup.	"	96		
2 sup.	"	96	14 ^e	1891
2 sup.	"	97		
2 sup.	"	97		
2 sup.	"	97		
2 sup.	"	98		
2 sup.	"	98		
2 sup.	"	99		
2 sup.	"	99		
2 sup.	"	99		
2 sup.	"	100		
2 sup.	"	100		

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Saint-Germain-en-Laye**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique au **Raincy**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Clichy**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Saint-Cloud**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Saint-Cloud**.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Asnières**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe d'**Asnières**.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Étroeuingt**, annexe de celui de **Fourmies**. ...

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Dombasle**, annexe de celui de **Nancy**.

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Puteaux**.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Paullac**, annexe de celui de **Bordeaux**.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Boulogne-sur-Seine**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Rueil**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Créteil**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Juvisy**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Lille et Valenciennes** et **Valenciennes-Paris**.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Lille et Arras** et **Arras et Paris**.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Lyon et Saint-Étienne**.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Bordeaux et Paullac**.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Saint-Quentin et Paris**.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Fécamp et le Havre** et **Fécamp et Paris**.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Dieppe et Rouen** et **Dieppe et Paris**.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page,	du volume.	de l'année.
2 sup.	"	100		
2 sup.	"	101		
2 sup.	"	101		
2 sup.	"	102		
2 sup.	"	102		
2 sup.	"	102		
2 sup.	"	103		
2 sup.	"	103		
2 sup.	"	103		
2 sup.	"	104		
2 sup.	"	104		
2 sup.	"	105	14°	1891.
2 sup.	"	105		
2 sup.	"	105		
2 sup.	"	106		
2 sup.	"	106		
2 sup.	"	107		
2 sup.	"	107		
2 sup.	"	107		
2 sup.	"	108		
2 sup.	"	108		
2 sup.	"	109		

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté ministériel énumérant les réseaux actuellement en service ou en voie de construction qui peuvent être admis à bénéficier des dispositions du décret du 7 novembre 1890, précédé d'un rapport adressé au Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies par le directeur général des postes et des télégraphes.....

Arrêté ministériel fixant, pour les heures de nuit, la taxe à percevoir par unité de conversation de cinq minutes dans le service de la correspondance téléphonique interurbaine.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation échangée pendant les heures de nuit entre Lille-Roubaix-Tourcoing et Roubaix-Tourcoing-Paris.....

Arrêté du 19 mars 1891 fixant la remise à allouer aux receveurs des postes et des télégraphes sur les recettes téléphoniques.....

Décision ministérielle du 2 février 1891 concernant les indemnités de déplacement allouées aux agents du service ambulant.....

Décision ministérielle du 5 mars 1891 relative à l'allocation aux factrices des postes d'une indemnité en représentation de la valeur de l'habillement que les facteurs reçoivent en nature.....

Décision ministérielle du 9 mars 1891 relative à l'exemption de la taxe postale à l'arrivée des cartes-télégrammes et télégrammes fermés acheminés exclusivement par la voie de la poste.....

Arrêté ministériel du 11 mars 1891 relatif à l'institution et à la constitution d'une Commission consultative des postes et des télégraphes.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Mâcon.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Angers.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Épernay.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Orléans.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Roanne.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Toulouse.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Grasse.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Tizy.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Châlons-sur-Marne.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Cognac.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2 sup.	"	109		
2 sup.	"	109		
2 sup.	"	110		
3	"	118		
3	"	119		
3	"	119		
3	"	120		
3	"	116	14°	1891.
4	"	205		
4	"	205		
4	"	206		
4	"	206		
4	"	207		
4	"	207		
4	"	208		
4	"	208		
4	"	208		
4	"	209		

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique de **Vienne**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Corbell**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Corbell**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Charenton**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Charenton**.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Créteil**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Ay**, annexe de celui d'**Épernay**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Maison-Carrée**, annexe de celui d'**Alger**...

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Bellevue-Meudon**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Issy**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Neuilly-sur-Seine**, annexe de celui de Paris..

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **la Capelle**, annexe de celui de **Fournies**...

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Saint-Chamond**, annexe de celui de **Saint-Étienne**.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Nogent-sur-Marne**, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Argenteuil**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Liessies** et **Fournies**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Épernay** et **Reims** et **Épernay** et **Paris**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre le **Havre** et **Dieppe**, le **Havre** et **Elbeuf**, le **Havre** et **Louviers**, **Dieppe** et **Elbeuf**, **Dieppe** et **Louviers**, **Elbeuf** et **Paris**, **Louviers** et **Paris**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Sedan** et **Mézières-Charleville**.....

Décision aux termes de laquelle la direction du service téléphonique est confiée, dans certains départements, aux ingénieurs attachés à la direction départementale, sous l'autorité du directeur, suivie d'une circulaire explicative adressée aux directeurs du **Rhône**, des **Bouches-du-Rhône**, du **Nord**, de la **Gironde**, de la **Seine-Inférieure** et de la **Loire-Inférieure**.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
4	"	209		
4	"	210		
4	"	210		
4	"	210		
4	"	211		
4	"	211		
4	"	212		
4	"	212		
4	"	212		
4	"	213		
4	"	213		
4	"	214	14 ^e	1891.
4	"	214		
4	"	215		
4	"	215		
4	"	216		
4	"	216		
4	"	216		
4	"	217		
4	"	217		

Arrêtés. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Clermont-Ferrand.....	5	" 296		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Mazamet.....	5	" 297		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Maubeuge.....	5	" 297		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Tours.....	5	" 297		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Angoulême.....	5	" 298		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Villeurbanne, annexe de celui de Lyon....	5	" 298		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Sèvres, annexe de celui de Paris.....	5	" 299		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique au Vésinet, annexe de celui de Paris....	5	" 299		
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Saint-Denis.....	5	" 299		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Braux, annexe de celui de Mézières-Charleville.	5	" 300		
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Lyon et Vienne et Vienne et Paris.....	5	" 300		
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Marseille et Vienne.....	5	" 301	14°	1891.
Arrêté du 29 mai 1891 portant à deux le nombre des élèves pouvant être admis au concours de la deuxième section de l'École professionnelle supérieure en 1891..	5	" 301		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Cette.....	6	" 430		
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique de Maubeuge.....	6	" 431		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Pontoise....	6	" 431		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Hautmont, annexe de celui de Maubeuge..	6	" 432		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Fontainebleau, annexe de celui de Paris...	6	" 432		
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Rueil.....	6	" 432		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Hirson, annexe de celui de Fourmies....	6	" 433		
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Paris et Amiens, Paris et Troyes, Grasse et Cannes....	6	" 433		
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Aix et Marseille, Aix et Lyon, Aix et Paris.....	6	" 434		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
6	"	434		
6	"	434		
6	"	435		
6	"	435		
7	"	455		
7	"	456		
7	"	456		
7	"	456		
7	"	457		
7	"	457		
7	"	458	14°	1891.
7	"	458		
7	"	459		
7	"	459		
7	"	459		
7	"	460		
7	"	460		
7	"	461		
8	"	496		
8	"	496		
8	"	497		
8	"	497		

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Calais et Lille.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Fécamp et Rouen.....

Arrêté ministériel du 19 juin 1891 relatif à la nomination de deux élèves ingénieurs des postes et des télégraphes.....

Extrait de la décision du Ministre de la guerre, en date du 22 mai 1891. — Uniforme des fonctionnaires du service de la télégraphie militaire ou des agents du service de la trésorerie et des postes aux armées.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Bayonne.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à conversations taxées à Romilly-sur-Seine....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Béziers.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Beaune.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Valence.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à conversations taxées à Aix-en-Provence....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Meaux, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Ouen, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Biarritz, annexe de celui de Bayonne.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Bondy, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Montreuil-sous-Bois, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe du Vésinet.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Pont-Saint-Vincent, annexe de celui de Nancy.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Gonesse, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Nîmes.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bar-sur-Seine.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Chalon-sur-Saône.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Toul.....

Arrêtés. (Suite.)

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Arcachon et Bordeaux et Arcachon et Pauillac.

Arrêté modifiant l'arrêté du 18 juin 1890, relatif aux conditions d'avancement des agents brevetés de la 1^{re} section de l'École professionnelle supérieure.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Trouville.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Étretat.

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique de Maubeuge.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Étampes, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Braux et Mézières-Charleville et Braux et Sedan.

Arrêté ministériel du 16 octobre 1891 réglant diverses relations de l'Administration des postes et des télégraphes avec les compagnies de chemins de fer.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Barentin, annexe de celui de Rouen.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Lannoy, annexe de celui de Roubaix.

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Fontainebleau.

Arrêté ministériel du 6 octobre 1891 élevant les dimensions des paquets de papiers d'affaires, d'épreuves corrigées, de journaux et d'imprimés de toute nature expédiés en forme de rouleaux.

Arrêté ministériel du 13 novembre 1891 modifiant les conditions imposées aux communes pour obtenir la concession de bureaux télégraphiques.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Montpellier.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Melun.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Lunéville.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Versailles.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à la Rochelle.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Denain, annexe de celui de Valenciennes.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Villeurbanne et Lyon, Villeurbanne et Saint-Étienne, Villeurbanne et Vienne, Villeurbanne et Marseille, Villeurbanne et Aix, Villeurbanne et Paris.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	498		
9	"	520		
9	"	522		
9	"	522		
9	"	523		
9	"	523		
9	"	523		
10	"	563		
10	"	571		
10	"	571		
10	"	572	14 ^e	1891.
10	"	572		
11	"	586		
11	"	587		
11	"	587		
11	"	588		
11	"	588		
11	"	588		
11	"	589		
11	"	589		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Arrêtés. (Suite.)				
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Le Bouscat et Bordeaux, Le Bouscat et Arcachon, Le Bouscat et Pauillac.	11	"	590	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation de nuit entre Paris et Reims.	11	"	591	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Loury et Orléans.	11	"	591	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Saint-Étienne et Marseille.	11	"	591	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Arcachon.	12	"	641	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bolbec.	12	"	641	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Lillebonne.	12	"	641	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Hautvillers.	12	"	642	
Arrêté ministériel modifiant l'étendue du périmètre des réseaux de Dieppe, Grenoble, Vienne, Dijon, Charleville-Mézières, Sedan, Fontenay-sous-Bois et Clichy.	12	"	642	14 ^e 1891.
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Bône.	12	"	643	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique au Bouscat, annexe de celui de Bordeaux.	12	"	643	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Pantin, annexe de celui de Paris.	12	"	644	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Rouba, annexe de celui d'Alger.	12	"	644	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Hussein-Day et Alger.	12	"	645	
Arrêté ministériel du 3 décembre 1891 relatif à la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne.	12	"	645	
Arrêté du 10 décembre 1891 déterminant les conditions à remplir par les dames employées du télégraphe, du téléphone ou des bureaux secondaires pour passer dans un autre service de l'exploitation.	12	"	645	
Articles d'argent.				
Attributions du bureau des articles d'argent (3 ^e bureau de la direction de la comptabilité).	1	"	14 et 15	1 ^{er} 1878.
Participation des distributeurs des bureaux du Levant au service des articles d'argent	8	"	506	14 ^e 1891.

Articles d'argent. — Mandats français.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année,
Délai de validité des mandats de poste.....	2	"	122	1 ^{er} 1878.
Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....	3	"	169	
Réorganisation du service des mandats coloniaux. — Modification des règlements antérieurs.....	4	26	208 et 209	
Emploi simultané, pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, des mandats actuels expédiés par l'en- voyeur au destinataire et de mandats-cartes transmis à découvert par le bureau d'origine à celui de destination.	9	48	2	
	9	"	6	2 ^e 1879.
	10 sup.	"	94	
	16	73	546	
	17	"	593	
	17	"	593	
	19	"	689	
	22 sup.	"	105	
Liste des bureaux choisis pour participer au service simultané (mandats-cartes et mandats ordinaires pour l'intérieur de la France).....	23 sup.	"	250	3 ^e 1880.
	24	"	359	
	26	"	477	
	28	"	740	
	31	"	873	
	32	"	1018	
	42	"	1074	
	4	"	202	
	11 sup.	"	713	
	6	"	369	
Service des mandats coloniaux, minimum du droit proportionnel.....	9	"	24	4 ^e 1881.
Délivrance et paiement des mandats de poste aux particuliers dans les bureaux français du Levant.....	10	50	64	
Suppression du droit de timbre sur les mandats de poste français. — (Loi et instruction à ce sujet.).....	11,)	"	265	
Avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste. — (Loi, arrêté et instruction à ce sujet.).....	11,)	"	266	
Avis de paiement, mention à porter au compte n° 662.	13	"	347	
Modifications apportées aux formules de mandats- cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....	13)	59	386	
Usage à faire de la nomenclature n° 453 ter pour la direction des avis d'émission de mandats supérieurs à 300 francs à destination de Paris.....	14	"	435	
Précautions à prendre dans la délivrance des mandats bleus.....	14,)	"	495	
Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats-cartes pour la France et l'Algérie.....	16	73	546 et 547	

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Annotations manuscrites portées irrégulièrement sur les mandats-cartes pour l'intérieur de la France.....	17	" 593	2°	1879.
Mandats de poste à destination des bureaux français de l'Égypte. — Formule n° 16.....	19	" 697		
Participation du bureau de Galata, à Constantinople, au service des articles d'argent.....	19,	" 759		
	24 } 2° sup.	" 370		
Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet. — Avis d'émission à fournir pour les mandats-cartes au-dessus de 300 francs.	21	91 6 et 7	3°	1880.
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	" 405		
Oblitération des chiffres latéraux des mandats roses n° 16 par l'application du timbre à date.....	22	" 105		
	sup.			
Émission des mandats de pécule à délivrer aux condamnés libérés de l'établissement pénitentiaire de l'Harrach.....	23	" 249		
	sup.			
Addition à la nomenclature des comptables coloniaux chargés du service des mandats.....	25	" 405 et 406		
Les bordereaux comparatifs de l'émission des mandats-cartes et des mandats ordinaires devront dorénavant être conservés dans les archives des directions.....	28	" 739 et 740		
Le bureau de distribution de la Goulette (Tunisie) est autorisé à émettre et à payer des mandats sans limitation de somme.....	31	" 873		
Paiement des mandats supérieurs à 300 francs, pour lesquels l'avis de versement n'a pas été reçu.....	33	" 19 et 20	4°	1881.
	39,			
Mandats-cartes français et internationaux.....	3° sup. } 179	773 et 774		
Précautions à prendre dans l'émission des mandats d'articles d'argent.....	44	" 1577		
Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....	1	220 2		
Modifications apportées dans les conditions de paiement des mandats d'articles d'argent destinés aux officiers de marine en service à terre et résidant dans l'un des cinq arrondissements maritimes.....	5	" 228	5°	1882.
Les bordereaux statistiques n° 15 et 15 bis, ainsi que le relevé des avis de paiement de mandats fournis jusqu'à présent chaque quinzaine, ne seront plus établis désormais que chaque mois.....	9	" 554		
Emploi exclusif des mandats roses n° 16 portant un numéro de série outre le numéro de mandat. — Rappel des dispositions des articles 1032 et 887 de l'Instruction générale.....	2	" 115	6°	1883.

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Le bureau de Lambesc est substitué à celui de Batna pour l'émission des mandats de pécule au profit des condamnés sortant, par libération, de la maison centrale de Lambesc.....

Précautions à prendre pour empêcher les vols de formules de mandats. — Obligation d'apposer immédiatement les timbres horizontaux du bureau sur chaque formule reçue en approvisionnement.....

Interdiction de modifier les mandats et de rattacher les chiffres latéraux.....

Substitution du bureau de Berroughia à celui de Médéah pour l'émission de mandats de pécule.....

Modification apportée aux formules n° 16 (mandats roses).....

Participation de nouveaux bureaux au service de mandats-cartes n° 16 octiès.....

Instruction n° 305. — Suppression du minimum de 50 centimes fixé pour l'émission des mandats d'articles d'argent. — Droits à percevoir pour les mandats inférieurs à 1 franc ou composés de francs et de centimes.

Instruction n° 306. — Suppression des comptes sommaires 51, 52, 51 bis et 52 bis des articles d'argent.

Instruction n° 308. — Envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'État.....

Instruction n° 320. — Avis de versement concernant les mandats-cartes français de 50 francs et au-dessus. — Obligation de mettre en lieu sûr les avis de versement n° 1413 ancien 736, ainsi que les avis d'émission n° 1452 et 1452 bis.....

Participation du bureau de distribution de Tripoli de Barbarie au service des articles d'argent.....

Admission des cartes d'identité photographiques au nombre des pièces justificatives d'identité requises pour le paiement des mandats d'articles d'argent.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	de numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2	"	121	6°	1883.
4	277	308		
6	287	368		
6	"	394		
5	"	362		
6	"	395		
9	"	503		
13	"	607		
14	"	663		
16	"	713		
17	"	748	7°	1884.
18	"	782		
20	"	861	8°	1885.
21	"	896		
1	"	74		
2	"	124		
4	"	162		
9	"	206		
11	"	341		
14	305	671	7°	1884.
14	306	672		
17	308	725		
22	"	919	8°	1885.
2	"	129		
7	"	258		

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Instruction n° 332. — Envoi de fonds au moyen des formules n° 1401, 1401 bis et 1402 aux marins et militaires du corps expéditionnaire de Madagascar. — Extension à ces marins et militaires opérant à Madagascar du système d'envoi de fonds, sous forme d'articles d'argent, actuellement employé par le personnel embarqué sur les bâtiments de l'Etat. — Exemption du droit de 1 p. o/o sur les mandats ne dépassant pas 50 francs adressés aux marins et militaires faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar.....

Délais de prescription de mandats d'articles d'argent, fixés par la loi du 15 juillet 1882.....

Paiement, par les agents embarqués, de mandats ordinaires de 50 francs et au-dessous.....

Interdiction de payer les mandats d'articles d'argent établis sur des formules de l'ancien modèle.....

Régularisation des mandats inférieurs à 300 francs par formule n° 1438 (ancien 36 bis).....

Paiement des mandats d'articles d'argent présentés par un tiers porteur.....

Rappel aux prescriptions réglementaires concernant le paiement des mandats français.....

Nouveaux bureaux ouverts au service des mandats-cartes.....

Timbres horizontaux à apposer sur les formules de mandats d'articles d'argent.....

Empreinte de la griffe horizontale sur les formules de mandats ou de bons de poste.....

Rappel des dispositions spéciales concernant l'émission des mandats d'articles d'argent à destination des colonies françaises.....

Participation du bureau de distribution des Dardanelles au service des articles d'argent.....

Emploi exclusif du nouveau modèle de l'enveloppe n° 1495.....

Participation d'un nouveau bureau au service des mandats-cartes.....

Circulaire interdisant : 1° d'établir d'office, au moment de la délivrance des mandats, des formules n° 1438 destinées à régulariser les titres entachés d'une erreur quelconque; 2° de payer tout mandat irrégulier qui, malgré l'interdiction ci-dessus, aurait donné lieu à l'établissement d'une formule n° 1438 annexée au titre ou transmise d'office au bureau destinataire.....

Participation d'un nouveau bureau au service de l'émission des mandats-cartes n° 1406.....

INDICATION				
de numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	270 et 328	8°	1885.
11	"	340		
5	352	124	10°	1887.
9	"	272		
1	"	14	11°	1888.
5	"	119		
7	"	189	12°	1889.
3	"	190		
3	"	191	12°	1889.
5	"	420		
5	"	421	12°	1889.
11	"	651		
12	"	686	12°	1889.
11	"	652		
11	"	653	12°	1889.
12	"	678		
12	"	690	12°	1889.
12	"	690		

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Paiement des mandats aux militaires et marins voya-
 geant isolément.....
 Participation d'un nouveau bureau au service de l'é-
 mission des mandats-cartes n° 1406.....
 Interdiction d'employer, dans le libellé des mandats,
 les expressions «septante, octante, nonante».....
 Échange de mandats d'articles d'argent avec le bu-
 reau de Kayes (Soudan français).....
 Paiement des mandats aux militaires rentrant dans
 leurs foyers.....
 Instruction n° 394 relative à la mise en service d'une
 nouvelle formule de mandats.....
 Extension à tous les bureaux, en France, en Corse
 et en Algérie, du service de l'émission des mandats-
 cartes français n° 1406.....
 Instruction n° 399 sur le service des mandats-cartes
 français n° 1406.....
 Mode d'approvisionnement des mandats-cartes n° 1406
 et du carnet n° 1406 bis.....
 Participation du bureau de la rue Saint-Romain au
 service des articles d'argent.....
 Modification à la statistique du nombre des mandats
 ordinaires émis.....
 Envoi sous enveloppes n° 1416 des mandats-cartes
 n° 1405 destinés au bureau d'échange français de Paris
 n° 44.....
 Suspension de l'émission et du paiement des mandats
 à Mersina (Turquie d'Asie).....
 Extension du service de l'émission des mandats aux
 Dardanelles et à Jaffa. — Modifications au bulletin
 mensuel.....
 Reprise du service de l'émission et du paiement des
 mandats à Mersina (Turquie d'Asie). — Modifications
 au bulletin mensuel.....
 Inscription en toutes lettres sur les mandats de poste
 du montant du mandat.....
 Mandats d'articles d'argent à destination des bureaux
 français à l'étranger. — Mandats à destination de la
 Tunisie.....
 Circulaire concernant le paiement des mandats pos-
 taux à domicile.....
 Recommandations relatives à l'établissement et à l'ex-
 pédition des avis de versements n°s 1413 et 1413 bis..
 Emploi du mandat-carte pour le règlement des frais
 dus aux greffiers des tribunaux par les municipalités
 pour la délivrance des extraits des casiers judiciaires..

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	"	337		
1	"	338		
1	"	339		
2	"	389		
4	"	599		
5	394	605		
9	"	930	13°	1890.
9	390	931		
10	"	957		
11	"	987		
11	"	1009		
12	"	1086		
12	"	1089		
3	"	136		
3	"	137		
6	"	448		
6	"	449	14°	1891.
7	"	461		
7	"	490		
7	"	491		

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

Bureaux belges

Bureaux britanniques

Instruction n° 328. — Échange des mandats avec la Bulgarie.

Bureaux danois

Mandats-poste pour l'Égypte

Bureaux italiens

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2	"	119		
3	"	163		
5	"	270	1 ^{er}	1878.
7	"	385		
7, sup.	"	426		
14	"	447 et 448		
15	"	511	2 ^e	1879.
17	"	599		
20	"	779		
21	"	28		
24	"	371 et 372	3 ^e	1880.
26	"	478		
28	"	752 et 753		
33	"	33 et 34	4 ^e	1881.
37	"	467 et 468		
42	"	1082 et 1083		
6	"	294	5 ^e	1882.
32	"	1029		
36	"	238	3 ^e	1880.
38	"	592 et 593	4 ^e	1881.
41	"	959		
1	"	32		
3	"	143		
4	"	202	5 ^e	1882.
5	"	236		
6	"	292		
12	"	792		
5	328	202	8 ^e	1885.
8	"	281		
2	"	119	1 ^{er}	1878.
4	"	219		
6	"	322		
11	"	109		
13	"	340		
14	"	470	2 ^e	1879.
sup.	"	562		
16	"	259	8 ^e	1885.
7	"	30	10 ^e	1887.
1	"	119		
2	"	163 et 164		
3	"	220		
4	"	372	1 ^{er}	1878.
6	"			
sup.	"			
7, 2 ^e sup.	"	426 et 427		

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
	8	" 456 et 457	1 ^{er}	1878.
	10	" 73		
Bureaux italiens. (Suite.).....	12	" 294	2 ^e	1879.
	13	" 340		
	17	" 599 et 600		
Mandats avec le Japon.	5	" 182	8 ^e	1885.
	7	" 259		
Mandats avec Malte.....	9	" 297	10 ^e	1887.
	1	" 30		
	4	" 220		
	6	" 322		
Bureaux néerlandais.....	8	" 456	1 ^{er}	1878.
	12	" 295		
	14,	" 486	2 ^e	1879.
	2 ^e sup.	"		
	16	" 562	5 ^e	1882,
Mandats pour la République Argentine.....	2	" 66		
Bureaux roumains.....	2	" 72	10 ^e	1887.
	20	" 779		
Bureaux suédois.....	9	" 44	2 ^e	1879.
	sup.	"		
Bureaux suisses.....	3	" 166	1 ^{er}	1878.
	27	" 732		
Bureaux norvégiens.....	sup.	" 732	3 ^e	1880.
	8	" 522		
	25	" 417	3 ^e	1880.
Bureaux américains.....	27	" 715		
	2	" 66	5 ^e	1882.
	5	" 240		
Bureaux luxembourgeois.....	33	" 34	4 ^e	1881.
Émission et payement des mandats internationaux. —	2	" 133		
Mise au courant des instructions n ^{os} 244 et 253.....	sup.	"		
Emploi simultané, pour les envois à l'étranger, de mandats internationaux expédiés dans une lettre par l'expéditeur au destinataire, et de mandats directement transmis à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination. — Modèle du mandat-carte international. — Modèle du bordereau des mandats internationaux ..	3	19 150	1 ^{er}	1878.
Avis concernant l'adresse des destinataires de mandats-cartes internationaux circulant à découvert.....	4	" 245		
	sup.	"		

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

Direction à donner aux avis d'émission des mandats à destination de l'Autriche-Hongrie.....

Extension à tous les bureaux de recette de l'usage simultané, pour le service international, des mandats-cartes expédiés à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination et des mandats expédiés dans une lettre par l'envoyeur au destinataire.....

Publication de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste. — Notification de la loi portant approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....

Recommandation d'éviter tout ce qui pourrait susciter des plaintes fondées de la part du public à l'occasion du paiement des mandats internationaux.....

Régularisation des mandats internationaux : envoi direct du titre par le bureau payeur au bureau d'émission.

Irrégularités dans la rédaction des mandats internationaux à destination

de la Grande-Bretagne.....
du Luxembourg.....
des États-Unis.....

Transmission des mandats-cartes internationaux à découvert comme des correspondances ordinaires.....

Avis relatif au service des amendes (France et Belgique) à convertir en mandats internationaux.....

Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination de la Grande-Bretagne. — Envoyer sans exception au bureau de Londres tous les avis d'émission.....

Publication d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis, et du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette convention. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet....

Indications à porter sur les avis d'émission n° 16 quater des mandats internationaux français.....

Annotations aux tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Égypte.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de 1 ^{re} page.	du volume.	de l'année.
6	"	315 et 316	1 ^{er}	1878.
7	"	385		
33	"	18		
42	"	1074	4 ^e	1881.
8, 2 ^o sup.	47	484 et 485	1 ^{er}	1878.
11 sup.	54	223		
12	56	282	2 ^o	1879.
12	"	289		
13 sup.	"	397 et 398		
12 sup.	"	625	3 ^o	1880.
36	"	228 et 229	4 ^o	1881.
14	62	425		
15 sup.	"	530		
17	"	592	2 ^o	1879.
23 sup.	99	222		
23 sup.	"	249	3 ^o	1880.
24	"	377		

INDICATION

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

	du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	"	405		
Conditions d'émission aux États-Unis des mandats pour la France.....	26	"	477		
Transmission des mandats-cartes et des avis d'émission de mandats clos à destination de l'Autriche-Hongrie.	29	"	786		
Réclamations d'avis d'émission de mandats dans les rapports avec les États-Unis.....	29	"	786 et 787	3°	1880.
Délai de prescription indéfini pour les mandats de poste créés aux États-Unis.....	29	"	787		
Mandats sur Alexandrie, Port-Saïd, Suez, payables par les bureaux français.....	31	"	873 et 874		
Les avis d'émission relatifs à des mandats tirés sur les États-Unis doivent porter le nom de l'État dans lequel est situé le bureau destinataire.....	31	"	874		
Mandats internationaux irrégulièrement libellés....	32	"	1018		
Taxe des mandats internationaux dans le grand-duché de Luxembourg.....	33	"	17		
Mandats allemands. — Taux de conversion des monnaies.....	33	" }	71	4°	1881.
Mandats sur les États-Unis. — Modification du taux de conversion des monnaies.....	38		566		
Mandats portugais. — Taux de conversion des monnaies.....	38	168 } sup.	621	5°	1882.
	8		519		
Mandats-cartes français et internationaux.....	39,	179 } 3° sup.	773 et 774		
	44		210	1538	4°
Rappel des prescriptions de l'instruction n° 54 sur l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....	44	"	1577		
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission et le paiement des mandats français et internationaux.....	44	"	199		
Prescription des mandats de poste norvégiens.....	8	"	522		
Délivrance des mandats d'articles d'argent jusqu'à la somme de 500 francs au bureau de Port-Saïd (Égypte).	8	"	529	5°	1882.
Inscription, sur les mandats ou avis d'émission de mandats à destination de divers pays étrangers, du nom de l'État ou province dans lequel se trouve le lieu de destination du bureau payeur.....	10	"	595		

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Admission des bureaux français de Tunisie à l'émission et au payement des mandats.....	11	"	641	5° 1882
Instruction n° 267, relative à l'échange des mandats-poste entre la France et l'Angleterre.....	12	267	729	
Somme à porter sur les mandats tirés de France et d'Algérie sur la Roumanie.....	3	"	276	
Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination des Indes orientales néerlandaises.....	4	"	325	
Note relative au tableau synoptique résumant les principales règles du service des mandats internationaux.....	7	"	432	
Recommandation au sujet de l'indication de la date manuscrite d'émission de mandats d'articles d'argent..	10	"	524	6° 1883
Participation du bureau de distribution de Tanger (Maroc) au service des articles d'argent.....	10	"	527	
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission n° 16 quater.....	11	"	553	
Mandats de l'Égypte pour la France.....	14	"	663	
Rappel des dispositions de la circulaire insérée au bulletin mensuel n° 11 de novembre 1883, page 553, concernant la transmission des avis d'émission n° 16 quater.....	14	"	663	
Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et le Canada. — Convention, Règlement de détail et d'ordre et Instruction n° 321 y relatifs.....	22	321	902	7° 1884
Mandats de poste échangés entre la France et l'Inde britannique.....	23	"	989	
Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon. — Convention, Règlement et Instruction y relatifs.....	2	327	77	8° 1885
Loi, Convention, Règlement et Instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.....	5	328	163	
Droits perçus aux États-Unis sur les mandats.....	1	"	9	7° 1884
Échange de mandats avec la République Argentine.	11	"	445 et 486	9° 1886
Échange de mandats avec l'île de Malte.....	1	"	2	10° 1887
Mandats avec la République Argentine.....	2	"	72	

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Mandats avec certains bureaux austro-hongrois du Levant.	3	" 87	10°	1887.
Mandats d'origine étrangère spoliés de leurs timbres-poste.	11	" 395		
Nouveau rappel des prescriptions concernant l'émission des mandats internationaux et la transmission des avis d'émission.	12	" 332		
Mandats pour l'Égypte.	2	" 29		
Transmission des mandats émis par le Portugal.	2	" 29		
Mandats pour le Salvador.	5	" 104 et 110		
Mandats avec le Chili.	7	" 156 et 164		
Mandats avec la Bulgarie.	8	" 291		
Mandats avec le Chili.	8	" 291		
Rappel aux instructions concernant le service des mandats à destination de l'Angleterre.	9	" 306		
Mandats payables en Tunisie dont le montant est réclamé à tort en France. — Défense de payer ces titres.	10	" 333		
Émission des mandats en Égypte.	11	" 362		
Arrangement de l'Union postale relatif aux mandats. Instruction n° 386. — Échange de mandats de poste avec les États-Unis.	5	" 359		
Échange de mandats avec la Bulgarie.	6	" 435		
Instruction n° 390. — Échange de mandats entre la France et diverses colonies anglaises.	6	" 451		
Droit d'émission des mandats en Italie.	7	390 465		
Durée de validité des mandats échangés avec l'Égypte.	7	" 479		
Échange de mandats d'articles d'argent avec les établissements de Konakry, Grand-Bassam et Porto-Novo.	7	" 465		
Comptabilité-matières des formules de mandats-cartes internationaux n° 1405.	7	" 479	12°	1889.
Mandats d'abonnement pour l'Italie.	11	" 622		
Recouvrements sur Andrinople.	11	" 651		
Échange de mandats de poste avec Cameroon et Togo.	11	" 651		
Décret relatif aux lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant des bureaux français à l'étranger.	11	" 651		
Lettres de valeurs déclarées pour la Turquie.	12	" 685		
Mandats et recouvrements sur l'Égypte.	4	" 598		
Participation des distributions de Samsoun et de Trébizonde au service des articles d'argent.	6	" 674		
Émission de mandats sur le Danemark, la Suède et la Norvège.	7	" 742		
Erratum aux tables de conversion.	7	" 742		
Échange de mandats-poste avec la Nouvelle-Guinée.	7	" 749		
	7	" 754		
	11	" 998		
	12	" 1,064		
	12	" 1,064		

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

Envoi sous enveloppes n° 1416 des mandats-cartes n° 1405 destinés au bureau d'échange français de Paris n° 44.....

Mise en circulation du titre définitif de la formule du mandat-carte employé en Belgique dans le service international.....

Mandats internationaux à destination du grand-duché de Luxembourg.....

Modifications et additions au tableau n° 1476, qui doit toujours être consulté pour l'émission des mandats de poste à destination de l'étranger.....

Réexpédition des mandats-cartes internationaux....

Changement du taux de conversion avec le Portugal.

Echange de mandats de poste avec la Nouvelle-Guinée.....

Inscription en toutes lettres, sur les mandats de poste, du montant du mandat.....

Circulaire concernant le paiement des mandats postaux à domicile.....

Suspension, au Portugal, de l'émission de mandats internationaux.....

Changement du taux de conversion des mandats de poste de la Norvège pour la France.....

Mandats pour la colonie italienne « Eritrea ».....

Echange de mandats de poste avec le territoire allemand de l'Afrique orientale.....

Instruction n° 411. — Paiement des mandats-cartes français et internationaux au domicile des destinataires, dans les communes rurales.....

Limitation des envois par mandats de poste à destination de la République argentine.....

Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à l'émission de mandats à destination de la Grande-Bretagne.....

Articles d'argent. — Mandats télégraphiques.

Émission de mandats télégraphiques sans signature de l'expéditeur.....

Avis aux receveurs concernant les mandats télégraphiques adressés à Paris.....

Avis au sujet de la taxe applicable aux mandats télégraphiques expédiés par la poste ou déposés poste restante.....

Modification et extension du service des mandats télégraphiques.....

Modifications apportées dans le service des mandats télégraphiques.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	1,086	13 ^e	1890.
12	"	1,088		
12	"	1,089		
1	"	44		
3	"	133		
5	"	311	14 ^e	1891.
6	"	444		
6	"	448		
7	"	461		
7	"	471		
7	"	487		
7	"	487		
9	"	520		
9	411	544		
11	"	624		
12	"	697		
6	"	322 et 323	1 ^{er}	1878.
9	"	13	2 ^e	1879.
14	"	442		
19,	81	222		
2 ^e sup.				
36	158	3	4 ^e	1881.

Articles d'argent. — Mandats télégraphiques. (Suite.)

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1886.....

Rédaction des mandats télégraphiques internationaux.....

Note-circulaire n° 48, relative à l'échange des mandats télégraphiques.....

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres de 1887.....

Instruction n° 359. — Modifications au service des mandats télégraphiques.....

Télégrammes-mandats au-dessus de 500 francs provenant de la Tunisie.....

Mandats télégraphiques internationaux.....

Conversion des monnaies pour l'émission des mandats de poste d'Allemagne.....

Suppression du certificat n° 253 des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....

Recommandations relatives à la régularisation des avances autorisées.....

Télégrammes-mandats originaux de la Tunisie.....

Remboursement du montant des mandats télégraphiques retirés, avant transmission, par l'expéditeur.....

Admission au nombre des pièces requises, pour la demande ou le paiement de mandats télégraphiques, des cartes de sociétaire de l'une des sociétés approuvées ou reconnues par l'État et de membre d'un syndicat professionnel régulièrement constitué.....

Instruction n° 409. — Avis de paiement des mandats télégraphiques sur la demande des envoyeurs.....

Mandats télégraphiques délivrés au profit des militaires appelés à prendre part, en 1891, aux grandes manœuvres de la 58^e brigade d'infanterie (15^e corps d'armée).....

Attributions.

Définition des attributions respectives des fonctionnaires de l'exploitation et du service technique.....

Décision modifiant les attributions de divers bureaux de l'Administration centrale.....

Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires. (Règlements du 18 décembre 1891 y relatifs.).....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	399	9 ^e	1886.
11	"	488		
2	"	46		
8	"	225	10 ^e	1887.
11	359	391		
11	"	366	11 ^e	1888.
8	"	535	12 ^e	1889.
9	"	562		
33 sup.	30	70	1 ^{er}	1878.
3	"	142	4 ^e	1881.
6	"	675	13 ^e	1890.
9	"	948		
6	"	448	14 ^e	1891.
7	409	466		
8	"	505		
5 sup.	30	289	1 ^{er}	1878.
1	"	309	13 ^e	1890.
11 sup.	"	631 à 634	14 ^e	1891.

INDICATION						
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.		
Avances.						
Remboursement, par les services publics ou les compagnies, des avances faites à ces services pour cession de matériel télégraphique ou pour exécution de travaux.....						
4	"	191	1 ^o	1878.		
5 sup.	23	303				
Idem.....						
Séparation des dépenses des services des télégraphes et des téléphones. — Circulaire du 30 décembre 1890.						
1	"	31	14 ^o	1891.		
Application de la circulaire du 30 décembre 1890 relative aux avances du service télégraphique au service téléphonique et réciproquement,.....						
7	"	465				
Avis au public.						
Réimpression.....						
3	"	146	8 ^o	1885.		
Bandes. (Voir JOURNAUX.)						
Bandes timbrées. (Voir ENVELOPPES TIMBRÉES.)						
Baux.						
Les baux entrent dans les attributions du service central, 2 ^o section.....						
1	"	6	1 ^{er}	1878.		
Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de bail de location sous seing privé.....						
30 sup.	"	842	3 ^o	1880.		
Études à faire pour l'installation des bureaux dont les baux expirent en 1881.....						
33	"	15	4 ^o	1881.		
7	"	338	9 ^o	1886.		
2	"	73	10 ^o	1887.		
Circulaire relative aux baux des bureaux secondaires. Renouvellement des baux.....						
2	382	121	12 ^o	1889.		
Instruction relative à l'installation des bureaux de poste et de télégraphe.....						
10	"	586				
Annotations à l'instruction n ^o 382 relative aux renouvellements des baux.....						
Bibliothèques postales et télégraphiques.						
Arrêté portant création.....						
12	"	521	10 ^o	1887.		
Instruction n ^o 360 y relative.....						
12	360	521				
Boîtes aux lettres.						
1	"	44	1 ^{er}	1878.		
1	"	58				
Arrêtés autorisant l'installation de boîtes aux lettres supplémentaires chez les débitants de tabac, aux frais des municipalités.....						
2	"	116				
3	"	160				
4	"	216				
6	"	303				

Boîtes aux lettres. (Suite.)

Boîte aux lettres des bureaux de poste. — Appareil indicateur des levées.....

Portes de boîtes aux lettres rurales et supplémentaires. — Addition d'un 3^e cadran indicateur du nombre de levées quotidiennes.....

Clefs de boîtes aux lettres.....

Constatation de la levée des boîtes rurales par les courriers à pied.....

Recommandations au sujet de l'encaissement du prix des boîtes supplémentaires concédées aux communes..

Boîtes aux lettres mobiles.....

Boîtes mobiles de gare.....

Cartons indicateurs des levées pour boîtes aux lettres de l'ancien système.....

Autorisation de boîtes supplémentaires chez les débiteurs de tabac, à Limoges.....

Paiement du prix de boîtes aux lettres et objets accessoires par les communes ou les particuliers.....

Circulaire concernant la suppression des deuxièmes levées des boîtes rurales, les dimanches et les jours fériés.....

Boîtes aux lettres installées dans certaines villes par des négociants et des industriels.....

Fonctionnement de la serrure des boîtes aux lettres mobiles.....

Jurisprudence. — Boîtes destinées à recevoir des commandes.....

Boîtes chargées.

Réduction de 50 à 25 centimes du droit applicable aux boîtes chargées, avec déclaration de valeurs.....

Modification des dimensions des boîtes de valeurs déclarées.....

Boîtes avec valeur déclarée entre la France et les colonies ou établissement français.....

Boîtes de valeurs déclarées pour les colonies.....

Fraudes aux droits de douane et de garantie.....

Boîtes de valeurs déclarées pour les colonies.....

Lettres et boîtes de valeur déclarées pour les établissements français de la Côte occidentale d'Afrique.....

Boîtes de commerce.

Partage du produit des abonnements des boîtes de commerce dans les bureaux composés.....

Boîtes aux lettres installées dans certaines villes par des négociants et des industriels.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
33 sup.	143	53	4 ^e	1881.
3	"	141	5 ^e	1882.
8	"	533		
4	"	326	6 ^e	1883.
3	"	150	8 ^e	1885.
9	"	429	9 ^e	1886.
11	"	486		
11	"	393		
12	"	524	10 ^e	1887.
10	"	330	11 ^e	1888.
9	"	557	12 ^e	1889.
8	"	818	13 ^e	1890.
11	"	993		
1	"	19	14 ^e	1891.
8, 2 ^e sup.	44	80	1 ^{er}	1878.
4	"	94	10 ^e	1887.
4	383	285	12 ^e	1889.
2	"	373	13 ^e	1890.
3	393	428		
9	"	527	14 ^e	1891.
9	"	528		
1	"	11	11 ^e	1888.
8	"	818	13 ^e	1890.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	de volume.	de l'année.
Boîtes mobiles.				
Fonctionnement des boîtes mobiles transportées par les courriers en voitures.....	38, 11 ^{sup.}	" "	581 et 582 714	4° 1881. 5° 1882.
Bons de caisse.				
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale par bons de caisse.....	23 sup.	100	269	3° 1880.
Bons de poste.				
Loi relative à la création des bons de poste de somme fixe.....	8	"	436	
Création du service des bons de poste.....	11	257	601	5° 1882.
Décret relatif aux bons de poste de somme fixe.....	11 sup.	"	682	
Décret portant émission de bons de poste.....	12 1 1	" " " " " "	de 20 francs.....	732
			de 1 franc et de 10 francs.....	5
			de 2 francs.....	5
Mise à la disposition du public de bons de poste de 20 francs.....	12	"	778	5° 1882.
Modification apportée à l'emploi du registre n° 1538 (service des bons de poste).....	23	"	988	7° 1884.
Bons de poste sans nom de destinataire. — Insertion dans des lettres non recommandées. — Contravention à la loi du 4 juin 1859.....	2	"	115	
Recommandation au service, concernant l'émission et le paiement des bons de poste.....	2	"	116	
Émission de carnets de 25 bons.....	2	"	117	
Recommandations relatives au service des bons de poste	4	"	311	
Paiement des bons de poste de sommes fixes par les payeurs du corps d'occupation de Tunisie.....	6	"	394	6° 1883.
Instruction n° 298. — Avis de paiement à donner, moyennant un droit de 10 centimes, aux expéditeurs de bons de poste de sommes fixes.....	11	298	544	
Suppression de la deuxième expédition des certificats de recette et de dépense des bons de poste. (Formules 68 et 69.) — Modifications aux paragraphes 47, 48 et 50 de l'instruction 257.....	11	"	552	
Relevé n° 1521 des bons émis.....	9	"	273	10° 1887.
Bons de poste irréguliers.....	9	"	273	
Budget.				
Préparation des budgets des dépenses fixes.....	5 sup.	30	303	1° 1878.
Avis concernant les renseignements à fournir sur la situation des crédits de la ligne 75 du budget (Entretien des lignes aériennes).....	20	101	772	2° 1879.
Opérations de comptabilité applicables aux budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales.....	24	"	287	3° 1880.

Bulletin des lois.

Abonnements au *Bulletin des lois*. — Opérations de trésorerie

Bulletin mensuel.

Création d'un Bulletin mensuel unique des postes et des télégraphes, et suppression du Bulletin mensuel des postes

Abonnements au Bulletin mensuel. — Opérations de trésorerie

Documents, extraits des Bulletins mensuels de 1858 à 1868 et devenus sans intérêt, à traiter comme imprimés hors d'usage

Abonnements à l'Extrait du Bulletin mensuel des postes et des télégraphes

Abonnements au Bulletin mensuel souscrit par des particuliers

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N^{os} 14 (ancien)

29

45

46 supplémentaire

59

60 supplémentaire

72

72 supplémentaire

78 supplémentaire

79 supplémentaire

86

92

100

101 supplémentaire

103

105

109

1 (nouveau)

2

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
25	"	404 et 405	3 ^e	1880.
1	"	1	1 ^{er}	1878.
25	"	404 et 405	3 ^e	1880.
34	"	103 et 104	4 ^e	1881.
44	"	1574	3 ^e	1880.
26	"	501	4 ^e	1881.
sup.	"			
7	"	311	5 ^e	1882.
11	"	641		
11,	"	270	2 ^e	1879.
2 ^e sup.	"			
8,	"	480 et 481	1 ^{er}	1878.
2 ^e sup.	"			
11,	"	270	2 ^e	1879.
2 ^e sup.	"			
8,	"	481	1 ^{er}	1878.
2 ^e sup.	"			
12	"	289	2 ^e	1879.
4	"	211	1 ^{er}	1878.
25	"	405	3 ^e	1880.
2	"	122		
8	"	451	1 ^{er}	1878.
20	"	773		
8	"	478		
sup.	"			
38	"	548	4 ^e	1881.
6	"	315	1 ^{er}	1878.
9	"	20	2 ^e	1879.
2	"	111	1 ^{er}	1878.
4	"	194 et 195		
38	"	548	4 ^e	1881.
4	"	195	1 ^{er}	1878.
13	"	340	2 ^e	1879.
13	"	340		
1	"	57		
sup.	"			
3	"	169	1 ^{er}	1878.
11	"	110	2 ^e	1879.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	de volume.	de l'année.
	5	270		
	6	316		
	6	314		
	7	385	1 ^{er}	1878.
	8	476		
	sup. 6	314		
	20	773	2 ^e	1879.
	7	387	1 ^{er}	1878.
	33	18	4 ^e	1881.
	8	457	1 ^{er}	1878.
	9	19 et 30		
	11	111	2 ^e	1879.
	13	388		
	sup. 26	500	3 ^e	1880.
	sup. 12	289, 290 et 292		
	13	340	2 ^e	1879.
	14	426 et 427		
	16	554		
	32	1002	3 ^e	1880.
	39	645	4 ^e	1881.
	13 sup.	396		
	14	442		
	15	507		
	16	552	2 ^e	1879.
	17	598		
	22	688 et 695		
	sup. 24	107		
	44	369	3 ^e	1880.
	14	1575 et 1576	4 ^e	1881.
	14	442		
	15	477 et 486		
	16	507		
	17	552		
	17	598	2 ^e	1879.
	sup. 17	626		
	18	643		
	19	683, 688 et 696		
	2 ^e sup.			

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N^{os} 4.....

5.....

5 supplémentaire.....

6.....

7, 3^e supplément.....

8, 2^e supplément.....

9.....

11.....

11 supplémentaire.....

13.....

13 supplémentaire.....

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N^o 13 supplémentaire.....

14.....

14 supplémentaire.....

14, 2^e supplément.....

14, 3^e supplément.....

15.....

17 supplémentaire.....

18.....

19.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
21	"	758	2 ^e	1879.
22	"	25		
sup. 24	"	107		
28	"	310, 311 et 368		
29	"	747	3 ^e	1880.
30	"	793		
31	"	826		
31	"	872 et 882		
32	"	1009 et 1010	4 ^e	1881.
36	"	221 et 222		
40	"	937		
2 ^e sup. 44	"	1575 et 1576		
14, 2 ^e sup.	"	486	2 ^e	1879.
15 sup.	"	532		
16	"	552		
17	"	598		
18	"	648	3 ^e	1880.
21 sup.	"	52		
24	"	368		
24	"	368 et 369		
28	"	747	2 ^e	1879.
16	"	552 et 562		
32	"	1010		
36	"	221 et 222		
16	"	552	2 ^e	1879.
16	"	532		
15 sup.	"	552		
16	"	25		
21	"	52	3 ^e	1880.
21 sup.	"	476		
26	"	826		
30	"	548		
38	"	882	3 ^e	1880.
31	"	1010		
32	"	221 et 222		
36	"	107		
22 sup.	"	820	3 ^e	1880.
30	"	817		
31,	"	872		
2 ^e sup. 44	"	979 et 981 1576		
44	"	1576	4 ^e	1881.

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page	du volume.	de l'année.
N ^{os} 19 supplémentaire.....	25	414	3 ^e	1880.
19, 2 ^e supplément.....	24	370		
21.....	28	739		
21 supplémentaire.....	28	747	4 ^e	1881.
22 supplémentaire.....	26	476		
23.....	37	451	3 ^e	1880.
23 supplémentaire.....	24	352		
	29	787	4 ^e	1881.
	38	566		
	25	402	3 ^e	1880.
	26	476		
26 sup.	"	499		
24.....	30	826	4 ^e	1881.
	34	112		
	35	171		
	38 sup.	621	4 ^e	1881.
	44	1576		
25.....	26	476	3 ^e	1880.
25 supplémentaire.....	28	748		
	26	457	3 ^e	1880.
26.....	26 sup.	501		
	27 sup.	731	4 ^e	1881.
26 supplémentaire.....	26	793		
	39	222	3 ^e	1880.
26, 2 ^e supplément.....	32	1014		
	33	14	6 ^e	1883.
27.....	3	277		
29.....	28	748	3 ^e	1880.
	30	817		
31.....	32	1017 et 1029	4 ^e	1881.
	37	469		
31 supplémentaire.....	32	1014 et 1015	4 ^e	1881.
	33	14		
	32	1013	3 ^e	1880.
31, 2 ^e supplément.....	33	18		
	34	110	4 ^e	1881.
	36	230		
32.....	33	26	4 ^e	1881.
	43	1484		
	34	110 et 111	4 ^e	1881.
33.....	35	164		
	38	581	4 ^e	1881.
33 supplémentaire.....	38	589		
	39	646	4 ^e	1881.
34.....	35	170		
	38	589	4 ^e	1881.
	39	653		

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
N ^{os} 35.....	36 37 38	" " "	227 et 232 452 589	4 ^e 1881.
35 supplémentaire.....	36 37 37	" " "	-224 452 461	
36.....	38 41 44	" " "	589 et 590 948 1576	
36, 2 ^e supplément.....	39	"	641	
37.....	38 38	" "	581 590	
37 supplémentaire.....	38	"	581	
37 supplémentaire.....	40	"	817	
39, 2 ^e supplément.....	44	"	1576	
40, 2 ^e supplément.....	41 44	" "	952 1571	
42 supplémentaire.....	44 sup. 44	" " "	1659 1663	
44.....	sup. 4	" "	 188	
43.....	4	"	188	
3.....	4	"	148	
44 supplémentaire.....	3	"	224	
3.....	5	"	225	
3.....	5	"	281	
5.....	6	"	314	
6.....	7	"	587	
	10	"	36	
	12	"	113	
	2	"	277	
	3	"	317	
	4	"	391	
	6	268	321	
	4	"	425	
	7	"	453	
Annotations et corrections au Bulletin mensuel.....	8	"	516	
	10	"	582	
	12	"	654	
	13	257	743	
	17	"	773 et 776	
	18	"	857	
	20	"	891	
	21	"	922	
	22	"	1005 et 1006	
	24	"		
			6 ^e 1883.	
			5 ^e 1882.	
			7 ^e 1884.	

Bulletin mensuel. (Suite.)

INDICATION						
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.		
2	"	115	8°	1885.		
4	"	155				
5	"	179				
8	"	278				
10	"	321				
11	"	337				
12	"	362				
2	"	20				
3	"	191 et 192				
4	"	217				
5	"	297				
10	"	437				
11	"	468 et 481	9°	1886.		
12	"	526 et 529				
1	"	12				
2	"	60 et 63				
3	"	85				
4	"	98				
5	"	127				
6	"	143				
9	"	269 et 273				
10	"	386 et 390				
11	"	396 et 397				
12	"	531				
1	"	14, 15 et 18	10°	1887.		
2	"	26 et 34				
4	"	81				
7	"	165 et 189				
9	"	306				
10	"	336				
11	"	363				
3	"	198				
4	"	314				
5	"	420				
7	"	492				
8	"	518				
10	"	587				
12	"	679				
2	"	372	11°	1888.		
3	"	429				
4	"	587				
4	"	596				
5	"	622				
8	"	886				
8	"	888				
8	"	909				
9	"	923				
12°sup.	"	1104				
					12°	1889.
			13°	1890.		

Annotations et corrections au Bulletin mensuel.....

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotation au bulletin mensuel. — Instruction n° 348. — Valeurs à recouvrer. — Bulletin mensuel n° 12 de décembre 1886.

Erratum au bulletin mensuel

Bureaux ambulants.

Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de l'Ouest.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulants entre Paris et Tours.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulants entre Tarascon et Cette.....

Modifications dans l'organisation du service des bureaux ambulants.....

Création d'un nouveau service de bureau ambulants de Mâcon à Marseille.....

Modifications dans le service des bureaux ambulants sur la ligne de Lyon.....

Modifications dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de la Méditerranée.. ..

Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants.....

Arrêté élevant de 3,600 francs à 4,000 francs le maximum du traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants.....

Création et suppression de services de bureaux ambulants.....

Création de nouveaux services de bureaux ambulants.....

Création sur la ligne de Lyon de trois nouveaux services de bureaux ambulants.....

Création de quatre nouveaux services ambulants....

Création, sur les lignes des Pyrénées et du Sud-Ouest, de nouveaux services de bureaux ambulants...

Création d'un service de bureaux ambulants entre Paris et Dunkerque.....

Prolongement jusqu'à Clermont-Ferrand du parcours du bureau ambulants de Paris à Moulins.....

Dispositions exceptionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année.....

Création d'un nouveau service ambulants.....

Suppression d'un service de bureau ambulants.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
4	348	254	14°	1891.
4	"	262		
6	"	430		
7	"	471		
11	"	594		
11	414	622		
2	"	115	1°	1878.
2	"	133		
sup.	"			
3	"	159		
6	"	312		
7	"	381		
8,	"	486		
2° sup.	"			
14	"	443		
19	"	690		
24	"	354	2°	1879.
24	"	359		
31 sup.	"	899	3°	1880.
33	"	23		
34	"	106 et 107		
38	"	590	4°	1881.
44	"	1573		
44	"	1574		
7,	"	437		
3° sup.	"		1°	1878.
20	"	772		
32	"	1015		
44	"	1573		
8	"	533	5°	1882.
10	"	596		
2	"	122	6°	1885.

Bureaux ambulants. (Suite.)

Parcours du bureau ambulant de Paris au Creusot..
 Création de nouveaux services de bureau ambulant.
 Rétablissement du bureau ambulant de Paris à Troyes.
 Création d'un nouveau service de bureaux ambulants de Bordeaux à Irun.....
 Décret élevant le maximum du traitement des courriers convoyeurs et des entreposeurs.....
 Circulaire relative aux mesures à prendre par les directeurs dans le but de prévenir les vols de dépêches dans les entrepôts des gares et dans le trajet des courriers d'entreprise.....
 Note-circulaire relative aux mesures à prendre lorsque des agents ou sous-agents sont victimes d'accidents de chemins de fer dans l'exercice de leurs fonctions.....
 Fermeture des compartiments occupés par les courriers en chemin de fer.....
 Création d'un nouveau service de bureaux ambulants, entre Paris et le Mans, à partir du 1^{er} décembre 1891.

Bureaux auxiliaires de poste.

Création de bureaux auxiliaires de poste.....
 Rapport au Président de la République.....
 Conditions de fonctionnement.....
 Étude des demandes. — Concession des bureaux. — Organisation du service.....
 Gestion de bureaux de poste auxiliaires confiée à des receveurs buralistes. — Établissement de la situation de caisse.....

Bureau central météorologique.

Note circulaire sur le service des avertissements agricoles.....

Bureaux d'échange.

Corrections à faire sur les documents spéciaux à l'usage des bureaux d'échange.....

Publications du bureau international des postes....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
6	"	369	9°	1886.
7	"	371		
2	"	70		
4	"	105	10°	1887.
9	"	916		
9	"	923	13°	1890.
10	"	953		
12	"	1062		
11	"	601	14°	1891.
7	"	164		
7	"	163	10°	1887.
7	"	164		
7	354	165		
5	"	407		
44 sup.	"	1646	4°	1881.
20 sup.	"	792	2°	1879.
21	"	27	3°	1880.
15	"	687	7°	1884.
10	"	327	8°	1885.
12	"	364		
11	"	396	10°	1887.
2	"	29	11°	1888.
5	"	111		
4	"	314		
5	"	621		
7	"	750	12°	1889.
			13°	1890.

Bureaux de poste. (Voir *Établissements de poste* ou de télégraphe.)

Bureaux télégraphiques.

Rappel de nuit des bureaux télégraphiques. — Circulaire y relative

Fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques

Conditions auxquelles doit rester subordonné tout changement essentiel dans l'installation des bureaux télégraphiques

Avis concernant les suspensions ou modifications de service dans les bureaux télégraphiques municipaux. . .

Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305 concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ

Changements d'indicatifs des bureaux télégraphiques de Paris

Dénominations nouvelles à donner aux bureaux télégraphiques

Arrêté fixant les conditions auxquelles les bureaux télégraphiques municipaux peuvent être raccordés avec les gares correspondantes

Clôture et bureaux gardés pour télégrammes déposés à l'approche de l'heure de la clôture

Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques municipaux

Additions et corrections à l'instruction n° 268

Dépenses afférentes au déplacement des fils d'appareils électriques. — Rectification à l'instruction n° 268 du 25 décembre 1882

Heures d'ouverture des bureaux télégraphiques secondaires

Note-circulaire relative aux heures d'ouverture des bureaux télégraphiques secondaires

Vente de timbres-poste, cartes postales, etc., aux guichets télégraphiques

Arrêté du 13 novembre 1891 modifiant les conditions imposées aux communes pour obtenir la concession de bureaux télégraphiques

Cabinet du Ministre.

Fusion des deux services des postes et des télégraphes

Demande de propositions aux directeurs départementaux, en vue de la fusion des services des postes et des télégraphes

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
28	"	735 et 736	3°	1880.
31 sup.	"	898		
35	148	134	4°	1881.
38	"	578		
38	"	580 et 581		
38 sup.	"	613		
42, 2° sup.	"	1444	3° sup.	
42	"	1461		
44 sup.	217	1636		
1	268	19	6°	1883.
2	"	107		
12	"	1059	13°	1890.
1	"	5	14°	1891.
1	"	33		
8	"	506		
11	"	586	1°	1878.
1	1	15		
1	5	28 et 29		

INDICATION

Cabinet du Ministre (Suite.)

Recommandation aux chefs de service de n'user du télégraphe que pour les communications présentant un caractère d'urgence absolue.

Réorganisation de l'enseignement supérieur de la télégraphie.

Rappel des prescriptions relatives aux abus de franchise télégraphique.

Frais attribués aux agents des postes et des télégraphes pour frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur, en dehors des limites de leurs circonscriptions. (Arrêté du 31 juillet 1878.)

Attributions des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes.

Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances et à celles des inspecteurs du contrôle.

Circulaire aux préfets touchant la concession de recettes simples des postes aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense.

du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
1 sup.	8	53	1 ^{er}	1878.
2, 2 ^o sup.	"	143		
3 sup.	21	183 et 184		
4 sup.	"	237		
5 up.	30	289		
13	"	329 et 330	2 ^o	1879.
14, 2 ^o sup.	"	482 et 483		
Cahier des charges.				
1	6	34 et 35	1 ^{er}	1878.
40, 2 ^o sup.	"	926	4 ^o	1881.
42	"	1070		
7 sup.	"	4119	5 ^o	1882.
Caisses d'assurances.				
1	"	58	6 ^o	1883.
3	"	288		
1	"	45	14 ^o	1891.
Caisse nationale d'épargne.				
42 sup.	"	1121	4 ^o	1881.
42 sup.	"	1126		

Caisse nationale d'épargne (Suite.)

Instruction n° 1 pour l'exécution de la loi et du décret concernant la création et le contrôle de la Caisse d'épargne postale (avec une table des matières et une table des modèles).....

Décret fixant l'ouverture du service de la Caisse d'épargne postale.....

Avis d'une décision ajournant, en ce qui concerne les établissements des facteurs-boîliers, l'ouverture du service de la Caisse d'épargne postale.....

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la Caisse d'épargne postale..

Correspondance relative au service de la Caisse d'épargne postale. — Précautions à prendre pour en assurer la transmission régulière. — Additions à l'instruction n° 1 et à l'instruction générale.....

Circulaire aux préfets concernant l'organisation et le fonctionnement de la Caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 2. Numéros d'ordre à porter en tête des formules 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 17. Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77). Suppression des bordereaux journaliers négatifs.

Modifications à l'instruction n° 1 concernant le service de la Caisse d'épargne postale.....

Additions à la liste des bureaux de poste ouverts au service de la Caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 3. Transferts. — États mensuels 23 et 24. — Récapitulation des opérations sur l'avis n° 9....

Circulaire explicative concernant le but et les avantages de la Caisse d'épargne postale.....

Circulaire concernant le renvoi des pièces justificatives aux receveurs pour régularisation.....

Circulaire concernant la publicité à donner aux notions générales sur le service de la Caisse d'épargne postale

Instruction n° 4. Versements faits par un tiers pour le compte des mineurs. — Concours des instituteurs. — Caisses d'épargne scolaires. — Remboursements aux mineurs. — Donation à un mineur. — Transferts de livrets à remboursement déferé.....

Achats de rente pour le compte des déposants à la Caisse d'épargne postale.....

Modification à apporter à l'Instruction n° 1.....

Demandes de formules imprimées pour le service de la Caisse d'épargne.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
42 sup.	1	1138		
43, 3° sup.	"	1531 et 1532		
43, 3° sup.	"	1533		
44	"	1569 et 1570		
44	"	1570 et 1571	4°	1881.
44	"	1571 et 1572		
44 sup.	2	1646		
44 sup.	"	1648 et 1649		
44 sup.	"	1659		
1	3	5		
1	"	24 et 25		
1	"	25 et 26		
1	"	26		
2	4	56	5°	1882.
2	"	59		
2	"	59		
2	"	64		

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
		93 et 94		
		94 et 95		
		104 et 105		
2				
	5	105		
	6	111 et 112		
	7	112		
3	8	116 et 119		
3	"	140 et 141		
3	"	148		
3	"	148		
4	9	176 et 177	5°	1882.
4	"	182 et 183		
4	"	196		
5	10	222		
5	11	223		
5	"	226 et 227		
5	"	235 et 236		
6	"	283		

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Création de la formule n° 1 bis pour le service de la Caisse d'épargne postale.....	7	"	317	
Instruction n° 12 concernant le transfert et le remboursement international des fonds déposés soit à la caisse d'épargne postale de France, soit à la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.....	7 sup.	12	320	
Modifications et additions aux instructions sur le service de la Caisse d'épargne postale.....	7 sup.	"	420 et 421	
Changement de gestion de receveurs principaux.	7 sup.	"	422 et 423	
Renvoi des avis d'émission des autorisations de remboursement non présentées dans le délai réglementaire.	7 sup.	"	423	
Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements des livrets de la Caisse d'épargne postale.....	8	"	433	
Addition à l'instruction n° 12, concernant le service des transferts et des remboursements internationaux...	8	"	527 et 528	
Modifications à apporter aux tableaux n° 8 et 9 du bordereau n° 12 bis.....	8	"	528	
Instruction n° 13 : Centimes à rembourser dans un département autre que celui où le transfert a été effectué.....	9	13	551 et 552	
Inscriptions des sommes remboursées sur les livrets de Caisse d'épargne postale.....	9	"	568	5° 1882.
Emploi non motivé de la formule n° 22 pour le cas de remboursement intégral.....	9	"	568	
Demandes de livrets faites par des femmes.....	9	"	568	
Modification à l'instruction n° 1.....	9	"	568	
Instruction n° 14 : Pièces justificatives de paiements effectués pour le compte de la Caisse d'épargne.....	10	14	577	
Emploi de journaux à souche des premiers versements non épuisés en fin d'année. — Modifications à l'instruction n° 1.....	10	14	579	
Instruction n° 15 relative aux versements en timbres-poste à faire à la Caisse nationale d'épargne.....	12	15	736	
Rectifications au bulletin mensuel n° 7 supplémentaire.....	10	"	588	
Décret du 30 novembre 1882 portant autorisation de faire des versements en timbres poste.....	12	"	735	
Avis concernant l'inscription des versements à la Caisse d'épargne postale.....	12	"	779	
Autorisation accordée aux comices agricoles d'effectuer des versements à la Caisse d'épargne postale.....	12	"	779	
Publication d'une note émanant du Ministère de l'instruction publique. (Caisses d'épargne scolaires.)...	2	"	144	6° 1883.

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Addition à l'article 16 de l'instruction n° 15 (*Bull. mens. n° 12*), concernant le service des versements en timbres-poste.....

Envois par les directeurs départementaux de relevés n° 96 négatifs à la Direction centrale.....

Demandes de versement à la Caisse nationale d'épargne présentées par des cercles ou réunions d'officiers

Avis relatif à la rédaction des demandes d'achat de rente.....

Décret fixant la date de mise à exécution de la loi du 3 août 1882. — Instruction n° 16 y relative.....

Tableaux présentant les tarifs détaillés de la caisse d'assurances en cas de décès et de la caisse d'assurances en cas d'accidents.....

Irrégularités commises dans la constatation des versements ultérieurs. — Rappel à l'exécution des dispositions de l'instruction n° 16 relative à l'emploi des timbres-épargne.....

Avis divers concernant le service des remboursements de fonds déposés à la Caisse d'épargne postale. — Remboursements après décès.....

Instruction n° 17. — Mode de justification dans les écritures des receveurs principaux, de certaines opérations relatives à la caisse nationale d'épargne.....

Modifications à des instructions concernant la Caisse nationale d'épargne.....

Erratum au modèle 119 dont l'emploi est prescrit par l'instruction n° 16.....

Livrets entièrement remplis à remplacer. — Remise au titulaire d'un bulletin de dépôt n° 21.....

Additions à l'Instruction n° 16.....

Instruction n° 18 : Pièces à fournir par les sociétés de secours mutuels, de coopération, de bienfaisance, etc., qui déposent leurs fonds à la Caisse nationale d'épargne.....

Rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne en 1882.....

Instruction n° 19 concernant l'échange entre la France et la Belgique des livrets de caisse d'épargne à régler.

Avis relatif à l'établissement des demandes d'achat de rentes.....

Instruction n° 20 : Pièces à fournir par les sociétés commerciales qui déposent des fonds à la Caisse nationale d'épargne.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2	"	146		
2	"	146		
2	"	147		
2	"	147		
3	16	154		
3	"	288		
4	"	318		
4	"	319		
5	17	337	6°	1883.
5	"	341		
5	"	348		
5	"	352		
5	"	352		
6	18	390		
7	"	398		
7	19	423		
7	"	434		
8	20	451		

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Erratum relatif aux demandes de timbres-épargne. 8 " 454

Suppression d'une des trois expéditions du bordereau n° 11 des versements ultérieurs 9 " 504

Instruction n° 21 concernant le mode de constatation des opérations d'épargne sur le nouveau modèle de livret. 10 21 507

Demandes de livret faites par des femmes mariées.— Exécution des articles 21, 23, 24, 78 et 79 de l'instruction n° 1. 11 " 554

Instruction n° 22. — Remboursement, en Algérie, du montant des livrets de la Caisse nationale d'épargne. 12 22 571

Instruction n° 23. — Création d'un registre des remboursements (modèle n° 99) à l'usage des receveurs. — Mode d'emploi de ce registre. 12 23 572

Modifications apportées au carnet d'ordre n° 7. — Envoi à la Direction centrale de la deuxième expédition du bordereau n° 17. 12 " 579

Addition à l'article 19 de l'instruction n° 16. 12 " 582

Griffe indiquant le nom du département à apposer sur les livrets de la Caisse nationale d'épargne. — Numérotage des bordereaux n° 5, 11 et 17. 12 " 590

Modifications apportées aux états mensuels 23, 24, 25 et 27. 12 " 591

Envoi à la Direction centrale des états n° 81. 12 " 592

Modifications à l'instruction n° 5. 12 " 592

Rappel aux dispositions de l'article 57 de l'instruction n° 16. — Griffes à apposer par les receveurs principaux sur les timbres-épargne. 13 " 608

Communication aux journaux du résultat mensuel des opérations. 13 " 609

Désignation, sur les bordereaux 11, des nom et prénoms des receveurs forcés en recette. 13 " 610

Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie et de la Tunisie le service de la Caisse nationale d'épargne. 14 " 648

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs des postes pour les opérations effectuées pendant l'année 1883, pour le compte de la Caisse nationale d'épargne. 14 " 653

Modification à l'instruction n° 1 sur la Caisse nationale d'épargne. 14 " 654

Le carnet des versements ultérieurs n° 10 bis sera dorénavant désigné sous le n° 10. 14 " 654

Instruction n° 25. — Inscriptions de rentes déposées à la Caisse nationale d'épargne. 15 25 674

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
			6°	1883.
8	"	454		
9	"	504		
10	21	507		
11	"	554		
12	22	571		
12	23	572		
12	"	579		
12	"	582		
12	"	590		
12	"	591		
12	"	592		
12	"	592		
13	"	608	7°	1884.
13	"	609		
13	"	610		
14	"	648		
14	"	653		
14	"	654		
14	"	654		
15	25	674		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Distribution des plis émanant de la Caisse nationale d'épargne, service des remboursements.....	15	"	675	
Conservation par les receveurs des registres 4 et 10. — Mode de renvoi des avis d'émission périmés. — Signature des femmes mariées.....	15	"	676	
Remboursement direct aux militaires des fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne.....	15	"	696	
Remplacement des objets employés pour griffer les timbres-épargne.....	15	"	697	
Instruction n° 26. — Réduction du nombre des timbres-épargne employés à la constatation des versements ultérieurs.....	16	26	700	
Instruction n° 27. — Transmission, par télégraphe, des demandes et autorisations de remboursement.....	16	27	701	
Tableaux comparatifs des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites dans chaque département pendant les années 1882 et 1883.....	16	"	717	
Instruction n° 28. — Remboursements par mandats-poste.....	17	28	727	
Instruction n° 29. — Création d'une formule (modèle n° 91) relative aux réclamations ou renvoi de certaines pièces concernant le service de la Caisse nationale d'épargne.....	17	29	733	7° 1884.
Publication d'une instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne.....	17	24	738	
	17	"	743	
Modifications et annotations à l'instruction n° 24.....	18	"	777	
	12	"	12	
Publicité à donner aux résultats obtenus chaque mois par la Caisse nationale d'épargne.....	18	"	783	
Opérations effectuées pendant les quatre premiers mois de l'année 1884.....	18	"	784	
Suppression de l'une des expéditions des bordereaux nominatifs des premiers versements (modèle n° 5).....	18	"	784	
Dédoublément des bordereaux n° 5, 11 et 17.....	18	"	785	
Suppression du certificat spécial des timbres d'épargne (modèle n° 123).....	18	"	785	
Suppression de l'envoi mensuel de l'état récapitulatif (modèle n° 37).....	18	"	786	
Instruction n° 30. — Transmission par télégraphe des demandes et autorisations de remboursements.....	19	30	810	
Instruction n° 31. — Constatation par les receveurs de l'identité des personnes dont la signature n'est pas connue à la Direction centrale.....	19	31	813	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Distribution des plis émanant de la Caisse nationale d'épargne, service des remboursements.....

Conservation par les receveurs des registres 4 et 10. — Mode de renvoi des avis d'émission périmés. — Signature des femmes mariées.....

Remboursement direct aux militaires des fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne.....

Remplacement des objets employés pour griffer les timbres-épargne.....

Instruction n° 26. — Réduction du nombre des timbres-épargne employés à la constatation des versements ultérieurs.....

Instruction n° 27. — Transmission, par télégraphe, des demandes et autorisations de remboursement.....

Tableaux comparatifs des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites dans chaque département pendant les années 1882 et 1883.....

Instruction n° 28. — Remboursements par mandats-poste.....

Instruction n° 29. — Création d'une formule (modèle n° 91) relative aux réclamations ou renvoi de certaines pièces concernant le service de la Caisse nationale d'épargne.....

Publication d'une instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne.....

Modifications et annotations à l'instruction n° 24.....

Publicité à donner aux résultats obtenus chaque mois par la Caisse nationale d'épargne.....

Opérations effectuées pendant les quatre premiers mois de l'année 1884.....

Suppression de l'une des expéditions des bordereaux nominatifs des premiers versements (modèle n° 5).....

Dédoublément des bordereaux n° 5, 11 et 17.....

Suppression du certificat spécial des timbres d'épargne (modèle n° 123).....

Suppression de l'envoi mensuel de l'état récapitulatif (modèle n° 37).....

Instruction n° 30. — Transmission par télégraphe des demandes et autorisations de remboursements.....

Instruction n° 31. — Constatation par les receveurs de l'identité des personnes dont la signature n'est pas connue à la Direction centrale.....

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Additions et modifications à l'instruction n° 24.....	19	"	818	
Modifications à l'instruction n° 27	19	"	819	
Recommandations aux agents d'inviter les déposants à ne pas demander, autant que possible, le remboursement intégral de leur compte.....	19	"	824	
Caisse nationale d'épargne. — Opérations effectuées pendant les mois de mai et de juin 1884.....	19	"	824	
Conditions de vente de l'instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne.....	19	"	824	
Légalisation gratuite, en Tunisie, de la signature des déposants par le consul de France à Tunis.....	20	"	858	
Opérations effectuées pendant le mois de juillet 1884.	20	"	861	
Mode d'envoi des mandats-poste délivrés pour acquisition d'exemplaires de l'instruction n° 24.....	21	"	896	
Erratum au bulletin mensuel n° 18 de juin 1884...	21	"	896	
Opérations effectuées pendant le mois d'août 1884..	21	"	897	
Instruction n° 32. — Remplacement des livrets de la Caisse nationale d'épargne déclarés perdus.....	22	32	921	
Modifications à l'instruction n° 24.....	22	"	923	
Opérations effectuées pendant le mois de septembre 1884.....	22	"	932	
Rapport au Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne. Année 1883..	23	"	942	7° 1884.
Instruction n° 33. — Création d'un compte divers pour les opérations en suspens.....	23	33	974	
Instruction n° 34. — Renvoi des livrets à régler....	23	34	975	
Instruction n° 35. — Transmission par la voie des tubes pneumatiques des demandes et autorisations de remboursement à Paris.....	23	35	979	
Additions à l'instruction n° 24.....	23	"	984	
Imprimés du service de la Caisse nationale d'épargne. — Approvisionnement des directions.....	23	"	989	
Opérations effectuées pendant le mois d'octobre 1884.	23	"	989	
Instruction n° 36. — Mode d'inscription des autorisations de remboursement sur le bordereau n° 17.....	24	36	1002	
Instruction n° 37. — Constatation, avant paiement, de l'identité des personnes qui réclament un remboursement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne.....	24	37	1003	
Suppression de la mention : <i>service des remboursements</i> sur les enveloppes destinées aux déposants....	24	"	1004	
Opérations effectuées pendant le mois de novembre 1884.....	24	"	1015	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Additions à l'instruction n° 24.....

Instruction n° 46. — Modification des formules n° 13 et 14. — Suppression de l'avis d'émission. — Conditions de validité d'une autorisation de remboursement.....

Additions et modifications à l'instruction n° 24.....

Suppression de l'une des expéditions du relevé des timbres-épargne à expédier par les receveurs principaux (modèle n° 112). — Suppression de l'avis n° 114 des quantités de timbres-épargne expédiées par les receveurs principaux.....

Instruction n° 47. — Versements à la Caisse nationale d'épargne des retenues exercées sur les salaires des cantonniers.....

Additions et modifications aux articles 379 à 384 de l'instruction n° 24 relatifs aux forçements pour perte de timbres-épargne.....

Approvisionnement en fin d'année et comptabilité des timbres-épargne.....

Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Extrait du rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne (Caisse d'épargne postale) pendant l'année 1884

Instruction n° 48. — Comptabilité des timbres-épargne. — Suppression des formules modèles n° 106, 116 et 120.....

Instruction n° 49. — Inscription au carnet n° 10 de sommes comprenant des centimes. — Inscription au carnet n° 4 d'un premier versement en numéraire accompagnant une demande de transfert (art. 308 de l'instruction n° 24).....

Modifications et annotations à l'instruction n° 24...

Modifications à l'instruction n° 33, insérée au Bulletin mensuel n° 23 de novembre 1884.....

Modifications à l'instruction n° 44, insérée au Bulletin mensuel n° 5 de mai 1885.....

Notification d'un arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes.....

Vérification de l'entrepôt départemental des timbres-épargne. — Rapport à établir sur formule n° 915. — Suppression du certificat modèle n° 122.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
	6	" 223		
	8	46 275		
	8	" 279		
	8	" 283		
	9	47 291		
	9	" 293		
	11	" 344		
	12	" 346	8°	1885.
	12	" 347		
	12	48 359		
	12	49 359		
	12	" 361		
	12	" 361		
	12	" 362		
	12	" 372		
	12	" 375		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Caisse nationale d'épargne. (Suite.)				
Comptabilité des timbres-épargne. — Relevé n° 105 nouveau modèle).....	1	"	11	
Rappel aux prescriptions des instructions 34 et 41..	1	"	12	
Rapport à M. le Président de la République française sur la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne dans les villes, à l'étranger, où il existe un bureau français. — Décret et instruction y relatifs.....	5	50	232	
Rapport à M. le Ministre des postes et des télégraphes concernant la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne en Algérie et en Tunisie. — Décret et instruction y relatifs.....	5	51	237	
Arrêté érigeant le bureau de poste français d'Alexandrie (Égypte) en succursale de la Caisse nationale d'épargne.....	5	"	247	
Transmission des livrets de caisse d'épargne.....	5	"	300	
Liquidation des remises accordées aux agents des postes.....	5	"	300	
Vente au public et aux agents de différentes instructions relatives au service de la Caisse nationale d'épargne.....	7	"	396	9 ^e 1886.
Mode d'inscription des sommes en chiffres sur l'ancien modèle de livret de caisse d'épargne.....	7	"	396	
Extrait du rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1885.....	11	"	446	
Loi pour l'acquisition d'un hôtel par la Caisse nationale d'épargne.....	12	"	491	
Instruction n° 52. — Paiement des autorisations de remboursement de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne. — Nouveau mode de constatation d'identité.	12	52	523	
Instruction n° 53. — Interprétation par le conseil d'État du paragraphe 6 de l'article 6 de la loi du 9 avril 1881 sur la Caisse d'épargne postale. — Avis du Conseil d'État.....	12	53	524 et 525	
Additions aux articles 132, 197 et 272 de l'instruction n° 24.....	12	"	524	
Modifications et additions aux instructions n° 24, 27 et 31.....	12	"	526 et 527	
Modification à l'instruction n° 24.....	2	"	78	
Arrêté portant allocation d'une indemnité aux directeurs départementaux pour le service de la Caisse nationale d'épargne.....	3	"	82	10 ^e 1887.
Extrait de la loi du 26 février 1887 portant fixation du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1887.....	3	"	91	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Addition à l'instruction n° 24.....	4	"	101	
Arrêté érigeant le bureau de poste français de Tanger en succursale de la Caisse nationale d'épargne.....	5	"	123	
Emploi de fonds déposés à la Caisse nationale d'épargne en versements à opérer à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....	5	"	135	
Instruction n° 54. — Modifications à l'instruction n° 24 sur le service de la Caisse nationale d'épargne..	7	54	209	
Notification concernant le service.....	7	"	216	
Erratum à l'instruction n° 54.....	8	"	228	
Modification à l'instruction n° 24.....	9	"	282	10° 1887.
Instruction n° 55. — Régularisation des déclarations de versement ou de remboursement tardives ou inexactes.....	10	55	380	
Erratum à l'instruction n° 55.....	11	"	402	
Extrait du rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1886.....	12	"	504	
Instruction n° 56. — Création d'un compte courant «Intérêts divers. Exercice 188...».....	12	56	525	
Instruction n° 57. — Création d'un modèle d'autorisation de virement n° 13 septies à l'usage exclusif de la direction centrale.....	2	57	24	
Mode d'envoi des bulletins n° 157.....	2	"	34	
Destination à donner aux demandes de remboursement formées par voie télégraphique.....	2	"	35	
Tableau comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque département, pendant l'année 1887.....	4	"	83	
Loi portant fixation du budget de l'exercice 1887. (Réserve.).....	6	"	149	
Réimpression du modèle n° 21.....	6	"	149	
Exemption de droits de timbre et d'enregistrement..	7	"	198	
Modifications à l'instruction n° 47.....	7	"	198	
Additions à l'instruction n° 24.....	9	"	308	11° 1888.
Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....	10	"	327	
Additions à l'instruction n° 24.....	10	"	336	
Décret portant réorganisation des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne.....	11	58	340	
Utilité du règlement des livrets. — Dépôt simultané d'un livret à régler et d'une demande de remboursement intégral.....	11	59	352	
Livrets de cautionnement ouverts aux receveurs à l'occasion d'un déficit de timbres-épargne ou d'un remboursement irrégulier.....	11	"	370	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Formation par les directeurs départementaux de carnets d'ordre (modèle n° 7).....	11	"	371	11° 1888.
Remises allouées aux receveurs pour les opérations de la Caisse nationale d'épargne.....	11	"	371	
Arrêté autorisant les bureaux de poste de la principauté de Monaco à participer au service de la Caisse nationale d'épargne.....	12	"	375	
Additions à l'instruction n° 24.....	12	"	383	
Arrêté élevant le taux des remises allouées aux receveurs.....	1	"	8	
Extrait du Rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1887.....	1	"	15	
Arrêté ministériel modifiant la forme des timbres-épargne.....	2	"	111	
Élévation du taux des remises accordées aux receveurs pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....	2	"	148	
Tableau des opérations effectuées pendant l'année 1888.....	2	"	149	
Instruction n° 60. — Modifications dans le régime des transferts français.....	3	60	172	
Mise en service de nouvelles formules de virement..	3	"	194	
Vérification des demandes de livret et des bordereaux de premiers versements. — Reproduction du numéro du livret sur la demande et sur le bordereau.....	3	"	194	
Tableau comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque département, pendant l'année 1888.....	3	"	195	
Instruction n° 61. — Retrait des timbres-épargne mobiles en usage.....	4	61	301	
Instruction n° 62 relative aux versements ultérieurs et à la comptabilité-matières des timbres-épargne à souche.	5	62	330	
Instruction n° 63. — Modifications dans le service des succursales en Algérie et en Tunisie.....	5	63	352	
Lettre-circulaire. — Mesures relatives à la substitution des timbres-épargne à souche aux timbres-épargne mobiles.....	5	"	430	
Modifications à l'instruction n° 24.....	5	"	432	
Modifications à l'instruction n° 55, insérée dans le Bulletin mensuel d'octobre 1887.....	5	"	433	
Remboursements par télégraphe.....	6	"	464	
Erratum au Bulletin mensuel de mai 1889.....	6	"	464	
Décret autorisant la Caisse d'épargne à recevoir des versements comprenant des fractions de franc.....	7	"	475	
Arrêté créant une succursale de la Caisse nationale d'épargne dans le bureau de poste français à Constantinople.....	7	"	476	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Instruction n° 64. — Remboursements partiels sur livrets envoyés à la direction centrale pour règlement des intérêts, pour remplacement ou pour enquête.....

Instruction n° 65. — Versements comprenant des centimes.....

Modifications à l'instruction n° 24 et à l'instruction n° 62. — Versements comprenant des centimes.....

Création d'une succursale de la Caisse nationale d'épargne à Constantinople.....

Publication du résumé des lois et règlements intérieurs.....

Instruction n° 66. — Etablissement en double expédition des demandes de livret. — Registre matricule tenu par le Directeur du département.....

Remboursement par télégraphe. — Quittances.....

Rappel aux prescriptions de l'instruction n° 62.....

Extrait du rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1888.....

Décret relatif à la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne dans les départements.....

Arrêté du 7 décembre 1889 fixant le taux des remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne...

Caisse nationale d'épargne. — Lettre-circulaire n° 72. — Livrets scolaires donnés comme récompense aux enfants. — Clause ajournant le remboursement à la majorité.....

Suppression du carnet d'expédition n° 76.....

Élévation du taux des remises pour participation au service.....

Transferts. — État récapitulatif annuel.....

Application de l'arrêté ministériel du 7 décembre 1889 relatif aux remises allouées aux receveurs par la Caisse nationale d'épargne.....

Versements d'épargne au profit des commis, ouvriers et ouvrières des magasins administratifs de la guerre..

Tableau des opérations effectuées pendant l'année 1889.....

Modifications à l'instruction n° 66.....

Additions et modifications à l'instruction n° 24.....

Modification à l'instruction n° 67.....

Arrêté autorisant la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne.....

Instruction n° 68 concernant la création de succursales de plein exercice de la Caisse nationale d'épargne.

Tableau comparatif des opérations effectuées dans chaque département pendant l'année 1889.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
7	64	476		
8	65	507		
8	"	507		
8	"	542		
9	"	566		
11	66	608		
11	"	653		
11	"	653		
12	"	655	12°	1889.
12	"	674		
12	"	676		
12	"	691		
12	"	692		
12	"	692		
12	"	692		
1	"	339		
1	"	340		
1	"	341		
2	"	391		
3	"	459		
3	"	460	13°	1890.
4	"	575		
4	68	576		
4	"	601		

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

L'instruction n° 69 ne sera pas publiée au Bulletin mensuel.....

Instruction n° 70 concernant le service de la Caisse d'épargne.....

Modification à l'Instruction n° 62 et à l'Instruction n° 55.....

Arrêté du 27 mai 1890, créant deux nouvelles succursales de plein exercice.....

Création, dans l'hôtel de la Caisse nationale d'épargne, d'un bureau spécial sous le titre de : Paris, rue Saint-Romain.....

Règlement des livrets. — Additions à l'Instruction n° 24.....

Arrêté fixant la rétribution accordée aux gérants des bureaux auxiliaires pour chaque demande de livret de la Caisse nationale d'épargne.....

Addition à l'Instruction n° 24.....

Instruction n° 71. — Déclaration de perte ou de vol de livret.....

Instruction n° 72. — Distributions des notices à l'usage des déposants.....

Instruction n° 73. — Justification des réserves de numéraire faites en prévision de remboursements.....

Instruction n° 74. — Changements de séries de livrets.....

Instruction n° 75. — Déposants sous la tutelle ou le patronage d'établissements publics.....

Additions à l'Instruction n° 68. — Succursales de plein exercice.....

Date de mise en activité de succursales de plein exercice.....

Additions et modifications à l'Instruction n° 69. — Service intérieur des succursales.....

Remboursement intégral d'un livret après décès du titulaire.....

Extrait du rapport à M. le Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1889.....

Participation du bureau de la rue Saint-Romain au service des articles d'argent.....

Attribution d'un numéro d'ordre au bureau de Paris, rue Saint-Romain.....

Instruction n° 76. — Modification ou révocation des clauses de remboursement stipulées par des tiers dans les demandes de livret.....

Bordereaux n° 11 et 17 grand format. — Registre n° 99.....

Départements rattachés à une succursale de plein exercice.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
	5	69	612	
	5	70	612	
	5	"	622	
	6	"	664	
	6	"	664	
	6	"	688	
	7	"	744	
	7	"	784	
	7	71	784	
	8	72	888	
	8	73	889	
	8	74	891	13° 1890.
	8	75	897	
	8	"	906	
	8	"	906	
	8	"	907	
	9	"	949	
	11	"	966	
	11	"	987	
	11	"	987	
	11	76	1009	
	12	"	1090	
	12	"	1090	

Caisse nationale d'épargne. (Suite.)

Instruction n° 77 relative aux départements rattachés à une succursale de plein exercice.....

Instruction n° 78 sur le service intérieur des succursales de plein exercice.....

Instruction n° 79. — Enquêtes générales sur les opérations effectuées dans les bureaux de poste.....

Instruction n° 80. — Remboursements demandés et autorisés par télégraphe au profit des titulaires de livrets des séries marines.....

Suppression de la formule n° 77. — Bulletin journalier d'envois de pièces.....

Additions et modifications aux Instructions nos 60 et 74 (Transferts et changements de série des livrets)..

Arrêté relatif à la création de quatre nouvelles succursales de plein exercice de la Caisse nationale d'épargne.....

Extrait de la loi de finances (26 décembre 1890) concernant le taux de l'intérêt servi par le Trésor sur les fonds en compte courant.....

Achat de rente.....

Modification à l'Instruction n° 75.....

Mise en activité de quatre succursales de plein exercice

Tableau des opérations effectuées pendant l'année 1890

Décret du 4 avril 1891 relatif à la nomination aux fonctions de caissier et de teneur du double des comptes courants dans les succursales de plein exercice de la Caisse nationale d'épargne.....

Remboursements demandés poste restante.....

Instruction n° 81 relative au règlement des livrets dans les succursales de plein exercice.....

Départements rattachés à une succursale de plein exercice.....

Tableau des opérations faites, dans chaque département, pendant l'année 1890.....

Modifications à l'Instruction n° 24.....

Versements dont le chiffre excède la somme de 2,000 francs.....

Additions à l'Instruction n° 79.....

Addition à l'article 437 de l'Instruction n° 24.....

Additions et modifications à l'Instruction n° 55.....

Avis relatif à la suppression de la description des noms et prénoms des déposants sur les bordereaux n° 5 des premiers versements.....

Oppositions sur paiements faits par les receveurs principaux pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.....

Modifications à l'Instruction n° 24.....

Modifications à l'Instruction n° 66.....

Modifications à l'Instruction n° 69.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'Instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	77	1090	13°	1890.
12	78	1094		
12	79	1094		
12	80	1097		
12	"	1098		
12	"	1098		
1	"	5		
1	"	19		
2	"	85		
2	"	85		
2	"	85	14°	1891.
2	"	86		
4	"	196		
4	"	263		
4	81	263		
4	"	263		
4	"	264		
5	"	312		
5	"	312		
7	"	494		
8	"	513		
8	"	513		
11	"	624		
11	"	624		
11	"	625		
11	"	626		
11	"	626		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Caisse nationale d'épargne. (Suite.)				
Arrêté ministériel du 3 décembre 1891 relatif à la création de succursales de la Caisse nationale d'épargne.	12	"	645	14° 1891.
Demande de changement de série au profit d'une succursale. — Emploi de la nouvelle formule n° 14 septièmes lilas	12	"	698	
Départements rattachés à une succursale de plein exercice.....	12	"	698	
Mise en activité de deux succursales.....	12	"	699	
Additions à l'Instruction n° 24.....	12	"	699	
Modifications à l'Instruction sur le service des succursales étrangères.....	12	"	700	
Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.				
Opérations concernant le service de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....	1	"	3	11° 1888.
Circulaire de la Caisse des dépôts et consignations ..	1	"	3	
Instruction pratique.....	1	"	5	
Opérations de comptabilité concernant le service de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....	8	373	284	
Versements par les régisseurs des retenues exercées sur le salaire des ouvriers commissionnés.....	10	"	333	12° 1889.
Arrêté ministériel relatif à l'admission à prix réduit des avis de l'administration de la Caisse des dépôts et consignations adressés aux rentiers de la Caisse nationale des retraites	11	"	353	
Taux de l'intérêt dont il sera tenu compte aux déposants de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse pendant l'année 1889.....	2	"	146	
Taux de l'intérêt dont il sera tenu compte aux déposants de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse pendant l'année 1890.....	1	"	338	13° 1890.
Modifications apportées à l'Instruction du 5 mars 1887 à l'usage des receveurs des postes et des télégraphes sur le service de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....	4	"	599	
Notifications diverses concernant la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse	1	"	46	14° 1891.
Caisses publiques.				
Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la Caisse centrale du Trésor à Paris.....	9	"	553	5° 1882.
Décision portant désignation des caisses sur lesquelles doivent être acquittés les paiements.....	12	38	574 et 575	9° 1886.
Candidatures. (Voir ADMISSION.)				

	INDICATION				
	du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Carnets à souche.					
Carnets à souche des mouvements de matériel et de mobilier.....	5 sup.	30	302	1 ^{er}	1878.
Carnets à souche des bons pour réponse internationale payée.....	23, 2 ^e sup.	100	271	3 ^e	1880.
Cartes d'état-major.					
Les cartes d'état-major provenant des bureaux administratifs des anciens fonctionnaires des télégraphes doivent rester aux mains du service technique.....	4	"	214	1 ^{er}	1878.
Cartes-lettres. — Admission au timbrage.....					
Arrêté portant création de cartes-lettres.....	5	345	247	9 ^e	1886.
Échange de cartes-lettres hors d'usage.....	7	"	391		
Émission de cartes-lettres non gommées.....	9	"	430		
Émission de cartes-lettres de Monaco.....	9	"	431		
Défaut d'approvisionnement des cartes-lettres.....	10	"	438		
Cartes-lettres <i>annonces</i>	5	"	121	10 ^e	1887.
Entretien des cartes-lettres.....	6	"	144	11 ^e	1888.
Arrêté ministériel rapportant les dispositions autorisant l'échange, contre des timbres-poste, des cartes-lettres.....	12	"	1052	13 ^e	1890.
Cartes postales et télégraphiques.					
Émission de cartes postales timbrées à 10 et à 15 centimes.....	4	"	221	1 ^{er}	1878.
Fabrication des cartes postales par l'industrie privée. — Conditions qu'elles devront remplir pour être admises à circuler à découvert et à prix réduit.....	2	11	96 et 97		
Émission de cartes postales à 10 et à 15 centimes... Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....	4	"	221		
Règlement sur la comptabilité des cartes postales et télégraphiques fabriquées dans les ateliers du Ministère des postes et des télégraphes.....	14	"	434		
Établissement du service des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté et instruction à ce sujet.....	14 sup.	65	461	2 ^e	1879.
Suppression du relevé spécial du nombre des cartes postales débitées.....	18	"	644		
Vente de cartes postales au guichet des bureaux télégraphiques.....	24	107	351 et 352		

Cartes postales et télégraphiques. (Suite.)

Cartes postales
avec réponse payée
échangées avec :

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
les colonies néerlandaises.....	16	"	542 et 543	3° 1880.
l'Autriche-Hongrie	29	"	780	
la Turquie.	33	"	17	4° 1881.
la Serbie.....	39	"	644	
Libéria.	40	"	819	
l'Uruguay.....	42	"	1064 et 1065	
les États-Unis de Colombie.....	4	"	195	
le Honduras.....	5	"	235	5° 1882.
la République dominicaine.....	6	"	297	
la Barbade.....	5	"	328	
le Danemark, les Antilles danoises et Costa-Rica.....	6	"	382	
la Grèce et la colonie britannique de Lagos.	8	"	466	
divers pays étrangers.....	9	"	501	6° 1883.
la Guyane anglaise et Tabago.....	10	"	525	
le Canada.....	11	"	551	
l'Inde britannique	12	"	586	
le Brésil et Haïti.....	13	"	597	
la Bulgarie.....	14	"	649	
le Pérou.....	15	"	670 et 692	
la République du Nicaragua.....	16	"	711	7° 1884.
le Japon et l'Équateur.....	18	"	780	
l'Égypte.....	21	"	894	
l'Égypte.....	21	"	889 et 894	
les colonies françaises	9	"	296	
Siam.....	10	"	319 et 237	8° 1885.
Arrêté concernant les conditions d'envoi et de circu- lation des cartes postales	11	"	540	6° 1883.
Extension de l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée. — Arrêté à ce sujet.....	34	"	101 et 102	4° 1881.
Extension de l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée.....	5	"	328	6° 1883.
Extension de l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée.....	34	"	170	4° 1881.
Retrait des cartes postales à 15 et 30 centimes.....	9	"	296	8° 1885.
Timbrage des cartes postales.....	42	193	1065	4° 1881.
Échange de cartes postales hors d'usage.....	42	"	1074	5° 1882.
Échange contre de nouvelles cartes-télégrammes des cartes-télégrammes hors d'usage avant emploi.....	12	265	772	6° 1883.
Instruction n° 324. — Admission, pour les départe- ments, l'Algérie, la Tunisie et l'étranger, des cartes- télégrammes et des télégrammes fermés qui ne pou- vaient circuler que dans l'intérieur de Paris	5	281	336	7° 1884.
Échange de cartes-télégrammes hors d'usage.....	23	324	971	9° 1886.
Cartes postales-annonces.....	7	"	391	
Approvisionnement de cartes-télégrammes.....	5	"	121	10° 1887.
Cartes postales pour l'étranger.....	5	"	128	
Cartes postales pour l'étranger.....	12	"	529	11° 1888.
Cartes postales pour l'étranger.....	6	"	144	

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année
Cartes postales et télégraphiques. (Suite.)				
Arrêté portant modification des conditions d'envoi et de circulation des cartes postales fabriquées par l'industrie privée.....	10	" 327	} 11°	1888.
Emploi de cartes simples destinées à circuler à découvert pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.....	12	" 382		
Arrêté ministériel autorisant certaines mentions sur le recto des cartes postales.....	5	" 328	12°	1889.
Arrêté ministériel rapportant les dispositions autorisant l'échange, contre des timbres-poste, des cartes postales et des cartes télégrammes.....	12	" 1052	13°	1890.
Exemption de la taxe postale, à l'arrivée, des cartes télégrammes et télégrammes fermés acheminés exclusivement par la voie de la poste.....	3	" 120	14°	1891.
Cartes de visite.				
Mentions non autorisées.....	4	" 325	} 6°	1883.
Mention P. P. C. (Décision du 9 avril 1886).....	8	" 554		
Vœux de bonne année. — Bandes timbrées.....	4	" 228	9°	1886.
	12	" 528	9°	1886.
Cautionnements.				
Cautionnements des receveurs des postes en Algérie. (Décret du 25 novembre 1878.).....	8	" 446	1 ^{er}	1878.
Décret fixant les cautionnements des receveurs.....	17	" 584 et 585	2°	1879.
Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....	33	" 2 et 3	4°	1881.
Instruction n° 342. — Certificats de réalisation de cautionnement. — Application des articles 12 et 16 de la loi du 13 brumaire an VII.....	3	342 190	9°	1886.
Décret rendant applicables aux receveurs des télégraphes les dispositions des décrets des 13 septembre 1879 et 3 janvier 1881 relatifs aux cautionnements....	2	" 371	13°	1890.
Chargements de toute nature.				
Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	6	" 315	} 1 ^{er}	1878.
Réduction du droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclarations de valeurs et pour les lettres recommandées. — Loi du 26 décembre 1878. — Instructions à ce sujet.....	8, 2 ^e sup.	44 480 et 481		
Réduction du droit fixe applicable aux lettres recommandées et aux valeurs déclarées pour l'extérieur. — Instruction et décret y relatifs.....	8, 2 ^e sup.	45 481		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Lettres recommandées non affranchies réexpédiées d'Allemagne en France.....	9	"	19	
Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale universelle. — Règlement de détail et d'ordre. — Loi portant approbation et décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	11 sup.	53	194	
Vérification du poids et de l'état extérieur des lettres et des boîtes contenant des valeurs déclarées.....	13	"	332 et 333	
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	13	"	339	
Formalité de la recommandation applicable à l'enveloppe n° 212 bis pour l'envoi des valeurs à recouvrer..	13 sup.	"	368	2° 1879.
Formalité du chargement en franchise, applicable à l'enveloppe n° 214 bis pour la transmission du montant des recouvrements.....	13 sup.	58	382	
Retour à l'expéditeur des objets recommandés qui n'ont pu être distribués.....	13 sup.	"	397	
Formalité de la recommandation applicable à la carte postale double et à la carte postale simple (réponse)..	14 sup.	15	463 et 464	
Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union postale.....	16	"	554	
Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....	19	"	697	
Obligation d'indiquer au recto le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....	20, 2° sup.	"	803	
Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet.....	21	91	6 et 7	
Traitement des objets recommandés circulant dans l'Union insuffisamment affranchis ou ne remplissant pas les conditions requises.....	25	"	403	3° 1880.
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	"	405	
Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....	29	"	785 et 786	
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés dans l'Union.....	31	"	874	
Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.....	33	"	19	
Distribution des chargements ou des lettres recommandées adressées aux personnes illettrées habitant les communes rurales.....	33 sup.	142	52	4° 1881.
Demandes d'avis de réception des chargements formulées postérieurement à leur dépôt.....	37	"	448	

Chargements. (Suite.)

Lettres recommandées non affranchies réexpédiées d'Allemagne en France.....

Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale universelle. — Règlement de détail et d'ordre. — Loi portant approbation et décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....

Vérification du poids et de l'état extérieur des lettres et des boîtes contenant des valeurs déclarées.....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Formalité de la recommandation applicable à l'enveloppe n° 212 bis pour l'envoi des valeurs à recouvrer..

Formalité du chargement en franchise, applicable à l'enveloppe n° 214 bis pour la transmission du montant des recouvrements.....

Retour à l'expéditeur des objets recommandés qui n'ont pu être distribués.....

Formalité de la recommandation applicable à la carte postale double et à la carte postale simple (réponse)..

Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union postale.....

Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....

Obligation d'indiquer au recto le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet.....

Traitement des objets recommandés circulant dans l'Union insuffisamment affranchis ou ne remplissant pas les conditions requises.....

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés dans l'Union.....

Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.....

Distribution des chargements ou des lettres recommandées adressées aux personnes illettrées habitant les communes rurales.....

Demandes d'avis de réception des chargements formulées postérieurement à leur dépôt.....

Chargements. (Suite.)

Publication de la Convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Loi portant approbation et décret d'exécution de la Convention.....

Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....

Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....

Objets chargés ou recommandés adressés à des destinataires momentanément absents et mis en instance en vertu des dispositions de l'article 622 de l'instruction générale. — Avis de l'existence de ces objets à déposer au domicile des destinataires.....

Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....

Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour l'étranger.....

Avis de réception des envois de valeurs déclarées...

Signe de recommandation en Belgique.....

Suppression du registre n° 19.....

Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.....

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.....

Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés...

Valeurs déclarées pour l'Italie.....

Valeurs déclarées de la Tunisie et *vice versa*.....

Mise en usage du système polygraphique pour la réception des chargements au guichet et pour l'inscription des mêmes objets sur les feuilles n° 105 dans les bureaux composés.....

Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés « Poste restante ».....

Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés poste restante.....

Carnets d'expédition n° 18 *quater* à remettre à certains expéditeurs.....

Inscription au registre n° 18 *bis* des lettres de convocation pour le règlement des ordres.....

Soins à donner aux valeurs déclarées boîtes.....

Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Établissement des feuilles de chargement n° 105...

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
38	166	549	4°	1881.
38	"	582		
38 sup. 4	"	616 184		
3	230	125	5°	1882.
3	"	143		
6	239	264		
6	"	295		
6	"	296		
8	"	523		
9	"	545		
16 11 sup.	"	707		
12	264	734		
12	"	777		
2	"	119	6°	1883.
2	"	120		
2	"	120		
3	"	283		
3	"	286		
6	"	394		
7	290	420		
8	"	465		
8	"	466		
9	"	502		
10	"	529		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction n° 304 y relative	14	304	650	
Instruction n° 309. — Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction	18	309	758	
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie, instruction n° 313 y relative	19	313	801	
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour la France	19	"	821	
Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie	20	"	844	7 ^e 1884.
Participation des bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées	21	"	895	
Valeurs déclarées pour la Turquie	22	"	925	
Tenue du carnet des chargements n° 19	23	"	987	
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés	22	"	990	
Rappel des prescriptions destinées à assurer la sécurité des valeurs confiées à la poste	24	"	1013	
Nomenclature des bureaux espagnols admis à l'échange des valeurs déclarées	8	"	281	
Modification des avis de réception n° 514 (ancien 103). — Indemnités en cas de perte d'objets recommandés ..	11	"	340	8 ^e 1885.
Lettres avec valeur déclarée pour la Turquie	5	"	298	
Valeurs à protester venant de Belgique	11	"	487	9 ^e 1886.
Les avis 514 doivent être frappés à l'avance des timbres horizontaux du bureau d'origine	2	"	46	
Suspension de l'échange des valeurs déclarées avec la Roumanie	3	"	88	
Transmission des avis de réception à renvoyer à l'étranger	3	"	88	
Suppression du système polygraphique pour l'inscription des chargements	4	"	105	
Valeurs déclarées pour la Turquie	6	"	149	
Lettres avec valeur déclarée à destination de l'Autriche-Hongrie	7	"	211	10 ^e 1887.
Lettres chargées ou recommandées adressées en France à un souverain ou à un prince étranger	7	"	212	
Chargements en franchise relatifs à la notification des arrêts de la Cour des comptes ou des conseils de préfecture	11	"	393	
Demandes d'avis de réception se rapportant à des objets adressés primitivement à l'intérieur, puis réexpédiés à l'étranger	12	"	528	
Réduction du délai de conservation des registres, carnets et imprimés relatifs au service des chargements.	1	"	10	11 ^e 1888.

Chargements. (Suite.)

Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction n° 304 y relative

Instruction n° 309. — Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie, instruction n° 313 y relative

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour la France

Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie

Participation des bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées

Valeurs déclarées pour la Turquie

Tenue du carnet des chargements n° 19

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés

Rappel des prescriptions destinées à assurer la sécurité des valeurs confiées à la poste

Nomenclature des bureaux espagnols admis à l'échange des valeurs déclarées

Modification des avis de réception n° 514 (ancien 103). — Indemnités en cas de perte d'objets recommandés ..

Lettres avec valeur déclarée pour la Turquie

Valeurs à protester venant de Belgique

Les avis 514 doivent être frappés à l'avance des timbres horizontaux du bureau d'origine

Suspension de l'échange des valeurs déclarées avec la Roumanie

Transmission des avis de réception à renvoyer à l'étranger

Suppression du système polygraphique pour l'inscription des chargements

Valeurs déclarées pour la Turquie

Lettres avec valeur déclarée à destination de l'Autriche-Hongrie

Lettres chargées ou recommandées adressées en France à un souverain ou à un prince étranger

Chargements en franchise relatifs à la notification des arrêts de la Cour des comptes ou des conseils de préfecture

Demandes d'avis de réception se rapportant à des objets adressés primitivement à l'intérieur, puis réexpédiés à l'étranger

Réduction du délai de conservation des registres, carnets et imprimés relatifs au service des chargements.

Chargements. (Suite.)

Valeurs déclarées avec le Salvador.....

Avis de réception d'objets recommandés à renvoyer à l'étranger.....

Fermeture des paquets de chargements ne renfermant absolument que des enveloppes n^{os} 1488 et 1494 affectées au service des recouvrements.....

Refus d'admission de nouveaux procédés pour la fermeture des lettres chargées.....

Lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant de divers établissements d'outre-mer.....

Échange de valeurs déclarées suspendu avec la Roumanie et restreint avec la Turquie.....

Responsabilité en cas de perte d'objets recommandés

Valeurs déclarées avec la République Argentine....

Lettres présumées contenir des valeurs déclarées....

Recommandations concernant l'établissement et la transmission des avis de réception n^o 514.....

Jurisprudence des cours et tribunaux.....

Recouvrements sur Andrinople.....

Responsabilité en cas de perte d'objets recommandés

Boîtes de valeurs déclarées venant des colonies.....

Décret relatif aux lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant des bureaux français à l'étranger.

Lettres de valeurs déclarées pour la Turquie.....

Pièces justificatives d'identité pour la remise des chargements adressés «Poste restante».....

Mandats et recouvrements sur l'Égypte.....

Lettres de valeurs déclarées pour Alexandrie.....

Rappel aux prescriptions réglementaires concernant l'embarquement, dans les bureaux composés, du registre des objets chargés ou recommandés, à chaque transmission de l'un de ces objets.....

Réexpédition «poste restante» sur un autre bureau, des objets de correspondances chargés ou recommandés adressés primitivement «poste restante». — Jurisprudence..

Lettres de valeurs déclarées pour la Turquie.....

Relevé trimestriel n^o 1303 des chargements et objets recommandés.....

Boîtes de valeurs déclarées pour les colonies.....

Lettres et boîtes de valeur déclarées pour les établissements français de la Côte occidentale d'Afrique.....

Lettres de valeurs déclarées pour Tanger.....

Valeurs déclarées pour Shang-Haï.....

Chiffres-taxes.

Emploi abusif.....

Modification de la couleur des chiffres-taxes à 1 franc, 2 francs et 5 francs.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2	"	21 et 29	11 ^e	1888.
3	"	56		
5	"	110		
9	"	301	12 ^e	1889.
4	384	297		
6	"	452		
1	"	339		
2	"	344		
3	392	427		
3	"	432		
4	"	588	13 ^e	1890.
4	"	598		
5	"	619		
5	"	619		
7	"	742		
7	"	742		
7	"	749		
7	"	749		
9	"	922		
9	"	925		
11	402	996	14 ^e	1891.
12	"	1065		
3	"	132		
9	"	527		
9	"	528		
10	"	579		
12	"	655		
2	"	121	6 ^e	1883.
4	"	313		

INDICATION					
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.	
Chiffres-taxes. (Suite.)					
Suppression du chiffre-taxe de 20 centimes.....	4	"	105	} 10° 1887.	
Suppression du chiffre-taxe de 40 centimes.....	6	"	149		
Suppression du chiffre-taxe de 2 francs.....	6	"	144		11° 1888.
Circulaires du Directeur général.					
Circulaires aux directeurs et chefs de service de l'Administration.....	8	"	221	} 10° 1887.	
Circulaire relative à l'application des dispositions de l'arrêté concernant les tableaux d'avancement des agents des services extérieurs.....	9 sup.	"	293		
Circulaire relative à la publication des tableaux d'avancement.....	11 sup.	"	405		
Circulaire relative au tableau d'avancement des services extérieurs.....	5	"	100		
Circulaire au sujet des attributions des divers bureaux de l'administration centrale en matière de téléphonie..	5	"	105		
Circulaire relative à l'exécution du décret concernant l'établissement de conducteurs électriques d'éclairage et de transport de force.....	6	"	125		
Circulaire aux directeurs. — Avance à faire par les receveurs des frais de remplacement des sous-agents éloignés de leurs fonctions pour cause de maladie dûment constatée.....	7	"	159		} 11° 1888.
Circulaire aux directeurs au sujet du renouvellement de la liste générale des candidats à la médaille d'honneur.	7	"	289		
Circulaire aux directeurs, relative aux fonctionnaires de l'ancien service technique.....	10	"	311		
Circulaire relative au 3° tableau d'avancement.....	1	"	10		
Circulaire relative au service téléphonique.....	1	"	37	} 12° 1889.	
Circulaire relative à la remise du matériel de la télégraphie militaire au service du génie.....	4	"	310		
Circulaire relative à la comptabilité des abonnements aux réseaux téléphoniques.....	9	"	554		
Circulaire relative aux publications électorales.....	9	"	556		
Circulaire concernant la suppression des deuxièmes levées des boîtes rurales, les dimanches et les jours fériés.....	9	"	557		
Circulaire relative à l'application du nouveau contrat d'abonnement aux réseaux téléphoniques.....	10	"	584		
Circulaire relative aux lettres présumées contenir des valeurs. — Signes extérieurs devant entraîner le chargement d'office.....	3	392	427		13° 1890.

Circulaires du Directeur général. (Suite.)

Instruction concernant la création de succursales de plein exercice de la Caisse nationale d'épargne

Instruction relative à la mise en service d'une nouvelle formule de mandats.

Circulaire relative à la vérification des sacs de facteurs en cours de tournée.

Circulaire concernant la participation des courriers de la poste au transport et à la distribution des colis postaux. .

Circulaire relative à la création et à l'organisation de l'inspection générale des postes et des télégraphes. . . .

Circulaire relative à des renseignements statistiques sur le service télégraphique.

Instruction n° 395 relative aux opérations de comptabilité à effectuer dans les bureaux exclusivement télégraphiques de l'État, gérés par des receveurs.

Note-circulaire relative à la création d'une formule n° 984 bis. — Recherche et réparation des dérangements.

Lettre-circulaire relative à une demande de réduction du prix des places en chemin de fer

Circulaire relative à la fermeture des guichets postaux à 6 heures du soir, les dimanches et jours fériés

Circulaire relative aux conditions d'admission des employés des postes et des télégraphes au concours pour l'emploi d'inspecteur de 4^e classe des finances. . .

Note-circulaire relative à l'obligation pour les communes de pourvoir aux frais de distribution dans le lieu d'arrivée.

Instruction n° 406. — Création d'un registre à souche n° 1288 et d'un bordereau n° 1289. — Affranchissement en numéraire.

Circulaire relative à la vaccination des agents en activité et aux certificats de vaccination à réclamer aux postulants

Instruction n° 407. — Service des recouvrements. .

Instruction n° 408. — Comptabilités des surtaxes téléphoniques dans les gares de chemins de fer ouvertes à la télégraphie privée.

Affranchissement en numéraire. — Complément à l'instruction n° 406

Circulaire concernant le paiement des mandats postaux à domicile

Instruction n° 409. — Avis de paiement des mandats télégraphiques sur la demande des envoyeurs.

Instruction n° 410. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
4	68	576		
5	394	605		
5	"	611		
6	"	660		
6	"	733		
2° sup.	"			
7	"	758	13°	1890.
7	395	765		
8	"	880		
11	"	987		
11	"	988		
4	"	219		
4	"	247		
4	406	255		
5	"	302		
5	407	306	14°	1891.
5	408	308		
6	"	448		
7	"	461		
7	409	466		
8	410	510		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Instruction n° 411. — Paiement des mandats-cartes français et internationaux au domicile des destinataires, dans les communes rurales.....	9	411	544	
Circulaire n° 95 relative aux demandes de répétition se rapportant à des télégrammes transmis par la voie des câbles sous-marins.....	11	"	592	
Circulaire n° 96 relative à l'instruction des enquêtes provoquées par les réclamations du public.....	11	"	593	
Instruction n° 412 modifiant les conditions auxquelles les receveurs de bureaux simples peuvent obtenir la création d'un emploi de commis auxiliaire contre diminution ou suppression de l'abonnement de frais d'aide.	11	412	600	
Instruction n° 413. — Règlement concernant la comptabilité des provisions déposées par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé, comme garantie des taxes télégraphiques et des surtaxes téléphoniques....	11	413	615	14° 1891.
Instruction n° 414. — Suppression du rôle de départ n° 663 des télégrammes.....	11	414	621	
Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires.....	11 sup.	"	631	
Règlement du 18 décembre 1891 sur l'inspection du service postal.....	11 sup.	"	631	
Règlement du 18 décembre 1891 sur l'instruction du service électrique.....	11 sup.	"	634	
Instruction n° 415 relative au recouvrement des frais d'entretien et des droits d'usage de lignes d'intérêt privé.....	12	415	695	
Colis postaux.....	36 sup.	159	285	
Règlement concernant l'exécution, par les chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, du service des colis postaux.....	36 sup.	"	293	
Décrets, arrangements, lois et conventions concernant les colis postaux, et règlement de détail et d'ordre et annexes.....	36 sup. 39 sup.	"	310 683	4° 1881.
Extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie, à la Tunisie et aux colonies et établissements français desservis par les paquebots-poste français.....	39 sup.	"	683	
Suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....	40 sup.	186	884	

Circulaires du Directeur général. (Suite.)

Instruction n° 411. — Paiement des mandats-cartes français et internationaux au domicile des destinataires, dans les communes rurales.....

Circulaire n° 95 relative aux demandes de répétition se rapportant à des télégrammes transmis par la voie des câbles sous-marins.....

Circulaire n° 96 relative à l'instruction des enquêtes provoquées par les réclamations du public.....

Instruction n° 412 modifiant les conditions auxquelles les receveurs de bureaux simples peuvent obtenir la création d'un emploi de commis auxiliaire contre diminution ou suppression de l'abonnement de frais d'aide.

Instruction n° 413. — Règlement concernant la comptabilité des provisions déposées par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé, comme garantie des taxes télégraphiques et des surtaxes téléphoniques....

Instruction n° 414. — Suppression du rôle de départ n° 663 des télégrammes.....

Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires.....

Règlement du 18 décembre 1891 sur l'inspection du service postal.....

Règlement du 18 décembre 1891 sur l'instruction du service électrique.....

Instruction n° 415 relative au recouvrement des frais d'entretien et des droits d'usage de lignes d'intérêt privé.....

Colis postaux.....

Règlement concernant l'exécution, par les chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, du service des colis postaux.....

Décrets, arrangements, lois et conventions concernant les colis postaux, et règlement de détail et d'ordre et annexes.....

Extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie, à la Tunisie et aux colonies et établissements français desservis par les paquebots-poste français.....

Suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Colis postaux. (Suite.)

Règlement concernant la suppression des limites de dimension et de volume imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement, sur les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée.....

Annexe n° 1. — Avis d'arrivée d'un colis postal.....

Annexe n° 2. — Loi du 25 juillet 1881.....

Annexe n° 3. — Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis sur les réseaux des compagnies de chemins de fer signataires de la Convention du 2 novembre 1880.....

Annexe n° 4. — Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français.....

Extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse et à divers pays étrangers.....

Convention, arrangements et décrets relatifs à l'extension du service des colis postaux. (Voir CONVENTIONS et DÉCRETS.).....

Tableau indiquant les taxes à percevoir sur les colis postaux de ou pour l'intérieur de la Corse.....

Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises pour l'affranchissement des colis postaux à destination des pays étrangers.....

Ouverture du service des colis postaux à l'intérieur de Paris. — Règlement, convention et décret à ce sujet ..

Livraison à domicile, dans les ports de la France continentale, de l'Algérie et de la Tunisie, des colis postaux transportés par les paquebots-poste français (avec décrets et tableau annexes).....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec les Pays-Bas.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
40 sup.	"	888		
40 sup.	"	893 et 894		
40 sup.	"	895 et 896		
40 sup.	"	896		
40 sup.	"	898		
40 sup.	"	901 et 906	4°	1881.
41 sup.	192	983		
41 sup.	"	"		
41 sup.	192	989		
41 sup.	192	995		
2°sup	197	1127		
43 sup.	"	1511		
3	"	95		
3	"	96	5°	1882.

Colis postaux. (Suite.)

Traitement des colis postaux franco-allemands renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....

Extension du service des colis postaux dans les relations avec les Pays-Bas. — Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises, pour l'affranchissement des colis postaux à destination des Pays-Bas. — Annexe au tableau A inséré au Bulletin n° 43 supplémentaire de novembre 1881, page 1517.....

Expédition et dimensions des colis postaux dans les relations internationales.....

Instruction relative à l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....

Instruction fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....

Instruction et décret relatifs à l'extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.....

Traitement des colis postaux renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.....

Décret fixant les taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des îles Açores et de Madère.....

Décret étendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.....

Décret fixant les taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination des colonies de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé. — Instruction n° 269 y relative.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les Antilles danoises.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Antilles danoises. — Instruction y relative.

Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux provenant ou à destination des ports de la Corse.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
3	228	120		
3	223	130		
6	238	259		
8	247	446		
9	"	536		
10	255	572	5°	1882.
11	261	683		
sup.				
11	262	700		
sup.				
12	266	773		
12	"	762		
12	"	767		
2	"	67		
2	269	68		
4	"	298	6°	1883.
4	275	300		
8	292	437		

Colis postaux. (Suite.)

Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Convention et instruction y relatives.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah.....

Extension du service des colis postaux aux relations avec Massouah.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne.....

Instruction n° 329. — Extension du service des colis postaux aux relations avec l'Espagne.....

Extension du service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....

Circulaire relative au transport des colis postaux par les courriers d'entreprise.....

Instruction n° 341. — Convention des colis postaux. Décret d'exécution (France). Décret d'exécution (colonies)

Circulaire relative à la responsabilité des entrepreneurs chargés du transport des colis postaux.....

Suspension de l'échange des colis postaux avec la Roumanie.....

Ouverture de la voie d'Espagne au transit des colis postaux à destination du Portugal, des Açores et de Madère.....

Colis postaux avec la République Argentine.....

Idem.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	293	438	6°	1883.
13	"	597	7°	1884.
13	"	598		
21	"	888		
		896		
22	"	916	8°	1885.
4	"	151		
4	"	160		
6	"	187		
6	"	188		
6	"	193		
7	"	235	9°	1886.
6	329	193		
6	"	228		
1	"	4		
3	341	158	10°	1887.
8	"	400		
3	"	88		
4	"	97		
6	"	141		
7	"	205		

Colis postaux. (Suite.)

Colis postaux avec le bureau français de Shang-Haï.. 7
Idem..... 7
 Décret relatif à l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur entre la France et la Grande-Bretagne. — Convention et règlement..... 9
 Décret portant extension du service des colis postaux aux relations avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande..... 9
 Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial, dans les bureaux français établis en Turquie et à Shang-Haï ainsi qu'à l'agence maritime de Tripoli, de Barbarie, aux colis postaux échangés avec la Grande-Bretagne..... 9
 Instruction n° 355. — Service des colis postaux entre la France continentale, la Corse, l'Algérie, la Tunisie, les bureaux français et les colonies ou établissements français, d'une part, et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part..... 9
 Tableaux des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination de la Grande-Bretagne. 9
 Taxes et conditions applicables aux colis postaux pour la Turquie (voie de Trieste), Diégo-Suarez, Massouah, Cameroun, le Congo, la Grèce et l'île de Malte..... 9
 Instruction n° 356 y relative 9
 Tableau des taxes y relatives..... 9
 Modification des conditions et taxes applicables aux colis postaux pour la Grande-Bretagne et la Grèce.... 10
 Instruction n° 358 y relative..... 10
 Colis postaux pour Jersey et Guernesey..... 3
 Colis postaux pour l'intérieur de la Corse..... 4
 Arrangement y relatif..... 4
 Arrangement additionnel aux conventions des 3 septembre 1881 et 10 juillet 1883 y relatif..... 4
 Expédition de colis postaux 4
 Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés avec le Chili par la voie de Belgique ou d'Allemagne..... 5
 Colis postaux avec la Roumanie, le Salvador et Togo. 6
 Décret modifiant l'article 2 du décret du 19 avril 1881 12
 Délais de conservation des bulletins d'expédition des colis postaux..... 12
 Extension du service des colis postaux aux relations avec l'île Maurice..... 3
 Colis postaux avec Tahiti, Hélioland et l'Uruguay.. 8
 Taxes applicables aux colis postaux de ou pour Mayotte, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Sainte-Marie de Madagascar, Massouah et Assab..... 8

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
7	"	189		
7	"	204		
9	"	230		
9	"	248		
9	"	249		
9	355	250	10°	1887.
9	"	252		
9	"	257		
9	356	260		
9	"	261		
10	"	373		
10	358	374		
3	"	56		
4	366	73		
4	"	74		
4	"	75		
4	"	82		
5	"	102 et 111	11°	1888.
6	369	133		
12	"	374		
12	"	380		
3	"	183		
8	"	498		
8	"	498 et 519	12°	1889.

Colis postaux. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Colis postaux avec Malte.....	9	"	546	12° 1889.
Extension du service des colis postaux à l'île de Malte et à Obock.....	11	"	623	
Extension du service des colis postaux aux relations avec le Gabon, le Congo français et avec les îles Sey- chelles.....	2	"	346	
Décret portant extension du service des colis postaux.	5	"	608	
Extension du service des colis postaux.....	5	"	621	
Exécution du service des colis postaux en Corse....	5	"	630	
Circulaire concernant la participation des courriers de la poste au transport et à la distribution des colis postaux.....	6	"	660	13° 1890.
Décret portant : 1° Extension du service des colis postaux aux relations avec la Grèce et avec les éta- blissements français à Madagascar; 2° Réduction de la taxe des colis postaux à destination de l'île d'Héligoland.	8	"	806	
Décret portant extension du service des colis postaux aux relations avec les colonies anglaises et les pays étran- gers auxquels l'Office anglais peut servir d'intermé- diaire.....	8	"	811	
Instruction n° 396. — Ouverture du service des colis postaux de Paris pour Paris.....	8	396	842	
Extension du service des colis postaux à la Grèce, à Madagascar, aux colonies anglaises.....	8	"	850	
Addition au bulletin mensuel n° 8 d'août 1890. (Ex- tension du service des colis postaux.).....	9	"	923	
Décret du 22 décembre 1890 portant réduction des taxes applicables aux colis postaux à destination de la colonie anglaise de Natal. — Note y relative.....	12	"	1051	
Décret portant extension du service des colis postaux à l'agence maritime française de Tanger (Maroc).....	2	"	52	
Taxe des colis postaux à destination de Tanger.....	2	"	61	
Jurisprudence. — Colis postaux. — Livraison tardive. — Dommages-intérêts.....	3	"	124	
Décret du 10 octobre 1890 portant exécution de la convention conclue entre la France et la Colombie, pour l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur entre la France et la Colombie.....	4	"	220	14° 1891.
Convention du 14 mai 1890 concernant l'échange des colis postaux, sans déclaration de valeur, entre la France et la Colombie.....	4	"	220	
Décret portant extension du service des <i>colis postaux</i> aux relations directes avec la <i>Colombie</i> . — Instruction y relative. — Tableau des taxes.....	4	"	235	
Décret du 6 octobre 1890, convention du 8 mai 1890 et règlement relatifs à l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur entre la France et l'île de Chypre.	5	"	268	

Colis postaux. (Suite.)

Décret du 26 mai 1891 portant : 1° extension du service des colis postaux aux relations avec l'île de Chypre; 2° réduction de la taxe des colis postaux à destination du cap de Bonne-Espérance, du Bechuanland anglais, de l'État libre d'Orange et du Transwaal. — Instruction et tableaux y relatifs.....

Décret du 28 décembre 1891 portant : 1° extension du service des colis postaux aux relations avec les Nouvelles-Hébrides; 2° réduction de la taxe des colis postaux pour Terre-Neuve.....

Extension du service des colis postaux aux Nouvelles-Hébrides. — Réduction de taxe pour les colis postaux à destination de Terre-Neuve.....

Commission consultative et Comités techniques des postes et des télégraphes.

Arrêté instituant une commission consultative des postes et des télégraphes.....

Arrêté nommant les membres de la commission consultative.....

Arrêté nommant des membres de la commission consultative.....

Rapport et décret relatifs à la création d'une commission consultative des postes et télégraphes.....

Arrêté instituant une commission consultative des postes et télégraphes.....

Arrêté du 13 janvier 1891 relatif à la constitution des comités techniques électrique et postal.....

Nomination des secrétaires adjoints des comités techniques électrique et postal.....

Décret du 10 mars 1891 et arrêté ministériel du 11 mars 1891 relatifs à l'institution et à la constitution d'une Commission consultative des postes et des télégraphes.....

INDICATION

du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
5	"	284	14°	1891.
12	"	640		
12	"	694		
9 sup.	"	295	10°	1887.
9 sup.	"	296		
2	"	22	11°	1888.
9	"	545	12°	1889.
10	"	583		
1	"	2	14°	1891.
1	"	4		
3	"	116		
1	2	21	1 ^{er}	1878.
36	"	225	4°	1881.

Communes. (Voir MUNICIPALITÉS.)

Communications postales. (Voir aussi CORRESPONDANCES. — CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES. — SERVICE POSTAL.)

Communications télégraphiques. (Voir aussi LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.)

Moyens de remédier à l'insuffisance des communications télégraphiques.....

Décision ministérielle fixant le droit à percevoir pour l'usage des communications télégraphiques d'intérêt privé destinées à la transmission de l'heure à des horloges publiques.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Communications télégraphiques. (Suite.)				
Conditions d'établissement de communications électriques entre les bureaux secondaires municipaux et les gares. } 42, } 3 ^o sup. }	201	1455	4 ^o	1881.
Conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communications télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.	4	94	10 ^o	1887.
Arrêté ministériel du 16 octobre 1891 réglant diverses relations de l'Administration des postes et des télégraphes avec les Compagnies de chemins de fer.	10	563	14 ^o	1891.
Communications télégraphiques internationales.				
	33	14 et 15	4 ^o	1881.
	34	99		
	35	165		
	36	226 et 227		
	37	452		
	38	577		
Rétablissement et interruptions des lignes télégraphiques internationales.	39	642 et 643		
	40	818		
	41	949		
	42	1072 et 1073		
	43	1478		
	44	1556		
	3	135		
	5	235		
	6	281		
Communications téléphoniques. (Voir aussi Téléphones.)				
Avis relatif aux autorisations d'établissement de communications téléphoniques.	17	585	4 ^o	1881.
Décision ministérielle relative aux droits d'usage des communications téléphoniques établies par les compagnies de chemins de fer.	42	1071		
Conditions auxquelles les compagnies de chemins de fer sont autorisées à établir et à utiliser les communications télégraphiques et téléphoniques nécessaires à leur exploitation.	4	94	10 ^o	1887.
Comptabilité. (Voir CRÉDITS, DÉPENSES et EXERCICES.)				
Constitution et attributions de la division de la comptabilité.	1	13	1 ^{er}	1878.
Recommandations relatives à la rédaction et à la transmission des documents de comptabilité.	19	79 677 et 678	2 ^o	1879.

Comptabilité. (Suite.)

Rappel aux dispositions de l'article 1455 de l'Instruction générale concernant la confection des paquets de pièces de comptabilité.

Recommandation au sujet de l'envoi des pièces de comptabilité mensuelle.....

Comptabilité-deniers.

Pièces de comptabilité des dépenses du service télégraphique à transmettre mensuellement.....

Budgets, devis, liquidation et mandatement des dépenses, avances aux services publics.....

Réformes apportées à la comptabilité télégraphique.....

Date d'envoi des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....

Modifications à la tenue du livre journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.....

Modifications apportées à la comptabilité mensuelle. — Nouvelle classification des recettes. — Budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales. — Prolongation des délais pour l'envoi de la comptabilité. — Création et suppression de formules.....

Mise à exécution du règlement en date du 15 octobre 1880, sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des dépenses de la télégraphie privée, avec annexes.....

Application du règlement sur la comptabilité du Ministère des postes et des télégraphes. — Dépenses du service technique.....

Établissement des situations n° 800 B.....

Comptes télégraphiques internationaux. — Participation des stations en relation directe avec l'étranger à l'établissement de ces comptes.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. Modification dans les écritures de caisse.....

Dispositions relatives à l'application des articles 59, 60, 127 et 130 du règlement du 15 octobre 1880.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
20	"	775	2°	1879.
10	256	583	5°	1882.
3	"	168 et 169	1 ^{er}	1878,
5	30	303		
7,	39	424	2°	1879.
9	"	24		
19	78	668	2°	1879.
31,	"	978 et 979		
24	101	287	3°	1880.
31,	129	906		
31,	130	915	2°	1880.
31,	131	951		
32	132	992	4°	1881.
35	152	157		
1	225	15	5°	1882.
3	229	121		
7	244	308		

Comptabilité-deniers. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page	du volume.	de l'année.
Suppression du bordereau C bis (316 bis) relatif à la comptabilité et au mouvement des télégrammes taxés.	9	554	5°	1882.
Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques	6	286	6°	1883.
Contrôle des mouvements de fonds	10	520		
Annotations au Bulletin mensuel n° 11 de novembre 1882. — Instruction n° 257	11	548		
Création d'un bordereau des valeurs existant en caisse et d'une situation des écritures à la date du 15 de chaque mois, au soir	20	859		
Instruction n° 322. — Réduction du format des journaux A ¹ . — Création d'un carnet de récépissés A ¹⁷ . — Modifications apportées aux états D, O et O bis et au registre D	23	322	7°	1884.
Modification des sommiers de recettes et de dépenses.	23	988	8°	1885.
Décision ministérielle relative aux remises sur les recettes télégraphiques	1	11		
Justifications à donner sur le livre journal de caisse des réserves de numéraire excédant le maximum réglementaire	5	183		
Obligation d'appliquer les timbres horizontaux sur les formules n° 1114 et 1118 dès leur arrivée au bureau	5	183		
Recommandation aux chefs de service de contrôler les avis de recettes des comptables et de transmettre les avis récapitulatifs dans les délais réglementaires	10	594	5°	1882.
Instruction n° 347. — Comptabilité des avances de frais de poursuites et d'instances	11	466	9°	1886.
Comptabilité des frais de poursuites et d'instances. — Exécution de l'instruction n° 347	12	529		
Modifications apportées aux avis de recettes de mois et de quinzaine	7	217	10°	1887.
Circulaire relative au recouvrement des suppléments de droits d'enregistrement	7	223		
Suppression des avis n° 1277 et 1278 concernant les recettes des quinze premiers jours de chaque mois	10	385		
Suppression de la formule n° 1277	12	532		
Demandes de fonds de subvention	12	532	11°	1888.
Comptabilité des remises allouées aux agents sur les recouvrements des valeurs	1	14		
Imputation, classification et recouvrement de contributions applicables aux dépenses du service postal et télégraphique	10	375		
Mandatement de diverses allocations en cas de mutation de personnel	11	376		

Comptabilité-deniers. (Suite.)

Instruction relative aux opérations de comptabilité à effectuer dans les bureaux exclusivement télégraphiques de l'État, gérés par des receveurs.....

Instruction relative aux règles à suivre pour le cas où, dans une recette, les non-valeurs ne peuvent, en fin de mois, être déduites du produit brut au dépouillement n° 1261 (ancien 30) et au compte n° 1271 (ancien 25).....

Erratum au bulletin mensuel n° 7 de juillet 1890. — Rédaction du bordereau mensuel.....

Instruction n° 398 concernant la comptabilité des bureaux téléphoniques municipaux et la constatation, dans les écritures, de la surtaxe téléphonique créée par le décret du 9 juillet 1890.....

Instruction n° 401 relative à la comptabilité des bureaux téléphoniques municipaux.....

Perception des avances faites par les communes pour l'établissement des bureaux téléphoniques municipaux.....

Décret du 31 décembre 1890 relatif à l'organisation de la comptabilité du service des téléphones.....

Instruction sur le service et la comptabilité de l'agent comptable des téléphones.....

Modification du bordereau n° 1206.....

Circulaire du 30 décembre 1890. — Séparation des dépenses des services des télégraphes et des téléphones.....

Relevé trimestriel n° 1303 des chargements et objets recommandés.....

Instruction n° 408. — Comptabilités des surtaxes téléphoniques dans les gares de chemin de fer ouvertes à la télégraphie privée.....

Application de la circulaire du 30 décembre 1890. — Avances du service télégraphique au service téléphonique et réciproquement.....

Établissement des comptes télégraphiques internationaux. — Complément à l'instruction n° 225.....

Instruction n° 410. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.....

Paiement de traitements ou émoluments dans le courant d'un mois.....

Modifications apportées à la comptabilité téléphonique.....

Instruction n° 413. — Règlement concernant la comptabilité des provisions déposées par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé comme garantie des taxes télégraphiques et des surtaxes téléphoniques....

Statistique annuelle des recouvrements.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
7	395	765		
8	397	887		
8	395	888		
8 sup.	398	911	13°	1890.
9	401	942		
11	"	989		
11 sup.	"	1011		
11 sup.	"	1014		
12	"	1088		
1	"	31		
3	"	132		
5	408	308		
7	"	465		
7	"	490	14°	1891.
8	410	510		
9	"	544		
11	"	597		
11	413	615		
11	"	623		

Comptabilité-deniers. (Suite.)

Circulaire n° 41, du 5 décembre 1891, relative à la clôture de l'exercice 1891.....

Instruction n° 415 relative au recouvrement des frais d'entretien et des droits d'usage de lignes d'intérêt privé.....

Règles à suivre en matière de comptabilité téléphonique.....

Comptabilité-matières.

Le service de l'exploitation est responsable de son matériel. — Inventaires généraux, mouvements, carnets. — Compte rendu annuel.....

Avis au sujet de la production des comptes régionaux et départementaux.....

Circulaire relative à la comptabilité-matières.....

Suppression de formules relatives à la comptabilité-matières des timbres-poste.....

Instruction n° 346. — Comptabilité-matières des formules de mandats.....

Note-circulaire sur les états d'avances.....

Mode d'envoi des états de comptabilité-matières n° 1541 auxquels ne sont pas annexées des formules de mandats annulées.....

Circulaire du 30 décembre 1890. — Séparation des dépenses des services des télégraphes et des téléphones.

Application de la circulaire du 30 décembre 1890. — Avances du service télégraphique au service téléphonique et réciproquement.....

Comptabilité publique.

Extrait du règlement sur la comptabilité publique du 26 décembre 1866, à l'usage des receveurs principaux.

Prolongation des délais accordés pour l'envoi au Ministère des finances (Direction générale de la comptabilité publique) du bordereau n° 12 bis.....

Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique sur une nouvelle classification des produits des postes et des produits des télégraphes.....

Paiement de dépenses publiques par les receveurs des postes pour le compte des trésoriers-payeurs généraux et par délégation de ces comptables, dans les localités où il n'existe pas de percepteur.....

Encaissement par les comptables des droits de poste recouverts pour le compte du Ministère par les agents des diverses régies financières.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	648	14°	1891.
12	415	695		
12, 2° sup.	"	750		
5 sup.	30	301 et 302	1°	1878.
37	"	453	4°	1881.
11 sup.	"	712	5°	1882.
1	"	9	9°	1886.
11	346	462		
12	"	528	10°	1887.
5	"	120	11°	1888.
1	"	31	14°	1891.
7	"	465		
1	"	29	1°	1878.
7, 3° sup.	"	437		
24	101	288		
24	"	293	3°	1880.
31, 2° sup.	"	980 et 981		
32	135	1002		

Contraventions postales. (Suite.)

Rappel aux dispositions concernant l'avance des frais de justice et le recouvrement des amendes pour contraventions postales.....

Rappel à l'observation des règlements sur les contraventions.....

Mode de communication des dossiers à l'administration centrale.....

Mode de perception de la double taxe prévue par le décret du 2 messidor an XII.....

Taxation des paquets de service suspectés de fraude.....

Signalement et constatation des contraventions.....

Cartes de visite. — Mentions imprimées ayant le caractère de correspondance. — Rappel aux dispositions de l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.....

Suppression du chargement d'office pour certains envois de procès-verbaux de contravention.....

Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Constatation.....

Contraventions à la loi du 25 juin 1856. — Exécution de l'instruction n° 294.....

Contraventions. — Factures d'avoir.....

Billets de loterie.....

Cartes circulaires expédiées sans bandes et portant l'adresse au verso.....

Instruction n° 311. — Transactions sur procès-verbaux. — Suppression et modification de formules.....

Pièces saisies pour contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX et à la loi du 25 juin 1856.....

Objets assimilés à la correspondance de service.....

Fraudes aux droits de douane et de garantie.....

Jurisprudence des cours et tribunaux. — Effets de commerce.....

Lettres d'origine étrangère renfermant des dentelles.....

Contrôle.

Organisation du service du contrôle.....

Rapports à fournir au service du contrôle.....

Contrôle à exercer sur les dépêches télégraphiques de chemins de fer par les agents détachés dans les gares.

Vérifications de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres de dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
39, 3 ^e sup.	"	777	4 ^e	1881.
42	194	1069 et 1070		
1	221	3	5 ^e	1882.
2	271	100	6 ^e	1883.
2	271	100		
2	"	127		
4	"	325		
5	280	335	7 ^e	1884.
8	294	450		
11	"	551		
12	"	588		
14	"	661	9 ^e	1886.
17	"	748		
18	311	763	10 ^e	1887.
1	"	11	13 ^e	1890.
3	"	90		
3	393	428	4 ^e	1881.
4	"	588		
9	"	921	2 ^e	1879.
12	"	283		
22	95	58	3 ^e	1880.
29	"	781	4 ^e	1881.
33 sup.	141	50		
42, 3 ^e sup.	202	1467 et 1468		

INDICATION

du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2, 2° sup.	"	146	1 ^{er}	1878.
2, 2° sup.	"	146		
35	148	133 et 134	4 ^e	1881.
3	"	117	14 ^e	1891.
1	"	6	1 ^{er}	1878.
2 4	14 24	101 195		
11 sup.	"	158	2 ^e	1879.
11 sup.	"	206		
11 sup.	"	242		
19, 2° sup.	"	731		
"	"	"	"	"
21 sup.	"	42	3 ^e	1880.
32	"	1000		
43 sup.	"	1523 et 1524	4 ^e	1881.
44 sup.	"	1637		
23	"	129	3 ^e	1880.

Contrôleurs.

Les contrôleurs des postes attachés aux directions départementales prennent le titre d'inspecteurs ou de sous-inspecteurs de l'exploitation.....

Les chefs de transmission des télégraphes attachés au service technique prennent le titre de contrôleurs des lignes.....

Attribution des contrôleurs.....

Décret du 26 février 1891. — Les contrôleurs de la direction régionale de Paris, de l'école professionnelle supérieure et du service de la vérification et de la réception du matériel prennent le titre d'inspecteur des postes et des télégraphes.....

Conventions et Arrangements.

Les conventions internationales concernant les télégraphes ressortissent au service central (3^e section). (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Convention pour l'échange de mandats de poste entre la France et)
la Norvège.....
l'Autriche-Hongrie.....

Convention de Paris pour l'Union postale universelle.....

Arrangement concernant l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

Arrangement concernant l'échange des mandats de poste entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

Convention entre l'État et la ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes et l'exécution de diverses opérations de voirie aux abords:.....

Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques. (Voir ABONNEMENTS.).....

Arrangement concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre)
la France et l'Angleterre.....
les États-Unis d'Amérique.....
la Belgique.....
la Grèce.....

Convention de Saint-Petersbourg. — Annexes à la Convention. — Revision de Londres.....

Conventions et Arrangements. (Suite.)

INDICATION					
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume,	de l'année.	
Convention télégraphique entre la France et	{	l'Espagne.....	23	"	3° 1880.
		l'Italie.....	23	"	
		la Grande-Bretagne.....	23	"	
		le grand-duché de Luxembourg...	23	"	
		la Belgique.....	23	"	
		la Suisse.....	23	"	
		l'Espagne et le Portugal.....	23	"	
Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....	23	"	232	sup.	
Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc. (Voir RECOUVREMENTS.).....	"	"	"	"	
Convention télégraphique entre la France, la Bel- gique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télé- graphiques entre la France et les Pays-Bas.....	25	"	432	sup.	
Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant les échantillons échangés par la poste.....	25	110	435	3° 1880.	
Arrangement entre la France et la principauté de Monaco concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce.....	32	"	1008		
Convention télégraphique entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille et de Barcelone.....	36	"	213 et 214		
Arrangement entre la France, l'Espagne et la Grande- Bretagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....	36	"	215		
Arrangement entre la France, l'Allemagne et la Bel- gique concernant les colis postaux.....	36	"	323 et 324		
Arrangement entre la France et le Luxembourg con- cernant les colis postaux.....	36	"	324 et 325		
Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre l'État, d'une part, les compagnies de che- mins de fer et les compagnies maritimes subventionnées, d'autre part.....	36	"	327	4° 1881.	
Convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les divers États composant l'Union postale.....	36	"	331		
Arrangement entre la France et le Portugal concer- nant l'échange des échantillons.....	38	"	675 et 685		
Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes, d'une part, les Compagnies de chemins de fer algériens et la Compagnie générale transatlantique, d'autre part.	39	"	730		

Conventions. (Suite.)

Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis.....

Convention concernant le service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Norvège.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Suède.....

Convention concernant le transport des colis postaux dans Paris, conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes et la Compagnie des messageries nationales.

Arrangement concernant les échantillons échangés par la poste entre la France et
 la Suisse.....
 le grand-duché de Luxembourg.....
 le Portugal.....

Convention, règlement de détail et d'ordre relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Angleterre.....

Convention, règlement et instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et le Japon.

Convention, règlement et instruction concernant l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.

Convention relative au prolongement du câble du Sénégal et loi d'approbation y relative.....

Arrangements concernant les valeurs déclarées, les mandats, les recouvrements à la suite du Congrès postal de Lisbonne. — Convention principale de l'Union.....

Arrangement particulier avec l'Allemagne.....

Arrangement particulier avec la Belgique.....

Convention télégraphique internationale et règlement de service. — Revision de Berlin.....

Convention et règlement concernant l'échange des mandats de poste entre la France et l'île de Malte....

Convention et règlement concernant l'échange des colis postaux, sans déclaration de valeur, entre la France et la Grande-Bretagne.....

Convention télégraphique avec la Suisse.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
40 sup.	"	896		
41 sup.	192	986		
41 sup.	"	1036 et 1037		
41 sup.	"	1037	4°	1881.
41 sup.	"	1039 et 1040		
42 sup.	"	1435		
5	"	217		
1	223	12		
1	226	20	5°	1882.
12	"	721		
2	327	77		
5	328	163	8°	1885.
9	"	285		
3	340	58		
6	"	304	9°	1886.
1	"	2		
9	"	230	10°	1887.
3	"	151	12°	1889.

Conventions. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Convention avec la Grande-Bretagne. — Colis postaux échangés avec l'île Maurice.....	3	154	12°	1889.
Convention avec la Grande-Bretagne. — Relations télégraphiques.....	4	280		
Convention additionnelle à la Convention conclue entre la France et les États-Unis, le 29 décembre 1879	6	436		
Convention, règlement de détail et d'ordre et instruction n° 390 concernant l'échange des mandats de poste entre la France et diverses colonies anglaises...	7	465		
Convention pour l'échange des mandats avec diverses colonies anglaises.....	8	498		
Convention relative à l'échange des colis postaux entre la France et l'île de Malte.....	9	546		
Publication de la <i>Convention de poste conclue le 30 août 1890 entre la France et l'Angleterre</i>	4	197		
Règlement de service international annexé à la convention télégraphique internationale de Saint-Petersbourg. (Revision de Paris. — 1890.).....	5 sup.	316		
Loi du 19 juin 1891 portant approbation des six conventions ou arrangements conclus avec : 1° l'Allemagne, le 20 juin 1890; 2° le Luxembourg, le 21 juin 1890; 3° la Russie, le 21 juin 1890; 4° la Suisse, le 15 juillet 1890; 5° la Belgique et les Pays-Bas, le 27 décembre 1890; 6° la Belgique, le 27 février 1891.	5 sup.	386		
Décret du 22 juin 1891 portant : 1° exécution du règlement de service international révisé à Paris, le 21 juin 1890, et des conventions conclues entre la France et divers pays, et 2° établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.....	5 sup.	396		
Loi du 19 juin 1891 portant approbation de la convention additionnelle à la convention du 11 juin 1883, conclue, le 14 mai 1891, avec la <i>Compagnie Spanish national submarine telegraph</i>	5 sup.	398		
Texte de cette convention additionnelle.....	5 sup.	399		
Décret du 22 juin 1891 portant exécution de cette convention additionnelle.....	5 sup.	401		
Loi du 5 juin 1891 portant approbation de la convention passée, le 15 octobre 1890, avec la <i>Grande Compagnie des télégraphes du Nord</i> pour la pose et l'exploitation d'un <i>second câble télégraphique entre Calais et Fanoë (Danemark)</i>	5 sup.	401		
Texte de cette convention.....	5 sup.	402		
Erratum au Bulletin mensuel n° 5 supplémentaire de mai 1891. (Décret du 22 juin 1891 portant : 1° Exécution du règlement de service international révisé à Paris le 21 juin 1890 et des conventions conclues entre la France et divers pays, et 2° établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.).....	7	455		

Conventions. (Suite.)

Erratum au Bulletin mensuel n° 5 supplémentaire de mai 1891.....

Décret du 5 septembre 1891 portant approbation de la Convention conclue, le 2 septembre 1891, avec la *Commercial Cable Company* pour l'échange des télégrammes de presse entre la France ou en transit par la France, d'une part, et l'Amérique, d'autre part. — Texte de cette Convention.....

Décret du 22 septembre 1891 portant approbation de la Convention conclue, le 17 septembre 1891, avec la *Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York*: 1° pour l'échange des télégrammes de presse entre la France ou en transit par la France, d'une part, et l'Amérique, d'autre part; et 2° pour régler la taxe des télégrammes transatlantiques échangés entre l'Amérique et l'Angleterre par le câble de Brest (Déolin) à Penzance (Angleterre). — Texte de cette Convention.....

Loi du 19 juin 1890 portant approbation de la Convention signée à Londres, le 4 décembre 1889, entre la France, la Belgique et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande pour l'échange des télégrammes entre les trois pays en cas d'interruption complète ou partielle de leurs communications télégraphiques directes. — Décret du 19 juin 1890 y relatif.....

Correspondances.

Avis relatifs aux correspondances administratives....

Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt. — Avis à donner à l'Administration.....

Circulaire ayant pour objet de simplifier et d'unifier les écritures et la correspondance administrative (Matériel et construction):.....

Observations sur la fermeture des enveloppes de service.....

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.....

Saisies de correspondance par l'autorité judiciaire..

Mise en liasse des correspondances. — Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres ...

Délai de garde de correspondances adressées à des destinataires décédés.....

Correspondances adressées sous des initiales.....

Recommandations concernant la fermeture des dépêches.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
7	"	471		
10	"	558		
10	"	560	14°	1891.
12	"	638		
1 sup. 5 sup.	30	55 305		1 ^{er} 1878.
8	41	449 et 450		
2	"	46	10°	1887.
2	"	125		
12	"	307 -	8°	1885.
10	357	371	10°	1887.
20	83	762 et 763	2°	1879.
3	231	126		
7	"	312	5°	1882.
8	"	532		

Correspondances étrangères. (Suite.)

Dispositions au sujet des lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....

Dénomination nouvelle d'un bureau britannique en Chine.....

Conditions nouvelles de la correspondance avec l'île Saint-Barthélemy, par suite de la rétrocession de cette île à la France.....

Relations avec Cuba.....

Réduction des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des Etats de l'Amérique du Centre (voie de Panama). — Instruction et décret y relatifs. — Modifications au tarif général n° 1185.....

Réunion en un seul bureau du bureau de la correspondance étrangère et de celui des services maritimes. (Arrêté du 18 juillet 1878.).....

Relations avec Curaçao par voie française.....

Relations avec Chypre.....

Compléments et rectifications au tableau D des taxes étrangères annexé au tarif général n° 1185.....

Taxes adoptées par l'Office canadien pour les correspondances à destination ou provenant de la France....

Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....

Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Voie d'Espagne fermée aux lettres recommandées pour le Mexique.....

Communications avec Constantinople.....

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....

Statistique des correspondances internationales.....

Correspondances pour Siam.....

Correspondances pour le Brésil et la Plata. — Ligne de Southampton au Brésil et à la Plata. — Ligne de Hambourg à Buenos-Ayres.....

Lettres recommandées et lettres de valeurs déclarées pour le Luxembourg.....

Taxes adoptées dans les colonies anglaises de Terre-Neuve, de la côte occidentale d'Afrique, des îles Falkland et du Honduras britannique.....

Ajournement de l'entrée du Pérou dans l'Union postale.

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2 sup.	"	136		
2 sup.	"	136		
3	"	163		
3	"	167		
3 sup.	22	184		
3 sup.	"	187		
4	"	220		
4	"	221		
4	"	221		
5	"	271 et 272	1	1878.
6	"	314 et 315		
6	"	315		
6 sup.	"	372		
7	"	387		
7, 2° sup.	"	421		
7, 2° sup.	"	427		
7, 3° sup.	"	436		
8	42	451		
8	"	456		
8 sup.	43	475 et 476		
'8 sup.	"	477		

Correspondances étrangères. (Suite.)

Chypre assimilé, au point de vue postal, à Gibraltar et à Malte,

Valeurs déclarées pour l'extérieur. — Réduction du droit fixe applicable à ces valeurs.....

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'extérieur.....

Lettres recommandées, non affranchies, réexpédiées d'Allemagne en France.....

Modification dans la correspondance avec Halifax et Terre-Neuve.....

Réduction des taxes par rapport aux colonies françaises et aux différents pays de l'Amérique du Nord....

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises

Spoliation des timbres-poste servant à l'affranchissement des correspondances originaires de l'étranger....

Transmission, pendant la saison de pêche, des correspondances de ou pour les pêcheurs français en station sur les côtes de Terre-Neuve.....

Publication de la Convention de l'Union postale universelle, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette Convention. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....

Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'Arrangement. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....

Dimensions des échantillons pour l'étranger.....

Correspondance avec les îles Philippines.....

Suppression de distributions de postes françaises à l'étranger.....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées.....

Livres et imprimés de toute nature à destination des États-Unis.....

Correspondances pour le Vénézuéla.....

Correspondances pour Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon

Création d'un bureau annexe à Constantinople, quartier de Galata.....

Relations avec Constantinople.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
8 sup.	"	478	1 ^{er}	1878.
8, 2 ^e sup.	45	481		
8, 2 ^e sup.	"	482 et 483		
9	"	19		
9	"	20		
9 sup.	49	40 et 41		
9 sup.	"	42 et 43		
9 sup	"	44		
12	"	292		
11	"	115		
11 sup.	52	131		
11 sup.	53	194		
12	"	291		
12	"	295		
12	"	295		
13	"	339		
13	"	339 et 340		
13	"	344		
13	"	344		
13 sup.	"	398		
13 sup.	"	398 et 399		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Correspondances étrangères. (Suite.)				
Publication d'un décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union. — Instructions à ce sujet et tarifs.....				
14	61	410		
Conditions d'affranchissement des cartes postales circulant dans le territoire de l'Union.....				
14	"	434		
Établissement du service des cartes postales avec réponse payée.....				
14	65	461		
14,	"	472 et 473		
2° sup.				
Entrée dans l'Union de plusieurs colonies anglaises, et décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de ces colonies.....				
15	"	510.		
Adhésion de la Bulgarie à la Convention de Paris... Arrêté relatif à l'échange des cartes postales avec réponse payée entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies néerlandaises des Indes orientales, de la Guyane et de Curaçao, d'autre part.....				
16	"	542		
Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union.....				
16	"	554		
Échantillon de liquides ou corps gras admis par les postes étrangères.....				
16	"	554		
Notification de taxes étrangères à inscrire sur les documents de service.....				
16	"	554	2°	1879.
16	"	557		
16	"	557		
Communication de l'Office anglais concernant la situation du port d'Addah (côte occidentale d'Afrique)....				
17	"	599		
Echantillons dépareillés.....				
18	77	639		
Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....				
19	"	697		
Mandats de poste à destination de l'Égypte.....				
19	"	697 et 698		
Tarif appliqué à l'île Maurice.....				
19	"	698		
Correspondance avec la Réunion et Maurice par la voie du Cap.....				
19	"	705		
Entrée des États-Unis du Vénézuéla dans l'Union postale. — Décret et instructions.....				
19	80	721		
Relations avec les régences de Tunis et de Tripoli..				
20	"	791 et 792		
Obligation d'indiquer le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....				
20,	"	803		
2° sup.				
Relations avec le Gabon.....				
20,	"	803		
2° sup.				
Correspondance avec l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.....				
21	"	26 et 27		
Correspondances pour le Transwaal et l'État d'Orange.				
21	"	27	3°	1880.
Correspondances pour Massouah, possession égyptienne en Abyssinie.....				
21	"	28		

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Correspondance avec l'Arabie	22	"	85 et 86	
Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....	23 sup.	"	250	
Suppression du bureau de poste français de Yoko- hama.....	23 sup.	"	260	
Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....	24	"	333 et 334	
Emballage des échantillons de liquides, etc.....	24	"	356	
Relations avec Constantinople.....	24	"	372	
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve.....	24	"	376	
Correspondance avec Saint-Pierre et Miquelon.....	25	"	420 et 421	
Publication de l'Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant l'échange des échantillons de marchandises par la poste. — Instruc- tions à ce sujet.....	25 sup.	110	435 et 436	
Entrée de l'Équateur, de l'Uruguay et des îles Bahama dans l'Union postale. — Publication de deux décrets fixant les taxes applicables : 1° aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay ; 2° aux correspondances à destination ou provenant des îles de Bahama.....	26	111	440	3° 1880.
Correspondances pour Assinie et Grand-Bassam.....	26	"	478	
Taxes des correspondances adressées de colonie à colonie.....	26 sup.	"	499 et 500	
Entrée de la République dominicaine dans l'Union postale. — Décret et instructions.....	29	124	778	
Cartes postales avec réponse payée pour l'Autriche- Hongrie. — Arrêté y relatif.....	29	"	780	
Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....	29	"	785 et 786	
Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer.....	30	"	819	
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés... Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.....	31	"	874	
Arrangement entre la République française et les États-Unis d'Amérique concernant les poids et dimen- sions des paquets d'échantillons de marchandises échan- gés par la poste entre les deux pays.....	31	"	875	
Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger.....	32	"	1000	
Nouvelle nomenclature des bureaux britanniques... Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....	32 33	134	1001 et 1002 1029	
	33	"	16	4° 1881.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Correspondances étrangères. (Suite.)				
Cartes postales avec réponse payée pour la Turquie. — Arrêté y relatif	33	"	17	
Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.	33	"	19	
Entrée de plusieurs colonies anglaises des Antilles dans l'Union postale.....	33 sup.	146	61 et 62	
Décret portant fixation des taxes applicables aux cor- respondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....	33 sup.	"	62 et 63	
Extension de l'échange des cartes postales avec ré- ponse payée.....	34	"	101	
Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Perse, le Hon- duras, le Salvador et les colonies portugaises.....	34	"	102	
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec les colonies espa- gnoles de Cuba et de Porto-Rico.....	35	"	170 et 171	
Entrée du Chili dans l'Union postale.....	35 sup.	"	199 et 200	
Correspondances avec les côtes de Terre-Neuve pen- sant la saison de pêche.....	36	"	250	
Expéditions pour l'Australie.....	36	"	250 et 251	
Règlement, avec annexes, de détail et d'ordre pour l'exécution de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les pays de l'Union postale.....	36 sup.	"	339	4 ^e 1881.
Publication de la convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	38	166	549	
Entrée des États-Unis de Colombie, d'Haiti et du Paraguay dans l'Union postale. — Notification d'un décret y relatif.....	38	167	563	
Échantillons échangés avec le Portugal.....	38	169	566 et 567	
Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....	38	"	582	
Relations avec le Tonkin.....	38	"	594	
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....	38 sup.	"	616	
Entrée du Guatemala dans l'Union postale.....	39	"	628 et 629	
Tableau des taxes applicables aux télégrammes échan- gés entre la France et l'Amérique.....	39	"	636	
Communications du bureau télégraphique interna- tional de Berne.....	39	"	641 et 642	
Extension à la Serbie de l'échange des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....	39	"	644	
Indemnités admises par Ceylan et Terre-Neuve pour la perte d'objets recommandés.....	39	"	645	

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Echanges avec l'Espagne par bâtiments de commerce.	39	645		
Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....	39	652 et 653		
Entrée de la Barbade et Saint-Vincent dans l'Union postale. — Décret y relatif.....	40	183	798 et 799	
Extension à la République de Libéria de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....	40	"	819	
Acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud.....	41	"	948	
Manière de compter le nom du bureau de destination dans l'adresse des télégrammes pour l'Amérique du Sud, voie du Sud.....	41	"	948 et 949	
Échantillons de liquides et corps gras pour l'extérieur.	41	"	959	
Suppression des surtaxes maritimes.....	41	189	940	
Admission pour l'Uruguay des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté y relatif.....	42	"	1064 et 1065	
Complément à la note relative à l'acheminement des télégrammes à destination de l'Amérique du Sud, voie du Sud, insérée dans le Bulletin mensuel n° 41.....	42	"	1072	4 ^e 1881.
Établissement d'une nouvelle communication avec l'état libre d'Orange-River.....	42	"	1073	
Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....	42	"	1075	
Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....	42	196	1414	2 ^e sup.
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Arrangement.....	43	206	1522	sup.
Entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale. — Décret y relatif.....	44	209	1536	
Communications du bureau télégraphique international de Berne.....	44	"	1554 et 1555	
Objets réintégrés dans le service après rectification ou complément d'adresse.....	44	"	1590 et 1591	
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.....	44	214	1632 et 1633	sup.
Mode d'échange des avis de réception de ou pour l'étranger.....	44	215	1634 et 1635	sup.
Échantillons de marchandises échangés avec le grand-duché de Luxembourg.....	1	223	12	
Échantillons de marchandises échangés avec le Portugal	1	226	20	
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Paraguay et la République Dominicaine.....	1	"	22	5 ^e 1882.
Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....	3	"	143	
Entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....	3	235	171	
Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination des États-Unis de Colombie.	4	"	176 et 195	

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Suède.....	4	" 307		
Cartes postales avec réponse payée à destination de la Barbade.....	5	" 328 et 341		
Publication de l'arrangement réglant les échanges avec l'Australie.....	5	" 329		
Cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.....	6	" 382 et 393		
Relations par la voie de terre avec Constantinople..	7	" 393		
Correspondance pour l'Australie occidentale.....	7	" 429		
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.....	8	" 436 et 466		
Correspondances originaires de Cuba.....	8	" 464		
Lettres des ou pour les ouvriers employés dans les arsenaux aux colonies.....	8	" 466		
Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de commerce.....	10	" 530		
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Canada.....	11	" 539 et 551	6 ^e .	1883.
Cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers.....	9	" 494 et 501		
Correspondances pour le Maroc.....	9	" 502		
Avis de réception d'objets recommandés et de valeurs déclarées pour l'étranger.....	9	" 502		
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Guyane britannique et Tabago.....	10	" 506 et 525		
Correspondances pour Mozambique.....	10	" 526		
Relations postales par la voie de terre avec Constantinople.....	10	" 529		
Correspondances pour la Réunion, Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Maurice, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.....	11	" 555		
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Inde britannique.....	12	" 566		
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Brésil et Haiti.....	13	" 597 et 611		
Correspondances pour le Sénégal et la Plata; Maurice et Madagascar par la voie du cap de Bonne-Espérance, et pour Punto-Arenas.....	13	" 611		
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la Bulgarie.....	14	" 649	7 ^e .	1884.
Lettres de valeurs déclarées de ou pour le Tonkin. — Instruction y relative.....	14	304 650		
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec différents pays étrangers. — Notification y relative.....	15	313 668 et 689		

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Pérou.....	15	"	670 et 692	
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve. —				
Composition de la division navale de Terre-Neuve....	15	"	691	
Saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	15	"	691	
Cartes postales avec réponse payée échangées avec la République de Nicaragua.....	16	"	700 et 711	
Courriers pour la Nouvelle-Zélande.....	16	"	711	
Correspondances pour Sarawak.....	16	"	712	
Objets recommandés pour l'Australie.....	16	"	712	
Expéditions pour la Guyane.....	16	"	712	
Correspondances pour Assab.....	17	"	749	
	18	"	780	
Valeurs à recouvrer en Roumanie.....	17	"	749	
Taxe des lettres en Perse.....	17	"	750	
Cartes postales avec réponse payée échangées avec le Japon et l'Equateur.....	18	"	758 et 780	
Correspondances pour la Corée.....	18	"	780	
Dates de départ pour Sainte-Hélène et Saint-Maurice par la voie du Cap.....	18	"	780	
Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique.....	18	"	781	7° 1884.
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction n° 313 y relative.....	19	313	800	
Correspondances pour Obock.....	19	"	822	
Rectification des adresses ou retrait des correspondances confiées à la poste.....	19	"	803	
Valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....	20	"	844	
Envoi d'échantillons pour la République Argentine. — Instruction y relative.....	20	315	853	
Cartes postales avec réponse payée échangées avec l'Égypte.....	21	"	889 et 894	
Echange des mandats de poste { le Luxembourg....	21	317	870	
par la voie télégraphique avec... { la Suisse.....	21	318	882	
Envoi de modèles de dessins en relief pour l'étranger.	21	"	894	
Correspondances pour la Patagonie.....	21	"	895	
Participations de bureaux turcs à l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....	21	"	895	
Valeurs déclarées pour la Turquie.....	22	"	925	
Courriers pour la côte occidentale d'Afrique.....	22	"	928	
Affranchissement obligatoire.....	22	"	930	
Mandats de poste échangés avec l'Inde britannique..	23	"	989	
Clichés à destination de l'étranger.....	10	"	326	
Affranchissement des correspondances pour l'Australie.....	2	"	122	8° 1885.
Correspondances pour le corps expéditionnaire du Tonkin.....	2	"	123	

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Correspondance pour la Nouvelle-Zélande.....	2	"	124	
Saison de pêche sur les côtes d'Islande et de Terre- Neuve.....	3	"	145	
Correspondances pour Pernambuco et le Japon....	3	"	145	
Manque de timbres-poste à Colon et à Panama.....	4	"	160	
Correspondances de ou pour Massouah.....	4	"	161	
Correspondances pour le Transvaal.....	4	"	161	
Dates des départs pour Mozambique.....	4	"	162	
	5	"	182	
Mandat avec le Japon.....	7	"	259	
	9	"	297	
Échange de mandats avec la Bulgarie.....	6	"	202	
Entrée du royaume de Siam dans l'Union.....	6	"	224	
Courriers pour les Antilles et l'Amérique centrale..	6	"	225	
Journaux et imprimés pour les pays d'outre-mer...	8	"	281	
Acheminement de correspondances p ^r la Guyane franç ^{se} ..	8	"	282	
Bureau de poste anglais à Tauger.....	9	"	297	
Distinction à faire entre «Buenos-Ayres» et «la Plata».....	9	"	297	8° 1885.
Imprimés à destination des États-Unis.....	9	"	297	
Relations avec l'Extrême Orient par la voie des États- Unis.....	9	"	298	
Clichés à destination de l'étranger.....	10	"	326	
Correspondances pour Bahia par voie d'Angleterre..	10	"	327	
Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	10	"	327	
Cartes postales avec réponse payée pour Siam.....	10	"	327	
Entrée dans l'Union de l'État indépendant du Congo.	12	"	365	
Taxes applicables aux correspondances primitivement adressées dans un pays de l'Union et réexpédiées en France.....	12	"	366	
Omission du timbre T dans les rapports avec l'étranger.	12	"	366	
Correspondances originaires de Monaco.....	12	"	366	
Instruction n° 340. — Mise à exécution des actes du Congrès postal de Lisbonne. — Loi. — Convention principale de l'Union. — Décret d'exécution. — Arran- gement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exé- cution. — Arrangement pour les mandats. — Décret d'exécution. — Arrangement pour les recouvrements. — Décret d'exécution. — Arrangement particulier avec l'Allemagne. — Arrangement particulier avec la Bel- gique.....	3	340	58	9° 1886.
Emission de cartes postales, d'enveloppes et de bandes timbrées à l'effigie du prince de Monaco.....	3	"	195	

INDICATION					
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.	
Correspondances étrangères. (Suite.)					
Saison de la pêche sur les côtes d'Islande.....	3	"	195	9° 1886.	
Saison de la pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve.....	3	"	196		
Expéditions pour l'Amérique du Sud par voie de Lisbonne.....	3	"	196		
Mise à exécution des actes du Congrès de Lisbonne.					
— Renseignements complémentaires.....	4	"	210		
Adresse des correspondances à destination des États-Unis.....	4	"	225		
Correspondances pour le Haut-Sénégal.....	5	"	298		
Lettres avec valeurs déclarées pour la Turquie.....	5	"	298		
Expéditions pour le Japon par la voie des États-Unis.	6	"	363		
Correspondances pour Constantinople.....	6	"	368		
Affranchissement pour l'Australie.....	6	"	368		
Correspondances pour le Sénégal et pour le Salvador.	9	"	431		
Admission de l'Annam dans l'Union postale.....	10	"	436		
Échantillons pour l'Allemagne.....	10	"	438		
Correspondances adressées à une personne aux soins d'une autre personne.....	10	"	438		
Timbres-poste de l'Office de Siam.....	10	"	488		
Correspondances pour l'Andorre.....	2	"	72	10° 1887.	
Relations avec les États-Unis d'Amérique.....	3	"	89		
Saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	3	"	90		
Affranchissement des correspondances pour la côte occidentale d'Afrique.....	4	"	106		
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve.....	4	"	109		
Taxes à acquitter pour les correspondances à destination ou en provenance du territoire de Kameroun.....	7	"	210		
Rectifications d'adresses de lettres avec valeur déclarée à destination de l'Autriche-Hongrie.....	7	"	211		
Imprimés pour la Russie.....	8	"	224		
Inconvénients de la cire pour la fermeture des lettres à destination des pays d'outre-mer.....	11	"	394		
Demandes de retrait de correspondances ou de rectification d'adresses transmises à l'étranger. Libellé de l'adresse.....	12	"	530		
Recouvrements avec la Norvège.....	1	"	1		
Correspondance avec le territoire de la Compagnie de la Nouvelle-Guinée.....	1	"	2		
Admission dans l'Union postale du territoire de la compagnie de la Nouvelle-Guinée.....	1	"	12		
Lettres d'origine étrangère soupçonnées de contenir des objets prohibés.....	3	365	48		11° 1888.
Taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou en provenance de Togo et de Samoa.....	6	368	129		
Création d'un office postal tunisien. — Retrait des bureaux français.....	6	370	137		
Retrait de correspondances.....	7	"	188 et 291		

Correspondances étrangères. (Suite.)

Objets trop volumineux pour être insérés dans le paquet des envois recommandés à destination de l'étranger.....

Admission du territoire des îles Marshall dans l'Union postale.....

Échantillons de liquides. — Annotations au Tarif international des postes.....

Taxes postales des établissements allemands d'outre-mer.....

Correspondance pour Diégo-Suarez.....

Retrait des correspondances.....

Système monétaire de Gibraltar et de Malte.....

Addition à l'Instruction n° 370.....

Suppression de la distribution de poste de Suez....

Taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de divers pays étrangers.....

Taxes à percevoir par le bureau français de Zanzibar.

Création d'un bureau français à Zanzibar.....

Ressort de l'Union postale.....

Ouverture d'une distribution de poste française à Tien-Tsin (Chine).....

Correspondances pour la Nouvelle-Guinée.....

Tarif des colonies espagnoles.....

Tarif d'affranchissement du Honduras britannique..

Tarif d'affranchissement en Russie.....

Correspondances pour Madère.....

Création d'un bureau allemand à Lamou (Zanzibar).

Correspondances pour Madagascar.....

Échantillons pour la Belgique.....

Correspondances pour les Comores.....

Retrait de correspondances avec le Monténégro.....

Responsabilité en cas de perte d'objets recommandés

Échantillons de liquides.....

Correspondance obtenue par la machine à écrire....

Valeurs déclarées à destination ou provenant du Gabon.....

Échange de lettres ou boîtes de valeurs déclarées avec le Gabon.....

Correspondances pour la *Guyane indépendante*.....

Correspondances pour l'Australie.....

Échantillons échangés avec l'Italie.....

Fraudes aux droits de douane et de garantie.....

Correspondances non affranchies ou insuffisamment affranchies pour l'extérieur.....

Saison de pêche sur les côtes de l'Islande.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	291		
9	"	303		
9	"	304		
10	"	331	11°	1888.
10	"	331		
11	"	362		
11	"	362		
11	370	367		
12	"	381		
1	"	5		
1	"	8		
1	"	45		
1	"	45		
3	"	186		
4	"	315		
4	"	315		
4	"	316		
4	"	316		
4	"	318		
5	"	359		
6	"	452	12°	1889.
7	"	479		
7	"	479		
8	"	519		
8	"	519		
8	"	519		
9	"	562		
10	"	576		
10	"	587		
10	"	588		
11	"	622		
12	"	686		
3	393	428		
3	"	433	13°	1890.
3	"	434		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Correspondances étrangères. (Suite.)				
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve....	3	"	435	13 ^e 1890.
Rectification de l'adresse des correspondances à destination ou provenant de l'étranger.....	6	"	688	
Correspondances pour l'Égypte, voie de Naples....	7	"	749	
Participation des distributions de Samsoun et de Trébizonde au service des articles d'argent.....	7	"	754	
Lettres d'origine étrangère renfermant des dentelles.	9	"	921	
Lettres de valeurs déclarées pour Alexandrie.....	9	"	922	
Correspondances pour le Canada.....	12	"	1064	
Erratum aux tables de conversion.....	12	"	1064	
Échange de mandats-poste avec la Nouvelle-Guinée.	12	"	1064	
Lettres de valeurs déclarées pour la Turquie.....	12	"	1065	
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant du territoire britannique de Bornéo du Nord.....	2	"	50	
Tarif applicable aux correspondances à destination ou provenant du territoire britannique de Bornéo du Nord.....	2	"	51	
Principauté de Monaco. — Émission de timbres-poste à l'effigie du prince Albert I ^{er}	3	"	127	
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve.....	3	"	129	
Modifications dans les expéditions de France pour les États-Unis, voie d'Angleterre.....	3	"	130	
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant du territoire de l'Afrique orientale placé sous le protectorat allemand....	4	"	195	
Publication de la Convention de poste conclue le 30 août 1890 entre la France et l'Angleterre.....	4	"	197	
Entrée dans l'Union postale du territoire allemand de l'Afrique orientale.....	4	"	251	
Saison de pêche sur les côtes de l'Islande.....	4	"	251	
Correspondances pour le Cap.....	6	"	444	
Correspondances pour le Japon et la Chine. (Voie du Canada.).....	7	"	487	
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des colonies britanniques d'Australie.....	8 sup.	"	515	
Entrée de l'Australie dans l'Union postale.....	8 sup.	"	516	
Correspondances pour les parages de l'Afrique australe.....	9	"	528	
Valeurs déclarées pour Shang-Haï.....	12	"	655	
Correspondances télégraphiques.				
Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....	36, } 2 ^e sup. }	160	371	4 ^e 1881.
Corrections à faire à l'instruction n° 160 sur les règles de service concernant la correspondance télégraphique..	44	"	1557	

Correspondances télégraphiques. (Suite.)

Instruction résumant les règles à suivre à l'occasion de l'établissement des bureaux télégraphiques municipaux.....

Conventions relatives au câble du Sénégal.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu, le 13 novembre 1884, entre la France et la Grèce. — Arrangement et décret y relatifs.....

Décret portant fixation des taxes à percevoir en France, en Algérie, en Tunisie et au Sénégal pour les télégrammes en provenance ou à destination du Sénégal.....

Mesures à prendre pour assurer la transmission rapide des dépêches.....

Circulaire n° 94 relative aux dispositions à prendre pour assurer la remise rapide des télégrammes adressés à des officiers ou soldats faisant partie des corps d'armée en manœuvre.....

Circulaire n° 96 relative à l'instruction des enquêtes provoquées par les réclamations du public.....

Correspondances télégraphiques internationales.

Application des tarifs et du règlement de service arrêtés par la conférence de Londres, ainsi que des arrangements particuliers conclus entre la France et la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Suisse...

Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale, par bons de caisse.....

Taxe à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....

Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne.....

Publication d'une Convention fixant les tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas. — Loi portant approbation desdits tarifs. — Décret d'exécution.....

Règles de service et tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.....

Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Italie.....

Taxes à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Amérique.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	268	19		
19	"	788		
24	"	998	7°	1884.
24	"	1000		
3	"	158	8°	1885.
8	"	504		
11	"	594	14°	1891.
23	"	115		
23 sup.	100	269		
24	"	285		
24	"	286 et 287	3°	1880.
25 sup.	109	431		
26, 2° sup.	117	537		
5	"	230		
5	"	231	5°	1882.

Correspondances télégraphiques internat. (Suite.)

Arrêté réglant le droit à la réduction de taxe accordée aux dépêches officielles sur le câble de Cadix à Saint-Louis du Sénégal.....

Arrêtés réglant le droit à la réduction de taxe accordée aux dépêches officielles sur les lignes de l'*Eastern-Extension Telegraph Co* au sud de Hong-Kong.....

Télégrammes de presse. — Suite à donner aux circulaires relatives à l'état des lignes internationales et aux modifications des tarifs internationaux.....

Loi du 19 juin 1891 portant approbation des tarifs télégraphiques arrêtés dans la conférence télégraphique internationale de Paris, le 21 juin 1890.....

Règlement de service international annexé à la convention télégraphique internationale de Saint-Petersbourg (Revision de Paris. 1890).....

Tableaux des taxes télégraphiques internationales...

Loi du 19 juin 1891 portant approbation des six conventions ou arrangements conclus avec : 1° l'Allemagne, le 20 juin 1890; 2° le Luxembourg, le 21 juin 1890; 3° la Russie, le 21 juin 1890; 4° la Suisse, le 15 juillet 1890; 5° la Belgique et les Pays-Bas, le 27 décembre 1890; 6° la Belgique, le 27 février 1891.....

Décret du 22 juin 1891 portant : 1° exécution du règlement de service international révisé à Paris, le 21 juin 1890, et des conventions conclues entre la France et divers pays, et 2° établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.....

Loi du 19 juin 1891 portant approbation de la convention additionnelle à la convention du 11 juin 1883, conclue, le 14 mai 1891, avec la *Compagnie Spanish national submarine telegraph*.....

Texte de cette convention additionnelle.....

Décret du 22 juin 1891 portant exécution de cette convention additionnelle.....

Loi du 5 juin 1891 portant approbation de la convention passée, le 15 octobre 1890, avec la *Grande Compagnie des télégraphes du Nord* pour la pose et l'exploitation d'un second câble télégraphique entre Calais et Fanoë (Danemark).....

Texte de cette convention.....

Note résumant les modifications les plus essentielles que la conférence de Paris a introduites dans le règlement annexé à la convention télégraphique internationale de Saint-Petersbourg.....

Modifications à apporter à l'instruction T.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	de numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
3	"	131	8°	1885.
3	"	133		
5	"	303		
5 sup.	"	315		
5 sup.	"	316		
5 sup.	"	365		
5 sup.	"	386	14°	1891.
5 sup.	"	396		
5 sup.	"	398		
5 sup.	"	399		
5 sup.	"	401		
5 sup.	"	401		
5 sup.	"	402		
5 sup.	"	404		
5 sup.	"	407		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Correspondances télégraphiques internat. (Suite.)				
<i>Erratum au Bulletin mensuel n° 5, sup. de mai 1891</i>				
Décret du 22 juin 1891 portant : 1° exécution du règlement de service international révisé à Paris le 21 juin 1890, et des conventions conclues entre la France et divers pays; 2° établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.....				
7	"	455		
7	"	471		
<i>Erratum au Bulletin mensuel de mai 1891, n° 5 sup.</i>				
Établissement des comptes télégraphiques internationaux. — Complément à l'instruction n° 225.....				
7	"	490		
Décret du 5 septembre 1891 portant approbation de la Convention conclue, le 2 septembre 1891, avec la <i>Commercial Cable Company</i> pour l'échange des télégrammes de presse entre la France ou en transit par la France, d'une part, et l'Amérique, d'autre part. — Texte de cette Convention.....				
10	"	558	14 ^e	1891.
Décret du 22 septembre 1891 portant approbation de la Convention conclue, le 17 septembre 1891, avec la <i>Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York</i> : 1° pour l'échange des télégrammes de presse entre la France ou en transit par la France, d'une part, et l'Amérique, d'autre part; et 2° pour régler la taxe des télégrammes transatlantiques échangés entre l'Amérique et l'Angleterre par le câble de Brest (Déolin) à Penzance (Angleterre). — Texte de cette Convention.				
10	"	560		
Cours.				
Cours préparatoires pour l'entrée à l'École supérieure de télégraphie. — Conditions pour y être admis.				
2 ^e sup.	"	144		
Cours d'instruction. — Marche à suivre pour organiser en province un cours d'instruction théorique et pratique.....				
5 sup.	30	303	1 ^{er}	1878.
Avis concernant l'examen pour les cours préparatoires de l'École supérieure de télégraphie.....				
6	"	310		
Avis concernant le concours pour l'admission aux cours préparatoires.....				
10	"	548	2 ^e	1879.
Cours de la Bourse.				
Arrêté relatif à la transmission des cours de la Bourse, moyennant un prix d'abonnement.....				
10 sup.	"	93 et 94	2 ^e	1879.
Cours et tribunaux. (Voir JURISPRUDENCE.)				
Crédits.				
Crédit extraordinaire de 600,000 francs sur l'exercice 1878 ouvert au Ministère des finances pour la pose d'un câble télégraphique direct entre la France continentale et la Corse. (Loi du 9 avril 1878.).....				
1 sup.	"	50	1 ^{er}	1878.

Crédits. (Suite.)

Annulation, au chapitre 41 du budget du Ministère des finances, d'un crédit de 427,500 francs rattaché au chapitre 86 bis.....

Recommandations concernant les demandes et la vérification des crédits de délégation.....

Ouverture des crédits sur les lignes 69, 75, 76 et 77 de la nomenclature des dépenses de l'exercice 1880 ...

Ouverture d'un crédit supplémentaire par décret pendant la prorogation des Chambres.....

Recommandations relatives à la rédaction de l'état 732 des crédits réservés ou disponibles sur les ordonnances ministérielles de délégation.....

Ouverture de crédit sur le budget de 1889.....

Décisions. (Voir Arrêtés.)

Décrets.

Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et des télégraphes et un administrateur des télégraphes.....

Décret portant annulation, au budget du Ministère des finances, d'un crédit inscrit au chapitre 41 et le rattachant au chapitre 86 bis, instituant les directeurs départementaux des postes et des télégraphes ordonnateurs secondaires du Ministère des finances.....

Décret portant création d'un Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret nommant le Ministre des postes et des télégraphes.....

Décret fixant les cautionnements des receveurs.....

Décret portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget du Ministère des postes et des télégraphes ..

Décret concernant les ordonnateurs secondaires du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....

Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes....

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 24 de la loi du 23 août 1871 relatif aux timbres des quittances, en ce qui concerne :

1° l'établissement d'un nouveau modèle de timbre mobile de 10 centimes; 2° le droit de timbre auquel sont soumis les états d'emargement.....

Décret portant règlement d'administration publique concernant la perception du droit de timbre de 10 centimes. (19 avril 1881.).....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'annec.
1 sup.	"	51	1 ^{er}	1878.
21	89	4 et 5	3 ^e	1880.
29	"	782 et 783		
30 sup.	"	841		
44	212	1549 et 1550	4 ^e	1881.
9	"	543	12 ^e	1889.
1	"	35	1 ^{er}	1878.
1 sup.	"	51 et 52		
10	"	62	2 ^e	1879.
10	"	62		
17	"	584 et 585		
30 sup.	"	841	3 ^e	1880.
31, 2 ^e sup.	"	905		
33	"	2 et 3	4 ^e	1881.
35 sup.	"	188		
38	"	570 et 571		
39 sup.	"	722		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	de volume.	de l'année.
Décret portant suppression de la division de la statistique de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....	43, } 3 ^e sup.	"	1532	4 ^e 1881.
Décrets sur les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878.....	1	"	3	
Décret sur la délivrance de récépissés de télégrammes et sur le remboursement de la taxe des télégrammes collationnés ou recommandés.....	1	"	4	
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Dominion du Canada.....	2	"	99	
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama).....	3 } sup.	"	186	
Décret relatif au service des mandats coloniaux.....	4	"	211 et 212	1 ^{re} 1878.
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....	5	"	263 et 264	
Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....	7, } 2 ^e sup.	"	421	
Décret concernant les cautionnements des receveurs des postes en Algérie.....	8	"	446	
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....	8 } sup.	"	477	
Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'étranger.....	8, } 2 ^e sup.	"	482 et 483	
Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.....	9 } sup.	"	42 et 43	
Décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....	11 } sup.	"	189	
Décret réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des lettres avec valeurs déclarées.....	11 } sup.	"	218	
Décrets réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....	11 } sup.	"	261	2 ^e 187
Décrets concernant la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques.....	13 } 15	"	320 499	
	13 } sup.	"	369 et 370	
Décrets concernant le recouvrement des effets de commerce par la poste.....	14, } 2 ^e sup.	"	473 et 474	
	15	"	498	

Décrets. (Suite.)

Décret portant suppression de la division de la statistique de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décrets sur les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878.....

Décret sur la délivrance de récépissés de télégrammes et sur le remboursement de la taxe des télégrammes collationnés ou recommandés.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Dominion du Canada.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama).....

Décret relatif au service des mandats coloniaux.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....

Décret concernant les cautionnements des receveurs des postes en Algérie.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou....

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.....

Décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....

Décret réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des lettres avec valeurs déclarées.....

Décrets réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....

Décrets concernant la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Décrets concernant le recouvrement des effets de commerce par la poste.....

Décrets. (Suite.)

Décret, avec tableau annexe, portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de diverses colonies anglaises.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Vénézuéla.

Décret concernant les abonnements aux journaux entre la France et la Belgique.....

Décret élevant de 500 à 1,000 francs le maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Décret pour l'exécution d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....

Décret étendant à l'Algérie le service des recouvrements des effets de commerce par la poste.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suisse..

Décret relatif à l'apposition et à l'oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et les Pays-Bas.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des îles Bahama....

Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai 1879 concernant le recouvrement des valeurs commerciales par la poste.....

Décret concernant les taxes des correspondances de colonie française à colonie française.....

Décret rendu pour l'exécution des dispositions de la loi du 12 juillet 1880 modifiant les droits de recouvrement des effets de commerce et d'abonnement aux journaux par la poste.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Danemark.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
	14	411	2°	1879.
	14, 2° sup.	472 et 473		
	19 sup.	721 et 722		
	20, 2° sup.	801 et 802		
	21	8		
	23 sup.	240 et 241	3°	1880.
	24	311		
	24	319 et 320		
	24	333 et 334		
	25	396		
	26	442	3°	1880.
	26	442		
	26 sup.	494 et 495		
	26 sup.	500		
	27 sup.	727		
	29	770 et 771		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et l'Italie....	29	" 777 et 778	3 ^e	1880.
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la République Dominicaine..	29	" 779 et 780		
Décret instituant une commission chargée des études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par l'Australie.....	30 sup.	" 841 et 842		
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suède.....	31	" 856 et 857		
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....	33 sup.	" 62 et 63		
Décret concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux entre la France et la Norvège.....	35	" 148 et 149		
Décret relatif au service postal en Algérie.....	35	" 158 et 159		
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Chili.....	35 sup.	" 200 et 201		
Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 3 mars 1881 (service des colis postaux).....	36 sup.	" 310		
Décret portant exécution à l'intérieur de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....	36 sup.	" 317		
Décret portant exécution, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....	36 sup.	" 319	4 ^e	1881.
Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....	37	" 446		
Décret relatif au recouvrement des valeurs commerciales soumises au protêt.....	37	" 499		
Décret fixant la date d'exécution du service des protêts.....	37 sup.	" 503 et 504		
Décret réglant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec l'Espagne.....	37 sup.	" 561		
Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay.....	38	" 565		
Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale de la République de Guatemala.....	39	" 629		

Décrets. (Suite.)

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et l'Italie....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la République Dominicaine..

Décret instituant une commission chargée des études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par l'Australie.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suède.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....

Décret concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux entre la France et la Norvège.....

Décret relatif au service postal en Algérie.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Chili.....

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 3 mars 1881 (service des colis postaux).....

Décret portant exécution à l'intérieur de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret portant exécution, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Décret relatif au recouvrement des valeurs commerciales soumises au protêt.....

Décret fixant la date d'exécution du service des protêts.....

Décret réglant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec l'Espagne.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale de la République de Guatemala.....

Décrets. (Suite.)

Décret portant extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie et à la Tunisie.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux colonies françaises.....

Décret concernant l'entrée de la Barbade et de Saint-Vincent-de-Paul dans l'Union postale.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Portugal.....

Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français.....

Décret supprimant les surtaxes maritimes.....

Décret portant extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec divers pays étrangers..

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux pour divers pays.....

Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la Caisse d'épargne postale.....

Décret portant exécution du service des colis postaux à l'intérieur de Paris.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie.

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie, où existe un service de factage.....

Tableau A indiquant les conditions auxquelles peuvent être transmis à découvert, à l'office des postes de France, par les pays signataires de la Convention du 3 novembre 1880, les colis postaux sans déclaration de valeur, à destination de ceux des pays participant à cette convention par rapport auxquels l'office français est à même de servir d'intermédiaire.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
39 sup.	"	734		
39 sup.	"	740		
40	"	798 et 799		
40	"	812 et 813		
40 sup.	"	898		
40 sup.	"	901		
41	"	243		
42 sup.	"	1041		
41 sup.	"	1044	4 ^e	1881.
41 sup.	"	1055		
42 sup.	"	1126		
42, 2 ^e sup.	"	1440		
43 sup.	"	1513 et 1514		
43 sup.	"	1515 et 1516		
43 sup.	"	1517		

INDICATION

Décrets. (Suite.)

	du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....	43	"	1531 et 1532		
Décret relatif à l'entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale.....	44	"	1537 et 1538	4 ^e	1881.
Décret relatif à l'échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles.....	44	"	1541		
Décret portant entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....	4	"	170	5 ^e	1882.
Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....	10	"	63		
Décret relatif aux concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé.....	13 sup.	"	371 et 372	2 ^e	1879.
Décret portant réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie-Tunisie et la France.....	18	"	638		
Décret portant : 1 ^o exécution du règlement de service international arrêté à Londres et de conventions télégraphiques conclues entre la France et divers pays; 2 ^o fixation des taxes télégraphiques internationales. ...	23	"	111		
Décret fixant les taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....	24	"	285		
Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal et de la Suisse, acheminés par la voie normale.....	24	"	286		
Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Grande-Bretagne, acheminés par la voie normale.....	24	"	287		
Décret portant réduction du prix des dépêches télégraphiques circulant par la voie des tubes pneumatiques.	25	"	434	3 ^e	1880.
Décret réglant l'exécution de la Convention conclue entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques.....	26 sup.	"	666 et 667		
Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....	27	"	666 et 667		
Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....	28	"	734 et 735		
Décret relatif à l'ouverture d'un Congrès international d'électriciens.....	30 sup.	"	840		
Décret instituant sous la présidence du Ministre des postes et des télégraphes une commission consultative qui sera appelée à délibérer sur les questions concernant l'Exposition internationale d'électricité; règlement y annexé.....	32	"	984		

Décrets. (Suite.)

Décret constituant en entrepôt réel des douanes les locaux du palais de l'Industrie affectés à l'Exposition internationale

Décret déterminant les règles applicables à la correspondance télégraphique intérieure

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique

Décret relatif à l'établissement, à Paris, d'un laboratoire central d'électricité

Décret relatif à la part contributive des communes, dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la Caisse d'épargne postale

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et la Tunisie avec les Pays-Bas

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Pays-Bas

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la Caisse d'épargne postale

Décret portant entrée de la République du Nicaragua dans l'Union postale universelle

Décret concernant les médailles d'honneur décernées par le Ministre des postes et des télégraphes. — Arrêté y relatif

Décret portant réduction de la taxe à percevoir par mot, en France, en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination de l'Italie

Décret concernant les lettres-valeurs déclarées à destination de l'Espagne et des colonies portugaises

Décret portant suppression, dans les rapports de la France continentale avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés, au moyen des paquebots français, entre la Tunisie, d'une part, l'Italie et les pays auxquels l'Italie peut servir d'intermédiaire, d'autre part

Décret élevant le maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste

Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne

INDICATION				
du numéro du Bulletin	de numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
36	"	216	4°	1881.
36, 2° sup.	"	360		
37	"	445		
44 sup.	35	1654		
3	"	87		
3	"	88		
3	"	94		
3	"	95		
3	"	96		
3	"	96		
4	"	170	5°	1882.
4	"	172		
5	"	214		
6	"	248		
6	"	249		
6	"	250		
6	"	256		
7	"	304		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret portant exécution du service des colis postaux par les bureaux français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	" 371		
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux échangés avec les bureaux français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	" 376		
Extension du service des colis postaux aux bureaux de poste français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	247 378		
Décret réglant la situation des agents des postes et des télégraphes détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.	8	" 437		
Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.	8	" 442		
Décret étendant au Portugal le service des colis postaux avec les colonies françaises.	8	" 442		
Décret fixant au 1 ^{er} septembre 1882, l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.	8	247 445		
Décret ajournant l'échange des colis postaux dans les relations de la France avec le Portugal.	9	" 536		
Décret fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.	10	255 572	5 ^e	1882.
Décret fixant les taxes applicables aux télégrammes à destination de Tripoli.	11	" 598		
Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.	11	" 599		
Décret relatif aux bons de poste de sommes fixes. . .	11 sup.	" 682		
Décret portant extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie. — Instruction y relative. .	11 sup.	261 3		
Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie.	11 sup.	" 699		
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.	11 sup.	262 700		
Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.	11 sup.	. 11 707		
Décret portant émission de bons de poste de 20 francs à partir du 12 décembre 1882.	12	" 732		
Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.	12	264 733		
Décret portant autorisation de faire à la Caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste. — Instruction n° 15 y relative.	12	15 735		

Décrets. (Suite.)

Décret portant exécution du service des colis postaux par les bureaux français établis dans les ports ottomans.

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux échangés avec les bureaux français établis dans les ports ottomans.

Extension du service des colis postaux aux bureaux de poste français établis dans les ports ottomans.

Décret réglant la situation des agents des postes et des télégraphes détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.

Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.

Décret étendant au Portugal le service des colis postaux avec les colonies françaises.

Décret fixant au 1^{er} septembre 1882, l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.

Décret ajournant l'échange des colis postaux dans les relations de la France avec le Portugal.

Décret fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.

Décret fixant les taxes applicables aux télégrammes à destination de Tripoli.

Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.

Décret relatif aux bons de poste de sommes fixes. . .

Décret portant extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie. — Instruction y relative. .

Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.

Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.

Décret portant émission de bons de poste de 20 francs à partir du 12 décembre 1882.

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.

Décret portant autorisation de faire à la Caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste. — Instruction n° 15 y relative.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret concernant la suppression de la franchise postale du corps d'occupation de Tunisie. — Instruction n° 283 y relative.	0	283	378	
Décret concernant la franchise postale du corps expéditionnaire du Tonkin. — Instruction n° 284 y relative.	6	284	380	
Décret étendant à la Tunisie le service du recouvrement des effets de commerce.	6	"	381	
Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.	6	"	382	
Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée, dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.	8	"	436	
Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux provenant ou à destination de la Corse.	8	292	437	
Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Conventions et instructions y relatives.	8	293.	450	6° 1883.
Décret portant fixation des taxes télégraphiques à percevoir en France, en Algérie et en Tunisie pour les correspondances à destination des bureaux de la Tripolitaine autres que Tripoli.	11	"	538	
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour le Canada.	11	"	539	
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Bulgarie. — Instruction n° 296 y relative.	9	296	492	
Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers.	9	"	494	
Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Guyane britannique et Tabago.	10	"	506	
Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination de l'Inde britannique.	12	"	566	
Décret portant extension du service des protêts à l'Algérie.	12	"	567	
Décret relatif à l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique de Paris.	13	"	596	
Décret autorisant l'expédition des cartes postales avec réponse payée de France pour le Brésil et Haïti.	13	"	597	
Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.	13	"	597	7° 1884.
Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.	13	"	598	

Décrets. (Suite.)

Décret concernant la suppression de la franchise postale du corps d'occupation de Tunisie. — Instruction n° 283 y relative.

Décret concernant la franchise postale du corps expéditionnaire du Tonkin. — Instruction n° 284 y relative.

Décret étendant à la Tunisie le service du recouvrement des effets de commerce.

Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination du Danemark, des Antilles danoises et de Costa-Rica.

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée, dans les relations avec la Grèce et la colonie britannique de Lagos.

Décret étendant la suppression des limites de volume et de dimension aux colis postaux provenant ou à destination de la Corse.

Décret étendant le régime de l'envoi contre remboursement aux colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse ou échangés entre la France et la Corse. — Conventions et instructions y relatives.

Décret portant fixation des taxes télégraphiques à percevoir en France, en Algérie et en Tunisie pour les correspondances à destination des bureaux de la Tripolitaine autres que Tripoli.

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour le Canada.

Décret concernant les valeurs déclarées pour la Bulgarie. — Instruction n° 296 y relative.

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec plusieurs pays étrangers.

Décret portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Guyane britannique et Tabago.

Décret portant admission des cartes postales avec réponse payée à destination de l'Inde britannique.

Décret portant extension du service des protêts à l'Algérie.

Décret relatif à l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique de Paris.

Décret autorisant l'expédition des cartes postales avec réponse payée de France pour le Brésil et Haïti.

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie.

Décrets. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret étendant aux bureaux de plein exercice de l'Algérie le service de la Caisse nationale d'épargne...	14	"	648	
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de France pour la Bulgarie.....	14	"	649	
Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant du Tonkin. — Instruction y relative.....	14	304	650	
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec différents pays étrangers.....	15	"	668	
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Pérou.....	15	"	670	
Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....	15	"	670	
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour la République de Nicaragua.....	16	"	700	
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour le Japon et l'Équateur.	18	"	758	7° 1884.
Décret concernant les valeurs déclarées pour la Turquie. — Instruction y relative.....	19	313	800	
Décret sur l'organisation du service de la télégraphie militaire.....	20	"	830	
Décret concernant les valeurs déclarées des colonies pour la Turquie.....	20	"	844	
Décret portant organisation du service de la télégraphie militaire.....	20	"	831	
Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec le Tonkin.....	21	"	888	
Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée de la France pour l'Égypte.....	21	"	889	
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination du Tonkin.....	22	"	916	
Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances publiques et pour les communications téléphoniques.....	1	"	1	
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec Massouah.....	4	"	151	
Décret relatif aux taxes des correspondances pour le Transvaal.....	4	"	153	
Décret fixant les taxes applicables aux correspondances de ou pour le royaume de Siam.....	6	"	185	8° 1885.
Décret concernant les mandats de poste échangés avec la Bulgarie.....	6	"	186	
Décret étendant le service des colis postaux aux relations avec l'Annam.....	6	"	187	

Décrets. (Suite.)

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Annam.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec l'Espagne.....

Décret instituant des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne dans chacune des divisions des équipages de la flotte et à bord de chacun des bâtiments de l'Etat.....

Décret qui autorise les bureaux de poste à recevoir en faveur des déposants marins des versements sans condition de minimum.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de l'Espagne.....

Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....

Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre leurs téléphones à la disposition de leurs membres ou clients....

Décret autorisant l'expédition de cartes postales avec réponse payée dans les rapports avec les colonies françaises

Décret portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination de Siam.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Etat indépendant du Congo.....

Décret portant nomination du Ministre des Postes et des Télégraphes.....

Décret réunissant le service technique à celui de l'exploitation et instituant un comité des travaux. — Rapport y relatif.....

Décret d'exécution concernant la convention principale de l'Union. — Décret d'exécution concernant l'arrangement pour les valeurs déclarées. — Décret d'exécution concernant l'arrangement des mandats. —

Décret d'exécution concernant l'arrangement pour les recouvrements.....

Décret, arrêté et règlement relatifs à la correspondance télégraphique de la presse.....

Décret concernant l'échange de mandats avec la République Argentine.....

Décret relatif à l'admission dans le service des télégrammes échangés à l'intérieur de Paris par les tubes pneumatiques.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
6	"	188		
6	"	193		
6	"	198		
6	"	201		
7	"	235	8°	1885.
8	"	267		
8	"	268		
9	"	291		
10	"	319		
12	"	345		
1	"	1		
3	"	54		
3	"	58	9°	1886.
7	"	375		
11	"	445		
1	"	8	10°	1887.

Décrets. (Suite.)

Décret concernant les traitements des inspecteurs-
ingénieurs.....

Décret relatif aux lettres expédiées après les levées
générales.....

Décret relatif à la réduction des taxes de dépêches de
presse, destinées à être publiées en Algérie et en Tu-
nisie.....

Décret portant suppression du Ministère des postes et
des télégraphes.....

Décret portant nomination du Directeur général des
postes et télégraphes.....

Décrets rattachant au Ministère des finances les crédits
ouverts en 1886 et en 1887 au Ministère des postes et
des télégraphes.....

Décret portant extension du service des colis postaux
aux relations avec la République Argentine.....

Décret portant réorganisation de l'Administration
centrale de la Direction générale des postes et des té-
légraphes.....

Décret désignant les emplois dans la Direction géné-
rale auxquels il devra être pourvu par le Président de
la République, par le Ministre des Finances et par le
Directeur général.....

Décret autorisant la création de bureaux auxiliaires
de poste.....

Décret relatif aux lettres expédiées après les levées
générales.....

Décrets portant extension du service des colis postaux
aux relations avec le bureau de poste français de Shang-
Haï.....

Décret portant extension du service des colis postaux
aux relations des colonies ou établissements français
avec la République Argentine.....

Décret fixant les taxes à acquitter pour les corres-
pondances à destination ou en provenance du territoire
de Cameroun.....

Décrets relatifs au service des colis postaux entre la
France et le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande..

Décret portant fixation des taxes et conditions appli-
cables dans le service colonial, dans les bureaux fran-
çais établis en Turquie et à Shang-Haï, ainsi qu'à
l'agence maritime de Tripoli de Barbarie, aux colis
postaux échangés avec la Grande-Bretagne.....

Décret portant fixation des taxes et conditions appli-
cables aux colis postaux pour la Turquie (voie de
Trieste), Diégo-Suarez, Massouah, Cameroun, le Congo,
la Grèce et l'île de Malte.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	"	10		
3	"	79		
5	"	119		
6	"	138		
6	"	138		
6	"	138		
6	"	141		
7	"	152		
7	9	161		
7	"	164	10°	1887.
7	"	188		
7	"	189 et 204		
7	"	205		
7	"	210		
9	"	230 et 248		
9	"	249		
9	"	257		

Décrets. (Suite.)

Décret organisant les services extérieurs de la régie des postes et des télégraphes. — Modifications apportées par les décrets ultérieurs.....

Décret portant modification des taxes et conditions applicables aux colis postaux pour la Grande-Bretagne et la Grèce.....

Décret concernant les recouvrements avec la Norvège.....

Décret fixant les taxes à acquitter pour les correspondances à destination ou en provenance du territoire de la Compagnie de la Nouvelle-Guinée.....

Décret concernant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec le Salvador.....

Décret relatif à la réorganisation de l'école supérieure de télégraphie.....

Décret relatif aux colis postaux échangés avec le Chili par la voie de Belgique ou d'Allemagne.....

Décret concernant l'échange des mandats de poste avec la République de Salvador.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux télégrammes sémaphoriques.....

Décret relatif à l'établissement de conducteurs destinés à l'éclairage électrique et au transport de force...

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de divers pays étrangers (Togo et Samoa).....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés avec la République du Salvador et le territoire de Togo (Afrique occidentale).....

Décret concernant l'échange des mandats avec le Chili.....

Décret concernant les lettres des militaires et des marins.....

Décret relatif aux correspondances à destination ou en provenance des îles Marshall.....

Décret portant rattachement du service technique au service de l'exploitation en Algérie.....

Décret concernant la protection des câbles sous-marins, et convention y relative.....

Décret portant réorganisation des succursales navales de la Caisse nationale d'épargne.....

Décret portant autorisation d'employer des cartes simples destinées à circuler à découvert pour la correspondance officielle des fonctionnaires publics.....

Décret modifiant l'article 2 du décret du 19 avril 1881. (Colis postaux.).....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
9 sup.	"	283	10 ^e	1887.
10	"	373		
1	"	1		
1	"	2		
2	"	21		
4	"	71		
5	"	102		
5	"	104		
5	"	104		
6	"	122		
6	"	128	11 ^e	1888.
6	"	130		
7	"	156		
7	"	156		
9	"	303		
10	"	312		
10	"	316		
11	58	340		
12	"	373		
12	"	374		

Décrets. (Suite.)

Décret portant rattachement du service de l'hygiène publique au Ministère de l'intérieur et du service des postes et des télégraphes au Ministère du commerce et de l'industrie.....

Décret transportant les crédits ouverts sur le budget de 1889 au Ministère des finances (Service des postes et des télégraphes) au Ministère du commerce et de l'industrie.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de divers pays étrangers.....

Décret fixant les taxes à percevoir par le bureau français de Zanzibar.....

Décret portant exécution de la convention télégraphique conclue, le 11 mai 1887, entre la France et la Suisse. — Convention.....

Décret portant exécution de la Convention conclue entre la France et la Grande-Bretagne, pour l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur entre la France et l'île Maurice. — Convention et Règlement d'exécution.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux relations avec l'île Maurice.....

Décret qui prescrit la promulgation de la déclaration signée à Londres, le 11 décembre 1888, entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour régler les relations télégraphiques entre les deux pays.....

Décret concernant l'échange des boîtes avec valeur déclarée entre la France et les colonies ou établissements français.....

Décret concernant les lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant de divers établissements d'outre-mer.....

Décret autorisant la caisse nationale d'épargne à recevoir des versements comprenant des fractions de franc.....

Décret portant: 1° extension du service des colis postaux aux relations avec Tahiti, l'île d'Héligoland et l'Uruguay; 2° fixation des taxes applicables aux colis postaux de ou pour Mayotte, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Sainte-Marie de Madagascar, ainsi que pour Massouah et Assab.....

Décret concernant l'organisation de l'Administration centrale des postes et des télégraphes.....

Décrets portant ouverture de crédits au Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies sur le budget de 1889.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volumc.	de l'année.
1	"	3		
1	"	4		
1	"	5		
1	"	8		
3	"	152		
3	"	154		
3	"	170		
4	"	280	12°	1889.
4	"	283		
4	"	296		
7	"	475		
8	"	498		
8	"	504		
9	"	543		

Décrets. (Suite.)

Décret ayant pour objet d'autoriser et de réglementer la transmission des télégrammes par téléphone, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Décret fixant, d'une part, les taxes à percevoir pour l'échange des conversations à partir des cabines téléphoniques publiques des réseaux urbains et, d'autre part, la taxe élémentaire applicable aux communications interurbaines, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Décret modifiant l'article 2 du décret du 21 septembre 1889, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Décret relatif à la constitution des groupes téléphoniques, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Décret déterminant les conditions dans lesquelles les abonnés des réseaux téléphoniques urbains peuvent correspondre à partir des cabines publiques, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Décret fixant la taxe d'abonnement à percevoir pour l'appel direct, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Décret portant modification au décret du 18 janvier 1890 sur les réseaux téléphoniques.

Décret fixant les conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques urbains, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Décrets relatifs à la création et à l'organisation de l'Inspection générale des postes et des télégraphes.

Décret relatif aux lettres de valeurs déclarées à destination ou provenant des bureaux français à l'étranger.

Décret portant : 1° extension du service des colis postaux aux relations avec la Grèce et avec les établissements français à Madagascar; 2° réduction de la taxe des colis postaux à destination de l'île d'Héligoland.

Décret portant extension du service des colis postaux aux relations avec les colonies anglaises et les pays étrangers auxquels l'Office anglais peut servir d'intermédiaire.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
6 sup.	"	701		
6 sup.	"	704		
6 sup.	"	707		
6 sup.	"	709		
6 sup.	"	712	13°	1890.
6 sup.	"	714		
6 sup.	"	716		
6 sup.	"	717		
6, 2° sup.	"	735 et 738		
7	"	742		
8	"	806		
8	"	811		

Décrets. (Suite.)

Décret du 10 mars 1891 et arrêté ministériel du 11 mars 1891 relatifs à l'institution et à la constitution d'une *Commission consultative des postes et des télégraphes*

Décret du 26 février 1891. — Les *contrôleurs* de la direction régionale de Paris, de l'école professionnelle supérieure et du service de la vérification et de la réception du matériel prennent le titre d'*inspecteur* des postes et des télégraphes.....

Décret fixant les *taxes à percevoir* sur les correspondances à destination ou provenant du territoire de l'*Afrique orientale placé sous le protectorat allemand*....

Décret du 4 avril 1891 relatif à la nomination aux fonctions de *caissier* et de *teneur du double des comptes courants* dans les succursales de plein exercice de la *Caisse nationale d'épargne*.....

Décret du 19 mars 1891. — Nomination de *directeurs*.....

Décret autorisant la création d'*abonnements spéciaux* dans le service téléphonique, précédé d'un rapport adressé au Président de la République française par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et suivi d'une circulaire, adressée aux directeurs, relative à l'application de ce décret.....

Décret du 10 octobre 1890 portant exécution de la convention conclue entre la France et la Colombie, pour l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur entre la France et la Colombie. (Convention y relative.).....

Décret portant extension du service des *colis postaux* aux relations directes avec la *Colombie*. — Instruction y relative. — Tableau des taxes.....

Décrets des 16, 21 avril et 8 mai 1891. — Nomination de *directeurs*.....

Décret du 6 octobre 1890, convention du 8 mai 1890, et règlement relatifs à l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur entre la France et l'île de Chypre.....

Décret du 26 mai 1891 portant : 1° extension du service des *colis postaux* aux relations avec l'île de Chypre; 2° réduction de la taxe des colis postaux à destination du Cap de Bonne-Espérance, du Bechuanland anglais, de l'État libre d'Orange et du Transwald. — Instruction et tableaux y relatifs.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
	3	116		
	3	117		
	4	195		
	4	196		
	4	197		
	4	202	14 ^e	1891.
	4	220		
	4	235		
	5	268		
	5	268		
	5	284		

Décrets. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret relatif à l'organisation d'un service de <i>messages téléphonés</i> dans les localités pourvues de cabines téléphoniques publiques et comprises dans le périmètre d'un même réseau principal ou de ses annexes, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....	5	"	294	
Décret du 22 juin 1891 portant : 1° exécution du règlement de service international révisé à Paris le 21 juin 1890, et des conventions conclues entre la France et divers pays, et 2° établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.....	5 sup.	"	396	
Décret du 22 juin 1891 portant approbation de la convention conclue, le 14 mai 1891, avec la <i>Compagnie spanish national submarine télégraph</i>	5 sup.	"	401	
Erratum au Bulletin mensuel n° 5 supplémentaire de mai 1891. (Décret du 22 juin 1891 portant : Exécution du règlement de service international révisé à Paris le 21 juin 1890 et des conventions conclues entre la France et divers pays, et 2° établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.).....	7	"	455	
Erratum au Bulletin mensuel n° 5 supplémentaire de mai 1891.....	7	"	471	
Décrets du 11 juillet 1891. — Nominations de directeurs.....	8	"	496	14 ^e 1891.
Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des colonies britanniques d'Australie.....	8 sup.	"	515	
Décret du 5 septembre 1891 portant approbation de la Convention conclue, le 2 septembre 1891, avec la <i>Commercial Cable Company</i> pour l'échange des télégrammes de presse entre la France ou en transit par la France, d'une part, et l'Amérique, d'autre part. — Texte de cette Convention.....	10	"	558	
Décret du 22 septembre 1891 portant approbation de la Convention conclue, le 17 septembre 1891, avec la <i>Compagnie française du Télégraphe de Paris à New-York</i> : 1° pour l'échange des télégrammes de presse entre la France ou en transit par la France, d'une part et l'Amérique, d'autre part; et 2° pour régler la taxe des télégrammes transatlantiques échangés entre l'Amérique et l'Angleterre par le câble de Brest (Déolin) à Penzance (Angleterre). — Texte de cette Convention.....	10	"	560	

Décrets. (Suite.)

Loi du 19 juin 1890 portant approbation de la Convention signée à Londres, le 4 décembre 1889, entre la France, la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande pour l'échange des télégrammes entre les trois pays en cas d'interruption complète ou partielle de leurs communications télégraphiques directes. — Décret du 19 juin 1890 y relatif.

Décret du 28 décembre 1891 portant : 1° extension du service des colis postaux aux relations avec les nouvelles-Hébrides; 2° réduction de la taxe des colis postaux pour Terre-Neuve.

Délégués sénatoriaux.

Journaux et objets de correspondance adressés aux délégués sénatoriaux sans indication de nom propre.

Demande.

Instruction des demandes d'emploi formées par d'anciens militaires.

Dépêches télégraphiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)

Dépenses. (Voir COMPTABILITÉ.)

Établissement des bordereaux de dépenses remboursables

Liquidation de dépenses sur le chapitre *Matériel* par le service de l'exploitation télégraphique.

Paiement des dépenses publiques. — Échange des pièces de dépenses acquittées par les percepteurs contre les fonds en numéraire dont peuvent disposer les receveurs des régies financières.

Mandats de dépenses publiques non recouvrables par la poste.

Paiement de dépenses publiques par les receveurs des postes

Liquidation des dépenses afférentes au service de la réparation des dérangements

Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.

État de situation n° 1068 et situation n° 1071.

Autorisation et évaluation de dépenses.

Dépenses afférentes au déplacement des fils et appareils électriques. — Rectification à l'instruction n° 268 du 25 décembre 1882.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	638	14°	1891.
12	"	640		
6 sup.	"	371	3°	1880.
43	"	1477	4°	1881.
21 sup.	94	5 et 6	3°	1880.
21 sup.	"	43		
22	"	48		
27	"	74		
31,	"	980 et 981		
2° sup.	"			
35	148	132		
37	161	447 et 448		
4	"	78		
4	"	79		
12	"	1059	13°	1890.

Dépôts régionaux.

Les dépôts régionaux sont dans les attributions des directeurs-ingénieurs.....

Dispositions relatives à la location des terrains occupés par les dépôts de matériel télégraphique.....

Dispositions relatives à la location des terrains occupés par les dépôts de matériel télégraphique sur le réseau des chemins de fer de l'Est.....

Dérangements.

Constataion, recherche et réparation des dérangements.....

Dérangements sur les lignes et dans les postes.....

Expériences et avis de service relatifs aux dérangements. — Réparation de dérangements. — Surveillants de garde. Rapports de tournées. — Liquidation des dépenses. — Registre des dérangements et rapports sur la marche du service.....

Statistique des coups de foudre.....

Relèvement de dérangement.....

Recherche des dérangements.....

Généralisation du dictionnaire des postes et des télégraphes.....

Circulaire relative aux dérangements de ligne.....

Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....

Recherche des dérangements extérieurs.....

Note-circulaire n° 84. — Création d'une formule n° 984 bis. — Recherche et réparation des dérangements.....

Devis.

Devis des dépenses en matière de travaux à exécuter.....

Note circulaire relative aux renseignements à porter à la 4^e page des devis.....

Note circulaire du 29 juin 1891, n° 20. — Établissement des devis. — Salaire des ouvriers temporaires...

Note n° 30 du 31 juillet 1891 relatives à l'établissement des correspondances ou des bordereaux d'envoi de pièces.....

Dictionnaire des postes et des télégraphes.

Instruction n° 323. — Publication d'un nouveau Dictionnaire des postes et des télégraphes.....

Annotations à faire au Dictionnaire des postes et des télégraphes.....

Additions et rectifications au Dictionnaire des postes et des télégraphes.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	4	26	1 ^{er}	1878.
5	"	618	13 ^e	1890.
6	"	674		
1 5 sup.	2 30	22 296	1 ^{er}	1878.
35	148	130	4 ^e	1881.
2	"	102	6 ^e	1883.
1	"	65	8 ^e	1885.
5	330	203	9 ^e	1886.
2	"	47		
6	"	352	13 ^e	1890.
11	"	482		
1	"	316	14 ^e	1891.
8	"	880		
5 sup.	30	291 295 et 303	1 ^{er}	1878.
1	"	27	10 ^e	1887.
7	"	466	14 ^e	1891.
8	"	499		
23	323	969	7 ^e	1884.
24	"	1006	14 ^e	1891.
3	"	128		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Directeurs départementaux des postes et télégraphes.				
Dénomination nouvelle des chefs de l'exploitation dans les départements.....	1	1	15	
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des télégraphes.....	1	2	20	1 ^{er} 1878.
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des postes.....	1	3	23	
Indication des points qui font l'objet de leur service.	5 sup.	30	289	
Création d'une direction des postes et des télégraphes de la Seine (hors Paris).....	32	"	1011	3 ^e 1880.
Arrêté supprimant la direction de la Seine (hors Paris).	3	"	136	8 ^e 1885.
Rappel aux prescriptions de la circulaire du 28 février 1883.....	1	"	383	10 ^e 1887.
Directeurs-ingénieurs.				
Dénomination nouvelle des chefs de région technique.	1	1	15	
Attributions de ces fonctionnaires.....	1	4	25	1 ^{er} 1878.
<i>Idem</i>	5 sup.	30	289	
Décret du 21 janvier 1891. — Les ingénieurs chargés de la direction de l'École professionnelle supérieure et du service de la vérification et de la réception du matériel prennent le titre de <i>directeurs ingénieurs</i>	2	"	50	14 ^e 1891.
Direction générale des postes et des télégraphes.				
Décret portant nomination du Directeur général des postes et des télégraphes.....	6	"	138	
Constitution des services des postes et des télégraphes en Direction générale assimilée aux autres régies.....	6	"	140	10 ^e 1887.
Notification du décret organisant les services extérieurs de la régie des postes et télégraphes.....	9 sup.	"	283	
Rapport au sujet du rattachement du Service de l'hygiène publique au Ministère de l'intérieur et du Service des postes et des télégraphes au Ministère du commerce et de l'industrie.....	1	"	2	12 ^e 1889.
Décret portant nomination du Directeur général des postes et des télégraphes.....	1	"	307	13 ^e 1890.
Arrêté ministériel nommant le secrétaire particulier du Directeur général des postes et des télégraphes....	2	"	371	
Direction technique.				
Création et attributions de la direction technique des lignes télégraphiques. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	6 et 7	
Nouvelles attributions des directeurs-ingénieurs.....	1	4	25	
Décision qui attribue aux directeurs-ingénieurs et à leurs adjoints le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et des anciens inspecteurs départementaux des télégraphes.....	2	8	114	1 ^{er} 1878.
Remboursement des avances faites aux services publics et aux compagnies.....	4	23	191	

Échantillons.

INDICATION					
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.	
Dimensions des échantillons pour l'étranger.....	12	"	291	2° 1879.	
Avis concernant les échantillons de liquides ou corps gras.....	16	"	554		
Admission, à titre d'échantillons, d'objets déparcillés à destination de l'étranger.....	18	77	639		
Poids et dimensions des échantillons échangés avec l'Angleterre.....	21 sup.	93	42		
Emballage des échantillons de liquides à destination de l'étranger.....	24	"	356		
Échantillons échangés avec le grand-duché de Luxembourg.....	25 sup.	110	435 et 436		
Soins à prendre pour éviter la détérioration des échantillons et autres objets de correspondance.....	30	"	818		3° 1880.
Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer.....	30	"	819		
Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.....	31	"	875		4° 1881.
Poids et dimensions des échantillons échangés entre la France et les États-Unis de l'Amérique du Nord....	32	133	999 et 1000		
Échantillons échangés avec le Portugal.....	38	"	566		
Échantillons de matières liquides colorantes, etc. — Modification des conditions d'envoi spécifiées pour ces objets.....	39, } 3° sup.	180	775		
Échantillons de liquides et corps gras pour l'extérieur.....	41	"	959		
Arrêté déterminant le maximum du poids et de la dimension des échantillons circulant par la poste à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....	42, } 2° sup.	198	1442 et 1443		
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Arrangement.....	43 sup.	206	1522		
Échantillons pour les colonies françaises.....	44	"	1590		
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.....	44 sup.	214	1632		
Échantillons de marchandises échangés avec.....	1 1 5	le Grand-Duché de Luxembourg..... le Portugal..... la Suisse.....	223	12	
			226	20	
			"	217	
Échantillons réintégrés dans le service après distribution et sans affranchissement.....	1	"	35	5° 1882.	
Instruction concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et l'Espagne. — Arrangement y relatif.....	8	248	450		
Échantillons de liquides, etc., pour l'extérieur.....	8	"	532		

INDICATION.				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	de volume.	de l'année.
Échantillons. (Suite.)				
Arrangement concernant l'envoi des échantillons pour la République Argentine.....	20	"	852	
Instruction n° 315. — Échantillons pour la République Argentine.....	20	315	853	7° 1884.
Conditions d'admission (arrêté du 20 janvier 1885). Échantillons avec l'étranger.....	1	"	3	8° 1885.
Arrêté abrogeant la décision du 9 novembre 1858, relative aux échantillons expédiés de l'Asile de la Teppe (Drôme).....	2	"	48	
Échantillons pour l'Allemagne.....	3	"	188	9° 1886
Échantillons de soie pour l'étranger.....	10	"	438	
Annotations autorisées sur les échantillons.....	1	"	32	
Arrêté concernant les échantillons.....	2	"	73	
Échantillons de produits industriels. — Marques de fabrique ou de propriété.....	5	"	122	10° 1887.
Échantillons de liquides pour les États-Unis.....	5	"	134	
Manipulation des échantillons.....	6	"	149	
Échantillons renvoyés à l'expéditeur, sans avoir été présentés au destinataire.....	6	"	144	
Échantillons pour la Belgique.....	7	"	163	11° 1888.
Transport par la poste des abeilles vivantes.....	7	"	479	12° 1889.
Fraudes aux droits de douane et de garantie.....	2	"	391	
Échantillons pour l'étranger.....	3	393	428	13° 1890,
Surveillance à exercer sur la circulation des échantillons.....	5	"	620	
Recommandations relatives à l'admission, dans le service, des boîtes d'échantillons de liquides.....	9	"	532	14° 1891.
	11	"	615	
Écoles.				
Création de l'École supérieure de télégraphie.....	2,	17	143 et 144	
Conditions exigées pour l'admission aux places d'élève de l'École supérieure de télégraphie.....	2° sup.	"	145 et 146	1° 1878.
Désignation de fonctionnaires chargés de cours ou de conférences à l'École supérieure de télégraphie.....	2,	"		2° 1879.
Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement dans les écoles de télégraphie.....	19	"	681	8° 1885.
Rapport au Président de la République française relatif à la réorganisation de l'École supérieure de télégraphie.....	2	"	84	
Décret conforme.....	4	"	69	
Rapport et arrêté relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'École professionnelle supérieure..	4	"	71	
Programme de l'examen pour l'admission à l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes.....	7,	"	239	11° 1888.
	2° sup.	"	247	

Écoles. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Programme des cours de l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes.....	7, } 2° sup. }	255	11°	1888.
Arrêté fixant le nombre maximum des candidats à admettre en 1888 à l'École professionnelle supérieure (première section) et déterminant les mesures d'exécution.....	7, } 2° sup. }	271		
Arrêté nommant les professeurs des cours de l'École professionnelle supérieure.....	7, } 2° sup. }	272		
Admission à l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section).....	11	360	12°	1889.
Nombre maximum des candidats à admettre en 1889 à l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section) et réglant la tenue des examens.....	1	9		
Admissions à l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section).....	8	507		
Arrêté fixant le nombre maximum des candidats à admettre, en 1890, à l'École professionnelle supérieure et réglant la tenue des examens.....	1	308		
Arrêté ministériel modifiant l'article 17 de l'arrêté du 28 juillet 1888 relatif à la composition du jury d'examen de sortie de l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section).....	3	423		
Arrêté nommant les membres du jury d'examen de sortie de l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section) pour 1890.....	3	424		
Arrêté relatif aux élèves de l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes.....	6	655	13°	1890.
Arrêté concernant la 2 ^e section de l'École professionnelle supérieure.....	6	657		
Arrêté fixant les conditions et la nature des examens que doivent subir les candidats désireux suivre les cours d'une faculté des sciences ou d'un établissement supérieur de l'État pour se préparer au concours d'admission à la deuxième section de l'École professionnelle supérieure.....	7	745		
Arrêté fixant, pour l'année 1890, la date des examens de capacité que doivent subir les agents demandant l'autorisation de suivre les cours pour se préparer à la 2 ^e section de l'École professionnelle supérieure, ainsi que la composition du jury.....	7	746		
Arrêté fixant le nombre des élèves à admettre en 1891 à l'École professionnelle supérieure (2 ^e section) par la voie du concours, et réglant l'ordre et la tenue des épreuves.....	7	747		
Liste des élèves de la promotion 1888-1890 auxquels le diplôme d'agent breveté de l'École a été accordé....	7	786		

Écoles. (Suite.)

Admissions à l'École professionnelle supérieure (1^{re} section).....

Arrêté ministériel modifiant l'article 14 de l'arrêté du 28 juillet 1888 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'École professionnelle supérieure.....

Arrêté fixant le nombre maximum des candidats à admettre, en 1891, à l'École professionnelle supérieure (1^{re} section) et réglant la tenue des examens.....

Arrêté du 29 mai 1891 portant à deux le nombre des élèves pouvant être admis au concours de la deuxième section de l'École professionnelle supérieure en 1891..

Diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure accordé aux élèves de la promotion 1891...

Agents admis à la première section de l'École professionnelle supérieure, pour la session 1891-1892.....

Arrêté modifiant l'arrêté du 18 juin 1890, relatif aux conditions d'avancement des agents brevetés de la première section de l'École professionnelle supérieure....

Élections.

Élections générales de 1881 à la Chambre des députés.....

Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....

Élections générales de 1881 à la Chambre des députés.....

Circulaire concernant la neutralité à observer dans les élections par les agents des postes et des télégraphes.....

Dispositions réglementaires concernant l'affranchissement, l'expédition et la distribution des publications relatives aux élections.....

Suppression des congés pendant la période électorale.

Circulaire concernant les publications relatives aux élections.....

Jurisprudence. — Distribution des circulaires électorales.....

Emoluments. (Voir TRAITEMENTS.)

Encres.

Obligation pour les receveurs des postes de se pourvoir, chez les fournisseurs indiqués par l'Administration, des encres grasses nécessaires à leur service.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	908	13°	1890.
10	"	952		
1	"	6		
5	"	301		
5	"	303	14°	1891.
7	"	454		
9	"	520		
39,	178	771	4°	1881.
3° sup.				
39,	178 bis	777	4°	1881.
3° sup.				
39,	178 bis	779 et 780	4°	1881.
4° sup.				
40	"	814		
8	"	270		
8	"	272	8°	1885.
8	"	280		
9	"	293		
9	"	556	12°	1889.
3	"	429	13°	1890.
25	"	407 et 408	5°	1882.
26	"	465		

Enveloppes. (Suite.)

Vente d'enveloppes timbrées de grand format à 5 centimes 1/2.....

Admission à l'échange contre des timbres-poste des bandes timbrées.....

Arrêté ministériel rapportant les dispositions autorisant l'échange, contre des timbres-poste, des enveloppes et des bandes timbrées.....

Erreurs.

Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....

Établissements de poste ou de télégraphe.

Arrêté portant admission des communes non situées sur le passage des courriers, ou n'ayant pas une gare de chemin de fer, à concourir à la concession d'établissements de facteur-boîtier.—Modèle de convention avec les communes et circulaire aux préfets.....

Arrêté concernant la concession de recettes simples aux communes. — Modèle de convention avec les communes, et circulaire aux préfets.....

Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....

Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Interdiction de l'emploi de lampes à pétrole ou à essence minérale dans les bureaux de poste.....

Avis concernant les fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Aménagement des salles d'attente réservées au public dans les bureaux.....

Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux mixtes.....

Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....

Décision concernant la suppression des bureaux de distribution en Algérie et la conversion de ces établissements en recettes de plein exercice de 4^e classe.....

Attributions des bureaux français de Tunisie.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	537	12°	1889.
5	"	623	13°	1890.
12	"	1052		
1	"	169		
12	"	276	2°	1879.
14, 2° sup.	"	479		
19, sup.	"	724 et 725		
20	"	767 et 768		
23 sup.	"	248 et 249	3°	1880.
31 sup.	"	898		
38	"	579	4°	1881.
44	"	1572		
1	220	2		
10	"	576	5°	1882.
11	"	641		

Etablissements de poste ou de télégraphe. (Suite.)

Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe; vérification mensuelle de la caisse dans les recettes principales et dans les autres bureaux situés aux chefs-lieux du département

Appellation nouvelle des bureaux de Paris.....

Conversion en recette de la distribution de poste française de Tanger.....

Suppression de la distribution de Rhodes (Turquie).

Classement des recettes de poste et de télégraphe de France et d'Algérie.....

Changement de dénomination de deux bureaux de Paris.....

Création d'un bureau français à Zanzibar.....

Instruction n° 382. — Relative à l'installation des bureaux de poste et de télégraphe.....

Ouverture d'une distribution française à Tien-Tsin..

Règlement intérieur des bureaux.....

Bureau français de Zanzibar.....

Nouvelles formules de déclarations pour l'établissement des recettes simples municipales des postes et des bureaux de facteurs-boîtiers municipaux.....

Extrait du règlement intérieur des bureaux de poste.

Modifications à l'Instruction générale.....

Attribution d'un numéro d'ordre au bureau de Paris (rue Saint-Romain).....

Créations de bureaux de poste à Paris.....

Idem.

Mise en activité d'un bureau de poste et de télégraphe à Paris

États. (Voir FORMULES.)

Examens.

Examens d'admission aux cours préparatoires à l'École supérieure de télégraphie.....

Examens d'admission à l'École supérieure de télégraphie.....

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes. (Arrêté du 23 octobre 1878.)

Programme modifié de l'examen dit supérieur, pour l'admission aux emplois supérieurs. (Arrêté du 23 octobre 1878.).....

Programmes des examens à subir pour le surnumérariat des postes et des télégraphes et arrêté y relatif..

Programme des examens dits du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
13	302	600	7°	1884.
1	"	66	8°	1885.
4	"	108	10°	1887.
8	"	226		
9	"	297		
sup.	"			
11	"	362	11°	1888.
1	"	45		
2	382	121	12°	1889.
3	"	186		
6	"	451		
7	"	479		
8	"	513		
4	"	596	13°	1890.
11	"	987		
21	"	1063		
8	"	516	14°	1891.
sup.	"			
12	"	655		
2,	"	145	1 ^{er}	1878.
2 ^o sup.	"			
2,	"	146		
2 ^o sup.	"			
6	"	366 et 367		
sup.	"			
6	"	368		
sup.	"			
19	"	716	2°	1879
sup.	"			
19	"	717 et 718		
sup.	"			

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Résultats des examens du second degré en 1880.....	24 32	" " 354 1013	3°	1880.
Énumération des matières qui constituent la partie scientifique, géographique et administrative du programme pour les examens du second degré.....	26	" 459		
Attribution d'une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....	38	" 576		
Examen des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.	38	" 577 et 578	4°	1881.
en 1881.....	43, 2° sup.	" 1527		
Résultats des examens du second degré.....	12	" 793	5°	1882.
en 1883.....	12	" 593	6°	1883.
en 1884.....	1	" 75	8°	1885.
en 1885.....	1	" 12	9°	1886.
en 1886.....	12	" 534	10°	1887.
en 1887.....	12	" 526		
Résultats des examens d'aptitude aux fonctions de contrôleur.....	8	" 488	6°	1883.
Rappel aux prescriptions de l'article 1214 de l'Instruction générale.....	15	" 687		
Examens d'aptitude aux recettes de début.....	17	" 746	7°	1884.
Examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....	20	" 861		
	8	" 280	8°	1885.
	9	" 429	9°	1886.
Obligation d'écrire lisiblement.....	3	" 122	8°	1885.
Examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....	8	" 224	10°	1887.
Arrêté fixant le nombre maximum des candidats à admettre, en 1890, à l'École professionnelle supérieure et réglant la tenue des examens.....	1	" 308		
Arrêté fixant les conditions et la nature des examens que doivent subir les candidats désirant suivre les cours d'une faculté des sciences ou d'un établissement supérieur de l'État pour se préparer au concours d'admission à la 2° section de l'École professionnelle supérieure.....	7	" 745		
Arrêté fixant, pour l'année 1890, la date des examens de capacité que doivent subir les agents demandant l'autorisation de suivre les cours pour se préparer à la 2° section de l'École professionnelle supérieure, ainsi que la composition du jury.....	7	" 746	13°	1890.
Arrêté fixant le nombre des élèves à admettre, en 1891, à l'École professionnelle supérieure (2° section) par la voie du concours, et réglant l'ordre et la tenue des épreuves.....	7	" 747		

Examens. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Exploitation. (Suite.)				
Réunion des services de l'exploitation de la poste et du télégraphe sous l'autorité d'un chef unique dans chaque département.....	1	1	15	1 ^{er} 1878.
Attributions des directeurs départementaux de l'exploitation.....	1	2 et 3	20	
Partage d'attributions et relations à établir entre le service de l'exploitation et le service technique.....	5 sup.	30	289	
Relations du service de l'exploitation avec le service technique.....	21	"	15	3 ^e 1880.
Circulaire relative à la nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique.....	31	"	867 et 868	
Expositions.				
Rapport et décrets concernant l'ouverture d'une exposition internationale d'électricité.....	30 sup.	"	837	3 ^e 1880.
Nomination, par décret, de la commission consultative appelée à délibérer sur les questions concernant l'exposition internationale d'électricité.....	32	"	984	
Création d'un bureau temporaire pour le service intérieur de l'Exposition universelle de 1889.....	4	"	313	12 ^e 1889.
Exprès.				
Paiement de frais d'express avancés par les receveurs.	4	"	222 et 223	1 ^{er} 1878.
Demandes de distance pour le transport de télégrammes par express.....	29	"	784	3 ^e 1880.
Retards à éviter dans la liquidation des frais d'express.	31 sup.	"	898	
Frais d'express.....	44 sup.	219	1643 et 1644	4 ^e 1881.
Taxe d'express pour la remise d'un télégramme.....	7	"	316	5 ^e 1882.
Express, recommandations diverses.....	8	"	520	
Note circulaire. — Frais d'express.....	1	"	33	14 ^e 1891.
Facteurs.				
Modification à la coiffure des facteurs de la poste...	2	"	115	1 ^{er} 1878.
Participation des facteurs du télégraphe à la réparation des dérangements.....	5 sup.	30	296	
Avis relatif aux mutations de facteurs : article 1222 de l'Instruction générale à modifier.....	11	"	103 et 104	2 ^e 1879.
Interdiction aux facteurs d'opérer aucune espèce de recouvrement en dehors de ceux dont ils sont régulièrement chargés par les receveurs.....	13 sup.	"	381	
Liquidation des frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.....	15	70	501	

Facteurs. (Suite.)

Réunion sous un même émargement de la haute paye et du traitement des facteurs.....

Élévation du maximum de traitement des facteurs-chefs dans les départements.....

Modifications dans le costume obligatoire des facteurs locaux et ruraux.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Frais de remplacement de facteurs. — Création d'une formule de mandats n° 316 *quinquiès*.....

Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs et calculées d'après des dépêches portées à domicile.....

Allocation de frais de séjour à tous les facteurs des postes, à Paris, sans distinction.....

Surveillance du service des facteurs.....

Avis à donner par les directeurs départementaux : 1° des changements survenus dans le personnel des facteurs locaux et ruraux, lorsque ces changements sont de nature à entraîner des modifications dans la fixation des traitements; 2° des réductions à opérer sur les traitements des facteurs titulaires d'une tournée à traitement réductible, lorsque ces sous-agents préfèrent subir la réduction sur place plutôt que d'être appelés à une autre tournée à traitement égal ou supérieur.....

Instruction au sujet des candidats facteurs.....

Abaissement de 30 à 25 années du temps de service après lequel les facteurs locaux et ruraux peuvent être appelés à une tournée moindre sans réduction de traitement.....

Recherches des mesures propres à alléger le service des facteurs et des sous-agents les dimanches et jours fériés.....

Circulaire portant interdiction aux sous-agents d'accepter de tiers des indemnités pour distribution d'imprimés électoraux.....

Arrêté ministériel déterminant les conditions de fourniture du veston-vareuse aux facteurs ruraux.....

Facteurs-boîtiers. (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.)

Factures.

Relevés de factures portant l'indication d'une date de paiement.....

Factures avec correspondance.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
19	"	682	2°	1879.
23	"	248	3°	1880.
24	"	355		
7	"	313	5°	1882.
25	"	401 et 402	3°	1880.
25	"	405		
34	147	94	4°	1881.
40	"	816		
11	259	623	5°	1882.
12	"	579	6°	1883.
8	"	223	10°	1887.
3	"	49	11°	1888.
8	"	511	12°	1889.
12	"	685		
1	"	308	13°	1890.
26	115	454	3°	1880.
7	"	261	8°	1885.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Fonds de concours. (Suite.)				
Recommandations au sujet du recouvrement des fonds de concours.....	2	227	54	} 5 ^e 1882.
Fonds de concours. — Modifications à l'Instruction n° 200 et rappel aux dispositions de l'Instruction n° 227.....	4	236	179	
Fonds de concours. — Titres de perception relatifs aux lignes d'intérêt privé et aux communications téléphoniques.....	12	"	382	} 11 ^e 1888.
Instruction n° 381. — Fonds de concours.....	2	381	117	
Instruction n° 385. — Comptabilité des fonds de concours.....	5	385	328	} 12 ^e 1889.
Instruction n° 391. — Coopération des receveurs à l'encaissement des contributions versées, à titre de fonds de concours, par les concessionnaires de lignes télégraphiques ou téléphoniques d'intérêt privé.....	11	391	605	
Recommandations relatives à l'exécution de l'Instruction n° 391 ci-dessus.....	1	"	335	} 13 ^e 1890.
Note-circulaire n° 18 relative au remboursement des frais de renouvellements partiels ou totaux des fils électriques des grandes compagnies.....	6	"	438	
Rappel des prescriptions réglementaires relatives à l'imputation des fonds de concours, des parts contributives des abonnés téléphoniques et des avances versées par les villes pour l'établissement de lignes et de réseaux téléphoniques.....	8	"	500	} 14 ^e 1891.
Fonds de subvention.				
Modification de l'article 1070 de l'Instruction générale.....	26	"	737 et 738	} 3 ^e 1880.
Visa des demandes de fonds pour les dépenses du service technique.....	31,	} 129	912	
Extension des dispositions de l'article 1070 de l'Instruction générale relatives aux demandes de subvention.	33		"	19
Demandes de fonds de subvention pour le paiement sans retard des mandats.....	40,	"	935	
Demandes de fonds de subvention. — Modification des articles 1070 et 1073 de l'Instruction générale....	42,	"	1445 et 1446	} 7 ^e 1884.
Bordereau détaillé des valeurs à joindre aux envois de fonds de subvention.....	13	"	607	
Demandes de fonds de subvention.....	12	"	532	10 ^e 1887.
Instruction n° 362.....	2	362	22	11 ^e 1888.
Formules, états, registres, etc.				
La formule de salutation est supprimée, à la fin des lettres, dans le service des postes aussi bien que dans celui des télégraphes.....	1	"	44	} 1 ^{er} 1878.
Formules, modèles 31 et 32, du règlement de la comptabilité publique.....	1	"	33	

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Les indications de la formule de secours n° 573 doivent être remplies avec soin et précision.....

L'état statistique n° 62 du service rural est supprimé.....

Modification ou création de divers états, registres et formules pour les opérations de la comptabilité télégraphique : — État n° 303 bis (D). — Bordereau n° 316 (C). — Bordereau n° 316 bis (C bis). — Tableau n° 255 bis. — Registre n° 255 ter. — Registre n° 248. — Lettre d'envoi n° 237 bis. — État modifié n° 321, remplaçant l'ancien état n° 321 (J). — Formule spéciale n° 214.....

État n° 15 à intercaler entre les pages 804 et 805 du Manuel des franchises.....

Modification du registre n° 717 bis (2° partie).....

Suppression du registre n° 195, tenu dans les directions départementales.....

Mandat-carte modèle n° 16 octiès; registre n° 16 octiès et enveloppe n° 16 noniès. — Avis n° 126 relatif au paiement d'un mandat-carte; formule n° 36 bis pour régularisation d'un mandat-carte. — Certificat n° 81 en échange d'un mandat-carte déposé.....

Suppression des formules 247 et 247 bis.....

État remplaçant l'état n° 37, à intercaler entre les pages 870 et 872 du Manuel des franchises.....

Avis de paiement modèle n° 101 (mandats français).....

Suppression de l'emploi de la feuille d'avis n° 694 pour la correspondance directe des facteurs-boitiers avec les recettes dont ils ne relèvent pas.....

Modification apportée à la formule n° 80 bis.....

Carnet n° 217 destiné à indiquer les conditions d'abonnement aux journaux et recueils. — Registre n° 16 déciès affecté à la délivrance des mandats ayant pour objet une demande d'abonnement. — Enveloppe spéciale n° 16 undéciès pour le mandat n° 16 déciès.....

Tenue du registre n° 135 des changements de résidence.....

Enveloppe spéciale n° 12 bis et bordereau n° 212 concernant les valeurs à recouvrer. — Enveloppe 214 bis et bordereau 214 relatifs aux valeurs recouvrées.....

Registre n° 215 affecté à la description des opérations de recouvrement. — État n° 215 bis contenant le relevé des opérations de recouvrement effectuées pendant la quinzaine. — État 215 ter pour le résumé général des opérations de recouvrement effectuées dans le département.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1 sup.	10	55		
7	36	378		
7, 2° sup.	39	424	1 ^{er}	1878.
7, 3° sup.	"	443		
8	"	458		
8, 2° sup.	46	483		
9	48	2, 3 et 4		
11	"	109		
11	"	124		
11, 2° sup.	"	267 et 268		
12	"	285		
12	"	290		
13	57	321 et 322	2°	1879.
13	"	331 et 332		
13 sup.	58	337, 338 et 382		
13 sup.	"	385 et 386		

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.

Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.

Modèle de convention avec les communes relativement à la concession de recettes simples des postes.

Modèle de quittance pour les frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.

Modèle de relevé pour les frais de remplacement des mêmes agents.

Registres de mandats n° 16 (blanc et bleu) réunis en un seul registre imprimé sur papier rose.

Modifications apportées, à partir du 1^{er} janvier 1880, à la tenue du livre-journal de caisse (n° 28-797) et des sommiers de recettes (7-11) et de dépenses (8-11 bis).

Spécimen des sommiers de dépouillement des recettes et des dépenses, ainsi que du livre-journal de caisse du comptable.

Formule nouvelle n° 1006 *ter* pour traitement et haute paye des facteurs.

Registres n° 16 *ter* (départ) et n° 150 (arrivée) pour mandats télégraphiques. — Page modèle de ces registres.

État 662 *ter*, imprimés n° 736 *septiès*, n° 736 *sexiès* et n° 16 *quinquiès* (mandats télégraphiques).

Formule modèle G et formule modèle D (mandats télégraphiques).

Formule n° 216 *bis* (remises sur les valeurs commerciales).

Suppression des extraits de relevés de fonds de subvention (n° 80 *quater*) destinés à l'Administration centrale.

Écritures à tenir dans les bureaux télégraphiques. — Modèle A, procès-verbaux; modèle B, rôle de départ; modèles C et D, rôles d'arrivée; modèle E, état hebdomadaire des retards.

État des sommes dues pour indemnités de guêtres et de chaussures allouées aux facteurs des télégraphes.

État de décompte des sommes dues pour frais de déplacement aux agents et sous-agents de l'exploitation pour recherche de dérangements ou pour l'instruction des receveurs.

Tableaux n° 1 et n° 2 concernant les tarifs applicables aux agents ou sous-agents de l'exploitation chargés de l'instruction télégraphique des receveurs ou envoyés à la recherche des dérangements.

Relevé, modèle F, des irrégularités et incidents survenus dans le service postal.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
13 sup.	59	386		
14, 2 ^e sup.	67	477 et 478		
14, 2 ^e sup.	"	479		
15	"	502		
15	"	503		
17	"	592 et 593		
19	78	668		
19	78	672	2 ^e	1879.
19	"	682		
19, 2 ^e sup.	81	734 et 735 754		
19, 2 ^e sup.	81	750		
19, 2 ^e sup.	81	754		
19, 2 ^e sup.	82	757 et 758		
20	"	773		
20, 3 ^e sup.	"	805		
21 sup.	94	45		
21 sup.	94	46		
21 sup.	94	47	3 ^e	1880.
22	95	61		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Formules, états, registres, etc. (Suite.)				
Compte rendu, modèle G, des opérations de vérification des bureaux	22	95	62	
Etat relatif aux avis de recettes.....	22	"	65	
Formules 428 bis, 428 ter, 428 quater, 558 bis et 558 ter, 331 bis, 334, 226 bis (adjudication des services de transport de dépêches).....	22 sup.	96	98	
Formule 1122 pour le paiement des frais de missions spéciales et extraordinaires.....	22 sup.	"	103 et 104	
Rappel d'un avis antérieur relatif à la suppression de a formule de salutation.....	22 sup.	"	105	
Formules à employer pour les mandats à destination des États-Unis	23 sup.	"	230 et 231	
Modèles du mandat et de l'avis d'émission américains.	23 sup.	"	243	
Carnet des bons pour réponse internationale payée et modèle de ce carnet.....	23, 2 ^o sup.	100	271, 277	
États O et O bis pour le relevé des bons internationaux délivrés ou reçus en paiement. — Modèles de ces états.....	23, 2 ^o sup.	100	272 et 273 279	
Création du bordereau n° 12 ter, de l'extrait du bordereau n° 12 bis et d'un état, modèle n° 68, résumant divers certificats de recette et de dépense qui ne seront plus joints à la comptabilité; suppression du bordereau n° 80 quater.....	24	101	290	3 ^o 1880.
Modifications à faire sur diverses pages des bordereaux mensuels n° 12 bis.....	24	"	298	
États, modèles A et B, pour la liquidation et le paiement des frais de route et d'intérim.....	24	"	305	
Registre n° 215 supplémentaire, imprimé sur papier jaune, pour les recouvrements de valeurs d'origine étrangère. — État spécial n° 215 ter pour le résumé général des recouvrements d'origine étrangère	24	105	326 et 327	
Création d'une formule de mandat n° 316 quinquies pour avances de frais de remplacement de facteurs....	25	"	405	
Comptes sommaires n° 51 bis et 52 bis.....	27	"	706	
Formules pour la liquidation des indemnités de services supplémentaires et de nuit.....	31, 2 ^o sup.	130	923	
Formules pour la liquidation des dépenses de la télégraphie privée.....	31, 2 ^o sup.	131	959	
Tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.....	31, 2 ^o sup.	"	978 et 979	
Création d'une formule portant le n° 346 ter, destinée à justifier les remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office.....	32	"	1018	
Formules pour la liquidation mensuelle des frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs.....	33	138	5	4 ^o 1881.

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Suppression ou modification de divers registres et formules concernant le service des mandats français et internationaux.....

Modifications apportées à la formule n° 593.....

Modifications apportées dans le libellé des formules n° 299 bis et 299 ter. — Établissement de ces formules en triple expédition.....

Annulation au registre n° 135 des avis de changement de résidence dont le délai est expiré.....

Registre spécial, modèle D, pour l'enregistrement des incidents de ligne.....

États, modèles A, B et C, et registre, modèle D, concernant les dérangements sur les lignes.....

État et registre, modèle E, présentant le relevé trimestriel des déviations prises sur les fils.....

Suppression des formules suivantes, concernant les recouvrements : 1° du bordereau 212, 2° partie; 2° du bordereau 214; 3° du relevé 215 bis. — Mise en service de la formule 215 quater.....

Mandats télégraphiques; suppression de l'avis de paiement n° 736 septiès. — Avis émission n° 736 sextiès adressé directement au bureau payeur sous une enveloppe nouvelle n° 736 septiès.....

Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....

Nouvelle formule n° 299 octiès concernant le nouveau mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des postes.....

Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305, concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....

Revision des formules de mandats de dépenses publiques en usage. — Création de nouvelles formules... 2° sup.

Suppression de l'état sommaire des mandats télégraphiques, modèle n° 151.....

Création, modification et suppression de formules pour les transports de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce... 2° sup.

Formules pour servir à l'établissement de procurations.....

Création d'une formule spéciale n° 390 quinquies fournissant un extrait des procès-verbaux de vérification des bureaux.....

État, modèle n° 262, des retenues effectuées sur les salaires des ouvriers commissionnés.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
33	140	10		
33	"	18		
34	"	100 et 101		
34	"	101		
35	148	132		
35	148	135		
35	148	142		
36	157	220 et 221		
36	158	222		
37	"	457	4°	1881.
38	165	546 et 547		
38	"	580		
40,	188	916		
2° sup.				
42	"	1073		
42,	196	1415		
2° sup.				
43	"	1479		
44	211	1544 et 1548		
44	213	1551 et 1553		

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

État 215 *quater* à l'usage des receveurs et état 215 *quinquiès* à l'usage des directeurs, pour le résumé des opérations de recouvrement du trimestre.....

Formule n° 776 *bis* pour les procès-verbaux des irrégularités télégraphiques.....

Carnet, modèle n° 345 *bis*, pour réponses payées intérieures.....

Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77) exclusivement relatives au service de la caisse d'épargne. — Suppression des bordereaux journaliers négatifs.....

Carnet de sortie et de rentrée, modèle n° 78, des registres de versements à l'usage de la caisse d'épargne..

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements.....

Demandes de formules imprimées pour la caisse d'épargne postale.....

Modification à la formule n° 215 télégraphique.....

Création d'un bordereau mensuel n° 12 *quater*; suppression de l'avis de recettes n° 24 *ter*.....

Addition à la formule n° 156.....

Création de deux nouvelles formules portant les numéros 347 *bis* et 1143 *quinquiès*. — Remaniement de la formule n° 1176. — Emploi de ces formules.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. — Création de nouvelles formules et modifications à apporter aux formules actuellement en usage jusqu'au moment de leur réimpression.....

Suppression du registre n° 19.....

Suppression des états n° 50 *bis* annexes roses, des comptes sommaires n° 51 *bis* roses et des certificats annexes n° 263 *bis* et 275 *bis* roses.....

Délai de garde dans les bureaux de poste des feuilles d'avis n° 2 et 3.....

Renvoi des feuilles d'avis n° 8 et 8 *quater* aux bureaux d'origine.....

Envoi des relevés de vérification n° 389.....

Suppression de la formule n° 890.....

Notification relative à la formule n° 803.....

Réimpression d'avis au public.....

Suppression ou modification de formules.....

Modification et réduction des formules de demandes de timbres-poste, chiffres-taxes, etc.....

Classement des formules d'avis.....

Suppression de la formule n° 234.....

Suppression de formules relatives à la comptabilité-matière des timbres-postes.....

Partis à l'usage des services par conducteurs de train.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
	44	1575		
	44 sup.	1639		
	44 sup.	1642		
	44 sup.	1647, 1648, 1650, 1651 et 1652.	4°	1881.
	44 sup.	1648 et 1653		
	1	28		
	2	64		
	2	149		
	3	232		
	3	142		
	5	237		5° 1882.
	7 sup.	246		
	9	545		
	12	781		
	2	272		
	3	274		6° 1883.
	10	530		
	3	143		
	3	143		
	3	146		
	2	121		8° 1885.
	6	229		
	6	231		
	10	325		
	1	8		
	3	405	9°	1886.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Liquidation des frais de tournées ordinaires des inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation télégraphique.	22	74		
Circulaire relative à la liquidation des frais de missions spéciales et extraordinaires.....	22 sup.	103 et 104		
Liquidation et paiement des frais de route et d'intérim.....	24 24	304 354	3°	1880.
Droit des agents détachés dans les stations balnéaires à l'intégralité des frais de séjour.....	27 30 31, 2° sup.	705 814 977		
Frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs. — Liquidation mensuelle.....	33	4		
Décision concernant les frais de découper des sous-agents et ouvriers du service technique.....	35 sup.	202		
Liquidation des frais de premier établissement.....	36	227	4°	1881.
Mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des télégraphes et des facteurs locaux et ruraux des postes, ainsi que des indemnités pour travaux et services extraordinaires et de nuit.....	38	546		
Note relative à la liquidation des frais de route et de séjour.....	3	152	5°	1882.
Fixation des indemnités de frais de déplacement des commis des bureaux ambulants.....	1	64	8°	1885.
Recommandations relatives à l'établissement des états d'indemnités pour frais de route et de remplacements et d'intérim.....	7 9 10	315 295 325	5°	1882.
Circulaire relative aux frais de déplacement alloués pour travaux neufs aux ingénieurs du service technique.	5	182	8°	1885.
Frais de découper alloués aux surveillants-facteurs et aux facteurs-surveillants.....	11 2 3	485 107 287	9°	1886.
Frais de premier établissement.....	3	287	6°	1883.
Rappel des instructions relatives à la liquidation des indemnités pour frais de remplacements et d'intérim...	19	821	7°	1884.
Établissement des demandes de remboursement des frais de remplacement (formule n° 913).....	3	49	11°	1888.
Allocation, aux commis auxiliaires désignés d'office pour remplir un intérim en dehors de leur résidence, des indemnités prévues par l'arrêté du 31 juillet 1878 et la circulaire du 10 avril 1880.....	3	426		
Note-circulaire relative au rappel des prescriptions de la circulaire du 1 ^{er} mars 1888 concernant les indemnités allouées au personnel.....	3	429	13°	1890.

Frais. (Voir aussi INDEMNITÉ.) [Suite.]

Frais. (Voir aussi INDEMNITÉ.) [Suite.]

Décision ministérielle du 2 février 1891 concernant les indemnités de déplacement allouées aux agents du service ambulants.....

Instruction n° 412 modifiant les conditions auxquelles les receveurs de bureaux simples peuvent obtenir la création d'un emploi de commis auxiliaire contre diminution ou suppression de l'abonnement de frais d'aide.

Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires.....

Frais de régie et de loyer.

Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....

Franchises postales.

Attributions du bureau des franchises, tarifs et contraventions.....

Concession de franchise au Ministre de la guerre pour la correspondance de service avec les archevêques et évêques. — 46° supplément au Manuel des franchises.

Conditions mises à l'échange de publications en franchise entre les sociétés savantes.....

Concession de franchise à des ministres du culte réformé, pour leur correspondance de service. — 48° supplément au Manuel des franchises.....

Concessions et suppressions de franchises relatives au service de l'Algérie. — 49° supplément au Manuel des franchises.....

Concession de franchise pour la correspondance du Ministre des travaux publics avec divers fonctionnaires du service des bâtiments civils et palais nationaux. — 50° supplément au Manuel des franchises.....

Concession de franchise pour la correspondance relative à la reconstitution des formalités hypothécaires du bureau de Tulle. — 51° supplément au Manuel des franchises.....

Concession de franchise : 1° pour la correspondance du service sanitaire maritime de l'Algérie; 2° pour la correspondance relative à l'exécution des lignes de chemin de fer de Pau à Oloron, Puyôo à Saint-Palais et embranchements. — 52° supplément au Manuel des franchises.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
3	"	119		
11	412	600	14°	1891.
11 sup.	"	631		
37	"	456 et 457	3°	1880.
1	"	10 et 11		
1	"	46 et 47		
1 sup.	"	63		
1 sup.	"	66 et 67		
1 sup.	"	68		
2 sup.	"	138 et 139	1°	1878.
2 sup.	"	138 et 139		
7	"	402		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
7 sup.	"	418 et 419	1 ^{er}	1878.
7, 3 ^e sup.	"	442 et 443		
8, 2 ^e sup.	"	513		
9	"	36		
9 sup.	"	43		
10	"	88 et 89		
11	"	124		
11	"	124		
11, 2 ^e sup.	"	271 et 272		
11, 2 ^e sup.	"	272 et 273		
13	"	331		
15	"	523		
16	71	543 et 544		
17	"	614 et 615		
17	"	614 et 615		
18	"	662 et 663		

Franchises postales. (Suite.)

Franchises postales accordées au sous-secrétaire d'État du Ministère des travaux publics. — 53^e supplément au Manuel des franchises.....

Concession de franchise postale pour la correspondance relative au service vétérinaire de l'armée. — 54^e supplément au Manuel des franchises.....

Franchises postales militaires. — Publication d'un relevé de ces franchises et d'un 55^e supplément au Manuel des franchises. — Modifications à apporter à ce document.....

Erratum au Manuel des franchises.....

Création d'une griffe pour la franchise postale, à l'usage du Ministre des postes et des télégraphes.....

Concession de franchise pour la correspondance de service du Ministre de l'agriculture et du commerce avec les présidents des chambres consultatives des arts et manufactures. — Publication d'un 56^e supplément au Manuel des franchises.....

Extension de la circonscription dans laquelle la correspondance des intendants militaires entre eux peut circuler en franchise.....

État indiquant les circonscriptions des inspections générales des ponts et chaussées.....

Objets assimilés à la correspondance de service pendant une période déterminée pour l'exécution de la loi du 22 décembre 1878, portant réduction du droit de timbre des effets de commerce.....

Modification d'une franchise postale. — Publication d'un 57^e supplément au Manuel des franchises.....

Contraventions en matière de franchise postale. — Avis d'envois de fonds transmis par les receveurs particuliers des finances aux trésoriers-payeurs généraux. — Insertion de billets de banque dans les dépêches expédiées en franchise.....

Modification au Manuel des franchises en ce qui concerne les circonscriptions des sous-inspecteurs du service des enfants assistés du département de la Seine...

Abus en matière de franchises postales. — Mesures à prendre en vue de leur répression.....

Publication d'un 58^e supplément au Manuel des franchises postales. — Service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance en Algérie.....

Rectifications à apporter au Manuel des franchises..

Suppression et concession de franchises postales concernant le service de la marine et des colonies. — Publication d'un 59^e supplément au Manuel des franchises.....

Franchises postales. (Suite.)

Franchise postale pour le service des enfants assistés de l'Algérie. — Publication d'un 60° supplément au Manuel des franchises.....

Franchise postale accordée au sous-secrétaire d'État des finances. — Publication d'un 61° supplément au Manuel des franchises.....

Changement de dénomination d'un fonctionnaire militaire. — Transfert de droits de franchise postale.

Franchises accordées aux greffiers des cours et tribunaux pour le service du recouvrement des condamnations judiciaires. — Publication d'un 62° supplément au Manuel des franchises postales.....

Franchise accordée à la correspondance de service des rapporteurs près les conseils de guerre avec les maires. — Publication d'un 63° supplément au Manuel des franchises postales.....

Modifications à apporter à l'état n° 12 figurant aux pages 796 à 801 du Manuel des franchises postales et présentant les circonscriptions des directions d'artillerie.

Concession de franchise au sous-secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères. — Publication d'un 64° supplément au Manuel des franchises.....

Franchise postale pour les lettres concernant le corps expéditionnaire de Tunisie.....

Avis relatif aux abus de franchise.....

Correspondance officielle des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.....

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département de la Seine. — Publication d'un 65° supplément au Manuel des franchises.....

Franchises postales pour le service des enfants assistés du département du Doubs. — 66° supplément au Manuel des franchises.....

Franchise postale de l'intendante de la maison d'éducation des Loges. — Modifications au Manuel des franchises.....

Publication d'un 67° supplément au Manuel des franchises postales.....

Arrêté complétant l'état général des franchises B....

Franchise postale de l'intendante de la maison d'Écouen. — Modifications au Manuel des franchises....

Franchise postale conférée à la correspondance officielle provenant ou à destination des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.....

Maximum de poids des paquets circulant en exemption de port.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
19	"	708 et 709	2°	1879.
21	"	34 et 35		
21 sup.	"	55 et 56		
22	"	92 et 93	3°	1880.
24	"	380 et 381		
33 sup.	"	77		
34	"	120 et 121	4°	1881.
35 sup.	"	209 et 210		
1	"	38	6°	1883.
36	"	227 et 228		
36	"	229		
36	"	256 et 257		
36	"	258 et 259		
37	"	473	4°	1881.
40	"	854 et 855		
41	"	947		
42	"	1095		
43	204	1474		
43, 2° sup.	207	1525 et 1526		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Publication d'un 68 ^e supplément au Manuel des franchises.....	1	"	43	
Publication d'un 69 ^e supplément au Manuel des franchises.....	2	"	63	
Documents et publications imprimés destinés à la Bibliothèque nationale. — Publication d'un 70 ^e supplément au Manuel des franchises.....	3	"	151	5 ^e 1882.
Franchises postales du Ministre du commerce. — 71 ^e supplément au Manuel des franchises.....	4	"	185	
Modification au Manuel des franchises.....	5	"	224	
Franchises postales du Ministre de la marine et des colonies. — 72 ^e supplément au Manuel des franchises.	6	"	284	
Service des enfants assistés. — Modifications au Manuel des franchises.....	10	"	587	
Usage de la griffe à contrescing.....	10	"	589	
Franchises du corps expéditionnaire de Tunisie.....	1	"	38	
Franchises postales pour le service du contrôle de l'administration de l'armée.....	1	"	40	
Publication d'un 73 ^e supplément au Manuel des franchises et d'un 1 ^{er} supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales.....	1	"	42	
Publication d'un 74 ^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2 ^e supplément à l'annexe de ce manuel. — Établissement hippique de Suippes. — Haras en Algérie.....	2	"	129	
Publication d'un 75 ^e supplément au Manuel des franchises postales. — Chèques émis en paiement de droits de douane.....	2	"	136	
Publication d'un 76 ^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2 ^e supplément à l'annexe. — Service de santé des corps d'armée.....	2	"	136	6 ^e 1883.
3 ^e supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales. — Gendarmeries franco-belges.....	3	"	291	
Publication d'un 77 ^e supplément au Manuel des franchises postales.....	3	"	294	
Inspecteurs d'académie et inspecteurs des écoles primaires :				
Annotations au Manuel des franchises. — Instituteurs primaires libres.....	5	"	345	
Erratum à l'annexe du Manuel.....	5	"	345	
Franchises postales. — Service de la justice en Tunisie. — 78 ^e supplément au Manuel et 4 ^e supplément à l'annexe.....	5	"	353	
Erratum au Manuel des franchises postales.....	7	"	427 et 428	
Franchises postales. — Commissaire du Gouvernement au Tonkin. — 79 ^e supplément au Manuel.....	7	"	433	

Franchises postales. (Suite.)

Publication d'un 68^e supplément au Manuel des franchises.....

Publication d'un 69^e supplément au Manuel des franchises.....

Documents et publications imprimés destinés à la Bibliothèque nationale. — Publication d'un 70^e supplément au Manuel des franchises.....

Franchises postales du Ministre du commerce. — 71^e supplément au Manuel des franchises.....

Modification au Manuel des franchises.....

Franchises postales du Ministre de la marine et des colonies. — 72^e supplément au Manuel des franchises.

Service des enfants assistés. — Modifications au Manuel des franchises.....

Usage de la griffe à contrescing.....

Franchises du corps expéditionnaire de Tunisie.....

Franchises postales pour le service du contrôle de l'administration de l'armée.....

Publication d'un 73^e supplément au Manuel des franchises et d'un 1^{er} supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales.....

Publication d'un 74^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2^e supplément à l'annexe de ce manuel. — Établissement hippique de Suippes. — Haras en Algérie.....

Publication d'un 75^e supplément au Manuel des franchises postales. — Chèques émis en paiement de droits de douane.....

Publication d'un 76^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 2^e supplément à l'annexe. — Service de santé des corps d'armée.....

3^e supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales. — Gendarmeries franco-belges.....

Publication d'un 77^e supplément au Manuel des franchises postales.....

Inspecteurs d'académie et inspecteurs des écoles primaires :

Annotations au Manuel des franchises. — Instituteurs primaires libres.....

Erratum à l'annexe du Manuel.....

Franchises postales. — Service de la justice en Tunisie. — 78^e supplément au Manuel et 4^e supplément à l'annexe.....

Erratum au Manuel des franchises postales.....

Franchises postales. — Commissaire du Gouvernement au Tonkin. — 79^e supplément au Manuel.....

Franchises postales. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Addition à l'état général des franchises.....	8	"	455	
Franchises. — Ministre de l'agriculture — Service hydraulique agricole. — 80° supplément au Manuel...	8	"	482	
Franchises postales. — Payeur général et préposés payeurs en Tunisie. — 81° supplément au Manuel....	8	"	484	6° 1883.
Service sanitaire et service de l'artillerie de marine. — Publication d'un 82° et d'un 83° supplément au Manuel des franchises postales.....	10	"	532	
84° supplément au Manuel des franchises. — Inspecteurs généraux des forêts en tournée.....	16	21	714	
Erratum au Manuel des franchises postales.....	17	"	743	
Suppressions au Manuel des franchises postales. — Reconstitution des actes de l'état civil de Paris.....	18	"	776	
Franchises postales. — Établissements hippiques de la division de Constantine et de la Tunisie. — Publication d'un 85° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 5° supplément à l'annexe de ce Manuel.....	20	"	862	7° 1884.
Franchises postales. — Trésoriers-payeurs dans les colonies. — Publication d'un 86° supplément au Manuel des franchises postales.....	21	"	898	
Concession et suppression de franchises postales. — Service de la marine. — 87° supplément au Manuel des franchises; 6° supplément à l'annexe de ce Manuel...	22	"	932	
Nouvel état n° 1 bis.....	5	"	180	
Franchises postales. — Corps expéditionnaire de Madagascar.....	6	"	230	
Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et modifications de franchises.....	7	"	237	
Corrections au Manuel des franchises.....	7	"	239	
Franchises postales des agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger.....	7	"	257	
Objets assimilés à la correspondance de service. (Décision du 11 juillet 1885.).....	7	"	257	
Publication d'un 88° supplément au Manuel des franchises (Tunisie).....	7	"	259	8° 1885.
Modifications au Manuel.....	8	"	278	
Suppressions de franchises postales.....	8	"	279	
Publication d'un 89° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 7° supplément à l'annexe de ce Manuel.....	9	"	304	
Modifications au Manuel des franchises postales. — Correspondance officielle des Ministres pour les sénateurs et les députés.....	9	"	306	
Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prorogation d'une année.....	9	"	306	

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Rétablissement d'une franchise postale.....	9	306	8°	1885.
Annotation au Manuel des franchises.....	12	367		
Franchises postales des agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger. — Nouvelles recommandations.....	1	6		
Publications d'un 90° et d'un 91° supplément au Manuel des franchises postales.....	1	10	9°	1886.
Publications des 92° et 93° suppléments au Manuel des franchises postales et d'un 8° supplément à l'annexe de ce Manuel.....	2	49		
Annotations au Manuel des franchises postales.....	3	200		
Abus de franchises postales.....	4	217		
Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prolongation d'une année.....	4	228		
Publication d'un 94° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 9° et d'un 10° suppléments à l'annexe de ce Manuel.....	3	228		
Franchise postale temporaire. — Service sanitaire..	8	422 et 424		
Publication d'un 95° supplément au Manuel des franchises postales.....	8	425		
Modifications au Manuel des franchises.....	9	432		
Franchises postales pour l'Exposition universelle de 1889, à Paris. — Décision du 27 septembre 1886.....	9	432		
Franchises postales. — Correspondance officielle des préfets, sous-préfets, commandants de régions militaires avec les agents consulaires et diplomatiques de France à l'étranger.....	10	439	10°	1887.
Décision du 2 octobre 1886. — Franchise temporaire pour le service sanitaire.....	10	440		
96° supplément au Manuel des franchises. — 1° Service des ponts et chaussées en Algérie. — 2° Service de protection des enfants du premier âge.....	10	441		
Franchise postale. — Correspondance du corps expéditionnaire du Cambodge.....	10	442		
Publication d'un 98° supplément au Manuel des franchises. — Election au Conseil départemental de l'enseignement primaire. — Franchise postale.....	10	444		
Publication d'un 99° supplément à l'annexe au Manuel des franchises postales.....	11	489		
Décision du 9 décembre 1886. — Franchise postale. — Bulletin officiel du Ministère de la guerre.....	12	532 et 533		
Publication d'un 99° supplément. — Revision des listes électorales de Paris.....	12	529		
Modifications au Manuel des franchises.....	4	73		
	2	101		

Franchises postales. (Suite.)

Franchises postales. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Service de la Caisse nationale des retraites en Algérie				
— Décision du 22 mars 1887.....	4	" 112	10°	1887.
Modifications au Manuel des franchises postales.....	6	" 144		
Décision du 4 juillet 1887.....	7	" 215		
Service militaire. — Décision du 10 septembre 1887.	9	" 277		
Service des douanes. — Décision du 13 septembre				
1887.....	9	" 278		
Décisions des 8 et 11 octobre 1887.....	10	" 388		
Décision du 26 octobre 1887.....	11	" 402		
Service des douanes. — Décision du 16 décembre				
1887.....	1	" 16		
Pêches maritimes. — Décision du 21 décembre 1887.	1	" 16		
Modifications au Manuel des franchises.....	2	" 31		
Décret du 7 février 1888.....	2	" 32		
Publication d'un 108° supplément.....	3	" 65		
Publication d'un 109° supplément.....	3	" 66		
Décret concédant la franchise postale au Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, pour le service de l'Exposition universelle des beaux-arts de 1889.....	4	" 76		
Service des douanes. — Publication d'un 110° sup- plément au Manuel des franchises postales.....	4	" 86		
Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Pro- rogation d'une année.....	6	" 149		
Franchise postale pour l'Exposition universelle de 1889 à Paris.....	7	" 192		
Service de la télégraphie optique en Algérie et en Tunisie. — Publication d'un 111° supplément au Ma- nuel des franchises postales et d'un 12° supplément à l'annexe à ce Manuel.....	7	" 193	11°	1888.
13° supplément à l'annexe au Manuel des franchises postales. (Franchises du service militaire.).....	8	" 293		
Publication d'un 112° supplément au Manuel des franchises postales.....	8	" 294		
Publication d'un 113° supplément au Manuel des franchises postales.....	9	" 307		
Service du recrutement. — Publication d'un 114° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 14° supplément à l'annexe à ce Manuel.....	10	" 335		
Publication d'un 115° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 15° supplément à l'annexe..	11	" 369		
Décret portant autorisation d'employer les cartes simples destinées à circuler à découvert pour la corres- pondance officielle des fonctionnaires publics.....	12	" 373		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Addition au Manuel des franchises postales.....	1	"	100	
Publication d'un 116° supplément.....	1	"	101	
Franchises militaires. — 16° supplément.....	1	"	101	
Franchises postales des agents diplomatiques et con- sulaires de France à l'étranger.....	2	"	147	
Service de l'hygiène publique.....	2	"	147	
Publication d'un 117° et d'un 118° supplément au Manuel des franchises postales.....	3	"	191	
Objets de correspondance relatifs au service public, admis à la taxe édictée par la loi du 29 mars 1889...	4	"	322	
Échange de la correspondance de service confidentielle entre le Ministre de la guerre et les commandants de corps d'armée.....	4	"	322	
Service des enfants assistés dans le département des Bouches-du-Rhône.....	4	"	322	
Suppression de franchises. — Publication d'un 119° supplément au Manuel des franchises postales.....	4	"	322	
Directeur général des monnaies et médailles à Paris. — Modifications au Manuel des franchises postales et à l'Instruction générale.....	5	"	421	
Service du payeur général de la brigade d'occupation de Tunisie. — Publication d'un 120° supplément au Manuel des franchises postales.....	5	"	421	12° 1889.
Service du pilotage de la Seine. — Adjoints indigènes en Algérie. — Publication d'un 121° supplément au Manuel des franchises postales.....	5	"	428	
Surveillance de la fabrication du laiton à cartouches. — Publication d'un 17° supplément à l'annexe du Manuel des franchises postales (franchises du service militaire).....	5	"	428	
Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris.....	6	"	456	
Service des inspecteurs du travail dans l'industrie...	6	"	456	
Immunités postales accordées au sous-secrétaire d'État des colonies. — 122° supplément au Manuel des franchises postales.....	6	"	456	
Objets de correspondance relatifs au service public et expédiés, sans affranchissement, par des fonction- naires à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonc- tionnaires ne possèdent pas la franchise postale.....	7	"	493	
Publication d'un 123° supplément au Manuel des fran- chises postales.....	7	"	493	
Franchise postale. 124° supplément au Manuel des franchises. — Service de la marine. — 125° supplément. — Service de l'inspection de l'enseignement du dessin et des musées.....	8	"	537	

Franchises postales. (Suite.)

Franchises postales. (Suite.)

Loi du 22 juillet 1889 sur la procédure à suivre devant les conseils de préfecture.....

Publication d'un 126^e supplément au Manuel des franchises postales. — Vice-président du Tribunal des conflits.....

Publication d'un 127^e supplément au Manuel des franchises.....

Publication d'un 128^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 18^e supplément à l'annexe de ce Manuel (franchises militaires).....

Suppression de la franchise postale accordée aux militaires ou marins faisant partie des troupes en service à Diégo-Suarez et du corps expéditionnaire de Madagascar.....

129^e supplément au Manuel des franchises.....

Décision du 17 janvier 1890. — Franchises postales des Procureurs de la République en Tunisie.....

Suppressions et concessions de franchises postales. — 130^e supplément au Manuel des franchises et 19^e supplément à l'annexe de ce Manuel. (Décret du 15 janvier 1890.) — Direction générale des forêts.....

131^e supplément au Manuel des franchises. (Décrets du 8 janvier 1890.) — Ministres des finances et de l'instruction publique.....

132^e supplément au Manuel des franchises. (Décret du 6 février 1890.) — Service de la fabrication des allumettes.....

133^e supplément au Manuel des franchises. (Décrets des 4 et 6 février 1890.) — Correspondance officielle de divers services publics.....

Objets de correspondance expédiés sans affranchissement par des fonctionnaires.....

Suppressions et concessions de franchises postales. — 134^e et 135^e suppléments. — Ministres du commerce et de l'instruction publique. — Commandant des établissements hippiques de Constantine et de la Tunisie....

Franchises postales du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris.....

136^e supplément au Manuel des franchises. — Commissaires aux hôpitaux.....

Publication d'un 137^e supplément au Manuel et d'un 22^e supplément à l'annexe de ce Manuel. — Administrateur de la Calle (Algérie).....

Publication d'un 138^e supplément au Manuel et d'un 23^e supplément à l'annexe de ce Manuel. — École centrale des arts et manufactures.....

Publication d'un 138^e supplément au Manuel. — Directeur des forêts.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	542		
9	"	563		
10	"	589		
11	"	639	12 ^e	1889.
11	"	644		
12	"	688		
2	"	392		
2	"	392		
2	"	412		
2	"	414		
2	"	418		
3	"	436	13 ^e	1890.
5	"	624		
6	"	664		
6	"	675		
7	"	755		
7	"	756		
8	"	842		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Publication d'un 139° supplément au Manuel. — Services de la marine et des travaux publics.....	10	959	13°	1890.
Modification au Manuel des franchises postales. — Service des inspecteurs divisionnaires du travail dans l'industrie.....	12	1085		
Publication d'un 140° supplément. — (Service des douanes entré la France et la Tunisie.....)	12	1086		
Suppressions et concessions de franchises postales. — Service de la marine. — Publication d'un 141° supplément au Manuel des franchises postales.....	1	35		
Publication d'un 142° supplément au Manuel des franchises postales. Surveillance des mines, des appareils à vapeur et des carrières.....	2	74		
Suppression de franchises postales. — Inspecteurs régionaux de l'hygiène publique.....	2	74		
Publication d'un 143° supplément au Manuel des franchises. — Service des inspections générales de la marine. Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prorogation d'une année.....	4	261		
Publication d'un 144° supplément au manuel des franchises. — Service de la dérivation des sources de la Vigne et de Verneuil.....	5	311		
Publication d'un 145° supplément au Manuel. — Ministre des travaux publics. — Commission de vérification des comptes des compagnies de chemins de fer. — Présidents des chambres de commerce.....	6	445		
Service de la surveillance des travaux confiés à l'industrie. — Établissements de la marine.....	7	488		
Agents consulaires et diplomatiques de la France à l'étranger.....	7	488		
Publication d'un 146° supplément au Manuel des franchises et d'un 24° supplément à l'annexe à ce manuel. — 1° Fonctionnaires des ponts et chaussées délégués auprès des commandants de corps d'armée. — 2° Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies avec le Directeur de l'École nationale de Cluny.....	7	489		
Publication d'un 147° supplément au Manuel des franchises postales. — Décret du 2 octobre 1891. (Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts avec les membres du comité de patronage des Loursiers de l'enseignement primaire supérieur et professionnel à l'étranger.....	9	533		
Bulletin officiel du Ministère de la guerre.....	10	580		
	11	615		

Franchises postales. (Suite.)

Publication d'un 139° supplément au Manuel. — Services de la marine et des travaux publics.....

Modification au Manuel des franchises postales. — Service des inspecteurs divisionnaires du travail dans l'industrie.....

Publication d'un 140° supplément. — (Service des douanes entré la France et la Tunisie.....)

Suppressions et concessions de franchises postales. — Service de la marine. — Publication d'un 141° supplément au Manuel des franchises postales.....

Publication d'un 142° supplément au Manuel des franchises postales. Surveillance des mines, des appareils à vapeur et des carrières.....

Suppression de franchises postales. — Inspecteurs régionaux de l'hygiène publique.....

Publication d'un 143° supplément au Manuel des franchises. — Service des inspections générales de la marine. Franchise postale du président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Prorogation d'une année.....

Publication d'un 144° supplément au manuel des franchises. — Service de la dérivation des sources de la Vigne et de Verneuil.....

Publication d'un 145° supplément au Manuel. — Ministre des travaux publics. — Commission de vérification des comptes des compagnies de chemins de fer. — Présidents des chambres de commerce.....

Service de la surveillance des travaux confiés à l'industrie. — Établissements de la marine.....

Agents consulaires et diplomatiques de la France à l'étranger.....

Publication d'un 146° supplément au Manuel des franchises et d'un 24° supplément à l'annexe à ce manuel. — 1° Fonctionnaires des ponts et chaussées délégués auprès des commandants de corps d'armée. — 2° Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies avec le Directeur de l'École nationale de Cluny.....

Publication d'un 147° supplément au Manuel des franchises postales. — Décret du 2 octobre 1891. (Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts avec les membres du comité de patronage des Loursiers de l'enseignement primaire supérieur et professionnel à l'étranger.....

Bulletin officiel du Ministère de la guerre.....

Franchises postales. (Suite.)

Objets de correspondances relatifs aux services publics expédiés sans affranchissement par des fonctionnaires à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonctionnaires ne possèdent pas la franchise postale.

Franchises postales. — Correspondance officielle du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies avec les administrateurs, directeurs ou présidents des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers.

Franchises postales. — Échange de la correspondance de service confidentielle entre les commandants de corps d'armée et les autorités militaires immédiatement placées sous leurs ordres.

Publication d'un 148^e supplément au Manuel des franchises postale (agents des forêts avec les agents-voyers départementaux, chefs du service vicinal)

Publication d'un 149^e supplément au manuel des franchises postales. — Service du nivellement général de la France.

Franchises télégraphiques.

Dispositions propres à supprimer les abus de franchise télégraphique.

Avis relatif aux abus de franchise télégraphique.

Complément de l'état général des franchises télégraphiques annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 1875.

Modification de l'état général des franchises annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 1875.

Réglementation du droit de franchise télégraphique sur le parcours des câbles de la Compagnie française de Paris à New-York.

Télégraphie officielle et franchises télégraphiques.

Concession de franchise télégraphique à l'administrateur apostolique de la Tunisie.

Copie des dépêches visées signalées pour abus ou contraventions.

Modifications à apporter à l'état général des franchises télégraphiques.

Décision déterminant les franchises des fonctionnaires de la marine en Algérie.

État général des franchises télégraphiques. — Réimpression. — Approvisionnement du service.

Modifications à l'état des franchises télégraphiques.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
	12	"	691	14 ^e 1891.
	12	"	691	
	12	"	692	
	12	"	693	
	12	"	694	
	3 sup.	21	183 et 184	1 ^{er} 1878.
	6	"	311	
	7	"	381	
	9	"	13	2 ^e 1879.
	21	"	2 et 3	3 ^e 1880.
	40	187	907	4 ^e 1881.
	44	216	1686	
	1	"	44	5 ^e 1882.
	4	"	185	
	5	"	229	
	5	"	229	
	10	"	589	
	10	"	713	8 ^e 1885.
	11 sup.	"	224	
	6	"	238 et 239	
	7	"	278	
	8	"	324	

INDICATION

Franchises télégraphiques. (Suite.)

	du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Franchises télégraphiques. — Rappel des dispositions de l'Instruction n° 187.	12	"	780	5°	1882.
Franchises télégraphiques. — Corps d'occupation de Tunisie.	1	"	38 et 39		
Franchises télégraphiques. — Guerre, finances et travaux publics.	1	"	40		
Franchises télégraphiques pour le service du contrôle de l'administration de l'armée.	1	"	40 et 41		
Franchises télégraphiques pour les opérations de mise en marche des jeunes soldats.	2	"	128		
Franchise télégraphique pour le service des haras en Algérie.	2	"	129	6°	1883.
Franchises télégraphiques pour le service des gendarmeries franco-belges et pour les questions relatives à l'hygiène des troupes.	3	"	291 et 296		
Franchises télégraphiques. — Service de la justice en Tunisie.	5	"	353		
Franchise télégraphique accordée à l'inspecteur général permanent de cavalerie en Tunisie.	6	"	395		
Modifications à l'état général des franchises télégraphiques.	7	"	428		
Addition à l'état général des franchises télégraphiques.	8	"	455		
Franchises télégraphiques. — Limites de ces franchises.	16	"	1077		
Erratum à l'état général des franchises télégraphiques et à l'annexe d'un bulletin mensuel.	8	"	486	7°	1884.
Télégrammes officiels. — Visa.	10	"	516		
Modifications à l'état général des franchises télégraphiques.	11	"	550		
	13	"	604		
	16	"	707		
Annotations à l'état général.	2	"	116		
	3	"	139		
	9	"	427		
	6	"	224	8°	1885.
Concessions de franchises télégraphiques.	6	"	231		
	9	"	307		
Arrêté du 4 juillet 1885 portant suppressions et modifications de franchises.	7	"	237		
Télégrammes officiels abusifs.	10	"	328		
Franchises télégraphiques. — Décision du 15 janvier 1886.	1	"	10		
Annotations à l'état général des franchises télégraphiques (câbles étrangers).	2	"	21	9°	1886.
Décision ministérielle du 21 janvier 1886. — Franchise pour les commissaires de l'inscription maritime.	2	"	50		
Décision du 1 ^{er} février 1886. — Franchise pour le service météorologique (Tunisie et Algérie).	2	"	50		

Franchises télégraphiques. (Suite.)

INDICATION						
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.		
Décision du 17 février 1886. — Franchise pour la gendarmerie.....	2	" 50	9°	1886.		
Franchise télégraphique.....	6	" 369				
Concession de franchises télégraphiques.....	8	" 424				
Franchise télégraphique.....	2	" 50				
Franchise télégraphique (câbles étrangers).....	9	" 427				
Décision ministérielle du 24 décembre 1886. — Commissaires spéciaux de police.....	1	" 36	10°	1887.		
Ministère des affaires étrangères.....	2	" 63				
Décision du 21 février 1887.....	3	" 70				
Modification à l'état général des franchises télégraphiques. — Décision du 8 avril 1887.....	4	" 100				
Franchises télégraphiques militaires en Algérie.....	4	" 111				
Inspecteurs et sous-inspecteurs des forges.....	5	" 127				
Rectifications au Manuel des franchises télégraphiques.	6	" 144				
Décision du 4 juillet 1887.....	7	" 216				
Service des Douanes. — Décision du 13 septembre 1887.....	9	" 276				
Décision du 29 septembre 1887.....	10	" 390				
Décision du 28 décembre 1887.....	1	" 15	11°	1888.		
Décision du 15 novembre 1887.....	4	" 86				
Décisions des 20 juillet et 6 août 1888.....	8	" 206				
Concession de la franchise télégraphique aux maires des communes comprises dans la région forestière du département des Landes. — Décision du 11 septembre 1888.....	10	" 334				
Décision du 19 octobre 1888.....	11	" 370				
Décisions du 26 décembre 1888 et du 19 janvier 1889.	1	" 100				
Décision du 6 mars 1889.....	3	" 192				
Décision du 27 août 1889.....	9	" 562				
Décision du 21 septembre 1889.....	10	" 588				
Postes et télégraphes. Service des chemins de fer...	11	" 639				
Décision du 14 octobre 1889.....	11	" 646	12°	1889.		
Décision du 9 novembre 1889.....	11	" 646				
Décisions des 9 et 14 novembre 1889.....	12	" 687				
Décision du 16 janvier 1890. — Communications urgentes des procureurs de la République en Algérie et en Tunisie.....	2	" 391				
Décision du 7 mars 1890. — Commandant du croiseur stationnant dans les eaux de la Tunisie.....	3	" 436				
Décision du 15 mars 1890. — Gardes des mines ...	3	" 436				
Refus d'encaissement des taxes des télégrammes constituant des abus de franchise.....	6	" 665				
Décision du 12 juillet 1890. — Commandant du bâtiment détaché en Tunisie.....	7	" 764				
Erratum au bulletin mensuel n° 7 de juillet 1890. — Franchise accordée au commandant du bâtiment détaché en Tunisie.....	8	" 886			13°	1890.

INDICATION

Franchises télégraphiques. (Suite.)

Décision du 2 septembre 1890. — Chefs de brigade de gendarmerie.....

Décision du 25 octobre 1890. — Ministère des affaires étrangères.....

Décision du 4 novembre 1890. — Directeur de l'école du service de santé militaire à Bordeaux.....

Décision du 13 novembre 1890. — Ministère de la guerre.....

Décision du 27 novembre 1890. — Ministère des travaux publics.....

Décision du 5 janvier 1891. — Directeur des forêts. — Ingénieurs, commissaires et agents de surveillance administrative des chemins de fer.....

Franchises télégraphiques. — Ministères de l'agriculture, de l'intérieur (Algérie) et des travaux publics...

Décision du 20 mars 1891. — Inspecteurs généraux de la marine.....

Décision du 25 avril 1891. — Commandants des dépôts de remonte et des établissements hippiques militaires.....

Modifications à l'état général des franchises. — Ministère de la marine.....

1° Ministère des travaux publics. — Ingénieurs, commis et autres agents préposés à la surveillance administrative des chemins de fer, même résidant à Paris; — 2° Ministère de l'intérieur. — Directeur du dépôt de mendicité de Faulx (Meurthe-et-Moselle).....

Fusion des deux services de la poste et du télégraphe.

Circulaires n° 1 à 5, ayant pour objet d'indiquer le but de la fusion des deux services et les moyens de la réaliser.....

Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à la participation des agents aux opérations du double service postal.....

Circulaire relative aux nouvelles attributions des directeurs départementaux.....

Liste des départements où la réunion dans un même local des services des postes et des télégraphes est effectuée ou entièrement décidée.....

du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
9	"	930	13°	1890.
11	"	994		
11	"	994		
11	"	994		
12	"	1061		
1	"	32	14°	1891.
2	"	72		
4	"	250		
5	"	305		
6	"	430		
12	"	654	15°	1880.
1	"	15		
4	"	218		
4	"	222		
18	"	641		
20	"	775		
22	"	76		
23 sup.	"	251		
24	"	356		
25	"	408		
26	"	466		
28	"	740		
30	"	820		
32	"	1021		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Haute paye. Réunion, sous un même émargement, de la haute paye et du traitement des facteurs.....	19	682	2°	1879.
Décision du 15 mai 1880 portant allocation de haute paye pour service de nuit à la recette principale des postes de la Seine.....	25	398	3°	1880.
Décision accordant une haute paye aux agents trieurs de la recette principale de la Seine.....	5	224	5°	1882.
Arrêté ministériel fixant les hautes payes des facteurs boîtiers locaux et ruraux.....	2	371	13°	1890.
Hierarchie. Indépendance du service de l'exploitation et du service technique, au point de vue de la hiérarchie.....	5 sup.	30	1°	1878.
Hygiène. Nomination d'une commission d'hygiène.....	33	13	4°	1881.
Circulaire relative à la vaccination des agents en activité et aux certificats de vaccination à réclamer aux postulants.....	5	302	14°	1891.
Imprimés. Transport par la poste des imprimés du service télégraphique.....	3	168		
Marche à suivre pour l'approvisionnement et la distribution des imprimés nécessaires au service de l'exploitation télégraphique.....	5 sup.	30	1°	1878.
Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....	23 sup.	"	3°	1880.
Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger.....	32	134		
Assimilation aux imprimés des reproductions polygraphiques.....	36	155		
Impressions polygraphiques. — Assimilation aux imprimés ordinaires.....	37	163		
Transmission par le service postal des caisses contenant les imprimés télégraphiques.....	37	"		
Impression sur papier bleu clair de la formule n° 41-887.....	38	"	4°	1881.
Transmission des imprimés urgents.....	38	"		
Déplacement du dépôt des imprimés télégraphiques.	40	"		
Soins à apporter à la distribution des imprimés. — Indication des causes de non-distribution avant renvoi de ces objets aux expéditeurs.....	41	191		
Journaux et imprimés pour l'étranger.....	3	"	6°	1883.
Cartes-circulaires expédiées sous bandes.....	5	"	7°	1884.
	17	"		

Imprimés. (Suite.)

Communications faites aux agents par des industriels en vue de les intéresser au placement de leurs produits.....

Renvoi aux expéditeurs, par les bureaux de destination, des imprimés affranchis à prix réduits, dans le corps desquels figurent le nom et l'adresse de ces expéditeurs.....

Billets de loterie non admis comme imprimés.....

Refus d'admission dans le service de prospectus ou de réclames commerciales imitant les formules de télégrammes.....

Conditions d'admission. (Arrêté du 20 janvier 1885.)

Arrêté relatif aux avertissements par les trésoriers-payeurs généraux aux parents des élèves des écoles du Gouvernement pour le recouvrement du prix de la pension de ces élèves.....

Formules de prix courants. — Annotations autorisées.

— Décision du 16 novembre 1885.....

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées de lettres de convocation à une réunion...

Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées d'avis de passage de voyageurs, d'annonces de mise en adjudication de fournitures, d'avis d'arrivée et de départ de navires, de catalogues, prix courants et mercuriales de marchés.....

Avertissement des associations syndicales autorisées par le Gouvernement. — Décision ministérielle du 10 mars 1886.....

Taxe des imprimés.....

Cartes de visite portant la mention «P. P. C.». — Décision du 9 avril 1886.....

Défense aux receveurs de tenir compte des imprimés à eux adressés pour les inviter à s'immiscer dans les opérations commerciales.....

Notes imprimées, à l'adresse des agents, jointes par les expéditeurs à des paquets d'échantillons.....

Dimensions des imprimés pour l'étranger.....

Circulaires ou prospectus imitant les formules de télégrammes.....

Imprimés pour la Russie.....

Mentions ayant le caractère de correspondance sur la suscription d'un imprimé affranchi à tarif réduit.....

Clichés typographiques assimilés à la correspondance de service.....

Inscription à la main sur les épreuves d'imprimerie corrigées des mots «exact» ou «rien à modifier».....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
5	"	362		
8	295	451	6°	1883.
14	"	661	7°	1884.
5	"	181		
1	"	3 à 11		
5	"	202	8°	1885.
11	"	337		
1	"	2		
2	"	15		
3	"	195		
4	"	227	9°	1886.
4	"	228		
4	"	228		
10	"	444		
11	"	487		
12	"	528		
8	"	224	10°	1887.
4	"	77	11°	1888.
5	"	623		
7	"	758	13°	1890.

Imprimés. (Suite.)

Imprimés, circulaires ou réclames commerciales imitant les formules de télégrammes.....

Circulaire relative à la transmission des imprimés non urgents.....

Épreuves d'imprimerie corrigées. — Mentions qu'elles peuvent contenir.....

Jurisprudence. — Mentions. — Épreuves d'imprimerie.....

Jurisprudence des cours et tribunaux. — Tarif réduit. — Correspondance personnelle. — Mention imprimée « Prière d'insérer ». — Loi du 25 juin 1856. — Partie civile.....

Instruction n° 406. — Affranchissement en numéraire.....

Affranchissement en numéraire. — Complément à l'instruction n° 406.....

Jurisprudence des cours et tribunaux. — Imprimés. — Correspondance. — Tarif réduit. — Affranchissement insuffisant.....

Arrêté ministériel du 6 octobre 1891, élevant les dimensions des paquets de papiers d'affaires, d'épreuves corrigées, de journaux et d'imprimés de toute nature expédiés en forme de rouleaux.....

Indemnités. (Voir FRAIS.)

Liquidation des indemnités de chaussures et de guêtres allouées aux facteurs des télégraphes.....

Liquidation des indemnités de déplacement attribuées aux agents de l'exploitation pour la recherche des dérangements ou pour l'instruction télégraphique des receveurs.....

Arrêté portant allocation de primes au profit des employés qui participent à la manœuvre des appareils à miroir.....

Décision portant attribution d'une haute paye ou allocation d'indemnités à des agents chargés de certains services spéciaux à la recette principale de la Seine.

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit effectués dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Liquidation et contrôle des indemnités allouées aux agents et sous-agents chargés d'intérim dans Paris....

Indemnité de séjour dans le département de la Seine.

Indemnités pour travail télégraphique supplémentaire de jour.....

INDICATION						
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.		
11	"	1007	13°	1890.		
12	"	1062				
12	"	1085				
3	"	120				
4	"	245	14°	1891.		
4	406	255				
6	406	448				
7	"	462				
10	"	572				
21 sup.	94	43	3°	1880.		
21 sup.	94	43				
25	"	397 et 398				
25	"	398 et 399				
31, 2° sup.	130	915				
35	151	151				
35	"	160				
37	"	453			4°	1881.

Indemnités. (Voir FRAIS.) (Suite.)

Arrêté attribuant une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....

Allocation d'indemnité pour frais de premier établissement aux sous-agents des postes et des télégraphes nouvellement nommés à Paris ou dans les départements.

Indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur es maisons.....

Indemnité accordée aux agents trieurs de Paris et aux agents trieurs embrigadés.....

Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.....

Indemnité pour frais de premier établissement.....

Au sujet de l'application de la décision du 2 février 1883 concernant les indemnités pour travaux en égout ou sur les maisons.....

Indemnité de déplacement allouée aux agents du service ambulants.....

Décision élevant le taux des indemnités de découcher allouées aux surveillants.....

Note-circulaire relative à l'indemnité allouée aux sous-agents et ouvriers travaillant en dehors des limites de leur circonscription.....

Décision du 7 décembre 1889 relative à l'indemnité de 0 fr. 75 allouée aux sous-agents et ouvriers prenant part à des travaux de lignes souterraines en tranchée ou sous tunnels.....

Arrêté concernant l'allocation, aux commis auxiliaires désignés d'office pour remplir un intérim en dehors de leur résidence, des indemnités prévues par l'arrêté du 31 juillet 1878 et la circulaire du 10 avril 1880.....

Note-circulaire relative au rappel des prescriptions de la circulaire du 1^{er} mars 1888 concernant les indemnités allouées au personnel.....

Décision ministérielle du 2 février 1891 concernant les indemnités de déplacement allouées aux agents du service ambulants.....

Décision ministérielle du 5 mars 1891 relative à l'allocation aux factrices des postes d'une indemnité en représentation de la valeur de l'habillement que les facteurs reçoivent en nature.....

Note-circulaire n° 31 du 8 août 1891 relative au paiement de l'indemnité due à titre de première mise d'habillement à des surveillants nouvellement promus à cet emploi et mis à la disposition des Ministères des affaires étrangères, de la marine et des colonies.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
38	"	576		
40	"	816	4 ^e	1881.
2	"	60		
2	"	60	5 ^e	1882.
8	"	1144		
3	"	287	6 ^e	1883.
24	"	1010	7 ^e	1884.
2	"	64	8 ^e	1885.
8	"	405	9 ^e	1886.
1	"	37	12 ^e	1889.
2	"	372		
3	"	426	13 ^e	1890.
3	"	429		
3	"	119		
3	"	119	14 ^e	1891.
8	"	499		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
11	412	600	14 ^e	1891.
11 sup.	"	631		
2,2 ^e sup.	"	146	1 ^{er}	1878.
3	"	117		
11 sup.	"	631	14 ^e	1891.
11 sup.	"	631		
11 sup.	"	634		
5 sup.	30	289	1 ^{er}	1878.
1	"	10	10 ^e	1887.
11 sup.	"	631	14 ^e	1891.
13	"	329 et 330	2 ^e	1879.
33 sup.	141	50	4 ^e	1881.
5	"	290	9 ^e	1886.

Indemnités. (Voir FRAIS.) (Suite.)

Instruction n° 412 modifiant les conditions auxquelles les receveurs de bureaux simples peuvent obtenir la création d'un emploi de commis auxiliaire contre diminution ou suppression de l'abonnement de frais d'aides.

Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires

Inspecteurs et sous-inspecteurs.

Indication des fonctionnaires auxquels sont attribués le titre d'inspecteur de l'exploitation et celui de sous-inspecteur de l'exploitation

Décret du 26 février 1891. — Les *contrôleurs* de la direction régionale de Paris, de l'école professionnelle supérieure et du service de la vérification et de la réception du matériel prennent le titre d'*inspecteur* des postes et des télégraphes

Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires

Règlement du 18 décembre 1891 sur l'Inspection du service postal

Règlement du 18 décembre 1891 sur l'Inspection du service électrique

Inspecteurs-ingénieurs du service technique.

Attributions de ces fonctionnaires

Décret concernant le traitement des inspecteurs-ingénieurs

Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires

Inspecteurs du contrôle.

Circulaire relative aux vérifications des inspecteurs du contrôle

Inspection générale du contrôle.

Vérification de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service.

— Recommandations y relatives

Arrêtés délimitant les circonscriptions de contrôle et nommant les inspecteurs principaux chargés du contrôle

Inspection générale des postes et des télégraphes.

Circulaire, rapports, [décrets et arrêtés ministériels] relatifs à la création et à l'organisation de l'inspection générale des postes et des télégraphes.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
6, 2° sup.	"	733	13°	1890.
Inspection générale des finances.				
Recommandations adressées aux chefs de service à l'occasion de la tournée annuelle de l'inspection générale des finances.....				
1 sup.	7	52 et 53	1°	1878
Circularité relative aux vérifications de l'inspection générale des finances.....				
13	"	329 et 330	2°	1879.
Vérification des services des postes et télégraphes par l'inspection générale des finances.....				
6	353	142	10°	1887.
Instruction n° 378 relative à la vérification des services de l'Administration par l'inspection générale des finances.....				
1	378	10	12°	1889.
Circularité relative aux conditions d'admission des employés des postes et des télégraphes au concours pour l'emploi d'inspecteur de 4° classe des finances.....				
4	"	219	14°	1891.
Instructions. (Voir CIRCULAIRES.)				
Instruction générale.				
1	"	34 et 35	1°	1878.
1	"	44		
2	"	110		
2	"	115		
3	"	169		
4	"	193		
4	"	210		
4	"	222		
7, 3° sup.	"	437		
8	"	450		
Annotations et modifications à l'Instruction générale.				
8, 2° sup.	"	480 et 481	2°	1879.
8, 2° sup.	"	484		
10	"	70 et 71		
11	"	102		
11	"	104		
11	"	109		
11, 2° sup.	"	269 et 270		

Instruction générale. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	285		
12	"	290		
14	"	429		
14	"	432		
16	"	547	2°	1879.
18	"	644		
19	78	671		
20	"	764		
20	"	765		
20	"	773		
22 sup.	"	100 et 101		
23 sup.	"	249		
24	"	290		
25	"	401 et 402		
		407		
27	"	713 et 714		
28	"	738	3°	1880.
29	"	784		
31	"	873 et 874		
31,	"	977 et 978		
2° sup.	"	979, 980 et 981		
32	"	1003		
Annotations et modifications à l'Instruction générale.	"	1016 et 1017		
33	"	19		
33 sup.	"	52 et 53		
33 sup.	"	55 et 56 *		
33 sup.	"	59		
34	"	101		
35	"	150 et 151		
36	"	220		
36	"	236		
36 sup.	"	293		
37	"	451		
38	"	548		
38	"	571	4°	1881.
38	"	573		
39	"	582		
39,	"	645		
3° sup.	"	775		
40	"	816 et 817		
41	"	950		
42	"	1070		
42,	"	1422		
2° sup.	"	1428		
42,	"			
2° sup.	"			

Instruction générale. (Suite.)

Annotations et modifications à l'Instruction générale..

Annotations, modifications et rappel aux dispositions de l'Instruction générale.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
42,	"	1443		
2° sup.	"			
42,	"	1446		
2° sup.	"		4°	1881.
43	"	1476		
44	"	1545 et 1546		
44	"	1571		
44 sup.	"	1635		
5	"	224		
7	"	313		
9	"	556	5°	1882.
10	"	587		
10	"	586		
2	"	109		
3	"	272		
4	"	314		
6	"	392	6°	1883.
8	"	453		
9	"	500		
10	"	516		
11	"	549		
12	"	580		
13	"	604		
14	"	654		
15	"	677		
17	"	742		
18	"	771	7°	1884.
19	"	814		
20	"	857		
22	"	922		
23	"	981		
24	"	1003		
9° sup.	"	44		
13	"	331		
13	"	332	2°	1879.
20	"	775		
29	"	783 et 784	3°	1880.
12	"	587	6°	1883.
20	"	857		
23	"	990	7°	1884.
24	"	1003		
1	"	59		
3	"	138	8°	1885.
1	"	588		
11	"	337		
1	"	4		
1	"	11	9°	1886.

Instruction T.

Note-circulaire n° 23 au sujet de la nouvelle instruction à l'usage des bureaux télégraphiques
 Décision ministérielle de 1884 réglant les conditions de vente et de livraison des brochures de l'Instruction T.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
	12	584	6°	1883.
	15	688		
	15	681		
	16	707		
	17	745		
	18	779	7°	1884.
	19	815		
	20	891		
	22	923		
	23	981		
	24	1004		
	1	59		
	2	114		
	5	157		
	6	179 et 180		
	7	223	8°	1885.
	8	238		
	5	277		
	10	322		
	11	337		
	2	22		
	3	192		
	4	217		
Annotations et modifications de l'Instruction T.....	6	353		
	7	383	9°	1886.
	8	402		
	10	436 et 438		
	11	481		
	12	525		
	2	60		
	4	99		
	8	226	10°	1887.
	10	383		
	11	387		
	1	14		
	5	117		
	8	293	11°	1888.
	11	365 et 367		
	3	188		
	4	320		
	8	536	12°	1889.
	10	590		
	12	690		
	3	433		
	4	596	13°	1890.
	9	929		

Instruction T. (Suite.)

Additions ou modifications à apporter à l'Instruction T.

Inventaires.

Inventaires contradictoires à établir à l'occasion de cessions de matériel.....
Idem.....

Itinéraires. (Voir SERVICES MARITIMES ET TRANSPORTS.)

Journaux.

Timbrage des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure.....

Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....

Suppression du relevé trimestriel du nombre des journaux politiques distribués.....

Abonnements aux journaux par la poste. (Voir ABONNEMENTS.)

Application des taxes postales aux journaux et écrits périodiques s'imprimant hors du département où est le siège de leur administration.....

Journal réunis en volume. — Taxe.....

Journal. — Mode d'envoi.....

Journal et imprimés pour l'étranger.....

Journal imprimés en dehors du département où ils sont publiés et des départements limitrophes, et expédiés du lieu d'impression à destination de ces départements. — Avis du Conseil d'État.....

Journal *l'Union Postale*.....

Journal déposés en dernière limite d'heure.....

Journal à réexpédier par suite de changement de résidence.....

Instruction n° 316. — Journal déposés en dernière limite d'heure.....

Extrait de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
5 sup.	"	407	14°	1891.
7	"	467		
8	"	503		
9	"	527		
10	"	579		
11	"	597		
11	414	622		
12	"	654		
1	4	26	1°	1878.
5 sup.	30	293 et 302		
4	"	215	1°	1878.
6	"	314 et 315		
11	"	109		
33 sup.	144	56	4°	1881.
4	234	178	5°	1882.
7 sup.	245	365		
3	"	282	6°	1883.
8	"	281	8°	1885.
7	288	415	6°	1883.
8	"	562		
22	"	930		
19	"	823	7°	1884.
19	"	823		
20	316	854		
23	"	990		

Journaux. (Suite.)

Conditions d'admission. (Arrêté du 20 janvier 1885.)
 Articles ou fragments de journaux détachés. — Taxe.
 Réflexions et critiques inscrites en regard d'articles
 de journaux.....
 Journaux dont une partie du texte est consacrée à
 des prix courants ou à des cours de vente.....
 Timbrage et affranchissement préalable des bandes
 de journaux publiés à Paris et destinés à être expédiés
 en dernière limite d'heure.....
 Instruction n° 406. — Affranchissement en numé-
 raire. — Création d'un registre à souche n° 1288 et
 d'un bordereau n° 1289.....
 Affranchissement en numéraire. — Complément à
 l'instruction n° 406.....
 Arrêté ministériel élevant les dimensions des paquets
 de papiers d'affaires, d'épreuves corrigées, de journaux
 et d'imprimés de toute nature expédiés en forme de
 rouleaux.....

Jurisprudence des cours et tribunaux.

JUGEMENTS de tribunaux.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	"	3	8°	1885.
4	"	216		
4	"	216	9°	1886.
4	"	216		
10	"	959	13°	1890.
4	406	255		
6	406	448		
			14°	1891.
10	"	572		
1 sup.	"	63		
2	"	122		
7	"	396	1 ^{er}	1878.
4	"	228		
5	"	278		
8	"	465		
9	"	30		
14	"	453		
16	"	573	2°	1879.
16	"	573		
16	"	573		
22	"	94		
24	"	385		
25	"	427		
26	"	489		
26	"	489		
29	"	804	3°	1880.
30	"	833		
31	"	893		
31 sup.	"	903		
32	"	1038 et 1039		
33	"	40		
33 sup.	"	78	4°	1881.
34	"	120 et 121		

INDICATION

Jurisprudence des cours et tribunaux.

JUGEMENTS de tribunaux. (Suite.).....

Loi du 28 juillet 1885. — Lignes télégraphiques ou téléphoniques établies sur le sol ou sous le sol des voies publiques dépendant du domaine communal. — Communes. — Redevances. — Dérogation à l'article 133, § 7, de la loi municipale du 5 avril 1884.....

Loi du 28 juillet 1885. — Lignes télégraphiques et téléphoniques aériennes ou souterraines. — Déplacement. — Déviation et réfection d'un chemin public départemental ou communal. — Dépenses. — Remboursement.....

Lignes télégraphiques ou téléphoniques. — Établissement. — Urgence. — Indemnité. — Fixation. — Compétence.....

du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
35	"	177		
36	"	263		
39	"	658		
40	"	859	4°	1881.
42	"	1102		
44	"	1604		
44 sup.	"	1664		
1	"	44		
3	"	158		
4	"	207		
5	"	240		
6	"	298	5°	1882.
8	"	533		
9	"	569		
10	"	596		
11	"	793		
12	"	149		
3	"	296		
5	"	363	6°	1883.
6	"	396		
8	"	488		
10	"	536		
14	"	665		
18	"	786	7°	1884.
2	"	130		
7	"	261	8°	1885.
8	"	368		
3	"	91		
4	"	118		
7	"	216	10°	1887.
9	"	282		
10	"	383		
1	"	10	11°	1888.
8	"	289		
1	"	35		
2	"	139		
5	"	353	12°	1889.
5	"	354		
5	"	355		

Jurisprudence. (Suite).

Distribution de correspondances. — Femme divorcée. — Nouveau mariage. — Opposition du mari....
 Actes administratifs. — Directeur général des postes. — Receveur des postes. — Saisie de lettres sur réquisition d'un préfet.....

JUGEMENTS de tribunaux.....

Distribution des circulaires électorales.....
 Jugements des tribunaux. — Contraventions. — Effets de commerce.....

Jugements des tribunaux.....

Lettres recueillies en dernière limite d'heure par des particuliers et portées directement aux gares de chemins de fer.....

Jugements des tribunaux.....

INSTRUCTION n° 402. — Réexpédition «poste restante», sur un autre bureau, des objets de correspondances chargés ou recommandés adressés primitivement «poste restante». — Jurisprudence.....

Expédition d'effets de commerce. — Mention «sans frais».....

Proposition d'assurance expédiée comme papiers d'affaires.....

Jugements des tribunaux.....

Boîtes destinées à recevoir des commandes de marchandises.....

Frais d'entretien des lignes télégraphiques ou téléphoniques d'intérêt privé.....

Épreuves d'imprimerie. — Mentions.....

Expédition d'effets de commerce. — Mention «sans frais».....

Colis postaux. — Livraison tardive. — Dommages-intérêts.....

Jurisprudence des tribunaux.....

Tarif réduit. — Correspondance personnelle. — Mention imprimée «*Prière d'insérer*». — Loi du 25 juin 1856. — Partie civile.....

Jugements des tribunaux.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
5	"	357	12°	1889.
5	"	357		
6	"	451		
7	"	477		
8	"	508		
9	"	558		
12	"	680		
2	"	372		
3	"	430		
3	"	429		
4	"	588	13°	1890.
5	"	618		
7	"	748		
8	"	819		
8	"	820		
10	"	952		
11	"	988		
11	402	996		
12	"	1053		
12	"	1055		
12	"	1057		
1	"	19	14°	1891.
1	"	20		
3	"	120		
3	"	123		
3	"	124		
3	"	125		
4	"	245		
5	"	302		
6	"	438		

INDICATION					
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.	
Jurisprudence. (Suite.)					
Imprimées. — Correspondance. — Tarif réduit. —					
Affranchissement insuffisant.....	7	"	462	14° 1891.	
Jugements de tribunaux.....	8	"	498		
Jurisprudence des cours et tribunaux. — Concession- naire d'un service maritime postal. — Subvention. —					
Saisie-arrêt.....	10	"	573		
Jugements des tribunaux.....	10	"	575		
Laboratoire central d'électricité.					
Rapport au Président de la République proposant d'instituer à Paris un laboratoire central d'électricité. — Décret conforme y annexé.....	3	"	85		5° 1882.
Arrêté portant nomination des membres de la com- mission spéciale chargée de l'étude de l'organisation et des conditions de fonctionnement du laboratoire central d'électricité.....	5	"	219		
Légion d'honneur.					
	7	"	381		1° 1878.
	10	"	67	2° 1879.	
	16	"	548		
	17	"	591		
	19	"	681	3° 1880.	
	22	"	73		
23 sup.	"	"	248		
27	"	"	703		
	33	"	12 et 13	4° 1881.	
	38	"	576		
	40	"	814		
44 sup.	"	"	1656		
1	"	"	48		
	3	"	164	5° 1882.	
Nominations et promotions dans la Légion d'honneur.					
	7 sup.	"	423	6° 1883.	
	1	"	60		
	13	"	646	7° 1884.	
	17	"	756		
	19	"	826		
	1	"	74	8° 1885.	
	5	"	184		
	7	"	264		
	9	"	308		
	1	"	12	9° 1886.	
	7	"	396		
	1	"	37	10° 1887.	
	7	"	219		
	1	"	18	11° 1888.	
	5	"	106		
	7	"	162		

Légion d'honneur (Suite.)

Nominations et promotions dans la Légion d'honneur.
(Suite.)

Lettres.

Lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....

Affranchissement des lettres pour l'étranger.....

Lettres recommandées pour le Mexique.....

Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies.....

Lettres trouvées en mauvais état.— Mesures à prendre.

Lettres trouvées dans le service scellées de plusieurs cachets en cire.— Rappel aux prescriptions de l'instruction n° 223.....

Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres.....

Lettres levées à la boîte des bureaux après la fermeture des dépêches et à insérer dans les boîtes mobiles ou sacoche-boîtes des courriers de nuit.....

Nouvelles recommandations au sujet des lettres détériorées ou non fermées trouvées dans le service.....

Lettres cachetées ouvertes aux deux extrémités et affranchies à prix réduit.— Avis du Conseil d'État...

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchis à prix réduit.....

Lettres expédiées après les levées générales.....

Lettres fourvoyées dans les enveloppes d'objets affranchies à prix réduits.— Recommandations.....

Affranchissement des lettres pour l'extérieur.....

Lettres expédiées après les levées générales.— Exécution des dispositions de la loi du 16 mars 1887.....

Note-circulaire sur l'établissement des devis.....

Lettres pour les militaires et marins.....

Taxe applicable aux objets de correspondances relatifs au service public et expédiés sans affranchissement par des fonctionnaires à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonctionnaires ne possèdent pas la franchise postale.....

Lettres présumées contenir des valeurs.— Signes extérieurs devant entraîner le chargement d'office.....

Jurisprudence.—Lettres recueillies en dernière limite d'heure par des particuliers et portées directement aux gares de chemins de fer.....

Réexpéditions abusives de correspondances.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	"	108	12 ^e	1889.
7	"	477		
1	"	314	13 ^e	1890.
7	"	748		
1	"	2	14 ^e	1891.
7	"	452		
2 sup.	"	136	1 ^{er}	1878.
6	"	315		
6 sup.	"	372		
7 sup.	37	409		
14	63	427		
14	"	431		
20	83	762 et 763	2 ^e	1879.
30	126	811 et 812	3 ^e	1880.
35	"	165	4 ^e	1881.
7	"	263	8 ^e	1885.
12	"	367	10 ^e	1887.
2	"	79		
4	"	110	11 ^e	1888.
6	"	146		
7	"	188	12 ^e	1889.
3	"	50		
7	371	156	13 ^e	1890.
4	"	299		
3	392	427	14 ^e	1891.
8	"	819		
11	"	601		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Lignes électriques d'éclairage ou de transport de force. — Installations.....				
	11	392	10°	1887.
Décret relatif à l'établissement de conducteurs destinés à l'éclairage électrique et au transport de force..				
	6	122	11°	1888.
Lignes télégraphiques.				
La construction et l'entretien des lignes est dans les attributions du service technique.....				
	5 sup.	30	1 ^{er}	1878.
Travaux de construction ou de démolition de lignes — Établissement des lignes municipales. — Entretien des lignes. — Réparation des dérangements.....				
	5 sup.	30	4°	1881.
Avis relatif à l'état des lignes.....				
	35	148		
Circularité relative à la revision des lignes, aux travaux d'entretien et à l'organisation d'un service spécial par département.....				
	1	23		
Rapport au Président de la République relatif à la part contributive des communes dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique. — Décret y annexé.....				
	3	88	5°	1882.
Circularité aux préfets pour l'exécution du décret ci-dessus.....				
	3	91		
Circularité aux directeurs des postes et télégraphes et relative au décret du 11 février 1881.....				
	4	189		
Statistique des coups de foudre.....				
	2	102	6°	1883.
Installation de fils de terre.....				
	14	660	7°	1884.
Note-circularité relative aux ligatures de fils de bronze				
	8	404	9°	1886.
Circularité relative à la statistique des coups de foudre.				
	11	482		
Lignes électriques utilisées par les hospices. — Exemption des droits d'usage.....				
	1	29	10°	1887.
Recouvrement des sommes relatives à des dommages causés au matériel télégraphique de l'État.....				
	11	649	12°	1889.
Envoi de fiches de renseignements.....				
	1	316	13°	1890.
Note n° 22 du 11 juillet 1891, relative au maintien en excellent état de fonctionnement du réseau électrique civil dans les départements frontières.....				
	8	498		
Règles à suivre pour l'examen des projets concernant la modification et l'extension des réseaux affectés au service de la défense des ports militaires.....				
	8 sup.	517	14°	1891.
Arrêté du 16 octobre 1891 réglant diverses relations de l'Administration des postes et des télégraphes avec les compagnies de chemins de fer.....				
	10	563		
Lignes télégraphiques d'intérêt privé.				
Conditions de paiement des sommes dues à titre d'abonnement par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé (Arrêté du 1 ^{er} août 1878.)				
	4	190	1 ^{er}	1878.
Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Décret et arrêté y relatifs.....				
	13 sup.	371	2°	1879.

Lignes d'intérêt privé. (Suite.)

Constitution d'un service distinct pour la construction des lignes télégraphiques souterraines.....

Lignes d'intérêt privé appartenant aux sociétés de tir.

Lignes d'intérêt privé reliant un établissement industriel à un réseau municipal d'incendie.....

Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage public....

Arrêté fixant les conditions auxquelles les concessionnaires de lignes d'intérêt privé dont les fils aboutissent à un même bureau télégraphique peuvent être autorisés à correspondre entre eux par l'intermédiaire de ce bureau.....

Décision relative au paiement, par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé, de la redevance annuelle pour droits d'usage.....

Décisions concernant : 1° l'établissement du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de droits d'usage; 2° la liquidation de la part contributive des concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé aux frais de premier établissement; 3° le rétablissement, aux crédits du budget des postes et des télégraphes, du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de frais d'entretien; 4° la fixation de la part contributive aux frais d'établissement des lignes d'intérêt privé souterraines en tranchée ou sous galerie.....

Décision ministérielle modifiant des droits d'abonnement applicables à des lignes d'intérêt privé.....

Décision ministérielle fixant les droits à percevoir pour l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé reliant les établissements industriels aux réseaux municipaux d'incendie.....

Décision assimilant aux réseaux télégraphiques d'intérêt municipal les communications électriques établies pour le service des expositions ou concours organisés par les villes ou départements.....

Mode d'établissement des demandes de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Conditions réglant la concession et l'établissement des lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé dans les départements. — Avis à donner aux préfets....

Arrêté fixant les clauses et conditions qui régissent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Rectification au texte de l'arrêté du 24 février 1882.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	641	2°	1879.
26 sup.	"	499		
30	"	812 et 813	3°	1880.
32	"	1010 et 1011		
33	"	11 et 12		
33	"	12		
33 sup.	"	64 et 65	4°	1881.
35 sup.	"	201		
36	"	224		
37	"	451		
40	181 et 182	783		
42, 2° sup.	199	1443		
3	"	98	5°	1882.
5	"	224		

Locaux. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
17 sup.	76	624	2°	1879.
25	"	406	3°	1880.
25	"	406		
30 sup.	"	842		
33	"	15	4°	1881.
37	"	447		
4	"	195	5°	1882.
1	"	2	6°	1883.
6	"	395		
11	"	562		
11	299	546		
10	"	525		
18	"	782	7°	1884.
23	"	985		
24	"	1009		
1	"	64		
12	"	564	8°	1885.
2	"	585		
8	"	401		
3	339	189	9°	1886.
6	"	143	11°	1888.
2	"	146	12°	1889.
2	382	121		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Rappel à l'instruction 382.....	4	382	12°	1889.
Dispositions relatives à la location des terrains occupés par les dépôts de matériel télégraphique.....	5	"	13°	1890.
Dispositions relatives à la location des terrains occupés par les dépôts de matériel télégraphique sur le réseau des chemins de fer de l'Est.....	6	"		
Circulaire n° 400 concernant les propositions relatives à l'installation des bureaux.....	9	400		
Décret du 11 août 1890 déterminant l'exercice auquel appartiennent les dépenses de loyer. — Note y relative. — Annotation au Bulletin mensuel.....	12	"		
Lois.				
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 20 avril 1878, entre la France et la Norvège pour l'échange des mandats de poste.....	2	"		
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 25 mai 1878, entre la France et l'Autriche-Hongrie pour l'échange des mandats de poste.....	4	"	1 ^{er}	1878.
Loi du 26 décembre 1878 qui réduit de 50 à 25 centimes le droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclaration de valeurs et pour les lettres recommandées.....	8	44	2° sup.	
Loi portant approbation de la Convention de l'Union postale universelle.....	11	"	sup.	
Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, conclu entre certains États participant à l'Union postale universelle.....	11	"	sup.	
Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats.....	11	"	sup.	
Loi concernant la suppression du droit de timbre sur les mandats de poste.....	11	"	2° sup.	
Loi concernant les avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste français.....	11	"	2° sup.	2° 1879.
Loi concernant: 1° le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc., par la poste; 2° la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, etc.....	13	"	sup.	368 et 369
Loi relative à la reconstruction de l'Hôtel des postes.....	19	"	2° sup.	729
Loi portant approbation d'une Convention conclue, le 21 novembre 1879, entre la France et la Belgique, relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....	20	"	2° sup.	801

Locaux. (Suite).

Lois. (Suite.)

Loi portant ouverture au Ministère des finances, sur l'exercice 1878, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour la pose d'un câble direct entre la France continentale et la Corse.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis d'Amérique.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Belgique concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Roumanie concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas pour l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et l'Allemagne concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi ayant pour objet : 1° d'autoriser le recouvrement par la poste des effets de commerce, valeurs, etc., soumis au protêt; 2° d'abaisser le droit proportionnel d'encaissement; 3° de réduire le droit d'abonnement par l'intermédiaire de la poste.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le Danemark concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et l'Italie concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1 sup.	"	50	1 ^{er}	1878.
23 sup.	"	240		
24	"	319		
24	"	333		
24	"	350		
25	"	396		
26	"	451		
27	"	675	3 ^e	1880.
27	"	688		
27	"	701		
27 sup.	"	725 et 726		
9	"	770		
29	"	777		

INDICATION

Lois. (Suite.)

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

31

"

856

3^e 1880.

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

31

"

865

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Norvège relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

35

"

148

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par l'Arrangement conclu, le 21 mars 1881, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

36

"

214

Loi portant approbation des Conventions conclues pour l'organisation en France, et dans les relations internationales, du service des colis postaux.....

36

sup.

"

325

Loi concernant le recouvrement, par la poste, des valeurs et effets de commerce soumis au protêt.....

37

sup.

"

497 et 498

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 8 décembre 1880, entre la France et l'Espagne, concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....

38

"

561

4^e 1881.

Loi du 24 juillet 1881 relative aux colis postaux....

39 sup.

"

724

Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal concernant le recouvrement, par la poste, des quittances, factures, valeurs commerciales.....

40

"

806

Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et écrits périodiques.....

40

"

812

Loi concernant la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

40

sup.

"

895 et 896

Loi portant création d'une caisse d'épargne postale....

42 sup.

"

1121

Loi portant approbation des tableaux des taxes télégraphiques arrêtées par la conférence de Londres le 28 juillet 1879.....

23

"

128

la France et l'Espagne.....

23

"

206

l'Italie.....

23

"

208

la Grande-Bretagne.....

23

"

209

le grand-duché de Luxembourg..

23

"

211

la Belgique.....

23

"

213

la Suisse.....

23

"

215

l'Espagne et le Portugal.....

23

"

218

la Belgique et les Pays-Bas.....

23

sup.

"

432

3^e 1880.

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques entre

Lois. (Suite.)

Loi ayant pour objet de modifier les conditions imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.....

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la Convention conclue, le 4 novembre 1880, entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille à Barcelone.....

Loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 13 juillet 1882, entre la France et la Grèce.....

Loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 2,500 francs sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, pour l'établissement de lignes téléphoniques.....

Loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit extraordinaire de 90,000 francs sur l'exercice 1882 pour les dépenses se rapportant à la réunion des conférences internationales d'électriciens pour l'unité électrique, la propriété des câbles sous-marins, etc.....

Loi tendant à créer des timbres spéciaux pour la constatation des versements sur les livrets de la Caisse d'épargne postale.....

Loi portant réduction du délai de conservation des valeurs confiées à la poste.....

Loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.....

Loi relative à la création de bons de poste de sommes fixes.....

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 8 décembre 1882, entre la France et l'Angleterre pour l'échange des mandats-poste.....

Loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et télégraphes..

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et l'Autriche-Hongrie.....

Loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'Arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et la Roumanie.....

Loi portant approbation de la Convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Inde Britannique. — Convention, règlements et instruction n° 282 y relatifs.....

Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le grand-duché de Luxembourg. — Décret, arrangement, règlement de détail et d'ordre, et instruction y relatifs.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
26 sup.	"	494	3 ^e	1880.
36	"	212	4 ^e	1881.
4	"	169		
8	"	429		
8	"	431		
8	"	432	5 ^e	1882.
8	"	433		
8	"	434		
8	"	435		
8	"	436		
12	"	720		
1	"	2		
1	"	3		
1	"	3	6 ^e	1883.
6	282	366		
21	317	870	7 ^e	1884.

Lois. (Suite.)

Loi portant approbation de la Convention conclue, le 21 septembre 1887, pour l'échange des mandats entre la France et diverses colonies anglaises.....

Loi portant autorisation au Gouvernement de traiter avec les villes pour l'établissement de réseaux téléphoniques d'intérêt local, et d'emprunter à la Caisse des Dépôts et Consignations les sommes nécessaires pour effectuer le rachat des réseaux exploités par la Société générale des téléphones.....

Loi portant autorisation au Gouvernement de traiter avec les villes pour l'établissement des communications téléphoniques interurbaines.....

Caisse nationale d'épargne. — Extrait de la loi de finances (26 décembre 1890) concernant le taux de l'intérêt servi par le Trésor sur les fonds en compte courant.....

Loi du 19 juin 1891 portant approbation des tarifs télégraphiques arrêtés dans la conférence télégraphique internationale de Paris, le 21 juin 1890.....

Règlement de service international annexé à la convention télégraphique internationale de Saint-Petersbourg (Revision de Paris. — 1890.).....

Loi du 19 juin 1891 portant approbation des six conventions ou arrangements conclus avec : 1° l'Allemagne, le 20 juin 1890; 2° le Luxembourg, le 21 juin 1890; 3° la Russie, le 21 juin 1890; 4° la Suisse, le 15 juillet 1890; 5° la Belgique et les Pays-Bas, le 27 décembre 1890; 6° la Belgique, le 27 février 1891.

Loi du 19 juin 1891 portant approbation de la convention additionnelle à la convention du 11 juin 1883, conclue, le 14 mai 1891, avec la Compagnie *Spanish national submarine telegraph*.....

Loi du 5 juin 1891 portant approbation de la convention passée, le 15 octobre 1890, avec la *Grande Compagnie des télégraphes du Nord* pour la pose et l'exploitation d'un second câble télégraphique entre Calais et Fanø (Danemark).....

Loi du 19 juin 1890 portant approbation de la convention signée à Londres, le 4 décembre 1889, entre la France, la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, pour l'échange des télégrammes entre les trois pays en cas d'interruption complète ou partielle de leurs communications télégraphiques directes. — Décret du 19 juin 1890 y relatif.....

Mandats divers. (Voir ARTICLES d'argent, ABONNEMENTS et RECouvreMENTS.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	498	12°	1889.
6 sup.	"	689	13°	1890.
6 sup.	"	690		
1	"	19		
5 sup.	"	315	14°	1891.
5 sup.	"	316		
5 sup.	"	386		
5 sup.	"	398	14°	1891.
5 sup.	"	401		
12	"	638		

Matériel.

Le matériel télégraphique est placé dans les attributions de la direction technique.....

Le matériel postal forme les attributions du 2° bureau de la 2° division de l'exploitation postale.....

Dépôts de matériel de rechange.....

Comptes, inventaires, mouvements de matériel.....

Additions et modifications à la nomenclature générale du matériel télégraphique.....

Rappel aux instructions concernant le matériel postal.

Substitution de la carte des bureaux de poste ambulants et des chemins de fer français à la carte de France actuellement en usage.....

Instruction n° 346 relative au matériel postal et aux imprimés.....

Résidus des piles à sulfate de cuivre.....

Liste des dépôts régionaux de matériel et des départements qu'ils sont destinés à approvisionner.....

Série des prix du matériel des lignes aériennes et souterraines.....

Modifications à la série ci-dessus.....

Série des prix du matériel télégraphique d'usage courant. — Dernières adjudications. — Exercice 1889. — Matériel des lignes aériennes.....

Série des prix du matériel télégraphique d'usage courant. — Dernières adjudications. — Exercice 1889. — Matériel des lignes souterraines.....

Série des prix du matériel de poste télégraphique d'usage courant. — Exercice 1889.....

Série des prix du matériel téléphonique. — Exercice 1889.....

Modifications à apporter à la série actuelle des prix du matériel des lignes souterraines.....

Modifications à apporter à la série actuelle des prix du matériel des lignes souterraines.....

Série des prix du matériel télégraphique d'usage courant. — Dernières adjudications. — Lignes aériennes.....

Série des prix du matériel de poste télégraphique d'usage courant en 1890.....

Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique et postal.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	"	7		
1	"	12		
1	"	26 et 27	1 ^{er}	1878.
5 sup.	30	298 et 299		
5 sup.	30	302		
39	174	630	4°	1881.
44	"	1584		
2	"	125		
13	"	610	7°	1884.
23	"	983		
11	"	469	9°	1886.
1	"	16		
12	"	528	10°	1887.
17	"	740	6°	1883.
1	"	8		
1	346	250	9°	1886.
5	"	295		
6	"	361		
1	"	10	11°	1888.
6	"	143		
1	"	38		
1	"	40		
2	"	142		
2	"	142	12°	1889.
4	"	313		
8	"	510		
12	"	683		
12	"	683		
3	"	431	13°	1890.

Matériel. (Suite.)

Série des prix du matériel télégraphique d'usage courant. — Exercice 1890. — Lignes souterraines.

Modifications à apporter à la série actuelle des prix du matériel des lignes souterraines.

Additions à la nomenclature du matériel télégraphique de poste.

Modifications et additions à la série des prix du matériel des lignes télégraphiques aériennes.

Modifications et additions à la série des prix du matériel télégraphique de poste.

Modification à la nomenclature du matériel télégraphique de ligne.

Série des prix du matériel téléphonique. — Appareils et accessoires.

Série des prix du matériel télégraphique des lignes aériennes (Exercice 1891).

Série des prix du matériel télégraphique des lignes souterraines (Exercice 1891).

Série des prix du matériel télégraphique des lignes sous-marines et des lignes pneumatiques (Exercice 1891).

Addition à la nomenclature du matériel télégraphique de ligne et du matériel téléphonique de poste.

Sacs pour l'échange des dépêches postales.

Modifications à apporter à la série actuelle des prix du matériel des lignes souterraines (Exercice 1891).

Modifications à la série des prix du matériel des lignes aériennes (Exercice 1891).

Modifications à apporter à la série actuelle des prix du matériel des lignes souterraines.

Série des prix des pièces détachées d'appareils télégraphiques applicable du 1^{er} janvier 1892 au 31 décembre 1896.

Mécaniciens.

Organisation et répartition du travail des mécaniciens
Idem.

Médailles d'honneur.

Décret et arrêté y relatifs.

Médailles militaires.

Médailles accordées.

Messages téléphonés. (Voir TÉLÉPHONÉS.)

Mesures disciplinaires.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
4	"	592	13 ^e	1890.
9	"	920		
9	"	921		
10	"	953		
10	"	954		
11	"	989		
11	"	990		
1	"	23		
1	"	25		
1	"	29		
1	"	30	14 ^e	1891.
3	"	125		
6	"	439		
8	"	500		
8 sup.	"	518		
12	"	649		
5 ^e sup.	30	291		
6	"	314		
4	"	172	5 ^e	1882.
9	"	432	9 ^e	1886.
10	"	325	8 ^e	1885.

Mobilier.

Le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et anciens inspecteurs des télégraphes est attribué aux directeurs-ingénieurs.....
Fourniture, réparation et remplacement du mobilier des bureaux.....
Mouvements du mobilier.....

Monnaie.

Admission dans les caisses publiques de pièces d'or frappées à l'effigie du prince de Monaco.....
Les pièces de 1 et de 2 centimes doivent être acceptées dans les paiements pour l'appoint de la pièce de 5 francs
Avis concernant l'introduction en France de pièces de billon espagnoles, à refuser par les comptables des postes et des télégraphes.....
Retrait des monnaies italiennes de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, ainsi que des anciennes pièces d'argent divisionnaires françaises et étrangères, au titre de 900 millièmes.....
Prescriptions relatives à la circulation des monnaies d'or et d'argent.....
Interdiction renouvelée aux comptables d'accepter des pièces de billon étrangères.....
Échange de monnaies.....
Nouvelles recommandations au sujet de la circulation en France des pièces de monnaies étrangères.....
Instruction n° 338 relative à la circulation monétaire
Échange de monnaie.....
Nouveau système monétaire en Égypte.....
Faux billets de banque de 500 francs.....
Circulation des billets de la Banque de France.....
Système monétaire de Gibraltar et de Malte.....
Pièces fausses de 20 francs.....
Circulaire du Ministre des finances relative à l'admission dans les caisses publiques des pièces d'or espagnoles de 10 et de 20 pesetas.....

Municipalités.

Négociations avec les municipalités qui introduisent des demandes de création de bureau.....
Fonds de concours des communes pour subvenir aux frais du service postal et télégraphique. — Mesures concernant leur versement dans la caisse du Trésor.....
Concession de recettes simples aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense..

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2	"	114	}	1 ^{er} 1878.
5 sup.	30	298		
5 sup.	30	302		
5	"	273	}	2 ^e 1879.
8	"	458		
15	"	529 et 530		
71	75	622 et 623		
sup.	"	774		
20	"			
30	"	846 et 847		
sup.	"			
30	"	847		
sup.	"			
12	"	778		
24	"	1014	7 ^e	1884.
2	338	16	9 ^e	1886.
8	"	224	10 ^e	1887.
5	"	113	}	11 ^e 1888.
5	"	119		
6	"	148		
11	"	362		
11	"	365		
3	"	131	14 ^e	1891.
5	} 30	293 et 294	}	1 ^{er} 1878.
2 ^e sup.				
14	} 64	429 et 430	}	2 ^e 1879.
14				
2 ^e sup.	"	479		

Municipalités. (Suite.)

Logement à fournir par les communes qui demandent la création d'un établissement de facteur-boîtier municipal ou d'une recette municipale.....

Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....

Réduction des obligations imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.....

Création de communes.....

Changement de dénomination de communes.....

Contributions dues par les communes.....

Note-circulaire relative à l'obligation pour les communes de pourvoir aux frais de distribution des dépêches dans le lieu d'arrivée.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
16	"	549	2°	1879.
20	"	766 et 767		
26 sup.	"	494	3°	1880.
34	"	110	4°	1881.
35	"	170		
5	"	128	10°	1887.
4	"	247	14°	1891.
Nomenclature des escales n° 323 (ancien G).				
Additions et corrections.....	3	"	9°	1886.
Idem.....	4	"		
Vente au public de la nomenclature n° 323 (G.).....	6	"	10°	1887.
Nomenclature pour 1887.....	1	"		
Additions et corrections.....	3	"	11°	1888.
Idem.....	6	"		
Nomenclature pour 1888.....	1	"	12°	1889.
Annotations.....	3	"		
Idem.....	4	"	13°	1890.
Idem.....	9	"		
Idem.....	10	"	14°	1891.
Idem.....	4	"		
Idem.....	5	"	14°	1891.
Idem.....	6	"		
Idem.....	7	"	14°	1891.
Idem.....	7	"		
PUBLICATION de la nomenclature n° 323.....	2	"	14°	1891.
Annotations à la nomenclature n° 323.....	4	"		
Annotations à la nomenclature n° 323.....	7	"	14°	1891.
Publication de la nomenclature n° 323 des escales des paquebots-poste.....	1	"		
Additions à la nomenclature des escales.....	2	"	14°	1891.
Idem.....	4	"		
Additions à la nomenclature des escales. — Service de San-Francisco à Yokohama.....	5	"		

Nomenclatures.

Rectification à la nomenclature n° 453 *ter* des rues de Paris.

Erratum dans l'annexe récapitulative n° 3 à la nomenclature des bureaux télégraphiques de l'étranger.

Ouverture de deux voies nouvelles à Paris.

Vente de la nouvelle édition de la nomenclature des bureaux télégraphiques de la France et de l'étranger avec tarifs et instruction.

Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique.

Appellation nouvelle des bureaux de Paris.

Prix de vente de la nomenclature télégraphique.

Vente de la nomenclature des bureaux télégraphiques.

Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique.

Modifications et additions à apporter à la nomenclature du matériel télégraphique et postal.

Additions à la nomenclature du matériel télégraphique.

ADDITIONS et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique et postal.

Modifications à la nomenclature des rues de Paris, n° 207.

Notices.

Des notices individuelles, modèles 52 et 52 *bis*, servent à l'échange des renseignements relatifs à la situation des agents soumis à la loi du recrutement.

Circulaire rappelant les prescriptions relatives à l'échange des notices concernant les promotions et mutations du personnel.

Numéraire.

Réserves de numéraire. — Versements. — Surveillance des caisses. — Extraits des rapports de vérification.

Numérotage.

Avis sur le numérotage des circulaires et instructions insérées au Bulletin mensuel.

Erratum au numérotage du bulletin ordinaire de janvier.

Erratum au numérotage des instructions.

●fficiers de l'Instruction publique et d'Académie.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
18	"	644	2°	1879.
43	"	1478	4°	1881!
14	"	664		
			7°	1884.
14	"	556		
23	"	983		
1	"	5	9°	1886.
8	"	401	8°	1885.
1	"	66	10°	1887.
1	"	29		
5	"	128		
4	"	80	11°	1888.
6	"	148	12°	1889.
11	"	610		
3	"	431	13°	1890.
12	"	697	14°	1891.
8	40	447	1 ^{er}	1878.
34	"	97	8°	1885.
44	211	1542	4°	1881.
1 sup.	"	56	1 ^{er}	1878.
9 sup.	"	43	2°	1879.
21	"	18	3°	1880.
1	"	314	13°	1890.

Opposition.

Instruction aux payeurs concernant les oppositions, saisies-arrêts et significations de transports.....

Règle à suivre en cas d'opposition dont la demande en validité n'a pas été dénoncée au receveur par le saisissant.....

Saisies-arrêts pratiquées sur les sommes provenant de l'encaissement de valeurs à recouvrer et signifiées au receveur chargé du recouvrement.....

Ordonnancement.

Attributions du bureau de l'ordonnancement (1^{er} bureau de la division de la comptabilité).....

Arrêté conférant au Gouverneur général de l'Algérie le droit de disposer, par voie d'ordonnances de délégation, des crédits relatifs aux créations et transformations d'emplois ou de services à effectuer dans l'intérêt de la colonisation.....

Arrêté conférant à M. Durieu, secrétaire général du Gouvernement à Alger, le droit d'émettre des ordonnances de délégation pour les dépenses du service postal et télégraphique en Algérie, en cas d'absence ou d'empêchement du Gouverneur général.....

Arrêté conférant à M. Fournier, conseiller de Gouvernement à Alger, le droit de signer les ordonnances de délégation, en cas d'absence ou d'empêchement du Gouverneur général et de M. Durieu, secrétaire général...

Instruction n° 343. — Mesures à prendre en ce qui concerne l'ordonnancement des dépenses par suite de la réunion du service technique au service de l'exploitation.....

Ordonnateurs secondaires.

Les ordonnateurs secondaires sont invités à signaler sans retard les insuffisances qui pourraient exister dans les crédits qui leur sont délégués.....

La qualité d'ordonnateur secondaire est attribuée aux directeurs-ingénieurs et aux directeurs de l'exploitation ; l'article 2 du décret du 13 mai 1878 est rapporté ; conditions du service d'ordonnancement dans le département de la Seine et en Tunisie.....

Ouvriers.

Arrêté relatif aux ouvriers stagiaires et commissionnés du service télégraphique.....

Décision fixant l'indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
41	"	949 et 950	4°	1881.
6	243	279	5°	1882.
10	"	582	14°	1891.
1	"	13 et 14	1 ^{er}	1878.
10	"	574	5°	1882.
3	"	281	6°	1883.
19	"	825	7°	1884.
4	"	207	9°	1886.
21	89	4 et 5	3°	1880.
31 2° sup.	"	905		
38	"	575	4°	1881.
2	"	60	5°	1882.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Ouvriers spéciaux.				
Réparation des dérangements par des ouvriers spéciaux convenablement choisis dans les villes éloignées des centres de surveillance.....				
5 sup.	30	297	1 ^{er}	1878.
Papiers d'affaires.				
Conditions d'admission. (Arrêté du 20 juin 1885.)				
1	"	311	8 ^e	1885.
Effets de commerce.....				
5	"	299		
Factures d'avoir.....				
6	"	368	9 ^e	1886.
Avis de traite. — Taxe.....				
11	"	490		
Annotation. (Décision ministérielle du 2 janvier 1887.).....				
1	"	33	10 ^e	1887.
Jurisprudence. — Expédition d'effets de commerce. — Mention « sans frais ».....				
12	"	1053		
Jurisprudence. — Proposition d'assurance expédiée comme papiers d'affaires.....				
12	"	1055	13 ^e	1890.
Arrêté ministériel du 6 octobre 1891 élevant les dimensions des paquets de papiers d'affaires, d'épreuves corrigées, de journaux et d'imprimés de toute nature expédiés en forme de rouleaux.....				
10	"	572	14 ^e	1891.
Paquebots. (Voir SERVICES MARITIMES.)				
Péage.				
Circulaire relative aux concessions de ponts à péage, bacs et bateaux de passage public.....				
43 2 ^e sup.	"	1527	4 ^e	1881.
8	"	530	5 ^e	1882.
Personnel.				
Attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes. (Arrêté du 15 avril 1878.).....				
1	"	5	1 ^{er}	1878.
Arrêté modifiant les attributions du bureau du personnel des télégraphes et du bureau du personnel des postes.....				
10 sup.	"	94	2 ^e	1879.
Décrets nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes.....				
1	"	35		
Constitution du personnel de l'Administration centrale, des directions départementales et du service technique.....				
1	"	35		
Vérifications de l'inspection générale des finances.....				
1 sup.	7	52 et 53	1 ^{er}	1878.
Rédaction de la formule de secours n° 573.....				
1 sup.	10	55		
Suppression des retenues de traitement par mesures disciplinaires.....				
2	15	112		
Création d'agents secondaires dans le service des postes et télégraphes.....				
2, 2 ^e sup.	16	141		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année:
Création des titres d'inspecteurs, de sous-inspecteurs de l'exploitation, de contrôleurs des lignes, etc.....	2, 2° sup.	"	146 et 147	1 ^{er} 1878.
Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....	4	"	214	
Interprétation de l'arrêté du 31 juillet 1878, relatif aux frais de route et de séjour.....	8	"	453	
Circulaire du Ministre de la guerre relative à l'appel des volontaires d'un an, en 1879.....	11	"	104 et 105	2° 1879.
Imputation du traitement des commis titulaires, chargés de la gestion de bureaux télégraphiques.....	11, 2° sup.	"	271	
Avis interdisant aux chefs de service de quitter leur circonscription sans autorisation spéciale du Ministre..	12	"	284	
Avis rappelant que les demandes de congé ou de prolongation d'absence doivent suivre la voie hiérarchique.	14, 2° sup.	"	483	3° 1880.
Invitation aux directeurs départementaux de tenir les directeurs-ingénieurs au courant des mutations de leur personnel.....	17	"	591	
Élévation du maximum de divers traitements. (Voir TRAITEMENTS.)				
Élévation du maximum de traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....	24	"	354	4° 1881.
Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....	25	"	401	
Arrêté supprimant l'emploi d'inspecteur des télégraphes de Paris et créant la direction des postes et des télégraphes du département de la Seine (hors Paris)..	32	"	1011	
Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....	39	"	628	5° 1882.
Modification à l'instruction du 28 décembre 1879 concernant l'admission des non disponibles.....	43	"	1476	
Décret réglant les dispositions relatives à l'engagement volontaire des employés manipulant des télégraphes...	1	"	30	
Décret réglant la situation des agents détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.....	8	"	437	1881.
Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes ; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..	9	"	538	
Arrêté déterminant les conditions d'admission à une recette de début.....	12	"	769	
Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire.....	4	9	174	1882.
Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....	12	"	771	

Personnel. (Suite.)

Création des titres d'inspecteurs, de sous-inspecteurs de l'exploitation, de contrôleurs des lignes, etc.....

Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....

Interprétation de l'arrêté du 31 juillet 1878, relatif aux frais de route et de séjour.....

Circulaire du Ministre de la guerre relative à l'appel des volontaires d'un an, en 1879.....

Imputation du traitement des commis titulaires, chargés de la gestion de bureaux télégraphiques.....

Avis interdisant aux chefs de service de quitter leur circonscription sans autorisation spéciale du Ministre..

Avis rappelant que les demandes de congé ou de prolongation d'absence doivent suivre la voie hiérarchique.

Invitation aux directeurs départementaux de tenir les directeurs-ingénieurs au courant des mutations de leur personnel.....

Élévation du maximum de divers traitements. (Voir TRAITEMENTS.)

Élévation du maximum de traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Arrêté supprimant l'emploi d'inspecteur des télégraphes de Paris et créant la direction des postes et des télégraphes du département de la Seine (hors Paris)..

Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....

Modification à l'instruction du 28 décembre 1879 concernant l'admission des non disponibles.....

Décret réglant les dispositions relatives à l'engagement volontaire des employés manipulant des télégraphes...

Décret réglant la situation des agents détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.....

Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes ; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..

Arrêté déterminant les conditions d'admission à une recette de début.....

Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire.....

Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....

Personnel. (Suite.)

Instruction n° 307. — Établissement, dans chaque bureau, d'un dossier spécial contenant des renseignements succincts sur les antécédents administratifs des agents et sous-agents.....

Demandes de mise à la retraite.....

Programme des conditions exigées des postulantes pour obtenir un emploi dans les bureaux télégraphiques des grands centres, et dans les services administratifs du Ministère, à Paris.....

Conditions de candidature pour les emplois d'agent trieur.....

Suppression du bulletin de renseignement concernant un candidat à l'emploi d'auxiliaire des télégraphes....

Erratum au Bulletin mensuel n° 23 concernant le traitement maximum des agents trieurs.....

Suppression du registre n° 145.....

Modifications apportées dans la délivrance des congés aux sous-agents.....

Suppression de la formule 890 (ancien 201 T). — Procès-verbal de prestation de serment.....

Arrêté portant suppression de la direction de la Seine (hors Paris).....

Rappel aux prescriptions de l'article 1365 de l'Instruction générale.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adjudicataire des services postaux entre le continent et la Corse et *vice versa*.....

Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie, et *vice versa*, ainsi que sur le littoral algérien et tunisien.

Avis relatif à la taille des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.....

Décret portant nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....

Arrêté portant nomination du chef du cabinet du Ministre.....

Arrêté fixant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents des postes, à Paris.....

Instruction n° 337. — Rappel des dispositions relatives au cumul.....

Obligation pour les employés qui se proposent de contracter mariage de se conformer aux prescriptions de l'article 48 de l'Instruction générale.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
17	307	724	7 ^e	1884.
17	"	747		
21	"	897		
23	"	985		
24	"	1009		
24	"	1006		
1	"	64		
3	"	118		
3	"	143		
3	"	136		
5	"	181	8 ^e	1885.
11	"	332		
11	"	333		
12	"	362		
1	"	1		
1	"	2		
1	"	2		
1	337	3	9 ^e	1886.
1	"	6		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Personnel. (Suite.)				
Service des guichets. — Recommandations aux agents au sujet de l'attitude à garder avec le public.....	1	" 8		
Circulaire relative à l'attitude des fonctionnaires vis-à-vis de l'autorité préfectorale.....	2	" 18		
Circulaire relative à la nomination des facteurs des postes.....	2	" 19		
Défense aux agents de l'Administration de servir, à aucun titre, d'intermédiaires à des commerçants.....	3	" 193		
Avis relatifs aux conditions d'envoi des agents dans les stations balnéaires et thermales.....	3	" 193	9°	1886.
Rappel aux prescriptions réglementaires relatives à la participation des agents aux opérations du double service postal et télégraphique.....	4	" 218		
Circulaires imprimées adressées par des particuliers aux receveurs des postes pour les inviter à s'immiscer dans des opérations commerciales.....	4	" 228		
Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes et date du prochain examen.....	5	" 293		
Renseignements demandés par des particuliers.....	1	" 14		
Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire..	2	" 66		
Récompense honorifique.....	4	" 115		
Désignation des emplois de la Direction générale des postes et des télégraphes à la nomination du Président de la République, du Ministre des finances et du Directeur général.....	7	" 161		
Circulaire du Directeur général aux directeurs et chefs de service de l'Administration.....	8	" 221		
Nomination du chef du personnel.....	8	" 223	10°	1887.
Instruction au sujet des candidats facteurs.....	8	" 223		
Notification du décret organisant les services extérieurs de la régie des postes et des télégraphes. — Modifications apportées par des décrets ultérieurs.....	9 sup.	" 283		
Tableaux d'avancement des agents des services extérieurs.....	9 sup.	" 290		
Circulaire y relative.....	9 sup.	" 293		
Candidats aux recettes de début.....	12	" 526		
Rappel aux prescriptions des articles 47 et 100 de l'Instruction générale.....	2	" 25		
Transport en chemin de fer des agents des postes et des télégraphes en mission.....	2	" 25		
Conditions auxquelles la gratuité des eaux de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains pourra être accordée aux agents de l'Administration.....	2	" 26	11°	1888.
Distinctions honorifiques.....	2	" 27		
Copie des réclamations adressées par voie hiérarchique.....	3	" 37		

Personnel. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Trésorerie et postes aux armées.....	4	78	11°	1888.
Rappel aux prescriptions des articles 10 et 47 de l'Instruction générale.....	5	106		
Addition à l'arrêté du 22 septembre 1887, relatif à la gratuité des eaux d'Aix-les-Bains.....	5	106		
Recommandations au sujet de la rédaction des procès-verbaux n° 532, ancien n° 449.....	5	119		
Avis du Ministère de la marine et des colonies aux agents des postes et des télégraphes désireux soit de devancer l'appel, soit de s'engager dans l'infanterie de marine.....	11	356		
Note-circulaire concernant les frais de remplacement des sous-agents en congé pour cause de maladie dûment constatée. — Nouveau mode de liquidation.....	11	357		
Distinctions honorifiques.....	1	109		
Accidents de chemins de fer. — Mesures à prendre pour sauvegarder les droits des agents blessés.....	2	139		
Rapports des courriers en chemins de fer avec les agents des compagnies.....	2	140		
Rappel à l'observation des prescriptions du deuxième paragraphe de l'article 93 de l'Instruction générale...	3	180		
Règles à suivre pour l'établissement des états récapitulatifs n° 913 B.....	3	180		
Mesures disciplinaires.....	6	451		
Distinctions honorifiques.....	7	477		
Règle à suivre pour l'établissement des états 786 (ancien 299 octies), dans le cas particulier où l'intérimaire se contente du traitement du facteur.....	8	508		
Rapport relatif aux conditions d'admission aux emplois de commis dans les directions, dans les services spéciaux et à l'Administration centrale.....	12	677		
Arrêté déterminant ces conditions.....	12	678		
Transport du personnel.....	12	683		
Situation des cadres au 31 décembre 1889.....	1 sup.	1		
Note indiquant les conditions d'admission à l'emploi de dame télégraphiste et téléphoniste.....	1	315		
Arrêté ministériel régularisant la situation dans l'administration des postes et des télégraphes des anciens agents et sous-agents de la Société générale des téléphones.....	3	422	13°	1890.
Arrêté modifiant l'article 2 de l'arrêté du 21 septembre 1885 relatif aux conditions de passage, aux frais de l'administration, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie...	3	426		
Arrêté déterminant les conditions d'admission et la situation des commis auxiliaires.....	4	579		
Circulaire relative aux demandes de congés pour affaires.....	4	582		

Personnel. (Suite.)

Décret du 21 janvier 1891. — Les ingénieurs chargés de la direction de l'école professionnelle supérieure et du service de la vérification et de la réception du matériel prennent le titre de *Directeur-Ingénieur*.....

Admission des aspirantes à l'emploi d'auxiliaire dans les bureaux d'ordre secondaire.....

Décret du 26 février 1891. — Les *Contrôleurs* de la direction régionale de Paris, de l'école professionnelle supérieure et du service de la vérification et de la réception du matériel prennent le titre d'*Inspecteur* des postes et des télégraphes.....

Décret du 19 mars 1891. — Nomination de directeurs.....

Circulaire relative aux conditions d'admission des employés des postes et des télégraphes au concours pour l'emploi d'*Inspecteur de 4^e classe des finances*.....

Fixation de la taille minimum des aspirantes à l'emploi de dame *télégraphiste, téléphoniste et d'auxiliaire dans les bureaux d'ordre secondaire*.....

Décrets des 16, 21 avril et 8 mai 1891. — Nomination de directeurs.....

Vaccination des agents en activité. — Circulaire....

Arrêté ministériel du 19 juin 1891 relatif à la nomination de deux élèves ingénieurs des postes et des télégraphes.....

Félicitations adressées à quatre agents du service postal ambulancier.....

Agents admis à la première section de l'École professionnelle supérieure, pour la session 1891-1892....

Résultats du concours des 16 et 17 avril 1891 pour l'admission au surnumérariat des postes et des télégraphes.....

Décrets du 11 juillet 1891. — Nominations de directeurs.....

Arrêté modifiant l'arrêté du 18 juin 1890, relatif aux conditions d'avancement des agents brevetés de la 1^{re} section de l'École professionnelle supérieure.....

Félicitations au personnel.....

Arrêté du 16 octobre 1891 réglant diverses relations de l'Administration des postes et des télégraphes avec les compagnies de chemins de fer.....

Date d'un concours pour le surnumérariat. — Conditions d'admission.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'ins- truction	de la page	du volume.	de l'année.
2	"	50		
2	"	69		
3	"	117		
4	"	197		
4	"	219		
4	"	246		
5	"	268		
5	"	302		
6	"	435	14 ^e	1891.
7	"	453		
7	"	454		
7	"	464		
8	"	496		
9	"	520		
9	"	524		
10	"	553		
11	"	592		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Personnel. (Suite.)				
Arrêté du 10 décembre 1891 déterminant les conditions à remplir par les dames employées du télégraphe, du téléphone et des bureaux secondaires pour passer dans un autre service de l'exploitation				
11	"	645	14°	1891.
Témoignage de satisfaction accordé à des agents du service ambulante				
12	"	647		
Pétrole.				
Interdiction de l'emploi des lampes à pétrole ou à essence minérale dans les locaux affectés au service. . .				
23 sup.	"	248 et 249	3°	1880.
Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole. . .				
24	"	355		
Poste aux armées. (Voir TRÉSORERIE ET POSTE AUX ARMÉES.)				
Poste restante.				
Mesures prescrites pour hâter la remise des télégrammes adressés poste restante				
5	"	266	1°	1878.
Service de la poste restante. — Surveillance à exercer sur ce service.				
30	125	810 et 811	3°	1880.
Lettres originaires d'Allemagne adressées «Poste restante»				
6	"	291	5°	1882.
Production des pièces pour obtenir la livraison de lettres ou des objets chargés ou recommandés adressés «Poste restante»				
3	"	286	6°	1883.
Lettres ou objets recommandés ou chargés adressés «Poste restante»				
6	"	394		
7	"	212	10°	1887.
Rappel aux prescriptions de l'instruction n° 125				
Classement des télégrammes adressés télégraphe restant				
3	"	55	11°	1888.
Pièces justificatives d'identité pour la remise des chargements adressés «poste restante»				
7	"	749	13°	1890.
Instruction n° 402. — Réexpédition «poste restante», sur un autre bureau, des objets de correspondances chargés ou recommandés adressés primitivement «poste restante». — Jurisprudence				
11	402	996		
Correspondances dont le renvoi est demandé par l'expéditeur sur la suscription même, avant l'expiration du délai de garde réglementaire				
11	"	998		
Préséance.				
De la préséance dans les réunions ou conférences et dans les cérémonies publiques				
5 sup.	30	290	1°	1888.
Primes. (Voir INDEMNITÉS.)				

Procès-verbaux.

Procès-verbaux de conférence
 Procès-verbal de remise de locaux
 Procès-verbal d'inspection spéciale pour constater la situation de la caisse et les écritures de comptabilité...
 Avis relatif aux procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.....
 Procès-verbaux n° 112. — Communication à l'Administration avant enregistrement, lorsqu'il s'agit de valeurs de 5 francs et au-dessous.....
 Procès-verbaux de vérification. — Interprétation de l'instruction n° 30.....
 Procès-verbaux 697 bis. — Exécution des articles 1302 et 1305 de l'Instruction générale.....
 Interdiction faite aux agents de recueillir directement auprès des militaires des renseignements nécessités par une enquête.....

Produits.

La vérification des produits des postes est dans les attributions du 2° bureau de la division de la comptabilité, et la vérification des produits des télégraphes dans les attributions du 3° bureau de cette division. (Arrêté du 15 avril 1878.).....
 Date d'envoi à l'Administration des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....
 Extrait des états n° 330 et 331 F et G à envoyer à la division de la comptabilité (vérification des produits).....
 Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....
 Avis mensuels des recettes n° 24 et 25 ter. — Nouvelle date fixée pour l'envoi de ce dernier document...
 Modifications apportées à la contexture des avis de recettes. — Recommandation itérative de transmettre ces avis dans les délais fixés par les articles 1418 et 1473 de l'Instruction générale.....
 Autorisation de faire usage, dans des conditions déterminées, de la voie télégraphique pour l'envoi du chiffre des recettes mensuelles ou de quinzaine.....
 Envoi des duplicata des déclarations d'encaissement de recettes accidentelles.....
 Nouvelle classification des produits des postes et des télégraphes.....
 Changement dans les indications à consigner au tableau n° 1 du compte n° 25 du produit de la taxe des correspondances.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
5 sup.	30	290 et 291 292 et 304	1 ^{er}	1878.
5 sup.	30	293 et 295		
5 sup.	30	300		
12	"	290 et 291	2°	1879.
20	84	764		
20	"	772 et 773	3°	1880.
32	"	1017		
3	"	135	14°	1891.
1	1	14	1 ^{er}	1878.
9	"	24	2°	1879.
17	"	592		
19	"	682	3°	1880.
20	85	765		
22	"	63	3°	1880.
22	"	75		
22	"	75	3°	1880.
24	101	287		
28	"	738		

INDICATION						
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.		
Rapports mensuels.						
Un rapport mensuel sur la marche du service est établi par le directeur départemental et transmis par l'inspecteur-ingénieur au directeur-ingénieur, qui dresse un rapport d'ensemble.....						
5 sup.	30	300	1 ^{er}	1878.		
11	"	340	8 ^e	1885.		
Rapports généraux annuels.....						
1	"	27	10 ^e	1887.		
Note circulaire relative à l'envoi des rapports mensuels sur la marche du service.....						
Rebuts.						
Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt et tombées en rebut....						
8	41	449 et 450	1 ^{er}	1878.		
Correspondances originaires des pays de l'Union postale et tombées en rebut en France.....						
11 sup.	52.	153 et 154	2 ^e	1879.		
13 sup.	"	397				
Indication en langue française, sur les correspondances tombées en rebut à l'étranger, du motif de la non-distribution.....						
4	"	106	10 ^e	1887.		
Récépissés.						
Conditions auxquelles sont délivrés des récépissés de télégrammes. (Décret du 16 avril 1878.).....						
1	"	4	1 ^{er}	1878.		
Récépissé de frais d'express payés par un receveur des postes pour le compte d'un préposé de bureau télégraphique.....						
4	"	223.				
Recettes. (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste. — Voir PRODUITS.)						
Vérification des recettes simples ou composées.....						
1	3	24.	1 ^{er}	1878.		
Receveurs.						
Les chefs de transmission et les commis principaux des télégraphes chargés de la gestion d'un bureau prennent le titre de receveurs.....						
2,	"	146	}	1 ^{er}		
2 ^e sup.						
Mesures à prendre par les receveurs en cas de dérangement sur les lignes télégraphiques ou dans les postes.						
5 sup.	30	296	}	1 ^{er}		
Établissement par le receveur et transmission à l'ingénieur d'un état des lignes quotidien.....						
5 sup.	30	298				
Le matériel entreposé dans les bureaux pour parer aux besoins urgents de l'exploitation est sous la responsabilité des receveurs.....						
5 sup.	30	299	}	1 ^{er}		
Service des receveurs dans les bureaux simples.						
6	31	308				
Entrée en jouissance du traitement déterminé par les arrêtés de nomination.....						
24	"	354.	3 ^e	1880.		
Obligation, pour les receveurs originaires de la poste et chargés de la gestion de bureaux mixtes, de s'initier promptement à toutes les opérations du service télégraphique.....						
33	"	15 et 16	4 ^e	1881.		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Receveurs. (Suite.)				
Séparation de gestion des receveurs principaux. — Modification apportée au certificat de prise en charge.	35	150	149 et 150	4° 1881.
Suppression des recettes particulières des finances.				
— Versements des receveurs des postes dans les arron- dissements où ces recettes sont supprimées.....	9	"	305	11° 1888.
Débets constatés par la Direction générale de la comptabilité publique à la charge des comptables sortis de fonctions.....	2	"	388	13° 1890.
Traites lancées par certains industriels sur les rece- veurs des postes.....	6	"	673	
Instruction n° 412 modifiant les conditions auxquelles les receveurs de bureaux simples peuvent obtenir la création d'un emploi de commis auxiliaire contre dimi- nution ou suppression de l'abonnement de frais d'aide.	11	412	600	14° 1891.
Réclamations.				
Attributions du bureau des réclamations (2° bureau de la 1 ^{re} division mixte).....	1	"	13	1 ^{er} 1878.
Décision fixant les règles à suivre pour l'instruction de réclamations.....	4	"	181	5° 1882.
Affichage d'un avis au public au sujet du registre n° 508, 1 ^{re} partie, plaintes et réclamations.....	5	"	207	9° 1886.
Circulaire n° 96 relative à l'instruction des enquêtes provoquées par les réclamations du public.....	11	"	593	14° 1891.
Recommandation (Formalité de la). (Voir CHAR- GEMENTS de toute nature.)				
Récompenses honorifiques. (Voir PERSONNEL.)				
Reconstruction de l'Hôtel des postes:				
— Loi et convention avec la Ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes.....	19, 2° sup.	"	731	
Recouvrements.				
Encaissement par la poste des factures, quittances, effets de commerce et valeurs diverses payables sans frais.	13 sup.	58	368 et 377	2° 1879.
— Loi, décret, arrêté et instruction à ce sujet.....				
Extension donnée au service des recouvrements. — Interprétations de certaines dispositions de l'instruction n° 58. — Décret et instruction à ce sujet.....	14, 2° sup.	66	473	
Exécution du service des recouvrements à Paris.....	14, 3° sup.	68	493	
Extension à toute la France continentale et à la Corse du service des recouvrements.....	15	"	498	

Recouvrements. (Suite.)

Avis concernant les valeurs payables à date fixe.....

Admission des facteurs dans les casernes pour le service des recouvrements. — Les enveloppes n° 214 bis ne doivent pas être scellées de cachets en cire.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service du recouvrement des effets de commerce.....

Irrégularités commises dans l'exécution du service des recouvrements.....

Renvoi aux déposants des valeurs à recouvrer présentant des contraventions aux lois sur le timbre.....

Rappel aux prescriptions des instructions n° 58 et 66, qui interdisent aux facteurs de faire des recouvrements en dehors de ceux dont ils sont chargés par les receveurs.....

Recommandation aux directeurs pour la prompte transmission de la statistique des mandats de recouvrement. — Modifications concernant la statistique des recouvrements.....

Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....

Statistique des recouvrements.....

Élévation du maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Règles à observer pour l'établissement de la statistique des recouvrements. — Recommandation d'y faire figurer les valeurs de 500 à 1,000 francs.....

Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements à établir par les receveurs.....

Extension à l'Algérie du service du recouvrement des valeurs. — Conditions spéciales déterminées pour l'exécution de ce service en Algérie. — Décret et arrêté y relatifs.....

Apposition de timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....

Avis concernant le recouvrement des effets de commerce en Belgique.....

Réception dans certains bureaux français du Levant des valeurs commerciales à recouvrer en France et en Algérie. — Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

Le recouvrement des mandats de dépenses publiques ne peut être effectué par la poste.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
15	"	505		
16	"	551		
17	74	588 et 589		
18	"	642 et 643		
19	"	682	2°	1879.
19	"	687		
19	"	688		
19,	82	757 et 758	2° sup.	
19,	"	759 et 760	2° sup.	
21	92	7 et 8		
21	"	9 et 19		
22	"	76		
24	103	309		
24	105	333 et 334	3°	1880.
25	"	402		
26 sup.	116	496		
27	"	705 et 706		

Recouvrements. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Réduction du droit à percevoir pour la conversion en mandats de poste du montant des valeurs recouvrées..	27 sup.	121	728	
Bordereaux des remises allouées sur les recouvrements à joindre au compte mensuel n° 12 bis.....	28	"	739	
Recouvrements pour le compte de l'Allemagne. — Avis.....	30	"	819	
Acceptation comme valeurs à recouvrer des factures revêtues d'annotations qui ne sont pas de nature à empêcher leur affranchissement à prix réduit.....	31	128	872	3° 1880.
Recouvrements des valeurs à destination ou provenant de :				
La Suisse	24			
La Belgique.....	39	105	621	
Le Luxembourg.....	24	106	335	4° 1881.
La Roumanie.....	26	112	444	
Les Pays-Bas.....	27	118	668	3° 1880.
L'Allemagne.....	27	119	676	
La Suède.....	27	120	689	
La principauté de Monaco.....	6	240	267	5° 1882.
Le Portugal.....	128		858	3° 1880.
Modifications apportées au service des recouvrements.....	32	"	1005	
Recouvrements pour le compte de la Suède. — Avis.....	40	184	799	4° 1881.
Modifications apportées dans le service des recouvrements.....	32	137	1008 et 1009	
Avis constatant la statistique des recouvrements.....	32	"	1017	3° 1880.
Règles de service concernant le recouvrement des effets de commerce soumis au protêt.....	36	157	220	
Recouvrements internationaux.....	37	"	456	
Valeurs dont l'échéance tombe un dimanche ou un jour férié. — Valeurs protestables dont le destinataire est décédé, absent, etc.....	37	164	504	
Modifications au service des recouvrements.....	sup.			
Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs.....	39,	176	745	
Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements.....	2° sup.			
Élévation du maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.....	40,	"	934 et 935	4° 1881.
Recouvrements relatifs à des loteries étrangères....	2° sup.			
Remplacement du bordereau journalier n° 216 bis par un bordereau mensuel portant le même numéro...	40,	"	936 et 937	
	2° sup.			
	44	"	1574 et 1576	
	1	"	28	
	6	241	256 et 276	5° 1882
	7	"	315	
	7	"	421	
	sup.			

Recouvrements. (Suite.)

Admission au recouvrement par la poste des valeurs protestables à destination ou provenant de la Belgique, et articles additionnels au règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'arrangement concernant le recouvrement des effets de commerce conclu entre la France et la Belgique.....

Élévation du maximum des mandats de recouvrement franco-suisse.....

Élévation du maximum des valeurs à recouvrer dans les rapports avec la Belgique.....

Instruction sur le service des recouvrements.....

Déclaration autorisant l'élévation du maximum des mandats émis à la suite de recouvrements dans les relations franco-belges.....

Extension du service des protêts à certaines îles du littoral.....

Désignation de l'envoyeur sur les coupons des mandats-cartes.....

Décret portant extension du service des protêts à la Corse et à l'île d'Yeu (Vendée). — Instruction y relative.....

Admission des valeurs protestables de l'Allemagne et de la Belgique à destination de certaines îles du littoral.

Addition à l'Instruction n° 273.....

Droits de timbre applicables aux valeurs à recouvrer provenant de l'étranger.....

Décret et Arrêté concernant le service des recouvrements des effets de commerce en Tunisie. — Instruction n° 285 y relative.....

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs.....

Instruction n° 291, relative aux enveloppes n° 212 bis affectées au service du recouvrement. — Totalisation des colonnes du registre n° 215.....

Recouvrements internationaux. — Tunisie.....

Instruction n° 301. — Extension du service des protêts à l'Algérie.....

Réexpédition des effets de commerce envoyés en fausse direction.....

Service des protêts. — Comptabilité des consignations.....

Conservation des fonds provenant des recouvrements de valeurs.....

Valeurs à recouvrer accompagnées de lettres ou de notes tenant lieu de correspondance.....

Recouvrements avec l'Allemagne.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	249	452		
8	"	519		
8	"	519	5°	1882.
8	250	459		
9	"	537		
2	270	85		
2	"	124		
3	273	269		
3	"	286		
4	"	316		
4	"	322	6°	1883.
6	285	381, 383, 385		
7	289	417 à 420		
7	291	422 et 425		
7	"	430		
12	301	567		
18	309	758		
18	310	760	7°	1884.
24	"	1015		
6	"	231	8°	1885.
2	"	47	9°	1886.

Recouvrements. (Suite.)

Jurisprudence des cours et tribunaux.....

Recouvrements.— Vérification des enveloppes n° 1488.

Traites lancées par certains industriels sur les receveurs des postes.....

Lettres de valeurs déclarées pour Alexandrie.....

Rappel aux prescriptions réglementaires concernant l'émargement, dans les bureaux composés, du registre des objets chargés ou recommandés, à chaque transmission de l'un de ces objets.....

Extension à tous les bureaux, en France, en Corse et en Algérie, du service de l'émission des mandats-cartes français n° 1406.....

Instruction n° 399 sur le service des mandats-cartes français n° 1406.....

Mode d'approvisionnement des mandats-cartes n° 1406 et du carnet n° 1406 bis.....

Instruction n° 405. — Suppression de l'inscription nominative des chargements de valeurs à recouvrer et recouvrées du régime intérieur sur la feuille d'expédition n° 12. — Création des carnets n° 513 et 759.....

Jurisprudence. — Expédition d'effets de commerce. — Mention « sans frais ».....

Dépôt d'enveloppes de recouvrements n° 1488 affranchies avec plusieurs timbres-poste au lieu du timbre unique de 25 centimes.....

Recouvrements sur la Suède.....

Annotation au *Bulletin mensuel*. Instruction n° 348. — Valeurs à recouvrer. — *Bulletin mensuel* n° 12 de décembre 1886.....

Quittances d'origine étrangère déposées dans un bureau de poste français pour être présentées à l'encaissement en France.....

Instruction n° 407. — Service des recouvrements..

Recouvrements. — Modifications à l'instruction n° 405.

Interdiction de mettre en recouvrement, les dimanches et jours fériés, les valeurs payables à vue qui parviennent au bureau de destination la veille ou le matin d'un dimanche ou d'un jour de fête légale.....

Rappel aux dispositions des paragraphes 30 et 35 de l'Instruction n° 348 sur le service des recouvrements.

Saisies-arrêts pratiquées sur les sommes provenant de l'encaissement de valeurs à recouvrer et signifiées au receveur chargé du recouvrement.....

Statistique annuelle des recouvrements.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
4	"	588	13°	1890.
5	"	622		
6	"	673		
9	"	922		
9	"	925		
9	"	930		
9	399	931		
10	"	957		
2	405	76		
3	"	123		
3	"	135		
4	"	254		
4	"	254	14°	1891.
4	"	260		
5	407	306		
6	"	443		
8	"	510		
9	"	555		
10	"	582	1°	1878.
11	"	623		
1	"	1	5°	1882.
7	"	303		

Recueil.

Suppression du Recueil administratif des télégraphes par suite de la création du Bulletin des postes et télégraphes et de l'extrait de cette publication.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Régie.				
Dépenses faites en régie	1	30	1 ^{er}	1878.
Payements en régie.....	5 sup. 4	303 79		
Registres. (Voir FORMULES.)				
Règles.				
Règles d'ordre général à observer par le personnel..	5 sup.	30	1 ^{er}	1878.
Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....	36, 2 ^e sup.	160	4 ^e	1881.
Remboursement.				
Télégrammes pouvant seuls donner lieu à rembourse- ment. (Décret du 16 avril 1878.)	1	4	1 ^{er}	1878.
Remboursement des avances faites aux services pu- blics et aux compagnies.....	4	23	3 ^e	1880.
Justification des remboursements de taxes télégra- phiques effectués d'office.....	31	1018		
Remboursement du montant des mandats télégraphi- ques retirés, avant transmission, par l'expéditeur....	9	948	13 ^e	1890.
Remises.				
Remises au facteur et au receveur sur le montant des valeurs recouvrées.....	13 sup.	58	2 ^e	1879.
Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....	19 sup.	82		
Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements.....	22	76	3 ^e	1880.
Mode de recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....	26	94		
Les bordereaux n° 216 bis des sommes allouées à titre de remises sur les recouvrements doivent être joints au compte mensuel n° 212 bis.....	27	730		
Remises à prélever par les facteurs-boitiers sur le montant des valeurs recouvrées. — Pièces de comptabi- lité à fournir pour cet objet.	33 33	139	4 ^e	1881.
Rappel à l'exécution de l'arrêté du 14 juillet 1876....	sup.	71		
Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs, et calculées d'après le nombre des dépêches portées à domicile.....	34	147		

Remises. (Suite.)

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la Caisse d'épargne postale...

Droit aux remises proportionnelles sur les produits de la télégraphie privée accordées aux receveurs de bureaux de Tunisie.....

Arrêté attribuant aux agents de l'Algérie la rétribution accordée aux agents de la métropole pour les opérations télégraphiques.....

Décision ministérielle relative aux remises sur les recettes télégraphiques.....

Remises pour les opérations concernant le service de la Caisse des retraites pour la vieillesse.....

Partage de la remise de 1 p. o/o sur la vente des timbres-poste dans les bureaux composés.....

Comptabilité des remises allouées aux agents sur les recouvrements de valeurs.....

Partage des remises dans les bureaux composés.....

Élévation du taux des remises pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Élévation du taux des remises allouées aux receveurs pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne.....

Remises sur la vente des timbres de quittance.....

Admission des commis auxiliaires au partage de la remise sur la vente des timbres-poste et du produit des boîtes du commerce.....

Arrêté du 7 décembre 1889 relatif aux remises allouées aux receveurs par la Caisse nationale d'épargne.

Application de l'arrêté ministériel du 7 décembre 1889 relatif aux remises allouées aux receveurs par la Caisse nationale d'épargne.....

Arrêté fixant la remise à allouer sur la vente des tickets téléphoniques. — Circulaire y relative.....

Arrêté du 19 mars 1891 fixant la remise à allouer aux receveurs des postes et des télégraphes sur les recettes téléphoniques.....

Réponses payées.

Rappel aux prescriptions concernant la mention « Réponse payée » à transmettre avant l'adresse des dépêches.....

Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale.....

Prescriptions réglementaires sur les réponses payées.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
44	"	1569 et 1570	4°	1881.
4	"	207	5°	1882.
8	"	448		
1	"	11		
4	"	114	10°	1887.
1	"	11	11°	1888.
1	"	14		
2	"	27		
10 et 11	"	327 et 372		
1 et 2	"	8 et 148	12°	1889.
6	"	442		
8	"	510		
12	"	676	13°	1890.
1	"	339		
2	"	69		
3	"	118	14°	1891.
21 sup.	"	48	3°	1880.
23, 2° sup.	100	269		
44 sup.	210	1642 et 1643		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Retenues.				
La suppression des retenues de traitement est applicable aux agents et sous-agents des télégraphes.....				
2	15	112	1 ^{er}	1878.
Retenues pour congés imposées aux surnuméraires et auxiliaires.....				
9	"	296	8 ^e	1885.
Sacs.				
34	"	103	4 ^e	1881.
Usage abusif des sacs à dépêches réservés au service ambulants.....				
1	"	56	6 ^e	1883.
23	"	987	7 ^e	1884.
4	"	159	8 ^e	1885.
6	"	233		
3	"	125	14 ^e	1891.
Salles d'attente.				
Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....				
19	" }	724	2 ^e	1879.
sup.				
Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....				
20	"	768		
Facilités à accorder au public pour se renseigner sur l'heure de Paris.....				
9	"	301	11 ^e	1888.
Salubrité.				
Nomination d'une commission chargée d'examiner la salubrité des bâtiments affectés à la recette principale des postes de la Seine.....				
33	"	13	4 ^e	1881.
Secours.				
Rédaction de la formule n° 573 de secours.....				
1	" }	55	1 ^{er}	1878.
sup.				
21	89	4 et 5	3 ^e	1880.
Sécurité.				
Précautions à prendre pour assurer la sécurité de la caisse, des chargements et des dépêches.....				
42	203	1471 et 1472	4 ^e	1881.
4 ^e sup.				
Circulaire relative aux mesures à prendre par les directeurs dans le but de prévenir les vols de dépêches dans les entrepôts des gares et dans le trajet des courriers d'entreprise.....				
9	"	923	13 ^e	1890.
12	"	1062		
Séries des prix du matériel. (Voir MATÉRIEL.)				
Serment. (Voir PERSONNEL.)				

Service central.

Attributions du service central. (Arrêté du 15 avril 1878.)

Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet.

Service de nuit.

Avis au sujet des états mensuels n° 649 du service de nuit.

Services maritimes.

Service des paquebots entre San-Francisco et Yokohama

Paquebots-poste français de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro.

Les services maritimes sont rattachés au bureau de la correspondance étrangère par arrêté du 18 juillet 1878. } sup.

Itinéraire de la *Flore*, frégate-école d'application, pendant la première période de la campagne d'instruction de 1878-1879.

Paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York. — Départs supplémentaires de 1878.

Paquebots-poste français. — Modification de la date de départ des paquebots de la ligne de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Ligne du Brésil et de la Plata. — Suppression momentanée de l'escale de Rio-de-Janeiro. — Modifications à opérer sur les tableaux-affiches n° 484 et 484 *quinquies*. — Modification à la nomenclature G. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall et de Fort-de-France à Cayenne.

Paquebots-poste français du Havre à New-York. — Suppression des voyages supplémentaires du mois de décembre 1878. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1879.

Paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine. — Tableau du mouvement des paquebots des lignes de la Chine, du Japon, des Indes et de la Réunion, pour l'année 1879.

Introduction de l'escale de Cherbourg dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.

Ligne mensuelle de paquebots entre Hambourg et Buenos-Ayres, avec escale à Bordeaux.

Modification dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne directe de Bordeaux à Buenos-Ayres

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume,	de l'année.
1	"	6	1 ^{er}	1878.
16	"	548	2 ^e	1879.
37	"	454	4 ^e	1881.
2	"	121	}	1 ^{er} 1878.
2	"	121		
3	"	187		
sup.	"	187		
5	"	272		
5	"	273		
6	"	323		
7,	"	428 et 429		
2 ^e sup.	"	428 et 429		
7,	"	430 et 431		
2 ^e sup.	"	430 et 431		
7,	"	436		
3 ^e sup.	"	436		
7,	"	436		
3 ^e sup.	"	436		
8,	"	487		
2 ^e sup.	"	487		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année
8, 2 ^o sup.	"	488	1 ^{er}	1878.
8, 2 ^o sup.	"	506		
9 sup.	"	44		
11	"	111		
11	"	112 et 113		
11	"	114		
11	"	114		
11, 2 ^o sup.	"	271	2 ^o	1879.
13	"	340 et 341		
13	"	344		
13	"	344		
13 sup.	"	398		
14 sup.	"	470		
15	"	510		
16	"	563		

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots-poste français. — Remaniement des lignes du Mexique et des Antilles. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall (A); — de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B); — de Fort-de-France à Cayenne (C); — du Havre et de Bordeaux à Colon-Aspinwall (D); — de Saint-Thomas à Fort-de-France (E); — de Saint-Thomas à la Jamaïque (F); — de Fort-de-France au Vénézuëla (ligne facultative); — de Marseille à la Havane (ligne facultative).....

Tableaux-affiches n° 484 (Paris) et n° 484 quinquies (départements) du mouvement général des paquebots-poste français pour l'année 1879.....

Ligne de Hambourg et de Gênes à la Plata. — Suppression de l'escale de Bordeaux. — Ligne bimensuelle entre Gênes et la Plata avec escale à Saint-Vincent (cap Vert).....

Prolongation jusqu'à la Nouvelle-Orléans de la ligne facultative de Marseille à la Havane. — Modification de l'itinéraire.....

Itinéraire de la ligne facultative de Marseille à la Nouvelle-Orléans.....

Paquebots français. — Ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall, escale facultative à Funchal (île de Madère).....

Paquebots allemands desservant les côtes de l'Amérique du Sud avec escale à Lisbonne.....

Itinéraire de la Flore, frégate-école d'application, pendant la deuxième période de la campagne d'instruction de 1878-1879.....

Paquebots-poste français. — Ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall. — Tableau-itinéraire....

Ligne de paquebots allemands de Hambourg au Mexique.....

Ligne bimensuelle de paquebots entre Naples et Batavia.....

Paquebots-poste français. — Ligne de Bordeaux à Buénos-Ayres (départ du 5). — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro à la traversée d'aller.....

Itinéraire des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Paquebots allemands desservant la Havane. — Escale à la Havane.....

Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz et de Saint-Thomas à Kingston.....

Services maritimes. (Suite.)

Tableaux itinéraires de la ligne de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B) et de la ligne de Saint-Thomas à la Jamaïque (F).....

Modification dans l'itinéraire des paquebots de la *Pacific steam navigation Company*.....

Modification à l'itinéraire des paquebots de la Société générale des transports maritimes.....

Acheminement des correspondances pour le Gabon par voie anglaise.....

Modification de l'itinéraire de la ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall.....

Paquebots français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Correspondance avec le Brésil par voie anglaise....

Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1880....

Mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1880.....

Arrêté élevant de 3,600 à 4,000 francs le traitement des agents du service maritime des dépêches.....

Paquebots français. — Ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....

Acheminement des correspondances pour Mayotte et Vossi-Bé.....

Ligne d'Angleterre à l'Australie par le cap de Bonne-Espérance.....

Paquebots français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.

Services anglais sur le Brésil et la Plata.....

Paquebots français. — Services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la côte de Barbarie et sur le littoral algérien. — Organisation et itinéraires.....

Paquebots allemands. — Correspondances pour la République Argentine et l'Uruguay.....

Paquebots français. — Itinéraires des lignes de l'Algérie, de la Tunisie, de la Barbarie et du littoral algérien.....

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire des paquebots de la *Pacific steam navigation Company*. — Correspondance avec la côte occidentale d'Afrique..

Paquebots français. — Lignes d'Algérie. — Modification d'heures de départ.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour les îles Falkland.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
16	"	564	2°	1879.
17	"	600		
17	"	601		
17	"	601		
17	"	627		
sup.	"			
18	"	650		
18	"	650		
19	"	727 et 728		
sup.	"			
20	"	770		
24	"	354		
24	"	372		
24	"	376		
24	"	376 et 377		
25	"	436		
sup.	"			
25	"	436 et 437		
sup.	"			
26	"	479	3°	1880.
26	"	483		
26	"	501		
sup.	"			
26	"	536		
sup.	"			
27	"	716		
28	"	753		

Services maritimes. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Paquebots espagnols. — Service entre Barcelone et Manille.....	28	"	753	
Paquebots allemands. — Ligne de l'Amérique du Sud.....	29	"	798	
Paquebots anglais. — Départs pour le Gabon.....	29	"	798	
Études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie..	30	"	841 et 842	
Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller. — Départ le 5 de chaque mois.....	30	"	848	
Paquebots allemands. — Modifications dans l'itinéraire de la ligne de Hambourg au Mexique.....	31	"	887	3° 1880.
Paquebots anglais. — Modifications dans la marche des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....	31	"	887	
Paquebots-poste français. — Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Suppression de l'escale de Barcelone. — Itinéraire de la ligne de Port Vendres à Oran.....	31	"	899	
Paquebots français. — Départs du Havre pour New-York pendant l'année 1881.....	31	"	902	
Tableau du mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....	32	"	1030	
Rémunération du transport de correspondances par bâtiments du commerce.....	33	145	58 et 59	
Paquebots-poste français. — Modification du mouvement des paquebots des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....	33	"	74	
Paquebots-poste français. — Lignes de l'Algérie. — Suppression de l'escale de Barcelone du parcours de Port-Vendres à Alger.....	34	"	111	
Paquebots anglais. — Correspondances pour l'île de Carriacou. — Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....	34	"	111 et 112	
Paquebots français. — Suppression de la ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....	35	"	171	
Paquebots français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro.....	36	"	253	4° 1881.
Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....	37	"	468	
Paquebots anglais. — Ligne de Singapore à Brisbane. — Ligne de Liverpool et Bordeaux à Valparaiso. — Ligne de Southampton à la Plata.....	37	"	468 et 469	
Paquebots anglais. — Fermeture de la voie de Brindisi et d'Aden aux correspondances pour Natal, le Transvaal et le cap de Bonne-Espérance.....	40	"	851	
Paquebots anglais. — Nouveau service entre Southampton et le Brésil.....	40,	"	937	
Suppression de la surtaxe maritime.....	41	189	940 et 941	

Services maritimes. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....	41	" 964	4°	1881.
Itinéraire de la division navale d'instruction.....	42	" 1085		
Itinéraire de la <i>Flore</i> pendant la campagne de 1881-1882.....	42	" 1085		
Paquebots-poste français. — Création de nouveaux services entre la France, la Tunisie et l'Algérie. — 2 tableaux. — Itinéraire.....	42	" 1086		
Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....	42	" 1092		
Nouveau service pour la ligne de Marseille au Brésil et à la Plata.....	42	" 1092		
Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire de Southampton au Brésil et à la Plata.....	42, 2° sup.	" 1451 et 1452		
Paquebots français. — Les paquebots français de la ligne de Bordeaux à Colon ne doivent plus relâcher à Curaçao.....	43	" 1485		
Paquebots anglais. — Modification dans les jours de départ pour Saint-Pierre et Miquelon.....	43	" 1485 et 1486		
Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1882.....	44	" 1595 et 1596		
Paquebots-poste français. — Mouvement des lignes de l'Indo-Chine pour 1882.....	44	" 1596		
	4	" 188		
	4	" 207		
	5	" 227		
	6	" 282		
	7	" 313		
	13	" 602		
Rectification à la nomenclature G.....			5°	1882.
Modifications à la nomenclature des ports desservis par les paquebots-poste français.....	3	" 148		
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....	4	" 206		
Modifications apportées dans l'itinéraire des paquebots.....	5	" 227		
Paquebots-poste. — Ligne de Marseille à Nouméa. — Premier voyage préparatoire.....	11	" 641		
Paquebots-poste. — Remaniement des lignes entre la France, l'Algérie et la Tunisie.....	11	" 643		
Paquebots-poste. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....	11	" 688		
Envoi supplémentaire, par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..	12	" 782		
Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Substitution de l'escale de Carthagène à celle de Valence....	12	" 783		

Services maritimes. (Suite.)

Mouvements des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1883.....

Paquebots-poste français. — Mouvement général des lignes des Indes, de la Chine et du Japon pendant l'année 1883.....

Contrôle des obligations imposées aux bâtiments du commerce.....

Suppression de l'escale de Bordeaux dans l'itinéraire des paquebots allemands de la ligne de la Plata.....

Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Service des lignes anglaises de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Marche des services anglais sur la ligne de la Plata..

Paquebots allemands de la ligne du Havre à New-York.....

Paquebots-poste français. — Itinéraire des lignes entre le Continent et la Corse, le 1^{er} août 1883.....

Paquebots de la ligne de Marseille à la Plata.....

Paquebots-poste français. — Itinéraire de la ligne de Marseille à Nouméa. — Mouvement pendant l'année 1884.....

Suppression d'un des deux départs de la ligne de Marseille à la Plata.....

Paquebots-poste français. — Mouvements des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'exercice 1884.....

Certificat à délivrer à l'arrivée des bâtiments de commerce.....

Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Mouvement des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1884.....

Paquebots allemands de la ligne de New-York.....

Ligne libre de Bordeaux à la Vera-Cruz.....

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.....

Paquebots-poste français et étrangers. — Modifications dans les itinéraires.....

Ligne de Marscille au Brésil et à la Plata.....

Transport de correspondances par bâtiments de commerce. — Paquebots anglais desservant la côte occidentale d'Afrique.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	786	5°	1882.
12	"	787		
2	"	122		
4	"	321		
4	"	322		
4	"	323		
5	"	342		
7	"	431		
8	"	467		
8	"	466		
			6°	1883.
11	"	557		
11	"	562		
11	"	563		
10	"	530		
10	"	530		
12	"	589		
14	"	664		
15	"	692		
16	"	713		
			7°	1884.
17	"	750		
18	"	781		
18	"	781		

Services maritimes. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Mouvements des paquebots-poste français.....	23	"	991	7° 1884.
Paquebots français. — Modifications des itinéraires des lignes du Brésil et de la Plata.....	1	"	69	
Service des paquebots-poste français.....	2	"	124	
Note relative aux paquebots-poste français.....	3	"	146	
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bor- deaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.	11	"	162	
Service des paquebots de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.....	7	"	260	
Mouvements des paquebots français.....	7	"	261	
Paquebots-poste français. — Introduction de l'escale de Kobé (Japon) dans l'itinéraire de la ligne annexe de Hong-Kong à Yokohama.....	9	"	298	
Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots de la compagnie adju- dicataire des services postaux entre le continent et la Corse et vice versa.....	11	"	332	8° 1885.
Arrêté déterminant les conditions de passage, aux frais du Ministère, sur les paquebots qui effectuent le service postal entre la France, l'Algérie et la Tunisie et vice versa, ainsi que sur le littoral algérien et tunisien..	11	"	333	
Paquebots-poste français. — Mouvement, pendant l'année 1886, des lignes de l'Indo-Chine et de la ligne de Marseille à Nouméa.....	11	"	341	
Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Escale à Ténériffe.....	11	"	341	
Paquebots-poste français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise des escales de Vigo et de la Corogne.....	12	"	367	
Paquebots poste français. — Départs des paquebots de la ligne du Havre à New-York, du 1 ^{er} janvier au 21 juillet 1886.....	12	"	372	
Paquebots-poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Suppression de l'escale de Ténériffe.	3	"	202	
Paquebots poste français. — Ligne A de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Rectification du tableau de marche de la traversée.....	4	"	226	
Modifications de l'itinéraire des paquebots anglais desservant les côtes occidentales d'Afrique. — Correc- tions à la nomenclature n° 323 (ancien G).....	4	"	226	9° 1886.
Paquebots-poste français. — Ligne du Brésil et de la Plata. — Suppression de l'escale de Vigo aux traversées de retour.....	5	"	229	
Paquebots-poste français. — Ligne du Havre à New- York. — Renouvellement du service. — Itinéraire et mouvements des paquebots.....	6	"	363	

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escala de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois. 6

Itinéraires de paquebots-poste. 7

Changements apportés dans la marche des paquebots-poste français. 8

Service des paquebots anglais de la ligne de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique. 10

Circulaire relative à l'application des règlements maritimes aux navires du service des télégraphes. 11

Suppression temporaire de l'escala de Rio-de-Janeiro aux traversées de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ du 5 de chaque mois. 11

Mouvements des paquebots-poste français en 1887. 1

Relations avec les États-Unis d'Amérique. — Rectifications à la nomenclature n° 323 (ancien G). 3

Lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique. 4

Nouveau service des paquebots néerlandais d'Amsterdam à Batavia. 4

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escala de Rio-de-Janeiro à la traversée d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5 de chaque mois). 4

Paquebots français des lignes du Brésil et de la Plata. 5

Avis aux commissaires du Gouvernement près les compagnies maritimes. 7

Timbres à date des agents embarqués. 9

Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escala de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5 de chaque mois). 11

Départs pour les États-Unis par voie d'Angleterre. 3

Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale. 3

Saison de pêche sur les côtes d'Islande. 3

Modification du service anglais de Southampton au Brésil et à la Plata. 3

Paquebots allemands du réseau des Antilles et du Mexique. 3

Service des paquebots des lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique. 4

Paquebots français du réseau des Antilles. 6

Paquebots-poste français. — Nouveaux itinéraires des services maritimes postaux de la Méditerranée, de l'Indo-Chine, de l'Australie, de la côte orientale d'Afrique et du Brésil et de la Plata. 7

Service des paquebots des lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique. 7

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
6	"	368		
7	"	392		
8	"	406		
10	"	445	9°	1886.
11	"	484		
11	"	489		
1	"	33		
3	"	89		
4	"	108		
4	"	109		
4	"	110	10°	1887.
5	"	129		
7	"	211		
9	"	269		
11	"	397		
3	"	56		
3	"	58		
3	"	58		
3	"	59		
3	"	61	11°	1888.
4	"	81		
6	"	147		
7	"	166		
7	"	188		

Services maritimes. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Correspondances pour l'Afrique australe.....	1	"	43	
Publication de la nomenclature n° 323 pour 1889..	1	"	46	
Paquebots-poste français. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres; départ du 5 de chaque mois.....	1	"	46	
Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York. — Itinéraires des lignes de l'Algérie, de la Tunisie et de la côte de Barbarie et des lignes de l'Indo-Chine.....	1	"	46	
Mouvement des paquebots français en 1889.....	2	"	150	
Correspondances pour Porto-Rico.....	3	"	185	
Saison de pêche sur les côtes d'Islande.....	3	"	186	
Service de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique	3	"	186	
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve....	4	"	314	
Direction des correspondances pour la Nouvelle- Guinée.....	4	"	315	
Modifications dans le service des paquebots ham- bourgeois des lignes de Hambourg aux Antilles.....	4	"	317	12 ^e 1889.
Service de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique.	4	"	317	
Correspondances pour Madère.....	4	"	318	
Ligne du Brésil et de la Plata.....	4	"	318	
Modifications dans l'itinéraire des paquebots ham- bourgeois.....	5	"	360	
Itinéraires des lignes des Antilles et du Mexique, de Marseille à Nouméa, de Marseille à la Réunion et à Maurice, et des lignes de l'Algérie, de la Tunisie et de la côte de Barbarie.....	5	"	360	
Paquebots-poste français. — Itinéraire de la ligne du Havre-Bordeaux à Haïti.....	7	"	480	
Correspondances pour la côte occidentale d'Afrique.	7	"	480	
Départs pour l'Ascension et Sainte-Hélène.....	7	"	488	
Paquebots-poste. — Itinéraire de la ligne de Fort- de-France à Saint-Thomas.....	9	"	559	
Paquebots français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York.....	11	"	610	
Modifications à l'itinéraire des lignes de l'Algérie..	11	"	610	
Paquebots-poste français. — Itinéraires des paque- bots des lignes de l'Australie et de la Nouvelle-Calédo- nie, de la côte orientale d'Afrique et de leurs embran- chements. — Itinéraires des paquebots des lignes du Brésil et de la Plata.....	1	"	317	
Mouvements des paquebots-poste français des lignes circulaires A et B d'Égypte et de Syrie, des lignes des Indes, de la Chine, du Japon et itinéraires de l'Indo- Chine et leurs annexes pour l'année 1890.....	2	"	374	13 ^e 1890.
Itinéraire des paquebots-poste de la Corse.....	3	"	439	
Itinéraire des paquebots-poste des lignes de l'Al- gérie.....	3	"	439	

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Services maritimes. (Suite.)				
Itinéraire des paquebots-poste des lignes de la côte occidentale d'Afrique	3	" 439		
Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro à la traversée d'aller de la ligne du 5 de chaque mois de Bordeaux à Buenos-Ayres	4	" 591		
Addition à la nomenclature n° 323 des escales de paquebots	4	" 598		
Service des paquebots allemands du réseau des Antilles	5	" 621		
Paquebots-poste français. — Nouveaux itinéraires des lignes circulaires d'Égypte et de Syrie	5	" 647		
Paquebots-poste français. — Ligne de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie	6	" 681		
Paquebots-poste français. — Nouveaux itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall et de Bordeaux à Colon-Aspinwall	6	" 682		
Paquebots-poste français. — Ligne de l'Algérie	6	" 686		
Suppression des escales de Carthagène, Malaga et Cadix pendant la durée de l'épidémie cholérique	6	" 686		
Départs pour le Japon par la voie de Questown et de San-Francisco	6	" 686		
Modification du service des paquebots anglais de la ligne de Southampton à Colon	6	" 686		
Paquebots-poste français. — Ligne libre de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Suppression des escales de Vigo et de la Corogne à la traversée d'aller	7	" 750	13°	1890.
Paquebots-poste français. — Ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall. — Suppression temporaire de l'escale de Santander, à la traversée d'aller	7	" 750		
Prolongement, à titre facultatif jusqu'à Samarang, de la ligne subventionnée de Singapore à Batavia	7	" 750		
Annotation à la nomenclature 323 des escales des paquebots	7	" 754		
Changement du jour de départ d'un paquebot	7	" 754		
* Transport de correspondances par bâtiments français du commerce	8	" 820		
Paquebots-poste français. — Nouveaux itinéraires de la ligne des Antilles	8	" 821		
Service des paquebots hambourgeois du réseau des Antilles	9	" 922		
Paquebots-poste. — Date des départs. Modifications à la nomenclature G (n° 323)	10	" 958		
Paquebots-poste français. — Ligne de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie	10	" 958		
Paquebots-poste français. — Lignes du Havre à New-York et lignes circulaires d'Égypte et de Syrie	11	" 999		

Services maritimes. (Suite.)

Paquebots-poste français. — Lignes circulaires d'Égypte et de Syrie. — Suppression provisoire des escales de Mersina, Alexandrette, Lataquié et Tripoli...

Paquebots-poste français. — Ligne d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie.....

Paquebots-poste français. — Itinéraires des lignes de l'Indo-Chine et de la ligne libre du Brésil et de la Plata.

Paquebots-poste français. — Reprise du service régulier sur les lignes de Port-Vendres à Oran et d'Oran à Tanger.....

Paquebots-poste français. — Reprise du service sur la ligne de Marseille-Oran et Tanger.....

Paquebots-poste français. — Reprise de l'escale de Santander sur la ligne du Havre-Bordeaux à Colon...

Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et composition de la division navale de Terre-Neuve.....

Modification de la ligne allemande de Hambourg au Brésil.....

Modifications dans le service des paquebots allemands.....

Paquebots-poste français. — Ligne de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie.....

Paquebots-poste français. — Ligne de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie.....

Paquebots-poste français. — Lignes circulaires du Levant. — Suppression momentanée des escales d'Alexandrette, de Larnaca et de Limassol.....

Nouveaux itinéraires des paquebots-poste de la côte occidentale d'Afrique.....

Correspondances pour le Japon et la Chine (*Voie du Cantala*).....

Paquebots-poste français. — Ligne de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie.....

Paquebots-poste français. — Itinéraire de la ligne d'Oran à Tanger. — Suppression de l'escale libre de Cadix.....

Paquebots-poste français. — Prolongement jusqu'à la Vera-Cruz de la ligne du Havre-Bordeaux à Haïti.....

Jurisprudence des cours et tribunaux. — Concessionnaire d'un service maritime postal. — Subvention. Saisie-arrêt.....

Paquebots poste français. — Ligne d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie.....

Paquebots-poste français. — Modifications aux itinéraires des lignes libres de la Méditerranée et de la mer Noire.....

Paquebots-poste français des Antilles.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
11	"	999	13 ^e	1890.
12	"	1065		
12	"	1065		
12	"	1065		
1	"	34		
2	"	74		
3	"	129		
3	"	131		
4	"	252		
4	"	253		
6	"	444	14 ^e	1891.
7	"	472		
7	"	472		
7	"	487		
8	"	507		
8	"	507		
9	"	529		
10	"	573		
10	"	579		
11	"	602		
12	"	656		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Services maritimes. (Suite.)				
Paquebots-poste français de la côte occidentale d'Afrique.....	12	"	656	
Paquebots-poste français. — Lignes circulaires de la Méditerranée. — Reprise du service normal.....	12	"	656	
Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1892.....	12	"	660	
Modification aux itinéraires des lignes de paquebots de l'Indo-Chine.....	12	"	663	14 ^e 1891.
Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires des lignes de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, de la côte orientale d'Afrique et embranchements.....	12	"	677	
Service postal.				
Irrégularités et incidents de service postal à signaler au Ministre. — Rapports sommaires à fournir à la suite des vérifications des établissements de poste et de télégraphe.....	22	95	58	3 ^e 1880.
Faits de détérioration commis dans les wagons par les courriers convoyeurs et auxiliaires.....	2	"	373	
Transport par la poste des abeilles vivantes.....	2	"	391	
Vérification des sacs de facteurs en cours de tournée.	5	"	611	
Organisation du service local. — Distribution.....	6	"	687	
Arrêté ministériel relatif à la participation du bureau de Paris, rue Saint-Romain, au service des articles d'argent.....	11	"	987	13 ^e 1890.
Circulaire relative à la fermeture des guichets postaux à 6 heures du soir, les dimanches et jours fériés.....	11	"	988	
Différence entre l'heure de l'horloge communale et l'heure du bureau de poste.....	11	"	996	
Imprimés, circulaires ou réclames commerciales imitant les formules de télégrammes.....	11	"	1007	
Oblitération des timbres-poste apposés sur les objets de correspondance.....	1	"	34	
Proportions à observer dans les demandes de figurines d'affranchissement.....	2	"	82	
Heures d'ouverture des bureaux pendant l'hiver.....	3	"	128	
Participation des distributeurs des bureaux du Levant au service des articles d'argent.....	8	"	506	
Surveillance à exercer sur la circulation des échantillons.....	9	"	532	14 ^e 1891.
Réexpéditions abusives de correspondances.....	11	"	601	
Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires.....	11 sup.	"	631	
Règlement du 18 décembre 1891 sur l'inspection du service postal.....	11 sup.	"	631	

Service technique.

Constitution du service technique des télégraphes.
 Attributions du service technique.....
 Partage d'attributions et relations à établir entre le service technique et celui de l'exploitation.....
 Tableau des nouvelles régions du service technique.
 Rapport à M. le Président de la République au sujet de la réunion du service technique au service de l'exploitation et de l'institution d'un comité de travaux. — Décret y relatif.....
 Circulaire relative au fonctionnement du service technique dans les départements.....
 Rattachement du service technique au service d'exploitation en Algérie.....
 Circulaire adressée par M. le Ministre des travaux publics aux ingénieurs en chef des ponts et chaussées..
 Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires. — Règlements du 18 décembre 1891 y relatifs.....

Service télégraphique. (Voir aussi CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.)

Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....
 Décision relative aux heures d'ouverture du service télégraphique dans certains bureaux.....
 Arrêté réglant les vacations des bureaux télégraphiques de l'État.....
 Avis de service à expédier aux bureaux télégraphiques qui doivent être retenus après la clôture.....
 Rapport au Président de la République concernant le service télégraphique par les tubes pneumatiques dans Paris.....
 Circulaire relative au rappel de nuit des bureaux télégraphiques.....
 Mesures à prendre pour que les changements qui s'opèrent dans le personnel à certaines heures de la journée n'amènent aucune interruption dans les transmissions télégraphiques.....
 Règlement concernant les comptes ouverts dans les bureaux télégraphiques.....
 Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	1	16	1 ^{er}	1878.
1	4	25		
5 sup.	30	289	3 ^e	1880.
21	"	12		
3	"	54	9 ^e	1886.
1	"	26	10 ^e	1887.
10	"	312	11 ^e	1888.
11	"	361		
11 sup.	"	631	14 ^e	1891.
20	"	766 et 767	2 ^e	1879.
20	"	767	3 ^e	1880.
22 sup.	"	102 et 103		
22 sup.	"	105	4 ^e	1881.
25	"	388 et 389		
28	"	735 et 736	6 ^e	1883.
38	"	578		
6	286	385	7 ^e	1883.
7	"	289		

Service télégraphique. (Suite.)

Mention des remboursements télégraphiques à inscrire au dos des souches du livre A'.....

Arrêté accordant aux receveurs de l'Algérie une indemnité de 10 centimes pour chaque télégramme privé de transit

Note circulaire n° 83. — Renseignements statistiques sur le service télégraphique.....

Circulaire n° 85 relative à la suppression des relevés hebdomadaires de retards (modèle n° 686).....

Télégrammes de presse.....

Différence entre l'heure de l'horloge communale et l'heure du bureau de poste.....

Décision du 5 janvier 1891 relative aux heures d'ouverture des bureaux télégraphiques secondaires

Circulaire n° 90, relative à la réorganisation des services de la distribution télégraphique.....

Circulaire du 30 décembre 1890, séparation des dépenses des services des télégraphes et des téléphones...

Note circulaire relative aux heures d'ouverture des bureaux télégraphiques secondaires.....

Circulaire n° 6 relative à la séparation des services des télégraphes et des téléphones

Loi du 19 juin 1891 portant approbation des tarifs télégraphiques arrêtés dans la conférence télégraphique internationale de Paris, le 21 juin 1891.....

Règlement de service international annexé à la convention internationale de Saint-Petersbourg (Revision de Paris. — 1890.).....

Tableaux des taxes télégraphiques internationales ...

Loi du 19 juin 1891 portant approbation des six conventions ou arrangements conclus avec: 1° l'Allemagne, le 20 juin 1890; 2° le Luxembourg, le 21 juin 1890; 3° la Russie, le 21 juin 1890; 4° la Suisse, le 15 juillet 1890; 5° la Belgique et les Pays-Bas, le 27 décembre 1890; 6° la Belgique, le 27 février 1891...

Décret du 22 juin 1891 portant: 1° exécution du règlement de service international révisé à Paris, le 21 juin 1890, et des conventions conclues entre la France, et 2° établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.....

Loi du 19 juin 1891 portant approbation de la convention additionnelle à la convention du 11 juin 1883, conclue, le 14 mai 1891 avec la Compagnie *Spanish national submarine telegraph*.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	587	6°	1883.
6	"	128	11°	1888.
7	"	758	13°	1890.
9	"	926		
10	"	963		
11	"	996		
1	"	5		
1	"	11		
1	"	31		
1	"	33		
2	"	70		
5 sup.	"	315		
5 sup.	"	316	14°	1891.
5 sup.	"	365		
5 sup.	"	386		
5 sup.	"	396		
5 sup.	"	398		

Service télégraphique. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Texte de cette convention additionnelle.....	5 sup.	" 399		
Décret du 22 juin 1891 portant exécution de cette convention additionnelle.....	5 sup.	" 401		
Loi du 5 juin 1891 portant approbation de la convention passée, le 15 octobre 1890, avec la Grande Compagnie des télégraphes du Nord pour la pose et l'exploitation d'un second câble télégraphique entre Calais et Fanoë (Danemark).....	5 sup.	" 401		
Texte de cette convention.....	5 sup.	" 401		
Note résumant les modifications les plus essentielles que la conférence de Paris a introduites dans le règlement annexé à la convention télégraphique internationale de Saint-Petersbourg.....	5 sup.	" 404		
Erratum au bulletin mensuel n° 5 suppl. de mai 1891. Décret du 22 juin 1891 portant: 1° exécution du règlement de service international révisé à Paris, le 31 juin 1890 et des conventions conclues entre la France et divers pays; 2° établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.....	7	" 455		
Application de la circulaire du 30 décembre 1890.— Avances du service télégraphique au service téléphonique et réciproquement.....	7	" 465	14°	1891.
Erratum au bulletin mensuel de mai 1891. — N° 5 supplémentaire.....	7	" 471		
Note n° 22 du 13 juillet 1891 relative au maintien en excellent état de fonctionnement du réseau électrique civil dans les départements frontières.....	8	" 498		
Circulaire n° 94 relative aux dispositions à prendre pour assurer la remise rapide des télégrammes adressés à des officiers ou soldats faisant partie des corps d'armée en manœuvre.....	8	" 504		
Circulaire n° 95 relative aux demandes de répétition se rapportant à des télégrammes transmis par la voie des câbles sous-marins.....	11	" 592		
Circulaire n° 96 relative à l'instruction des requêtes provoquées par les réclamations du public.....	11	" 593		
Instruction n° 413. — Règlement concernant le comptabilité des provisions déposées par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé comme garantie des taxes télégraphiques et des surtaxes téléphoniques.....	11	413 615		
Instruction n° 414. — Suppression du rôle de départ n° 663 des télégrammes. — Rectifications à l'instruction T. — Rectifications au bulletin mensuel.....	11	414 621		

INDICATION

Service télégraphique. (Suite.)

Circulaire du 21 décembre 1891 relative aux attributions des ingénieurs et inspecteurs des départements et à la fixation des frais de déplacement alloués à ces fonctionnaires.

Règlement du 18 décembre 1891 sur l'inspection du service électrique.

Loi du 19 juin 1890 portant approbation de la convention signée à Londres, le 4 décembre 1889, entre la France, la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande pour l'échange des télégrammes entre les trois pays en cas d'interruption complète ou partielle de leurs communications télégraphiques directes. — Décret du 19 juin 1890 y relatif.

Service télégraphique international. (Voir aussi. CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES.)

Notifications.....

du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.		
11 sup.	"	631	14°	1891.		
11 sup.	"	634				
12	"	638				
1	"	63	8°	1885.		
5	"	179				
6	"	224				
7	"	256				
8	"	279				
9	"	295				
10	"	324				
11	"	340				
1	"	6				
2	"	44				
3	"	192				
4	"	225	9°	1886.		
5	"	296				
7	"	386				
8	"	403				
9	"	430				
10	"	437				
1	"	14				
2	"	65				
3	"	86				
4	"	101				
6	"	144				
7	"	213	10°	1887.		
8	"	225				
9	"	270				
10	"	385				
11	"	401				
1	"	13				
2	"	30				
3	"	61			11°	1888.
4	"	82				
5	"	114				

Service télégraphique international. (Suite.)

Notifications.....

Service téléphonique. (Voir TÉLÉPHONES.)

Sinistres.

Transmission des dépêches concernant les avis de sinistres, demandes de secours, etc.

Sociétés savantes.

Conditions mises à l'échange de paquets en franchise entre les sociétés savantes, sous le couvert et le contre-seing du Ministre de l'instruction publique.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	292	11°	1888.
10	"	332		
11	"	363		
12	"	381		
1	"	98		
3	"	187	12°	1889.
4	"	318		
6	"	453		
7	"	488		
8	"	536		
9	"	566		
10	"	590		
11	"	647		
12	"	688		
1	"	334		
3	"	437		
4	"	595		
5	"	618		
7	"	764		
8	"	884		
9	"	929		
10	"	960		
11	"	994		
12	"	1059		
2	"	70		
3	"	127		
4	"	247		
5	"	303		
6	"	440	14°	1891.
7	"	469		
8	"	501		
9	"	525		
11	"	594		
12	"	651		
32	"	1015	3°	1880.
1 sup.	"	578	1 ^{er} .	1878.

Sonneries électriques.

Décision modifiant les conditions d'abonnement pour droit d'usage sur les fils télégraphiques d'intérêt privé qui sont destinés à relier les sonneries électriques.....

Statistique.

La statistique générale fait partie des attributions de la 1^{re} division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature de et pour l'intérieur, du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1878.....

Suppression de l'état statistique n° 62 du service rural.....

Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies, nées et distribuables en France et en Algérie.....

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature, du 6 au 15 et du 21 au 30 septembre 1879.

Modification dans l'établissement de la statistique des recouvrements que les directeurs ont à fournir à l'expiration de chaque quinzaine.....

Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Enquête à effectuer du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1880 sur le mouvement des correspondances..

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs et des abonnements aux journaux....

Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....

Relevés statistiques des transmissions télégraphiques.....

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature transportées par le service des postes du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1881.....

Idem en 1882.....

Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1883.....

Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1884....

Idem du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1885....

Idem en 1886.....

Idem en 1887.....

Renouvellement des statistiques postales, n° 417, des communes, à la suite du dénombrement de la population de la France opéré en 1881.....

Circulaire relative à la statistique des coups de foudre.....

Idem.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
24	"	352	3°	1880.
1	"	12 et 13	1 ^{er}	1878.
4 sup.	28	243 et 244		
7	36	378		
7 sup.	37	409		
16	72	544 et 545	2°	1879.
24	"	355	3°	1880.
26 sup.	"	498		
25	"	405		
30	"	818	3° sup.	1881.
44	"	1574		
39,	"	777		
41	190	944	4°	1881.
42	"	1071 et 1072	5°	1882.
9	"	565		
9	"	503		
22	"	931		
10	"	320		
10	"	435		
9	"	271		
8	"	516		
2	"	102		
11	"	482		

Statistique. (Suite.)

Modifications apportées aux statistiques de recouvrements de valeurs, d'abonnements aux journaux, de paiement de mandats et de mandats-cartes.....

Notification relative à la formule n° 803. — Suppression de l'une des deux expéditions du tableau récapitulatif n° 1304 (ancien 685), concernant les chargements et les objets recommandés.....

Renouvellement des statistiques postales des communes à la suite du dénombrement de la population de la France en 1886.....

Statistique des télégrammes de presse.....

Modifications dans les dates d'établissement des statistiques des abonnements aux journaux, des mandats télégraphiques, des mandats-cartes et des recouvrements. — Suppression des statistiques des avis de paiement de mandats et de bons de poste.....

Note-circulaire n° 83. — Renseignements statistiques sur le service télégraphique.....

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature, transportées par le service des postes du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1890.....

Suppression de la formule n° 1297. Annotation à l'instruction générale.....

Modification à la statistique du nombre des mandats ordinaires émis.....

Statistique nouvelle des recouvrements.....

Surnumérariat.

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes.....

Conditions d'admission.....

Concours pour le surnumérariat.....

Conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire et date d'un concours.....

Arrêté déterminant les conditions d'admission à l'emploi de surnuméraire.....

Résultats du concours des 16 et 17 avril 1891 pour l'admission au surnumérariat des postes et des télégraphes.....

Date d'un concours pour le surnumérariat. — Conditions d'admission.....

Surveillants (Chefs) et surveillants.

Les chefs surveillants et les surveillants relèvent directement du service technique.....

Les surveillants des lignes peuvent être requis, en cas de dérangements, par le service de l'exploitation.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
7	"	417	6°	1883.
10	"	328	8°	1885.
2	"	74	10°	1887.
6	"	146		
3	"	63	11°	1888.
7	"	758	13°	1890
9	"	949		
11	"	1008		
11	"	1009	14°	1891.
11	"	623		
6 sup.	"	366 et 367	1°	1878.
2	"	66	10°	1887.
5	"	128	14°	1891.
1	"	7		
1	"	7		
7	"	464	14°	1891.
11	"	592		
5 sup.	30	291	1°	1878.
1	"	18		

Surveillants-facteurs.

Les surveillants-facteurs, quoique relevant du service technique, coopèrent au service d'exploitation pour la distribution des télégrammes.....

Ils doivent être dressés à la réparation des dérangements dans les bureaux.....

Table de conversion.

Annotations à la table de conversion avec les États-Unis.....

Émission de mandats sur le Danemark, la Suède et la Norvège. — Conversion.....

Erratum aux tables de conversion.....

Changement du taux de conversion avec l'Allemagne.....

Changement du taux de conversion avec le Portugal.....

Changement du taux de conversion des mandats de poste de la Norvège pour la France.....

Tableaux d'avancement.

Arrêté relatif aux tableaux d'avancement des agents des services extérieurs.....

Circulaire y relative.....

Circulaire aux directeurs relative à la publication des tableaux d'avancement.....

Premiers tableaux d'avancement.....

Promotions.....

Arrêté relatif au tableau d'avancement des services extérieurs.....

Instruction n° 367 relative à l'établissement des listes de classement pour l'avancement des agents des services extérieurs.....

Circulaire relative à l'arrêté ci-dessus.....

a° tableau d'avancement.....

Circulaire relative au 3° tableau d'avancement des services extérieurs.....

Instruction n° 379 relative à l'établissement des listes de classement pour le troisième tableau d'avancement de classe des agents des services extérieurs.....

Modifications à cette instruction n° 379. — Troisième tableau d'avancement.....

Arrêté modifiant certaines des dispositions relatives aux tableaux d'avancement.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
5 sup.	30	291	1 ^{er}	1878.
5 sup.	30	296		
44.	"	1540 et 1541	4 ^e	1881.
11	"	998	13 ^e	1890.
12	"	1064		
1	"	35	14 ^e	1891.
5	"	311		
7	"	487		
9 sup.	"	290		
9 sup.	"	293		
11 sup.	"	403	10 ^e	1887.
11 sup.	"	405		
11 sup.	"	487		
5	"	89		
5	367	93	11 ^e	1888.
5	"	100		
7 sup.	"	199		
1	"	10		
1	379	11	12 ^e	1889.
2	"	112		
3 sup.	"	199		
3	"	425	13 ^e	1890.

Tableaux d'avancement. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Quatrième tableau d'avancement de classe.....	3 ^e sup.	"	461	
<i>Idem.</i>	6	"	671	
<i>Idem.</i>	7	"	787	
Erratum au bulletin mensuel n° 7 de juillet 1890. — Quatrième tableau d'avancement de classe.....	8	"	909	
Quatrième tableau d'avancement de classe. — Addi- tions et rectifications.....	8	"	910	13 ^e 1890.
Quatrième tableau d'avancement de classe. — Addi- tions.....	9	"	950	
Additions et rectifications au quatrième tableau d'avan- cement de classe.....	10	"	964	
Additions au quatrième tableau d'avancement de classe.	11	"	1010	
<i>Idem.</i>	12	"	1101	
Cinquième tableau d'avancement de classe.....	3 sup.	"	139	
Additions et rectifications au cinquième tableau d'avancement de classe.....	5	"	314	
Rectifications et addition au cinquième tableau d'avancement de classe.....	7	"	494	14 ^e 1891.
Addition au cinquième tableau d'avancement de classe.....	8	"	514	
<i>Idem.</i>	10	"	583	
Sixième tableau d'avancement de classe.....	12 sup.	"	701	

Tarifs.

Vente au public du Tarif général des dépêches télé- graphiques.....	2	12	97	1 ^{er} 1878.
Tarifs annexés au décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....	11 sup.	"	192 et 193	
Tarif annexé au décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assi- milés aux pays de l'Union.....	14	"	413	2 ^e 1879.
Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....	42	"	1075	4 ^e 1881.
Vente au public du Tarif international des Postes et de la Nomenclature n° 323.....	6	"	362	
Vente du tarif télégraphique.....	7 8	"	390 404	9 ^e 1886.
Note au sujet du tarif télégraphique.....	12	"	531	10 ^e 1887.
Note au sujet de la vente du tarif télégraphique au public.....	4	"	321	
Vente du tarif télégraphique.....	11 26,	"	650	12 ^e 1889.
Tarif des correspondances télégraphiques à destina- tion de l'étranger.....	2 ^e sup. 30 31 44	117 " " "	597 815 871 1554	3 ^e 1880. 4 ^e 1881.

Tarifs. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
4	"	197	5°	1882.
6	"	361	9°	1886.
1	"	14		
2	"	65		
3	"	86		
4	"	103		
6	"	144	10°	1887.
7	"	213		
9	"	270		
10	"	385		
11	"	401		
1	"	13		
2	"	30		
3	"	62		
4	"	83	11°	1888.
5	"	115		
7	"	188		
9	"	305		
10	"	332		
3	"	188		
4	"	318		
5	"	420		
6	"	453	12°	1889.
7	"	489		
8	"	536		
9	"	566		
10	"	590		
12	"	292		
13	"	340 et 341		
14	"	447 et 448		
14	"	470		
sup. 14,	"	486		
2° sup.	"	511 et 512		
15	"	543	2°	1879.
16	"	554		
17	"	599 et 600		
18	"	639 et 640		
18	"	649		
19	"	698		
19	"	723		
sup. 20	"	779		

Tarif des correspondances télégraphiques à destination de l'étranger. (Suite.).....

Annotations et rectifications au tarif international des taxes postales.....

18.

Tarifs. (Suite.)

Annotations et rectifications au tarif international
des taxes postales.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
20	"	792	2°	1879.
sup. 21	"	26		
21	"	42		
sup. 22	"	85 et 86		
23	"	231		
sup. 23	"	250		
sup. 23	"	260		
24	"	355		
24	"	376 et 377		
25	"	403		
25	"	421		
26	"	441 et 442		
26	"	477		
27	"	715		
28	"	748		
29	"	779		
29	"	794 et 795		
31	"	874 et 875		
32	2	999 et 1000		
32	"	1002		
32	"	1029		
33	"	17		
33	"	62		
sup. 33	"	72 et 73		
34	"	102		
34	"	112		
34	"	113 et 114		
35	"	170		
36	156	218 et 219		
36	"	252 et 253		
37	"	470		
38	"	564		
38	"	566		
38	"	569		
38	"	582		
38	"	594		
sup. 38	"	617		
38	"	622		
sup. 39	"	628 et 629		

3° 1880.

4° 1881.

Tarifs. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
39	"	645		
39	"	646		
40	"	848		
40	"	851		
41	"	962		
42	"	1083		
43	"	1486		
43	"	1543	4°	1881.
sup.	"	1537		
44	"	1539 et 1540		
44	"	1590		
44	"	1594 et 1595		
44	"	1635		
sup.	"	31		
1	"	66		
2	"	143		
3	"	184		
4	"	224	5°	1882.
5	"	281 et 282		
6	"	563		
9	"	588		
10	"	313		
4	"	321		
4	"	323		
5	"	342	6°	1883.
6	"	391		
7	"	427		
8	"	454		
13	"	602		
16	"	708		
19	"	823	7°	1884.
22	"	922		
24	"	1006		
1	"	63		
2	"	115		
5	"	179	8°	1885.
6	"	223		
10	"	324		
11	"	340		
4	"	218		
5	"	292		
7	"	385		
9	"	428	9°	1886.
10	"	436		
11	"	481		
12	"	527		

Annotations et rectifications au tarif international
des taxes postales.....

Tarifs. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	"	13	10°	1887.
2	"	61		
3	"	83		
4	"	99		
5	"	126		
8	"	226		
9	"	269		
11	"	395		
2	"	28		
5	"	114		
6	"	146	11°	1888.
9	"	304		
10	"	330		
10	"	331		
1	"	45		
4	"	298		
4	"	315 et 316		
6	"	451 et 452		
7	"	479		
8	"	519		
9	"	562	9°	1886.
6	"	362		
2	"	115 et 116		
12	"	295		
17	"	602		
19	"	727		
sup.	"			
22	"	108		
sup.	"			
25	"	407 et 408		
29	"	788	6°	1883.
5	"	362		
9	"	564		
5	"	292		
3	"	85		
7	"	215		
11	"	392		
2	"	27		
2	"	374		
3	"	432		
3	"	433	13°	1890.
4	"	597		
4	"	598		
6	"	688		
9	"	921		
10	"	957		

Annotations et rectifications au tarif international
des taxes postales.....

Vente au public du tarif international des taxes postales. |

Modifications au tarif des fournisseurs.....

Addition au Tarif international des postes.....

Annotation au Tarif international des postes.....

Modifications au recueil des tarifs des fournisseurs...

Tarifs. (Suite.)

Tarif international des Postes. { Modification au tarif de l'Office argentin.
 Tarifs d'affranchissement à l'étranger...
 Correspondances pour Madagascar...
 Additions et modifications au tarif télégraphique...
 Tarif des colonies espagnoles...
 Tarif applicable aux correspondances à destination ou provenant du territoire britannique de Bornéo du Nord.
 Réimpression du recueil des tarifs des fournisseurs..
 Note circulaire. — Vente des exemplaires du tarif télégraphique (édition de juillet 1891). — Additions et modifications à ce tarif...
 Modification du tarif de l'Inde britannique...
 Modifications au tarif télégraphique international...
 Tarif d'affranchissement de diverses colonies anglaises.

Taxes postales.

Décret portant abaissement des taxes postales. —
 Tarif de ces taxes...
 Journaux réunis en volumes. — Taxe...
 Formation dans les dépêches d'une liasse spéciale comprenant toutes les correspondances à taxer par le bureau destinataire...
 Journaux imprimés en dehors du département où ils sont publiés et des départements limitrophes et expédiés du lieu d'impression à destination de ces départements. Avis du Conseil d'État...
 Tarif postal en Grèce...
 Système polygraphique. — Rappel aux prescriptions du Bulletin mensuel n° 3 de mars 1883...
 Journaux réexpédiés par suite de changements de résidence; surtaxes à appliquer...
 Affranchissement des journaux à expédier en dernière limite d'heure...
 Modèles de dessin en relief...
 Recommandations au sujet de la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis...
 Annotations autorisées sur les formules de prix courants
 Arrêté relatif à l'admission à prix réduit des formules imprimées de lettres de convocation à une réunion...
 Avis de traite. — Taxe...
 Correspondance obtenue par la machine à écrire...
 Taxe applicable aux avis dont le texte, primitivement obtenu au moyen de la machine à écrire, puis reporté sur pierre ou sur pâte, est tiré à un certain nombre d'exemplaires...

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
10	"	958	13°	1890.
10	"	958		
12	"	1063		
1	"	32		
1	"	35	14°	1891.
2	"	51		
2	"	70		
6	"	441		
8	"	507		
10	"	575		
10	"	580	12°	1880.
41	"	942 et 943		
4	234	178		
4	"	313		
7	"	415		
8	"	465		
12	"	590		
19	"	823		
19	"	823		
21	"	804		
22	"	927		
11	"	336 et 337		
1	"	2		
11	"	490		
9	"	562		
10	"	588		

Taxes télégraphiques. (Suite.)

Notifications concernant le service télégraphique international. — Télégrammes de presse. — Suite à donner aux circulaires relatives à l'état des lignes internationales et aux modifications des tarifs internationaux.....

Tableaux des taxes télégraphiques internationales...
Décret du 22 juin 1891 portant établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.....

Erratum au Bulletin mensuel n° 5 supp. de mai 1891.
— Décret du 22 juin 1891 portant exécution du règlement de service international révisé à Paris, le 21 juin 1890. — Établissement d'un minimum de taxe par télégramme dans les relations de la France avec certains pays.

Télégrammes.

Recommandation de n'envoyer de télégrammes pour affaires de service qu'en cas d'absolue nécessité.

Retards subis par les télégrammes privés. — Renseignements quotidiens à fournir au sujet de ces retards...
Télégrammes adressés poste restante.....

Dépôt par l'intermédiaire des facteurs ruraux, au bureau télégraphique de leur résidence, des télégrammes à expédier.....

Télégrammes présentés dans les bureaux de poste simples avant l'heure où commence le service télégraphique.....

Fixation du prix des télégrammes destinés à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Circulaire recommandant aux directeurs départementaux de prendre à l'avance les mesures nécessaires pour assurer la prompte expédition des télégrammes, dans les cas d'affluence exceptionnelle.....

Réduction du prix des télégrammes circulant par tubes dans Paris.....

Interdiction des abréviations dans la transmission du texte des télégrammes.....

Remise des télégrammes internationaux par l'intermédiaire de la poste.....

Demande de distances pour le transport de télégrammes par exprès.....

Abonnement à percevoir pour l'enregistrement des adresses abrégées dans les télégrammes internationaux.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
5	"	303		
5 sup.	"	365		
5 sup.	"	396	14 ^e	1891.
7	"	455		
1 sup.	8	53		
5	"	266		
3 sup.	"	181		
5	20	266	1 ^{er}	1878.
6	33	309		
7	"	381		
10	"	63		
20	"	768 et 769	2 ^e	1879.
25	"	388		
22	"	73 et 74		
25	"	402	3 ^e	1880.
29	"	784		
31	"	866		

Télégrammes. (Suite.)

Nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique pour assurer la transmission aussi complète que possible des télégrammes.

Transmission des télégrammes relatifs aux avis de sinistres, demandes de secours.

Avis à afficher près des guichets de dépôt des télégrammes pour recommander aux expéditeurs d'en écrire lisiblement les minutes.

Libellé obligatoire de l'adresse des télégrammes qui doivent être remis au destinataire dans l'intérieur du bureau d'arrivée.

Organisation du service de la distribution des télégrammes d'arrivée dans les localités pourvues d'un bureau télégraphique à service municipal.

Règle de taxation des télégrammes en langage secret, chiffré ou convenu.

Contrôle rigoureux à exercer par les centres du dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.

Télégrammes portant avis du décès de militaires ou marins sous les drapeaux.

Dépôt aux guichets du télégraphe des télégrammes insérés dans des enveloppes fermées.

Rappel des dispositions relatives à l'enregistrement des adresses convenues ou abrégées.

Procès-verbaux n° 776 bis des irrégularités relevées dans les télégrammes.

Note circulaire présentant des recommandations diverses concernant les télégrammes.

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique.

Décret autorisant une nouvelle forme de télégramme à expédier par les tubes pneumatiques à l'intérieur de Paris.

Note circulaire n° 51 adressée à MM. les directeurs des postes et des télégraphes.

Circulaire relative aux télégrammes de presse.

Application du tarif plein ou du tarif réduit aux télégrammes de presse.

Décret relatif à l'admission dans le service de télégrammes échangés à l'intérieur de Paris par les tubes pneumatiques.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
31	"	867 et 868	3°	1880.
32	"	1015		
34	"	100		
39	"	643	4°	1881.
39, 3° sup.	"	775 et 776		
39, 3° sup.	"	776 et 777		
42, 3° sup.	202	1467 et 1468		
43	"	1475	5°	1882.
2	"	60		
43, 2° sup.	208	1526 et 1527	4°	1881.
44	"	1555 et 1556		
44 sup.	218	1639		
44 sup.	"	1645	6°	1883.
44 sup.	"	1654		
4	"	306	7°	1884.
23	"	961	8°	1885.
1	"	2		
5	"	980	9°	1886.
7	"	387		
11	"	485	10°	1887.
1	"	8		

INDICATION

Téléphones. (Suite.)

Décret relatif aux taxes à percevoir pour les correspondances par cabines téléphoniques publiques et pour les communications téléphoniques à distance.....

Décret créant un abonnement annuel pour communications échangées par l'intermédiaire des cabines téléphoniques publiques.....

Décret fixant les conditions auxquelles les cercles et les établissements publics peuvent mettre les téléphones à la disposition de leurs membres ou clients.....

Arrêté fixant les conditions d'exécution du décret du 28 juillet 1885 (abonnements aux cabines téléphoniques publiques.).....

Service des réseaux téléphoniques de l'État.....

Conducteurs téléphoniques destinés à des services étrangers à l'Administration.....

Circulaire aux directeurs au sujet des attributions des divers bureaux de l'Administration centrale en matière de téléphonie.....

Circulaire relative au service téléphonique.....

Copie d'un rapport approuvé par le Ministre des finances au sujet des opérations de comptabilité applicables aux conventions avec les villes pour l'installation de réseaux téléphoniques.....

Instruction n° 387 y relative.....

Rapport et décret relatifs aux conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques urbains.....

Circulaire relative à la comptabilité des abonnements aux réseaux téléphoniques.....

Rapport et décret fixant la taxe des conversations téléphoniques urbaines et interurbaines.....

Décret ayant pour objet d'autoriser et de réglementer la transmission téléphonique des télégrammes.....

Circulaire relative à l'application du nouveau contrat d'abonnement aux réseaux téléphoniques.....

Situation des anciens agents et sous-agents de la société générale des téléphones.....

Nomenclature des transmetteurs et récepteurs téléphoniques admis pour les installations des postes privés placés chez les abonnés aux réseaux téléphoniques de l'État.....

Loi portant autorisation au Gouvernement de traiter avec les villes pour l'établissement de réseaux téléphoniques d'intérêt local, et d'emprunter à la Caisse des dépôts et consignations les sommes nécessaires pour effectuer le rachat des réseaux exploités par la société générale des téléphones.....

du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
1	"	1	8°	1885.
8	"	267		
8	"	268		
8	"	268	10°	1887.
2	350	39		
2	"	68	11°	1888.
5	"	105		
1	"	37		
6	"	437	12°	1889.
6	387	440		
9	"	550		
9	"	554		
10	"	577		
10	"	580		
10	"	584	13°	1890.
3	"	422		
6	"	667		
6 sup.	"	689		

Téléphones. (Suite.)

Loi portant autorisation au Gouvernement de traiter avec les villes pour l'établissement des communications téléphoniques interurbaines.....

Décret portant approbation de la convention relative à l'établissement d'un service de correspondance téléphonique entre Paris et Bruxelles.....

Décret fixant la taxe des communications téléphoniques échangées entre Paris et Bruxelles.....

Décret portant approbation de la convention concernant le régime des abonnements dans le service de la correspondance téléphonique entre Paris et Bruxelles..

Décret déterminant les conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques urbains, précédé d'un rapport adressé au Président de la République, par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....

Décret ayant pour objet d'autoriser et de réglementer la transmission des télégrammes par téléphone, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....

Décret fixant, d'une part, les taxes à percevoir pour l'échange des conversations à partir des cabines téléphoniques publiques des réseaux urbains et, d'autre part, la taxe élémentaire applicable aux communications interurbaines, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....

Décret modifiant l'article 2 du décret du 21 septembre 1889, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....

Décret relatif à la constitution des groupes téléphoniques, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....

Décret déterminant les conditions dans lesquelles les abonnés des réseaux téléphoniques urbains peuvent correspondre à partir des cabines publiques, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....

Décret fixant la taxe d'abonnement à percevoir pour l'appel direct, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies..

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
6 sup.	"	690		
6 sup.	"	692		
6 sup.	"	694		
6 sup.	"	694		
6 sup.	"	697		
6 sup.	"	701		
6 sup.	"	704	13°	1890.
6 sup.	"	707		
6 sup.	"	709		
6 sup.	"	712		
6 sup.	"	714		

Téléphones. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret portant modification au décret du 18 janvier 1890 sur les réseaux téléphoniques.....	6 sup.	716		
Décret fixant les conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques urbains, précédé d'un rapport au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....	6 sup.	717		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, fixant l'étendue de chaque réseau urbain.....	6 sup.	722		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, fixant la taxe des conversations téléphoniques interurbaines.....	6 sup.	722		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, fixant la taxe de conversation entre Paris et Versailles.....	6 sup.	723		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, fixant les conditions de délivrance des cartes d'admission à la communication gratuite ou payante à partir des cabines téléphoniques publiques.....	6 sup.	723		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, portant création d'un réseau téléphonique à Grenoble.....	6 sup.	724		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, portant création d'un réseau téléphonique à Vienne.....	6 sup.	724	13°	1890.
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, portant création d'un réseau téléphonique à Puteaux, annexe de celui de Paris.....	6 sup.	725		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, portant création d'un réseau téléphonique à Dijon.....	6 sup.	725		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, portant création d'un réseau téléphonique à Valenciennes.....	6 sup.	726		
Arrêté du Président du Conseil, Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, portant création d'un réseau téléphonique à Dieppe.....	6 sup.	726		
Arrêté fixant les conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques urbains.....	6 sup.	726		
Instruction n° 398 concernant la comptabilité des bureaux téléphoniques municipaux et la constatation, dans les écritures, de la surtaxe téléphonique créée par le décret du 9 juillet 1890.....	8 sup.	398		
Décret relatif aux bureaux téléphoniques municipaux.....	9	"		

Téléphones. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Circulaire relative à l'établissement des bureaux téléphoniques municipaux.....	9	"	916	15° 1890.
Instruction n° 401 relative à la comptabilité des bureaux téléphoniques municipaux.....	9	401	942	
Perception des avances faites par les communes pour l'établissement des bureaux téléphoniques municipaux .	11	"	989	
Série des prix du matériel téléphonique. — Appareils et accessoires.....	11	"	990	
Décret du 31 décembre 1890 relatif à l'organisation de la comptabilité du service des téléphones.....	11 sup.	"	1011	
Instruction sur le service et la comptabilité de l'agent comptable des téléphones.....	11 sup.	"	1014	
Erratum au bulletin mensuel n° 11 supplémentaire de novembre 1890.....	12 sup.	"	1104	
Circulaire relative aux modifications apportées à la comptabilité des téléphones à partir de l'exercice 1891.	12 sup.	"	1105	
Décret du 10 janvier 1891. — Nomination de l'agent comptable des téléphones.....	1	"	2	
Circulaire du 30 décembre 1890. — Séparation des dépenses des services des télégraphes et des téléphones.	1	"	31	
Arrêté fixant la remise à allouer aux receveurs sur la vente des tickets téléphoniques. — Circulaire y relative.....	2	"	69	
Circulaire n° 6 relative à la séparation des services des télégraphes et des téléphones.....	2	"	70	
Décret fixant le montant de l'abonnement principal dans les réseaux dont la population ne dépasse pas 25,000 âmes, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....	2 sup.	"	89	
Décret autorisant la perception d'une surtaxe de 25 centimes pour toute dépêche empruntant, à l'arrivée ou au départ, l'intermédiaire d'un bureau téléphonique municipal, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....	2 sup.	"	90	
Décret créant, pour les heures de nuit, un tarif de conversation à prix réduit dans le service de la correspondance téléphonique interurbaine, précédé d'un rapport au Président de la République par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.....	2 sup.	"	93	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Douai.....	2 sup.	"	95	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Charleville-Mézières.....	2 sup.	"	95	

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Sedan.....	2 sup.	"	96	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Menton.....	2 sup.	"	96	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Fécamp.....	2 sup.	"	97	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Arras.....	2 sup.	"	97	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Denis, annexe de celui de Paris....	2 sup.	"	97	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Saint-Denis.....	2 sup.	"	98	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Montmorency, annexe de celui de Paris....	2 sup.	"	98	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Choisy-le-Roi, annexe de celui de Paris....	2 sup.	"	99	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Choisy-le-Roi.....	2 sup.	"	99	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Fontenay-sous-Bois, annexe de celui de Paris.....	2 sup.	"	99	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Ivry, annexe de celui de Paris.....	2 sup.	"	100	14° 1891.
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe d'Ivry.....	2 sup.	"	100	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Germain-en-Laye, annexe de celui de Paris.....	2 sup.	"	100	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique au Raincy, annexe de celui de Paris.....	2 sup.	"	101	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Clichy, annexe de celui de Paris.....	2 sup.	"	101	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Cloud, annexe de celui de Paris....	2 sup.	"	102	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Saint-Cloud.....	2 sup.	"	102	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Asnières, annexe de celui de Paris.....	2 sup.	"	102	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de d'Asnières.....	2 sup.	"	103	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Étreméngt, annexe de celui de Fourmies....	2 sup.	"	103	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Dombasle, annexe de celui de Nancy.....	2 sup.	"	103	

Téléphones. (Suite.)

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Sedan.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Menton.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Fécamp.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Arras.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Denis, annexe de celui de Paris....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Saint-Denis.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Montmorency, annexe de celui de Paris....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Choisy-le-Roi, annexe de celui de Paris....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Choisy-le-Roi.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Fontenay-sous-Bois, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Ivry, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe d'Ivry.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Germain-en-Laye, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique au Raincy, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Clichy, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Cloud, annexe de celui de Paris....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Saint-Cloud.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Asnières, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de d'Asnières.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Étreméngt, annexe de celui de Fourmies....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Dombasle, annexe de celui de Nancy.....

Téléphones. (Suite.)

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Puteaux**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Pauillac**, annexe de celui de **Bordeaux**....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Boulogne-sur-Seine**, annexe de celui de **Paris**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Rueil**, annexe de celui de **Paris**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Créteil**, annexe de celui de **Paris**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Juvisy**, annexe de celui de **Paris**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Lille et Valenciennes et Valenciennes et Paris**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Lille et Arras et Arras et Paris**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Lyon et Saint-Étienne**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Bordeaux et Pauillac**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Saint-Quentin et Paris**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Fécamp et le Havre et Fécamp et Paris**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Dieppe et Rouen et Dieppe et Paris**.....

Arrêté ministériel énumérant les réseaux actuellement en service ou en voie de construction qui peuvent être admis à bénéficier des dispositions du décret du 7 novembre 1890, précédé d'un rapport adressé au Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, par le Directeur général des postes et des télégraphes.....

Arrêté ministériel fixant, pour les heures de nuit, la taxe à percevoir par unité de conversation de cinq minutes dans le service de la correspondance téléphonique interurbaine.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation échangée pendant les heures de nuit entre **Lille-Roubaix-Tourcoing et Roubaix-Tourcoing-Paris**.....

Règlement concernant le service des messages téléphonés.....

Arrêté du 19 mars 1891 fixant la remise à allouer aux receveurs des postes et des télégraphes sur les recettes téléphoniques.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
2 sup.	"	104		
2 sup.	"	104		
2 sup.	"	105		
2 sup.	"	105		
2 sup.	"	105		
2 sup.	"	106		
2 sup.	"	106		
2 sup.	"	107		
2 sup.	"	107		
2 sup.	"	107		
2 sup.	"	108	14°	1891.
2 sup.	"	108		
2 sup.	"	109		
2 sup.	"	109		
2 sup.	"	110		
2 sup.	"	111		
3	"	118		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Décret autorisant la création d'abonnements spéciaux dans le service téléphonique, précédé d'un rapport adressé au Président de la République française par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et suivi d'une circulaire, adressée aux directeurs, relative à l'application de ce décret.....	4	"	202	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Mâcon	4	"	205	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Angers	4	"	205	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Epernay	4	"	206	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Orléans	4	"	206	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Roanne	4	"	207	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Toulouse	4	"	207	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Grasse	4	"	208	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Thizy	4	"	208	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Châlons-sur-Marne	4	"	208	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Cognac	4	"	209	14 ^e 1891.
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique de Vienne	4	"	209	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Corbeil , annexe de celui de Paris.....	4	"	210	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Corbeil	4	"	210	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Charenton , annexe de celui de Paris.....	4	"	210	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Charenton	4	"	211	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Créteil	4	"	211	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Ay , annexe de celui d' Epernay	4	"	212	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Maison-Carrée , annexe de celui d' Alger ...	4	"	212	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Bellevue-Meudon , annexe de celui de Paris.	4	"	212	

Téléphones. (Suite.)

Décret autorisant la création d'abonnements spéciaux dans le service téléphonique, précédé d'un rapport adressé au Président de la République française par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et suivi d'une circulaire, adressée aux directeurs, relative à l'application de ce décret.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Mâcon**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Angers**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Epernay**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Orléans**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Roanne**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Toulouse**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Grasse**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Thizy**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Châlons-sur-Marne**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Cognac**.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique de **Vienne**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Corbeil**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Corbeil**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Charenton**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Charenton**.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de **Créteil**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Ay**, annexe de celui d'**Epernay**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Maison-Carrée**, annexe de celui d'**Alger**...

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Bellevue-Meudon**, annexe de celui de Paris.

Téléphones. (Suite.)

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Issy, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Neuilly-sur-Seine, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à la Capelle, annexe de celui de Fourmies...

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Saint-Chamond, annexe de celui de Saint-Étienne.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Nogent-sur-Marne, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Argenteuil, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Liessies et Fourmies.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Épernay et Reims et Épernay et Paris.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre le Havre et Dieppe, — le Havre et Elbeuf, — le Havre et Louviers, — Dieppe et Elbeuf, — Dieppe et Louviers, — Elbeuf et Paris, — Louviers et Paris.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Sedan et Mézières-Charleville.....

Décision aux termes de laquelle la direction du service téléphonique est confiée, dans certains départements aux ingénieurs attachés à la direction départementale sous l'autorité du directeur, suivie d'une circulaire explicative adressée aux directeurs du Rhône, des Bouches-du-Rhône, du Nord, de la Gironde, de la Seine-Inférieure et de la Loire-Inférieure.....

Décret relatif à l'organisation d'un service de messages téléphonés dans les localités pourvues de cabines téléphoniques publiques et comprises dans le périmètre d'un même réseau principal ou de ses annexes, précédé d'un rapport adressé au Président de la République par le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies...

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Clermont-Ferrand.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Mazamet.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Maubeuge.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Tours.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Angoulême.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Villeurbanne, annexe de celui de Lyon....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
4	"	213		
4	"	213		
4	"	214		
4	"	214		
4	"	215		
4	"	215		
4	"	216		
4	"	216		
4	"	216		
4	"	217		
4	"	217	14°	1891.
5	"	294		
5	"	296		
5	"	297		
5	"	297		
5	"	297		
5	"	298		
5	"	298		

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Sèvres, annexe de celui de Paris.	5	"	299	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique au Vésinet, annexe de celui de Paris.	5	"	299	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Saint-Denis.	5	"	299	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Braux, annexe de celui de Mézières-Charleville.	5	"	300	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Lyon et Vienne et Vienne et Paris.	5	"	300	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Marseille et Vienne.	5	"	301	
Comptabilité des surtaxes téléphoniques dans les gares de chemin de fer ouvertes à la télégraphie privée.	5	408	308	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Cette.	6	"	430	
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique de Maubeuge.	6	"	431	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Pontoise.	6	"	431	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Hautmont, annexe de celui de Maubeuge. .	6	"	432	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à Fontainebleau, annexe de celui de Paris.	6	"	432	14° 1891.
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Rueil.	6	"	432	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Hirson, annexe de celui de Fourmies.	6	"	433	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Paris et Amiens, Paris et Troyes, Grasse et Cannes.	6	"	433	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Aix et Marseille, Aix et Lyon, Aix et Paris.	6	"	434	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Calais et Lille.	6	"	434	
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Fécamp et Rouen.	6	"	434	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Bayonne.	7	"	455	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à conversations taxées à Romilly-sur-Seine. .	7	"	456	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Béziers.	7	"	456	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Beaune.	7	"	456	
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Valence.	7	"	457	

Téléphones. (Suite.)

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Sèvres, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique au Vésinet, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Saint-Denis.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Braux, annexe de celui de Mézières-Charleville.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Lyon et Vienne et Vienne et Paris.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Marseille et Vienne.

Comptabilité des surtaxes téléphoniques dans les gares de chemin de fer ouvertes à la télégraphie privée.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Cette.

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique de Maubeuge.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Pontoise.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Hautmont, annexe de celui de Maubeuge. .

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à Fontainebleau, annexe de celui de Paris.

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Rueil.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Hirson, annexe de celui de Fourmies.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Paris et Amiens, Paris et Troyes, Grasse et Cannes.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Aix et Marseille, Aix et Lyon, Aix et Paris.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Calais et Lille.

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Fécamp et Rouen.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Bayonne.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à conversations taxées à Romilly-sur-Seine. .

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Béziers.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Beaune.

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Valence.

Téléphones. (Suite.)

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées*, à **Aix-en-Provence**...

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Meaux**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Saint-Ouen**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Biarritz**, annexe de celui de Bayonne.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Bondy**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Montreuil-sous-Bois**, annexe de celui de Paris.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe du **Vésinet**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Pont-Saint-Vincent**, annexe de celui de Nancy.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Gonesse**, annexe de celui de Paris.....

Application de la circulaire du 30 décembre 1890. — Avances du service télégraphique au service téléphonique et réciproquement.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Nîmes**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées*, à **Bar-sur-Seine**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Châlon-sur-Saône**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Toul**.....

Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre **Arcachon et Bordeaux** et **Arcachon et Pauillac**.....

Rappel des prescriptions réglementaires relatives à l'imputation des fonds de concours, des parts contributives des abonnés téléphoniques et des avances versées par les villes pour l'établissement de lignes et de réseaux téléphoniques.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées*, à **Trouville**...

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées*, à **Étretat**.....

Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique de **Maubeuge**.....

Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à **Étampes**, annexe de celui de Paris.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
7	"	457		
7	"	458		
7	"	458		
7	"	459		
7	"	459		
7	"	459		
7	"	460		
7	"	460		
7	"	461		
7	"	465		
8	"	496	14 ^e	1891.
8	"	496		
8	"	497		
8	"	497		
8	"	498		
8	"	500		
9	"	522		
9	"	522		
9	"	523		
9	"	523		

Téléphones. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Braux et Mézières-Charleville et Braux et Sedan.....	9	" 523		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Barentin, annexe de celui de Rouen.....	10	" 571		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Lannoy, annexe de celui de Roubaix.....	10	" 571		
Arrêté ministériel fixant l'étendue du réseau téléphonique annexe de Fontainebleau.....	10	" 572		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Montpellier.....	11	" 587		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Melun.....	11	" 587		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Lunéville.....	11	" 588		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Versailles.....	11	" 588		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à la Rochelle.....	11	" 588		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Denain, annexe de celui de Valenciennes..	11	" 589		
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Villeurbanne et Lyon, Villeurbanne et Saint-Étienne, Villeurbanne et Vienne, Villeurbanne et Marseille, Villeurbanne et Aix, Villeurbanne et Paris.....	11	" 589		
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Le Bouscat et Bordeaux, Le Bouscat et Avacchon, Le Bouscat et Pauillac.....	11	" 590	14°	1891.
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation de nuit entre Paris et Reims.....	11	" 591		
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Loury et Orléans.....	11	" 591		
Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Saint-Étienne et Marseille.....	11	" 591		
Modifications apportées à la comptabilité téléphonique.....	11	" 597		
Instruction n° 413. — Règlement concernant la comptabilité des provisions déposées par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé comme garantie des taxes télégraphiques et des surtaxes téléphoniques.....	11	413 615		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées, à Arcachon...	12	" 641		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées, à Bolbec.....	12	" 641		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées, à Lillebonne...	12	" 641		
Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées, à Hautvillers..	12	" 642		

Téléphones. (Suite.)

Arrêté ministériel modifiant l'étendue du périmètre des réseaux de Dieppe, Grenoble, Vienne, Dijon, Charleville-Mézières, Sedan, Fontenay-sous-Bois et Clichy...
 Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Bône.....
 Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique au Bouscat, annexe de celui de Bordeaux...
 Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Pantin, annexe de celui de Paris.....
 Arrêté ministériel portant création d'un réseau téléphonique à Rouïba, annexe de celui d'Alger.....
 Arrêté ministériel fixant la taxe de conversation entre Hussein-Dey et Alger.....
 Règles à suivre en matière de comptabilité téléphonique.....

Timbrage.

Soins à apporter au timbrage des correspondances...
 Timbrage préalable des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure. — Date à appliquer sur ces bandes.....
 Timbrage des correspondances.....
 Timbrage des cartes postales.....
 Application du timbre à date sur les correspondances. — Oblitération des timbres-poste. — Nouvelle recommandation à ce sujet.....
 Décret autorisant l'admission au timbrage de cartes-lettres non pliées.....
 Arrêté concernant le timbrage des cartes-lettres....
 Timbrage des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles des gares.....
 Timbrage et affranchissement préalable des bandes de journaux publiés à Paris et destinés à être expédiés en dernière limite d'heure.....

Timbre.

Extrait des lois relatives au timbre des principales valeurs dont l'Administration des postes est chargée d'effectuer le recouvrement.....
 Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....
 Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	642		
12	"	643		
12	"	643		
12	"	644	14 ^e	1891.
12	"	644		
12	"	645		
12 2 ^e sup	"	759		
3	18	150	1 ^{re}	1878.
8	"	528	5 ^e	1882.
4	"	215	1 ^{re}	1878.
29	"	784 et 785	3 ^e	1880.
42	"	1074	4 ^e	1881.
8	"	528	5 ^e	1882.
15	"	670 et 671	7 ^e	1884.
15	"	689		
11	"	485	9 ^e	1886.
10	"	959	13 ^e	1890
19	"	683	2 ^e	1879.
24	"	333 et 334	3 ^e	1880.
33	"	16	4 ^e	1881.

Timbres-poste. (Suite.)

Avis concernant l'orthographe du pluriel du mot *timbres-poste*.....

Règlement sur la comptabilité des timbres-poste fabriqués dans les ateliers du Ministère.....

Oblitération des timbres-poste.....

Émission d'un nouveau type de chiffre-taxe à 0^f 30^c.
Nouveau type de timbres-poste en usage dans les colonies françaises.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....

Annulation des timbres-poste des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles.....

Oblitération. — Nouvelles recommandations.....

Emploi abusif de timbres-poste.....

Procès-verbal n° 478 (ancien n° 1052). — Suppression.....

Émission de timbres-poste à l'effigie du prince de Monaco.....

Timbres-poste spéciaux pour les bureaux français en Turquie.....

Comptabilité matières des timbres-poste. — Suppression de formules.....

Modification de la couleur des timbres-poste de 25 centimes.....

Suppression du timbre-poste de 35 centimes.....

Rétablissement du timbre-poste de 35 centimes.....

Timbres-poste de l'office de Siam.....

Timbres-poste détachés des correspondances.....

Spoliation de timbres-poste étrangers.....

Vente de timbres-poste et de cartes postales dans les bibliothèques des gares de chemins de fer.....

Fixation de l'approvisionnement des receveurs en timbres-poste.....

Spoliation de timbres-poste.....

Timbres-poste de Gibraltar.....

Suppression du timbre à 0 fr. 75 et création d'un timbre-poste à 0 fr. 50.....

Admission à l'échange contre des timbres-poste des bandes timbrées.....

Suppression du timbre-poste à 35 centimes et rétablissement du timbre-poste à 75 centimes.....

Arrêtés du 26 juillet 1890. — Rattachement du service de la fabrication des timbres-poste au service de la vérification et de la réception du matériel.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
19 sup.	"	727	2°	1879.
26	"	456 et 457	3°	1880.
29	"	784 et 785		
1	"	37	6°	1883.
4	278	312		
33	"	228	4°	1881.
38	170	568 et 569		
3	229	121	5°	1882.
11 sup.	"	176		
1	"	37		
4	278	312	6°	1883.
16	"	713	7°	1884.
2	"	121	6°	1883.
22	"	926	7°	1884.
6	"	229	8°	1885.
7	"	256		
1	"	8	9°	1886.
4	"	225		
2	"	72		
4	"	105.	10°	1887.
4	"	106		
12	"	529	11°	1888.
4	"	80		
7	372	274	11°	1888.
11	"	366	12°	1889.
6	"	451		
2	"	373		
3	"	432	13°	1890.
5	"	623		
7	"	748		
8	"	816		

Transmissions.

Avis concernant certaines transmissions irrégulières qui ont pour objet de prévenir par le télégraphe un bureau correspondant de la visite d'un inspecteur.....

Circulaire n° 85 relative à la suppression des relevés hebdomadaires de retards (modèle n° 686).....

Transports de dépêches.

Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport de dépêches.....

Nouvelles recommandations au sujet de la rédaction et de la transmission des états n° 851 et 851 bis relatifs à des transports extraordinaires de dépêches.....

Adjudication des services de transport de dépêches. — Formes de l'adjudication et mode de soumissions..

Adjudication des services de transport de dépêches en voiture et à cheval.....

Transport de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....

Nouveau modèle de sacoche-boîte.....

Circulaire n° 10 au sujet de formalités relatives aux adjudications de services de transport de dépêches.....

Circulaire n° 11. — Indications à porter sur les parts des courriers d'entreprise.....

Avis relatifs aux états de frais de transports extraordinaires de dépêches n° 851.....

Rappel à l'exécution des dispositions de l'article 477 de l'Instruction générale.....

Itinéraire des services par entreprise.....

Soumission des services en voiture et à cheval, dans la double hypothèse où le service des colis postaux serait ou non confié à l'adjudicataire.....

Mode d'emploi des brouettes servant au transbordement des dépêches dans les gares.....

Circulaire relative au transfert des colis postaux par les courriers d'entreprise.....

Circulaire n° 22. — Droits de timbre et d'enregistrement des marchés relatifs au transport des dépêches...

Rappel aux dispositions relatives aux adjudications des services de transport de dépêches.....

Adjudication des services de transport des dépêches. — Suppression de la formalité de la signature de tous les candidats sur un même exemplaire du cahier des charges.....

Cessions de transports de dépêches par entreprise. — Droits d'enregistrement.....

Adjudication des services de transport de dépêches à pied. — Instruction des candidatures.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'Instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
8	"	453	1 ^{er}	1878.
9	"	926	13 ^e	1890.
1	"	34 et 35	1 ^{er}	1878.
8, 2 ^e sup.	"	486 et 487		
22 sup.	96	98	3 ^e	1880.
2	"	61	5 ^e	1882.
33 sup.	"	69	4 ^e	1881.
42, 2 ^e sup.	196	1414		
3	"	133		
6	"	287	5 ^e	1882.
6	"	290		
1	"	37	6 ^e	1883.
11	"	553		
24	"	1011	7 ^e	1884.
1	"	68	8 ^e	1885.
3	"	145		
1	"	4	9 ^e	1886.
3	"	194		
6	"	144	11 ^e	1888.
9	"	302		
3	"	435	13 ^e	1890.
3	"	132	14 ^e	1891.

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'in- struction	de la page.	du volume.	de l'année.
Travaux.				
5 sup.	30	291	1 ^{er}	1878.
Trésorerie et Postes aux armées.				
6	"	435	14 ^e	1891.
Extrait de la décision du Ministre de la guerre, en date du 22 mai 1891. — Uniforme des fonctionnaires du service de la télégraphie militaire ou des agents du service de la trésorerie et des postes aux armées.....				
 Tubes pneumatiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)				
 Union postale. (Voir CORRESPONDANCES étrangères.)				
 Valeurs.				
11	"	334 et 336	8 ^e	1885.
36	"	219 et 220	4 ^e	1881.
1	349	10	10 ^e	1887.
2	"	150	6 ^e	1883.
Mesures à prendre par les comptables pour garantir la sécurité des valeurs dont ils sont responsables..... Tentatives de vol..... Circulaire du Directeur général des contributions indirectes relative à l'approvisionnement de valeurs postales pour les débitants de tabac.....				
2	"	71	10 ^e	1887.
 Valeurs déclarées et à recouvrer. (Voir aussi CHARGEMENTS de toute nature et RECOUVREMENTS.)				
Rappel des prescriptions réglementaires concernant les mesures à prendre pour assurer la sécurité des valeurs de toute nature confiées aux agents. — Responsabilité des agents.....				
1	349	10	10 ^e	1887.
 Vérifications.				
1	3	24	1 ^{er}	1878.
Vérifications des recettes simples ou composées.... Instruction n° 302. — Double vérification annuelle du service dans tous les établissements de poste et de télégraphe. — Vérification mensuelle de la caisse des recettes principales et des bureaux situés aux chefs-lieux de département.....				
13	302	600	7 ^e	1884.

Vérifications. (Suite.)

Rappel des dispositions de l'instruction n° 211.....
 Vérification des caisses des recettes principales et des bureaux annexes situés aux chefs-lieux des départements.....
 Tournées de vérifications des directeurs et des inspecteurs.....
 Exécution de l'instruction n° 377 relative aux tournées de vérification des directeurs et des inspecteurs.....
 Circulaire relative à la vérification des sacs de facteurs en cours de tournée.....

Volontaires.

Circulaire du Ministre de la guerre concernant les opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1881.....

INDICATION				
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.	de l'année.
12	"	534	9°	1886.
3	"	63	11°	1888.
12	377	375		
4	"	507	12°	1889.
5	"	611	13°	1890.
35	"	160 et 161	4°	1881.

8 Lc5 80

1891

***Bulletin mensuel de l'administration des
Postes***

Numéro 1-12